



HAL
open science

L'archipel des Comores : milieu insulaire et géopolitique

Said Ali Said Ahmed

► **To cite this version:**

Said Ali Said Ahmed. L'archipel des Comores : milieu insulaire et géopolitique. Géographie. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 2015. Français. NNT : 2015BOR30052 . tel-01875024

HAL Id: tel-01875024

<https://theses.hal.science/tel-01875024v1>

Submitted on 16 Sep 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

École Doctorale Montaigne-Humanités (ED' 480)

THÈSE DE DOCTORAT EN GÉOGRAPHIE

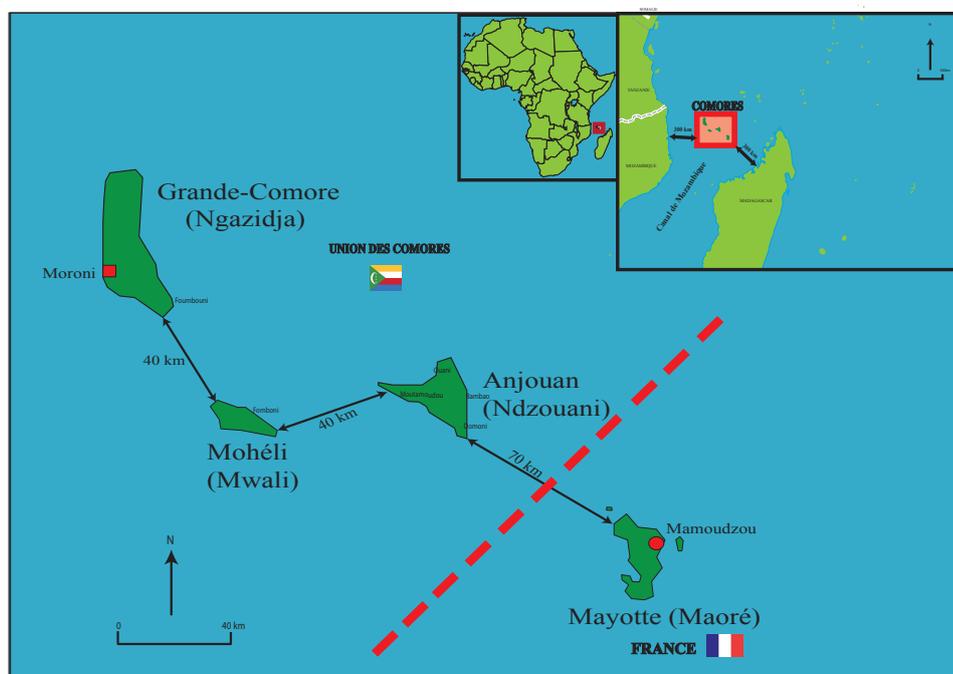
Pour obtenir le grade de docteur

L'ARCHIPEL DES COMORES : MILIEU INSULAIRE ET GÉOPOLITIQUE

présentée et soutenue publiquement le 23 septembre 2015 à 14h30

par

Said Ali SAID AHMED



Cette thèse a été réalisée sous la direction de feu Monsieur le Professeur Jean-Claude BRUNEAU. Michel LESOURD, Professeur émérite à l'Université de Rouen, a assuré la direction finale.

Jury

M. Michel LESOURD, Professeur émérite à l'Université de Rouen, Directeur

M. François BART, Professeur émérite à l'Université Bordeaux Montaigne, Examineur

Mme. Nathalie BERNARDIE-TAHIR, Professeure à l'Université de Limoges, Rapporteur

M. Pierre-Marie DECOUDRAS, Professeur émérite à l'Université de La Réunion, Rapporteur

M. Guy MAINET, Professeur retraité à l'Université de Brest, Examineur

«Penser la réalité géopolitique en termes de centres et de périphéries sous-tend qu'en dehors d'un centre, autour duquel tout graviterait, il n'y a point de salut. C'est-à-dire point de réalité essentielle, ni de vie politique propre possible. [...] Le monde insulaire est par essence un monde géographiquement excentré, il veille à ce qu'en contrepartie, aucun rivage de son univers ne soi-lui même excentré.»

(Bonnemaison, 1997, p 125-126)

Résumé

L'insularité a toujours fasciné et fait l'objet de nombreux champs d'étude scientifiques. Cette thèse traite l'insularité comorienne sous l'angle de la géographie politique en tenant compte des apports théoriques et empiriques des autres disciplines. De l'époque précoloniale à la colonisation à l'indépendance et jusqu'à nos jours, les rivalités de pouvoir sur l'espace comorien rythment et ont toujours rythmé la vie politique de la nation comorienne pourtant cimentée par une seule et unique identité culturelle. Pour tenter de comprendre les ressorts de la conflictualité comorienne et appréhender les équilibres territoriaux ce travail vise à étudier la complexité géographique et le creuset identitaire et historique. Centrée sur les causes endogènes et exogènes de cet écartèlement politique, notre étude tend également à dévoiler les réalités géopolitiques de l'archipel des Comores. L'insularité serait-elle un milieu à forte propension à l'instabilité et à la fragmentation politique ? Comment maintenir l'ensemble comorien dans une cohésion politique tout en reconnaissant à chaque entité composite une autonomie réelle ? Les Comores n'ont jamais cessé de vaciller entre division et unité politique. Quel système politique serait-il adéquat à la configuration géographique des Comores, capable de contenir les forces centrifuges ? Ces interrogations essentielles constituent la trame de notre travail de recherche.

Mots clés : Comores, Milieu insulaire, Archipel, géopolitique, insularité.

Abstract

Many scientific studies have dealt with the fascinating subject of insularity. This thesis deals with Comorian insularity in terms of political geography, taking into account the empirical and theoretical contributions of other fields. From the pre-colonial era of colonization to independence until today, the Comorian nation, despite its single cultural identity, has always encountered political power rivalries. To try to understand the reasons behind the Comorian conflict and the territorial stability of the nation, this work studies the complexity, the geographical identity and the history of the Comoros islands. Centered on the endogenous and exogenous causes of this political dismemberment, our study also aims to reveal the geopolitical realities of the Comoros archipelago. Are the Comoros moderately to highly prone to political instability and fragmentation? How to maintain the country's political cohesion while recognizing each composite entity's genuine autonomy? The archipelago has never stopped oscillating between unity and political division. Which type of political system would be suitable for the geographical context of the Comoros, to contain the centrifugal forces? These are the essential questions of our research work.

Tags: Comoros, Insularity, Archipelago, geopolitics, insularity.

Avant-propos

Avant d'évoquer le contexte socio-économique dans lequel nous avons élaboré cette thèse nous tenons d'expliquer en résumé les raisons pour lesquelles nous sommes engagés dans une telle aventure ? Il nous semble qu'un projet de thèse ne peut être réductible à une simple motivation professionnelle. Il est la traduction d'une certaine idée obsessionnelle inscrite dans le tréfonds de l'inconscient de son auteur. Ainsi cette thèse est une idée précoce d'une curiosité naïve qui a émergé en nous en fin des années 80 à une époque où de nouveaux troubles politiques agitaient les Comores. Comme si certains événements tragiques ont imprimé dans notre inconscient intellectuel l'impératif d'œuvrer au dévoilement du spectre du chaos qu'encourt l'archipel des Comores. Au début nous avons voulu emprunter la voie du droit international pour déchiffrer la dynamique conflictuelle qui anime les Comores.

Mais nous nous sommes vite rendu compte que cette voie serait trop peu étroite pour présenter une morphologie complète du corps politique national sur ses assises spatiales. Ainsi la géographie culturelle nous a paru l'optique la plus appropriée pour avoir un champ de vision plus large. Nous tenons à souligner le caractère aléatoire de la trajectoire de notre travail pour bien mettre en exergue le sens de l'aventure, étant donné nous étions à deux reprises relâché ou abandonné en pleine élaboration de ce travail comme un navire déboussolé, nous étions sans direction donc dans l'errance et l'incertitude. C'est alors que nous avons approché le Professeur le feu Jean-Claude BRUNEAU pour solliciter sa direction et qui a bien voulu accepter de diriger ce travail sans se soucier de quel type de personnage nous pouvions être, mais porté par l'intérêt évident du sujet. Nous avons retenu de lui le caractère humaniste de sa personnalité Mais tous ces travers de la vie ont grandement contribué à densifier notre vision et notre expérience à la hauteur du défi.

Remerciement

Nous tenons tout d'abord à remercier le Professeur Michel LESOURD d'avoir accepté de codiriger cette thèse après la disparition de Jean-Claude BRUNEAU et nous encadrer jusqu'à sa soutenance. Mes plus vifs remerciements vont à titre posthume au Professeur Jean-Claude BRUNEAU qui m'a tant soutenu, et à la direction avisée, fidèle et exigeante.

J'adresse également toute ma gratitude, au professeur **Guy MAINET** d'avoir accepté de corriger ce travail, merci pour vos remarques dignes d'un scanner qui ont fait transparaître les erreurs et fautes des plus grandes aux plus petites.

Je témoigne ma profonde reconnaissance à **Jacqueline VIVES** et **Michel POUYLLAU** de leurs soutiens et leurs apports techniques et scientifiques. Que soit remerciée ici **Marie Louise PENIN** cartographe infographiste du laboratoire ADES, de ses recadrages pertinents pour mes illustrations cartographiques, mais bien plus que cela son soutien moral.

J'adresse mes plus sincères remerciements à **Olivier PISSOAT** cartographe à ADES qui s'est toujours montré disponible pour me fournir les sources et outils cartographiques à partir desquels nous avons réalisé nos cartes.

Je ne saurais oublier ici le personnel de la Bibliothèque de la Géographie (ADES) en particulier **Carlos JENART** et **Mme Carlos KARINE** de la Bibliothèque du LAM.

Mes remerciements si profonds et sincères vont aussi et surtout à **Abdoul-Had ALI MARI**, partenaire fidèle pour la réalisation des illustrations cartographiques. Votre apport technique a été un précieux secours.

Je remercie également **Cyril CHATAIN**, un ami, d'un soutien indéfectible sur qui j'ai toujours compté.

Enfin j'adresse avec ferveur et profonde reconnaissance à ma famille, d'abord à mes parents à titre posthume, ensuite à mes frères et sœurs (**Cheikh/Nathalie**), **Hadidja/Housseine**), (**Roukia/Bahaddine**) et **Allaoiua** qui m'ont soutenu dès les balbutiements de mes études en France. Merci beaucoup à vous tous et présente mes excuses pour tous ceux ou celles que je n'ai pas pu citer.

Sommaire

| | |
|---|-----|
| Résumé | 3 |
| Avant-propos | 5 |
| Remerciement..... | 7 |
| Sommaire | 9 |
| INTRODUCTION GENERALE..... | 11 |
| I Approche de l'étude | 13 |
| II La délimitation du champ de l'étude | 16 |
| III La problématique de notre étude..... | 23 |
| IV Démarche de recherche adoptée..... | 30 |
| PREMIERE PARTIE LA CONFIGURATION TERRITORIALE DES COMORES : INSULARITE ET SWAHILITE..... | 37 |
| Introduction | 39 |
| I-Chapitre 1. La formation du milieu insulaire | 41 |
| II-Chapitre 2. Peuplement originel et fondement culturel..... | 143 |
| Conclusion de la première partie..... | 204 |
| DEUXIEME PARTIE LES COMORES ; UN ARCHIPEL ECARTELE..... | 205 |
| Introduction | 207 |
| III-Chapitre 3. Les implications géopolitiques de l'insularité comorienne..... | 208 |
| IV-Chapitre 4. Unité identitaire et division politique : le paradoxe de la nation comorienne | 234 |
| Conclusion de la deuxième partie | 354 |
| TROISIEME PARTIE LES PERSPECTIVES GEOPOLITIQUES:..... | 357 |
| Introduction de la troisième partie | 359 |
| V-Chapitre 5. L'Union des Comores : une nation en quête d'unité politique..... | 361 |
| VI –Chapitre 6. Les perspectives géopolitiques de l'Union des Comores..... | 413 |
| Conclusion de la troisième partie | 538 |
| CONCLUSION GENERALE | 541 |
| Table des matières | 608 |

INTRODUCTION GENERALE

La nébuleuse d'îles et archipels dispersés dans les mers et océans de notre planète, forme le monde insulaire. Caractérisés par une diversité géomorphologique et géopolitique, les îles et archipels du monde, ont en commun une forte prédisposition à l'instabilité physique et politique du territoire. « *Pour des raisons souvent liées à une forme ou à une autre de décolonisation, les îles ou des archipels physiquement homogènes sont coupés en deux par une frontière internationale plus ou moins perméable [Dans l'Océan Indien, les Comores sont divisées entre une république indépendante et Mayotte (Collectivité territoriale française)]* » (Sanguin, 1994). Les îles n'ont jamais cessé de susciter une curiosité multiforme (culturelle, naturelle, sociale, scientifique et politique). Du mythe à la réalité, l'insularité nourrit et a toujours nourri l'imaginaire¹ collectif. L'insularité est un milieu fort contrasté à la fois marginal et original, mais marqué également par l'altérité terre-mer. Les îles formant une même entité politique ou culturelle ont tendance pour la plupart à osciller par moment entre indépendance et intégration. C'est ce que (Chauprade, 2007) qualifie de « *Logique d'archipel contre logique insulaire* ». Cette dialectique constante fait à la fois la singularité et la complexité d'un monde insulaire marqué par une faible viabilité géopolitique d'où l'intérêt scientifique de notre objet d'étude.

I Approche de l'étude

I 1 L'insularité : objet d'étude éminemment géographique

La présente étude a pour objet principal de contribuer à l'éclairage du phénomène de l'insularité et de ses implications politiques. Il s'agit d'analyser les facteurs endogènes et exogènes qui concourent à l'instabilité politique et physique de milieux insulaires, de manière générale, et de l'archipel des Comores, en particulier. Pour ce faire, nous avons choisi dans un premier temps d'aborder cette étude par une approche interdisciplinaire. Ensuite décrypter

¹ « Permissif, anti-mode, facile à approprier, à l'abri des regards, sont le résultat de l'imaginaire que renvoie les territoires insulaires » (Taglioni François, 2005)

le concept « île » avec ses adjectifs et acceptions sous son angle géographique et politique en puisant dans les sources théoriques et doctrinales. Enfin procéder à une délimitation conceptuelle et géographique de notre objet de recherche.

En effet, le développement de plus en plus sophistiqué des moyens de transport et communication en l'occurrence les NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication) a une forte incidence sur le milieu insulaire. La distance entre insularité et continent est de plus en plus raccourcie grâce à la rapidité des moyens de transports. Mais également la diversité des moyens de communication (téléphones portables et Internet, fibre optique) de plus en plus généralisée tend à raccourcir le temps mental. Cette forte connexion implique pour les insulaires une plus grande accessibilité au reste du monde et inversement. Ces évolutions technologiques ont un fort impact sur le comportement culturel des insulaires, puisque désormais l'île qui incarnait autrefois l'exotisme, l'austérité, l'attentisme et le mythe du bon sauvage ne résiste plus au consumérisme mondialisé, les insulaires succombent de plus en plus à l'uniformisation globale et perdent de plus en plus leurs singularités. Mais ces évolutions technologiques impliquent aussi un changement de regard des Occidentaux sur le monde insulaire, d'autant plus que la fascination des îles qui date de leurs découvertes au 18^{ème} siècle est a fortiori en décalage avec les réalités insulaires d'aujourd'hui. L'exotisme qui nourrissait l'imaginaire occidental tend à s'estomper au profit d'un réalisme insulaire teinté des drames migratoires, de la pauvreté et des conflits.

Ainsi l'insularité phénomène en mutation est réactualisée au point que certains géographes comme Nicolas Thierry ont entrepris d'innover avec de nouveaux concepts tels que « l'hypo-insularité » pour désigner de nouvelles dynamiques insulaires. La réactualisation de la notion d'insularité traduit un surcroît d'intérêt scientifique. Ainsi nous justifions notre objet d'étude pour trois raisons : l'intérêt scientifique, la dynamique de la thématique de l'insularité et surtout la traduction contextuelle de celle-ci dans le cas spécifique qui nous intéresse ici « l'archipel des Comores ».

D'abord, parce que l'insularité reste une préoccupation scientifique pour bon nombre de chercheurs spécialisés² sur la question, ensuite, parce que la problématique qu'elle soulève est loin d'épuiser le débat épistémologique, ce qui montre que de nouvelles pistes de

² « Maurice Burac développe l'approche géographique de la problématique de l'unité politique du territoire multi-insularité. » (Burac, 1991)

recherches sont encore ouvertes, enfin, en exploitant le thème de l'insularité dans un contexte particulier comme l'archipel des Comores, notre étude veut contribuer aux paradigmes actuels et s'inscrit dans le registre de la géographie politique. L'insularité ou « l'archipelité » fait donc l'objet de nombreuses études scientifiques.

Observée comme une manifestation géopolitique, l'insularité requiert, de ce point de vue, un intérêt particulier dans le monde des géographes. En effet, les archipels situés dans les trois grands océans (océan Pacifique, océan Indien et océan Atlantique) sont, pour la plupart, traversés par des tensions et fractures politiques. « *Loin d'être un épiphénomène à l'échelle planétaire, les revendications séparatistes et autonomistes au sein même des archipels concernent au moins vingt Etats et territoires multi-insulaires dans le monde.* » (Taglioni, 2005). Mais pour rendre saisissable la complexité de l'objet étudié en l'espèce « l'archipel des Comores » et enrichir notre réflexion sur ce sujet nous avons donc choisi d'élargir notre champ de vision géographique à d'autres disciplines.

I 2 Une approche géographique interdisciplinaire

L'interdisciplinarité semble s'imposer lorsqu'on étudie le phénomène de l'insularité et de surcroît s'il est lié à la question du pouvoir. Au croisement de différentes disciplines (géographie, histoire, sociologie, science politique etc.) l'archipel est un objet éminemment scientifique. D'essence géographique l'île implique d'abord un cadre physique pour lequel sont appréhendées les manifestations de natures culturelles, politiques et sociologiques. Bien que la géographie reste le soubassement scientifique de notre réflexion, l'intégration d'autres apports disciplinaires est nécessaire pour restituer la complexité du phénomène étudié, la multi-insularité, et élargir notre angle d'analyse. Cela nous permettra de donner une certaine consistance et pertinence dans la construction de notre raisonnement. Cette approche interdisciplinaire implique une double observation : une observation extrinsèque et une observation intrinsèque. Une observation extrinsèque impliquant des réalités contradictoires et ambivalentes. L'insularité est donc un monde d'interface qui appelle à l'analyse géographique. Le caractère multi-scalaire de l'espace archipélagique nécessite l'outil géographique essentiel pour donner un large éventail des situations physiques et humaines. « *Grâce à cet outil, le géographe sait bien qu'un phénomène fondamental à une échelle peut devenir contingent à une autre échelle, que la réalité peut se concevoir selon différentes*

lectures, à différentes échelle spatiales mais aussi temporelles » (Pestana, G, 2003). Mais nous limiter aux aspects visibles du phénomène insulaire serait insuffisant pour traduire sa complexité. C'est pourquoi nous complétons cela par une observation intrinsèque relevant des réalités peu visibles (l'inconscient collectif, la culture et l'identité) mais traduisibles. La représentation, la perception et l'imaginaire sont des domaines qui ne peuvent s'observer qu'avec le concours d'autres outils scientifiques tel que l'anthropologie, la science politique, la sociologie et la philosophie pour sonder un univers aussi complexe que l'archipel des Comores. Ainsi notre investigation (terrain et entretiens) nous a permis de traduire les réalités du vécu insulaire, mais cela a été pour nous un exercice complexe.

Ces approches diverses mais complémentaires nous ont permis d'avoir une vision plus large et globale pour saisir et éclairer le phénomène de l'insularité en nous appuyant sur des iconographies cartographiques, photographiques et schématiques. Mais cette interdisciplinarité est également nourrie par une trajectoire tumultueuse de notre recherche. Initiée à GESTER (Gestion de territoire et risque) cette étude s'est ensuite épanouie dans le cadre du « Dynamique du milieu et société tropicale » (DYMSET) où nous étions impliqué dans une activité de recherche spécialement orientée vers l'étude du monde swahili 2010-2011, pour intégrer finalement le LAM « les Afriques dans le monde », laboratoire avec lequel nous avons achevé notre parcours de géographe. Ainsi, l'approche pluridisciplinaire nous a permis de disposer d'un répertoire scientifique plus large et surtout de dépouiller l'île de toutes métaphores ou fantasmes et montrer les réalités du milieu insulaire de ce qu'il a de singularité et de complexité. Comprendre comment les rivalités du pouvoir se sont exprimées et s'expriment dans la société comorienne, nous permet de montrer que l'archipel des Comores est, et a toujours été un espace de théâtres de conflits, tel est donc le centre d'intérêt de notre champ de l'étude.

II La délimitation du champ de l'étude

La délimitation de notre champ d'étude nous permet d'emblée de préciser le contour du cadre conceptuel et matériel ou géographique de notre réflexion.

II 1 Le cadre conceptuel

Nommer l'objet d'étude n'est pas toujours facile, à plus forte raison lorsqu'il s'agit de concepts polysémiques. Au demeurant les termes « île », « insularité », « ileîté », archipel et « géopolitique » forment la trame conceptuelle de notre champ d'étude. Qu'est-ce que donc une île ? Selon Brunet, 1993, « *une île est une terre entourée d'eau de toutes parts* ». Cette définition a priori simple dissimule une difficulté d'appréciation sémantique. La première difficulté est de taille, puisqu'elle pose comme critère d'appréciation la taille physique de l'île.

Mais puisque la terre entière est encerclée d'eau, la planète serait-elle une île ? Comment dénombrer les îles du globe ? « *Un simple regard sur un planisphère suffit à mesurer l'ampleur du travail que représenterait une approche qui se voudrait exhaustive. Hormis les « monstres » que sont l'Ancien Monde, le Nouveau Monde, l'Australie (7.106 km²) sans parler de l'Antarctique (13.106km²) et du Groenland (2.106 km²), seule la superficie des grandes îles telles Madagascar ou Bornéo est mesurable à partir des cartes à petites échelles. Mais que faire lorsque l'île n'est représentée que par un point sur la carte.*» (Depraetere, 1991).

Sous le prisme d'une appropriation locale du concept, l'appellation de l'île en comorien est « *Iswa* » au singulier et « *Masiwa* » au pluriel. Ces appellations sont apparentées swahili. Le caractère de la finitude ne semble pas donner une évidence à la définition de l'île. Loin de requérir un consensus global, la notion d'île est difficile à cerner. Toutefois deux critères sont retenus pour convenir d'une définition objective de l'île à l'échelle du globe : la taille et l'isolement. « *A partir de cette base, une étude de relation superficie/fréquence suggère l'existence d'une loi statistique simple pouvant être mise en rapport avec les propriétés d'une structure fractale* » (Idem, 1991). Mais mise à part la taille et l'isolement qui ne sont que des notions relatives, certains géographes comme G. Lasserre montrent l'incidence biologique de l'insularité. « *Plus une île comporte de formes de vie endémiques, plus l'insertion humaine provoque de déséquilibres.* » (G. Lasserre, 1985). Si en géographie l'isolement a une incidence biologique, sous l'angle sociologique il est un facteur de rupture. « *Parmi les barrières qui découpent le tissu de l'humanité en sous-ensembles plus ou moins reliés entre eux, la barrière insulaire, si évidente soit-elle, ne possède pas en elle-même de traits qui lui confèreraient une spécificité* » (Benoist, 1985). Sous l'angle géopolitique c'est l'implication

de la taille et de l'isolement observée comme inhérente à l'île. « Une île est considérée comme petite quand chaque individu qui y vit a conscience d'habiter un territoire clos par la mer. Une île est considérée comme "grande" lorsque l'ensemble de la société a conscience d'être insulaire, alors que les individus peuvent ignorer ou oublier qu'ils habitent une île » (F. Péron, 1993). L'insularité serait-elle une donnée quantifiable ? « L'insularité caractère de ce qui a la configuration, la situation, les problèmes des îles. L'insularité relève d'un souci d'appréciation objective, externe, empirique, éventuellement fondée sur la mesure. L'insularité se traduit par les effets de la séparation des autres, de la nécessité de traverser du vide, de ses ressources et de ses dangers ; par la dimension du lieu en général » (Brunet, 1993).

Mais pour montrer la genèse du concept « insularité » la référence grecque est essentielle. « Il peut paraître paradoxale de proposer une étude sur l'insularité dans la pensée grecque ancienne. Les Hellènes connaissaient *nēsos*, île, substantif dont l'origine n'est pas déterminée avec certitude. [...] Si le mot île, du latin *insula*, appartient à l'évolution générale du latin vers le français, l'adjectif et le substantif « insulaire » relèvent de la langue savante, le premier apparaissant en 1516, le second en 1559. Le concept d'insularité est encore plus tardif ; en 1838, le terme, créé par des naturalistes à partir des travaux du XVIII^e siècle et du début du XIX^e siècle, est introduit dans la langue française » (Vilatte, 1991). Vilatte montre que l'insularité dans la pensée grecque a été longtemps une réalité innommable avant de couvrir sa dimension conceptuelle.

Mais quels sont les caractéristiques spécifiques qui font de l'insularité l'antonyme du continent ? Nous n'avons pas la prétention de balayer l'ensemble de théories ou doctrines sur l'insularité, mais de montrer le concept « insularité » dans toute sa subtilité scientifique. Nous retenons trois dimensions du concept « insularité » : psychologique, sociologique et géographique. D'abord la dimension psychologique théorisée par A. Moles, sous le concept « Nissonologie » ou « science des îles ». Vient ensuite la dimension sociologique. En effet F. Péron conçoit l'insularité comme un système caractérisé par le cloisonnement et l'isolement et en ce sens elle n'a rien de spécifique puisque ce mode de fonctionnement sociale se trouve ailleurs dans le continent. Enfin l'insularité présentée par beaucoup des géographes comme objet scientifique singulier. Aux antipodes des sociologues, certains géographes affirment le caractère spécifique de l'insularité et la classe comme un objet d'étude particulier en se défendant de tout déterminisme primaire. « Le flou épistémologique qui entoure l'insularité et

l'île n'est pas nouveau et, à travers la littérature (Tissier in Taglioni, 2005) de "nos anciens", on peut lire par ordre chronologique : "Il est donc impossible de donner de l'insularité une définition simple puisqu'une définition devrait concilier dans une seule formule des caractères généraux contradictoires ; il faut étudier les aspects divers de l'existence humaine dans les îles et ne pas prétendre faire de cette diversité une unité illusoire » (Vallaux in Taglioni,2005).

Un autre concept clé est « l'îleité »³, notion qui couvre une dimension subjective. Contrairement au concept « insularité » qu'on cherche à quantifier, « l'îleité » relève du vécu insulaire. Le caractère intrinsèque de « l'îleité » renvoie à une analyse cognitive. *« Car l'idée que les peuples, que les groupes politiques, petits ou grands, se font de leur situation géographique et de ses caractéristiques et de ses avantages ou inconvénients, c'est elle en définitive qui importe et elle peut être d'ailleurs tout à fait inexacte, ou ne plus répondre en rien à la réalité. »* (Lefebvre in Vilatte, 1991). Ainsi le concept « île » s'inscrit dans un double registre : objective et subjective. Alors que l'insularité implique une approche physique de réalité géographique, l'insularisme serait-il la traduction idéologique de l'espace géographique ? Qu'est-ce que « l'insularisme » ? *« Propension qu'ont souvent les insulaires à cultiver à l'excès leur spécificité, pour mieux affirmer leur identité culturelle ou bénéficier d'avantages non moins spécifiques »* (Brunet, 1993). Cette définition est d'une portée idéologique, puisqu'elle implique la notion de croyance.

Mais elle sous-tend à un déterminisme géographique aux conséquences politiques. L'insularisme n'est autre que l'expression d'un particularisme exacerbé et qui sert souvent de prétexte pour justifier des revendications séparatistes. Dans ce cas de figure, l'insularisme apparaît comme une conséquence. C'est bien le cas de l'île d'Anjouan qui tentait de s'émanciper de l'autorité comorienne dont on sait que le motif est politique. En revanche dans certains cas l'insularisme apparaît comme une cause lorsque des questions identitaires rentrent en ligne de compte. C'est le cas du séparatisme abouti de Timor-Est qui s'est émancipé de l'Etat indonésien. Dans tous les cas, c'est l'unité politique d'un ensemble insulaire qui est en cause. A côté de l'insularisme actif existe une forme passive de l'insularisme observé comme une manifestation intrinsèque donc liée à l'exagération que peut procurer le sentiment

³ « L'îleité serait l'ensemble des représentations et du vécu des îliens qui construisent ainsi leur territoire insulaire. Alors que l'insularité serait les données physiques particulières qui définissent l'espace insulaire. » (Taglioni, 2005)

d'insularité. L'insularisme est une théorie qui suscite des controverses scientifiques. Nous allons voir comment sous différents angles l'insularisme est diversement apprécié. « *Au-delà de l'extrême diversité des valeurs, on perçoit dans l'analyse de cet 'indice d'isolement' un excellent indicateur de la variabilité des réalités géopolitiques : plus l'indice est faible, plus les habitants d'une île doivent tenir compte de leurs voisins et moins leur contrôle des potentialités marines environnantes s'avère vital pour eux ; à l'inverse, plus l'indice est élevé, plus le contrôle des ressources potentielles marines nécessite de grandes capacités humaines et économiques* » (G. Lasser, 1985). En effet, la plupart des chercheurs admettent la singularité identitaire, mentale et politique que procure le milieu insulaire.

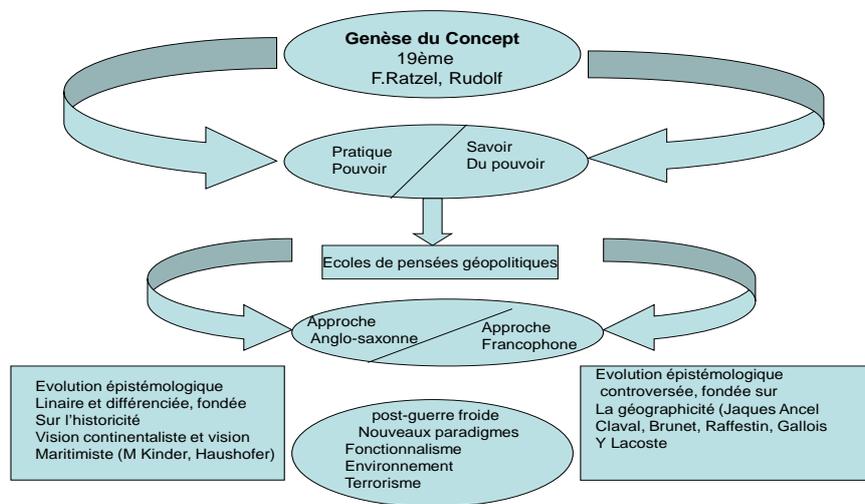
Toutefois, d'autres chercheurs bien qu'ils n'aillent pas jusqu'à éluder l'insularisme, nuance néanmoins les spécificités qu'ils en découlent. « *Les mécanismes d'isolement qui prennent leur source dans la société sont plus forts que ceux qui ont pour origine des données naturelles [...] C'est dans la mesure où une société consciente d'elle-même a pu s'édifier sur le socle insulaire offert par la nature que l'île prend son sens dans la réalité sociale* » (Benoist, 1985). Mais l'océan serait-il un miroir naturel qui renvoie aux insulaires l'image démesurée d'eux-mêmes? « *L'Océan exagère l'impression de séparation, même si la côte d'en face est proche* » (F Péron, 1987). Péron met en exergue ici le prisme déformant de l'insularité. La définition de la notion d' « île » à travers ses substantifs, ses adjectifs et ses acceptions (insularité, insularisme et iléité) nous a servi de préalable pour arriver au concept clé de notre sujet qui est l' « archipel ».

Qu'est-ce que donc un « archipel » ? Un archipel est « *Un ensemble d'îles considérées comme formant un tout. Vient paradoxalement d'arkhipelagos, la « mer principale », en fait la mer Egée. Mais il est vrai que l'archipel associe les mers aux îles. Les archipels posent des problèmes géographiques fascinants* » (Brunet, 1993).

Cette définition met en relief le rapport entre la nature de l'espace et le pouvoir. Dès lors qu'un archipel est un espace géographique morcelé et sur lequel s'exerce le pouvoir cela implique une certaine complexité territoriale. Ce qui nous amène au deuxième concept clés de notre sujet : la « géopolitique » : « *Les rivalités de pouvoirs ou d'influences sur des territoires et les populations qui y vivent* » (Yves Lacoste, 1993). Mais plutôt que de produire des pages sur la théorie géopolitique qui ne seront pas forcément d'une utilité pertinente, nous avons choisi d'explicitier cela à travers le modèle ci-dessous. C'est à partir d'une certaine pratique du pouvoir sur l'espace que les fondateurs, tel que Ratzel, Rudolf, M kinder et Haushofer ont

construit les différentes théories et doctrines géopolitiques. Les motivations de crises politiques qui animent les rivalités du pouvoir sur un territoire sont variables dans le temps et dans l'espace. Du temps de la guerre froide le motif géopolitique était de nature idéologique (communisme/capitalisme). Alors qu'à l'heure actuelle le motif géopolitique est multiforme (terrorisme, écologie et économique). Mais aussi la nature et la composition d'un territoire peut être une cause ou une conséquence des rivalités du pouvoir.

Fig. n° 1. Géopolitique comme concept



Source : F. Thual, 1985

Conception et r alisation : Said Ahmed. SA, 2012

Ce mod le illustre la g n se et l' volution du concept « g opolitique »   travers ses diff rentes approches th oriques.

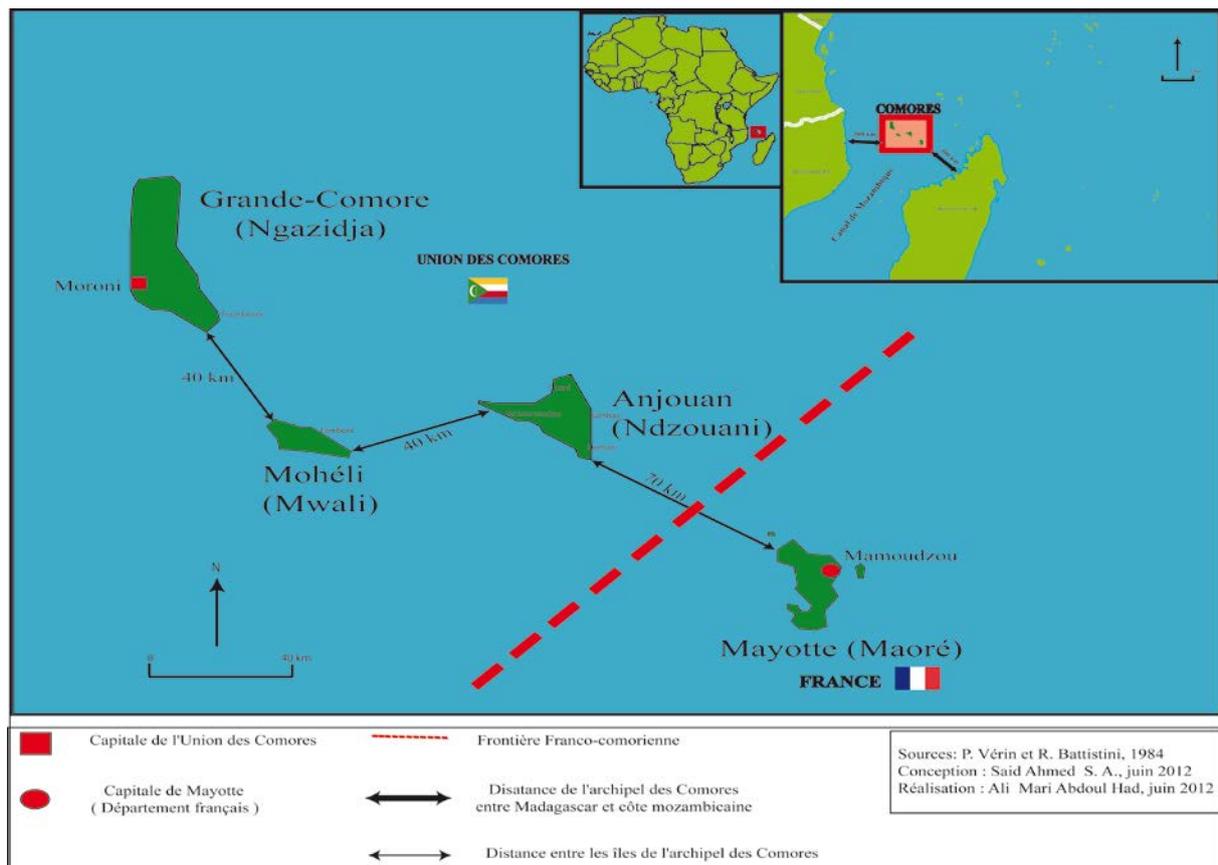
L'insularit  serait-elle un espace   forte propension de rivalit s du pouvoir ? La difficult  d'asseoir de mani re p renne un pouvoir unificateur est observ e comme inh rente   l'insularit . C'est toute la construction g opolitique des Etats-archipels qui est en question. L' tude du cadre mat riel ou g ographique nous permet d'expliquer les sp cificit s du milieu insulaire des Comores.

II 2 Le cadre matériel ou géographique

Avant de délimiter l'espace géographique de notre étude il convient tout d'abord de situer les Comores dans le globe. Or à premier vue localiser un point sur le globe et de surcroît s'il s'agit des territoires comme les Comores ne semble pas aller de soi. L'illustration cartographique ci-dessous nous sert de loupe pour situer notre zone d'étude en l'occurrence l'archipel des Comores. L'archipel des Comores est situé à l'entrée du canal de Mozambique à égale distance entre la côte Est de l'Afrique qui lui sépare de 300km et le Nord-Ouest de Madagascar qui lui sépare de 300km. Cet archipel est situé à 700km de Dar-es-Salaam, à 7500 km de Paris, à 4000 km de La Mecque. À l'Ouest de l'océan indien, cet archipel est situé à 4200 km de l'Inde, à 6300 km de l'Indonésie et 7 300km de l'Australie. L'archipel des Comores dans le globe bénéficiait d'une position géostratégique remarquable, puisque le canal de Mozambique était jusqu'à la fin des années 80 un passage obligé pour les pétroliers en provenance du Golfe arabe vers l'Europe

Placé au carrefour entre le monde arabe, l'Afrique et l'océan Indien, l'archipel des Comores résulte d'une mosaïque de civilisations, conséquence de la diversité culturelle et ethnique à l'origine de son peuplement. Composé de quatre îles Ngazidja (Grande Comore), Ndzouani (Anjouan), Mwali (Mohéli) et Maoré (Mayotte), cet archipel s'étend sur un domaine maritime de 250km Est-Ouest et 200km Nord-Sud. Les Comores y compris Mayotte représentent une superficie totale de 2033 km² répartie comme suit : Ngazidja 1146 km², Ndzouani 424km², Mwali 290 km² et Mayotte 374 km². Mais comme l'illustre la carte n°1 ci-dessous, l'archipel des Comores est, depuis 1975 date de l'indépendance, constitué de deux entités politiques distinctes : l'Union des Comores formée de trois îles (Anjouan, Mohéli et Grande Comore) sur lesquelles s'y exerce l'autorité de l'Etat comorien et Mayotte qui n'a jamais été décolonisée demeure toujours rattachée à la France. La distance entre chacune des îles des Comores est très voisine, puisque les distances entre elle, sont en dessous de 100km comme l'indique la carte n°1. Moroni et Madagascar sont à plus de 150 km à vol d'oiseau

Carte n° 1. L'archipel des Comores dans le monde



Cette carte illustre la position géographique de l'archipel des Comores dans le monde.

Ainsi la présentation de ce contexte géographique introduit déjà la problématique géopolitique de notre étude.

III La problématique de notre étude.

Les Comores sont un ensemble territorial cohérent aussi bien sur le plan géographique que culturel, mais marqué par une instabilité politique permanente.

III 1 Une cohésion territoriale

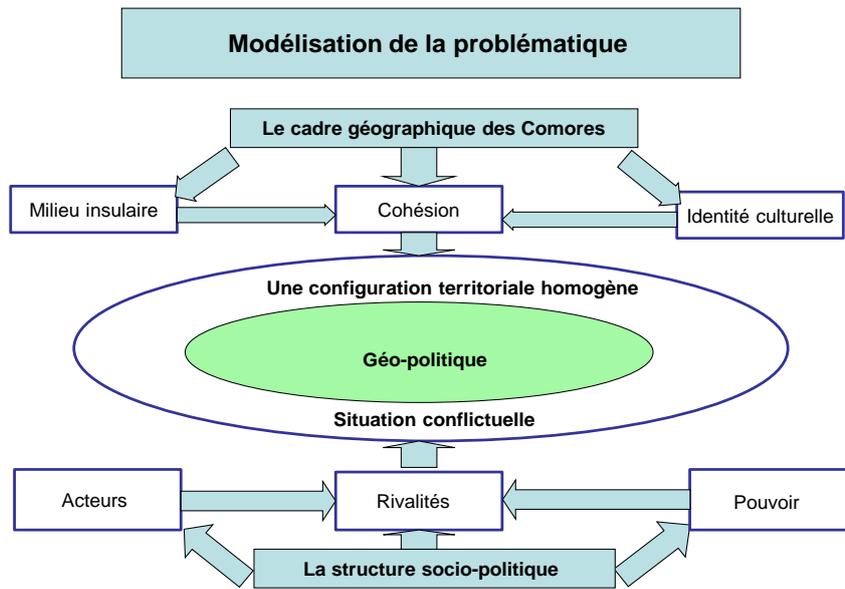
La problématique géopolitique des insularités ne peut pas être appréhendée de manière globale puisque les ressorts sont spécifiques à chaque contexte. Ainsi dans l'océan Indien, l'archipel des Comores s'est trouvé dès son accession à l'indépendance en 1975, confronté à

une série de crises séparatistes liées à une instabilité politique permanente. Devant le choix de devenir indépendante ou pas, Mayotte a choisi, par consultation populaire de garder le statut de territoire de l'Outre-mer français.

La consultation référendaire île par île a servi d'instrument de division politique de l'archipel puisqu'elle a entraîné une certaine différenciation des statuts politiques des îles. La carte ci-dessus illustre la matérialisation de la frontière politique entre l'Union des Comores formant un l'Etat indépendant et Mayotte rattachée toujours à la France. Mais l'antécédent mahorais a-t-il des répercussions sur le reste de l'archipel ? *« La tendance à l'éclatement qu'a créé la « Mayotisation » est donc une tentation permanente. Disons aussi que le bilan de cette petite nation écartelée doit être conservé en mémoire pour tous ceux qui tenterait l'Indépendance dans certains DOM-TOM. »* (Vérin, 1985).

En août 1997, l'île d'Anjouan a revendiqué son retrait de l'ensemble comorien. Cette nouvelle crise politique et institutionnelle a failli faire éclater l'Etat multi-insulaire des Comores. Dans l'incapacité de restaurer l'ordre national le gouvernement comorien de l'époque avait sollicité la médiation de l'Etat français pour mettre fin à cette crise. Déjà impliquée dans le litige sur Mayotte, la France a décliné ladite demande et s'est bien gardée de s'immiscer dans le conflit inter-comorien. A la suite cette crise politique, un processus de réconciliation nationale a été engagé à Madagascar sous les auspices de l'Organisation de l'Unité Africaine. En janvier août 1999 de paix a été conclu. Celui-ci stipule en gros que chaque île doit disposer de son propre parlement, et assure chacune à son tour la présidence de l'Union des Comores. Mais quelques mois après, une nouvelle violence politique a rompu la négociation en cours, puisque en avril 1999, un coup d'Etat militaire a renversé le gouvernement civil, et a relancé le processus de la réconciliation nationale.

Fig. n° 2 : Modèle de la problématique



Source : Pierre Vérin, 1984

Conception : Said Ahmed, SA, 2012

A l'issue d'un referendum tenu le 23 décembre 2001, et destiné à mettre fin à la double crise politique et constitutionnelle, le « oui » l'a remporté avec 76% des suffrages exprimés. La nouvelle constitution devait, cette fois-ci permettre la création d'un nouveau cadre institutionnel de l'Union des Comores. Les élections libres du 31 mars 2002 ont inauguré l'application du principe de la présidence tournante. En 2006, la présidence de l'Union des Comores revient à l'île d'Anjouan pour un mandat de quatre ans. Ahmed Abdallah Sambi originaire de l'île d'Anjouan est élu président de l'Union des Comores. Mais en dépit de cette mise en place d'une nouvelle distribution du pouvoir sur l'échiquier politique comorien, l'ordre territorial reste incertain. La problématique insulaire des Comores présente comme particularité géopolitique : l'unité géoculturelle dans la division politique

Le modèle ci-dessus indique une double réalité : géographique et socio-politique qui caractérise la configuration territoriale des Comores. D'abord une réalité géographique impliquant une cohésion spatiale puisque les îles de cet archipel sont très proches entre elles (voire carte n°1). Mais également identitaire puisqu'elles sont issues d'une seule et unique civilisation, ciment d'unité nationale.

III 2 Une division politique permanente

La division politique dans l'espace comorien est inscrite dans le temps comme une constance. Le pouvoir comme enjeu essentiel est à l'origine de conflits entre acteurs. Enfin la conjonction de ces trois facteurs : espace, pouvoir et rivalité, traduit la réalité géopolitique comorienne. Ainsi unité identitaire et division politique, tel est le paradoxe qui caractérise la problématique de notre étude. Le caractère complexe et paradoxal de cet archipel nous conduit à soulever un ensemble d'interrogations.

L'archipel est-il un territoire à forte propension d'instabilité politique ? L'insularité serait-elle une fatalité géopolitique ? En d'autres termes la configuration géographique de l'archipel faciliterait-elle le développement de tendances centrifuges ? En quoi le milieu insulaire impliquerait-il des rivalités de pouvoir ? Est-il plus difficile de réaliser ou maintenir l'unité territoriale dans le milieu insulaire que dans le milieu continental ? A l'examen de notre cas d'espèce, l'instabilité politique permanente qui puise sa source dans des rivalités de pouvoir inscrites dans l'histoire et ancrées dans la mentalité collective s'expliquerait selon Vérin par le problème de la gestion de l'Etat multi-insulaire des Comores. Mais bien plus que la nature géographique de l'Etat, l'éclatement politique de l'archipel des Comores trouve en partie ses racines dans l'histoire pré-coloniale. Vérin met en exergue la déchirure politique comorienne et montre que la colonisation a été plutôt un facteur d'unification au sens administratif du territoire. *« Cette unité de l'archipel avait été aménagée sous la colonisation, car avant la venue de Français, aucun sultanat n'avait réussi à faire l'unification. Certaines îles furent même, de façon quasi-permanente, déchirée par des guerres civiles »* (P. Vérin, 1985).

Soulignons que la division politique de la nation comorienne a facilité l'assise de la colonisation française sur cet archipel. La France aurait-elle divisé une nation qui n'a jamais été unie politiquement ? Si l'indépendance n'est pas le point de départ de la problématique géopolitique des Comores, elle a en revanche créé deux entités politiques séparées, mais liées par une seule et unique identité culturelle. Mais l'évolution socio-politique et économique séparée de ces deux entités : l'Union des Comores et Mayotte tend à créer des distorsions et crispations identitaires. Cette problématique nous amène à formuler nos hypothèses de travail.

III 3 Hypothèses de travail

Nous déclinons notre réflexion sur ce travail en deux hypothèses secondaires et une troisième qui serait la principale pierre angulaire de la thèse que nous défendons. Nous nous appuyons sur les réflexions et postulats de certains chercheurs et géographes spécialisés sur la question insulaire pour étayer la démonstration de notre hypothèse. Burac qui a analysé le problème du fonctionnement de l'Etat multi-insulaire dans la Caraïbe postule que « *Le phénomène de multi-insularité est source de division politique. La tendance actuelle dans le monde se caractérise beaucoup plus par l'éclatement et l'éparpillement politique des archipels que par le regroupement. Dans la Caraïbe, dans l'océan Indien, dans l'océan Pacifique, les exemples se sont multipliés au cours des dernières années (Antilles néerlandaises, Comores, îles Marshall dans la Micronésie)* » (M. Burac, 1991).

D'autres géographes comme Christian Huetz le Lemps ont corroboré l'hypothèse selon laquelle l'insularité serait source de division et conflit politique. Ce qui nous amène à énoncer notre première hypothèse qui serait la suivante : **La configuration géographique de l'archipel des Comores est de nature à générer des conflits politiques.** Mais savoir si l'insularité serait en elle-même une cause ou conséquence revient à questionner la théorie du déterminisme. L'explication de l'éclatement politique des ensembles insulaires se trouverait-elle dans la nature géographique. « *Il n'apparaît donc pas de centre géopolitique cohérent dans le Pacifique insulaire. Cette idée revient-elle à accréditer l'idée que l'Océanie insulaire n'est qu'une périphérie éclatée, dépendant de centre extérieur et par conséquent dénuée de dynamique politique interne, puisque sans point d'appuis central pouvant l'impulser ? [...] Le monde insulaire est par essence un monde géographiquement excentré, il veille à ce qu'en contrepartie aucun rivage de son univers ne soit lui-même excentré.* » (Bonnemaison, 1997).

Mais chercher ou tenter d'unifier politiquement des entités insulaires serait-il une contre nature géographique ? Il n'y a pas lieu d'infirmer ou confirmer cette hypothèse mais plutôt de la confronter aux particularités contextuelles des situations archipélagique. Car le déterminisme peut être vérifié et donc soutenable dans certains cas. A la lumière de nombreux exemples dans le monde il est peu démontré que l'insularité en elle-même soit la cause de tendance à l'éclatement politique des Etats-archipels. Mais elle sous-tend que les ressorts du conflit ou division politique des Etat-multi-insulaires sont à rechercher dans une

hétérogénéité multiforme (culturelle, ethnique, historique et ou culturelle) mais que l'insularité en facilite l'expression. « *La fragmentation politique est parfois aggravée du fait de l'existence de particularismes culturels marqués* » (M. Burac, 1991). Ce qui nous amène à la deuxième hypothèse. **L'identité comme conscience idéologique est vectrice d'unification et/ou division politique du territoire.** Mais l'idée selon laquelle l'unité ou division politique d'un territoire soit liée au degré de cohésion identitaire d'une nation n'est pas propre à l'archipel. En revanche, l'insularité peut être dans certains cas un facteur aggravant de la division politique.

L'archipel des Comores est l'archétype d'une nation marquée par une forte cohésion identitaire. « *Mais cette nation ne repose pas seulement sur le souvenir de près d'un siècle de colonisation vécu ensemble, elle est fondée sur une réelle unité de langue et culture.* » (Vérin, 1984). Pourtant l'existence d'une profonde unité culturelle ne suffit pas à assurer l'unité politique de la nation comorienne. Si nous replaçons ces deux hypothèses dans le contexte comorien, elles ne seront que partiellement démontrables. Puisque les Comores sont un ensemble qui présente une cohésion géographique et une homogénéité culturelle. Or en dépit de son unité géo-culturelle, l'archipel des Comores souffre et a toujours souffert de divisions politiques.

Ainsi les failles politiques de la nation comorienne sont endogènes, car antérieures à la colonisation. Les fissures politiques nationales sont donc profondes et précoloniales. L'impact de la colonisation sur la division politique de l'archipel est à évaluer à sa juste mesure. Ceci ne nous permet pas pour autant de réfuter l'hypothèse selon laquelle l'identité culturelle aussi forte soit-elle d'un archipel puisse être vectrice d'unification politique nationale. C'est pourquoi nous formulons, une troisième hypothèse qui est la suivante : Les **conditions de l'équilibre du pouvoir, gage de la stabilité durable de l'archipel des Comores.** A l'examen du contexte de notre cas d'espèce, l'archipel des Comores, notre hypothèse principale tend à affiner les postulats et observations précédentes pour tenter de démontrer la thèse que nous défendons. Nous avançons sous forme de postulat le raisonnement suivant qui guidera notre démarche. Il est vrai qu'aux Comores l'instabilité politique est chronique, mais elle n'est pas une fatalité. L'insularité est une conséquence et non une cause dans les rivalités du pouvoir. Il n'est donc pas improbable que par une volonté réelle et une prise de conscience profonde nationale le pays puisse retrouver une stabilité durable et amorcer son développement. Mais plus proche de notre contexte d'étude est la réflexion de François

Doumenge qui postule que « *Poser le problème de la gestion de l'Etat-multi-insulaire, c'est s'interroger sur le problème de son existence et de sa survie, puisque chaque île qui le compose peut se considérer à elle seule, à un moment ou à un autre, comme une unité de décision et de gestion en matière économique et politique* » (Doumenge, 1983). C'est sous le prisme fonctionnel que Doumenge aborde le problème de la viabilité des Etat-multi-insulaires. Ceci est bien vrai pour l'archipel des Comores confronté de manière constante, si ce n'est que structurelle, à de crises politiques.

La difficulté pour le peuple comorien d'édifier un Etat-nation réside peut-être dans la conception même du pouvoir politique. Dès lors que le clan reste en réalité le repère socio-politique. Inscrit dans l'inconscient collectif comorien l'esprit du clan expliquerait peut-être l'échec des tentatives de réconcilier la nation. Mais l'identité politique d'une nation se construit dans le temps. Cela impliquera en réalité l'expérience « d'un vivre ensemble » qui permettra de nourrir une profonde conscience politique nationale. En préambule de sa thèse sur l'étude géographique de l'archipel des Comores (1962), René De Maximy en voulant illustrer la problématique comorienne a placé le verset coranique suivant : « *En vérité, Dieu ne change pas les conditions de vie d'un peuple avant que ce peuple n'ait lui-même changé ses propres conditions de vie* ». (Coran 13 : 11).

En effet, ce verset aussi illustratif qu'éclairant questionne sur l'état d'esprit comme conditionnement intrinsèque de changement possible d'un peuple ou d'une nation. C'est bien vrai pour le peuple comorien qui a des difficultés à dépasser le reflexe clanique du pouvoir à se constituer ou se considérer comme une seule entité nationale. Les causes du mal développement des Comores peuvent s'expliquer par le décalage temporel entre une conception intrinsèque traditionnelle et clanique du pouvoir et une conception institutionnelle et démocratique du pouvoir.

IV Démarche de recherche adoptée

Notre démarche consiste dans un premier temps à nous appuyer sur un corpus théorique pour montrer la portée de l'intérêt scientifique sur la problématique que nous traitons ici et une méthode d'analyse nous permettant dans un second temps d'examiner le postulat proposé.

IV 1 Le corpus de l'étude

Le corpus sur lequel s'appuiera notre étude est constitué d'une part de sources théoriques (ouvrages scientifiques, revues spécialisées et journaux) et de sources empiriques (enquêtes du terrain, témoignages). Deux démarches scientifiques s'imposent nous permettant de rendre compte de l'état du raisonnement géopolitique sur la question qui nous préoccupe ici en l'occurrence la multi-insularité comorienne : la démarche déductive⁴ et la démarche inductive. L'énoncé de notre hypothèse de travail comporte des faits déductibles, puisqu'ils relèvent d'une dialectique d'observation. En géographie, la théorie de l'analyse spatiale nous éclaire sur l'ensemble des lois physiques qui régissent le fonctionnement et l'organisation des espaces. Or, s'il est avéré de manière générale que le territoire s'articule dans une logique systémique centre-périphérie, il existe des espaces pour lesquels les singularités géographiques échappent aux règles générales du fonctionnement du territoire. A ce propos Sanguin dans son ouvrage intitulé « *Vivre dans une île : une géopolitique des insularités* » établit une typologie de trois formes de système d'Etat insulaires. Selon lui existent trois formes de systèmes insulaires : le système insulaire à Etat indépendant (comme le Vanuatu et Bahamas), le système insulaire à deux ou plusieurs unités politiques (comme les îles Vierges britanniques) et les îles constituées en réseaux. Mais Meistersheim montre une autre logique de hiérarchisation des espaces insulaires. « *Ce sont des îles ou archipel physiquement homogènes qui, pour de raisons de politiques de colonisation ou pour d'autres raisons historiques, ont été coupées en deux par une frontière internationale. [...] Ou bien des frontières partagent l'archipel, comme les Comores, mais laissant intacte chaque île.* » (Meistersheim, 2001). Le modèle jacobin de l'organisation du territoire de l'Etat serait-il

⁴ « La démarche déductive est une démarche qui passe par la démonstration et dont le point de départ est une hypothèse, un modèle ou une théorie » (Hervé Gumuchian et Claude Marois, 2000)

adapté à la nature archipélagique ? A ce titre Bonnemaïson montre « *Deux modèles géopolitiques de l'insularité* »⁵

En revanche Molles a une conception plutôt plus tranchée puisqu'il considère que l'Etat est un concept inapproprié à l'insularité. « *L'Etat est un concept continental, l'île est un concept local, l'île est communauté et le continent est société, l'existence des îles est en soi attentatoire à l'autorité de l'Etat* » (Moles, 1982) De ce point de vue, affirmer que le modèle systémique n'est valable que sur les continents est peut-être une généralité abusive. Car une telle affirmation générale et absolue est vite contredite par le contre-exemple insulaire du jacobinisme nippon. Toutefois le Japon par sa dimension géopolitique régionale et mondiale exceptionnelle est hors de portée de notre étude. Mais le fait que chaque île se conçoive par moment comme un centre indépendamment des autres îles n'implique pas nécessairement l'inexistence de l'Etat, mais incarne une autre forme de l'organisation politique. La vraie question porte sur le contrôle politique d'un territoire fragmenté.

Comment enserrer un pouvoir politique dans cet ensemble spatial discontinu qu'est l'archipel des Comores ? En gros nous retenons de la littérature sur la géopolitique insulaire une forme de déterminisme implicite et nuancé. Les réflexions et postulats émis par les différents chercheurs spécialisés sur la question insulaire tendent non pas à éluder dans l'absolu le caractère déterministe de l'insularité, mais de montrer que le conflit qui déchire la plupart des nations archipélagiques a pour motif principal la diversité culturelle. Or dans notre cas d'espèce : l'archipel des Comores si l'unité culturelle est le principal ciment de la nation, en revanche l'unité politique reste un défi essentiel. Nous pouvons apprécier cette réalité à une échelle plus globale, puisque la diversité culturelle ou culturelle a été et reste pour beaucoup de peuples de par le monde la principale motivation dans leurs quêtes d'unité nationale à l'instar de l'île Maurice dans l'océan Indien. Dans une nation multi-culturelle le pouvoir devient le crédo qui assure les équilibres socio-politiques. Mais l'exemple comorien montre que l'absence ou le faible degré de la diversité culturelle n'implique pas nécessairement une

⁵ « Il existe deux façons d'interpréter les recompositions géopolitiques du monde d'aujourd'hui. Le modèle des centres et des périphéries ; il vise à identifier des centres de puissances puis des anneaux des pays à intégration plus ou moins fortes et enfin, ailleurs, des pays marginaux, plus ou moins périphériques, des « Anti-monde ». [...] Le second modèle, d'essence libertaire, vise à reconstituer des espaces non pas centrés, mais réticulaires, c'est-à-dire à centres multiples réunis par des réseaux ou par des processus de circulation et d'échanges formant comme autant de cheminements en étoiles, apparemment sans direction fixe, et dessinant plus des entrelacs que des axes. » (Bonnemaïson, 1997).

nation paisible, car le pouvoir est en soi source de conflit du moins dans le contexte comorien. Quelle méthode pouvons-nous nous appuyer pour démontrer notre hypothèse ?

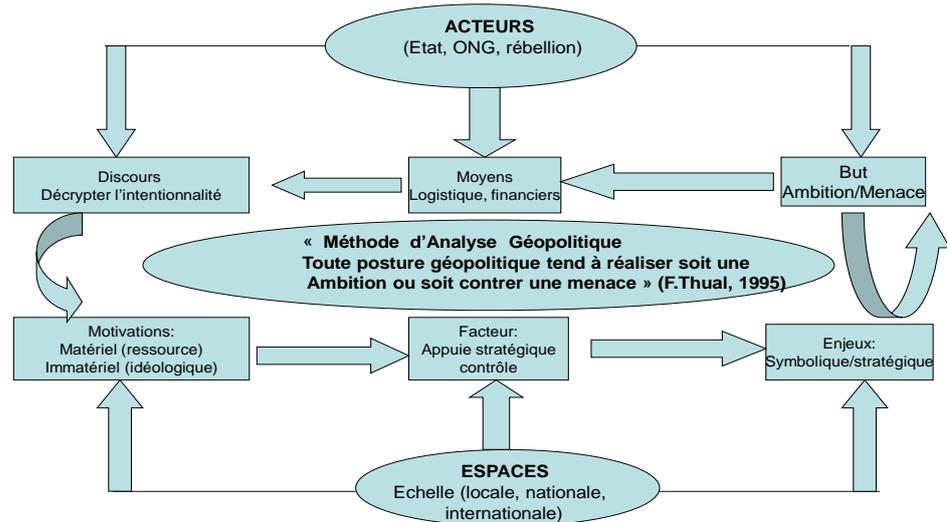
IV 2 Méthodologie

Nous avons également travaillé sur un corpus constitué d'entretiens, témoignages et groupes. Les investigations que nous avons menées au cours de notre travail sur le terrain n'ont pas toutes abouties. Puisque certains acteurs politiques comoriens nous ont subtilement refusé notre requête d'entretien. Connaissant bien le refus implicite de certains acteurs politiques comoriens à se confier aux chercheurs nous avons donc appréhendé dès le départ la difficulté d'accès à certaines informations. En revanche d'autres acteurs ont répondu à notre requête. Compte tenu de la nature de notre sujet et des certaines difficultés d'accès à certaines informations nous avons adopté une approche et des outils méthodologiques appropriés. Aux frontières entre la science-politique et la géographie, la géopolitique a nécessité pour nous d'appliquer la méthode « d'observation participante ». Cette méthode nous a permis de nous immiscer et nous fondre dans le public comorien pour recueillir des informations dans une atmosphère naturelle, car étant comorien d'origine nous n'étions pas identifiés comme élément étranger.

Ainsi au cours des manifestations rituelles ou festives nous avons pu observer tout en nous impliquant dans les groupes en prenant soin d'occulter notre position de chercheur. L'avantage de la méthode « d'observation participante » est ce qu'il permet de recueillir des informations du sujet enquêté sans qu'il puisse préparer son discours. Ainsi il ressort de nos « observations participantes » certains indicateurs d'analyses qui nous ont permis d'évaluer l'écart entre le discours qui façonne la perception du réel et la réalité factuelle des problèmes géopolitiques. Par exemple sur le problème de l'unité nationale, les Comoriens désignent généralement la France comme responsable de l'instabilité politique du pays mais en même temps ils admettent que les Comores n'ont jamais été unies politiquement avant même la colonisation. Nous voyons bien la part d'un discours populiste qui vise à désigner l'ennemie de la nation et les réalités historiques qui expliquent les causes de divisions. Autre exemple qui révèle la contradiction de l'état d'esprit comorien est celui relatif à la question de la gouvernance. L'avis majoritaire du groupe observé semble reconnaître que le système de la rotation du pouvoir en vigueur a permis de corriger le déséquilibre socio-politique, dès lors

que le nouvel mécanisme de la présidence tournante a permis à l'île de Mohéli qui a toujours été tenu à l'écart du pouvoir tient aujourd'hui les commandes du pays.

Fig. n° 3. Géopolitique comme méthode d'analyse



Source : F. Thual, 1995

Conception et réalisation : Said Ahmed. SA, 2012

Cette figure propose une modélisation fondée sur les théories géopolitiques.

Néanmoins la plupart de comoriens estiment que le système de la présidence rotative exacerbe l'insularisme. Mais « l'observation participante » a ses limites. Car nous sommes dans une posture controversée d'une certaine manière entre le « nous » en tant que chercheur et le « nous » en tant que sujet citoyen. La frontière entre ces deux statuts (le nous citoyen et le nous chercheur) dans l'application de cette méthode est poreuse. Le risque de glisser dans une position subjective dans la participation du débat est fort permanent. Mais dans la méthode « l'observation participante » nous avons gardé à l'esprit l'essentiel, celui de comprendre comment la population appréhende l'appropriation de l'espace politique. Ce qui nous conduit à la méthode d'analyse géopolitique que nous illustrons à travers le modèle ci-dessus. Le modèle ci-dessus nous permet d'expliquer le processus conflictuel de situation géopolitique. Trois facteurs principaux rentrent en ligne de compte dans l'analyse de fait

géopolitique : l'espace, le pouvoir et les acteurs. D'abord l'espace comme cadre géographique peut être soit même source de rivalité ou ce qu'il contient comme ressource. Ensuite le pouvoir qui est la manifestation d'autorité légitime ou illégitime officielle ou officieuse généralement associée à un territoire sur lequel s'y exerce. Et enfin les acteurs (Etat, rébellion, milice et/ ou opposition) sont en rivalité pour la conquête du pouvoir et *in fine* contrôler un territoire et ses ressources. Les acteurs politiques ont pour but selon F. Thual soit contrer une menace soit réaliser une ambition en s'appuyant sur les moyens logistiques et idéologique pour construire une stratégie. Ainsi le jeu d'acteur ne peut se comprendre qu'à travers les enjeux qui peuvent être soient de natures symboliques, économiques ou politiques.

Mais les conflits internes ont souvent des répercussions à l'échelle internationale. Il incombe au chercheur de dépasser l'évènementiel pour tenter d'expliquer les motivations matérielles ou immatérielles, apparentes ou cachées des acteurs politiques. Mais comment décrypter l'intentionnalité de l'action que couvrent les discours politiques ? En politique le discours est l'écorce qui enveloppe l'intentionnalité de l'action. L'intention est le noyau de la stratégie. Le travail de chercheur est donc de tenter d'éclairer sur les motivations profondes des acteurs pour expliquer les dessous du dessein géopolitique.

Si nous prenons un exemple dans notre cas de figure Mohamed Bacar, le chef de la rébellion anjouanaise en 1997 avait mis en avant les différences culturelles inter-insulaires pour justifier et donner une crédibilité idéologique à sa stratégie de prise de pouvoir. Or en réalité les différences culturelles entre les îles Comores sont faibles pour prétendre de *facto* légitimer un séparatisme. En effet le discours consiste de fois à donner un effet de loupe pour camoufler des intentions artificielles par ce que de *juré* inadmissible. En gros la méthode d'analyse géopolitique repose sur des outils d'appréciation consistant à montrer les écarts entre les manœuvres et la finalité réelle de la stratégie des acteurs. Cette logique nous amène à justifier le choix de notre plan de travail.

V Le choix du plan en trois parties

Nous avons conçu un plan en trois parties permettant de mieux structurer la cohérence, le mouvement et la déclinaison de notre réflexion globale. Ces trois parties seront divisées en 6 chapitres dont chacune comporte deux chapitres.

V 1 L'étude des aspects territoriaux

Dans la « **Première partie intitulée : la configuration territoriale des Comores** » le premier chapitre sera consacré à l'étude des aspects spatiaux spécifiques de l'archipel des Comores, alors que le second chapitre va traiter du fondement culturel du territoire en mettant en exergue l'importance de l'apport de la « swahilité » à la civilisation comorienne. Ces deux chapitres concourent à montrer le caractère homogène du processus historique de la territorialisation. Comment est façonnée la représentation comorienne de l'espace ? Quel est le creuset identitaire de la nation comorienne ? Ainsi c'est à travers l'étude des échelles temporelles et spatiales que nous pouvons expliquer le phénomène de la multi-insularité comorienne avec ses variantes socio-culturelles et socio-politiques.

V 2 Les ressorts de la balkanisation de Comores

La deuxième partie intitulée : les Comores un archipel écartelé : enjeux et perspectives traitera le destin géopolitique de l'archipel des Comores. Le troisième chapitre est consacré à l'étude des ressorts exogènes de la balkanisation de l'archipel. Les influences extérieures qui ont contribué à la construction géopolitique des Comores sont-elle résiduelles ? Le quatrième chapitre traite le conflit comme dynamique permanente du territoire. Les fractures politiques jalonnées dans le temps qui caractérisent le déchirement de la nation comorienne, sont analysées sous le prisme historique et géographique.

V 3. Les conditions d'une stabilisation territoriale possible

Enfin **la troisième partie intitulée : les perspectives géopolitiques : multi-insularité et stabilité** aborde l'étude des équilibres fragiles du pouvoir entre les îles Comores et ouvre des perspectives pour rendre la gouvernance plus efficiente. Le cinquième chapitre traite de l'imperfection politique qui fait défaut à la réalisation de l'Etat-nation comorien. Pourquoi la société politique contemporaine échoue-elle à mettre en place un mode de partage équitable du pouvoir entre les entités constitutives de l'Etat-archipel des Comores ? Le sixième chapitre propose de pistes de réflexion. Ce chapitre aborde les conditions endogènes d'une paix durable et souligne le contraste de l'assistance ou de l'aide publique internationale dans le processus de pacification du territoire comorien.

PREMIERE PARTIE

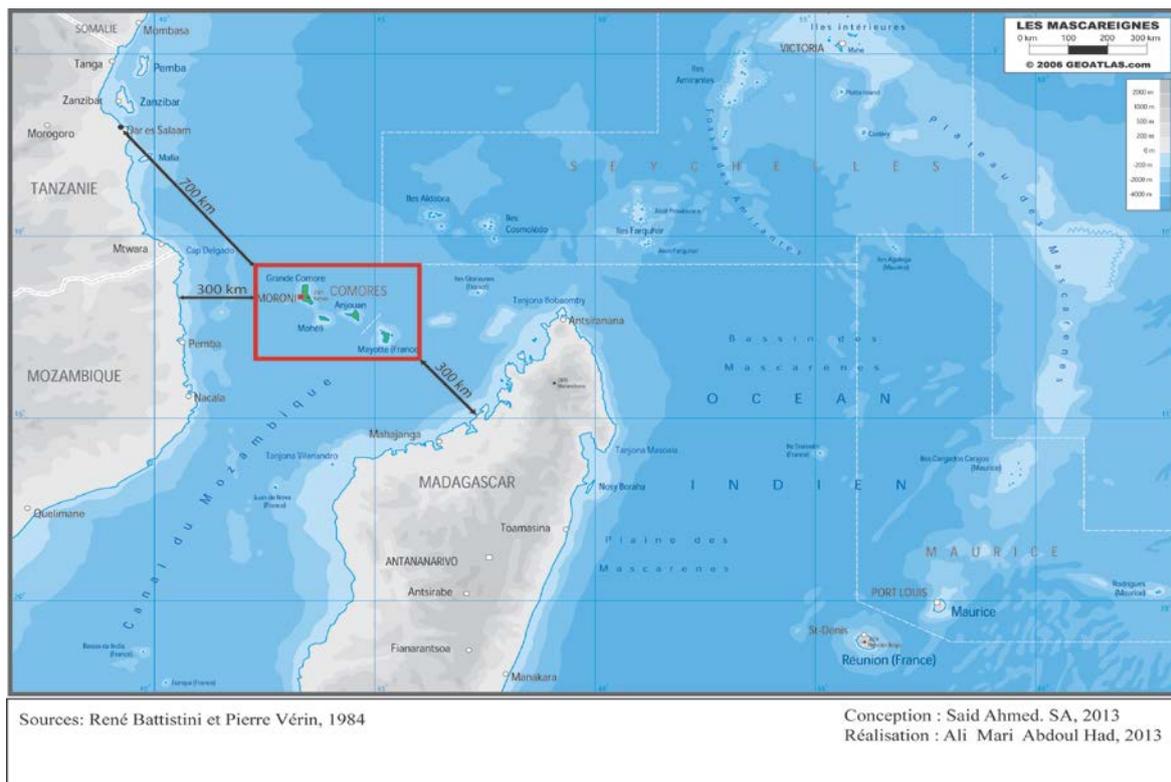
**LA CONFIGURATION TERRITORIALE DES
COMORES :**

INSULARITE ET SWAHILITE

Introduction

L'archipel des Comores, autrefois désigné en lettres arabes (رزج رمل) « les îles de la lune », se trouve au sud-ouest de l'océan Indien au niveau du 45^{ème} méridien d'une longitude de 46° E et d'une latitude de 19° 0 S et au-dessous de l'Equateur entre le 12^{ème} et 13^{ème} parallèles. Cet archipel se trouve au sud de l'océan Indien, entre les côtes mozambicaines qui les séparent à égale distance de 300k et 300k au Nord-ouest de Madagascar. Composé de quatre îles principales, (Mayotte (Mahorais) Anjouan (Ndzouani) Mohéli (Mwali) et Grande Comore (Ngazidja)) l'archipel des Comores forme un ensemble insulaire reliant l'est de l'Afrique et la péninsule indienne.

Carte n° 2. L'archipel des Comores dans l'océan Indien



Cette carte illustre la situation géographique de l'archipel des Comores dans son environnement océanique.

L'océan Indien, troisième du monde par l'importance de son étendue maritime, a une surface totale de 75 000 000 Km² et 7 450 m de profondeur. Par l'importance également, de ses voies d'accès maritimes est, et a toujours été aux prises de fortes luttes d'influences géo-culturelles. Trois blocs continentaux ceignent l'océan Indien, L'Asie à l'Est, la péninsule arabique au Nord-Ouest et l'Afrique orientale à l'Ouest. Cet environnement océanique a prédéterminé les spécificités géophysiques et géomorphologiques du milieu insulaire comorien. Situé à 700km de Dar-es-Salam, cet archipel est relativement bien relié aux côtes Est du continent africain. Cet isolement relatif a permis aux Comores de s'inscrire dans la dynamique historique des échanges culturels et commerciaux à l'apogée de la civilisation swahili. C'est également grâce à ces échelles géographiques des îles swahili que l'influence arabe a pu se diffuser jusqu'aux îles Comores.

Relié également à la partie Sud-Est asiatique par le biais de Madagascar à travers lequel l'influence indonésienne a pu s'étendre à l'archipel des Comores. Ainsi la position géographique de cet archipel est stratégique à bien des égards. Cette carte donne une certaine lecture de l'état de l'isolement géographique relatif de l'archipel des Comores dans l'océan Indien. Elle retrace également les relations que les Comores ont pu tisser dans le passé avec le reste du monde à partir de son positionnement géographique et appréhende la mise en perspective de la posture géopolitique de l'Etat comorien. Mais cette situation géographique est génératrice dans tous les cas d'un impératif paradoxal, celui de la nécessité de s'ouvrir au monde et l'obsession de rester ancré dans l'insularité.

D'origine volcanique, les îles Comores sont de nature tropicale. La formation du milieu naturel caractérise la spécificité de l'insularité comorienne, c'est ce que nous abordons dans le **Chapitre I**. Ainsi le facteur géographique et le facteur climatique ont été déterminants à l'essor de la civilisation comorienne, étant donné l'ensemble comorien s'inscrit dans l'aire géo-culturelle swahili qui va, de l'Est à l'intérieur du continent africain jusqu'à l'extrême Nord-Ouest de Madagascar. (**Chapitre II**). En dépit de sa configuration morcelée, les Comores forment pourtant une unité culturelle.

I-Chapitre 1. La formation du milieu insulaire

Introduction

La formation du milieu insulaire des Comores trouve ses origines dans le soubassement de l'océan Indien. De par sa structure topographique, l'océan Indien est un milieu naturel complexe. Un espace maritime immense, il est bordé par trois principaux blocs continentaux : Au Nord, la péninsule arabique, au Sud-Est, la péninsule indienne et au Sud-Ouest, l'Afrique. Original également, par la diversité des formes et des tailles des îles et archipels qui le caractérisent. Dans cette mosaïque insulaire, l'océan est à la fois une rupture et un trait d'union. Situé au sud-est de l'océan Indien, l'archipel des Comores se trouve au carrefour des aires climatiques qui ont auguré la trajectoire de son peuplement et influencé les formes de représentations du territoire. L'océan Indien est un milieu naturel à forte propension d'instabilité climatique structuré par les discontinuités spatiales. Eminemment géographique, la notion de discontinuité spatiale interroge sur les limites, les barrières et les distances qui séparent deux ou plusieurs entités spatiales. La mer, facteur structurant de la discontinuité spatiale, implique la notion d'isolement.

Dans notre cas d'espèce, les îles Comores appartenant à une même aire géographique appelée archipel, forment un ensemble territorial discontinu. La discontinuité implique ainsi, une diversité des lieux géographiques et de surcroît, on observe dans le contexte archipélagique, un maillage territorial relâché. A l'interface entre continent et océan, l'archipel présente ses spécificités physiques et climatiques et son rôle géographique dans cette région du monde. L'étude des aspects et dynamiques spatiaux va nous permettre d'éclaircir en perspective les tensions et crises socio-politiques des Comores. C'est pourquoi nous abordons d'abord les conditions physiques **(I1)**, climatiques ensuite **(I2)** qui ont présidé à la formation de cet archipel, et enfin les disparités démographiques et de ressources qui caractérisent le territoire comorien. **(I3)**

I. 1. Les conditions physiques

Les Comores sont un milieu insulaire d'origine volcanique (I11), formant un espace pluriel dans une unité géographique (I12).

I.1.1. Un milieu insulaire d'origine volcanique

A l'origine des îles Comores, une activité volcanique aux temporalités géologiques longues (I111) mais d'une unité géomorphologique (I112)

I. 1.1.1. La formation physique du milieu insulaire comorien

L'activité volcanique qui a sous-tendu à sa formation est le résultat d'un processus géologique. Cependant, il convient de montrer les différentes phases volcaniques qui ont parsemé les îles de l'archipel des Comores. Le contexte géologique des Comores a pour origine, une ride sous-marine discontinue séparant le bassin de la Somalie du canal du Mozambique. La croûte qui constitue le fond de l'océan Indien se déplace au-dessus de l'un de ces panaches. Ce mouvement dite tectonique de plaques implique le déplacement du centre d'émission des produits volcanique depuis il y a au moins 8 millions d'années. « *Les Comores se sont formées bien après que Madagascar ait commencé à se séparer de l'Afrique, lors de la dislocation du continent de Gondwana, à l'ère secondaire. L'histoire géologique des Comores ne commence qu'à la fin de l'ère tertiaire, alors que le canal de Mozambique avait déjà à peu près la largeur que nous connaissons actuellement.* » (Battistini. R, et Vérin. P, 1984). Ce volcanisme récent qui s'est déplacé du Sud-Est au Nord-Est donnant naissance aux îles de l'archipel des Comores. Emergées au tertiaire et au quaternaire, nous déclinons la formation des îles Comores suivant un ordre chronologique croissant. Mayotte fut la première île émergée de l'archipel, sa naissance remonte à environ 15 millions d'années. « *Le bâti fondamental de l'île est un vieux volcan-bouclier basaltique d'âge miocène, dont le centre était situé en mer à l'ouest de l'île, et dont il ne demeure plus que le flanc oriental, tout le reste ayant été enlevé par l'érosion.* » (Battistini. R, et Vérin. P, 1984). A Mayotte l'activité volcanique a cessé depuis des millions d'années. Cette inactivité volcanique traduit un processus d'affaissement de l'île par le fait du fractionnement de son socle volcanique.

Pour l'île d'Anjouan sa naissance remonte à 0,4 à 1, 5 million d'années. Pour Mohéli sa naissance est située entre 1,4 à 3, 4 millions d'années. Et pour Grande Comore, la plus récente, sa naissance remonte seulement à 130 000 ans, la seule île où le volcan est encore actif. En effet, du sud-est au nord-ouest de l'archipel, l'émergence des îles Comores s'était faite à travers des échelles géologiques différentes suivant un ordre géographique. L'ancienneté du système volcanique a des implications géographiques. Car l'activisme volcanique qui a modelé le milieu insulaire comorien a donné naissance à une variété de formes physiques. Les différences morphologiques caractérisent ainsi le cadre géographique du milieu insulaire. L'étude des conditions physiques de la formation des îles Comores fait apparaître une certaine variable géographique de l'insularité comorienne, du moment que chaque île est marquée par un impact physique du volcanisme. Mayotte par son ancienneté est sujette à une certaine vulnérabilité géologique du fait de son enfoncement⁶. Alors que l'île d'Anjouan accuse un relief plus prononcé et dans une moindre mesure aussi à Mohéli. Le caractère accidenté de ces deux îles montre « *D'ailleurs la phase du repos fut beaucoup moins longue à Anjouan et Mohéli qu'à Mayotte, ce qui explique les types différents de reliefs que l'on trouve dans celle-ci et dans celle-là* » (De Maximy, R. 1970 p11). Ainsi, la formation physique de chaque île s'explique par les manifestations de l'activisme volcanique à différentes échelles temporelles. Mais pour toutes les îles, le volcanisme est la morphogénèse du territoire comorien. Ce qui nous amène à étudier le contexte volcanique des Comores.

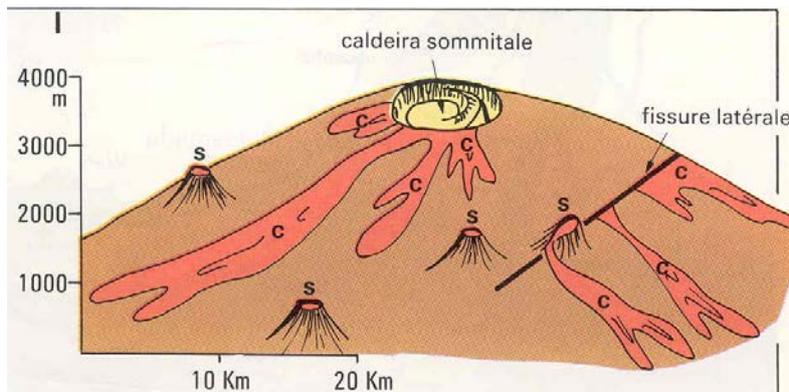
I. 1.1.2. Le contexte volcanique des Comores

Notons d'abord que les îles de l'océan Indien n'ont pas toutes la même origine géologique. Les îles qui longent l'Est du continent africain : Pemba, Kilwa et Mafia sont d'origine granitique. Les Seychelles sont d'origine corallienne. Par ailleurs les îles Comores, la Réunion, l'île Maurice et les îles Maldives sont toutes d'origine volcanique. Cette typologie de la genèse des îles de l'océan Indien, implique une diversité géophysique des milieux naturels. Toutefois, cette variété de configuration traduit une certaine différence sur l'évolution géologique des milieux insulaires. Alors que les îles dérivées des continents ne

⁶ « Mayotte continue à s'affaisser, le cours inférieur des rivières à s'immerger, les vallées sont envahies d'alluvions, les estuaires à paléotiers s'élargissent, les profils d'équilibre sont rompus, les barrières coralliennes du lagon s'élèvent au fur et à mesure de l'enfoncement. » (De Maximy, R.1970)

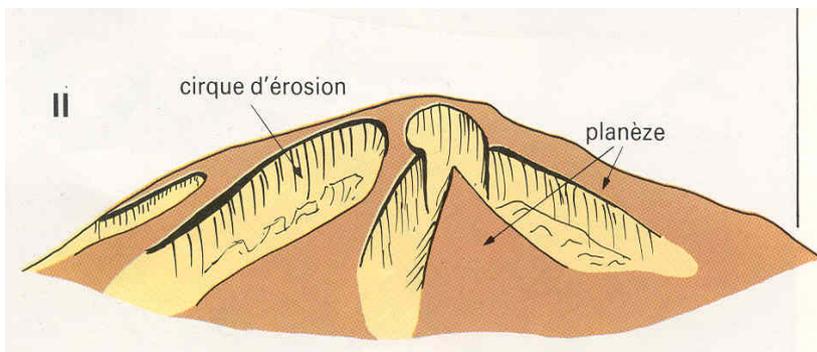
connaissent pas des fluctuations géomorphologiques majeures, les îles volcaniques sont soumises au rythme des mouvements géologiques de l’océan. Dans les îles où le volcan est encore actif, on peut observer des modifications géomorphologiques relativement majeurs. L’éruption volcanique qui a eu lieu en Avril 2007 dans l’île de la Réunion a légèrement modifié la géographie. Car cette éruption a agrandi le territoire d’une vingtaine d’hectares. Le volcan des Comores est de type bouclier basaltique. Ce volcan de type hawaïen a trois stades dans sa manifestation.

Fig.4 : Trois stades dans l’érosion d’un volcan bouclier basaltique



Dans sa première phase le volcan bouclier encore actif, indique que l’émission de coulée de basalte est très fluide (c). Depuis la caldeira sommitale et le long de fissure latérale comme

l’indique. (s) : indique les cônes stromboliens adventices.



La phase II indique l’attaque par l’érosion d’un volcan bouclier. Entre les grandes entailles d’érosion en cirques, demeurent des témoins de la topographie

primitives volcaniques, appelés « planèze ».



Dans sa dernière phase de l’attaque par l’érosion d’un volcan bouclier, les planèzes ont disparu, par recoupement des versants

Source : Battistini. R, et Vérin. P, 1984

Selon le géologue J. de Saint-Ours, le contexte volcanique des Comores est défini par trois phases : phase inférieure, phase intermédiaire et une phase supérieure. La « phase inférieure » qui remonte à l'âge fin-miocène à début pliocène qui présente le socle sur lequel reposait le fond du cirque, selon le géologue. La « phase volcanique intermédiaire » d'âge pliocène que d'après J. de Saint-Ours, l'érosion a été à l'origine de la formation de trois presqu'îles de Ndzouani : Sima, Jimilime et Nyumakele. Enfin la phase supérieure qui correspond à l'âge plus récente qui aurait donné par ses fractures la forme triangulaire de l'île d'Anjouan. Il a été observé que les trois îles (Ngazidja, Ndzouani et Mwali) connaissent par endroits de signes d'affaissement. Ce phénomène d'affaissement est beaucoup plus visible à Foubouni au sud de la Grande Comore. Ainsi, ce volcanisme à travers ces temporalités géologiques est à l'origine de la caractéristique plurielle des reliefs, de la diversité et de la complexité de l'espace géographique des Comores.

I. 1.2. Un espace pluriel dans une cohésion géographique

Chaque entité insulaire de l'archipel de par sa personnalité physique (1121) se distingue des autres, mais toutes sont contenues dans une même unité géographique (1122) Cette variété de traits physiques caractérise la pluralité de l'espace comorien.

I. 1.2.1. La diversité des personnalités physiques des îles

Chaque île a son trait physique dominant, caractéristique de sa personnalité. Nous déclinons l'étude des spécificités physiques des îles par ordre chronologique croissant de la plus ancienne à la plus récente en terme géologique.

I. 1.1.2.1. Maoré (Mayotte) l'île au lagon immense et luxuriante

A la simple observation de la carte ci-dessous (carte n° 2), le lagon apparaît comme le marqueur physique original de l'île Mayotte, de par son immensité fulgurante. Les données physiques ci-après nous permettent de mieux mettre en relief le caractère original de la personnalité de l'île. La plus orientale de l'archipel des Comores, Mayotte est la plus proche de Madagascar. Une proximité géographique qui implique une forte influence sur le destin

sociologique et ethnique de l'île. L'île à la forme d'un hippocampe. Elle a une superficie de 374 kilomètres carrés et mesure 22km de largeur d'Ouest et en Est et du Nord au Sud mesure une longueur de 39km, c'est la grande terre par opposition à la petite terre l'îlot habité de Dzaoudzi situé au nord-est de l'île.

Tableau n°1 : Données physiques de l'île de Mayotte (Maoré)

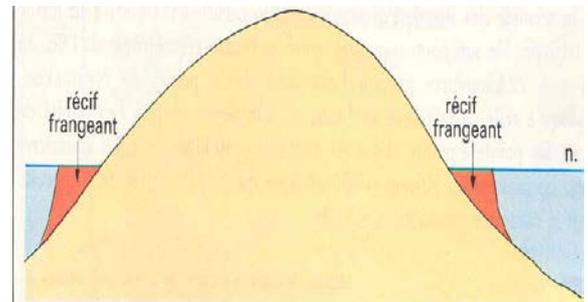
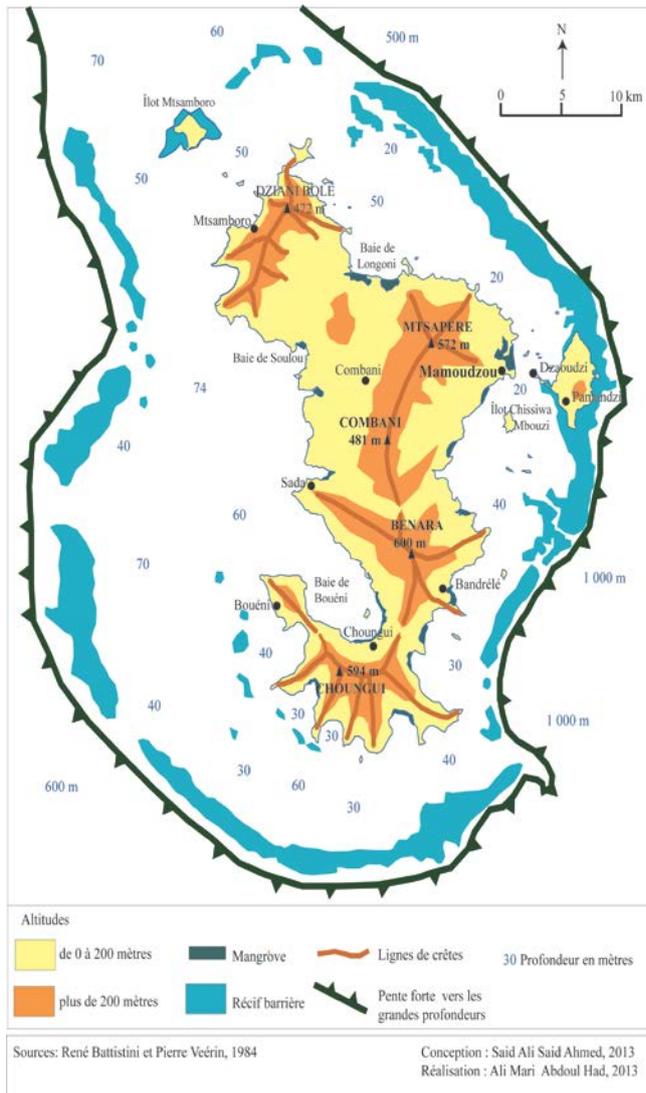
| Largeur en km | Longueur en km | Superficie en km ² |
|---------------|----------------|-------------------------------|
| 22 km | 39 km | 374 km ² |

Du fait de ces deux entités certains géographes qualifient Mayotte d'archipel. D'un sol fertile rouge basalte et peu arrosé. Du Nord au Sud, la structure physique de Mayotte est constituée de quatre massifs. Le mont Dziani bole se trouve au Nord-ouest et mesure 472m. Au nord-est le sommet de Mtsaperé mesure 572m, plus au centre le *mlima* (sommet) de Kombani qui atteint une hauteur de 481m. Situé plus au sud-est de l'île le sommet Benara est le plus haut point, il culmine à 660m. Plus au Sud c'est le chungu culminant à 594m, c'est la partie la plus affaissée de l'île selon De Maximy, R. Du Nord au Sud et d'Ouest en Est des lignes de crêtes séparent ces différents sommets. En comparaison avec les autres îles sœurs (Anjouan, Mohéli et Gde Comore), Mayotte est l'île la plus basse. Ces reliefs peu contrastés sont le signe d'un processus d'affaissement de l'île. « *L'impression essentielle qui se dégage est que l'on a affaire aux sommets et aux lignes de crêtes d'un ensemble qui fut autrefois plus vaste, beaucoup plus élevé et qui s'est lentement enfoncé dans la mer jusqu'à ce que, seule, les parties hautes des cours d'eau demeurent émergées.* » (De Maximy, R. 1970). Cependant, encerclée par un-récif⁷ barrière, le lagon est la principale originalité physique dominante de l'île. (Carte ci-dessous.) Du Nord au Sud, cette barrière corallienne mesure 55 kilomètres et 35 kilomètres de l'Est à l'Ouest et une profondeur moyenne de 20 à 70 mètres. Sur les côtes de l'île, en particulier la partie Est, on remarque le développement des Mangroves en amont du récif-barrière et à l'extrémité des fortes pentes vers les profondeurs indiquées sur la carte en mètres. Par sa dimension, le lagon apparait comme un contenant naturel de l'île. Très imposant, le lagon caractérise la personnalité de l'île Mayotte. En effet, le lagon est l'expression luxuriante à la fois de la richesse et de la fragilité territoriale de l'île.

⁷ « Ce récif a commencé de se construire sous la forme d'un récif frangeant en bordure de Mayotte lorsque l'île avait son extension primitive, ou bien lorsque déjà son affaissement débutait. Elle devait alors avoir une superficie de 1 200 kilomètres carrés environ donc plus grande que celle de la Grande Comore actuellement, et égale à trois fois sa superficie actuelle. » (De Maximy, R. 1970, p 78)

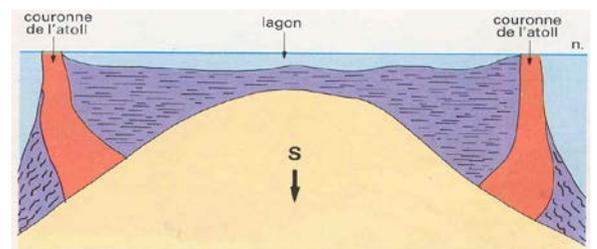
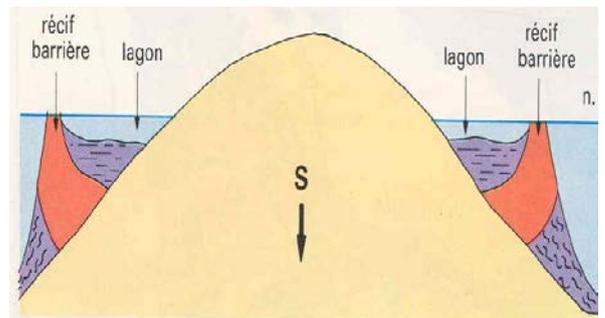
« Ce récif-barrière est l'un des plus beaux récifs du monde, et, fait extrêmement rare, il se présente dans le sud de l'île sous la forme d'une double barrière. » (Vérin, R. 1984)

Carte n° 3. Le lagon : trait physique Fig. n° 5. Le récif frangeant dominant de Mayotte



I. Le récif barrière

II. L'atoll



III. Banc geyser

En (I) le récif

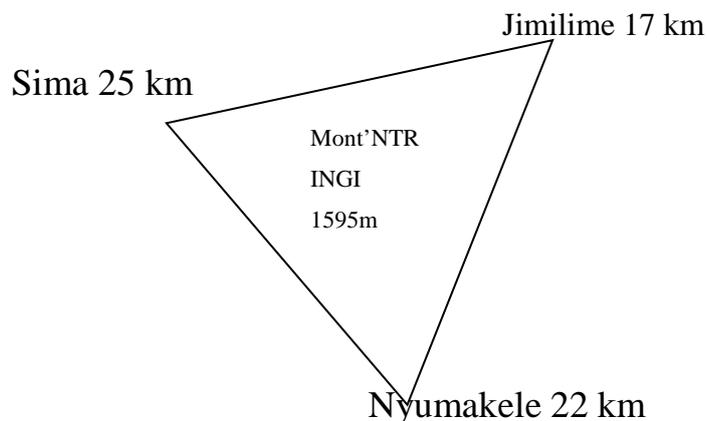
- n. niveau de la mer
- sédiments du talus sous-marin externe
- sédimentation de lagon
- corail et brèches coralliennes

frangeant ceinture une île (volcanique dans le cas des Comores). Si l'île s'enfoncé progressivement (subsidence=S) le récif frangeant décolle du rivage (évolution commencée à Anjouan) jusqu'à devenir un récif barrière (II). Si la subsidence continue, l'île disparaît complètement sous le niveau de la mer (n) et l'on passe au stade de l'atoll (III). Le banc du Geyser est probablement un atoll incomplet dont la couronne est interrompue du côté oriental.

I. 1.1.2.2. L'île de Ndzouani (Anjouan) : la montagneuse

L'île d'Anjouan se distingue par sa morphologie accidentée. La brutalité de ses pentes et ses énormes dénivelés caractérisent sa personnalité physique. Située au milieu de l'archipel, sa position de centralité facilite la mobilité des Anjouanais sur l'ensemble de l'archipel. Sa superficie est de 424 kilomètres carrés.

Tableau n° 2 : Donnée physiques d'Anjouan (Ndzouani)



D'une forme triangulaire, étirée d'Ouest au Nord-est au Sud par trois extrémités par rapport à son centre géométrique qui est le Mont Ntringi dont son plus haut point culminant est à 1595 mètres. Situé entre la presqu'île de Sima et de Djimilime, Mutsamudu chef-lieu d'Anjouan est à 18km de la deuxième ville Domoni. Ndzouani est l'île la moins plate et elle occupe pourtant la deuxième position au plan géographique et socio-économique. A Ndzouani, le relief est nettement plus prononcé que dans le reste de l'archipel. A la lecture de la carte ci-dessous, c'est l'imposant massif central qui structure le relief et marque certaine tonalité physique de la personnalité de l'île. Nous déclinons ainsi l'orientation des trois reliefs pour montrer la caractéristique montagneuse de l'île.

Carte n° 4. Ndzouani (Anjouan) : l'île montagneuse

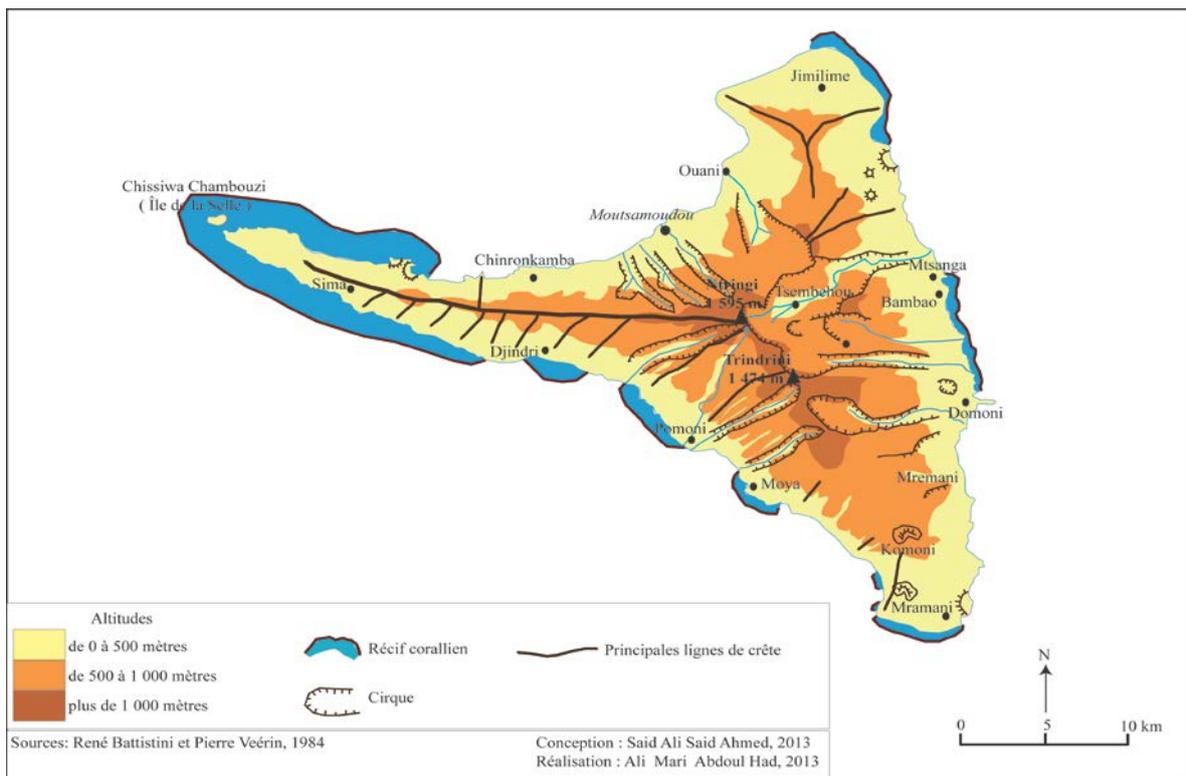


Photo n° 1 : Legoff. N, 2010 village d'Anjouan



Photo n° 2 : Legoff. N, 2010 l'entrée de la cuvette à Kaweni Anjouan

Ces deux photos illustrent le caractère accidenté de l'île. Les maisons sont construites sous les fortes pentes et la ville de Kawani est dans une cuvette. Ainsi, le mode d'occupation du sol est conditionné par la forme montagneuse de l'espace.

Du Sud-Ouest et au Nord-Est les principales lignes des crêtes reliées au mont Ntringi dégagent l'originalité morphologique de l'île. Les trois pointes ou caps ou désignés comme

presqu'îles, selon De Maximy. R, les mouvements volcano-tectoniques ont dû être à l'origine des trois pointes d'Anjouan : Sima, Jimilimé et de Nyumakelé. A l'Ouest la presqu'île de Sima plus allongée que les deux autres et d'un relief moins prononcé elle est reliée au massif central par une longue ligne de crête. On constate également que le récif corallien qui l'entoure est plus épais que dans le reste de l'île. Ce récif corallien dans la pointe du Sima en contraste avec le Nord indique un phénomène géologique. « *Tout se passe comme si un affaissement consécutif à une cassure longitudinale à la presqu'île s'était produit* » (De Maximy. R, 1970).

A la pointe du Nord, la presqu'île de Jimilimé domine la façade maritime. D'une roche basaltique et d'une terre rouge, Jimilimé par sa massivité est peu pénétrable. Jusqu' aux années 80 elle était par conséquent très peu peuplée. Mais sa population compte aujourd'hui presque 6000 habitants. Plus au Sud la presqu'île de Nyumakelé à certains égards ressemble à Jimilimé. Car elle est non seulement massive, mais difficile d'accès. En revanche elle diffère de la presqu'île de Jimilimé par son aspect très accidenté, sujette aux catastrophes naturelles liée à l'érosion torrentielle. Mramani, la partie haute de Nyumakelé est d'une terre fertile. Cependant, abrupte, elle n'offre pas des conditions aisées pour l'exploitation de son terroir. Malgré cette étroitesse physique, en trois décennies sa population a plus que doublée, puisqu' elle compte de 5000 habitants, alors qu'aux années 80 la population comptait seulement 2000 habitants.

Mais malgré son aspect accidenté, Anjouan présente de nombreux atouts naturels. Par sa végétation luxuriante, Ndzouani est baptisée la « perle des Comores ». Ses nombreuses cours d'eaux permanents, mais en voie de disparition et ses principaux bassins-versants qui structurent le sol de l'île sont un atout du territoire. Mais cet atout vital est altéré par une certaine inadéquation des conditions physiques de l'île. Sujette à une double érosion⁸ marine et hydraulique, Anjouan à un sol certes, fertile, mais peu exploitable. D'autant plus que ses plages noires ne constituent pas nécessairement un attrait pour les touristes.

⁸ « Le géographe, Mohamed Dossard dans son article parue en 1999, traite « le problème de lutte contre l'érosion à Anjouan » montre les difficultés à exploiter la terre si fertile de cette île. »

I. 1.1.2.3. Mwali (Mohéli) : l'île écologique

Située au nord-ouest et sud-est de l'archipel, l'île de Mohéli a la forme d'une raquette, courte et épaisse. Elle se trouve dans l'axe sud-sud-Est de Ngazidja. De par sa proximité géographique avec Ngazidja et la petitesse de sa taille l'île de Mwali est placée en marge de l'archipel. Alors que les autres îles trouvent l'expression de leurs personnalités à travers leurs apparences physiques. Mwali trouve l'expression de sa personnalité physique à travers un double potentiel écologique ; terrestre et marine qui lui procure un attrait physique déterminant.

Tableau n° 3 : Données physiques de Mohéli (Mwali)

| Largeur en km | Longueur en km | Superficie km ² |
|---------------|----------------|----------------------------|
| 12 km | 30 km | 290 km |

Elle mesure 30 kilomètres dans sa longueur et 12 kilomètres de largeur. Elle a une superficie de 290 kilomètres carrés. Mohéli, malgré l'étroitesse et l'exigüité de son espace est la mieux lotie par la nature. Son point culminant, le Mzé Koukoulé, s'élève à 790 mètres. Elle est ceinturée par un récif corallien. Le sol y est fertile, propice au développement agricole et les conditions naturelles sont favorables à son exploitation. Elle a des cours d'eaux permanents ou temporaires qui ne génèrent pas de fortes érosions.

En plus le cadre naturel exceptionnel prédispose à une potentialité écologique. En 1999, un parc marin a été créé et classé, « patrimoine commun de l'environnement ». En réaction à sa marginalisation dans l'ensemble comorien, Mohéli par son activité agricole, s'est toujours assurée d'une autosuffisance alimentaire. Elle fait de son capital écologique un véritable levier du développement de son territoire. *Mwali* semble avoir tous les atouts des autres îles, mais sans leurs excès. L'artère axiale qui structure l'espace géographique de l'île, s'allonge d'Ouest au centre, constitue la partie essentielle très escarpée de Mwali. (Carte ci-dessous.) Cette structure physique serait le résultat d'une activité volcanique d'un certain âge. On peut constater la beauté de cette île, sa faune et sa flore luxuriante, constituent son attrait physique. Voir photos ci-dessous.

Carte n° 5 . Mwali (Mohéli) : l'île écologique

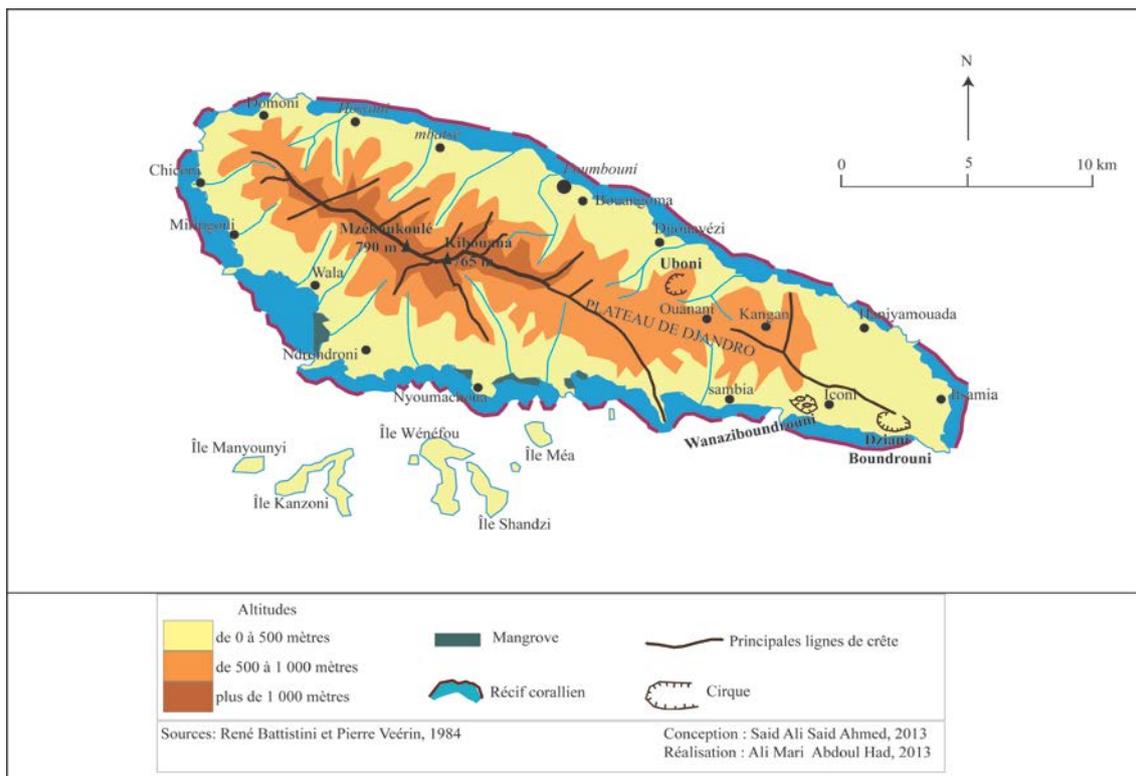


Illustration photographique du milieu terrestre et marin de Mohéli. (Source : Sauvignon. H, 2009)



Photo n° 3 : Richesse écologique marine



Photo n° 4 : Paysage terrestre de Mwali



Photo n°5 : Tortue Mohéli



Photo n° 6 : Lémurien



Photo n° 7 : Corail Mohéli



Photo n° 8 :Lac Mohéli

Ces photos illustrent l'importance de la diversité et richesse écologique de l'île.

C'est avec cet attrait écologique que Mohéli se distingue des autres îles de l'archipel. Mais d'une nature très généreuse l'île a su pallier sa marginalité géographique par une certaine autonomie alimentaire. Mohéli résulte de la continuité géologique puisque elle est liée à la chaîne volcanique qui a fait émerger l'ensemble insulaire des Comores. « D'après J. de Saint-Ours, la grande dorsale et le corps principal de l'île correspondraient à la « phase volcanique inférieure » définie à Ndzouani tandis que la région du « plateau » de Djandro serait d'âge « intermédiaire ». Les basaltes de ces deux périodes de volcanisme ancien sont altérés en sols ferrallitiques rouge profonds » (Vérin, P, 1984). L'île est entièrement entourée par un récif corallien relativement plus développé au Sud-ouest qu'à l'Est. Au Sud, des îlots à des dimensions très variables dont les plus grands sont : le Shisiwa Kanzonie, Shisiwa de Wenefu et Shisiwa de Shandzi. En gros la configuration spatiale de l'île offre une grande perspective de meilleures conditions de l'exploitation de son terroir.

I. 1.1.2.4. Ngazidja (Grande Comore) : l'île au volcan actif

Située au Nord-ouest en tête de pont, de par sa position géographique, l'importance de sa grandeur physique, Ngazidja est l'île qui prédomine l'ensemble insulaire des Comores et lui confère un rôle de leadership. Mais c'est surtout son volcanisme actif qui reste le principal marqueur de sa personnalité physique.

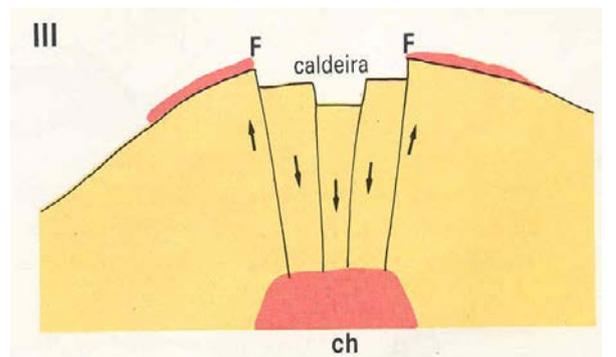
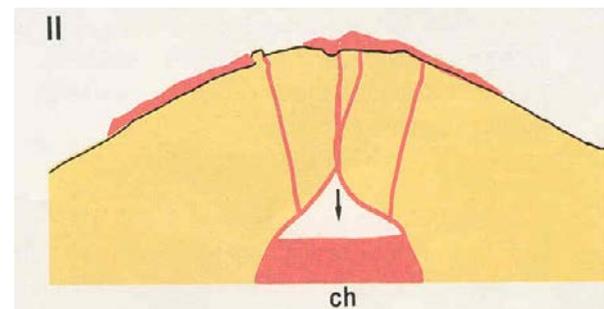
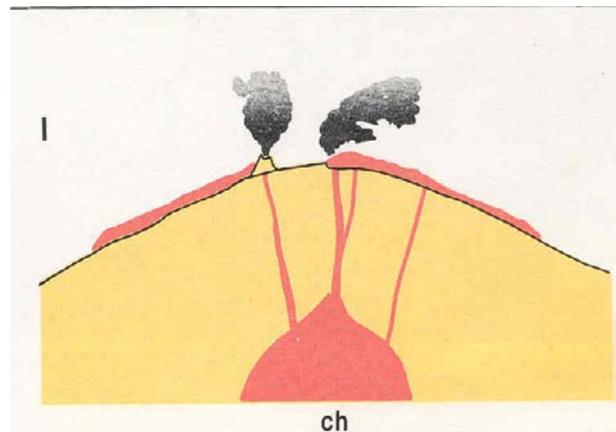
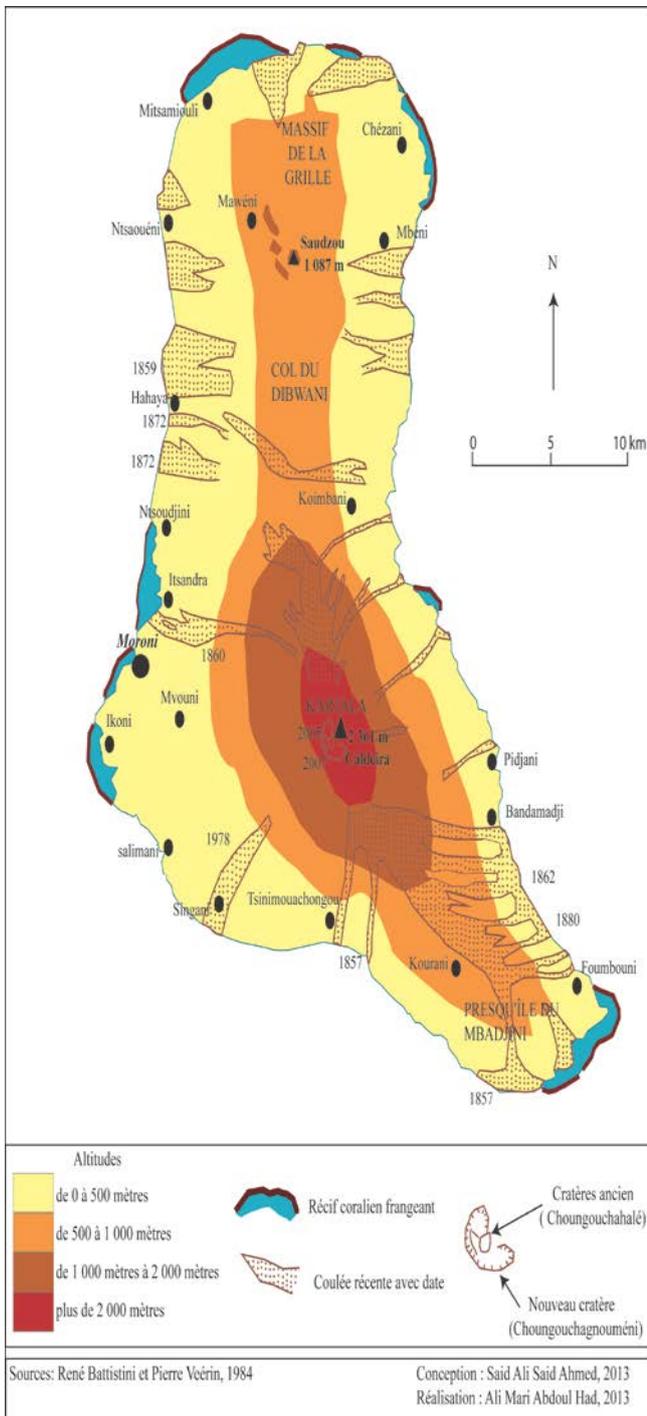
Tableau n° 4 : Données physiques de la Grande Comore (Ngazidja)

| Largeur en km | Longueur en km | Superficie en Km ² |
|---------------|----------------|-------------------------------|
| 24 km | 68 km | 11 48 km ² |

Ngazidja est l'île la plus septentrionale, d'une superficie de 1148 km², elle mesure 24 kilomètres de largeur et 68 kilomètres de longueur. Elle a une forme allongée mais légèrement déclinée au Sud-est. A différents angles géographiques, elle prend plusieurs formes. « *Vu du sud, l'île a la forme d'un dôme tombant en pente forte vers la mer. Vu de l'Est ou de l'Ouest le dôme énorme du Karthala est prolongé au Nord par une seconde intumescence moins prononcé, celle du massif de la Grille, qui culmine à 1 087 mètres.* » (Battistini. R et Vérin, 1984). Trois massifs ordonnent la structure physique de l'île : le massif de la Grille, au nord de l'île, son plus haut point culminant s'élève à 1 084 mètres. S'allongeant vers le Sud, il se rattache du Kartala par le col du Dibwani. Nous pouvons constater à travers la lecture de la carte ci-dessous, que d'Ouest en Est les coulées de laves ou de basaltes qui se sont déversées à la mer avec les dates. Le massif de la Grille de Mbadjini, au Sud-Est, est la moins élevé. On remarque également des traces de coulées basaltiques plus accentuées à la partie Sud-Sud-Est. Enfin, le massif du Kartala, au Centre Sud, est le plus haut point élevé de l'île, il culmine 2361 mètres. Le Kartala est l'un des plus grands volcans au monde. « *Le Kartala est un grand volcan quaternaire en forme de dôme en pente forte (de 20 à 30 degrés sur les grandes pentes) avec une vaste caldeira sommitale.* » (Battistini, R et Vérin, P, 1984) Par les stigmates physiques (coulées de laves) de son activisme au fil des décennies, du Nord au Sud, le volcan Kartala caractérise ainsi la topographie⁹ de l'île. Existente par endroits, des récifs coralliens frangeant au nord, au sud-ouest et à l'extrême sud-est.

⁹ « Sa topographie est hérissée de nombreux cônes stromboliens de scories et de connelets de lave, surtout vers le nord et vers le sud le long d'un grand faisceau subméridien axial de fractures. » (Battistini. R, et Vérin, P, 1984)

Fig. n°6. Formation d'une caldeira du volcan
 Carte n° 6. Ngazidja : l'île au volcan actif



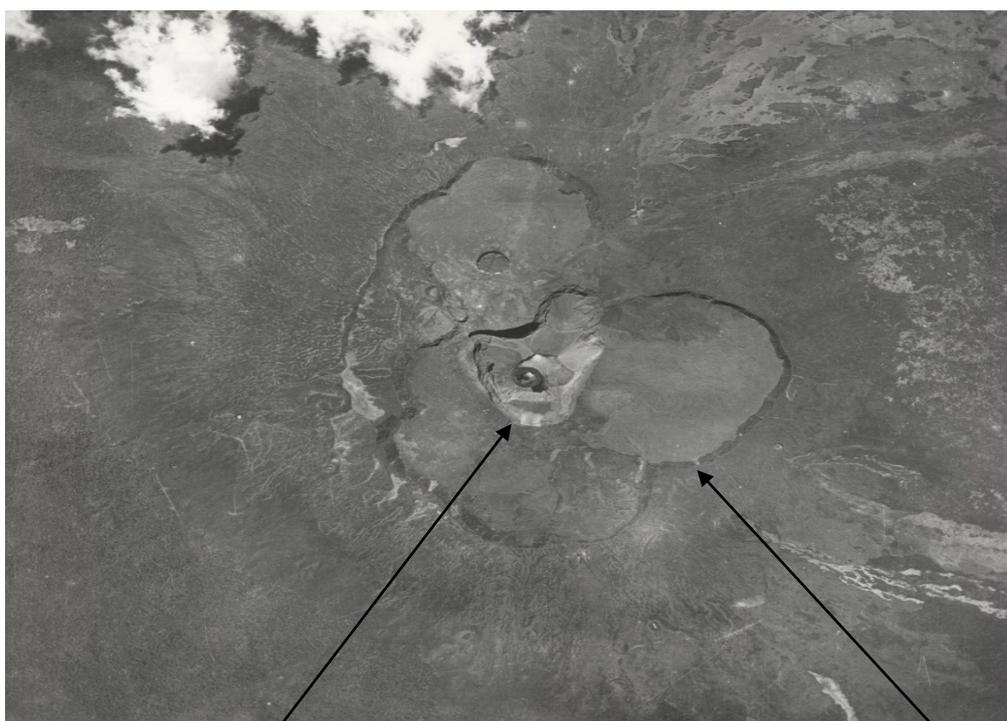
(I) Pendant la phase éruptive, la lave remplit complètement la chambre à magma (ch) et elle parvient par fissures à la surface où elle

s'étale en coulées. (II) Après la phase éruptive, la pression diminue dans la chambre à magma, et la partie sommitale du volcan s'effondre suivant une ou plusieurs fractures courbes (F), créant en (III) une dépression en caldeira.

(Source : Battistini, R. et Vérin, P. 1984).

Le volcan Kartala est structuré par deux cratères : le cratère ancien (*Choungu-chahalé*) et le nouveau cratère (*Choungu-chagnoumeni*).

Photo n°9. Cratères du Karthala



Cratère ancien (*Choungu-chahalé*)

nouveau cratère (*Choungu-chagnoumeni*)

Source : IGN, service d'activité aérienne, mission n° 020/001 1949-1950

Le cratère¹⁰ ancien (*Choungu-chahalé*), mesure une longueur de 1300 mètres du Nord au Sud, 800 mètres de largeur et une profondeur qui va de 170 à 300 mètres. Le cratère récent (*Choungu-chagnoumeni*) a une forme circulaire de 250 à 350 mètres de diamètres. Par contre sa profondeur est en diminution progressive. Elle est passée de 150 mètres en 1936, de 60 mètres en 1952 et 5 mètres en 1980. De type hawaïen à longue coulée basaltique le volcan Kartala est fluide et explosif. Le volcan Kartala occupe les deux tiers méridionaux de l'île. Il

¹⁰ « Deux cheminées s'enfoncent dans le plancher du cratère. La cheminée Sud, le « Choungu-Chahalé » est une coalescence de plusieurs « pit-cratères » dont certains sont en partie détruits, d'autres complètement, leur trace cependant demeure sur les parois actuelles de la cheminée. [...] Au Nord du « Choungu-Chahalé », le Choungu-Chagnoumeni » circulaire profond d'une cinquantaine de mètres et de 200 mètres de diamètres » (De Maximy. R, 1970)

a la particularité d'avoir un des plus grands cratères du monde. Le Kartala est un volcan bouclier long de 30 Km, large de 15km et un cône de 2 361mètres d'altitude. Imposant, le Kartala surplombe la Capitale Moroni. Le Kartala de par sa structure et son profil physique est l'élément prédominant dans le paysage de Ngazidja. D'autant plus que Ngazidja est la seule île où l'activité volcanique continue de remodeler le milieu naturel.

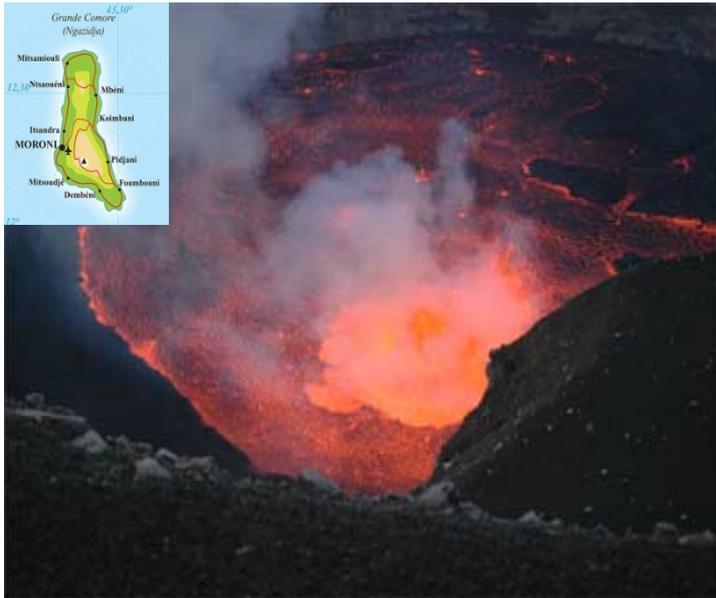


Photo n°10 : Impact de l'Eruption volcanique récente détruisant Singani en 1977

Source: Ahmed. A, 2009



Photo n° 11 : L'éruption volcanique de 1977 à Ngazidja (Singani)

Les photos ci-dessus illustrent l'éruption volcanique qui avait détruit la ville de Singani au sud de la Ngazidja.

Cette éruption volcanique reste la plus marquante dans la mémoire collective, bien qu'il n'y ait pas eu des dégâts humains à déplorer, mais elle avait rayé toute la ville de Singani de la carte. En 2007, le Kartala a explosé d'une nuée de cendres ardentes qui a couvert toute l'île de Ngazidja. Cet évènement a manifestement affecté la population locale. D'abord, l'impact de ces retombées de cendres volcaniques a privé 120 000 personnes d'eau potable. Mais également par sa pollution, crée des problèmes de santé, telles que des maladies respiratoires et avait affecté 75 localités. Ensuite, l'île restera privée du soleil pendant des semaines et restera ainsi plongée dans l'obscurité, ce qui a entraîné une baisse des températures. Enfin le gaz sulfureux et une cendre toxique ont fragilisé la santé de la population. Mais contrairement à ce qui s'est produit dans le passé, l'explosion volcanique de 2007 n'a pas

donné lieu à des coulées de laves, mais a craché une nuée de cendres sur toute l'île. Le risque serait grand en cas d'une éruption qui menacerait la Capitale, Moroni qui abrite 350 000 habitants. Toutefois, depuis 1986 un observatoire du volcan a été mis en place dans l'enceinte du CNDRS (Centre National et de la Documentation et de la Recherche Scientifique) des Comores. Cet outil permet non seulement de surveiller l'activité volcanique, mais également de donner aux gestionnaires des risques un dispositif d'évaluations pré-éruptives.



Cette photo illustre la retombée des cendres de l'éruption volcanique sur la Capitale, Moroni, située à une quinzaine de kilomètres du Kartala.

Photo n° 12 : Cendre volcanique sur la Capitale Moroni, 2005

Source : Ahmed. A, 2009

Ce volcanisme actif a une forte incidence au plan non seulement physique, mais aussi climatique et sociologique. D'abord, au plan physique, car il est en partie à l'origine de la formation du relief insulaire des Comores. La collision entre la lave du volcan et la mer se déroule en milieu littoral. L'impact de cette collision modifie légèrement la géographie insulaire. Certains milieux littoraux portent les stigmates d'un tel impact c'est notamment le cas de la ville du Singuani au Nord de Ngazidja. Le volcan est à l'origine également de la formation des pentes et falaises qui structurent les bassins versants. La formation des bassins versants est propice à l'érosion pluviométrique et hydraulique. Ensuite sur le plan climatique il est le poumon de l'île, son manteau forestier permet d'assurer une plus grande quantité de pluviométrie pour cette île souffrant d'une déficience hydraulique.

Toutefois, avec le problème de la déforestation, on assiste à une diminution du débit, d'autant plus que la végétation met du temps à recoloniser les superficies des coulées de laves. La végétation n'a pas encore recolonisé la superficie de la coulée de lave de 1977 de la ville de Singuani. Si le volcan cicatrice l'espace géographique par ses coulées de laves, il imprime sa marque chaotique dans la conscience de Wangazidja. Enfin le volcan est aussi un marqueur

socio-culturel, parce qu'il a façonné le comportement mental collectif de Ngazidja. Objet de mythe et légende populaire, le volcan a une portée symbolique et imagée dans le discours de Wangazidja, mais a aussi son importance dans la vie quotidienne. « *Le volcan, depuis toujours, impressionne et renforce à cet égard les descriptions négatives. C'est pourquoi la mentalité des habitants et les excès de la nature sont souvent mis en parallèles. La signification mythologique du volcan consiste, à attribuer aux fait et gestes de la vie quotidienne un sens soit négatif soit positif, suivant les situations.* » (Guébourg. J-L. 1995). Ainsi la population de Ngazidja a su apprivoiser le danger du volcan en s'appuyant sur la croyance en Dieu. L'intérêt de cette analyse est de montrer, en plus de la spécificité physique, une lecture géographique des recompositions socio-spatiales dans un milieu insulaire volcanique. Mais en dépit de ces diversités structurelles et du morcèlement physique de l'espace, les Comores forment une seule entité géographique.

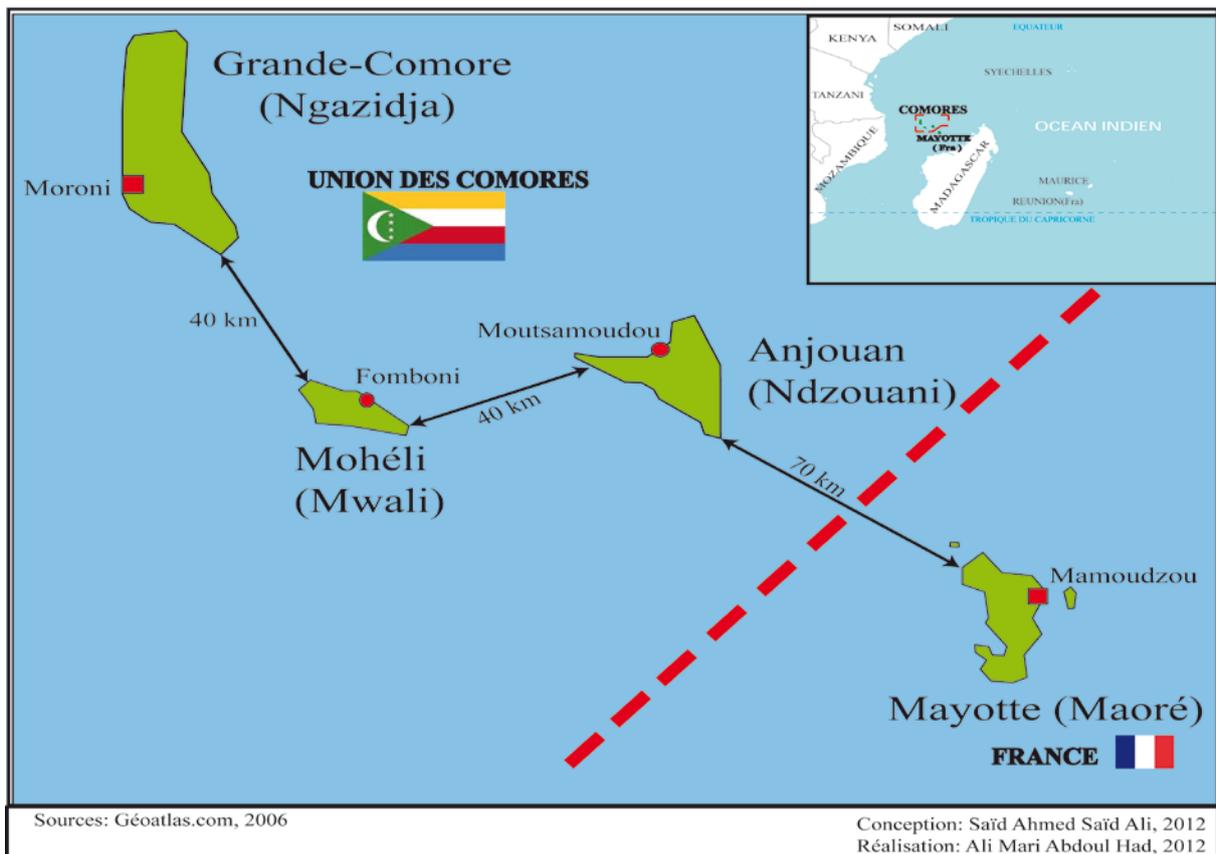
I. 1.2.2. Une cohésion géographique

En dépit de leurs personnalités physiques diverses et variées, les îles se trouvent dans une cohésion géographique. La distance qui sépare l'archipel des Comores du continent est de 300 km. Toutefois, situées entre elles en moins de 100Km, les îles Comores forment ainsi, une cohésion géographique. Du Nord au Sud, l'archipel des Comores forme une chaîne d'insularité à la proximité géographique incontestable. A la lecture de cette carte, nous constatons que Ngazidja est située à 40km de Mwali, elle-même à égale distance de Ndzouani. 70 km de bras de mer séparent de Ndzouani de Maoré. L'enserrement total des îles par la mer matérialise une pluri-insularité contenue dans un ensemble certes, asymétrique mais géométriquement cohérente.

En effet, l'émergence en chaîne de ces îles au fil des siècles forme un espace géographique éclaté. Nous abordons ici la cohésion géographique au sens physique du terme. Car si le caractère multi-insulaire de l'espace géographique implique une réalité physique s'impose-t-elle pour autant à la réalité humaine ? Cette interrogation nous glisse insidieusement dans le débat du déterminisme géographique. « *Zanzibar, certes, est une île. Si on en reste aux questions de géographie physique, personne ne peut y changer grand-chose. [...] L'archipel aurait pu définitivement relever du continent (on a alors une partie d'entité), ou être éclaté en plusieurs entités.* » (Staszak. J-F, 1997). Chaque île de l'archipel des Comores est une réalité

physique perceptible et observable. Mais en quoi ces îles forment-elles un ensemble géographique cohérent ? Cette question soulève l'approche objective d'unité géographique.

Carte n° 7. Les Comores : une unité géographique



Cette carte montre les distances géographiques des îles de l'archipel des Comores.

La carte ci-dessus introduit déjà la problématique géopolitique, parce qu'elle montre d'une part une réalité géographique fondée sur une continuité physique et soulève le problème de l'entité géopolitique qui d'autre part, car, Mayotte bien qu'elle fasse partie de l'ensemble physique comorien demeure rattachée à la France. Mais pour rester dans la dimension objective, il convient d'aborder la notion de cohésion spatiale. Le géographe Doumenge, F, a mis en place un mécanisme permettant, d'évaluer la cohésion géographique des îles d'un même archipel par « un indice d'isolement océanique permettant de juger de la situation spatiale de l'ensemble insulaire considéré, en donnant une estimation chiffrée de la proximité ou de l'éloignement des ensembles territoriaux voisins.[...] Pour cela, on peut utiliser le

rapport entre la surface émergée de l'ensemble insulaire et la surface de la zone océanique d'exploitation exclusive dite de 200 milles qui l'entoure» (Doumenge. F, 1985, p 299). Cependant, nous, nous interrogeons sur l'actualité de ce mécanisme d'évaluation. Dans sa théorie de l'isolement insulaire, Doumenge. F, centre son approche sur la caractérisation du facteur métrique des unités insulaires. L'homogénéité des objets géographique n'a de sens qu'à travers un indicateur factuel. Toutefois, la « géométrie » n'induit pas nécessairement une cohésion géopolitique.

Tableau n°5. L'indice d'isolement océanique

| Territoires archipélagiques structurés | Territoires océaniques | Territoires archipélagiques dispersés et îles isolées | Iles extrêmement isolées |
|--|-----------------------------------|---|--------------------------|
| -100 | 500-2000 | 3 000-20 000 | +20 000 |
| Samoa occid. 41 | Maurice 860 Comores 471 | Micronésie | |
| Salomon 47 | Tonga 1001 | Territoire sous tutelle amér. du pacific 3384 | |
| Vanuatu 57 | Wallis et Futuna 1176 | Seychelles 3571 | |
| Fidji 71 | Niue 1506 | Kiribati 5145 | |
| Nlle- Calédonie 91 | Polynésie franc.1541 | Cook 7625 | Tokelau 29 000 |
| | Samoa am. 1980 | Norfolk 11 111 | Tuvalu 34 615 |
| | | Nauru 15238 | Pitcairn 160 000 |

Source : François Doumenge, 1985

Ce tableau montre l'évaluation d'indice d'isolement des îles et archipels

Le morcèlement de l'espace géographique dans l'océan ne traduit pas à chaque fois une réalité géopolitique. Les îles ne sont en réalité que des fragments terrestres issus de manifestation géologique. La théorie de l'isolement est fondée sur une approche extrinsèque de la cohésion intra-archipélagique. On ne peut évoquer la discontinuité que si les unités spatiales ont un rapport physique entre-elle. « *Les discontinuités séparent et unissent* » (Gay. J-C, 1995). D'où le paradoxe de la multi-insularité , car cela implique à première vue une séparation géographique mais contenue dans une même unité physique selon la théorie de Doumenge. Des îles peuvent bien se trouver situer entre elles en dessous de 100 km sans avoir la même matrice culturelle qui les unit. En effet, le paramètre qui compte ici est le

physique. Le caractère physique d'unité géographique n'implique pas forcément une réalité territoriale. En revanche l'archipel des Comores a une certaine cohésion géographique et un lien culturel qui les unissent, mais politiquement divisées. D'où découle la complexité de la logique¹¹ de l'archipel. Les îles constituent dans certains cas un assemblage géographique que le processus historique et sociopolitique conduit soit à établir une matrice commune soit à le disloquer. L'isolement n'implique pas nécessairement discontinuité. Dans une approche culturaliste de la géographie, les îles de l'océan Indien ne forment pas toutes un espace pluriel. Ainsi, le terme pluriel désigne ici une aire géographique aussi bien au sens physique et ou culturel. Dès lors qu'elles n'appartiennent pas dans une même aire culturelle. Le cas de Mayotte est plus complexe. Car, elle fait physiquement et culturellement partie d'un ensemble géographique, qu'est l'archipel des Comores, mais politiquement rattachée à la France.

Isolement et séparation sont deux termes qui comportent une certaine nuance pertinente. « *L'île est séparée, elle n'est jamais totalement isolée. La véritable barrière qui personnalise les îles par rapport au continents est davantage culturelle que géographique* » (Perón. F, 1993). Le concept isolement traduit une certaine rupture au sens physique du terme. Alors que le concept séparation induit une logique conflictuelle. Lasserre. G¹², met en évidence la pertinence de l'indice d'isolement qui serait fondée sur la portée géopolitique. Centrée sur l'approche multi scalaire, notre analyse consiste à montrer comment l'espace comorien est agencé physiquement. Car, pour saisir la complexité d'un espace multi insulaire, il nous semble pertinent d'étudier les échelles et leurs emboîtements. Cette approche nous permet de distinguer, d'identifier et classer les insularités en fonction de leurs distances et ordre de grandeur. Toutefois, cette réalité géographique objective ne s'impose pas forcément à la réalité humaine, parce que finalement c'est le destin historique et culturel, en gros le fait de l'homme qui détermine antérieurement la cohésion d'un territoire. En revanche cette réalité géographique est essentielle quand le territoire subit des modifications politiques. C'est bien vrai pour les Comores pour lesquelles l'indépendance a été le point de départ de la balkanisation de l'archipel. De l'unité géographique, les îles partagent les mêmes conditions climatiques avec des légères variations.

« Voir l'ouvrage de A. Chauprade, Introduction à l'analyse géopolitique, 1999 : « conflit de la logique d'archipel et de la logique insulaire p 86 »

¹² « Au-delà de l'indice d'isolement un excellent indicateur de la variabilité des réalités géopolitiques : plus l'indice d'isolement est faible, plus les habitants d'une île doivent tenir compte de leur voisins et moins leur contrôle de potentialités marines environnantes s'avère vital pour eux ; à l'inverse, plus l'indice est élevé, plus le contrôle de ressources potentielles marines nécessite des grandes capacités humaines et économiques. » (Guy Lasserre, île et insularité, insularisme 1995, N°8)

I. 2. Les conditions climatiques

Situé aux croisements des aires climatiques, l'archipel des Comores bénéficie d'un climat tropical humide (I11) caractérisé par des variations locales en fonction de l'exposition aux vents dominants et de l'altitude (I12).

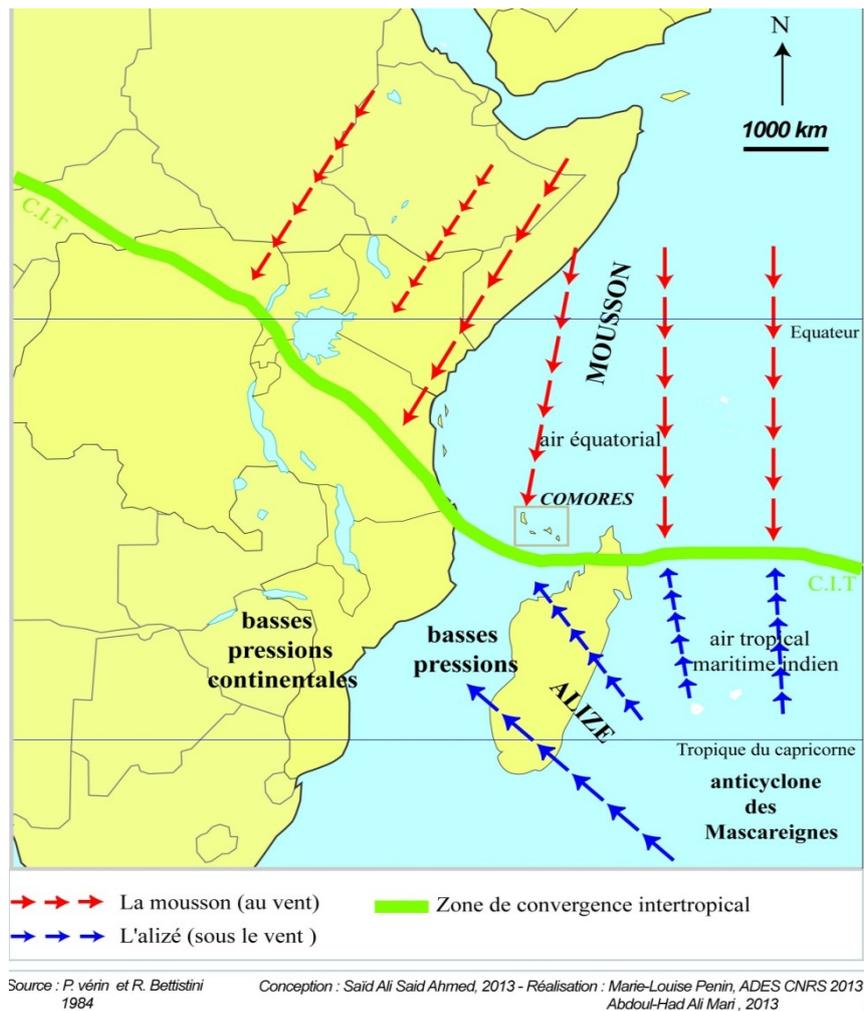
I. 2.1. Un climat tropical humide

Situé légèrement au-dessus de la zone de convergence intertropicale, entre l'Equateur et le Tropique du Capricorne, l'archipel des Comores est sous la confluence des grandes aires climatiques entre une masse d'aire équatoriale et une grande masse tropicale maritime indienne en dessous. C'est ce contraste climatique qui détermine le climat tropical humide des Comores. Les basses pressions maritimes et les basses pressions continentales ainsi que les variations des masses d'aires déterminent le temps de l'année. Au Sud, une circulation d'Ouest en Est d'anticyclone et de dépressions mobiles qui sont issues de l'atlantique du Sud. Sous les grands mouvements météorologiques le milieu insulaire comorien présente des variations relatives à l'exposition aux vents et de l'altitude. Ce contraste climatique implique l'importance pluviométrique selon la façade aux vents ou sous les vents (carte n°7). Ainsi, l'altitude et la longitude indiquent la répartition géographique des températures et pluviométriques entre les îles. Entre la mousson au-dessus de la zone de convergence et l'alizé en dessous, l'archipel des Comores est au centre des mouvements météorologiques qui déterminent le caractère humide de ce milieu tropical. En effet, l'alizé généré par la masse d'aire maritime est source de l'humidification.

L'anticyclone des Mascareignes, vers 30° de l'altitude Sud pendant l'hiver austral, et vers 33° pendant l'été austral est à l'origine de l'alizé qui souffle du sud ou du sud-est des Comores, en contraste avec l'aire équatorial au nord de l'archipel. Au sens étymologique du terme, la mousson est d'origine arabe « *moussim* » qui signifie saison. La mousson désigne le système de la circulation du vent qui régit l'ensemble de l'océan Indien. Ainsi, la mousson et le vent d'alizé sont les deux principales ondulations qui rythment le climat de l'océan Indien. La variation de la mousson à l'échelle de l'océan Indien implique un ensemble d'aires climatiques. Si la mousson commande le climat tropical de l'ensemble insulaire de cette

région océanique. Cependant, toutes les îles ne connaissent pas le même régime tropical. La plupart des îles de l’océan Indien situées à proximité de l’est du continent africain (Pemba, Kilwa, Mafia, Zanzibar) sont soumises à un climat de type tropical semi-continental et semi-maritime.

Carte n° 8: Les Comores sous la confluence des grandes aires climatiques



La carte ci-dessus illustre la situation météorologique des îles Comores dans la zone Sud-Est de l’océan Indien

Contrairement, aux îles situées au sud-est et au sud-ouest de l’Océan Indien, notamment les îles Comores soumises à un climat tropical maritime. Ce type du climat tropical, implique un impact variable dans les sous-régions de l’océan Indien. Ainsi, la mousson n’a pas la même

intensité partout sur l'océan. L'Inde et le Sud-Est de l'Asie sont des zones fortement affectées par la mousson. Alors que le Sud-Ouest connaît une mousson très humide. En effet, la mousson est un climat fort contrasté. Le sens de la direction de la mousson à l'hémisphère Nord entraîne un climat sec. A l'inverse, la direction du sens de la mousson à l'hémisphère Sud entraîne un climat humide. De cette inversion du sens du vent de la mousson, découle le régime de la saisonnalité. Dans la partie sud-ouest de l'océan Indien, sont des micro-climats tropicaux. Ainsi, résulte à l'échelle de l'archipel des Comores un profil climatique particulier.

L'archipel des Comores se trouve dans la zone de basse pression intertropicale. De ce fait, il cristallise deux régimes des vents principaux : l'alizé et la mousson. Sous l'appellation *Kusi*, l'alizé est un régime de vent qui provient du Sud-Est, alors que la mousson est un vent qui provient du Nord-Ouest appelé *Kashkasi*. Tantôt convergent tantôt divergent, l'alizé et la mousson sont les deux principaux vecteurs d'une aire climatique de type tropical humide à l'échelle des Comores. Ils génèrent ainsi, une variation climatique qui détermine les deux saisons : saison chaude durant l'été austral et saison humide qui déterminent la spécificité climatique du milieu insulaire des Comores.

I 22. Régime des saisons aux Comores

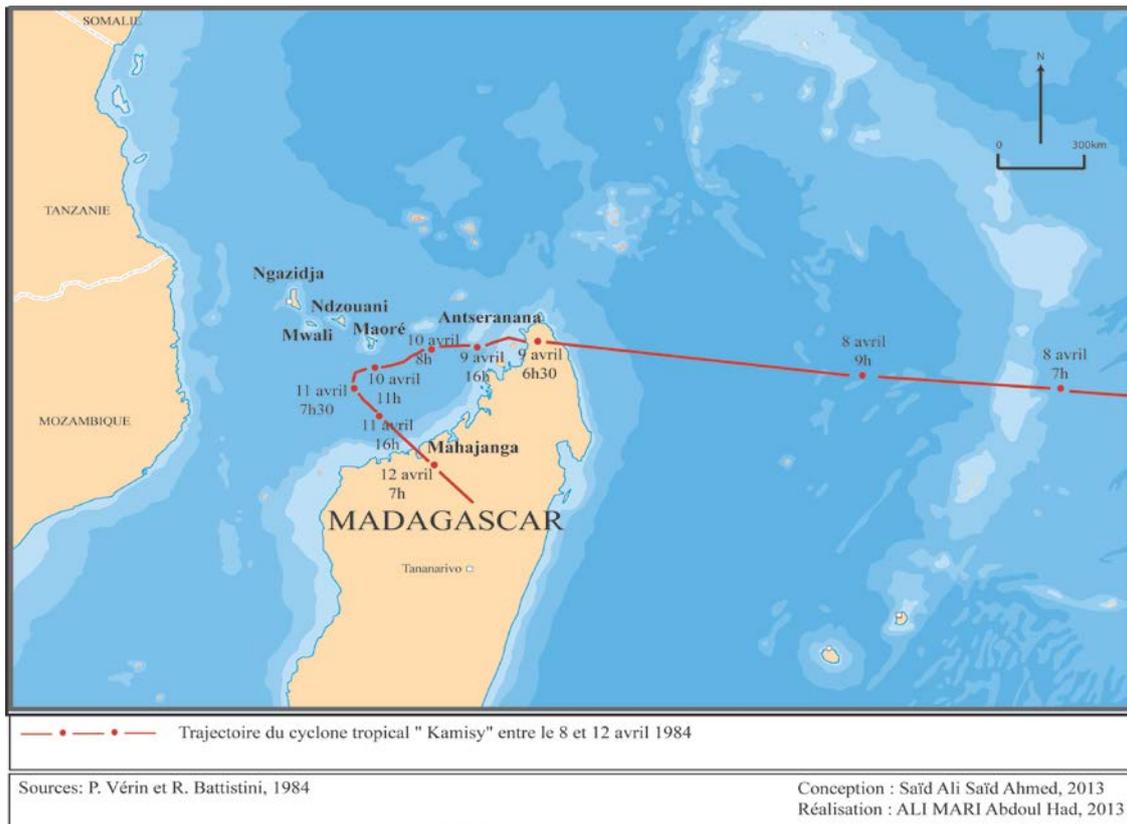
Deux saisons rythment le temps aux Comores : la saison chaude et humide (saison des pluies) (1221) et la saison sèche (1222)

I 221. Une saison chaude et humide : durant été austral

Cette saison couvre une période qui va de mi-Novembre à mi-Avril et se caractérise par un temps lourd, chargé d'une chaleur humide des orages sont fréquents. De Janvier à Février, la période est particulièrement critique, car elle est propice à des fortes pressions tropicales. La température moyenne est de l'ordre de 25° C. Alors que la température maximum se situe entre 27 et 30° C, la température minimale se situe aux alentours de 23°C. Pendant cette période, les Comores sont exposées aux risques de cyclones tropicaux. Situé dans une zone

de forte cyclogenèse¹³, l'archipel est épisodiquement menacé par des cyclones. Nous notons ici les plus mémorables de cyclones qui ont affecté les Comores en raison de leurs impacts. Le cyclone du 22 décembre 1980 qui a dévasté Ndzouani et Mwali, de même que celui de 1958 qui a ravagé le nord du Ngazidja en particulier Mitsamihuli.

Carte n° 9 : Trajectoire du cyclone tropical « Kamisy » entre le 8 et 12 avril 1984



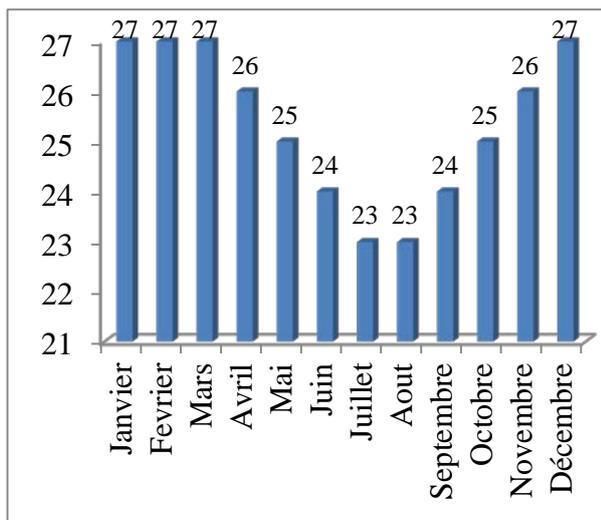
La carte ci-dessus montre la trajectoire du cyclone « Kamisy » qui reste dans la mémoire des Comoriens le plus dévastateur de l'histoire.

Mais celui du 11 janvier 1983 a été particulièrement désastreux pour la petite île de l'archipel, Mohéli. Et enfin nous retenons le cyclone « Kamisy » qui a dévasté Mayotte le 12 avril 1984 qui reste historique de par l'importance de son impact socio-économique. Les dégâts matériels causés par cette catastrophe ont été estimés à 20. 5806 euros équivalent au budget annuel de la collectivité de l'époque. La carte ci-dessus illustre sa trajectoire. En effet, à la lecture de cette carte nous pouvons observer que Madagascar joue un rôle de bouclier, protégeant ainsi

¹³« La cyclogenèse peut se développer au voisinage immédiat de l'archipel avec des répercussions à peu près similaires sur les quatre îles » (PANA Comores, 2005)

les îles Comores. Selon le service civil de Moroni la vitesse moyenne du vent est comprise entre 54 et 148km/h. Cet archipel se trouve logé dans le creux que forme le nord-ouest de Madagascar. Tous les deux ans les Comores sont affectés par des cataclysmes cycloniques. C'est le régime de la mousson qui est à l'origine de ce type de temps. Elle génère ainsi, un impact pluviométrique à l'échelle de l'archipel, mais avec des variations régionales en fonction des reliefs et de l'exposition.

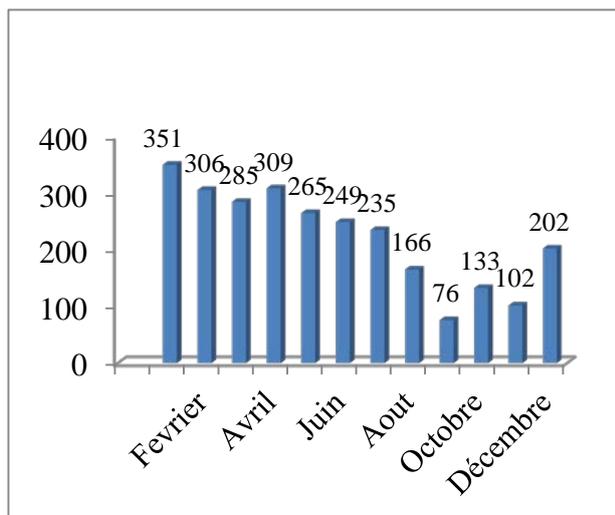
Fig. n°7. Températures annuelles de l'archipel pour l'année 2013



Source : relevés météorologiques de Moroni en °C, 2013
 Conception : Said Ahmed SA, 2013

Ces deux graphiques montrent la température et la pluviométrie annuelle globale de l'archipel

Fig. n°8. Précipitations annuelles de l'archipel pour l'année 2013



Globalement il existe peu d'écart de température dans les moyennes observées entre les mois le plus chaud et le mois le plus frais de l'ordre de 3 à 4 °C. Le variable pluviométrique indique que l'exposition des îles par rapport au phénomène de la mousson, génératrice des précipitations. Ce sont les côtes exposées face nord, au nord-

ouest des îles qui est fortement arrosée. Pour la partie nord-ouest de la Grande Comore et d'Anjouan elle cumule aux alentours de 4000mm/an de pluviométrie. (Cartes n° et n°) ci-après. Alors que pour Mohéli et Mayotte situées plus au sud de l'archipel accusent une

pluviométrie moindre : Mohéli cumule 2500mm/an et Mayotte enregistre une pluviométrie de 1800mm/an. En effet, la mousson responsable de la perturbation du climat, implique un temps désagréable et peu propice à l'activité humaine. Selon le rapport national Comores sur l'étude de vulnérabilité, on note une baisse de quantité > à 10mm/an à l'échelle de l'archipel. La séquence pluvieuse est d'une durée très courte qui va de Janvier à Mars, mais d'une intensité exceptionnelle. L'activité pluviométrique amplifiée par un océan tiède d'une température moyenne entre 20° et 30°. En zone côtière la température moyenne s'élève à 27°. Dans l'ensemble de l'archipel le régime de la précipitation est en baisse en particulier dans les îles situées au nord de l'archipel. Les parties méridionales des îles sont sujettes également à des précipitations d'une moindre importance liées à l'exposition au *Kusi*.

En revanche, les côtes orientales sous le vent de la mousson accusent une certaine sécheresse. Un autre facteur de pluviosité est le relief. En effet, plus l'altitude augmente et plus il pleut quel que soit l'orientation géographique. Le contraste est saisissant entre la couverture nuageuse sur le Kartala et Moroni où le soleil brille. Ainsi, le relief a un impact déterminant sur la pluviosité. Nous pouvons constater qu'à l'extrême de la péninsule les précipitations sont relativement minimes. Il ressort également une augmentation de la température sur la période de 1961-2008. Cette tendance est comprise entre 1 et 1,5°C pour la même période. Cette tendance à la hausse des températures n'est pas sans conséquences sur les saisons aux Comores.

I. 2.2.2. Une saison sèche et fraîche : durant hiver austral

Contrairement au régime de la mousson, l'alizé génère une saison sèche et fraîche fort agréable et implique un temps confortable avec une faible humidité et des températures en baisse entre 4° et 5° par rapport la saison chaude. Cette saison s'étale du début Juin à fin septembre. La température en basse altitude se situe entre 32 à 24° C. Le maximum se situe à 28° et le minimum se situe entre 18 et 19° C. La température annuelle maximum du pays est estimée à 3,7 °C. Cependant, des variations de températures sont observées en fonction des régions. La grande île voisine Madagascar protège l'archipel des Comores des vents violents qui proviennent du Sud-Est Asiatique. « *L'air qui atteint les Comores a été asséché par son passage sur Madagascar* » (J-L Guébourg, 1995, p 165). Toutefois, entre ces deux saisons s'interposent deux temps qui tempèrent le climat des Comores.

2.2.2.2.1. Les intersaisons des saisons

Deux temps s'interposent entre la saison chaude et humide et la saison sèche et ou fraîche.

- L'automne austral qui va de mi-Avril à fin mai.

Cette intersaison signifie la fin de *kashkasi* et donc du mauvais temps qui affecte l'archipel. C'est l'annonce de l'arrivée de l'alizé qui tempère les effets de la mousson. C'est une période calme où l'aléa cyclonique est écarté.

- Le printemps austral va d'Octobre à mi-Novembre, il traduit un temps confortable, puisque les pluies sont en diminution. C'est l'alizé qui est le principal vecteur de ce régime de temps.

2.2.2.2.2. Micro-climats régionaux

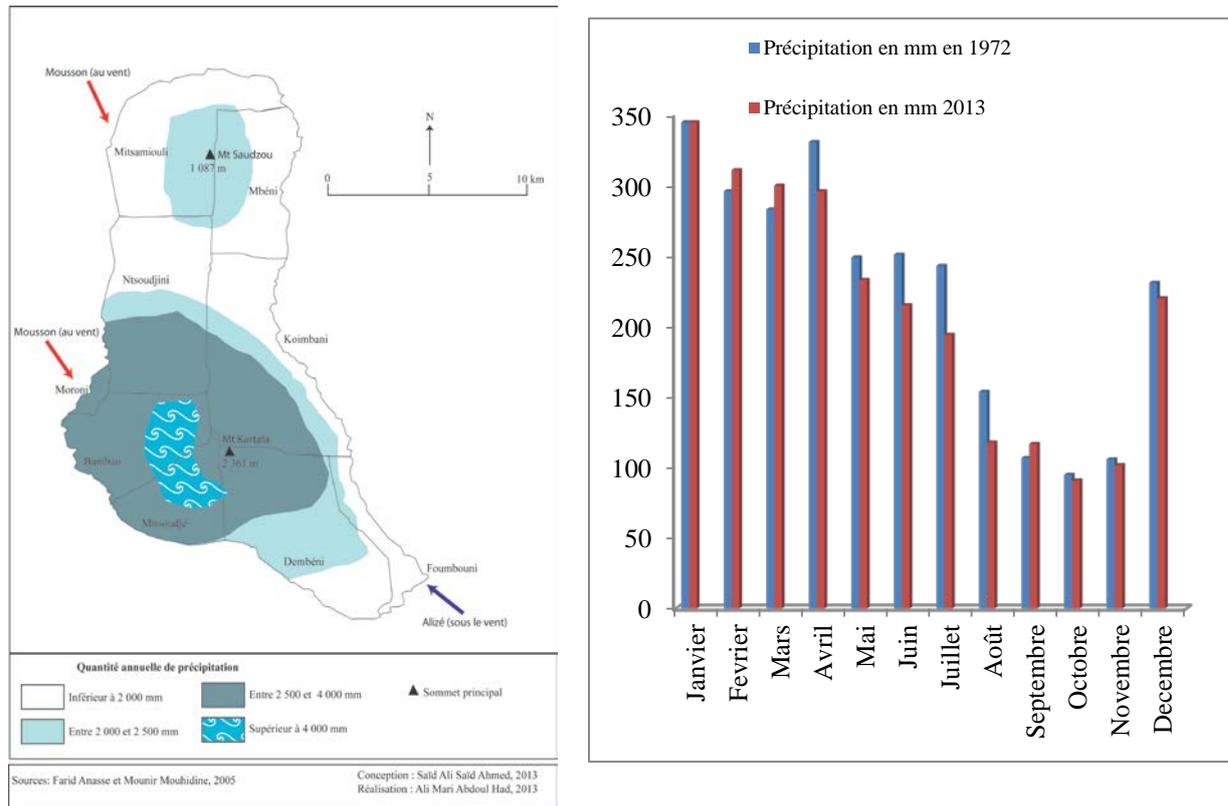
Nous déclinons l'étude des micro-climats régionaux en fonction de leurs expositions au vent. En effet, l'originalité du climat des Comores se caractérise par deux paramètres principaux : la pluviométrie intense mais localisée et concentrée dans la région du sud et sud-ouest de la Ngazidja (Grande Comore) et la variété des micro-climats à l'échelle de l'archipel. Les cartes ci-dessous illustrent les régions fortement arrosées de l'archipel avec des variables pluviométriques.

L'inégalité de la pluviosité dans une même région est fonction de l'exposition de certaines localités au vent ou sous le vent. Nous associons les cartes avec les graphiques indiquant les quantités annuelles pluviométriques et les zones arrosées. Ainsi les variations de températures et de pluviométries indiquent des micro-climats régionaux.

Située au nord-ouest, Ngazidja est l'île la plus occidentale de l'archipel. De par sa position géographique elle est la plus exposée au vent de la mousson *kashkasi* et par conséquent la plus arrosée. La pluviométrie annuelle est comprise entre 1398 et 5888mm/an. La station de Moroni accuse une diminution des précipitations progressive. De 1961 à 2000 on note un écart de 150 mm. Les variations de précipitations à l'échelle de Ngazidja sont comprises entre 2695 en 1972 contre 2542 en 2013. C'est généralement sur la partie centrale de l'île que la pluie est plus abondante et fréquente. Nous retenons trois stations pour montrer le contraste nettement affirmé des côtes sous le vent et des côtes au vent de Ngazidja : Moroni situé au centre de la côte ouest fortement exposée au vent de la mousson, peut atteindre une

pluviométrie supérieure à 2500mm/an. Mitsamihouli, située à l'extrême nord-ouest de l'île reçoit près de 1900mm/an.

Fig.n°9. Précipitations en mm à Moroni (Ngazidja)

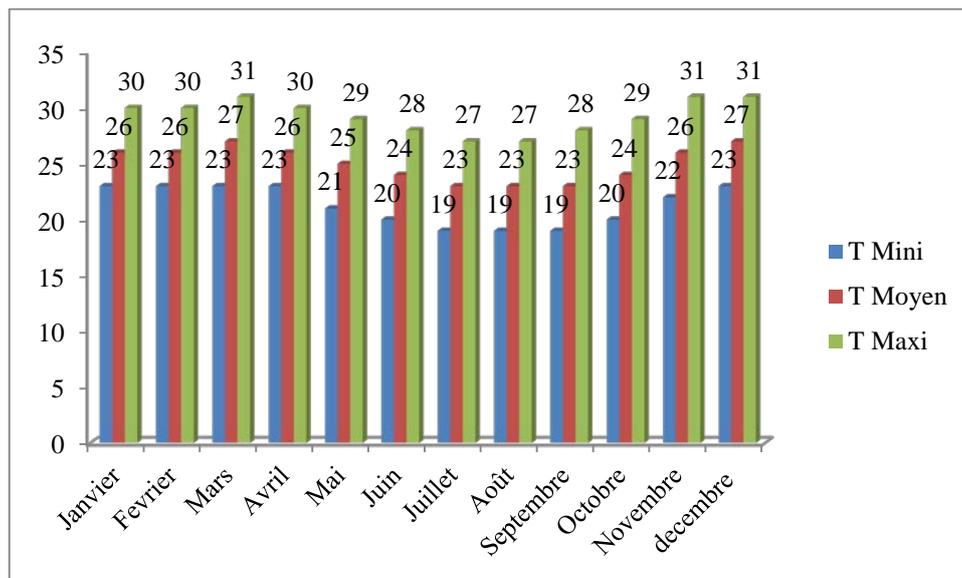


Carte n° 10. Pluviométrie de Ngazidja

Source : relevé météorologique de Moroni, 2013. Conception et réalisation : Said Ahmed SA, 2013

Alors que Foubouni, situé à l'extrême sud de l'île se trouve sous le vent et cumule seulement par an 1390mm, mais reçoit de plein fouet l'alizé. C'est donc sur la côte orientale que la saison sèche est la plus prononcée. En effet Foubouni connaît une période de sécheresse d'une durée de 4 à 5 mois et 3 mois seulement à Mitsamihouli. Le micro-climat de Ngazidja s'observe également au niveau de la température.

Fig. n°10. Température annuelle (°C) de l'île de Ngazidja

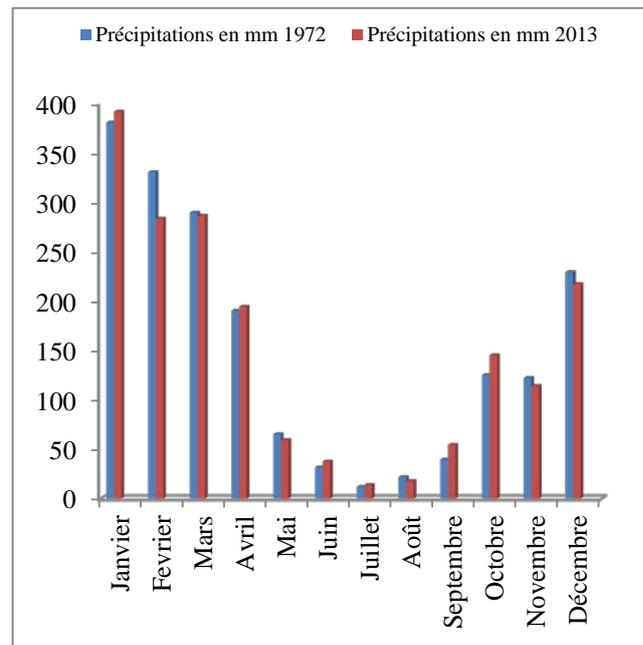
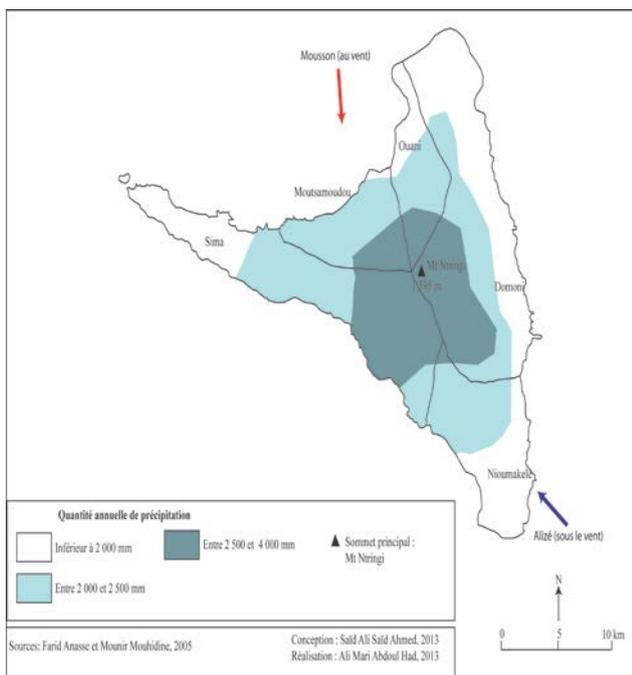


Source : Relevé météorologie de Moroni °C Mini, Moyen, Maxi, 2013

Conception et réalisation Said Ahmed SA, 2013

Fig. n°11. Précipitations en mm, Ndzouani

Carte n° 11. Pluviométrie de Ndzouani



Source : météorologie Ouani, 2013

Conception et réalisation ; Said Ahmed SA, 2013

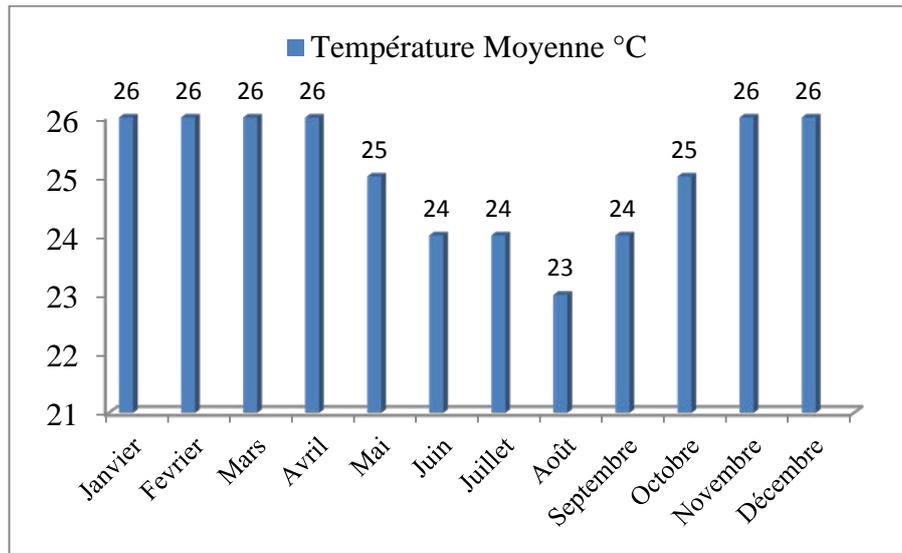
Nous pouvons constater à la lecture du graphique ci-dessus une certaine variation des températures en trois périodes : de janvier à Juin on observe une hausse des températures qui peut atteindre en moyenne 26 °C. Entre Juillet et septembre, la température est comprise entre 19 et 20 °C. Entre octobre et décembre la température repart à la hausse pour atteindre 23 °C en moyenne. La température minimale annuelle est estimée à 21°C, avec 25°C pour la

température moyenne et 29°C pour la température maximum annuelle. Située au milieu de l'archipel, Ndzouani temporeuse en termes de cumul des précipitations et températures par rapport à Ngazidja. Le Mt Ntringi, point culminant de l'île peut recevoir jusqu'à 4000mm/an de précipitation. L'opposition entre la côte au vent et la côte sous le vent est également manifeste, mais moins marquée qu'à Ngazidja. Mutsamudu et Wani sur les côtes méridionales de l'île sont en situation au vent. Située dans la partie orientale la presqu'île de Nyumakele est sous le vent. Wani peut recevoir une pluviosité de 1850mm/an contre 1392 pour Mramani. Toutefois, Mremani située à proximité de Mramani peut atteindre 2570mm/an. Mais c'est en raison de son altitude qui culmine à 700 mètres. C'est le relief qui explique cette forte pluviosité.

La pluviométrie annuelle est comprise entre 1371 à 3000mm/an. On note un écart de 250mm entre 1972 et 2013. Elle peut atteindre jusqu'à 3000mm/an dans la partie centrale d'Anjouan. Mais l'évolution temporelle de précipitations de Ndzouani ne diffère pas de celle de Ngazidja. En revanche les périodes sont nettement variables entre les deux îles. Car en Janvier, Ndzouani accuse une pluviosité qui dépasse légèrement Ngazidja.

Nous pouvons constater à travers la lecture de ces différentes figures que partout dans l'archipel la température est élevée sur la côte, mais diminue en altitude. L'écart de températures et de pluviosités entre les îles varie en fonction des périodes et des régions. De mai à septembre Ngazidja accuse une relative diminution de pluviosité. La station de Moroni (Ngazidja) reçoit entre 150 à 250 mm de pluviosité. Alors que la station de Mramani situé à l'extrême Sud-Est d'Anjouan reçoit seulement 50mm pour la même période. Toutefois, les différences des températures entre les îles sont minimes. Les micro-climats régionaux s'expliquent par la variation des reliefs, végétations et positions géographiques des îles. Cependant l'ensemble des Comores accuse une humidité moyenne de 85%.

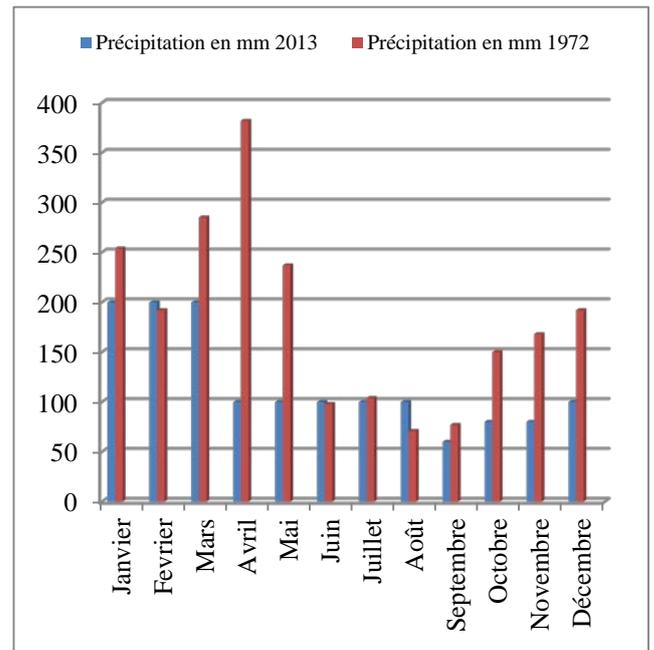
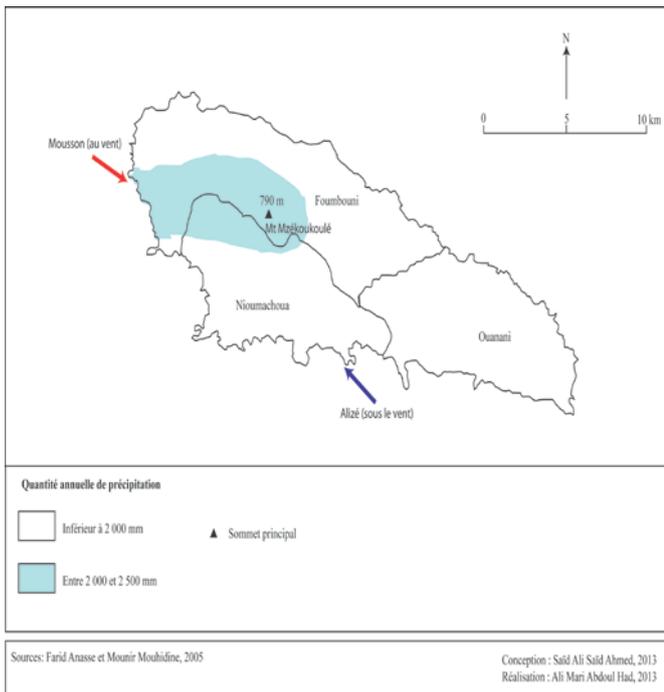
Fig. n°12. Température moyenne (°C) à OUANI (Anjouan)



Source : Météorologie d'Ouani, 2013

Conception et réalisation Said Ahmed SA, 2013

Fig. n°13. Précipitations (en mm) à Mirongonie (Mwali)



Carte n° 12. Pluviométrie de Mwali

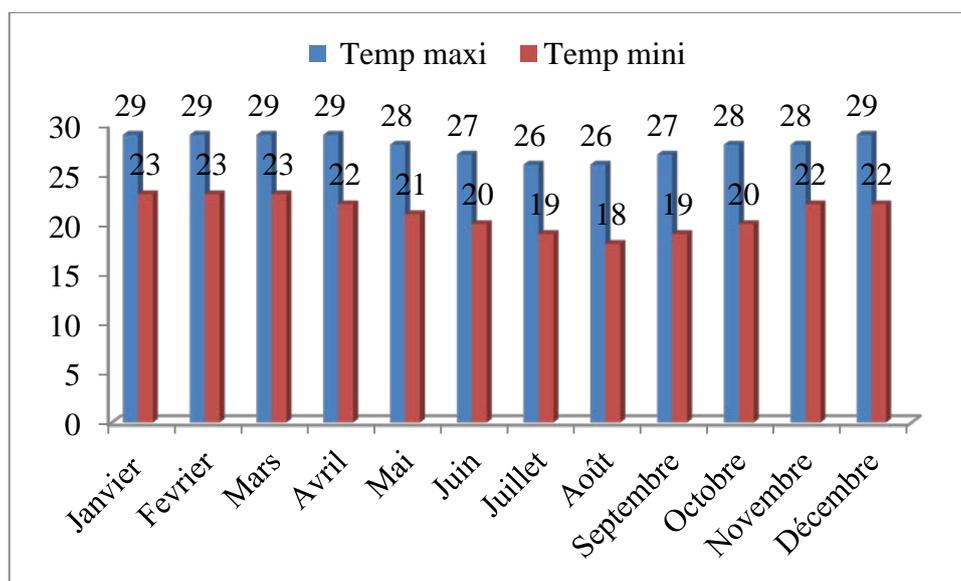
Source : relevé météorologique de Mohéli, 2013

Conception et réalisation Said ahmed SA, 2013

A l'échelle de Mwali (Mohéli) la configuration pluviométrique fait apparaitre une opposition peu tranchée entre les côtes au vent et les côtes sous le vent. A l'ouest de l'île est la partie la

plus exposée au vent. La station de Miringoni cumule une totale annuelle de 2 214mm en 1972. Alors que la partie sud sous le vent dans la localité de Nyumashua peut contenir jusqu'à 1075 mm/an pour la même période. Nous constatons, que Wanani dans le centre de l'île situé à 250 mètres d'altitude du plateau de Djandro reçoit une pluviométrie de 1585mm/an. Les tendances pluviométriques pour la période 1972-2013 font ressortir une diminution de précipitation, puisqu'elle montre un écart de 398mm. Nous pouvons constater à travers la figure ci-dessus que le mois d'avril fait apparaître une différence nette de pluviosité entre 1972 et 2013. La localité de Miringoni avait atteint en avril 1972 près de 400mm, contre 100mm en avril 2013. L'évolution du régime de précipitation est très frappante en l'espace de quatre décennies. En comparaison, l'écart temporel en pluviosité est nettement plus prononcé à Mwali que dans les autres îles de l'archipel en certaines périodes de l'année. Nous n'avons pas l'explication à cette différentielle pluviométrique. En revanche, au niveau de la température les tendances ne montrent pas une différence notable pour Mwali.

Fig. n°14. Température (°C), à Mohéli



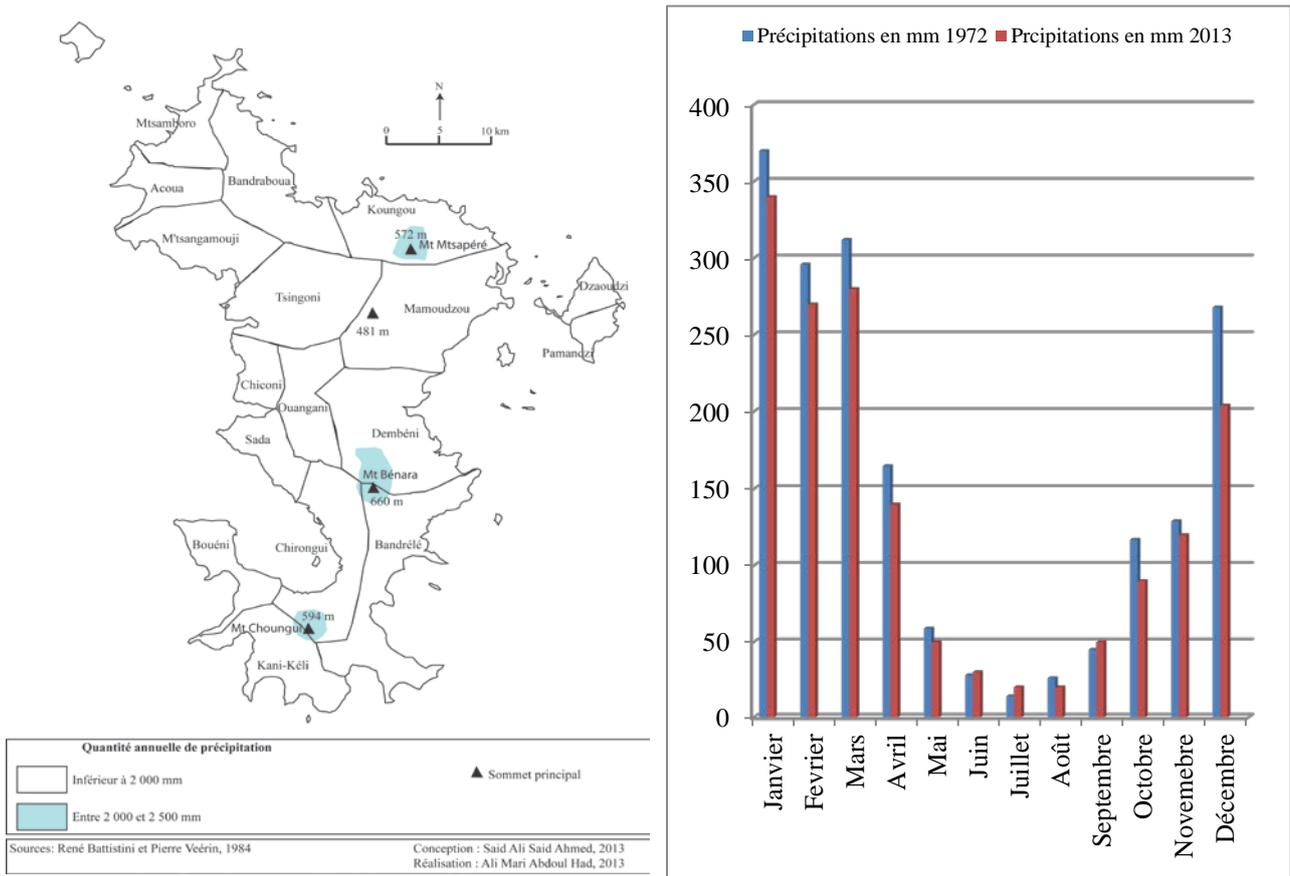
Source : relevé météorologique de Moroni, 2013

Conception et réalisation, Said Ahmed SA, 2013

Par rapport aux autres îles, l'écart de température reste constant, parce que Mwali suit la même courbe de la température sur l'ensemble des Comores. La température maximum est comprise entre 29°C et 26°C suivant la saison. Alors que la température moyenne est comprise entre 23°C et 18°C. Comme dans toutes les îles cette variation de température est due au régime de saisons. En saison de pluies (*Kash kasi*), la température est plus élevée. En

Juillet-Août marque la saison sèche la température est comprise entre 19°C et 18°C et repart en hausse en octobre.

Fig. n°15. Précipitation (en mm) Kwambani (Mayotte)



Carte n°13. Pluviométrie de Mayotte

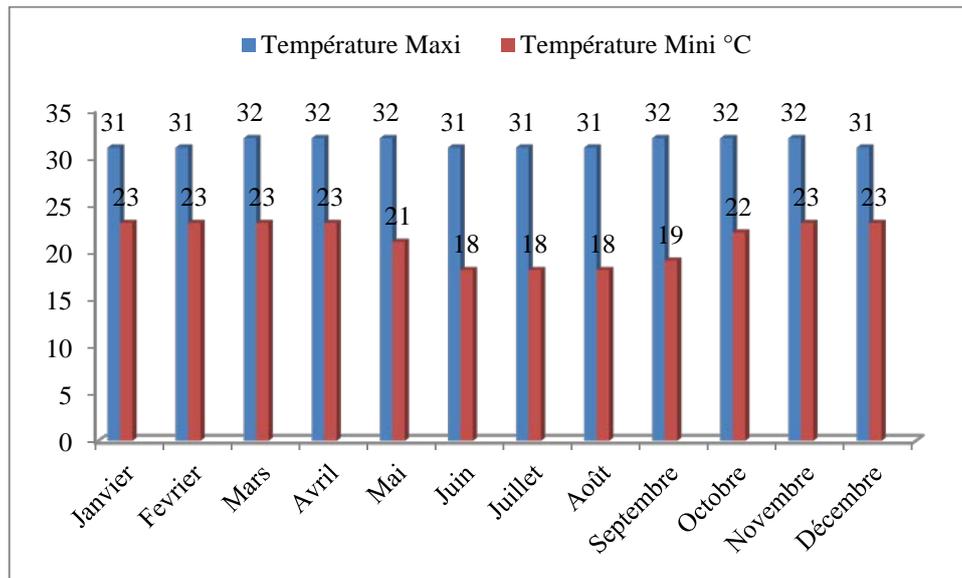
Source : Malango, 2013

Conception et réalisation : Said Ahmed SA, 2013

Située à l'extrême sud-est, Mayotte est l'île la plus orientale de l'archipel. C'est donc la région la moins exposée au vent de la mousson. Mayotte accuse en effet un débit pluviométrique moindre par rapport aux trois îles sœurs. L'opposition côtes au vent et côtes sous le vent n'a quasiment pas d'existence, c'est pourquoi nous n'avons pas indiqué le sens de l'orientation géographique de régimes des saisons. Contrairement aux îles où la pluviosité est concentrée sur les façades maritimes à Mayotte c'est plutôt l'intérieur de l'île qui reçoit les pluies. Mayotte se distingue également des autres îles par sa faible quantité pluviométrique

annuelle. Nous distinguons trois stations : la station de Mtsapéré au nord-est qui cumule 1087 en 1972 et 2000mm/an en 2013. La station de Kwambani près du Mont Bénara reçoit 1836mm/an en 1972 contre 2000mm/an en 2013. Mais la particularité du micro-climat de Mayotte réside dans la partie orientale de l'île à Dzaoudzi où la saison sèche qui dure de mai à octobre est beaucoup plus intense que dans les autres îles. Choungouni, la troisième station au sud de l'île reçoit une pluviométrie annuelle de 2000 à 2500mm.

Fig. n°16. Températures à Mayotte



Source : Malango, 2013 Conception et réalisation : Said Ahmed SA, 2013

« Outre le vent, les précipitations et les températures sont des constances climatiques fondamentales, mais quelques autres paramètres perturbent ce que la simple conjugaison de ces trois éléments aurait de schématique [...] L'orientation au vent ou sous le vent de ces points et pour une grande part la morphologie régionale ou micro-régionale. » (R. De Maximy, 1970). Nous constatons que la position géographique de chaque île dans l'archipel a une forte incidence climatique particulière. Il convient de noter que le dérèglement climatique actuel implique des modifications sur le climat aux Comores. Le régime des saisons s'est relativement modifié ainsi qu'une augmentation de température et de précipitation. Cette évolution climatique a des conséquences socio-économiques aux Comores. Nous abordons cet aspect dans la troisième partie de ce présent travail sous l'angle du développement durable. S'ajoutent à ces diversités physiques et variabilités climatiques, des disparités territoriales de l'archipel. Cependant, ces particularités physiques ont une forte incidence sur la répartition des hommes et des ressources sur le territoire national.

I. 3. Disparités territoriales

Un territoire à forte disparité démographique (**I31**) et de ressources (**I32**) contient les germes des conflits politiques. Comment dans cet espace pluriel sont repartis les hommes et les ressources ?

I. 3.1. Une population jeune en constante évolution

Une population jeune en forte croissance (**I 311**), mais inégalement répartie sur le territoire (**I 312**)

I. 3.1.1. Une dynamique démographique dans l'impasse

Plusieurs facteurs expliquent la dynamique démographique (**I 3111**) et montrent que les solutions pour la réguler sont dans l'impasse (**I 3112**)

I. 3.1.1.1. Les facteurs explicatifs de la croissance démographique

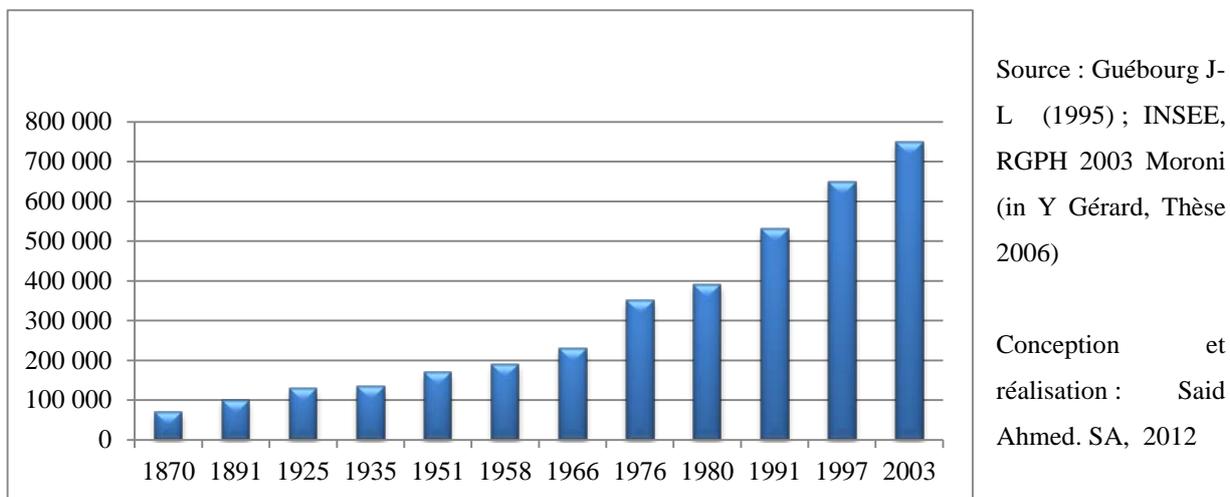
Depuis le début du XIX^e siècle, la population comorienne n'a cessé d'augmenter à un rythme effréné. Trois phases permettant de retracer l'évolution démographique de l'archipel des Comores. Les raisons de cette forte croissance diffèrent d'une phase à une autre.

- La première phase : 1850-1870

En 1850, l'archipel des Comores présentait un faible poids démographique, sa population était estimée à moins de 53 000 habitants en 1860 (Gevrey). Du XIII^e aux XIX^e siècles, une partie de la population comorienne a été décimée par les invasions malgaches. Ces incursions malgaches avaient dévasté toute la partie Est-Afrique, dont l'archipel des Comores avait servi d'espace relais. « *Les creux démographiques correspondent aux grandes épidémies évoquées par les textes (mieux connus au XIX^e siècle.), et épisodes d'invasion malgaches* » (Guebourg. J-L, 1995, p 249). Mais la population comorienne s'était progressivement

reconstituée après cette phase de décroissance. Selon Guébourg, elle avait même triplée entre 1860 et 1870.

Fig. n° 17. Evolution de la population de l'archipel des Comores : 1870-2003



La graphique ci-dessus montre l'évolution de la population comorienne du XIII^e siècle au XXI^e siècle

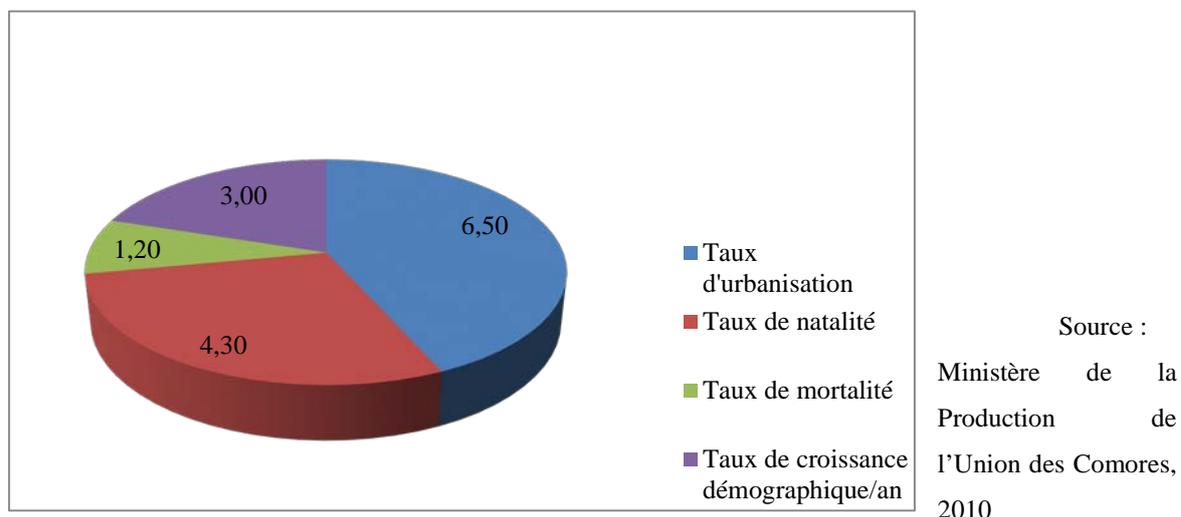
- La deuxième phase : 1870-1980

Depuis 1870, la croissance démographique des Comores reste constante (cf. Fig. ci-dessus). La population comorienne comptait 119 030 en 1923. Elle est passée de 212 298 habitants en 1966 pour atteindre 335 150 habitants en 1980. Nous pouvons constater à travers la graphique ci-dessus que dès 1958 à 1980, la population a doublé. Mais c'est après 1955 que l'amorce de cette forte croissance a été significative sans doute liée à l'essor du développement socio-économique du pays. L'amélioration du cadre de vie, notamment l'introduction du traitement contre le paludisme à grande échelle, mais également des avancées en matière d'hygiène.

Mais un des facteurs déterminants de cette brutale évolution démographique est intimement lié à une forte natalité et une diminution de la mortalité. En effet, le taux brut de natalité (pour 100 hab.), de 4,7 pour 100 en 1958 à 4,46 pour 100 en 1966, à 4,50 pour 100 en 1980 et 4,3 pour 100 en 1991. Ce taux est variable d'une île à l'autre de l'archipel. Ngazidja enregistre un taux de natalité plus bas, que Ndzuani. Le taux de mortalité a relativement baissé. Il est passé de 2,34 pour 100 en 1958 à 1,90 pour 100 en 1966, 1,7 pour 100 en 1980 ; 1,5 pour 100 en 1991 et 1,2 en 2000, soit une baisse de 1,8 pendant la période 1958-1966, 1,7 pendant la période 1966-1980 et de 0,3 de 1980-1991. La mortalité infantile est estimée à 12,1 en 1980

et 11,6 à 1991 soit une baisse de 0,5. Depuis la décennie 2000, le taux de natalité annuelle est de 4,30 le taux de mortalité est de 1,20 et le taux de croissance annuelle est actuellement estimé à 3. (Fig. ci-dessous) Toutefois, ces indicateurs¹⁴ ont une appréciation relative, car des imprécisions sont signalées sur le recensement.

Fig. n° 18. Progression de l'accroissement naturel et urbanisation (pour 100 hab.)



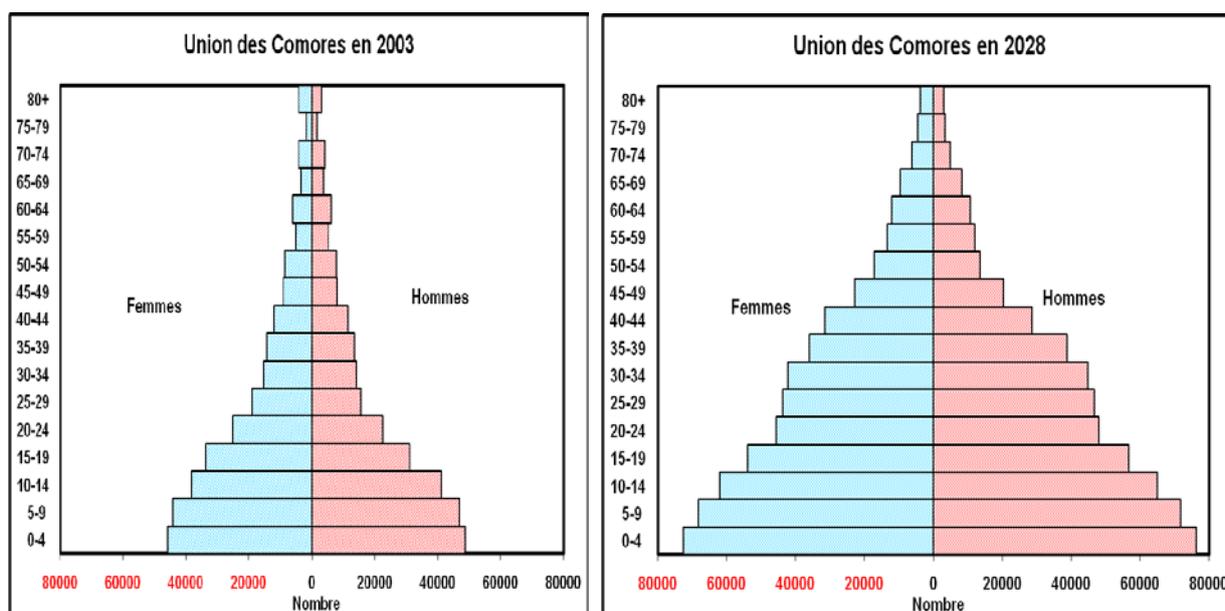
Conception et réalisation : Said Ahmed SA, 2011

- La troisième phase : 1991-2003

Depuis la décennie 90, la progression de la population indique des signes de ralentissement qui s'explique par de nombreux facteurs. D'abord une baisse de la natalité et de la fécondité qui s'explique par la pratique de la contraception. Selon Yann, Gérard, en milieu urbain 34,9% y utilisent ce moyen contre 22% en milieu rural. Il faut noter également une certaine évolution de la conception de l'enfant. Jusque-là les Comoriens considéraient qu'une descendance nombreuse était source de prestige social, désormais c'est une conception en voie de désuétude. La nouvelle génération a pris conscience de l'importance et du poids de la charge matérielle des enfants.

¹⁴ « Ces chiffres n'ont qu'une valeur indicative selon les recensements. Les variations sur les taux démographiques peuvent être expliquées par l'imprécision des sources de documentations elles-mêmes : absence d'état civil généralisé, mode imparfait de couverture de l'information, qualité des recenseurs, des agents utilisés, etc. » (Vérin. P, 1984)

Fig. n° 19. Evolution des pyramides des âges de L'Union des Comores : 2003-2028



Source : Union des Comores, 2009

Source : Union des Comores, 2009 (projection)

Les graphiques ci-dessus montrent l'évolution des pyramides des âges de 2003-2028.

Un de traits caractéristiques de la population comorienne est sa jeunesse¹⁵. Les résultats du recensement réalisé en 1991 indiquent que plus de la moitié (57%) de la population comorienne a moins de 19 ans. Comme indiqué sur les pyramides des âges ci-dessus, en 2003, le 15-19ans représentait 47% de la population. Mais selon les prévisions relatives aux taux de croissance démographique, la même tranche d'âges représentera (57%) pour le sexe masculin contre 60% pour le sexe féminin de la population comorienne en 2028. Mais la prédominance des jeunes dans les pyramides des âges est à double tranchant. Car l'extrême jeunesse représente un certain potentiel humain pour le développement du pays, mais elle peut être source de tension et crise socio-politique, si elle n'est pas mieux éduquée. Elle pourra accentuer la pauvreté et un exode rural massif.

D'après les projections, le pourcentage des personnes âgées (65 ans et plus) va baisser sur toutes les îles. Le chiffre prévu pour Grande Comore en 2028 est de 5% (5,67% en 2003), alors que pour Anjouan le pourcentage sera de 2,89% en 2028 comparé à 3,36% en 2003. Pour Mohéli, le pourcentage prévu est de 2,53% en 2028 comparé à 3,39% en 2003. L'âge

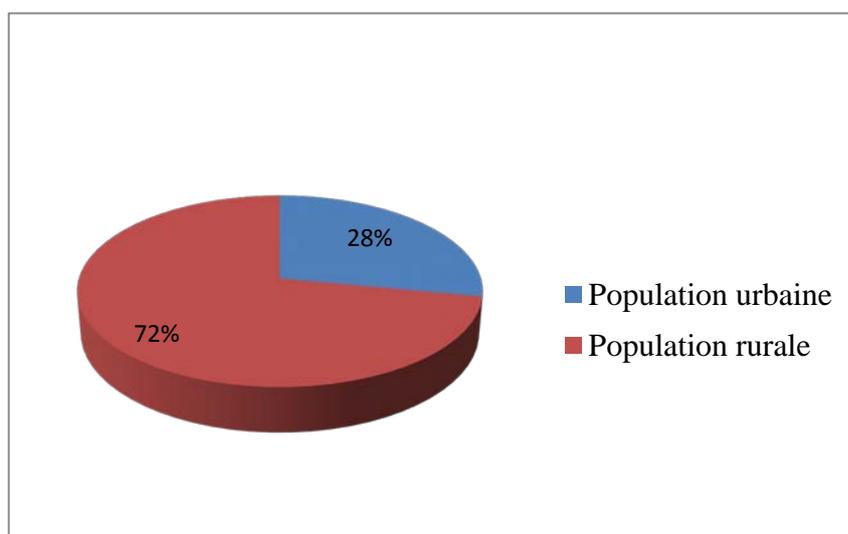
¹⁵ « Le taux de croissance élevé explique la prédominance des jeunes dans la pyramide des âges : 47% de la population avaient moins de 15 ans au moment du recensement de 1980, contre 44% en 1966 et 43% en 1958. Les moins de 20 ans constituent plus de la moitié de la population et atteignent même près de 60% à Maoré en 1978. » (Battistini. R, et Vérin. P, 1984)

médian qui désigne l'âge à laquelle exactement la moitié de la population est plus âgée alors que l'autre moitié est plus jeune est une autre indication que la population des Comores continuera à être une population jeune pendant encore assez longtemps. Car malgré l'évolution de la mentalité comorienne, vis à vis de la naissance, des nouvelles contraintes telles que les difficultés pour les Comoriens à s'expatrier à l'étranger et l'indisponibilité grandissante de terres cultivables, risquent de conduire le pays vers l'impasse démographique si des mesures ne sont pas prises pour limiter sa progression.

I. 3.1.1.2. L'impasse démographique : une surpopulation

L'absence d'une politique de planification familiale pour une nécessaire maîtrise démographique conduit le pays vers l'impasse. D'autant plus que selon les perspectives démographiques à l'échelle de 2050 comme indiqué sur la graphique ci-après sont pour le moins inquiétantes. Selon ce graphique la croissance démographique pourra atteindre 1.600 000 habitants. La population comorienne en l'espace de quelques décennies, va donc tripler, puisque elle compte 700 000 habitants à l'heure actuelle. Dans un pays où le territoire disponible devient de plus en plus rare et de plus en plus densifié. Nous pouvons constater que c'est dans l'île d'Anjouan que la densité est la plus élevée. On compte 555,6h/km² contre seulement 286,6h/km² à Grande Comore. Alors que Mohéli compte 115,2h/km². Des disparités et des populations qui relèvent des disproportions notoires entre territoires disponibles et nombres d'habitant. Ndzouani apparaît la région la plus affectée par ce déséquilibre. Un autre paramètre essentiel à mettre en balance avec le poids démographique, c'est le phénomène migratoire.

Fig. n° 20. Répartition de la population entre milieu urbain et rural à l'échelle du pays



Source : Ministère de la Production de l'Union des Comores, 2010

Conception et réalisation : Said Ahmed. SA, 2010

Nous constatons qu'à l'échelle du pays 72% de la population est rurale contre 28% urbaine. « Il y'a une vingtaine d'années si la majorité de la population (53%) habitait dans les agglomérations de plus de 1 000 habitants, les petits villages de moins de 500 habitants étaient les plus nombreux (203 contre 360 agglomérations). Ces villages de 250 habitants en moyenne ne regroupaient pourtant que 20% de la population » (R. de Maximy, in Vérin. P, 1984). Bien qu'à dominante rurale, la population comorienne s'urbanise de plus en plus.

Tableau n°6. Population et densités des îles

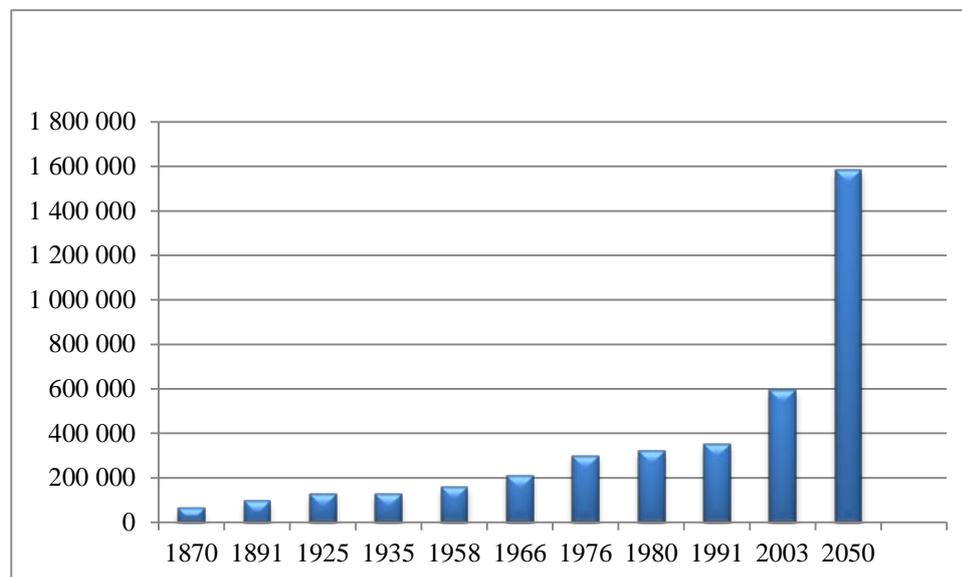
| Ile | Population | Densité |
|----------|-------------------|------------------------------|
| Ngazidja | 293 545 habitants | 286,6 hab. /km ² |
| Ndzouani | 235 678 | 555,8 hab. /km ² |
| Mwali | 31 204 | 115,2 hab. / km ² |

Source : Ministère de la production ; Union des Comores, 2010

Conception et réalisation : Said Ahmed. SA, 2011

Le tableau ci-dessus indique que le rapport entre population et densité est manifestement déséquilibré

Fig. n° 21. Evolution de la population de l'archipel des Comores (sans Mayotte) 1870-2050



Source : Guébourg J-L (1995) ; INSEE, RGPH 2003 Moroni (in Y Gérard, Thèse 2006)

Conception et réalisation : Said Ahmed, 2012

Le graphique ci-dessus indique les prévisions démographique jusqu'à 2050 pour l'Union des Comores.

L'émigration vers l'étranger a toujours été pour les Comoriens une tradition, est un moyen de s'expatrier pour trouver un emploi et vivre. Mais cette vocation trouve ses limites dans un contexte de forte crise économique mondiale. L'Union des Comores a donc des difficultés à

s'essouffler de sa forte croissance démographique, puisque les voies à l'immigration internationale semblent de plus en plus étroites.

Tableau n°7 : Matrice des courants migratoires nets entre les îles

| Ile de naissance | Lieu de résidence au moment du Recensement | | | |
|------------------|--|---------|---------------|----------|
| | Mohéli | Anjouan | Grande Comore | Ensemble |
| Mohéli | - | -3 988 | 1 055 | -2 933 |
| Anjouan | 3 988 | - | 829 | 4 817 |
| Grande Comore | -1 055 | -829 | - | -1 884 |
| Solde Migratoire | 2 933 | -4 817 | 1 884 | 0 |

Source: Hachim, 2007 conception: Said Ahmed. SA, 2011

Ces deux tableaux résument les mouvements migratoires inter-insulaires et leurs implications socio-spatiales et politiques. Il est notamment observable que l'île d'Anjouan se vide au profit des autres îles de l'archipel. (Il nous manque certaines données dans certaines cases du tableau.)

Tableau n° 8. Migration inter-îles

| îles | Entrants | | Sortants | |
|----------|----------|------|----------|-------|
| | 1991 | 2003 | 1991 | 2003 |
| Ngazidja | ? | 10% | 40,7% | 46,8% |
| Ndzouani | ? | 6% | 7,4% | ? |
| Mwali | 19% | 15% | 7,1% | 8,4% |

Source : Hachim, 2007 conceptions et réalisation Said Ahmed SA, 2011

Cependant, nous pouvons constater que pour la période 1991-2003, le nombre des entrants à *Mwali et Ndzouani* a relativement diminué de 4,3%. En revanche, à *Ngazidja* la proportion des entrants a fortement augmenté pour la même période. Cette augmentation paraît logique, puisque *Ngazidja* est l'île capitale où s'y concentre l'essentiel des activités économiques et administratives de l'archipel. Alors que pour la même période, *Mwali et Ngazidja* connaissent des augmentations de sortants, contrairement à *Ndzouani* qui enregistre une diminution de 7,4% des sortants. « *Le nombre des migrants inter-îles est le résultat d'un flux massif de sortants d'Anjouan vers les deux autres îles. Sur un effectif total de 17149 sortants, plus de 74% proviennent de l'île d'Anjouan* » (Hachim, 2007). D'autant plus que l'île d'Anjouan représente 85,7% de l'émigration comorienne vers Mayotte. Selon Hachim A, Mayotte accueille 15 319 individus en provenance des Comores pour la plupart « clandestins », un qualificatif inapproprié pour les Comoriens qui considèrent que Mayotte continue à faire partie du territoire national.

Un tel mouvement migratoire s'expliquerait par la proximité géographique, par le développement des moyens de transports et surtout par l'attractivité économique des certains territoires. Grande Comore et Mayotte sont les principaux pôles attractifs de l'archipel. Cependant nous centrons notre étude sur l'Union des Comores, parce que nous avons abondamment abordé le phénomène migratoire comorien vers Mayotte dans la partie antérieure. Ensuite, s'ajoutent à ces déséquilibres socio-spatiaux inter-insulaires, les disparités intra insulaires. En effet, à l'échelle des îles nous pouvons constater également de fortes disparités qui reposent sur une inégale répartition des populations entre milieux urbain et rural. Le tableau ci-dessous résume l'évolution des densités respectives des îles de l'Union de Comores. Mais l'intensification de l'émigration inter-îles est l'un des facteurs accélérateurs de l'accroissement démographique.

Tableau n° 9. Densités annuelles (habitants par km²)

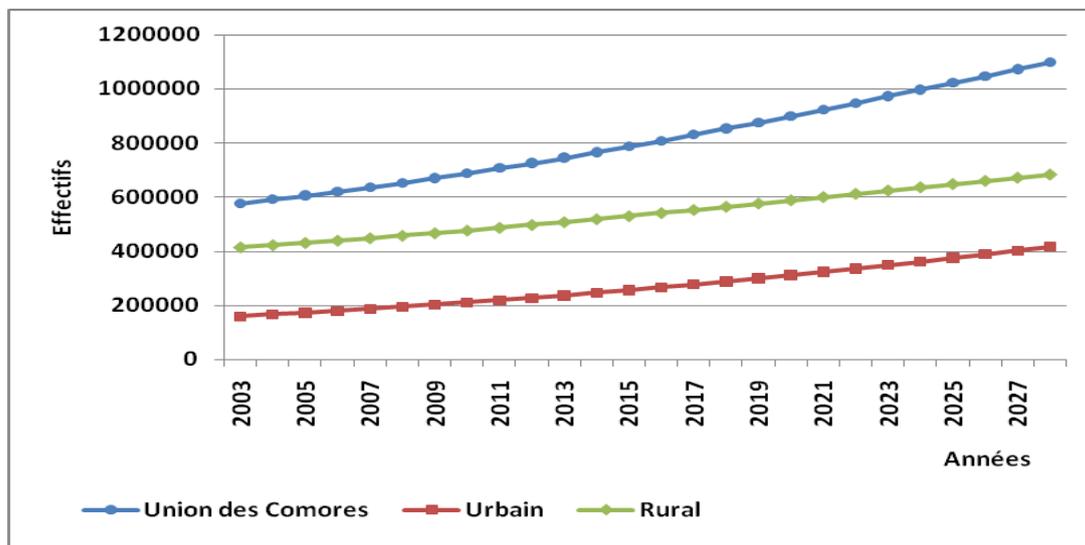
| | Superficie totale (Km ²) | Superficies agricole (Km ² de 2003) | Densités totales des îles | | | Densités agricoles des îles (2003) |
|-------------------|--------------------------------------|--|---------------------------|-------|-------|------------------------------------|
| | | | 1980 | 1991 | 2003 | |
| Mohéli | 290 | 276 | 57,0 | 83,9 | 123,3 | 129,5 |
| Anjouan | 424 | 406 | 320,7 | 445,6 | 574,8 | 600,3 |
| Grande Comore | 1147 | 1066 | 159,2 | 203,6 | 258,2 | 277,8 |
| Union des Comores | 1861 | 1748 | 180,1 | 240,1 | 309,3 | 329,3 |

Source: RGPH de 1991 Mondoha, 2007 Conception et réalisation : Said Ahmed. SA, 2011

Cette évolution de densité traduit le résultat d'une relative urbanisation sauvage des principales villes des îles. Dans un pays où la question de l'aménagement du territoire est loin d'être une préoccupation des pouvoirs publics. L'Etat Comorien ne semble pas prendre en compte cette densification, pourtant source d'insécurité multiformes : sociale, économique, sanitaire. Bien qu'on puisse apprécier que cette densification soit le fait d'une certaine évolution socio-économique de certains territoires. Toutefois, elle est à appréhender comme source d'explosion socio-politique. Dans l'ensemble du continent africain l'Union des Comores peut présenter un faible niveau d'urbanisation. Mais par rapport à la dimension du territoire cette urbanisation peut paraître excessive. Selon le graphique ci-dessous, le niveau d'urbanisation moins élevé par rapport à la densité du milieu rural sur l'ensemble du territoire national. Selon Hachim A, 27, 9% vivent dans les villes. En 2003, l'urbanisation était en dessous du nombre de 200 000 citadins. Alors qu'en 2011, elle compte 200 000 citadins. En

2027, l'urbanisation des Comores pourrait atteindre 400 000 habitants. Si un plan d'aménagement du territoire n'est pas mis en œuvre on pourrait craindre l'aggravation de l'insécurité et de l'insalubrité, source de désordres socio-politique. L'Etat Comorien devrait ménager ses efforts pour maîtriser ces dynamiques socio-spatiales. Car non seulement les règles d'urbanisation restent inappliquées, elles sont également peu adaptées. Comment prévoir et planifier une urbanisation dans un pays où le droit foncier demeure flou. Or rationaliser le foncier c'est toucher le code socio-culturel du pays. Pour le politique, modifier les règles foncières, c'est risquer de heurter la sensibilité de la population, et celle-ci pourrait même se soulever en une révolte populaire. La lente évolution de la mentalité collective peut expliquer le frein à l'aménagement du territoire.

Fig. n°22. Evolution de l'urbanisation aux Comores : 2003-2027



Source : Union des Comores, 2009 (projection)

L'évolution de l'urbanisation ci-dessus montre que « Dans l'ensemble, la population urbaine a fortement augmenté, elle est passée de 128 533 en 1991 à 160 862 en 2003 soit un accroissement durant cette période de plus de 25,1% ou un taux d'urbanisation annuel de 1,9%. Mohéli a la plus forte proportion de population urbaine avec plus de 54,8% alors que Grande Comore est l'île la plus rurale avec 24,1% de la population vivant en milieu urbain. Anjouan demeure aussi faiblement urbanisée avec une proportion de la population urbaine de 28,6%. » (Hachim A, 2007). Ainsi, l'équilibre entre population, territoire et ressources déjà rompu, ira en s'aggravant. Cette asphyxie socio-démographique pourra se traduire par des tensions socio-politiques sur fond de crise économique. Que peut-il faire l'Etat ? Bien qu'à

dominante rurale, la population comorienne s'urbanise¹⁶ de plus en plus. En plus de l'impasse démographique, le pays est confronté à une inégale répartition de la population entre les îles.

I. 3.2.1. Une population inégalement répartie

La population comorienne est non seulement inégalement répartie entre les îles, (**I 3211**) mais également à l'intérieur des îles (**I 3212**).

I. 3.2.1.1. Disparité démographique inter-insulaire

L'analyse de la situation démographique île par île nous permet de mieux faire ressortir les variables socio-spatiales qui expliquent les disparités du territoire. En effet, certaines îles sont relativement moins peuplées que d'autres. Ces disparités sont étroitement liées aux aspects morphologiques des îles. Anjouan reste dans l'ensemble de l'archipel, l'île la plus peuplée, et cela pour des raisons autant sociologiques, que spatiales. Car, l'étroitesse et la forme accidentée de l'île ne permettent pas à la population locale d'occuper la totalité ou une grande partie de son territoire en termes d'habitations et d'exploitations. Cet usage restreint du territoire ne peut qu'offrir aux Anjouanais, la migration comme seule alternative. Ndzouani est l'île la plus densément peuplée, en 1991, elle comptait 446h/km² contre 674h/km² en 2005. Dans certaines régions comme le Nioumakélé pourrait avoir 1000h/km². Alors que Ngazidja a une densité moyenne de 228h/km² en 1991 contre 315h/km² en 2005. En revanche Mwali, demeure l'île la plus faiblement peuplée. Elle enregistre seulement en 1991 115h/km² contre 188h/km² en 2005. La répartition par localités des différentes îles de l'archipel nous permet de mettre en exergue les disparités inter-insulaires et intra-insulaires.

¹⁶ « Urbain qui concerne la ville, qui est de la ville (de *urbs*, latin sans doute d'origine étrusque). Habitat urbain : en France, ensemble des communes de plus de 2 000 habitants ; d'autres seuils sont adoptés à l'étranger » (Roger, B. Ferras, R et Théry, H. Dictionnaire les mots de la géographie, 1992)

Carte n° 14. Répartition de la population par régions à Ngazidja

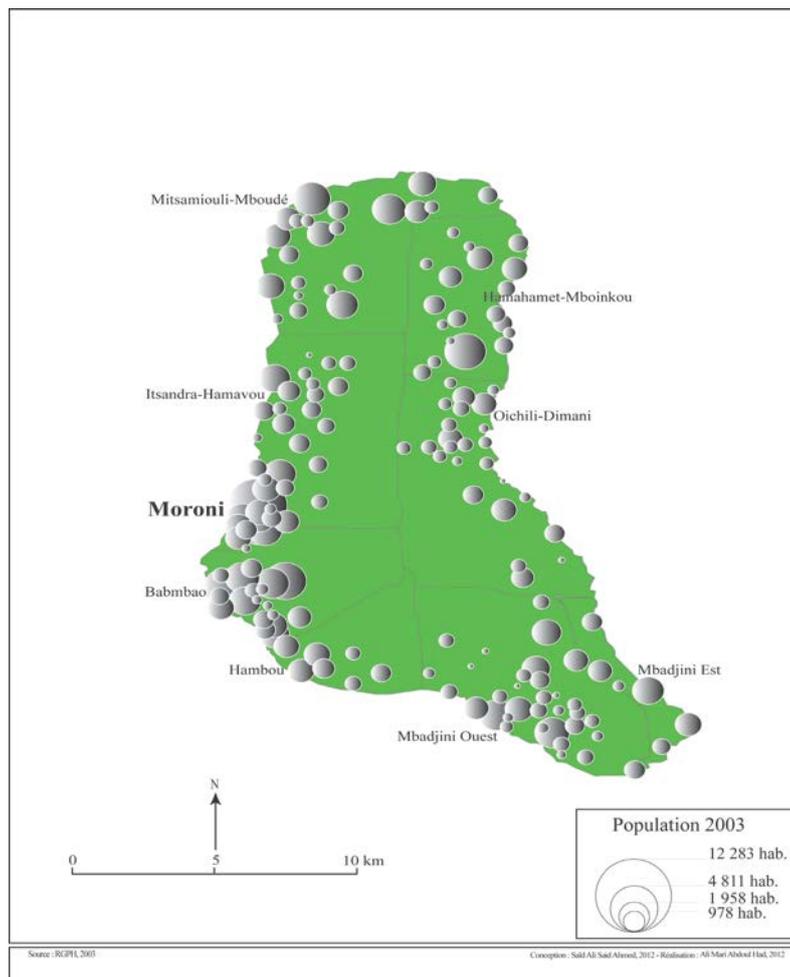
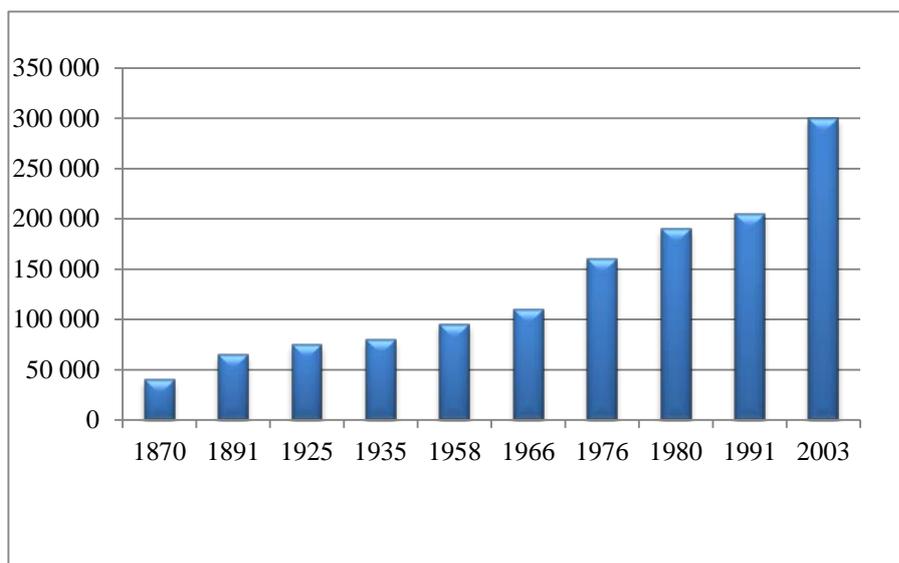


Fig. n° 23. Evolution de la population de Ngazidja : 1870-2003



Source : Guébourg J-L (1995) ; INSEE, RGPH 2003

Moroni (in Y Gérard, Thèse 2006)

Réalisation : Said Ahmed, 2012

Selon les résultats du dernier recensement effectué en 2003, la

population totale de l'île de Ngazidja est estimée à près de 300 000 habitants avec un taux de

croissance de 2,0%. Nous pouvons constater sur le graphique ci-dessus l'évolution progressive de la population locale. Ngazidja comprend 194 villages et 9 régions (carte n°14) dont 4 villes (tableau n° 11) comptent plus de 5 000 habitants. La capitale, Moroni totalise à elle seule 40 050 habitants en 2003 contre 30 000 habitants en 1991. La population moyenne par village à Ngazidja s'élève à 900 habitants.

La lecture de ce graphique indique une évolution spectaculaire, puisque de 1870 à 1966, la population a doublé, passant de 50 000 habitants à 100 000 habitants. En un peu plus d'une décennie, de 1991 à 2003, la population de Ngazidja est passée de 200 000 à 300 000 habitants. Ngazidja connaît une légère baisse de taux de croissance passant de 2,3 de 1980-1991 à 2,0 en 2003 ci-dessous.

Tableau n° 10 : Population et taux d'accroissement 1980, 1991 et 2003

| Iles | Populations par année | | | Taux d'accroissement (%) | |
|-------------------|-----------------------|--------|--------|--------------------------|-----------|
| | 1980 | 1991 | 2003 | 1980-1991 | 1991-2003 |
| Mohéli | 16536 | 24331 | 35751 | 3,6 | 3,3 |
| Anjouan | 135958 | 188953 | 243732 | 3 | 2,1 |
| Grande Comore | 182656 | 233533 | 296177 | 2,3 | 2,0 |
| Union des Comores | 335150 | 446817 | 575660 | 2,7 | 2,1 |

Source: RGPH de 1991 et 2003

Ainsi, la capitale de l'Union des Comores : Ngazidja compte aujourd'hui plus de 50 000 habitants contre 20 000 en 1980 et 30 000 en 1991. La **carte n° 14** ci-dessus montre que la répartition de la population à Ngazidja n'a pas véritablement variée depuis les années 80. C'est toujours les mêmes régions sus-indiquées sur la carte qui comptent le plus de grands nombres d'habitants. En revanche, ces agglomérations accusent un fort accroissement démographique. Les agglomérations qui comptaient 3000 habitants et plus en 1980, comptent désormais aujourd'hui plus de 5000 habitants. La taille des agglomérations s'est considérablement augmentée. On peut s'interroger sur le devenir de ces villes.

Tableau n° 11 : Localités de plus de 5000 habitants en 1980, 1991 et 2003

| RGPH80 | | RGPH91 | | RGPH03 | |
|-------------------|--------------|-------------------|--------------|-------------------|---------------|
| Localités | Effectifs | Localités | Effectifs | Localités | Effectifs |
| Mohéli | 5412 | Mohéli | 8615 | Mohéli | 12881 |
| Fomboni | 5412 | Fomboni | 8615 | Fomboni | 12881 |
| | | | | | |
| Anjouan | 38596 | Anjouan | 79123 | Anjouan | 127085 |
| Domoni | 7147 | Domoni | 10168 | Domoni | 10073 |
| Ouani | 6936 | Ouani | 7134 | Ouani | 8841 |
| Mutsamudu | 12524 | Mutsamudu | 16540 | Mutsamudu | 20828 |
| Tsembehou | 6578 | Tsembehou | 8096 | Tsembehou | 8102 |
| Sima | 5411 | Sima | 7270 | Sima | 7702 |
| | | Koni Djodjo | 5044 | Koni Djodjo | 7219 |
| | | Adda | | Adda | |
| | | Daouéni | 6171 | Daouéni | 6943 |
| | | Ongojou | 6487 | Ongojou | 5072 |
| | | Mirontsi | 7126 | Mirontsi | 8789 |
| | | Bazimini | 5087 | Bazimini | 6485 |
| | | | | Ngadzalé | 5857 |
| | | | | Mrémani | 5476 |
| | | | | Barakani | 5507 |
| | | | | Jimlimé | 5380 |
| | | | | Dindri | 6462 |
| | | | | Moya | 8349 |
| | | | | | |
| Gde Comore | 22685 | Gde Comore | 40665 | Gde Comore | 58005 |
| Moroni | 17267 | Moroni | 29916 | Moroni | 40050 |
| Iconi | 5418 | Iconi | 5191 | Oukazi | 6155 |
| | | Oukazi | 5558 | Iconi | 6032 |
| | | | | Mbéni | 5768 |

Source : RGPH, 2003

Conception et réalisation : Said Ahmed. SA, 2011

Ce tableau montre l'évolution des principales agglomérations de Ngazidja.

Tableau n° 12 : Répartition de la population urbaine : îles et villes

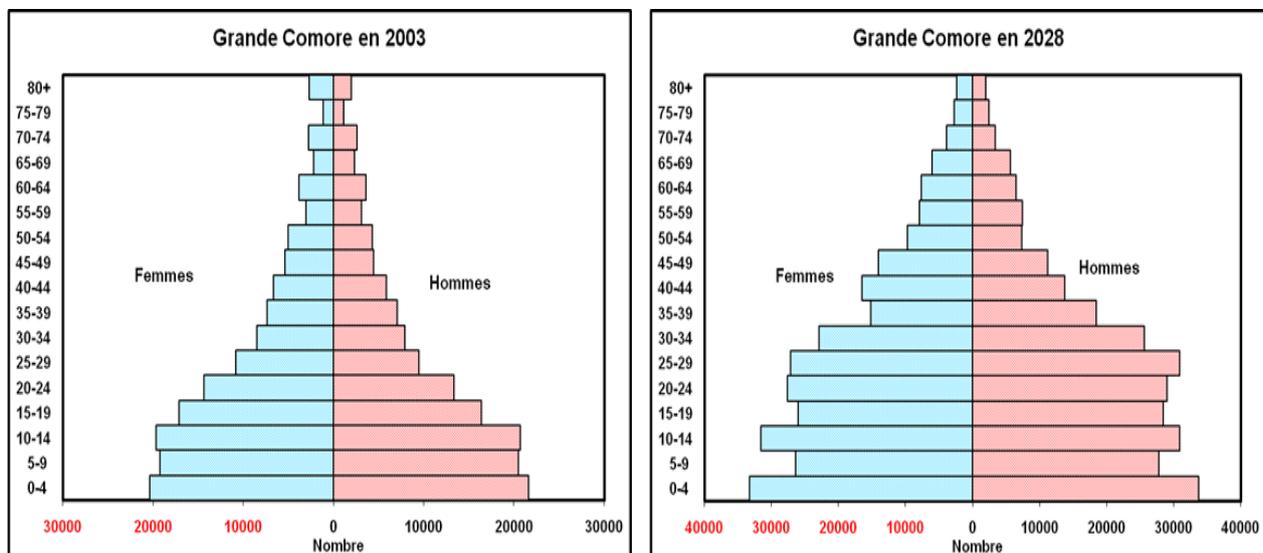
| Iles et Villes | Effectifs | Proportion (%) par rapport aux îles | Proportion (%) par rapport au Pays |
|-------------------|---------------|-------------------------------------|------------------------------------|
| MOHELI | 19581 | 100 | 12,2 |
| Fomboni | 12881 | 65,8 | 8,0 |
| Mdjoïèzi | 2096 | 10,7 | 1,3 |
| Nioumachoua | 2687 | 13,7 | 1,7 |
| Wanani | 1917 | 9,8 | 1,2 |
| ANJOUAN | 69811 | 100,0 | 43,4 |
| Domoni | 10073 | 14,4 | 6,3 |
| Mrémani | 5476 | 7,8 | 3,4 |
| Mutsamudu | 20828 | 29,8 | 12,9 |
| Mirontsi | 8789 | 12,6 | 5,5 |
| Tsémbéhou | 8102 | 11,6 | 5,0 |
| Ouani | 8841 | 12,7 | 5,5 |
| Sima | 7702 | 11,0 | 4,8 |
| GDE COMORE | 71473 | 100 | 44,4 |
| Mitsoudjé | 3129 | 4,4 | 1,9 |
| Moroni | 40050 | 56,0 | 24,9 |
| Iconi | 6032 | 8,4 | 3,7 |
| Ntsoudjini | 3559 | 5,0 | 2,2 |
| Itsandra | 2684 | 3,8 | 1,7 |
| Koimbani | 2054 | 2,9 | 1,3 |
| Mbéni | 5768 | 8,1 | 3,6 |
| Mitsamihouli | 4811 | 6,7 | 3,0 |
| Foumbouni | 3386 | 4,7 | 2,1 |
| ENSEMBLE | 160865 | - | 100 |

Ce tableau indique les différentes villes des îles

Nous constatons que la plus forte concentration se situe au niveau de la localité de Bambao dont y compris, Moroni. En effet, Moroni plus Bambao, totalisent à elles seule 25% de l'ensemble du territoire de l'île. Itsandra avec 10%, arrive en deuxième position dans les localités les plus densément peuplées. Mitsamihouli, la capitale de la région de Mboudé, au nord de l'île représente 9% dans la proportion des localités importantes. En revanche la région de Mbadjini à l'extrême sud de l'île, demeure relativement peuplée. Il est à souligner que ces localités incluent villes et campagnes.

Au Nord-ouest de l'île, une des régions historiques de l'île, Hamahamé compte près de 8%. La proportion démographique des principales régions de Ngazidja montre une évolution constante. Puisque il n'y a pas eu de bouleversements majeurs qui auraient conduit à une redistribution démographique du territoire. Toutefois, toutes les régions connaissent un accroissement démographique. D'autant plus que les localités importantes sont situées en zones côtières. La plupart des villages sont dans les zones de cocoteraie et sur la côte aussi. La politique du désenclavement engagée depuis les années 90, a certes, contribué à l'accroissement démographique des régions. Mais, dans l'ensemble la ruralité reste un trait caractéristique dominant sur paysage socio-démographique de l'île. Le profil démographique de l'île de Ngazidja, à l'image du pays se caractérise par sa jeunesse. L'évolution des pyramides des âges de l'île montre en effet, que la tranche de 15-19 ans en 2003, est dans une proportion plus élevée. La dynamique démographique de Ngazidja à l'horizon 2028 se caractérise par une jeunesse active puisque ça sera la tranche de 20-24 ans qui prédominera. Ce qui va contraindre les pouvoirs publics à apporter des réponses à la crise socio-économique.

Fig. n°24 : Evolution des pyramides des âges à Ngazidja 2003-2028



Source : Union des Comores, 2009

Source : Union des Comores, 2009 (projection)

Ces deux graphiques montrent l'évolution des pyramides des âges dans l'île de Ngazidja.

L'âge médian pour Grande Comore est considérablement plus élevé que pour ceux d'Anjouan et de Mohéli. A 20 ans en 2003, l'âge médian pour Grande Comore monte jusqu'à 22 ans en 2003 et en 2028, il aura atteint 24 ans.

Mais la question de la répartition de la population apparait particulièrement critique dans l'île d'Anjouan. A premier vu sur la carte ci-dessous, la population de Ndzouani est globalement répartie sur trois régions principales : Au Nord-ouest, dont le chef-lieu de Mutsamoudou, où est concentrée la plus forte densité humaine ; à l'Est dont le chef-lieu est Domoni et à l'Ouest dans la presqu'île de Sima. Ndzouani compte 83 villages et 8 localités urbaines importantes, voir tableau ci-après.

Carte n°15. Répartition de la population par Région à Ndzouani

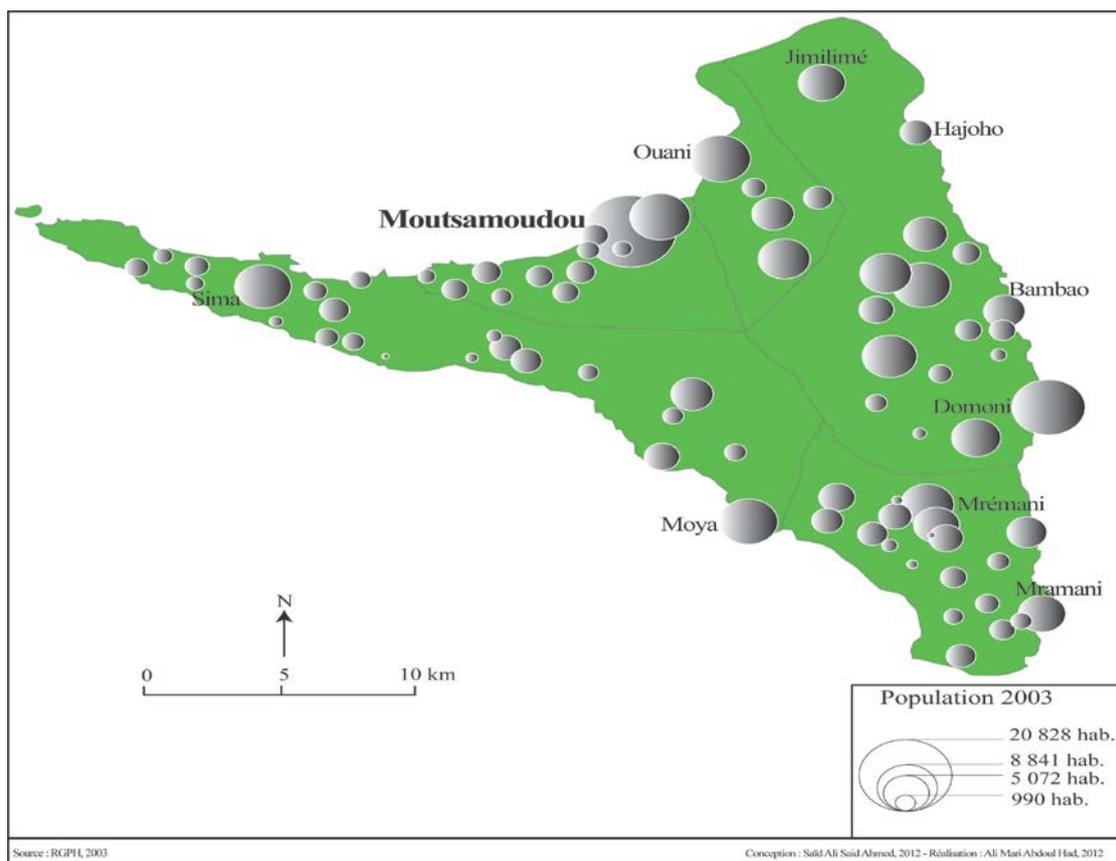
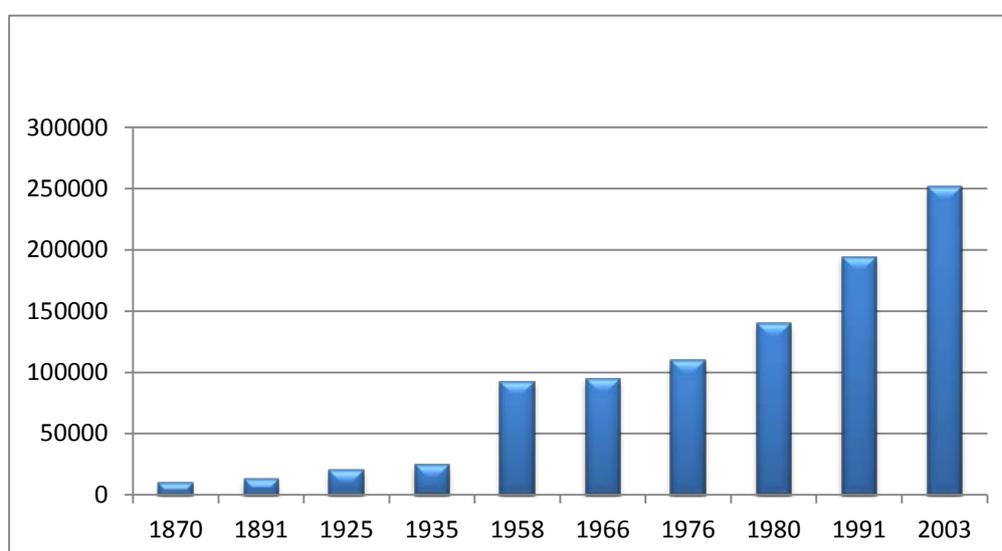


Fig. 25. Evolution de la population de Ndzouani 1870-2003



Source :
Guébourg J-L
(1995) ;
INSEE, RGPH
2003 Moroni
(in Y Gérard,
Thèse 2006)
Réalisation :
Saïd Ahmed,
SA, 2012

La taille moyenne des villages est plus élevée, soit 15060 par village. C'est dans cette île où la croissance démographique est particulièrement critique. Au dernier recensement datant de 2003, la population globale de l'île est estimée à 250 000 habitants, ce qui traduit une forte densité humaine au kilomètre carré. Puisque avec 555,8 hab/km², contre 446 habt/km² en 1991, Ndzouani demeure de loin dans l'ensemble comorien, l'île la plus densément peuplée. Le rythme de sa croissance démographique est spectaculaire. Nous pouvons constater à travers le graphique ci-dessus, qu'à partir des années 70, la population de l'île augmente de manière continue au rythme de 50 000 habitants par décennie.

Alors qu'en 1991, l'île comptait 200 000 habitants, en 2003, elle a atteint 250 000 habitants. A Anjouan plus qu'ailleurs dans l'archipel le déséquilibre entre population et surface agricole disponible est manifestement caractérisé. La surface agricole utile est en forte baisse particulièrement à Ndzouani, dès lors que, pour la surface agricole utile par habitant on note 1, 258ha pour l'ensemble du pays, Ngazidja compte 2, 729ha : 1, 443 ha et Ndzouani 0, 930 ha. Selon le B.D.P.A (Bureau pour le Développement de la Production Agricole), à Ndzouani, 20% des ménages sont sans terres cultivables. La disponibilité de terre cultivable est la principale variable de la disparité démographique entre les îles. Le faible potentiel de terre cultivable dans l'île d'Anjouan est le principal facteur déterminant qui expliquerait la disproportion entre population et ressource disponible.

Le problème de l'occupation humaine de terres agricoles a pour origine la forme étroite et accidentée de l'île d'Anjouan. Le tableau ci-dessous montre l'inégale répartition de la population à l'intérieur de l'île de Ndzouani. Le chef-lieu Mutsamoudou représente 20% de la population globale, suivi d'Ouani et Domoni qui enregistrent respectivement 16% de la population. Plus au Sud, Mremani compte pour 14%. Cependant, le contraste avec la presque-île de Sima est manifeste, puisqu'elle compte seulement 8%. Mais dans l'ensemble de l'Union des Comores, Anjouan représente 43, 3%, c'est presque la moitié de la population du pays. D'où la difficulté pour Ndzouani qui s'essouffle de sa forte densité humaine, avec un taux de croissance annuel de 3%. La migration des Anjouanais vers les autres îles de l'archipel se présente comme seule alternative. Car à Ndzouani qui n'a presque plus de terres disponibles à occuper, la pression sur les ressources a atteint son paroxysme. (Les terres effectivement cultivées à Ndzouani ont atteint 90%.) L'urgence d'opérer une régulation démographique ne semble pas prise en compte par les pouvoirs publics. D'autant plus que ce déséquilibre de la répartition de la population risque de s'aggraver encore pour les années à

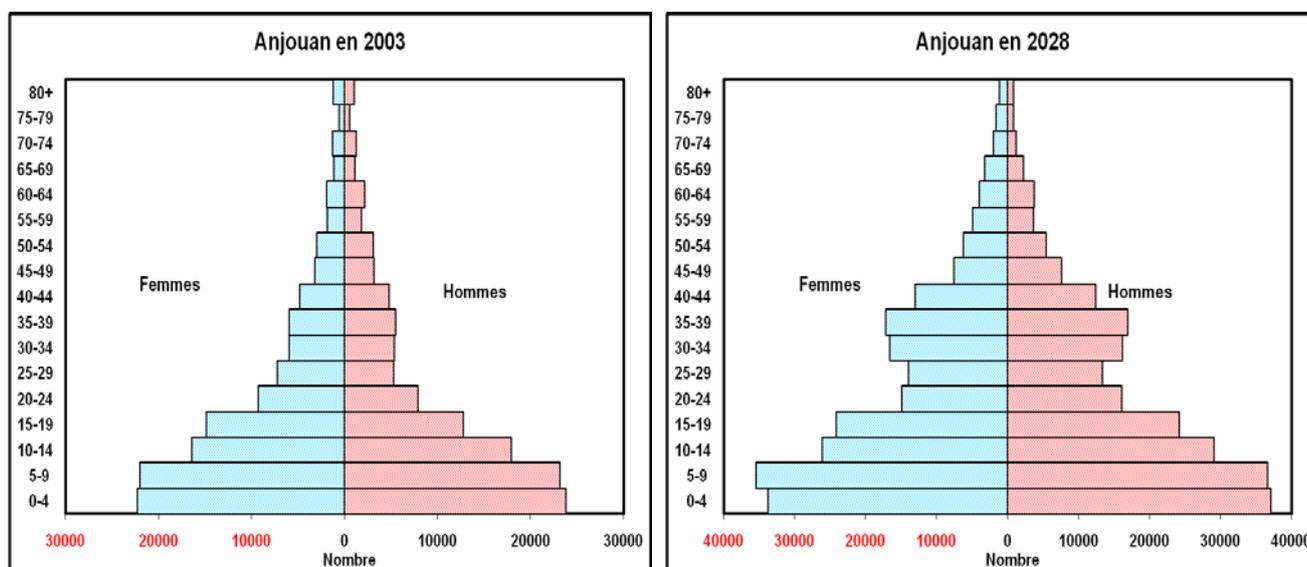
venir. Selon le graphique ci-dessous, à l'horizon de 2028, Ndzouani pourra enregistrer une augmentation de la population de plus en plus jeune. La tranche de 16-18 ans va représenter 50% de la population.

Tableau n°13 : Proportion de la population par localités à Ndzouani

| Iles et Régions | Effectifs | Proportion (%) par rapport aux îles | Proportion (%) par rapport au Pays |
|-----------------|---------------|-------------------------------------|------------------------------------|
| NDZOUANI | 243732 | 100 | 42,3 |
| Domoni | 40213 | 16,5 | 7,0 |
| Mramani | 14820 | 6,1 | 2,6 |
| Mrémani | 35619 | 14,6 | 6,2 |
| Mutsamoudou | 48753 | 20,0 | 8,5 |
| Ouani | 39298 | 16,1 | 6,8 |
| Tsémbéhou | 19201 | 7,9 | 3,3 |
| Moya | 25054 | 10,3 | 4,4 |
| Sima | 20774 | 8,5 | 3,6 |

Source : RGPH, 1991, Moroni

Fig. n° 26. Evolution des pyramides des âges à Ndzouani 2003-2028



Source : RGPH, 1991, Moroni

Source : RGPH, 1991, Moroni (projection)

Le tableau et figures ci-dessus montrent la proportion de la population des localités par rapport à l'ensemble de l'île et de l'archipel.

Carte n°17. Répartition de la population par localités à Mwali

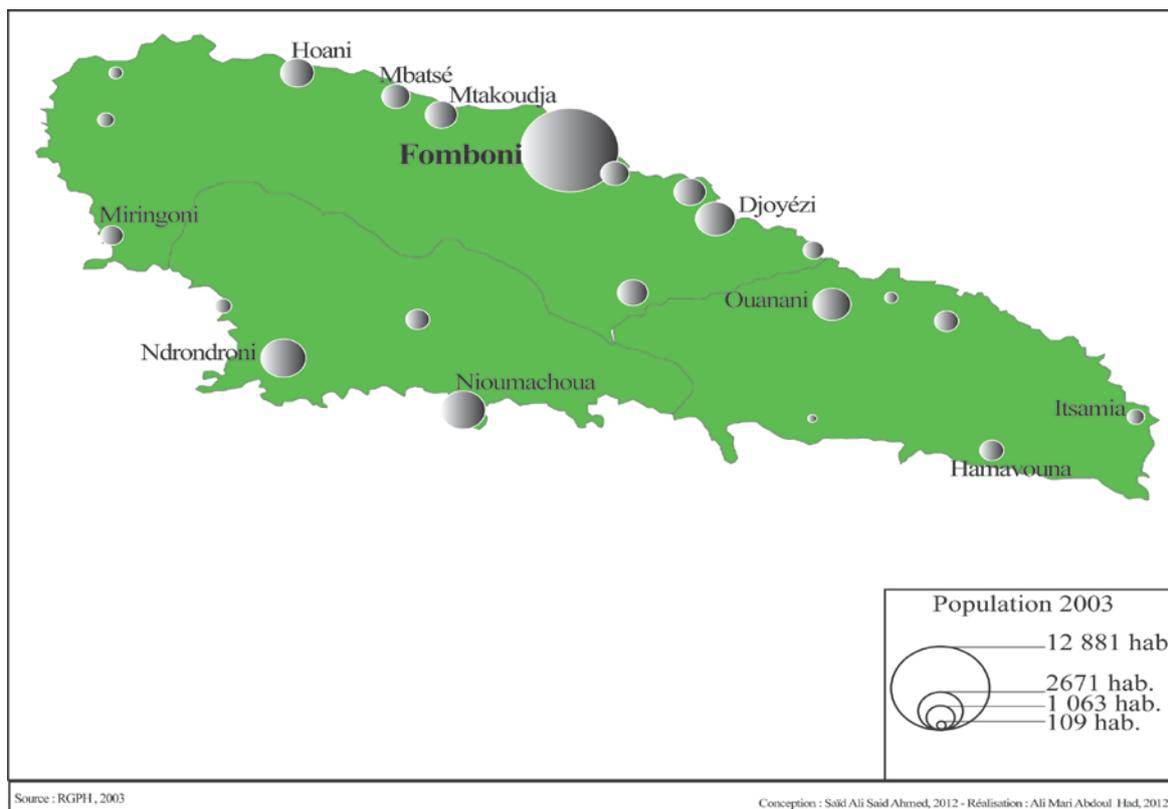
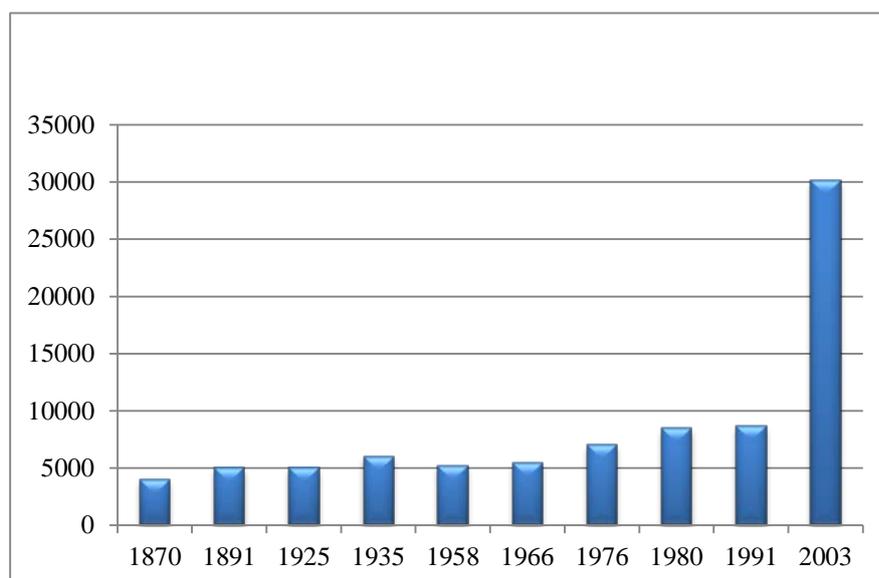


Fig. n°27. Evolution de la population de Mwali (Mohéli) 1870-200



Source : Guébourg J-L (1995) ; INSEE, RGPH 2003 Moroni (in Y Gérard, Thèse 2006)

Conception et réalisation : Saïd Ahmed, 2012

L'île de Mwali compte trois localités qui sont Fomboni, chef-lieu, au Nord Ouanani à l'Est et Nioumachoua au Sud et

23 villages. La taille moyenne est la plus petite de l'archipel, soit 572 habitants par village. L'évolution démographique de l'île a été progressive jusqu'aux années 90. Le graphique ci-dessus, montre bien une certaine brutalité dans la dynamique démographique de l'île. La

population a plus que quadruplé. Elle est passée de de 10 000 habitants en 1091 à 30 000 habitants en 2003. Une accélération spectaculaire, qui pourra s'expliquer par le fait migratoire inter-insulaire. Car depuis 1990, la migration anjouanaise se fait également en direction de Mohéli ce qui alourdit par conséquent le poids démographique de l'île. Mais malgré cela, Mwali demeure la région la moins peuplée de l'archipel.

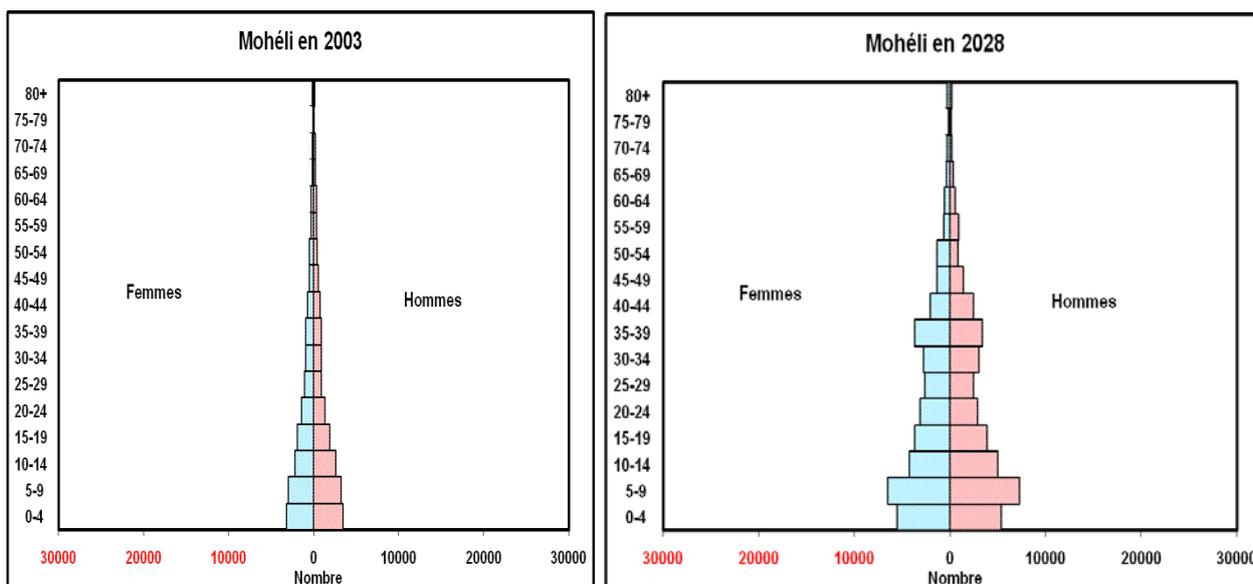
Tableau n° 14. Proportion de la population par localités à Mwali

| Iles et Régions | Effectifs | Proportion (%) par rapport aux îles | Proportion (%) par rapport au Pays |
|-----------------|---------------|-------------------------------------|------------------------------------|
| MWALI | 35751 | 100 | 6,2 |
| Fomboni | 21567 | 60,3 | 3,7 |
| Nioumachoua | 8286 | 23,2 | 1,4 |
| Wanani | 5898 | 16,5 | 1,0 |
| ANJOUAN | 243732 | 100 | 42,3 |

Source : RGPH, 2003

Fomboni, la capitale de l'île, compte 21 567 habitants sur 35751 habitant de la population globale de l'île, c'est donc le 2/3 de la population qui vit dans le chef-lieu. Elle représente 60% de la population de l'île. En revanche proportionnellement à la population du pays, Mwali a un poids démographique marginal, dès lors qu'il représente seulement 6% de la population nationale. Avec sa taille démographique et son potentiel en terres cultivables, Mwali a l'avantage de pouvoir maîtriser son territoire. C'est d'ailleurs dans cette île que l'équilibre entre population, ressources et terres disponibles n'est pas encore rompu. Mais tout est relatif, car si Mwali connaît une croissance démographique raisonnable, en revanche les perspectives montrent que Mohéli n'est pas à l'abri d'un certain déséquilibre démographique. Car les pyramides des âges, ci-dessous, nous montrent, qu'à l'horizon 2028, Mwali va connaître une croissance démographique dans toutes les tranches d'âges. Cela pourra compromettre l'équilibre socio-économique fragile de l'île. Dès lors que les tendances sont à la hausse, le pays pourra atteindre le pic démographique. Et par conséquent Mohéli pourra devenir la destination obligée des migrants des autres îles, d'autant plus que l'île jusque-là marginalisée a bien des atouts (ressources naturelles, espace disponible et paysage magnifique) pour attirer plus de migrants vers elle.

Fig. n°28. Evolution des pyramides des âges de Mwali : 2003-2028



Source : Union des Comores, 2009

Source : Union des Comores, 2009

Ces deux pyramides d'âges indiquent le rythme de l'évolution démographique de Mwali.

Selon les sources de l'Union des Comores, ces changements dans la structure des âges sur les îles signifient qu'il y aura un plus grand nombre de personnes appartenant au groupe d'âge productif (15-64 ans). Le pourcentage de ce groupe d'âge passera de 53,13% en 2003 sur Grande Comore pour atteindre 62,51% en 2028. Pour Anjouan ce groupe d'âge augmentera de 45,10% en 2003 à 53,37% en 2028 alors que pour Mohéli, il est prévu que le pourcentage passera de 47,18% en 2003 à 54,72% en 2028.

Ces changements impliquent qu'à l'avenir il y aura moins de dépendants dans les ménages comoriens. Pour Anjouan et Mohéli, l'âge médian passe de 15 ans en 2003 à 16 ans et 18 respectivement en 2028. Pour l'Union des Comores, l'âge médian qui est de 17 ans en 2003 devrait passer à 19 ans en 2013 et à 21 ans en 2028. En effet, la standardisation de mode de vie occidentale ne suffira pas à elle seule à assurer la transition démographique. Mais à l'origine en partie de disparité démographique sur le territoire, les conditions géographiques particulières de chaque île, en particulier l'île d'Anjouan qui reste globalement, une terre peu exploitable.

Carte n°18. Répartition de la population par localité à Maoré (Mayotte)

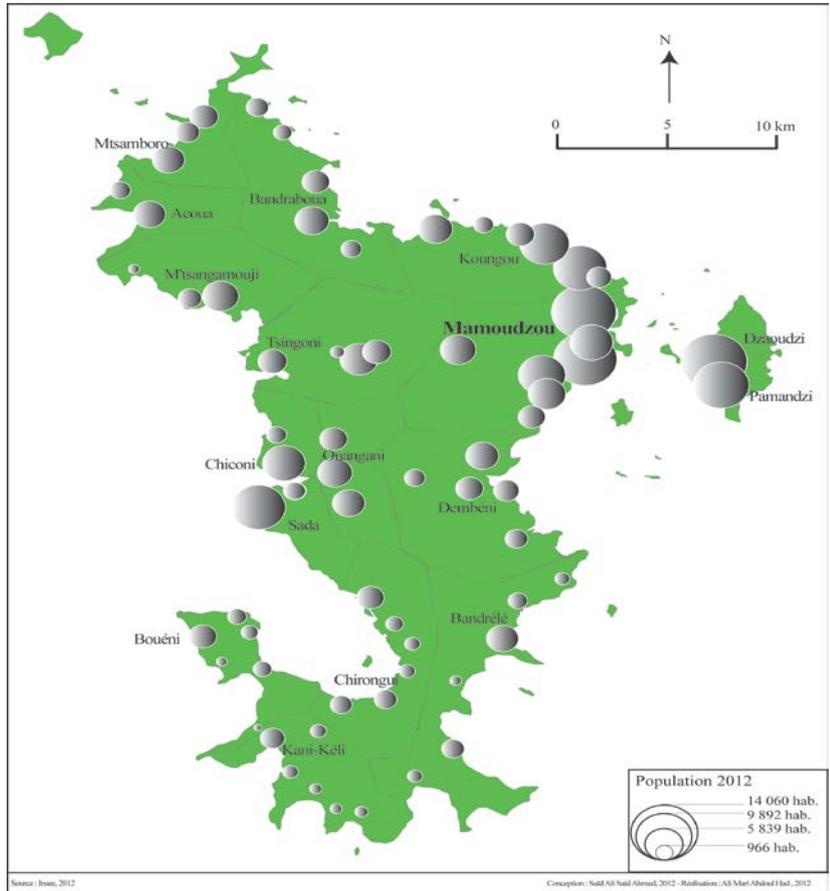
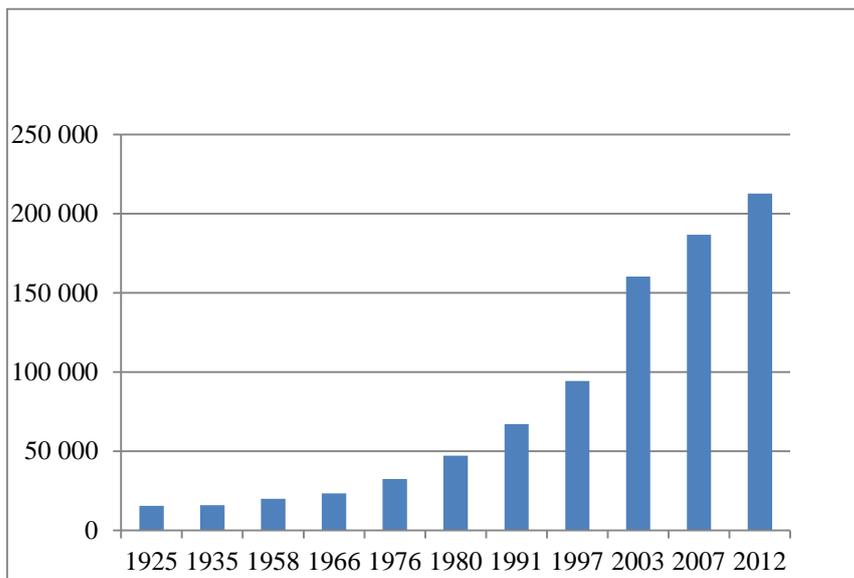


Fig. n°29. Evolution de la population de Maoré (Mayotte) 1925-2012



Source : GuébourgJ-L (1995) ; INSEE, RGPH 2003 Moroni (in Y Gérard, Thèse 2006)
 Conception et réalisation : Said Ahmed. SA, 2012

Mayotte suit la dynamique démographique globale de l'archipel des Comores. En effet, depuis 1925, la population de Maoré accuse une croissance démographique constante. Selon le dernier recensement effectué par l'INSEE en 2012, la population mahoraise est estimée à 212 600 habitants, contre 186 452 en 2007. « *Alors que la population s'élevait, en 1958, à 23 364 habitants, le dernier recensement effectué par l'INSEE en 2007 estime la population de l'île à 186 452 habitants, soit une multiplication par huit du nombre d'habitants en 50 ans.* » (Sueur. J-P, 2012). Une population inégalement répartie comme le montre la carte ci-dessus. La carte n° 18 indique que la partie Nord-Est : chef-lieu de l'île, Mamoudzou est fortement peuplée. Dans la Petite-Terre : (Pamandzi ; 9892 et l'ancienne préfecture, Dzaoudzi, 14 311). Dans la Grande-Terre : Mamoudzou, chef-lieu, totalise une population de 57 281 habitants, soit 27% de la population, suivie par d'autres communes du Nord-Est, parmi lesquelles, Koungou, en deuxième puisqu'elle compte 26 500 habitants. Un Mahorais sur deux vit au nord de l'île. En effet, la répartition de la population mahoraise s'inscrit dans une logique spatiale symétrique (Grande-Terre/Petit-Terre¹⁷).

Tableau. n°15 : Evolution de proportion de populations par communes à Maoré

| Communes | Population 2007 | Population 2012 |
|-----------------|------------------------|------------------------|
| 1 Acoua | 4624 | 4714 |
| 2 Bandraboua | 9019 | 10 123 |
| 3 Bandrel | 6843 | 7885 |
| 4 Bouéni | 5298 | 6402 |
| 5 Chiconi | 6412 | 7048 |
| 6 Chirongoni | 6613 | 8047 |
| 7 Dembeni | 10 140 | 10 923 |
| 8 Dzaoudzi | 15 354 | 14 311 |
| 9 Kani-kéli | 4528 | 4920 |
| 10 Koungou | 19 843 | 26 488 |
| 11 Mamoudzou | 53 122 | 57 281 |
| 12 Mtsamboro | 6918 | 7805 |
| 13 Mtsangamouji | 5032 | 6314 |
| 14 Ouangani | 6599 | 9834 |
| 15 Pamandzi | 9087 | 9892 |
| 16 Sada | 8013 | 10 195 |
| 17 Tsingoni | 9283 | 10 454 |
| Collectivité | 186 729 | 212 645 |

Source : INSEE Mayotte, 2012

Ce tableau retrace la dynamique démographique du territoire mahorais par Commune.

On compte six communes avoisinant les 10 000 habitants : Dembeni, Tsingoni, Sada, Bandraboua, Pamandzi et Ouangani. Les autres communes ne dépassent pas 9000 habitants.

¹⁷ « Au total, le peuplement de l'espace mahorais fait apparaître un chef-lieu qui concentre presque un tiers de la population, un déséquilibre Est/Ouest et des vides dans le centre de grande-terre. » (Ninon. J, 2007)

Alors que la partie nord-ouest de l'île, est très peu peuplée. Les communes situées dans cette zone comptent chacune en moyenne 5000 habitants. La commune de Mtsamboro à l'extrême Nord-ouest, compte seulement 7805 habitants en 2012. Acoua a une population de 4714 habitants et Mtsangamouji compte 6314 habitants. La région sud-ouest apparaît relativement peuplée, avec Sada qui compte 10 195 habitants, la commune de Chiconi : 7048 habitants, Ouangani : 9834 habitants et Tsingoni : 10 454. Plus au Sud, les localités comptent en moyenne près de 5000 habitants. A partir de quel seuil démographique peut-on distinguer ville et village ? Selon l'INSEE « *On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants [...] Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, et si chacune de ces communes concentre plus de la moitié de sa population dans la zone bâti, elle est dénommée agglomération multi-communale. Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine* »

Cependant cette définition est une référence statistique globale. Mais qu'en est-il des micro-territoires insulaires ? Cette définition est-elle proportionnelle aux échelles socio-spatiales des archipels ? « *Les géographes distinguent habituellement la vie des villes de celles des campagnes. Mais aux Comores, la ville ou le village est l'endroit où l'on vit tandis que la campagne (ledjuwu) et la mer sont des lieux de travail, centres privilégiés où tous se regroupent [...] La taille des midji (ville) ne cesse d'augmenter et si les bourgades de moins de 1 000 habitants étaient jadis la règle, celles supérieures à ce chiffre deviennent aujourd'hui nombreuses.* » (Battistini, R, et Vérin, P, 1984).

En effet, depuis la fin des années cinquante, les villes et villages comoriens ont connus et connaissent une certaine transformation morphologique dû à l'accélération d'une croissance démographique au rythme soutenu. « *Aux Comores, l'archipel de l'océan Indien, aucune ville n'atteint 100 000 habitants. Toutefois, les deux principales villes : Moroni et Mutsamudu ont connu, au cours des quarante dernières années, une évolution spectaculaire. En fait, leur taille relativement modestes (respectivement 60 000 et 35 000 citadins) doit être considérée au regard du contexte insulaire qui fait de l'espace une denrée limitée* » (Gérard Yann, 2009) D'autant plus que la projection démographique des Comores dans les prochaines décennies paraît spectaculaire, puisque selon Pierre Peltre « *Dix pays devraient connaître des augmentations spectaculaires de leur densité rurale, qui dépasserait en 2025 les 100*

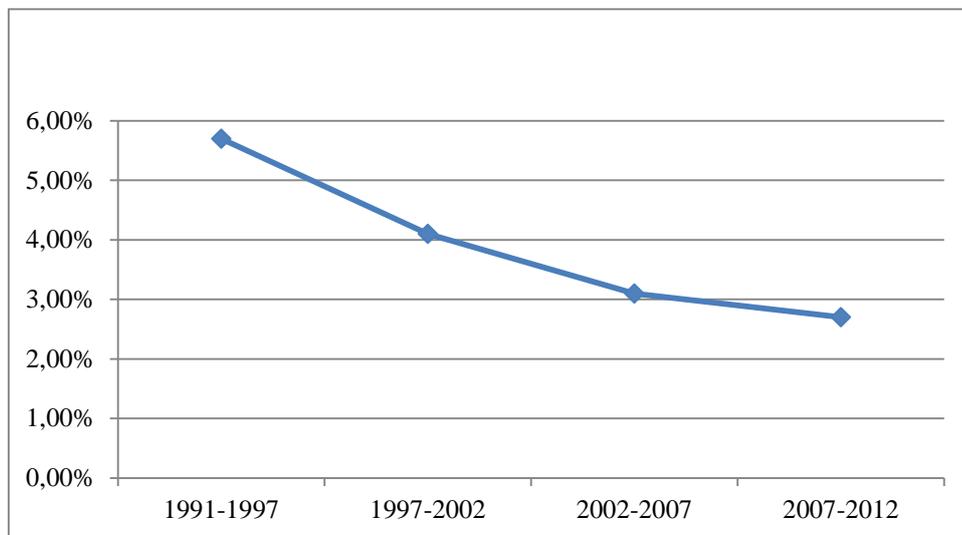
habitants/km² et cinq pays dépasseraient même 300habitants/km² : Burundi, Rwanda, Comores, Maurice ; le Bangladesh présente les densités rurales les plus élevées au monde, avec plus de 450 habitants/km² dès 1975, plus de 700 habitants/km² en 2000 et plus de 800 en 2025 » (Pierre, P.2003).

Au regard de ces perspectives à partir de quel seuil critique peut-on parler de métropolisation en particulier dans le contexte insulaire ? *« La métropolisation est un processus directement lié à la mondialisation. Il touche l'ensemble des territoires et désigne un changement quantitatif et qualitatif du processus d'urbanisation qui a marqué les 50 dernières années »* (Jager, J-C, 2001). Le processus d'urbanisation dans le contexte comorien ne répond pas aux critères posés par la dite définition du moins pour l'instant, parce que la planification, outil de contrôle et d'organisation du territoire demeure inefficace pour corriger les déséquilibres territoriaux.

Ainsi, certaines zones ont un creux, alors que d'autres ont un pic démographique, une disparité territoriale caractérisée, qui trouve son origine dans la mutation statutaire de l'île, car, contrairement à l'île d'Anjouan, la variable spatiale reste relative pour expliquer la répartition de la population par localité. Mayotte au plan géographique est à mi-chemin entre Anjouan et Grande Comore, sa forme montagneuse de l'île est moins prononcée qu'à Anjouan, mais moins étendue qu'en Grande Comore. Toutefois, l'explosion démographique que connaît Mayotte traduit une certaine mutation socio-spatiale, car la population mahoraise qui était jusqu'aux années 70-80 foncièrement rurale ne cesse de s'urbaniser. Un processus d'urbanisation qui s'explique par l'évolution institutionnelle et politique progressive de l'île. Nous abordons le fait migratoire dans le chapitre 5 sous le prisme socio-politique, d'autant plus que l'officialisation de la rupture politique depuis 1995 entre Mayotte et les îles de l'Union des Comores a non seulement donné des effets non escomptés, mais a créé un revers, puisque la migration en provenance des Comores s'est amplifiée. Considérée comme un composant essentiel, « l'immigration clandestine » semble modifier le profil démographique de l'île. Selon le préfet de Mayotte Thomas Degos, « l'immigration clandestine » est estimée entre un quart et un tiers de la population totale de l'île. La forte croissance démographique de Mayotte ne résulte pas uniquement du seul fait migratoire, mais s'explique également par un taux de fécondité élevée *« On dénombre 8 000 naissances par an, dont la moitié dans la seule commune de Mamoudzou, soit en moyenne une naissance par heure et 23 naissances par jour. Le nombre d'enfant par femme est compris entre 5 et 7. Or, l'augmentation rapide*

de la population sur un territoire limité de 671 km² pourrait être source de tensions sociales fortes. » (Sueur. J-P, 2012). Selon l'INSEE, le nombre des naissances, très supérieur à celui des décès, explique cet accroissement, alors que le solde migratoire est devenu négatif. La part de la population étrangère continue à augmenter, passant de 34% en 2002 à 41% en 2007, soit 75.000 étrangers. Mayotte représente un taux de croissance annuelle de de +2,7 par an.

Fig. n° 30. Evolution du taux de croissance de la population 1991-2012



Source : INSEE, 2012

Conception et réalisation : Said Ahmed. SA, 2012

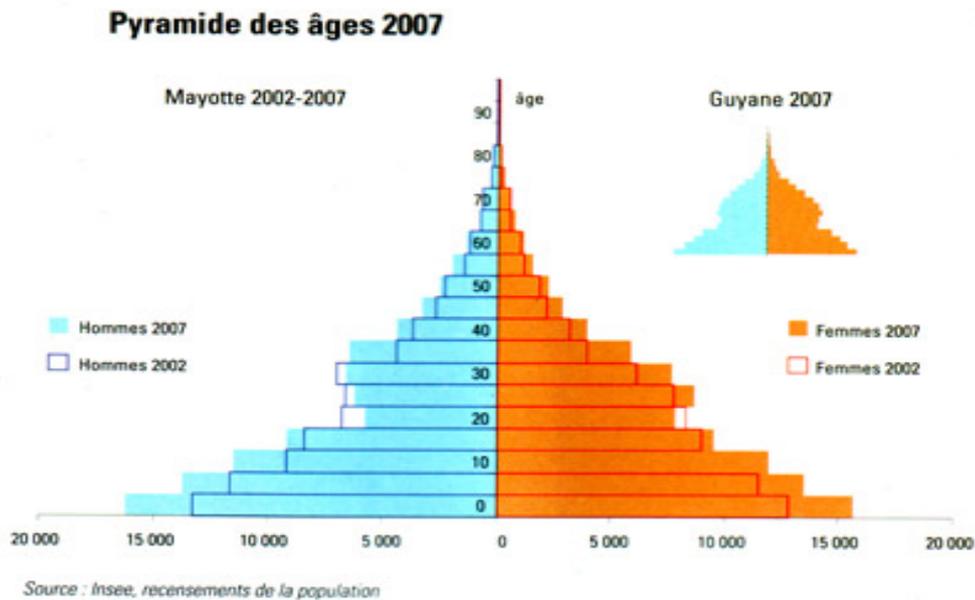
Ce graphique montre la variation de taux de croissance de Mayotte en espace de deux décennies.

En comparaison avec d'autre territoire d'outres-mer et d'autres pays voisins, l'évolution du taux de croissance de Mayotte se situe dans la moyenne. Il indique que la population de Mayotte croit au même rythme que celle l'Union des Comores et Madagascar. En revanche en nette augmentation par rapport à l'île de la Réunion et par contre par rapport Guyane où le taux de croissance atteint + 3%, la population de Mayotte est en nette décroissance.

Autre aspect de la répartition de la population est la structure par âges et par sexe. Les pyramides des âges sont des indicateurs de la transition démographique. En effet, le passage d'un régime démographique traditionnel, caractérisé par une forte fécondité et une mortalité élevée à un régime démographique moderne marqué par une baisse de la fécondité et de

mortalité met en exergue les facteurs structurants de la population d'un pays. La jeunesse et l'immigration sont les deux facteurs principaux qui caractérisent le profil démographique de Mayotte.

Fig. n° 31. Pyramide des âges à Mayotte



Ces pyramides d'âges montrent l'évolution structurelle de la répartition de la population mahoraise de 2002-2007 en comparaison avec la Guyane.

D'abord la jeunesse, puisque, selon le recensement de l'INSEE de 2007, il apparaît que l'âge moyen des Mahorais est de 22 ans contre 32 ans à la Réunion et 39 ans en France métropolitaine. Le dernier recensement confirme la jeunesse de la population mahoraise, ses résultats font ressortir que 54% de la population a moins de 20 ans (contre 35% à la Réunion et 25% en métropole). A noter qu'à l'autre extrémité de la pyramide la tranche d'âge de 60 ans et plus ne représente que 4% de la population de l'île contre 11% à la Réunion et 21% en métropole.

Cette évolution de la pyramide des âges indique une timide progression de l'entrée de Mayotte dans l'ère de la transition démographique. Mais la part de la population migrante dans l'île explique en partie ce retard. Ensuite, l'immigration et/ou l'émigration est un facteur structurant de la population mahoraise. Car le creux de la pyramide se situe dans la tranche de 25 à 39 ans. Cela s'explique d'une part par la politique de la lutte contre l'immigration clandestine, il est observé que 41% de la population est étrangère, soit (75. 000 personnes) et

depuis 2007, ce chiffre est en baisse, (surtout chez les immigrés hommes de 20-30 ans plus touchés par la reconduite à la frontière). Ce qui laisse penser que des migrantes femmes bénéficient d'un traitement relativement tolérant. Par ailleurs, l'émigration des Mahorais concerne une catégorie sociale particulière, ce sont pour la plupart des jeunes étudiants, de la tranche d'âge de 20 à 30 ans qui émigrent vers la métropole pour effectuer leurs cursus universitaires. Par conséquent apparaît dans les pyramides des âges un creux démographique correspondant à cette tranche d'âge sus-indiquée. « *La pyramide des âges de Mayotte est caractéristique de territoires à forte natalité dont l'entrée dans la phase de transition démographique est récente et ne se déforme que très progressivement dans le temps* » (INSEE, 2010).

Au de-là de ce constat général souligné par l'INSEE, nous nous interrogeons sur les tendances démographiques à venir. Car le retour post-études des Mahorais de la métropole dans leur île d'origine, se pose avec une certaine acuité. Un colloque consacré à ce sujet a été organisé à Bordeaux en 2010. Nous avons pu constater au cours des échanges de ce colloque, que la jeunesse mahoraise est hésitante entre rentrer à Mayotte après les études ou rester en métropole. Il faut dire que l'horizon professionnel des étudiants mahorais en métropole est encore flou, un flou qui s'explique par un ancrage mental républicain peu prégnant. Ils considèrent peut-être que Mayotte est encore un territoire en francisation. Cela dénote un manque de réalisme chez le Mahorais, tant-il est vrai que vivre en métropole ou Mayotte c'est vivre en territoire français.

I. 3.2.1.2. Disparité intra-insulaire

I. 3.2.1.2.1. Moroni une agglomération non maîtrisée

L'étude des agglomérations des villes principales de l'archipel va nous permettre de mettre en relief l'inégalité de peuplements entre les îles. Dans l'ensemble de l'archipel, les agglomérations des capitales régionales ou insulaires nous montrent une urbanisation non maîtrisée. De la période pré-coloniale, coloniale et post-coloniale, l'extension urbaine s'est effectuée différemment selon la morphologie des principales agglomérations des îles (Moroni, Mutsamudu, Mamoudzou et Fomboni). Les figures ci-dessous illustrent l'évolution de l'urbanisation des villes principales.

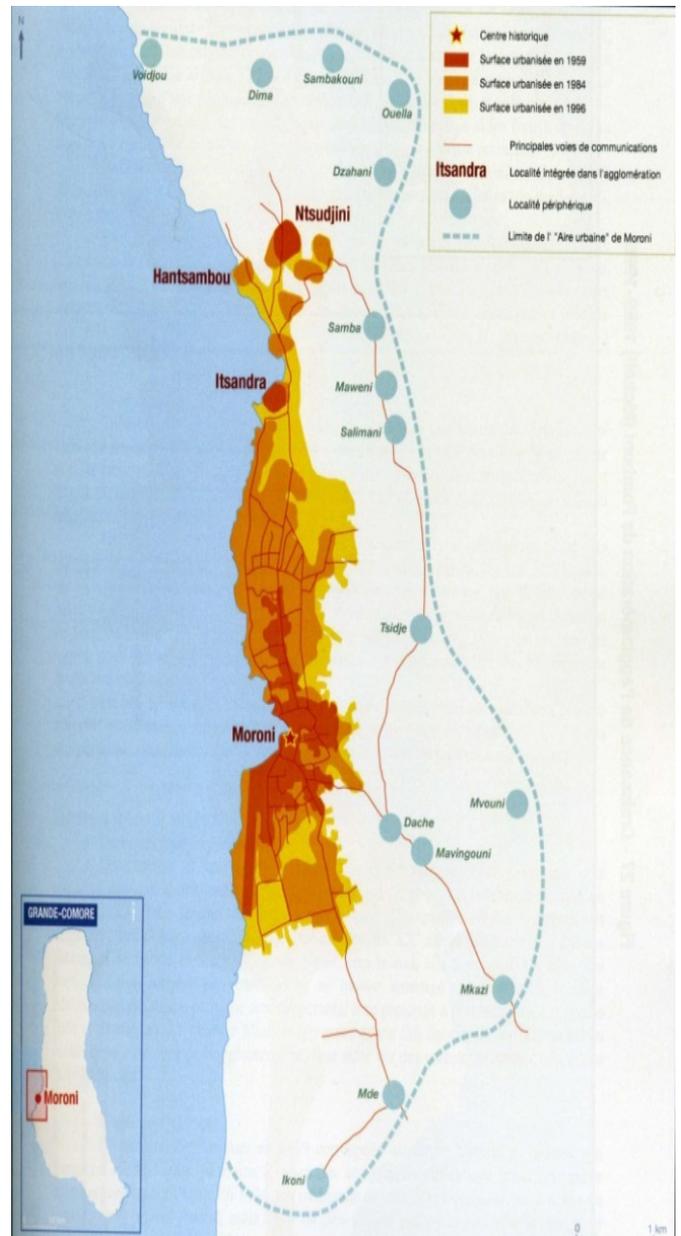
Nous abordons ainsi l'étude des principales agglomérations des îles de l'archipel comme conséquence de la croissance démographique. A défaut d'absence de données, nous n'avons pas pu réaliser des cartes de densités pour les îles de l'Union des Comores.

Fig. n°32. Plan de l'agglomération de Moroni



Source: la carte uniquement: "Les Comores et Mayotte". Ed: Jaguar
 -Les repères chiffrés de couleur jaune et rouge ainsi que tracé:
 immigration nouaruni

Source : IGN 1995 Conception Y Gérard 2004



Carte n°19. Agglomération de Moroni

L'agglomération de Moroni, chef-lieu de Ngazidja et capitale de l'Union des Comores, enregistre une extension à un rythme soutenu. En 1980 elle compte 1258km² contre 1312km² en 1991, soit une augmentation de 54km² en une décennie. La population de

Moroni croit à un rythme moyen de 3,4% par an. Notons que l'extension de l'agglomération de Moroni est variable d'une zone à une autre. (Carte n 32).

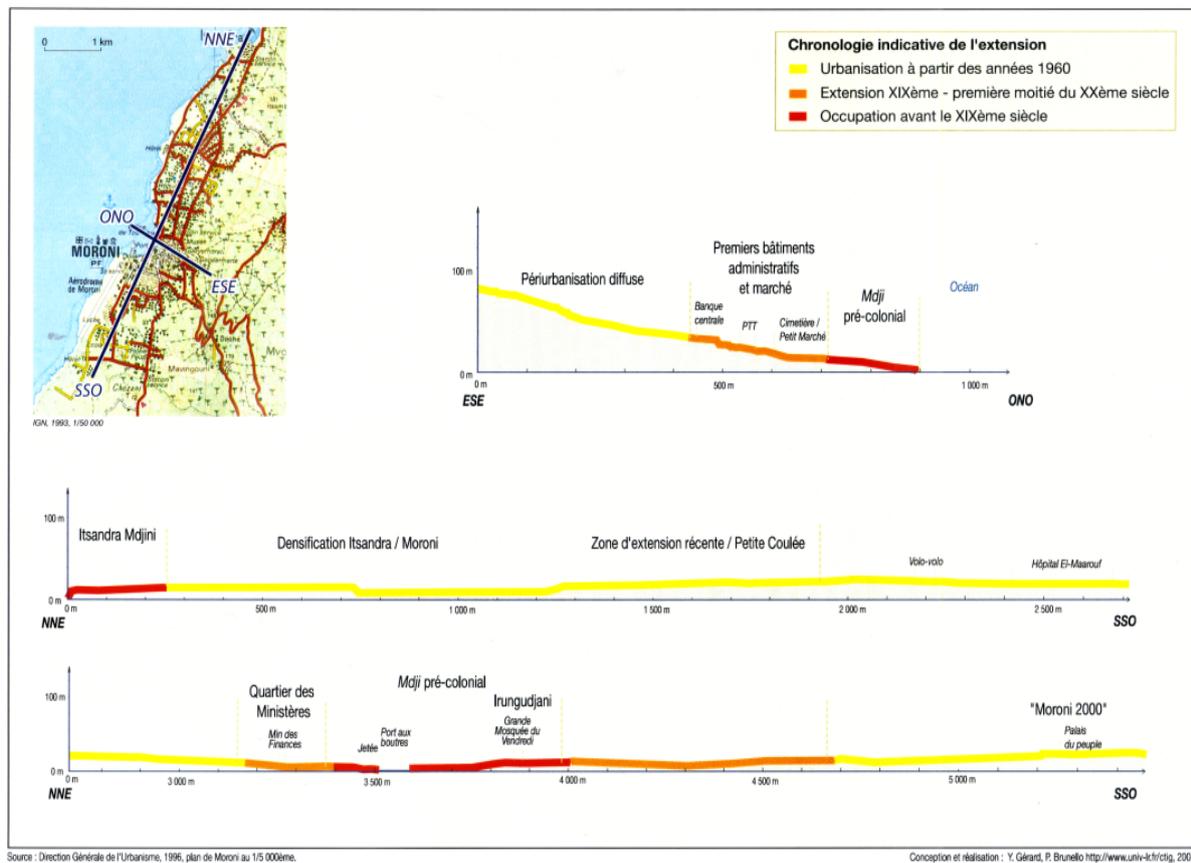


Fig. n° 33. Croquis Agglomération qui montre l'extension récente au sud de Moroni.

Source : IGN 1995 Conception et réalisation Y. Gérard, 2004

Au nord et au sud, du centre historique (Hankounou, Bachat, Magoudjou et Irougoudjani) la densité est supérieure à 100 hab/km². Le centre historique (médiina) et les quartiers périphériques (Mbouéni, coulée, Djomani, Mdé et Daché) enregistrent une densité moyenne de 30 à 100 hab/km². Et enfin en périphérie l'on trouve une 3^{ème} couronne d'urbanisation de faible densité (Itsandra, Hantsambou et Ntsoudjini). En soulignant une occupation rurale de moins de 20hab/km².

Ngazidja reste donc une île à forte majorité rurale, l'urbanisation incontrôlée de l'agglomération de Moroni figure parmi les conséquences de la croissance démographique. Cela implique le risque d'une pollution et d'insalubrité. En l'occurrence le développement des

zones d'habitat informel et son corollaire l'insécurité sociale. La maîtrise de la croissance urbaine est loin d'être la préoccupation essentielle des pouvoirs publics.

Il est à noter que même si un plan d'aménagement urbain est défini, il est cependant, difficile de faire appliquer la réglementation aux Comores en matière de construction. Car la mentalité comorienne reste encore très peu imprégnée du droit formel. Les gens construisent le plus souvent sans se conformer aux principes édictés. Néanmoins, existe une certaine règle traditionnelle d'urbanisme en général respecté par la population. Ainsi, dans la plupart des agglomérations on trouve toujours un espace public (*Bangwé*) en Grande Comore et (*Pangahari*) à Anjouan. En dépit de son hyper-polarisation, et urbanisation Moroni dispose encore de marges spatiales dans son extension.

L'agglomération de Moroni se développe en trois directions aux extrémités des quelles s'étend l'urbanisation. Elle a en perspective une certaine marge spatiale pour son expansion. Moroni qui était jusqu'aux années 60, une ville de taille humaine s'est métamorphosée pour devenir une agglomération.

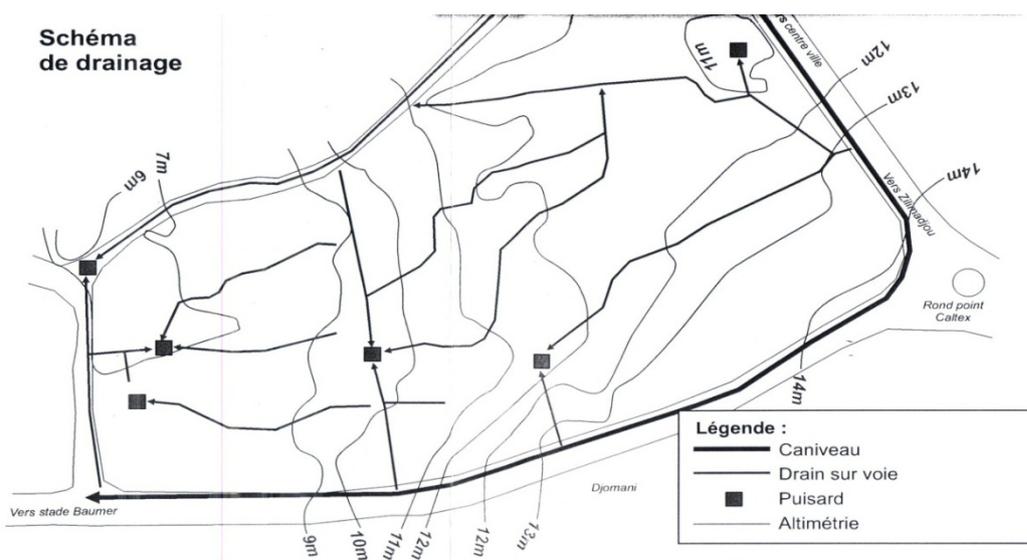
Nous pouvons constater à travers les figures ci-dessous que l'urbanisation de Moroni à partir de son centre historique constitué de ses deux quartiers principaux (Badjanani et Mtsangani), s'étend au nord vers la ville d'Itsandra et au sud vers la ville d'Ikoni. Entre Itsandra et Moroni et entre Ikoni et Moroni étaient des espaces d'intersection vides avant de connaître une lente péri-urbanisation après la colonisation. Mais l'urbanisation de la ville de Moroni gomme de plus en plus les limites spatiales de ces deux *Midji* (villes) (Itsandra et Ikoni). Si l'extension urbaine vers le Nord ne pose pas de problème, en revanche l'extension urbaine vers le Sud demeure conflictuelle. En effet, la zone de « Malouzine » qui sépare la ville d'Ikoni et Moroni est depuis longtemps l'objet de litiges fonciers.

Un conflit qui entraîne parfois de violences physiques entre Moroniens et Ikoniens, dont l'Etat est encore incapable de résoudre ce litige. Cette insécurité juridique foncière risque d'amplifier ces affrontements dans l'avenir. Ce litige foncier limite ainsi l'extension urbaine vers le sud de la capitale. La figure ci-dessus montre la forte influence qu'exerce Moroni sur les zones d'attraction urbaines. Dans les limites de l'aire urbaine de Moroni, nous constatons également que l'urbanisation récente se développe légèrement vers l'Ouest. Face à cette urbanisation anarchique et incontrôlée, un P.D.U (Plan de Développement Urbain) de l'agglomération de Moroni, englobant le territoire d'Itsandra et celui d'Ikoni, prévu pour

aménager l'ensemble n'a jamais vu le jour. Face au désengagement de l'Etat, certaines associations des quartiers ou communautaires s'organisent et réalisent des aménagements de leurs espaces de vie. A l'instar du CASM (Association d'Animation Socio-culturelle de Mtsangani), quartier du centre-ville de Moroni qui, par sa propre initiative et avec ses moyens à elle a aménagé ses espaces publics et ses ruelles. Cependant l'appréciation de telles entreprises collectives est fort nuancée. On distingue en gros trois zones à Moroni où se concentre l'habitat insalubre : au nord de Moroni (Hantsambou et Bandamadji), au sud-est (Iconi et Mdé) et enfin, à l'Est (Daché). 29% représentent la population active, dont 30% de femmes et 70% d'hommes.

D'abord parce ces initiatives communautaires se font en dehors de tout cadre réglementaire légal et sous aucun contrôle d'autorité institutionnelle. Ensuite elles dédouanent en quelque sorte l'Etat de ses fonctions régaliennes, celles d'aménager le territoire, mais avec cela se pose également le problème de l'économie de l'espace. Or l'urgence nécessaire de planifier et d'aménager l'agglomération de la capitale de l'Union ne semble pas mobiliser les pouvoirs publics. Cela dénote l'absence d'une volonté politique en matière d'urbanisme, ce qui pourrait dans l'avenir engendrer une explosion sociale sur fond de crise politique. Si le pouvoirs publics ne font rien pour contrôler, on pourra s'attendre à des tensions sociales sur fond de discrimination insulaire.

Fig. n°35. Plan d'aménagement du secteur centre-sud (quartier Kourani Zawiani)



Source : Sctauroute, 1999

Toutefois certains quartiers de Moroni ont pu bénéficier d'opérations pilotes. C'est l'exemple du quartier Zawiani situé dans la périphérie de la capitale Moroni, comme l'illustre la figure ci-dessus. C'est l'un des plus insalubres et le plus densément peuplé de la capitale. Il a fait l'objet d'une opération de viabilisation dans le cadre de l'aménagement et de la gestion urbaine. L'élaboration du PLU (Plan de Développement Urbain) est certes un effort, mais il reste insuffisant au regard de l'accélération d'une urbanisation sauvage. Sous l'angle de la gestion territoriale, les fractures socio-économiques sont observées comme des facteurs de tension politique. Néanmoins sous la présidence de Sambi (2001-2010), des initiatives en matière de projets de développement urbain ont avancé sans aboutir à leurs véritables concrétisations.

L'image ci-dessous montre l'un des projets de développement urbain de Moroni. Projet phare de l'ex-président Sambi (2001-2010), l'urbanisation du quartier Corniche n'a jamais vu le jour. Du style de Doubaï la construction de cette ville dans la ville est considérée comme un projet visionnaire. Il a été entrepris par le groupe Comoro Gulf Holding. Il a été conçu pour décentrer la ville intramuros et surtout essayer de donner à la capitale, Moroni, une nouvelle dynamique économique, puisqu'il avait été conçu comme un espace multifonctionnel à la fois de loisir, avec des centres commerciaux et un grand hôtel 5 étoiles. Le but était de promouvoir le développement de Moroni. Ce projet a été validé par le Ministère de l'Aménagement du Territoire. La réalisation de ce projet fut évaluée à 70 millions de dollars et devait débiter en 2009 pour finir en 2010. L'avortement de ce projet est peut-être lié à la fin du mandat de son porteur : le Président Sambi. Depuis la « doubaïsation » des Comores, ces types de projets ne cessent de fleurir dans l'archipel, mais la plupart n'aboutissent pas. Il faut souligner que Doubaï est devenu la destination favorite des Comoriens pour leurs Commerces. L'empreinte de Doubaï dans le développement des Comores est le fait de l'ex-président Sambi. L'aire urbaine de Moroni est loin d'être saturée, par contre l'extension urbaine de l'agglomération de Mutsamudu à Anjouan elle est fortement limitée.

I. 3.2.1.2.2. Mutsamudu une agglomération à l'extension urbaine limitée.

Chef-lieu d'Anjouan, Mutsamudu est une agglomération très peuplée. Sa densité est de 589h/km². L'extension urbaine de l'agglomération de Mamoudzou, a atteint ses limites spatiales. Nous avons montré que les contraintes spatiales, en l'occurrence le caractère étroit

de l'espace géographique de l'île en général et celui de Mamoudzou en particulier limite le développement de l'urbanisation. Cette agglomération a des difficultés à maîtriser sa démographie . Par conséquent, la population de l'île se deverse en partie dans les autres îles. Mais comme Ngazidja, Ndzouani reste une île foncièrement rurale. Le graphique ci-dessous illustre la répartition de la population selon le milieu de résidence. L'on constate que 28,60% seulement représente la population urbaine contre 71,40% .

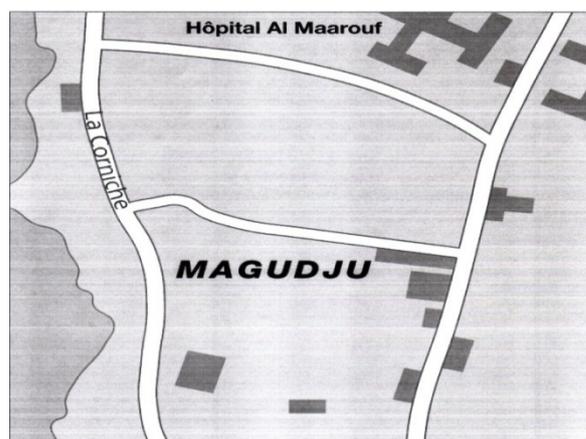
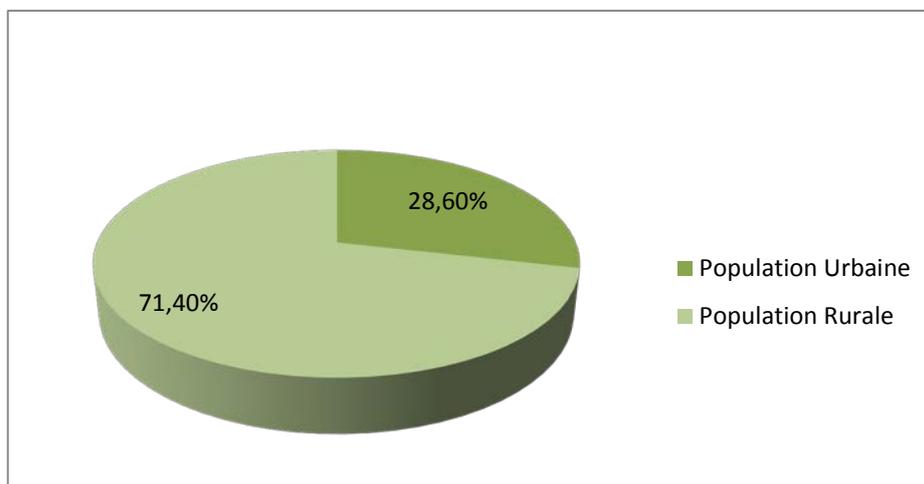


Photo n°14. Projet d'urbanisation quartier Corniche Moroni

Source : Blog de mnemoibang 2012

Source : www.hot-map.com

Fig. n° 36. Répartition de la population entre milieu urbain et rural à Ndzouani



Source : Union des Comores, 2012

Conception et réalisation : Said Ahmed. SA, 2012

Carte. n° 20. Agglomération Mutsamudu (Anjouan)

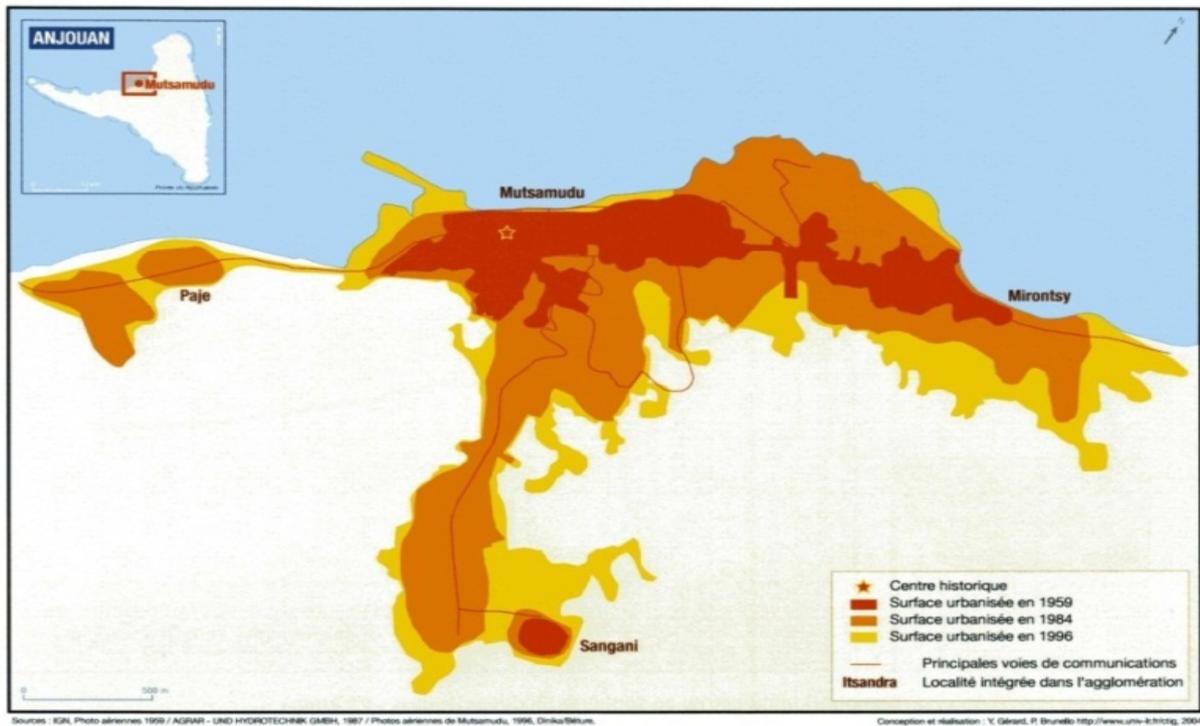


Fig. n° 37 : Croquis extension urbaine

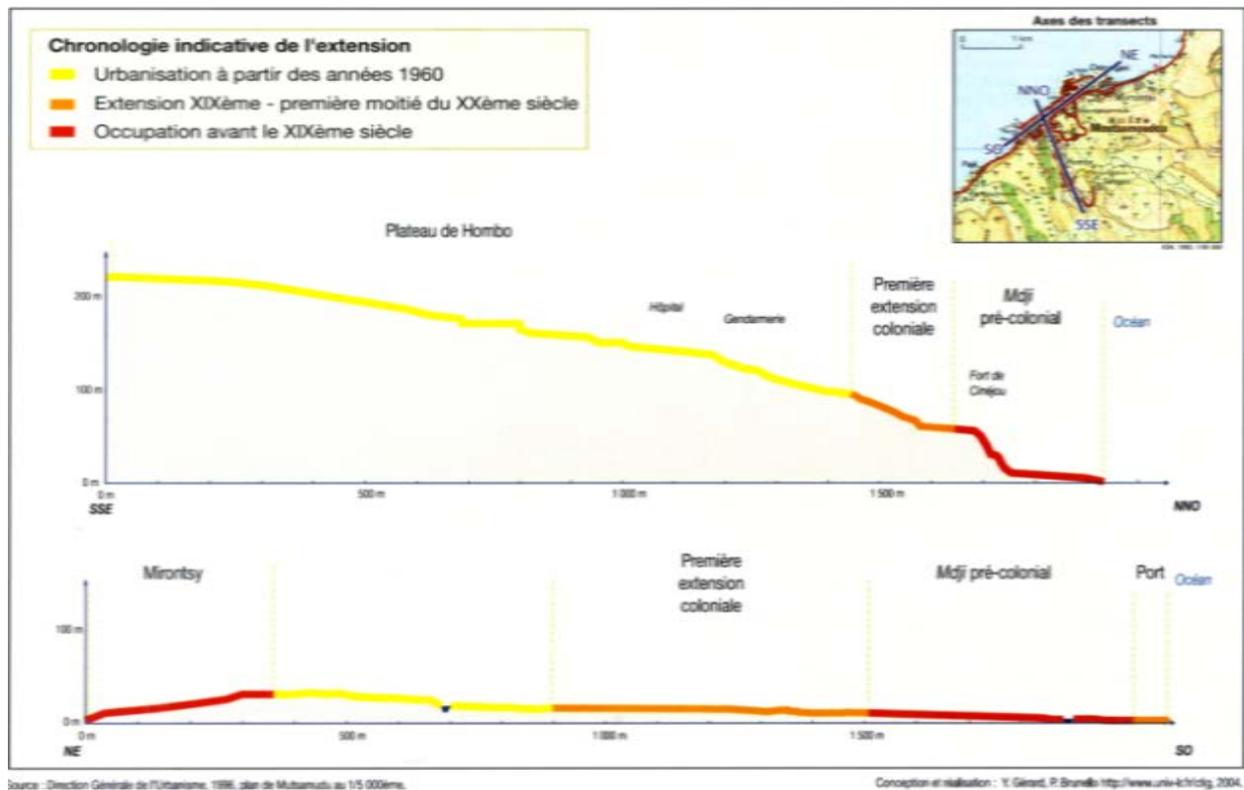
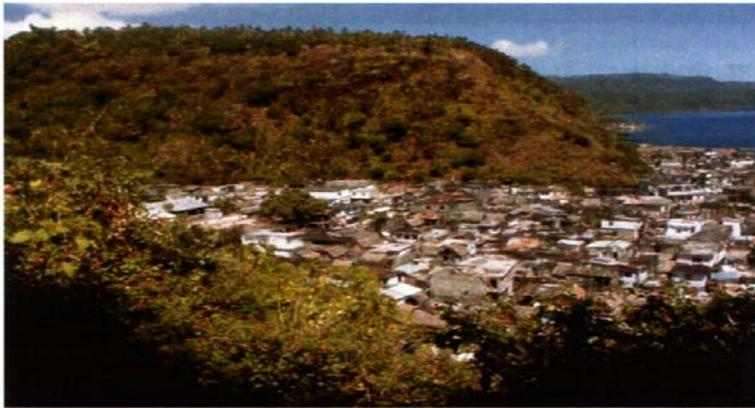


Photo n°15. Centre de Mutsamudu



La forte concentration des populations dans l'agglomération de Mamoudzou et de celle de Moroni et l'extension urbaine anarchique entraînent une paupérisation massive. Elle traduit ainsi une pauvreté qui reste essentiellement rurale quel que soit l'île. Selon le

PNUD, 36,6% des ménages vivent en dessous de la ligne de pauvreté. Anjouan est l'île la plus affectée par cette pauvreté. Le paysage urbain des agglomérations principales de l'Union des Comores est caractérisé par une forte densité de population, de l'habitat en dur dans les centres villes et de l'habitat précaire en tôles et en feuilles de coco tressées dans les quartiers périphériques et dans les zones insalubres. En effet, une conjugaison de facteurs qui amplifie la fracture socio-spatiale entre milieu rural et milieu urbain.

L'urbanisation de l'agglomération de Mutsamudu se développe en trois axes principaux : au Nord vers la ville de Mirontsi, au Sud vers Page et à l'Ouest vers Sangani. Fortement densifié (photo n°16 : l'extension urbaine du Mutsamoudou, *Mdji* (ville) pré-colonial, avait connu une accélération dans la période coloniale. L'urbanisation de l'agglomération de Mutsamudu est intimement liée à l'essor des entreprises d'exploitations coloniales. C'est à partir des années 60 que s'était amorcée l'extension urbaine de Mutsamudu vers le plateau de Hombo Il faut dire que les Anjouanais ont été une main d'œuvre importante dans les différentes exploitations coloniales de l'archipel.

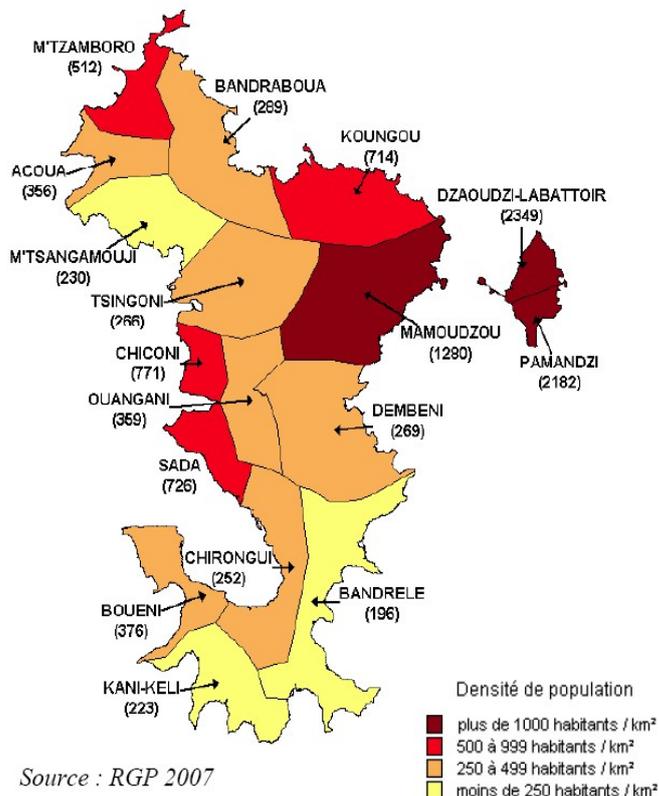
Cependant la forme abrupte de l'île limite le développement de l'urbanisation. Toute la difficulté de l'île réside en sa morphologie montagneuse. Cette étroitesse spatiale explique en partie la forte migration anjouanaise vers les autres îles sœurs. En effet, Mutsamudu est dans une cuvette. Anjouan est une île à faible potentiel spatial. Cependant, située au milieu de l'archipel, Anjouan bénéficie d'une proximité multi-insulaire, ce qui facilite la migration des anjouanais vers les autres îles. S'ajoute de la position centrale de l'île d'Anjouan, le facteur socio-économique qui expliquerait les disparités territoriales.

I. 3.2.1.2.3. Mamoudzou une agglomération disparate

L'hyper polarisation de Mamoudzou est fort contrastée. Car d'une part son dynamisme urbain, assure le rôle d'un centre de commandement dont Mayotte a besoin pour impulser son développement socio-économique. Mais sa densité croissante implique une forte disparité territoriale qui déséquilibre le territoire. Au regard d'une disparité flagrante en termes du peuplement entre milieu rural et urbain, l'impératif d'harmoniser et ou rééquilibrer le territoire est prise en compte dans l'organisation territoriale de l'île. La carte ci-dessous montre un certain déséquilibre territorial. La Petite Terre, la partie Nord-Est de l'île a la plus forte densité, en particulier (Pamandzi et Labattoir) avec 2349 hab/km². Alors que l'agglomération de Mamoudzou dans la grande terre, enregistre une densité de 1280h/km². A l'extrême Ouest de l'île M'tzamboro compte 512hab/km² et la partie Sud-ouest de l'île (Sada, Ouangani et Chiconi) ont une densité moyenne de plus de 700hab/km². Nous pouvons constater à travers de la lecture ci-dessous que la partie centrale de l'île apparait moins dense. Elle affiche une densité moyenne de 800hab/km², contrairement à la partie Sud qui enregistre, moins de 250hab/km², contraste avec le reste de l'île

Carte n°21 : Densité de population des Communes à Mayotte

Densité de population des communes (hab/km²)

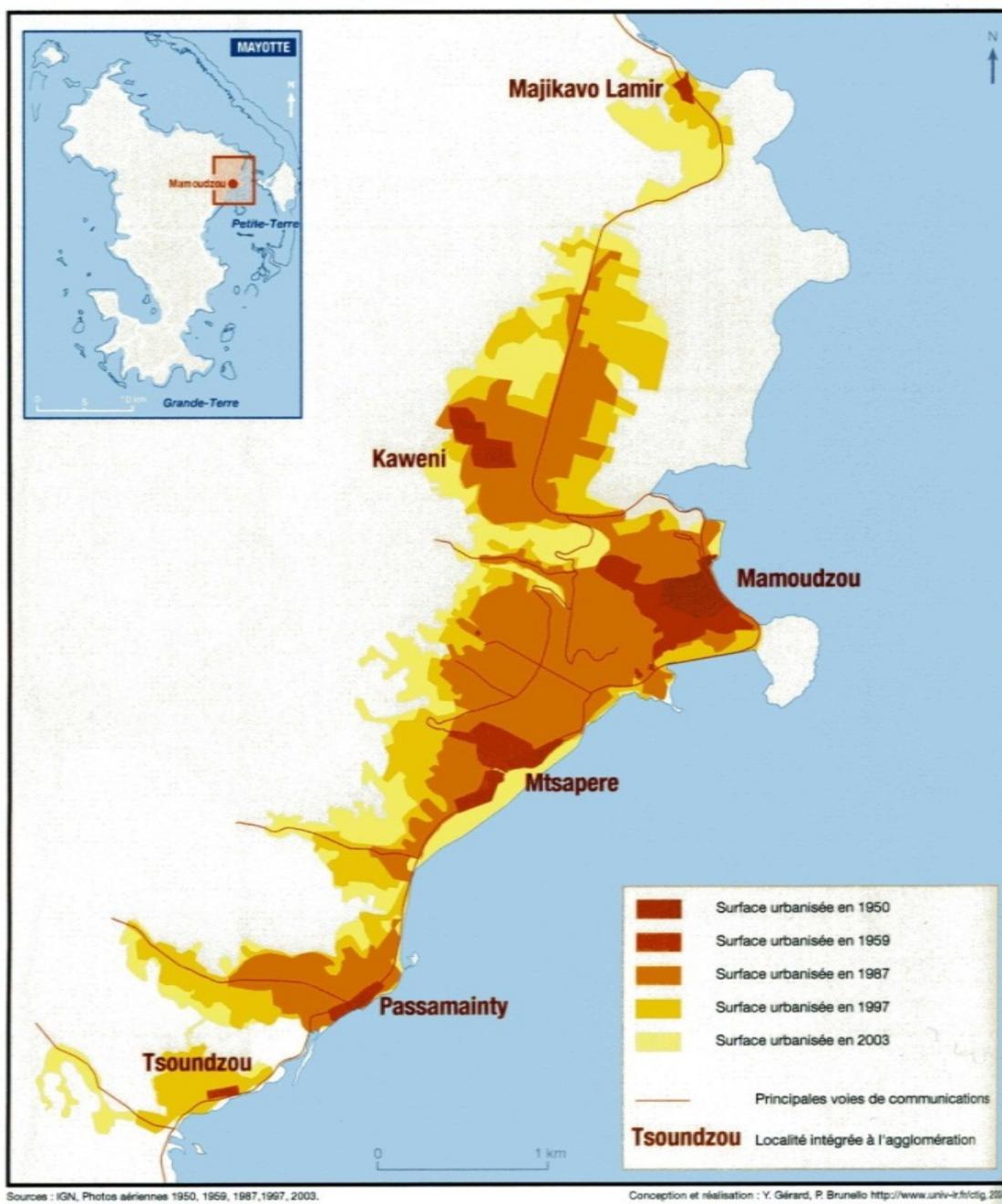


L'étalement de l'agglomération de Mamoudzou traduit une dynamique urbaine aux conséquences socio-spatiales. L'extension urbaine de l'agglomération Mamoudzou se fait de manière peu cohérente. Car avec un développement hyper polarisé, se pose le problème de la redistribution de la population sur le territoire. La croissance urbaine de Mamoudzou s'opère en trois axes. Premier axe désigne le Nord vers Longoni, au Sud vers

Tsoudzou et à l'Est en Pamandzi dans la Petite Terre, formant ainsi, l'espace péri-urbain. Deuxième axe c'est la partie centre, Nord-ouest et Sud-ouest constitue l'espace périphérique, avec Sada qui accuse une relative croissance urbaine.

Enfin troisième axe c'est toute la partie Sud qui reste un espace marginal de l'île. En gros l'organisation de l'espace mahorais fait apparaitre un profil socio-spatial à forte dominance urbaine. Toutefois il faut peut-être souligner que depuis sa départementalisation, Mayotte fait face à un défi multiforme : social, économique, institutionnel et surtout territorial. La mutation en cours contraint les acteurs du territoire à harmoniser l'organisation de l'espace.

Carte n°22. Agglomération de Mamoudzou (Mayotte)



Source : IGN conception et réalisation, Y. Gérard, 200

Nous avons voulu montrer le caractère disparate de l'agglomération de Mamoudzou pourtant en pleine développement. Avec la départementalisation en vigueur les acteurs du territoire seront contraints de corriger les déséquilibres socio-spatiaux.

Fig. n° 38 Croquis ville de Mamoudzou (Mayotte)

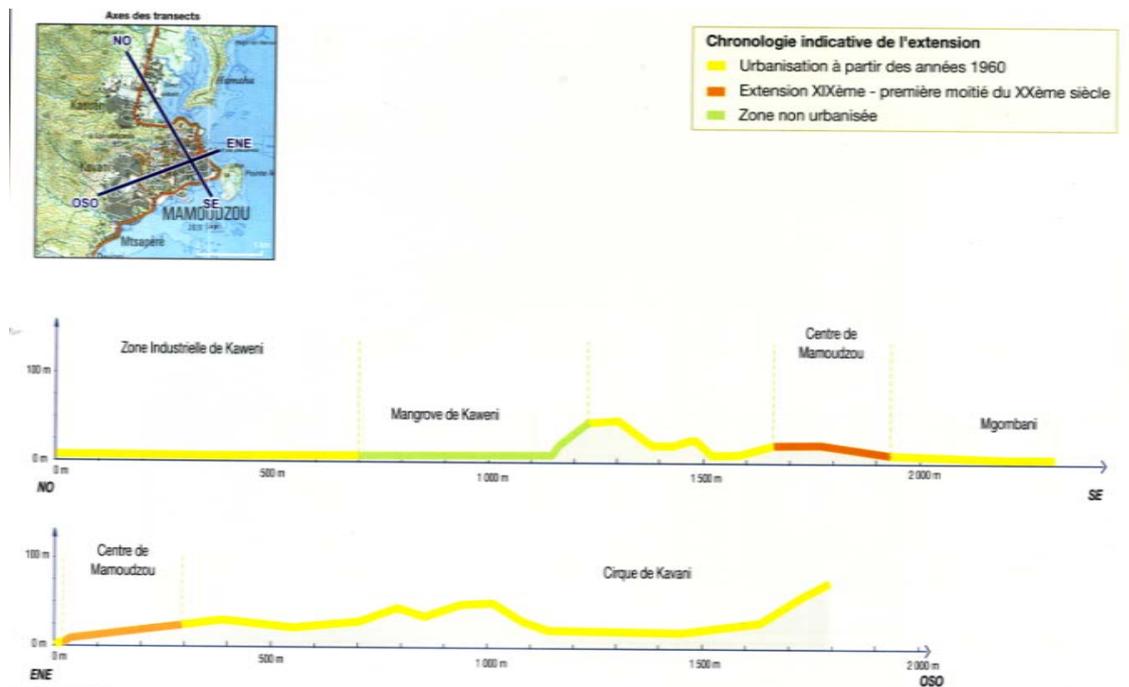
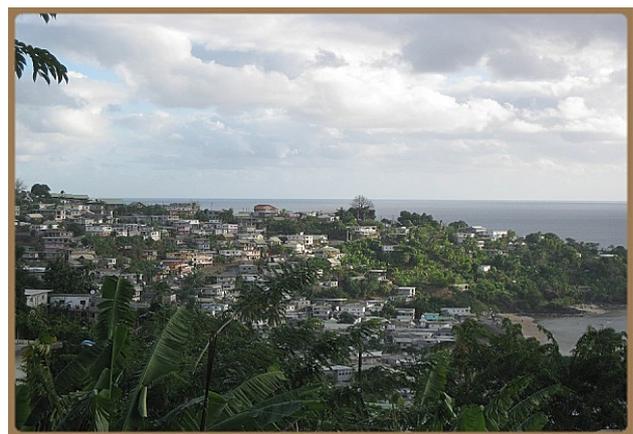


Photo n°16. Vue du ciel Mamoudzou (Mayotte)

Photo n° 17 : Mamoudzou (Mayotte)



Source : Malango, 2000

La croissance urbaine de Mamoudzou, capitale de Mayotte a une logique d'organisation spatiale différente des villes des autres îles de l'Union des Comores. Son processus d'urbanisation a été toujours dicté par deux facteurs principaux : le facteur spatial et le facteur

politique. D'abord le facteur spatial, car la dynamique urbaine de Mamoudzou a évolué au rythme de la ville voisine Dzaoudzi. Ensuite le facteur politique, puisque le transfert de la capitale des Comores de Dzaoudzi à Moroni ne fut pas sans conséquences socio-spatiales. La perte du statut de la capitale de l'archipel en 1959 avait donc entraîné un bouleversement urbain. Dès lors que Dzaoudzi ne polarisait plus les échanges économiques et l'activité administrative de l'archipel, Mamoudzou avait perdu également le rythme de sa croissance urbaine. Mais Dzaoudzi est redevenue préfecture principale de Mayotte, Mamoudzou a retrouvé sa dynamique urbaine et devenue ainsi, une position centrale dans l'agglomération de l'île.

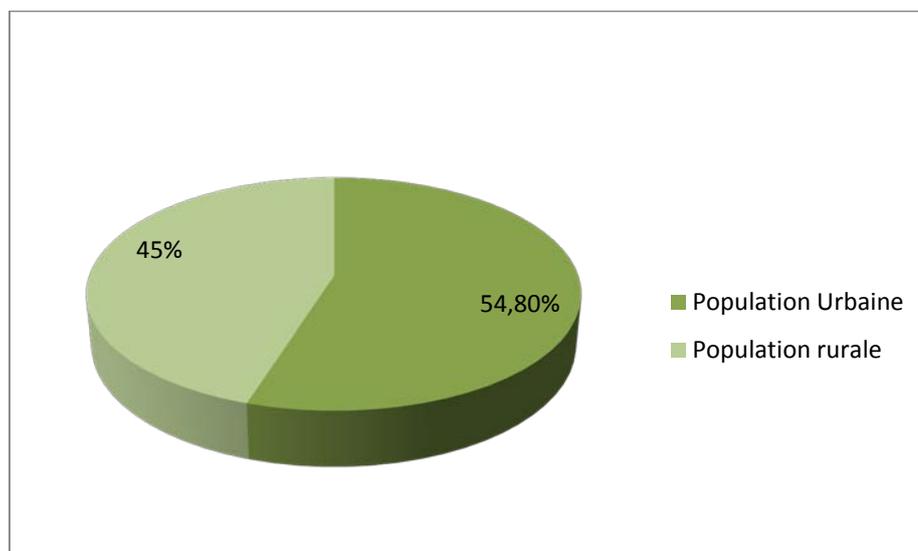
Enfin la densité de Mamoudzou s'explique également par l'évolution du statut institutionnel de l'île. Depuis une décennie Mayotte enregistre un double taux de croissance migratoire. D'une part la migration venant des Comores [principalement d'Anjouan] et un excédent migratoire qui résulte des métropolitains. Cette double migration traduit une forte croissance urbaine à Mamoudzou. L'évolution institutionnelle de l'île Mayotte s'est traduite par des mutations politiques, administratives, économiques et sociales des espaces centraux. Doté ainsi, des outils de planification et d'aménagement, l'espace urbain de Mamoudzou s'est modernisé. Le développement des infrastructures, l'implantation des nouvelles activités économiques et des équipements publics (hôpitaux, écoles etc.) ont donné une nouvelle dynamique à l'espace urbain

Des déséquilibres territoriaux que les autorités régionales de l'île sont amenées à repenser dans une nouvelle méthode de redistribution socio-spatiale. Une régulation qui consisterait à déconcentrer Mamoudzou pour mieux opérer de nouveaux équilibres socio-spatiaux. Le fait migratoire anjouanais perçu comme source de déséquilibres socio-spatiaux à Mayotte montre que ces îles en dépit de leurs différences statutaires sont étroitement liées du moins du point de vue géographique et humain. Le développement de Mayotte peut-il être isolé de l'ensemble comorien ?

I. 3.2.1.2.4. Fomboni une agglomération à maîtriser

Dans l'ensemble du pays, Mwali est l'île la moins densément peuplée. Le déséquilibre entre milieu urbain et milieu rural apparaît moins net par rapport aux autres îles de l'Union des Comores.

Fig. n° 39. Répartition de la population entre milieu urbain et rural à Mwali



Source : Union des Comores, 2012 Conception et réalisation : Said Ahmed. SA, 2012

La part de la population urbaine de Fomboni représente 54,8% contre seulement 45% de la population rurale, soit un écart de 10%. L'évolution de la densité de l'agglomération de Fomboni traduit une croissance urbaine en nette hausse constante. En 1980, la densité urbaine était en moyenne entre 150hab/km² et 250hab/km², contre 250hab/km² et 361hab/km² en 1991. Toutefois, en 1996 Fomboni enregistre une densité de 455hab/km². Cette forte densité résulte en partie de l'amplification du phénomène migratoire inter-insulaire. Mohéli cristallise une migration à forte majorité anjouanaise. Si l'agglomération de Fomboni est peu attractive en termes d'emploi, d'équipements de services, elle offre en revanche une sécurité alimentaire. D'une terre très fertile, Mohéli est l'île qui a toujours su cultiver et assurer son autonomie alimentaire grâce à laquelle elle compense sa marginalité politique dans l'archipel.

Carte. n° 23. Agglomération Fomboni (Mwali)

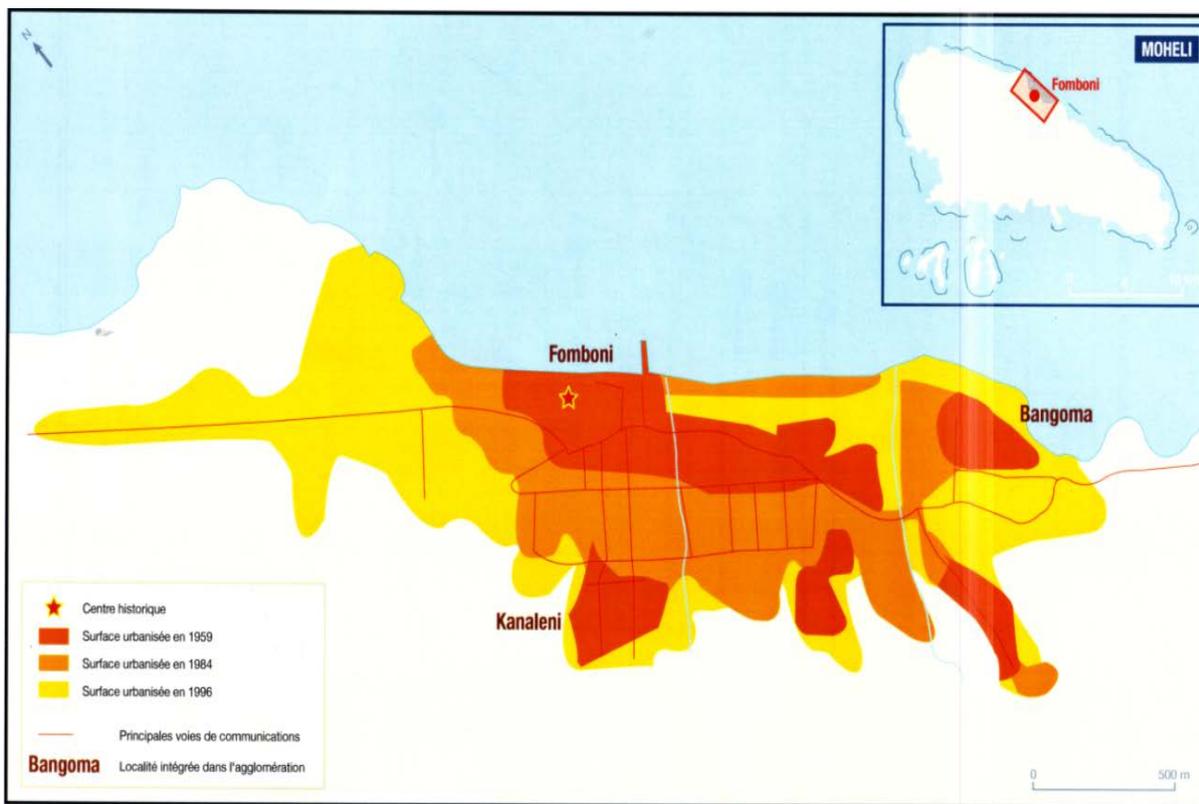


Fig. n° 40. Agglomération de Fomboni

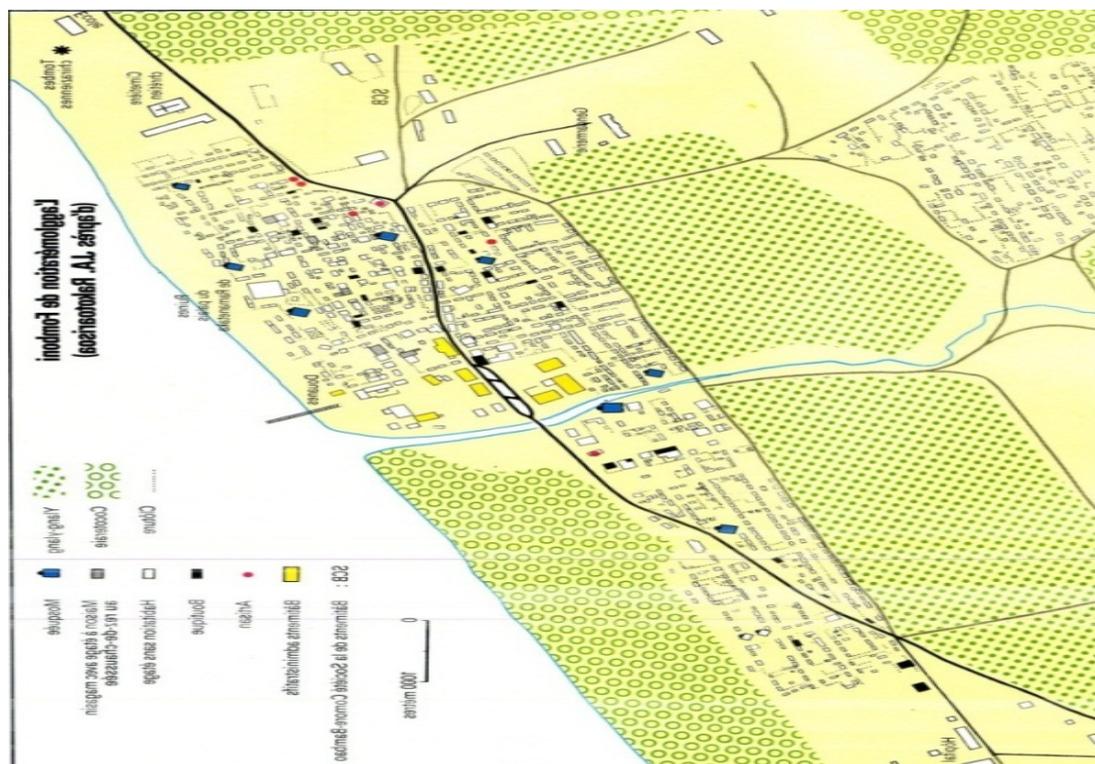




Photo n 18. Mohéli, habitat aggloméré traditionnel de l'île.

Source : Battistini. R et Vérin.P , 1984

Le paysage urbain de Mohéli est caractérisé par un habitat en paille, donc précaire. Il traduit ainsi un mode et un niveau de vie plus modestes que le reste de l'archipel.

En gros, les indicateurs sus-analysés montrent des réalités socio-économique et socio-spatiales différentes entre les îles composites de l'entité comorienne. Il ressort de ce constat, un certain nombre d'impératifs à prendre en compte dans l'organisation et la gestion du territoire. D'abord la nécessité d'engager une réflexion globale sur un aménagement du territoire national pertinent et adapté aux réalités socio-spatiales. Ensuite, l'Etat devrait définir un cadre d'urbanisme réglementaire et opérationnel et se doter des outils de planification urbaine tel que le POS (Plan Occupation du Sol), PLU (plan locale d'urbanisme) et SCOT (Schéma de Cohérence Territorial). D'autant plus que la décentralisation est un processus en cours. Cependant, le problème se pose au niveau des moyens de fonctionnement. C'est donc l'absence d'une politique de régulation par les pouvoirs publics qui fait défaut. Or l'absence d'une stratégie d'aménagement du territoire et d'un plan d'urbanisme global est loin de traduire une volonté de l'Etat d'apporter une réponse efficiente aux déséquilibres territoriaux de l'archipel.

Ainsi, l'étude du contexte démographique insulaire fait ressortir une problématique commune de l'ensemble comorien, celle d'une population galopante et disparate mais de portée variable d'une île à l'autre compte tenu de leurs spécificités géographiques. La préconisation des équilibres socio-spatiaux ne pourra qu'être globale. Puisque l'étroite proximité géographique et sociologique des entités insulaires des Comores ne permet pas d'isoler les unes des autres. Dans l'ensemble de l'archipel les tendances montrent enfin qu'en terme de perspectives, les disparités démographiques iront en s'aggravant. Les fractures socio-économiques du territoire risqueront d'amplifier les tensions socio-politiques. Il est donc nécessaire de repenser les échelles socio-spatiales afin d'équilibrer le territoire comorien pour mieux appréhender les crises socio-politiques.

Toutefois, il incombe à l'Etat de mettre en place une politique de transmigration qui consisterait à redistribuer la population sur le territoire national. Une telle stratégie permettrait à l'Etat de mieux appréhender les crises socio-économiques. Mais s'ajoute à cette disparité des hommes, celle des ressources sur le territoire. Mais l'Etat a-t-il les moyens d'agir ?

I. 3.2. Ressources naturelles disparates et échanges commerciaux

De par sa nature généreuse, le territoire comorien contient de ressources naturelles (I 321), mais fort disparate. L'évolution de ses échanges commerciaux est sujette aux variations spatio-temporelles des marchés mondiaux. (I 322)

I. 3.2.1. Ressources naturelles et spécialisation régionale.

I. 3.2.1.1. Des ressources

La culture vivrière et la culture de rente constituent les principales sources naturelles du pays, mais toutes en déficience. Contrairement à d'autres archipels où la nature est ingrate à l'instar du Cap-Vert, les Comores sont d'une terre fertile, prédisposant ainsi d'un potentiel agricole. Cependant cette nature généreuse se contraste avec les contraintes géographiques spécifiques limitant l'exploitation des terres cultivables. Cette restriction est liée aux conditions spécifiques des îles impliquant ainsi, une certaine spécialisation de ressources sur le territoire national. Nous avons vu que les îles Comores se distinguent entre elles sur le plan physique. Une variété qui implique des différentiels démographiques et des variables socio-économiques. Les ressources naturelles principalement : l'agriculture et l'eau sont inégalement réparties sur les îles. Le tableau ci-dessous montre que la répartition de ressources naturelles dénote également une disparate entre les îles. Globalement les Comores sont un pays à vocation agricole.

Tableau n° 16. Répartition des ressources naturelles entre les îles des Comores

| | Ngazidja | Ndzouani | Mwali | Maoré |
|---|-----------------|-----------------|--------------|--------------|
| Superficie agricole en Km2 en 2003 | 1066 | 406 | 276 | 7 100 |
| ha/habitant | 0 ,38ha/hab | 0 ,25ha/hab | 1ha/hab | 0,45ha/hab |
| Terres cultivées | 70% | 90% | 70% | 98% |
| Densité Agricole en 2003 | 277,8ha/km2 | 600,3ha/km2 | 129,5ha/km2 | 140ha/km2 |
| Accès à l'eau de la population % | 81,5% | 43% | 71% | ? |

Source : Ministère de l'Environnement Union des Comores, 2003

Conception et réalisation : Said Ahmed. SA, 2012

Ce tableau montre l'ensemble des indicateurs de ressources naturelles de base de l'archipel.

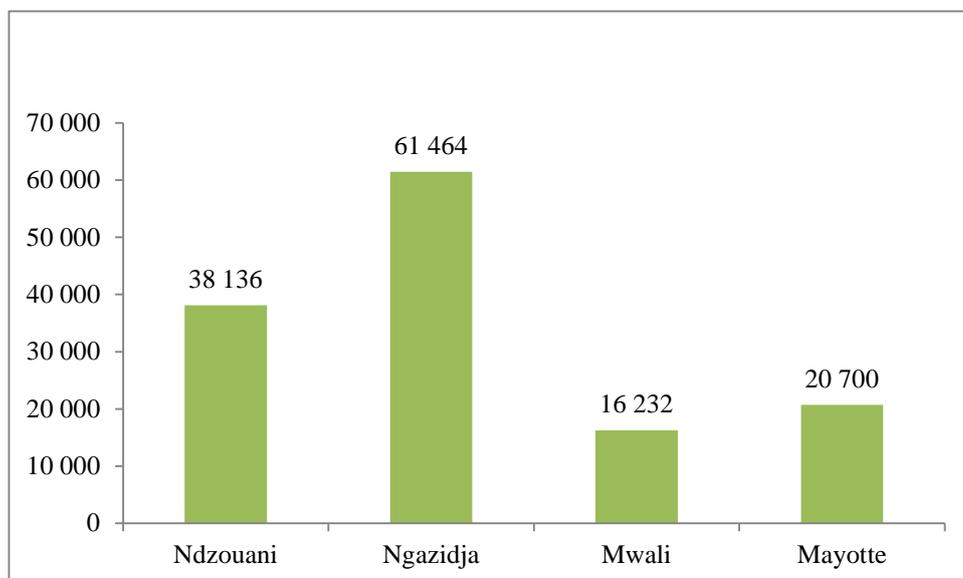
Ces variations de ressources sont liées d'une part à la nature du sol, et d'autre part aux conditions de leurs mise en valeur. Le caractère accidenté et montagneux fait qu'une partie non négligeable d'espace disponible n'est pas exploitables. La densité agricole d'Anjouan est la plus élevée de l'archipel, elle compte 600,3 ha/km2. Cette forte densité s'explique par la faible disponibilité de terres cultivables. Avec 90% des terres cultivées, Ndzouani a utilisé le maximum de son potentiel agricole. Anjouan n'a presque plus de terres à coloniser. Contrairement à Ngazidja, Anjouan et en moindre mesure Mohéli. De surcroît, avec le changement climatique, bon nombre de rivières ont disparue par le fait de l'assèchement. Avec seulement 43% pour la part de la population ayant accès à l'eau, Ndzouani accuse une nette déficience hydrique.

Néanmoins, le potentiel hydraulique souterrain de Ndzouani est suffisant pour l'alimentation en eau potable de la population. Moins accidenté et d'une terre relativement fertile, Ngazidja dispose des bonnes conditions physiques pour la mise en valeur de son potentiel agricole. Mais la structure plate de Ngazidja est à géométrie variable. Car n'existe sur cette île aucun cours d'eau permanent et 95% de l'eau de pluie s'infiltrer. D'où la difficulté à revivifier la terre. Ngazidja comme l'a qualifié Guébourg, ressemble à « une grosse éponge ». En effet,

Ngazidja sur ce plan est paradoxale. Car c'est l'île la plus arrosée, et elle accuse en même temps une grande carence d'eau.

De nature argileuse, le sol en Grande Comore est perméable et par conséquent à une faible capacité de rétention et d'infiltration des eaux pluviales. Nous avons montré dans la sous partie de ce chapitre la diversité pluviométrique entre les îles et à l'intérieur de chaque île ce qui nous permet de mettre en relief les disparités de ressources qui découlent des différentiels géologique et pédologique des îles. Contrairement à Ngazidja sur les autres îles de l'archipel les sols sont meubles et perméables. Mwali et dans une moindre mesure Mayotte, sera l'île où le déséquilibre de ressources en eau est moins prononcé. Le tableau ci-dessus montre les disparités d'accès à l'eau des populations locales. Partout dans l'archipel l'eau reste une préoccupation essentielle. Plus généralement dans les îles volcaniques, la ressource en eau est toujours problématique. Le graphique ci-dessous montre le potentiel d'espace agricole disponible de chaque île qu'il convient de déduire des surfaces agricoles utiles par habitant. En effet, la surface agricole utile est en nette diminution partout dans l'archipel. En 1991, pour tout l'archipel elle comptait 17,5 ares dont (Ngazidja : 16,2ares, Mwali : 43,3 ares et Ndzouani : 15,8 ares. Alors qu'en 2005, on enregistre pour tout l'archipel 12,0are dont Mwali 26,5 ares, Ngazidja : 11,7 et Ndzouani 10,4 ares.

Fig. n° 41. Surface agricoles respectives en hectares des îles de l'archipel des Comores

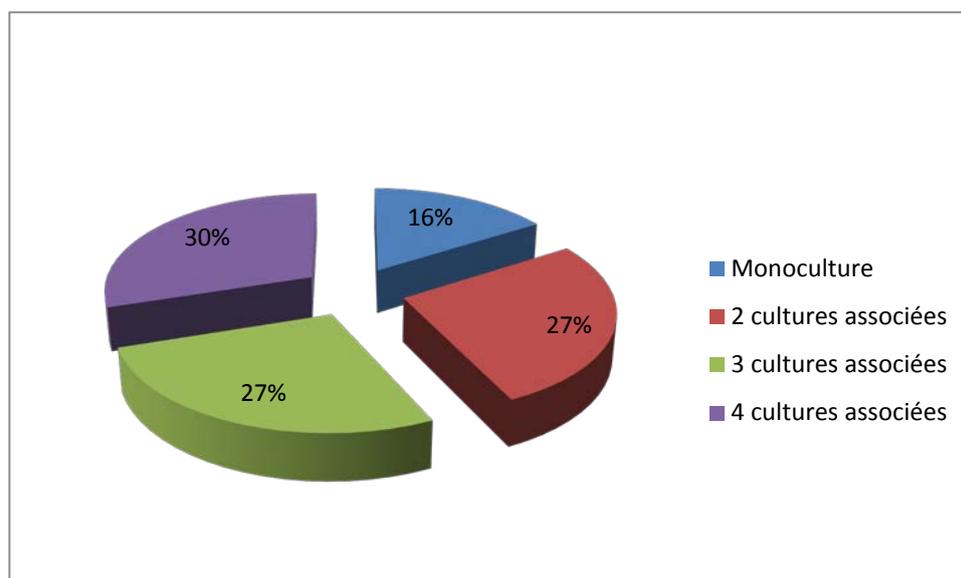


Source : Saïdo. D, consultant national, 2005

Conception et réalisation, Saïd Ahmed. SA 2012

Le rapport entre la taille de l'exploitation agricole et le nombre d'hectares cultivés est également variable d'une île à l'autre. Selon le BDPA, il a été dénombré pour l'ensemble de l'archipel 50 000 et 60 000 exploitations agricoles. Ces exploitations sont généralement localisées dans les zones côtières. Elles sont inégalement réparties entre les îles. Car on compte 60% d'exploitations à Ngazidja, 35% à Ndzuani et 5% à Mwali. Mais il est à souligner qu'à l'intérieur de chaque île existe une grande disparité. Car les domaines d'exploitations appartiennent à des grands propriétaires, alors que certains ménages n'ont pas accès à la terre. C'est bien vrai pour Ndzuani où 20% de terres restent non cultivables. D'autant plus que le régime foncier aux Comores ne permet pas toujours d'appliquer une politique agricole globale. Etant donné le propriétaire peut geler une partie ou la totalité de son domaine. Seul le Président Ali Soilihi (1975-1978) avait tenté une réforme agraire pour libérer ces terres cultivables et les mettre à la disposition du pouvoir pour l'exploitation de masse. A Mayotte sur 20 700 ha de surface disponible, 7 100 hectares représentent la surface utilisée.

Fig. n° 42. Répartition des surfaces de cultures associées à Mayotte



Source :
Recensement agricole Mayotte, 2010
Conception et réalisation : Said Ahmed. SA, 2011

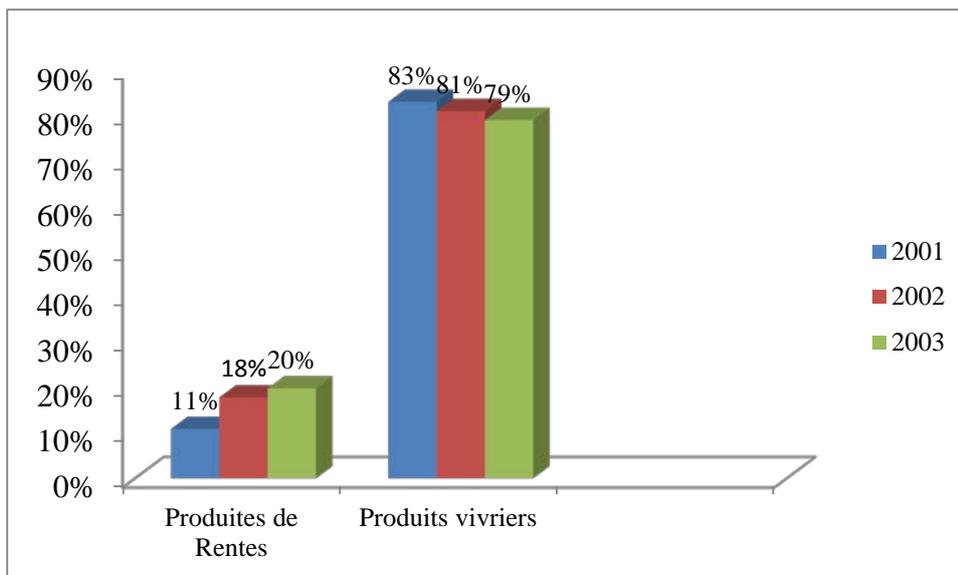
Il convient de noter que Mayotte à l'épreuve de sa mutation agricole, est confrontée à un autre défi, celui de passer d'un mode traditionnel à un mode mécanique ou rationnel d'exploitation des ressources naturelles. Selon AGRESTE, des cultures associées sont pratiquées sur 84% de surfaces. La parcellisation des surfaces pour la monoculture ne semble pas être adéquate à un petit territoire comme l'île de Mayotte. D'autant plus que le mode d'exploitation traditionnelle ne peut qu'être en équilibre avec l'environnement. La gestion de l'eau à

Mayotte suscite également un défi à la fois économique et culturel, dans une société où l'eau est une ressource sacrée et gratuite. Les travaux de forage entrepris à Mayotte entraînent un système de facturation de l'eau. La population mahoraise habituée à la gratuité de l'eau a du mal à comprendre qu'elle soit objet de marchandise. En gros, à Mayotte, tradition et modernité sont deux concepts et deux réalités qui ont de la difficulté à se coupler. Pourtant en Grande Comore, l'eau est aussi facturée pour les ménages connectés aux réseaux d'adduction d'eau. Ici comme ailleurs dans l'archipel, la résistance culturelle à la marchandisation de l'eau n'a pas duré longtemps.

I. 3.2.2.1.1. Des cultures vivrières omniprésentes, mais insuffisantes

On distingue dans l'activité agricole, la production vivrière et la production de rente. La première est destinée à l'autoconsommation locale et la deuxième est destinée à l'exportation. La vanille, l'ylang ylang et le girofle constituent les principaux produits de rente de l'archipel des Comores. La production vivrière (banane, maïs, manioc, patate douce, taro, igname, légumineuses et noix de coco) reste la base de l'activité agricole du pays. Bien que cette production connaisse une relative croissance en parallèle avec la croissance démographique du pays, elle n'arrive pas à couvrir les besoins alimentaires de la population.

Fig. n°43. Evolution des produits de rente et vivriers : 2001-2003



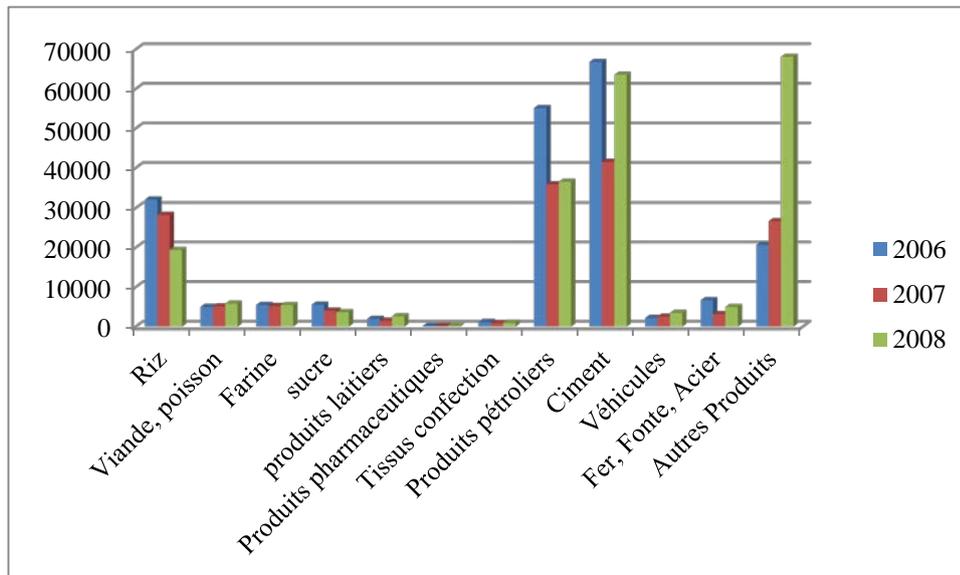
Source : Union des Comores, 2009

Conception et réalisation : Said Ahmed. SA, 2012

Ce graphique nous retrace l'évolution différenciée entre culture de rente et culture vivrière.

Certaines cultures vivrières comme le riz et le maïs, cultivées aux Comores représentent une faible production, bien qu'elles soient des aliments de base. La production annuelle s'élève à 1500t alors que l'importation de ces mêmes produits s'élève à 30 000t/an. La banane verte s'avère le produit agricole vivrier le plus consommé. Sa production annuelle s'élève à 65 000t/an. Les légumineuses alimentaires à grain demeurent de loin les produits les plus répandues dans l'archipel (arachide, l'ambérique (Ntsandzi), l'ambrevades (Ntzuzi) et le vohème (Nkudé) ont un rendement plus élevé. Ainsi, la culture vivrière bénéficie, en particulier la filière banane de certains programmes internationaux. Mais cela reste encore insuffisant pour assurer une autonomie alimentaire. Cependant, les Comores doivent importer beaucoup pour pallier son insécurité alimentaire.

Fig. n° 44. Evolution des importations en tonnes des Comores 2006-2008



Source : Union des Comores, 2009
 Conception et réalisation : Said Ahmed. SA, 2009

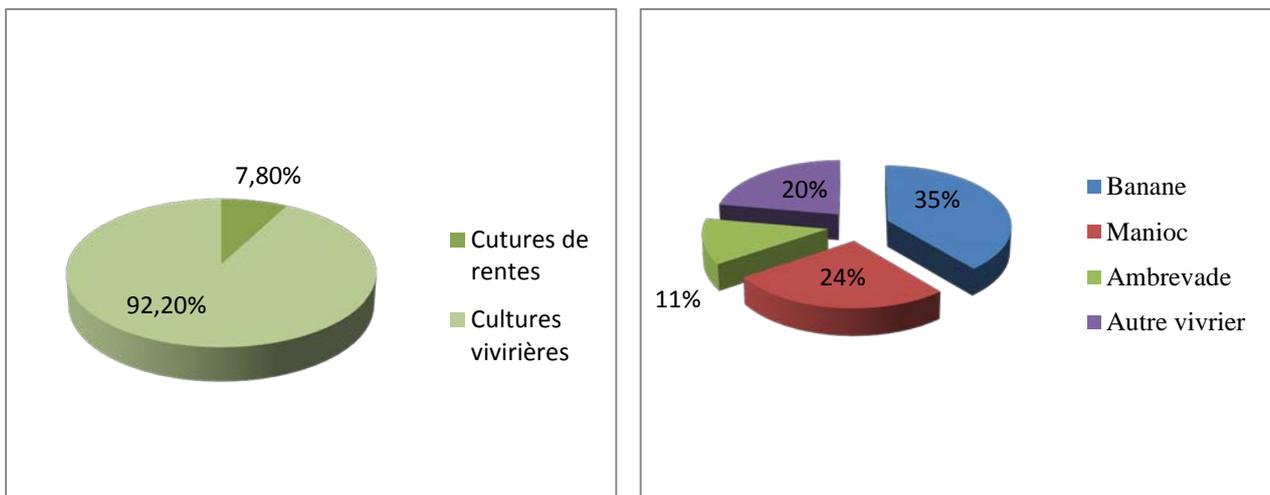
Le graphique ci-dessous la quantité de l'ensemble de produits importés par l'Union des Comores.

Nous constatons que parmi ces produit, figurent des produits de base, (riz, viande et farine). La lecture de ce graphique indique que pétrole et ciment arrivent en tête. La classification des produits importés montre un changement dans le mode de consommation des Comoriens. Cela s'explique par l'ouverture des Comores à la modernité, notamment le mode d'habitat. Mais ce changement implique également une certaine dépendance alimentaire et technique.

De surcroît la jeune génération paysanne délaisse l'agriculture au profit de l'immigration. Nous montrons dans le chapitre (6) les conséquences du changement climatique sur le rendement agricole, en particulier sur la culture vivrière. En comparaison avec l'Union des Comores, l'évolution observée à Mayotte, montre que la production vivrière apparaît nettement prédominante.

Fig. n°45. Part des cultures de rente et vivrières

Fig. n° 46. Part par différentes vivriers



Source : Recensement agricole Mayotte, 2010 Source : Recensement agricole Mayotte, 2010

Conception et réalisation : Saïd Ahmed. SA, 2011

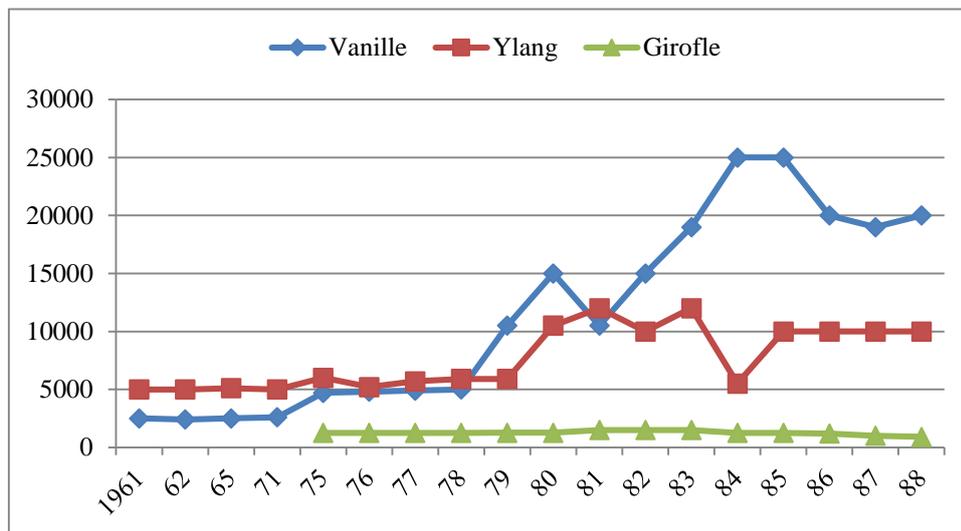
La part de cultures vivrières apparaît nettement prédominante sur celle de rentes. En effet, (bananes, manioc, ambrevades, maïs, etc.,) les cultures vivrières occupent à elles seules 92% de surfaces cultivées, contre seulement 7% des cultures de rente. La différence entre ces deux cultures est manifestement flagrante. Cette différence s'explique-t-elle par un choix stratégique ? « Cette prépondérance des cultures vivrières souligne la vocation première de l'agriculture mahoraise : contribuer à la satisfaction des besoins alimentaires locaux. » (Agreste Mayotte, 2010). C'est donc par tradition que les cultures vivrières occupent une place déterminante dans l'activité agricole. Une vocation agricole plus ancrée dans le centre¹⁸ de l'île grâce à sa bonne condition pédoclimatique. Les cultures vivrières présentent entre 16 et 30% en moyenne.

Le graphique ci-dessus montre la part de surface occupée par les différentes cultures vivrières à Mayotte. Dans l'ensemble des productions vivrières, la banane arrive en tête avec 35%, suivie par le manioc 24%. Selon Agreste, en ajoutant, maraîchage, vergers et cultures fourragères, les superficies de cultures vivrières occupent 98% des surfaces cultivées.

Cependant, contrairement aux cultures vivrières, les cultures de rente présentent une part moins importante, voire négligeable, mais elles restent emblématiques dans la production agricole de l'archipel.

I. 3.2.2.1.2. Des cultures de rente emblématiques

Fig. n°47. Evolution des cours des produits d'exportations (en FC/kg)



Ce graphique montre l'évolution des productions par unité de trois cultures de rente des Comores

Source : Guébourg, J-L, 1995. Conception et réalisation : Said Ahmed. SA, 2011

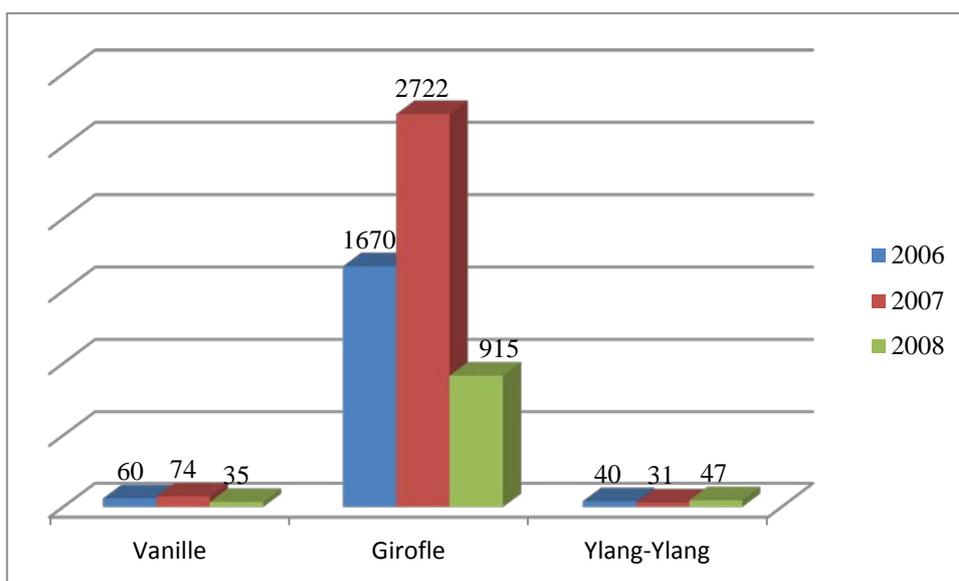
Sources principales de revenus monétaires du pays, les cultures de rente ont connu un essor fulgurant jusqu'aux années 80, avant de décliner. Sur le marché mondial de la production de vanille, l'archipel était en deuxième position derrière Madagascar. En 1983, l'archipel avait atteint le pic de sa récolte avec 920 tonnes de vanille verte par an.

Nous constatons en effet, sur ce graphique que les trois cultures de rente ont connu des évolutions variées au fil des années. La vanille a connu une progression fulgurante depuis

« Les zones continue à forte densité de cultures sont concentrées dans le centre (communes de Tsingoni, Ouangani, Dembeni et Mamoudzou sud » (Agreste, 2010)

1975, année de l'indépendance des Comores. La décennie 80 a marqué une hausse des cours des produits d'exportation de la vanille avant de stagner en 1988. Alors que les cours de produits d'ylang-ylang ont connu une stabilité relative, en revanche les cours de girofle ont toujours stagné pour connaître une chute totale en 1988. Ce graphique montre également des disparités caractérisées entre les trois cultures de rente (Vanille, Ylang-ylang et girofle) En effet, l'exportation en termes de volume et en valeur montre que depuis 1975, les Comores ont connu un rendement largement positif.

Fig. n° 48. Evolution des exportations des produits de rente en tonnes de 2006-2008



Source : Union des Comores, 200

Conception et réalisations : Said Ahmed. SA, 2009

Ce graphique montre la variation des produits des principales cultures de rente entre 2006 et 2008

Mais sujette à la variation et aux aléas des cours mondiaux, de surcroît confrontée à la montée de la concurrence, l'Union des Comores est en déclin et se trouve en position marginale sur les marchés mondiaux. Mais l'évolution des exportations des produits de rente s'explique aussi par un tissu industriel de transformation peu adapté. « *Le secteur industriel comorien orienté surtout vers la transformation des produits de culture de rente demeure pour l'instant peu important. [...] l'étroitesse du marché qui restreint la possibilité d'écouler les productions sur place et dans les pays voisins. Le coût élevé des approvisionnements, en raison de l'éloignement des pays industrialisés et les déficiences des infrastructures portuaires.* » (Battistini. R et Vérin. P, 1984). De 2006 à 2008, l'exportation de vanille est

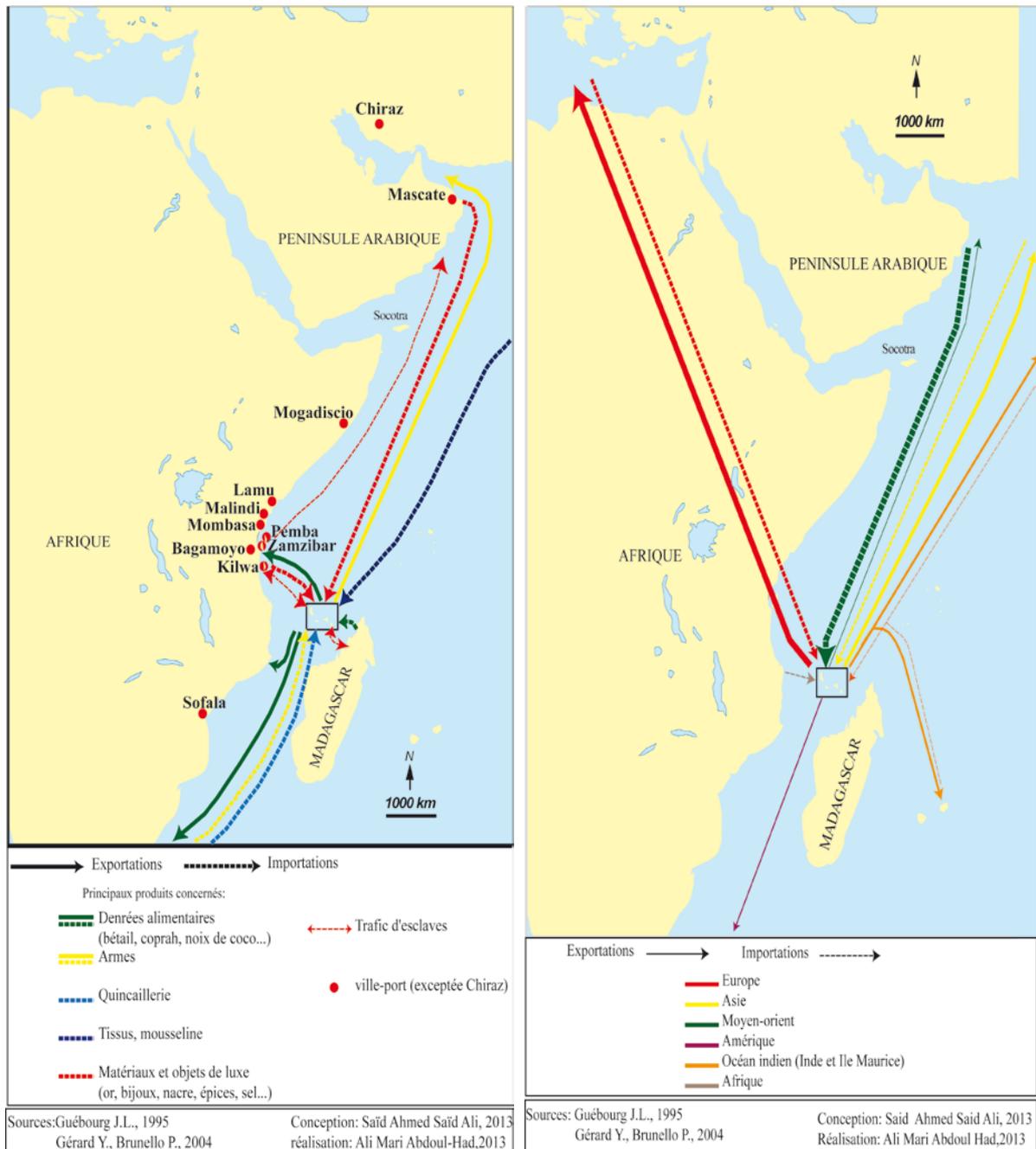
passée de 60 tonnes à 34 tonnes donc en baisse progressive sur le marché international. Egalement pour la même période l'ylang-ylang stagne. En revanche le girofle affiche une variation constante. En 2006 son exportation est passée de 1670 tonnes à 2722, avant de chuter à 915 tonnes en 2008. Cette évolution traduit la faiblesse du tissu économique du pays, ce qui par conséquent renforce sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur. Ainsi, les produits de rente ont-ils une portée plus emblématique que pratique.

Nous tentons de montrer l'évolution des échanges commerciaux des Comores dans leur environnement régional et international. Cette évolution met en exergue les implications des nouvelles orientations géopolitiques du pays. Elle traduit sa capacité d'ouverture à de nouveaux marchés mondiaux, tout en préservant ses relations commerciales classiques. Par ailleurs, retracer l'évolution des échanges commerciaux des Comores avec le reste du monde nous permet d'évaluer la portée de ses ressources et ses répartitions sur le territoire national. Car au delà de l'analyse factuelle, cette étude nous permet de nous questionner sur l'organisation du territoire.

Les fractures territoriales s'expliquent également par la gestion des ressources naturelles. Au cours de dix dernières années les produits de rente constituant l'essentiel du commerce extérieure de l'Union des Comores, vanille, ylang-ylang et girofle restent les principales cultures de rente exportées. Toutefois, des modifications géographiques sont à souligner au niveau de l'import/export dans les échanges commerciaux de l'Union des Comores avec le monde. Si la répartition des zones géographiques d'exportation ne semble pas indiquer une modification notable, en revanche l'origine des importations marque une évolution notable. Les échanges commerciaux en terme d'import/export ont été presque exclusivement axés dans la région de l'océan Indien et à moindre mesure l'Europe et la France ou aussi aux Etats-Unis. Elle traduit ainsi un certain dynamisme de flux commercial dans l'environnement régional des Comores.

Carte n° 24. Principaux courants commerciaux affectant les Comores (17ème -19ème siècle)

Carte n° 25. Répartition géographique des exportations et importations(20ème-21ème)



Ces deux cartes montrent la comparaison temporelle et spatiale de l'évolution des échanges commerciaux de l'Union des Comores.

Les Comores ont été donc bien insérées dans le circuit des échanges commerciaux, en particulier avec toutes les villes côtières de l'Afrique de l'Est. De Mogadiscio à Sofala, en passant par Lamu, Mombassa, Zanzibar et Kilwa) comme l'illustre la carte ci-dessus, les

Comores avaient su établir des relations commerciales très fortes. Il convient de noter que le développement des villes portuaires dans cette région du monde était étroitement lié au rayonnement de la civilisation swahili. Ainsi le contexte commercial régional de l'époque avait contribué à l'essor économique des Comores. L'archipel des Comores était également en connexion avec Mascate dans la péninsule arabique. Les zones géographiques d'exportation étaient essentiellement régionales. Les Comores exportaient principalement des denrées alimentaires (noix de coco, coprah bétail) vers l'Afrique du Sud, le Mozambique et les villes portuaires de l'Afrique de l'Est. Mais les Comores importaient des produits divers de l'Inde des tissus mousseline, mais aussi des objets de luxe (or, bijoux et autres matériaux) en provenance du Kilwa, en des armes et de la quincaillerie de l'Afrique du Sud.

Toutefois, la fin du XVIII^e siècle et le début du XIX^e siècle en dépit de l'essor commercial, fut amorcé le déclin des villes portuaires. Deux facteurs principaux ont été à l'origine de l'affaiblissement des échanges commerciaux des Comores : d'abord l'arrivée des Européens dans l'océan Indien qui ont modifié l'ordre politique de l'archipel. La colonisation en homogénéisant le territoire comorien a écarté les sultans du pouvoir. Ensuite, les incursions malgaches aux Comores avaient également renforcé l'affaiblissement du développement commercial des Comores. En gros la faillite des échanges commerciaux des Comores était liée à des facteurs géopolitiques mondiaux et régionaux.

Mais, du XX^e siècle au XXI^e siècle, les flux commerciaux des Comores ont changé non seulement de nature des produits, mais aussi de zones géographiques d'exportation et d'importation. Deux phases temporelles en gros retracent l'évolution des flux commerciaux des Comores dans l'environnement régional et international : 1975-1990 et 2000-2008. D'abord la phase post-coloniale (1975-1990) marque une nouvelle ère dans les échanges commerciaux entre le monde les Comores. Comme nous l'avons rappelé, les Comores étaient en deuxième position des pays exportateurs des huiles essentielles (ylang-ylang, vanille et girofle) dans les marchés mondiaux. Mais les modifications essentielles sont surtout intervenues au niveau des zones d'exportation et d'importation. En effet, l'Europe, la France en particulier et les Etats-Unis étaient les principaux pays d'exportation et d'importation dans les échanges commerciaux avec les Comores. Les Comores exportaient leurs produits de rente (vanille, girofle et ylang-ylang) en Europe et aux Etats-Unis. Mais elles importaient de l'Europe des matériaux de construction, des denrées alimentaires (riz, farine), mais aussi des voitures. Ensuite la décennie 2000, marque un nouvel tournant. Des changements importants

sont intervenus dans les principales zones géographiques d'exportation et d'importation des Comores. En effet l'Europe et les Etats-Unis n'ont plus désormais le monopole dans les marchés comoriens. Bien qu'ils restent les premières destinations des exportations des Comores, ils voient leur part de marché subir certaines pertes au profit du Moyen Orient. Pour l'exportation, on enregistre certaines fluctuations relatives aux zones géographiques. La part de marché européen aux Comores est passée de 57% en 1997 à 64% en 2006. Les Etats-Unis et l'océan Indien ont également enregistré une chute, passant de 19% et 16% en 1997 à presque 1% en 2006. En revanche la part de marché du reste du monde est passée de 2% en 1997 à 28% en 2006.

Mais c'est au niveau de la répartition géographique des importations que les modifications sont manifestement prononcées. Car l'écart entre l'Europe et le Moyen-Orient ne cesse de se creuser. On note 22% de part de marché en 2006 contre 45% en 1997 au profit du Moyen Orient avec en tête les Émirats Arabes-Unis qui ont vu leur part augmenter de 8% à 31%. L'Union des Comores importe essentiellement des Emirats Arabes-Unis et d'Arabie Saoudite, des matériaux de finition et d'ameublement. Cela explique le développement du secteur du bâtiment. C'est sous la présidence d'Ahmed A Sambi (2006-2010), que les relations commerciales avec le Moyen-Orient ont pris de l'ampleur. Mais l'accent orientaliste des relations de l'Union des Comores avec le Moyen Orient dépasse le simple secteur commercial. Il résulte d'un choix diplomatique global et volontariste.

L'autre zone géographique régionale d'importation de l'Union des Comores est l'océan Indien. Pour la même période, dans les pays de l'océan Indien (tel que l'Inde) le flux d'échanges commerciaux reste stable. En revanche celui d'Afrique de l'Est enregistre une baisse de 18% à 10%. Mais également la sous-région d'Asie a vu sa part de marché chuter. Car, elle passe de 17% en 1997 à 11% en 2006. Alors que pour la même période, le reste a plutôt fortifié sa position enregistrant une hausse de sa part de 6% à 19% pour la même période.

Ainsi, cette lecture de chiffrage traduit finalement et de manière globale une faible intégration de l'Union des Comores dans son environnement régional. Mais que peuvent sous-tendre ces échanges commerciaux en termes de disparités territoriales ? Dès lors, que les disparités de ressources ont pour ressort les spécificités physiques des îles, elles impliquent ainsi une spécialisation régionale des ressources.

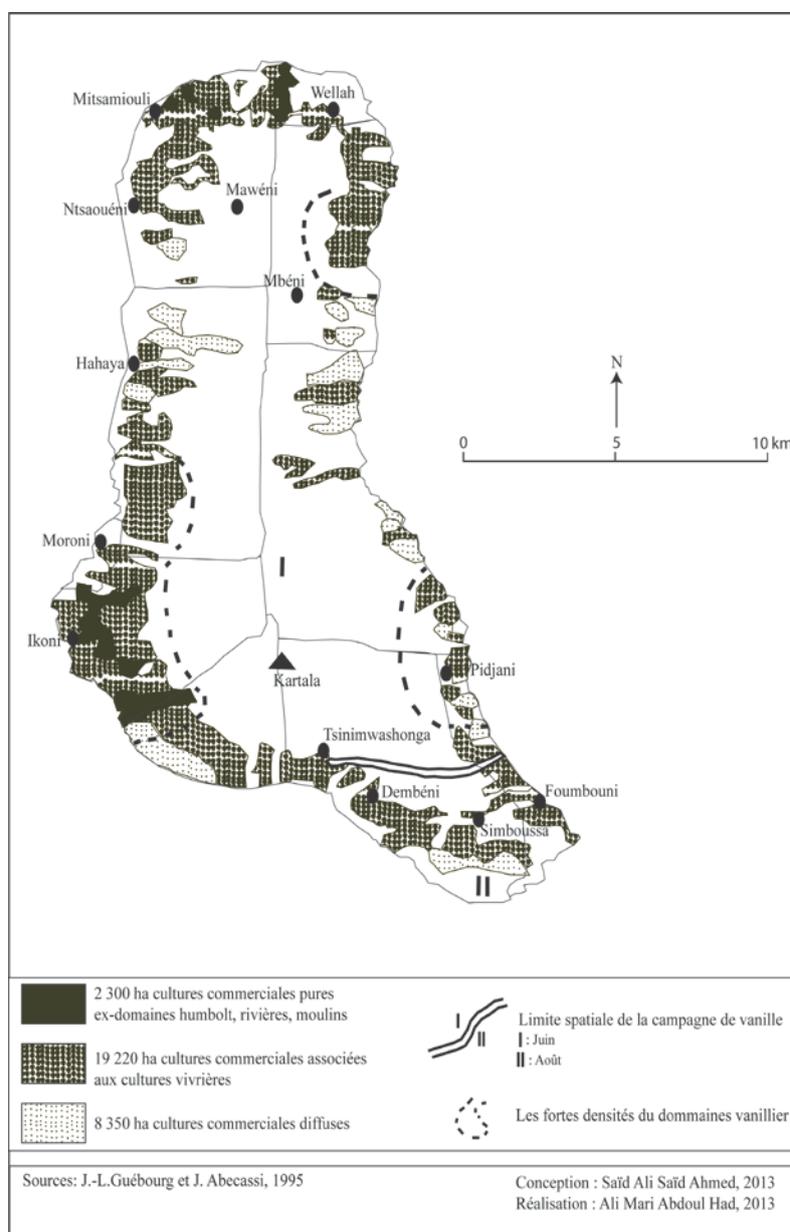
I. 3.2.1.2. Spécialisation régionale des ressources

Chaque île adapte l'exploitation de ses ressources naturelles en fonction de la nature de son sol. Ce qui a conduit de *facto* à une spécialisation régionale des ressources. Nous déclinons une à une les spécialités agricoles de chaque île.

I. 3.2.1.2.1. La vanille : une spécialité agricole de Ngazidja

Photo n°19. Vanillier

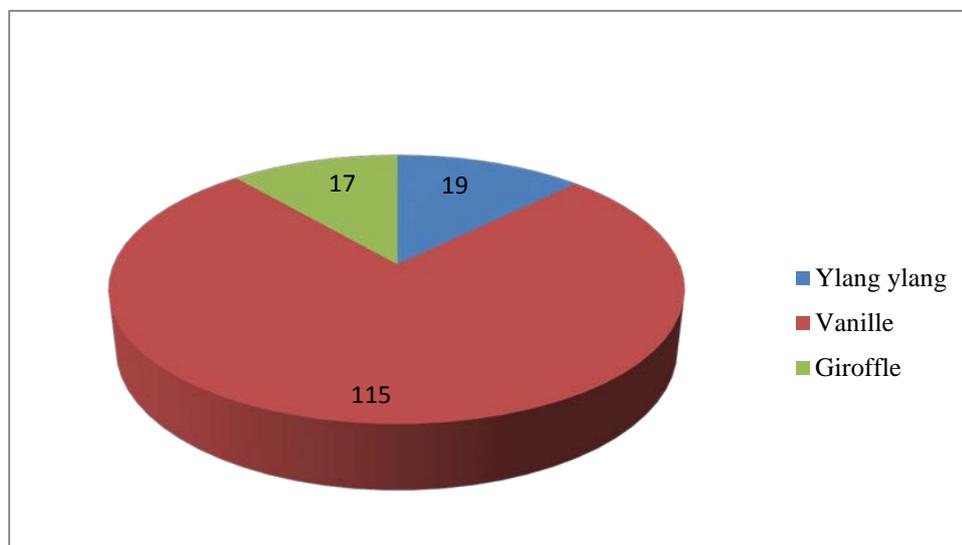
Carte n° 26. L'aire de la vanille à Ngazidja



Le vanillier est fortement implanté à Ngazidja dans les zones de « Bas », mais aussi dans certaines zones de « hauts ». La vanille de culture d'essence à parfums est d'origine

américaine ramenée à Ngazidja par Cortéz en 1870. C'est une orchidacée, une liane ou lianoïde de trente mètres de haut à l'état spontané et un centimètre de diamètre, à tige normalement verte, jaune lorsqu'elle est exposée aux rayons du soleil, cranulescente cylindrique. Selon Guébourg, la vanille se cultive dans un milieu où le climat est compris entre 15° et 20° de latitude Nord-Sud, sur les îles volcaniques tropicales où le climat varie entre 25° et 30° C et avec un sol minéral riche. Ces exigences du vanillier sont satisfaites sur les zones côtières de Ngazidja situées entre la mer et la montagne. Comme nous l'avons rappelé dans la partie antérieure, la répartition géographique des zones exposées au vent et sous le vent caractérise l'hétérogénéité du milieu de Ngazidja. En effet, la carte ci-dessus montre l'aire de la vanille en Grande Comore. Elle montre que c'est dans les zones côtières où l'activité agricole de la vanille est fortement localisée. La carte ci-dessus indique les zones à plus forte densité du vanillier : la partie Sud-Ouest, la partie Nord-Est, Mbeni à Hadjambu de Tsudjini à Moroni, la partie Sud-Est de Pidjani à Sidju et enfin la partie Sud Tsinimwaschongo à Uzwani. Les zones en gris pointillés montrent une association des cultures de rente et vivrières. La production de vanillier nécessite beaucoup d'efforts surtout pour le défrichage.

Fig. n° 49. Vanille en tonnes : Spécialité de Ngazidja

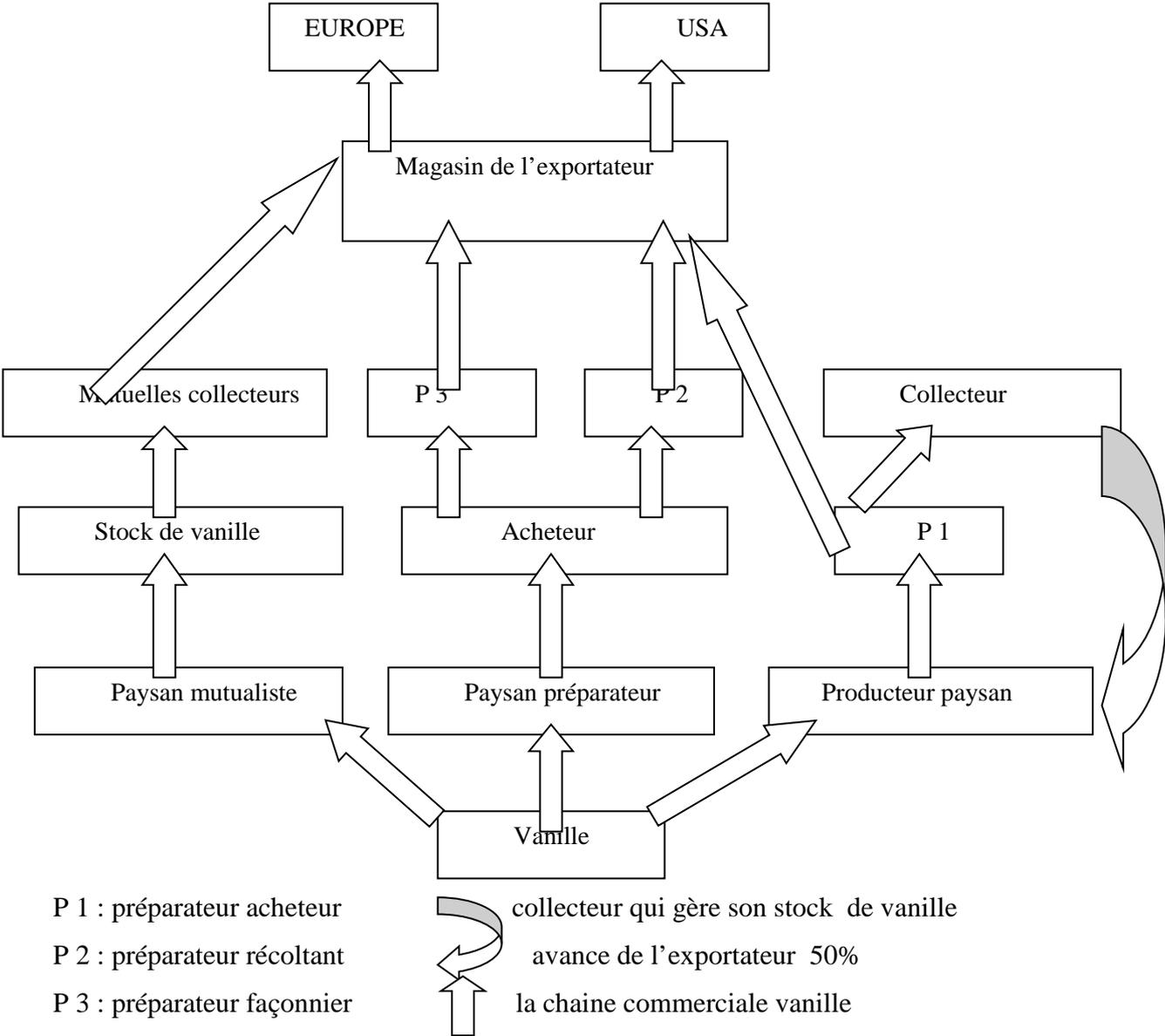


Source : Battistini.
R et Vérin P, 1984
Conception et
réalisation : Said
Ahmed. SA, 2011

Des fois toute la famille, voire le village, se mobilisent pour une entraide collective (*msaada*). « La connaissance du cycle vanillier demande de l'expérience, le savoir-faire se transmet de père en fils et, souvent, les jeunes planteurs malgré les conseils, aboutissent à un résultat nul les premières années. » (J-L Guébourg, 1995). La vanille demeure ainsi la production agricole dominante à Ngazidja. Alors que l'Ylang-ylang et le girofle sont les

cultures de rente potentiellement produits à Ndzouani et dans une moindre mesure à Mwali. Il faut noter que dans certaines régions de l'archipel, notamment Mwali et Maoré les produits de rente sont en net recul au profit des produits vivriers. La part de la production de vanillier à Ngazidja représente 115t contre seulement 19t pour l'ylang-ylang et 17t pour le girofle.

Fig. n° 50. Circuits intermédiaires de la filière vanille



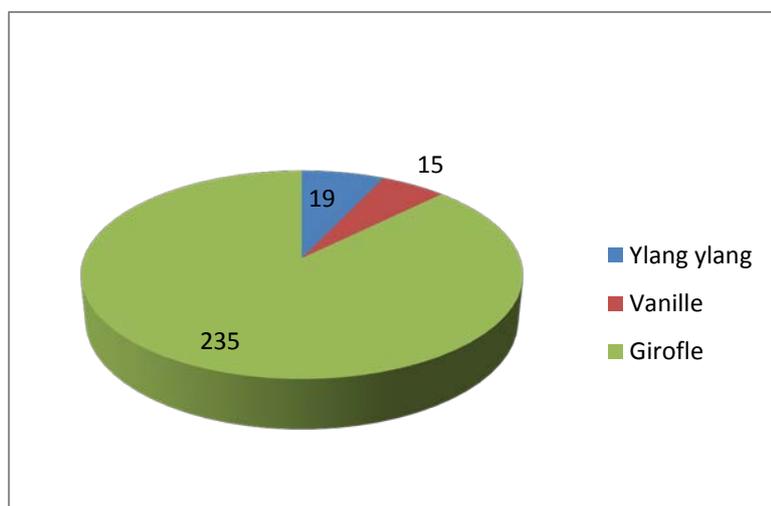
Source : Jean-Louis Guébourg, 1995
 Conception et réalisation : Said Ahmed. SA, 2012

Le potentiel de vanillier en Grande Comore assure de revenus¹⁹ importants pour les petits producteurs et pour l'île constitue le principal levier économique. La structure de la filière vanille implique une chaîne d'acteurs à plusieurs échelles de la production à la commercialisation. Au niveau de la base, ce sont des producteurs, préparateurs et paysans mutualistes qui vendent à des acheteurs qui jouent d'intermédiaire entre producteurs et préparateurs récoltants ou façonniers. Ces derniers traitent avec les grands commerçants exportateurs. Selon Guébourg, on dénombre au total 85 magasins de préparation dont 70 à Ngazidja. L'exportateur peut avancer au récolteur jusqu'à 50% d'avance. Ce dernier peut à son tour avancer à son producteur entre 20 et 30%.

I. 3.2.1.2.2. Girofle et ylang-ylang : spécialité de Ndzouani

Le girofle et l'ylang-ylang bien qu'ils soient cultivés partout dans l'archipel, restent très dominants à Ndzouani.

Fig. n° 51. Girofle et Ylang-ylang en tonnes : spécialité de Ndzouani



Source : Battistini. R et Vérin P, 1984
Conception et réalisation : Said Ahmed. SA, 2011

La production du girofle à Anjouan représente 235t/an, 29t/an pour la production d'ylang et 15t/an pour la vanille. Le girofle est le second produit d'exportation du pays. Il occupe une surface totale de 2700ha,

sur la base d'un rendement moyen de 300kg/ha. Cependant, la production du girofle enregistre une légère hausse. Puisqu'en 1980 la production a été estimée à 2000t à 3000t. Puisqu'en 2002, il est passé de 2870t à 3010t en 2003. Le girofle est également une culture associée aux cultures vivrières. Les conditions écologiques de l'île d'Anjouan sont favorables

¹⁹ « Si certains revenus dépassent le million de francs comoriens, la plupart du temps, ils se situent entre 50 et 250 000 FC par an, ce qui correspond à des productions de vingt à cent kilogrammes de vanille verte. Géographiquement, les gros producteurs occupent le Mbadjini ouest (82 kg en moyenne), le Mbudé (62 kg), le Hambu, alors que Itsandra, le Dimani, le Washili tournent autour de 25 à 30kg par an. » (J-L. Guébourg, 1995)

à la culture du giroflier. (En revanche il est peu adapté à Ngazidja, en raison du caractère perméable du sol, comme nous l'avons dit)

Photo n°20. Giroflier d' Anjouan



Photo A. Abdoukarim

Introduit aux Comores au XIII^{ème} siècle par les colons, le giroflier est une plante d'essence originaires de Moluques en Indonésie.

Le processus du conditionnement du girofle nécessite moins de temps et d'efforts par rapport à la vanille. D'abord sont « dégriffés » le jour et ensuite séchés pendant trois jusqu' à ce qu'ils prennent leur couleur rouge ou marron ou marron foncé avec une teneur en eau de 12% après quoi le produit est prêt pour l'exportation.

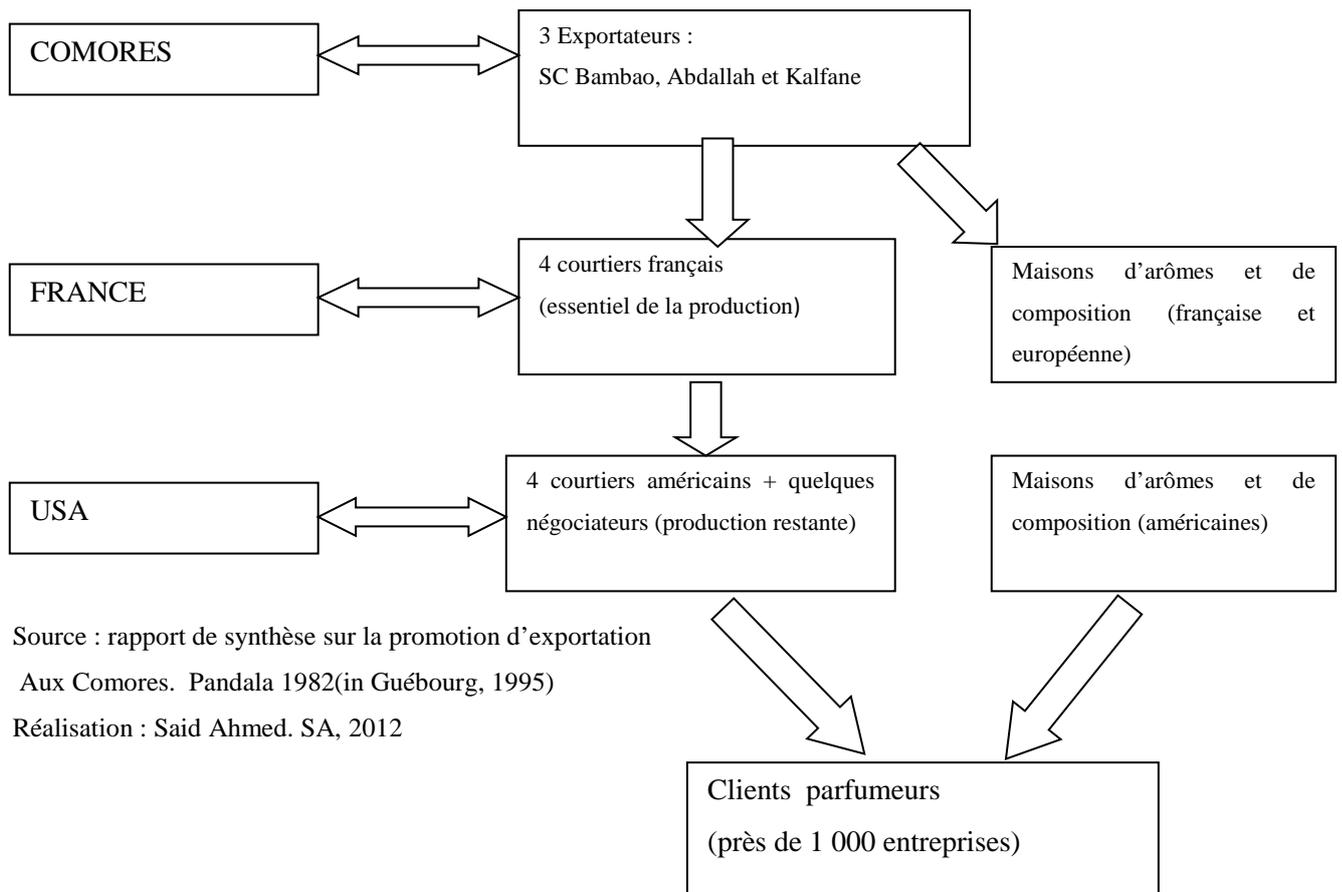
Le girofle peut être commercialisé en clou et griffes en état séchés, mais également être transformé en huile d'essence à de fin d'usage de parfumerie ou pharmaceutique. Selon le FIDA, les exportations de girofle ont rapporté 2. 636 milliards de FC (soit environ 5. 358 millions d'euros) en 2006, soit environ 70% de recettes des exportations de cultures de rente. L'organisation de la filière du girofle se distingue également de la vanille. Elle est composée d'associations régionales, des producteurs et exportateurs. La Maison des Epices qui est un Groupement d'Intérêt Economique de l'Etat Comorien en partenariat avec l'Union Européenne et l'Association des Producteurs et Exportateurs de Girofle et Diversification de Mohéli, sont les principales structures intermédiaires de la filière au niveau national. La deuxième spécialité de produits de rente de Ndzouani est l'ylang-ylang. Les Comores restent les premiers producteurs d'ylang-ylang au monde, bien qu'elles enregistrent une relative baisse de production ces dernières décennies. Elles fournissent 80% de la consommation mondiale.

L'Ylang-ylang est la première spécialité anjouanaise. Anjouan produit 19t par an d'ylang-ylang. l'Ylangui est un produit de terroir de l'île d'Anjouan. « *L'ylanguier communément appelé ylang-ylang appartient à la famille des Anonacées, genre Cananga. Il s'agit du Cannga Odorata F. Germina. Une autre espèce proche de celle des Comores existe aux*

Philippines. Cet arbre qui peut atteindre, en toute liberté, vingt mètres de hauteur est taillé à un mètre cinquante du sol pour faciliter la récolte des feuilles. » (J-L Guébourg, 1995)

La chaîne de distribution d'ylang implique moins d'acteurs que celle de la vanille. Néanmoins, c'est toujours les mêmes exportateurs qui détiennent les mêmes leviers économiques de la vanille. Trois niveaux structurent le processus de la commercialisation de la filière d'ylang : l'exportateur, acheteur et vendeur. Trois sociétés nationales partagent le marché d'ylang (SC Bambao, société Abdallah fils et la société Klafane) et l'exportent vers la France et vers les USA. Ces derniers livrent via leurs maisons d'arômes respectives qui transforment l'ylang en produit de parfum à de clients parfumeurs. La vente est donc directe. Toutefois, c'est la France qui détient la plus grande part du marché. Les USA ne représentent qu'une quantité négligeable

Fig. n°52. Organigramme des exportations d'huile essentielle : Ylang



Source : rapport de synthèse sur la promotion d'exportation
Aux Comores. Pandala 1982(in Guébourg, 1995)
Réalisation : Said Ahmed. SA, 2012

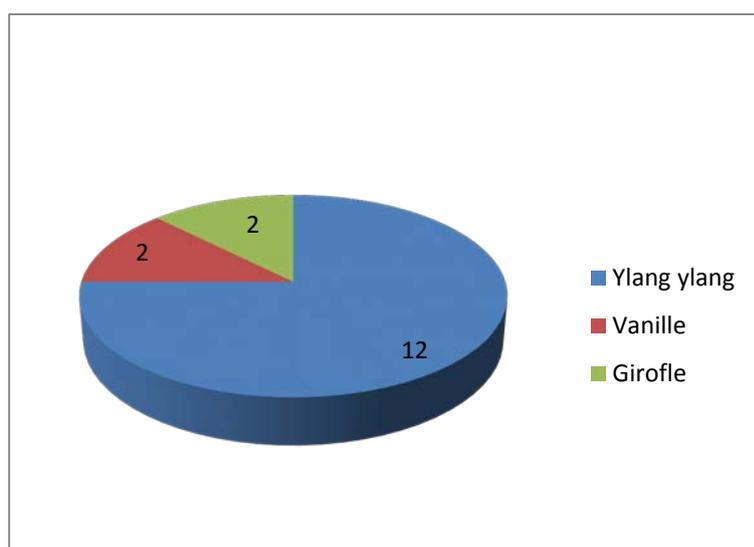
Cependant, la production d'ylang-ylang comme les autres filières rentières est déficitaire, en raison de la vétusté du mécanisme d'exploitation et d'industrie de distillation qui reste rudimentaire. Avec de telles conditions techniques peu adaptées, l'Union des Comores n'est pas à la hauteur du marché mondial. Elle est donc fortement concurrencée par les autres pays producteurs. Autre difficulté à laquelle est confrontée la filière ylang des Comores, est celle liée à l'environnement. En effet, consommatrice du bois, l'ylang-ylang a un fort impact environnemental. « Avec une production annuelle de 50 tonnes, Anjouan brûle donc, chaque année, entre 50 000 et 100 000 mètres cubes de bois que les artisans distillateurs vont, jusqu'à présent, prendre là il le trouve, c'est-à-dire au plus près. L'impact est désastreux et de vastes étendues se transforment en « pazza », autrement dit en désert où plus rien ne pousse, une situation qui mettra en péril, un jour ou l'autre, la filière ylang elle-même, sans parler des autres activités agricoles. » (Malango, 2012). Face à ce nouveau défi, la coopérative de distillateurs d'ylang d'Anjouan se mobilise pour trouver une alternative au bois.

I. 3.2.1.2.3. Ylang-ylang : spécialité de Mwali

A Mwali, l'ylang-ylang apparaît relativement dominant dans l'ensemble des cultures de rente. Mais en réalité Mwali se fait le chantre des cultures associées aussi bien vivrières que rentières.

Photo n°21. Girofle

Fig. n°53. Ylang-ylang : spécialité de Mwali



Source : Battistini. R et Vérin P, 1984

Conception et réalisation

Conception et réalisation : Said Ahmed. SA, 2011

On compte 12t/an pour ylang-ylang, 2t/an pour la vanille et 2t/an pour la part du girofle. L'île n'a pas en réalité une spécialité propre en matière de cultures de rente. Si ce n'est que localement, c'est en effet, à l'Est de Fomboni, capitale de Mwali, qu'un petit village de Djoiyenzi a su se faire de la production du girofle sa spécialité. Mwali a fait de la pluri-culture sa spécificité. En revanche c'est dans le domaine de la production bananière qu'elle se distingue nettement des autres îles de l'Union des Comores. Elle est la principale exportatrice des bananes à l'échelle du pays.

I. 3.2.1.2.4. Ylang-ylang : une spécialité mahoraise en déprise

Mayotte en matière de cultures de rente et vivrières à bien des égards, a le même profil que Mwali. L'ylang et en particulier la vanille sont des cultures de rente en déprise agricole.

Photo n°22. Ylang

Carte n° 27. L'aire de vanille et d'ylang à Mayotte

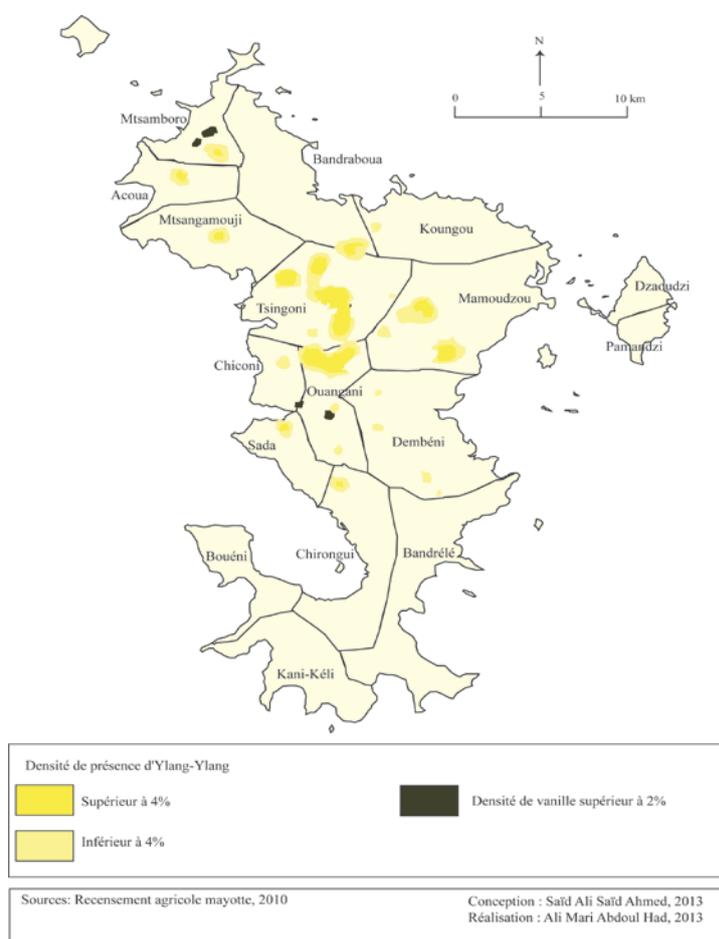


Photo A. Abdoukarim, 2012

Le domaine d'occupation du sol d'ylang et de vanille ne cesse de

diminuer au fil des ans. Cette évolution est liée aux difficultés d'écoulement des produits qui affectent l'ensemble de l'archipel. Selon la DAF, (Direction de l'Agriculture et de la forêt) on note 60% de baisse des surfaces cultivées pour ylang depuis 2002. De même pour la vanille qui connaît une chute de 30 hectares actuellement contre seulement 75 hectares en 2002. La production d'ylang est concentrée dans le centre et le nord de l'île (Combani, Coconi, Ouangani et Vahibé). Elle occupe 170ha. Alors que la vanille qui ne compte que quelques hectares y est concentrée dans le centre et le nord (Mtsamboro). Ainsi, à la lecture de ces différentes illustrations nous constatons que partout dans l'archipel, la production rentière est nettement déficitaire. Toutefois, les raisons qui l'expliquent sont variables d'une région à une autre. A Mayotte, ylang-ylang et vanille sont devenus des objets de déprise agricole, qui selon le Cirad, serait due à un morcellement des bassins de production rendant l'organisation et la coordination des producteurs plus complexes sur le terrain.

Face à la dégradation progressive de ces cultures de rente, les pouvoirs publics en l'occurrence le Ministère de l'Agriculture français entend réhabiliter les cultures de rente. La création d'un pôle d'innovation visant à valoriser les cultures de rente « *Celle-ci sera équipée de locaux dédié à l'appui économique et commercial aux producteurs et transformateurs, à la recherche de produits de qualité et à la valorisation culturelle et touristique de ce patrimoine. L'inauguration pourrait avoir lieu en juin 2013* » (Agreste, 2011). Nous pouvons constater finalement qu'il existe une autre spécialisation. Effectivement, les îles situées au nord de l'archipel Ngazidja et Ndzuani sont bien spécialisées dans les cultures rentières. Alors que les deux îles situées au sud sont plutôt spécialisées dans la production vivrière. Ce mode de répartition de type de ressources entre les deux groupes d'îles n'a pas forcément d'explication géographique, mais peut être socio-culturelle.

Ainsi, le but de notre étude est de nous questionner sur la traduction territoriale de ressources naturelles. Mais nous pouvons constater qu'en terme de ressources naturelles du pays les disparités sont plutôt sociales que territoriales. Dès lors que l'exportation de la vanille comme les autres ressources naturelles (ylang-ylang et girofle) est répartie en gros entre trois sociétés (SAGC, Amine Kalfane, la société Mohamed Ahmed et Abdallah fils) qui détenaient jusqu'aux années 90, le levier économique du pays. La presque totalité du pouvoir politique et économique était aux seules mains d'Ahmed Abdallah l'ex-président des Comores (1978-1989). La redistribution des ressources n'avait pas une portée territoriale, mais plutôt individuelle et clanique. Néanmoins depuis la fin des années 90 la confusion entre pouvoirs politique et économique semble se relativiser.

Conclusion du premier chapitre

Nous avons, ainsi, analysé l'espace physique des Comores dans sa complexité, ses spécificités et ses contrastes. Riche de diversité, le milieu insulaire comorien, est disparate. Un espace certes, asymétrique, mais d'une cohésion géographique certaine. La position de l'archipel des Comores, dans son environnement régional, l'a toujours placé au cœur des échanges mondiaux. Mais a-t-il toujours profité de ses atouts géographiques ? Les conditions naturelles, conduisent-elles toujours aux destins de civilisations des peuples et nations ? Nous allons montrer, comment les conditions climatiques ont façonné la trajectoire des migrations historiques, qui ont peuplé les Comores à des échelles temporelles différentes. Cependant, l'espace ne devient territoire que lorsqu'il est marqué par des empreintes culturelles. « *La géographie culturelle est née de la diversité des genres de vies et des paysages* » (P. Claval, 1995). L'analyse sur le processus d'appropriation de l'espace va nous permettre d'identifier le fondement culturel de l'archipel des Comores.

Les îles Comores forment un ensemble territorial homogène, malgré les disparités structurelles qui le caractérisent ; sa cohésion géographique est de surcroît supplantée par une unité identitaire. Quel serait le tronc commun des quatre branches de l'archipel des Comores ? C'est dans la formation du territoire qu'il faut creuser, pour mettre en exergue la genèse du socle culturel commun. D'un peuplement composite, car il résulte d'origines ethniques multiples les Comores, appartiennent à l'aire culturelle swahilie soluble dans un islam traditionnaliste. Cette civilisation arabo-swahilie a ébauché ainsi une organisation sociale de type clanique. Nous allons montrer comment la « swahilité » a fondé l'essentiel de la culture comorienne. L'étude des aspects spatiaux : la position géographique, la taille et la forme de chaque île composite de l'entité comorienne nous a permis de ressortir la diversité physique et de mettre en relief les disparités des ressources de ce territoire. Ainsi, le caractère fragmentaire de l'espace géographique est un facteur explicatif sur le processus de la formation de ce territoire multi-insulaire. Ces facteurs ont-ils une incidence sur l'organisation socio-culturelle et socio-politique sur cet ensemble insulaire ? C'est pourquoi nous allons à travers le creuset historique, culturel et identitaire tenter d'expliquer les ressorts de la géopolitique comorienne.

II-Chapitre 2. Peuplement originel et fondement culturel

Dès le VI^{ème} siècle des vagues de migrations historiques aux origines géographiques variées, s'étaient succédées les unes après les autres et ont peuplé ainsi les Comores à différentes échelles spatio-temporelles (II 1). Espace de synthèse de civilisation, l'archipel des Comores s'inscrit dans l'aire swahilie, fondant ainsi l'essentiel de la culture comorienne (II 2).

II. 1. Aux origines du peuplement des Comores : un métissage racial multiple

L'archipel des Comores a été peuplé par des mouvements migratoires en provenance des différentes zones géographiques du monde. (111). De ce peuplement hétérogène, découle l'essor de la civilisation comorienne à l'origine de l'identité culturelle du territoire national. (112).

II. 1.1. Un peuplement hétérogène

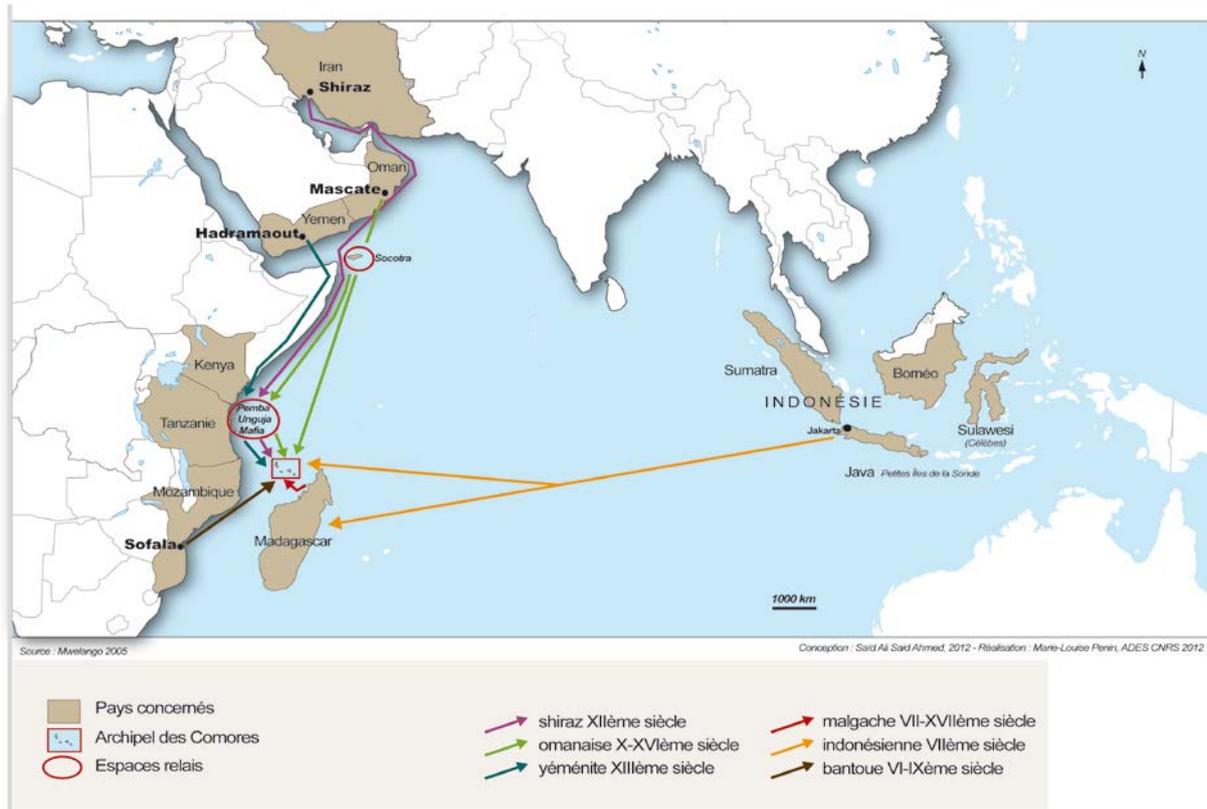
II. 1.1.1. Les migrations d'ancrages précoloniaux.

Plusieurs hypothèses divergent sur l'origine première du peuplement de l'archipel des Comores. Au fil des siècles plusieurs migrations historiques (africains, arabes, indonésiens et shiraziens) s'étaient succédées et croisées les unes avec les autres et ont formé le peuplement originel précolonial des Comores. D'emblée, car n'ayant pas de portée scientifique, nous écartons les aspects légendaires²⁰ sur l'origine du peuplement comorien. Nous déclinons ainsi

²⁰ En effet, selon la légende comorienne, un djinn (esprit) serait à l'origine du peuplement « La tradition a retenu que les premiers habitants de l'île ont été les djinns, qui n'ont autorisé les hommes à les rejoindre que sous certaines conditions, notamment l'attribution du jour aux humains, la nuit devenant le royaume des djinns (Saïd Abdourahim, 1983). Ces indications empruntées à la légende ou à la tradition, rapportées non comme mythe

les différentes strates de groupes humains qui s'étaient établis sur les Comores et leurs trajectoires illustrées par la carte ci-après.

Carte n° 28. Les migrations originelles du peuplement comorien à partir du VI^e siècle



Cette carte illustre les origines géographiques des différentes migrations historiques qui ont peuplé les Comores à différentes échelles temporelles.

mais comme fait historique, témoignant des liens étroits qui sont intégrés dans le devenir des humains auxquels ils sont intimement liés. » (Chouzour. S, 1994). Mais également des suppositions sur l'apport sémitique du peuplement originel des Comores.

II. 1.1.1.1. L'origine africaine (bantoue) du peuplement des Comores

Quelle serait l'origine ethnique du premier habitant des Comores ? Cette interrogation ne cesse de nourrir les controverses historiques sur le peuplement originel des Comores. C'est à partir du VIIIe-IX e siècle qu'apparaissent les premières traces africaines du peuplement des Comores. C'est du moins l'hypothèse qui semble la plus communément admise, mais est-elle pour autant la plus probante ? Cependant, des arguments militent dans ce sens bien qu'ils soient toujours sujets à caution scientifiquement. L'authenticité des indicateurs historiques et archéologiques²¹ reste sujette aux controverses. En se référant sur la chronique à Said Ahmed Zaki²², Paul-Guy avance des éléments historiques qui peuvent contribuer à éclaircir la genèse du peuplement comorien « *Des populations présentant des caractères animistes. Le rôle de la Somalie et de sa frange de langue bantu* » (Paul-Guy, page 67).

D'autres avancent que la première strate du groupe humain établi aux Comores serait antéislamique. « *La symbiose entre les influences du Moyen-Orient et le fonds africain a pu commencer très tôt, avant même la venue de l'islam, car on ne sait pas encore à quelle époque les îles ont commencé à être habitées.*» (Vérin, P. 1994 p 47-49). Par ailleurs, la géographie et l'histoire prises dans leur dimension africaine tentent d'étayer cette hypothèse. D'abord l'argument géographique, situé à 300 km qui le séparent de la partie sud-est du continent africain, l'archipel des Comores accuse une proximité géographique qui laisse supposer une forte probabilité que le premier habitant des Comores ait été africain.

Ensuite, l'argument historique qui tient comme postulat que « l'Afrique serait le berceau de l'humanité » qui engendra le premier maillon de l'ancestralité humaine. Cet élément bantou constitutif du premier peuplement des Comores couvre une parenté linguistique plus large. « *L'étude de la structure grammaticale du « COMORIEN » (le shimaswa) le rattache à la famille des langues Bantoues (www. Ethnologue.com) (Table 1 p.12). Le « COMORIEN » présente deux groupes de locuteurs : le groupe Est (le « SHIMAORE » et le « SHINDZAWANI ») utilisé à Mayotte et à Anjouan et le groupe Ouest (le « SHINGAZIDJA » et le « SHIMWALI ») utilisé en Grande Comore et à Mohéli (Vérin P, 1994 ; Laffon M, 1991). Toutefois, ces langues sont inter-compréhensibles et présentent, bien entendu, des similitudes*

²¹ « Le premier peuplement grand-comorien est toujours une source de polémique. Jusqu'à présent les archéologues se sont fondés sur le périple de la mer Erythrée. » (Guébourg, 1995 P25)

²² « Said Ahmed Zaki était le fils du Sultan Said Ali et petit-fils de Sultan Omar, de la dynastie El-Masela et ancien cadi d'Anjouan »

avec les langues de la côte africaine. Le groupe Est présente des similitudes avec le « SWAHILI » de MOMBASSA et le groupe Ouest avec les langues usitées au MOZAMBIQUE comme le « ESAKAJI » (Vérin P, 1994). » (Chiaroni, J, 2013) Une découverte archéologique récente sur l'origine africaine du peuplement comorien vient conforter cette hypothèse. Toutefois, d'autres avancent que l'origine du peuplement comorien serait austronésienne.

II. 1.1.1.2. Migration indonésienne VIIe siècle

Un des éléments constitutifs du peuplement comorien est le proto-malgache. Originaires de la Malaisie et d'Indonésie, les proto-malgaches appartiennent à une grande famille linguistique appelée les Malayo-polynésiens composés de Mélanésiens, Polynésiens et Indonésiens. Il est vraisemblable que cette migration ancienne s'est faite du sud-est de l'océan Indien vers le nord-ouest pour les Comores après une étape à Madagascar. Les traces de cette première occupation remontent au VIème siècle de notre ère.

Cette hypothèse est étayée par la présence des nombreuses traces techniques et culturelles attestant les éléments significatifs de la civilisation malayo-indonésienne²³. Un certain nombre d'indices techniques tels que la pirogue à balancier, culturels (la riziculture, la culture du cocotier et de la banane plantain) et artistique (la tradition de poterie en marmite qui existent à Ouani et des tessons de poterie dans le site du Sima à Anjouan). Ainsi, l'hypothèse des migrants proto-malgaches semble être déduite de ces indices techniques et culturels. « *Nous avons noté l'importance du riz, mais aussi l'existence du commerce du cloritoschiste provenant de Madagascar, qui sont autant d'indices sur les rapports qui s'étaient établis alors entre les Bantous et les Indonésiens (les spécialistes préfèrent dire Austronésiens.* » (Vérin. P, 1994, p54-55).

Néanmoins, cette hypothèse ne confirme pas pour autant que le proto-malgache serait un marqueur génétique originel du peuplement comorien. « *Contrairement à Madagascar, on ne retrouve pas dans le « COMORIEN » d'empreinte austronésienne (Laffon M 1974, 1991; Vérin P, 1994). Toutefois, à Mayotte en plus du Comorien et du Français, est parlée une langue d'origine Austronésienne, le « KIBUSHI », qui présente des similarités avec la langue « SAKALAVA » de Madagascar* » (Chiaroni, J, 2013). Le concours de ces paramètres avancés

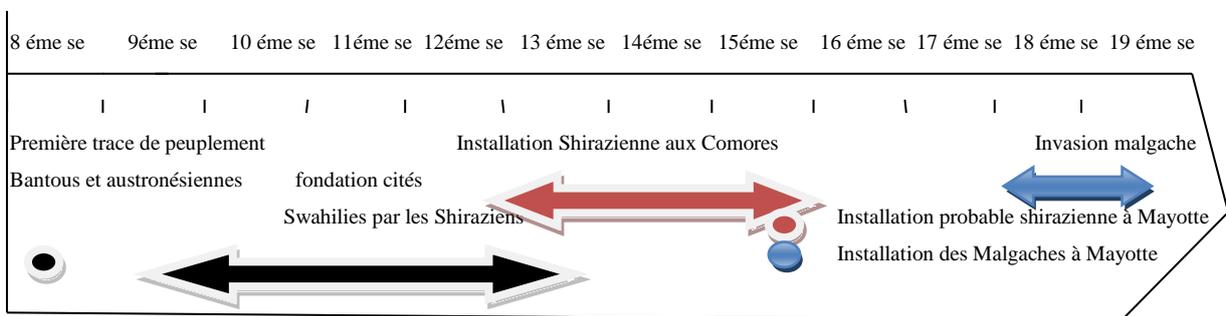
²³ « Les proto-malgaches sont des peuplades venues de Malaisie et d'Indonésie...grâce à des vents et courants favorables. Une étude sur l'archéologie et l'anthropologie a permis de mettre en lumière quelques éléments significatifs attestant de la présence malayo- indonésienne aux Comores » (Soibahadine. I, 1980)

par les chercheurs ne confirme ni infirme l'existence d'un indice génétique sur le peuplement originel des Comores. D'autant plus que dans la mythologie comorienne la racine austronésienne n'est pas mise en avant. En revanche plus probable est l'établissement des Shiraziens aux Comores.

II. 1.1.1.3. Migration shirazienne (persane) au XII e siècle

Au X e siècle, un bouleversement politique intervenu en terre persane, l'actuel Iran qui obligea de nombreux chefs des clans déchus à s'exiler à l'étranger. Ils sont partis en Chirazie, une ville du sud de l'Iran et puis ils se sont acheminés vers l'Afrique orientale. L'arrivée de Shiraziens à partir du 9^{ème} siècle sur la côte d'Est de l'Afrique (Somalie, Pemba, Mafia, Lamu, Zanzibar et jusqu'aux îles Comores), des comptoirs dans lesquels s'étaient développé les commerces d'esclaves et de l'ivoire. Tant il est vrai qu'aux Comores, l'imaginaire arabo-chirazien des premiers découvreurs reste ancré comme un mythe. Ceci à une forte connotation idéale de la racine arabe du peuplement comorien.

Fig. n°54. Les échelles temporelles du peuplement originel des Comores



Source : Département de Mayotte, 2012.

Conception et réalisation : Said Ahmed, SA, 2013

Ces migrants persans en se mélangeant avec la population bantoue ont porté déjà le germe arabo-africain du peuplement comorien. A partir du 13^{ème} siècle cette migration persane²⁴ s'était implantée aux îles Comores. Ainsi, ancré sur le fond du peuplement comorien à des degrés variés selon les îles, la composante ethnique shirazienne est une réalité anthropologique. C'est surtout à Ngazidja, et à un moindre degré à Ndzouani que l'établissement persan parait le plus enraciné. Toutefois ses traits physiques seront peu perceptibles. En revanche ils trouvent ses traductions dans le langage et les traditions. Par

²⁴ « Peu après le séjour accidentel des Portugais, des nouvelles vagues musulmanes d'origines persanes, s'abattent sur l'archipel. [...] celui qui arriva à la Grande Comore, s'appelait Mohamed Ben Haïssa, il était le maître politique et religieux de ses compatriotes qui atteignirent l'archipel, et à ce titre, présidèrent à leur répartition vers les différentes îles de l'archipel. » (Soibahadine, 1980)

exemple le terme *Outamadun* qui signifie tradition est un concept d'origine persane. Mais également des empreintes architecturales et archéologiques témoignent encore de nos jours. Loin, d'être le dernier groupe dans le peuplement des Comores, les Persans ont affronté au XIII^e siècle les envahisseurs arabes venus d'Oman et du Yémen pour s'y implanter.

II. 1.1.1.4. Migration omanaise X-XVI^e siècle

L'arrivée des Omanais aux Comores suppose une double trajectoire possible. D'une part il serait possible comme illustré sur la carte ci-dessus, que des Omanais soient arrivés aux îles Comores directement de Mascate après une escale à l'île Socotra. Cela suppose que le groupe arabe omanais n'a pas été du point de vue ethnique altéré par l'apport africain et shirazien, puisqu'ils n'ont pas emprunté l'itinéraire de la côte de l'Est-Afrique. A Anjouan existe un groupe d'individus purement arabisé. Cette distinction sociologique visible laisse penser que des Omanais ont pu arriver directement de Mascate sans passer par les côtes Est de l'Afrique. Ce qui revient à considérer que ce groupe n'a pas été altéré par la swahilité. D'autre part, il serait possible qu'un autre groupe ait pu emprunter l'itinéraire classique, en d'autres termes est passé par les côtes Est de l'Afrique au contact avec Africains et Shiraziens avant de s'acheminer vers les îles Comores.

II. 1.1.1.5. Migration yéménite

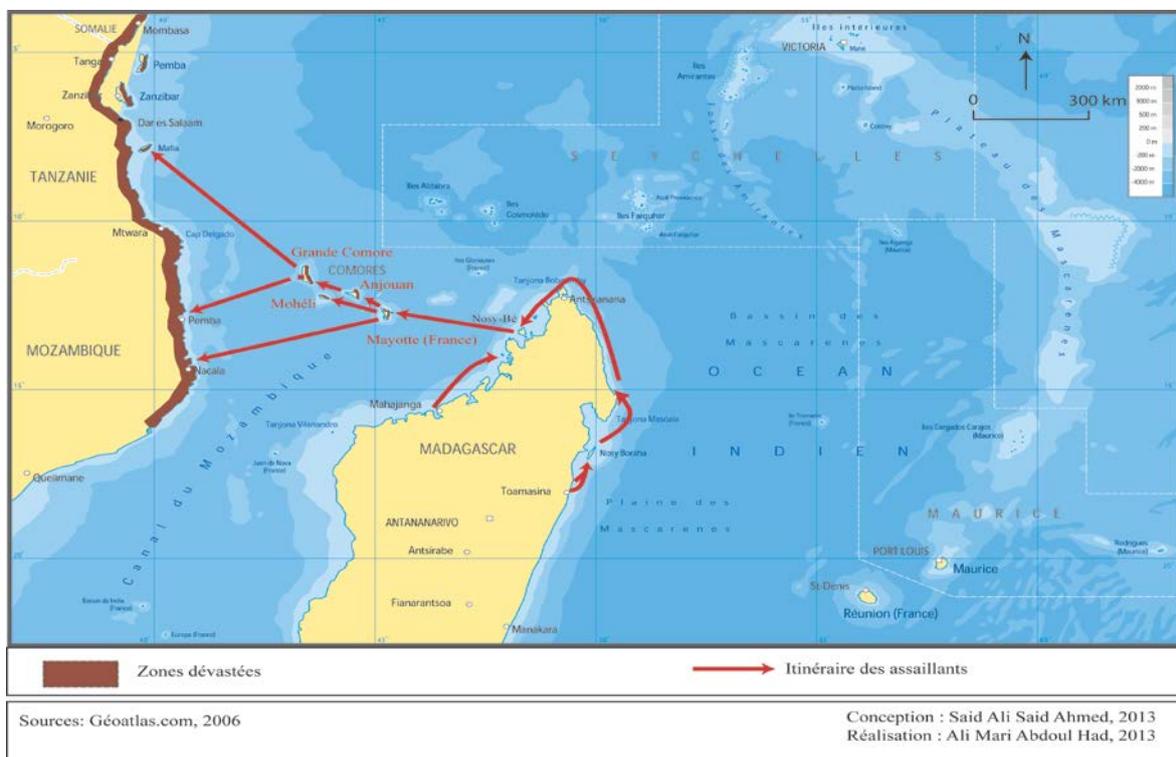
Au XIII^e siècle, des migrants arabes du Yémen ont envahi à leur tour, le sud de l'océan Indien en général et l'Afrique orientale en particulier. Cette nouvelle couche migratoire a impliqué un conflit entre le clan persan et le clan arabe. Ce dernier a fini par s'imposer et asseoir ainsi une prédominance politique. Partis du sud de l'Arabie, cette vague migratoire yéménite a par voie maritime parcouru tout le long de l'Est Afrique, de la Somalie jusqu'aux îles Comores. L'arrivée de Yéménites de l'Hadramaout aux Comores n'a pas été sans escale. En effet Pemba, Zanzibar et Kilwa ont servi d'échelle spatiale déterminante pour la trajectoire des migrants yéménites qui ont contribué au peuplement originel des Comores. Pemba, Zanzibar et Kilwa ont été le centre de gravité du croisement des différents groupes génétiques humains à l'origine du peuplement comorien. Plus récemment des Yéménites étaient venus aux Comores effectuer des investigations pour trouver par eux-mêmes les traces humaines

yéménites dans la racine du peuplement comorien. Ils ont finalement conclu à l'existence d'un apport yéménite dans le fondement originel du peuplement comorien.

II. 1.1.1.6. Razzias Malgaches et peuplement des Comores.

La présence des Malgaches aux îles Comores remonte au XVII^e siècle. Les Sakalavas, originaires de nord-ouest de Madagascar s'implantèrent à l'île Mayotte avant de s'introduire dans le reste de l'archipel. Les relations entre l'archipel des Comores et la grande île voisine Madagascar ont toujours été articulées dans un rapport de force au profit de cette dernière.

Carte n°29. Razzias malgaches et peuplement aux Comores



Cette carte illustre le continuum des pirates²⁵ malgaches vers la partie orientale de l'Afrique. L'archipel des Comores fut utilisé comme un espace relais par les pirates pour atteindre les côtes africaines.

²⁵ « Les Comores une fois dépouillées, les pirates malgaches se tournent, pendant une vingtaine d'années, vers les rivages de la Tanzanie et du Mozambique » (Pierre Vérin, 1994)

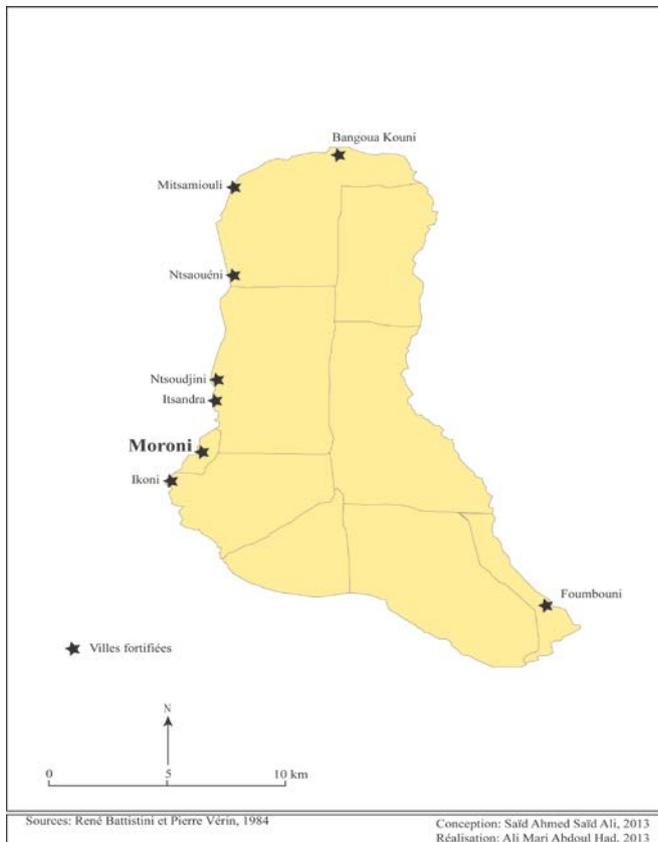
De 1790 à 1820, les Malgaches ont organisé des razzias aux îles Comores pour se procurer des esclaves et ravitailler ainsi les négriers européens. « *Des centaines des pirogues amenèrent, certaines années jusqu'à 18 000 guerriers qui se répandent dans les îles Comores et les ruinent* » (Martin. J, 1983). A partir du XVIII^e siècle, les Betsimisaraka, originaires de l'est de Madagascar avaient organisé à leur tour des incursions dévastatrices aux Comores. C'est à cette époque qu'avaient émergé des villes fortifiées à *Ngazidja* et à *Ndzouani* pour résister aux invasions malgaches. L'apport malgache dans le peuplement des Comores a été la conséquence des razzias dans l'ensemble de l'océan Indien.

La géographie de la razzia malgache ci-dessus illustrée met en relief une organisation à grande échelle, elle impliquait la partie Sud-est de l'océan Indien et l'Est-Afrique parce que ces razzias se faisaient au profit et sur demande de puissances européennes. Et par conséquent les Malgaches n'ont été qu'un maillon de la chaîne. Ces invasions malgaches ont laissé des marqueurs spatiaux. Dans certaines villes côtières comme *Ikoni* située au sud de la capitale Moroni, à *Ngazidja*, les vestiges de fortifications portent encore les stigmates des attaques malgaches. Pendant 20 ans de trafic d'esclaves, les Comores ont vécu au rythme des razzias malgaches. Au cours de ces échanges les éléments malgaches s'étaient mélangés avec la population comorienne. Des traces humaines, culturelles et surtout linguistiques témoignent de nos jours de l'ancrage de cette composante malgache dans le peuplement comorien.

Mayotte est l'île la plus marquée par l'influence malgache. La posture colonialiste du voisin malgache a été préjudiciable non seulement pour l'archipel des Comores mais, également pour l'ensemble de l'Afrique orientale. Ces pillages ont de surcroît aggravé les rivalités entre les sultans et la fragilité socio-économique du pays. Toutefois, les répercussions de ces incursions malgaches s'étaient manifestées au plan géopolitique de l'archipel. Affaiblis et détruits par les attaques incessantes malgaches, les sultans comoriens avaient sollicité leur protection auprès des puissances occidentales. Vers la fin du 19^{ème} siècle les puissances européennes (la France, l'Allemagne, l'Angleterre) en compétition dans la conquête de l'océan Indien en avaient profité pour s'y introduire et asseoir leurs hégémonies.

Photo n°23. Ngomé (Murail de défense) Ville d'Itsandra

Carte n° 30. Villes fortifiées de Ngazidja à l'époque des Razzias Malgaches



Du Nord au Sud de l'île on compte 8 villes fortifiées (Bangoua kouni, Mitsamihoulo, Ntsoudjini, Itsandra, Moroni, Iconi et à l'extrême du Sud Foubouni) qui symbolisent la résistance à la razzia malgache aux 17^{ème} siècles construit en 1789



Les Malgaches arrivés en pirogues et armés de fusils avaient débarqué dans les villes ci-dessus citées pour réduire les Comoriens en esclavage et les livrer à des sociétés négrières dans les Mascareignes. Des *Ngomé* (murailles) de 400 mètres de longueur ont été élevés à l'intérieur des terres, à 650 m d'altitude par les sultanats respectifs pour mettre enfants, vieillards et femmes à l'abri. Armés de sabres, les Comoriens ont dû faire face à des envahisseurs bien plus puissants. La géographie de ces villes fortifiées reflète le découpage territorial en sultanats de l'époque, car il n'existait pas de système de défense global de l'île. Chaque région construisait ses fortifications. Ce morcèlement géographique du pouvoir a certes facilité les attaques malgaches.

Toutefois au plan humain, dans l'ensemble de l'archipel, c'est Mayotte qui fut et reste encore fortement marquée par l'influence malgache. De nombreux paramètres (linguistique, physique et culturel) concourent à caractériser la malgachisation de l'île de Mayotte.

En définitive, malgré l'existence d'un foisonnement d'indices matériels, archéologiques et architecturaux attestant les origines ethniques du peuplement originel des Comores, beaucoup de lacunes et/ou imprécisions chronologiques et historiographiques rendent peu déchiffrable la datation exacte sur l'origine première du peuplement des Comores.

II. 1.1.2. Les migrations européennes et leur pénétration des Comores

Après les courants migratoires orientaux se sont succédé les navigateurs européens. En quête de découvertes, Hollandais, Portugais, Allemands, Anglais et Français avaient sillonné l'océan Indien. Au 16^{ème} siècle, munis des outils cartographiques et maîtrisant la technique de navigation, les Portugais sous l'impulsion du Prince Henri le Navigateur, ont été les premiers à découvrir les routes maritimes qui menèrent vers les Indes. Dans leurs trajectoires, aux confins de l'océan Indien, ils ont découvert les îles Comores. *« Au même moment, les productions cartographiques de Pedro et Jorge Reinel présentent une aire océanique mieux définie, avec un groupement d'îles où l'on reconnaît Zanzibar, Mafia, les îles Comores et les îles Amirantes baptisées en l'honneur de l'amiral Vasco de Gama lors de son deuxième voyage en Inde en 1502. »* (Guébourg. J-L, 1999). Bien que les navigateurs portugais n'aient manifesté aucun intérêt pour les îles Comores, néanmoins ils ont laissé des traces. Au nord de *Ngazidja*, à Malé le vestige d'une tombe est le seul indice archéologique, qui témoigne encore de l'empreinte du passage de Portugais dans cet archipel. Toutefois, faut-il souligner que les navigateurs portugais²⁶ en concurrence avec l'empire arabo-musulman avaient fini par s'imposer comme maître de l'océan Indien.

Si le premier contact des Comores avec le monde occidental a été d'abord portugais, d'autres empires européens avaient poursuivi la même quête. Allemand, Anglais et Français s'étaient lancés dans la conquête de l'océan Indien pour le commerce des épices et des esclaves. Cependant, la France qui avait réussi a écarté ses rivaux européens notamment l'Allemagne et l'Angleterre a pu progressivement s'imposer sur l'ensemble des Comores et y imprima ses marqueurs culturels. Toutefois, notre propos ici est centré sur l'implantation du fait culturel et non sur le processus de colonisation étudié dans une partie postérieure. De 1841 à 1975,

²⁶« Pour se rendre maître du commerce dans cette région du monde, les Portugais livrent des combats acharnés à leurs concurrents vénitiens et surtout musulmans. Les ports d'Afrique orientale, Sofala, Mozambique et Mombassa, tombent vite entre les mains. » (Dominique. J, 1995)

l'archipel des Comores a été sous l'emprise de l'influence culturelle française. Cependant, si le courant migratoire français a été et reste encore le plus conséquent au niveau culturel, néanmoins, n'a pas constitué un apport humain dans le peuplement des Comores, comme cela fût le cas aux Antilles. Alors qu'aux Antilles, le fonds du peuplement fût le résultat d'un métissage entre Français et Africains importés d'Afrique comme esclaves. Or, la forte emprise de l'islam et l'arabisation dans la mentalité collective a constitué un frein au mélange racial avec les *wafarantsa* (Français) qualifiés « d'infidèles », donc pour des raisons d'incompatibilité religieuse.

Autrefois, dans la conscience religieuse comorienne, le mariage mixte entre Européens et Comoriens (nes) est plus ou moins formellement prohibé. Mais de plus en plus des mariages mixtes franco-comoriens se font, ils résultent du fait migratoire. A l'époque coloniale, les familles refusaient d'envoyer leurs enfants dans les écoles françaises, avant d'avoir terminé le cursus coranique. Ainsi, les enfants comoriens accusaient du retard dans leurs cursus scolaires français. Cette barrière culturelle a été pendant un certain temps, l'expression d'une forme d'anti-occidentalisme primaire. Mais en dépit de la décolonisation de l'archipel, (1975) la culture française reste dominante.

Notre étude sur les différents groupements humains qui, tout au fil des siècles ont peuplé l'espace insulaire des Comores, nous permet de mettre en lumière la matrice ethnique du fondement culturel du territoire. Ainsi, l'archipel des Comores est un espace de synthèse des races et des civilisations. Mais si le peuplement est la résultante de la collision des différents groupes humains, qu'en est-il de l'identité culturelle comorienne ?

II.1.2.L'identité culturelle :facteur de cohésion territoriale

L'ensemble insulaire des Comores est cimenté par une matrice culturelle commune. (II 121)
Cependant, des variances socio-culturelles conduisent à l'affirmation des personnalités distinctives des îles. (II 122)

II. 1.2.1. Une matrice culturelle commune aux héritages paradoxaux

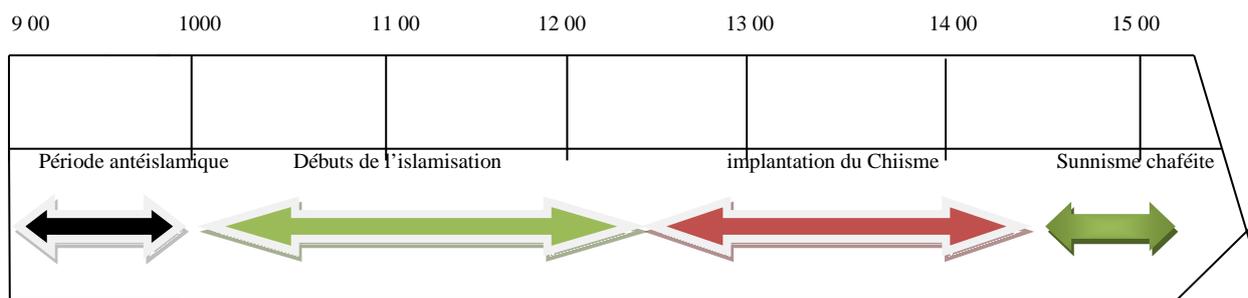
L'édifice de l'identité culturelle comorienne est essentiellement bâti sur deux piliers principaux : la religion (*Usilamu*) et la langue (*Shicomorie*)

II. 1.2.1.1. Islam et animisme : la formation de l'identité culturelle

II. 1.2.1.1.1 Les conditions de l'implantation de l'islam aux Comores.

Il convient de situer dans le temps l'avènement de l'islam et son emprise culturelle sur la société comorienne. Comme la question du peuplement, la datation de l'islamisation des Comores est source de controverses, bien que de nombreux indices archéologiques et architecturaux attestent de la présence de l'islam au XI^e siècle et XII^e siècle. Pierre Vérin, montre que des empreintes de sépultures musulmanes aux Comores dès l'aube de l'islam²⁷. Alors que d'autres historiens avancent, que l'islam s'est implanté bien après l'Hégire. Alors que dans la période antéislamique, les Comores étaient déjà impliquées dans les circuits commerciaux du monde arabe avec comme corollaire l'esclavage oriental, rien n'indique cependant, qu'elles étaient islamisées aux IX^e-XI siècles. Toutefois, l'islamisation des Comores était amorcée entre le milieu du 10^{ème} siècle et le début du 11^{ème} siècle.

Fig. n° 55. Diffusion de l'islam aux 11^{ème} -15^{ème} siècles aux Comores



Source : Pauly, 2012

Conception et réalisation : Said Ahmed. SA 2013

Ce schéma illustre le processus de l'islamisation et ses mutations religieuses du chiisme au sunnisme aux Comores.

²⁷ « A Domoni, dans l'île de Ndzuani, la première maison en pierre est attribuée au *fani* Othman, dit Kalichitupu, qui l'aurait édifié dès l'an 672 de l'Hégire (1274 ap. J-C.). *Les mihrabs* des mosquées sont ornés de beaux motifs de corail sculpté en cordes torsadées comme la mosquée de Djombe *fumu* à Ntsaweni à Ngazidja. [...] Lorsque je fus pour la première fois conduit au mausolée d'Othman, j'entendis avec joie ce récit d'événement prodigieux que la plupart des habitants de la Grande Comore savent relater, mais mon étonnement ne connut plus de bornes quand j'appris que ce saint Mohamed Othman pourrait être le fils d'Othman, le troisième calife qui régna de 644 à 656. » (Vérin. P, 1994, p 60)

A l'époque médiévale l'islam pratiqué aux Comores tout comme en Afrique de l'Est a été introduit par des commerçants chiites originaires du Golfe persique. A partir du milieu du 12^{ème} siècle et jusqu'au milieu du 14^{ème} siècle c'était le conservatisme chiite qui prédominait aux Comores. Mais l'installation de *wafaoumé waswahili* (des princes swahilis) et l'établissement des sultanats shirazi aux Comores imposent l'islam sunnite à l'ancienne aristocratie. Le géographe arabe de l'époque Al Idrisse indique que les élites comoriennes sont toutes islamisées. Plusieurs indices archéologiques et architecturaux attestent également la date de l'avènement de l'islam aux Comores à cette époque.

Photo n°24. Tombaux shiraziens à Domoni (Anjouan)



Réservés aux morts très importants, situés à l'extérieur de la mosquée à Domoni (Anjouan).

Photo n° 25. L'extérieur de la mosquée de type shirazien de Tsingoni à Mayotte



Photo n° 26. Mihrab avec les décors .

Photo n°27. L'intérieur de la mosquée

Mais les traces de cet islam chiite se trouvent également dans la mosquée de Moroni qui comporte une inscription invoquant le nom d'Ali gendre du prophète et 2^{ème} Khalife de l'islam. Tous ces éléments concourent à montrer l'importance sociologique et culturelle de l'islam aux Comores. Ainsi, la profonde fierté des Comoriens de prétendre que les Comores ont hérité de l'islam du premier temps de l'Hégire²⁸ traduit une forte fidélisation historique à cette religion. Cette forte croyance à l'islam laisse apparaître une imbrication entre « comorianité » et « islamité ». Or l'islam n'est pas génétique, mais d'essence socio-culturelle. Etre comorien n'implique pas naturellement d'être musulman et inversement. D'autant plus, le clan *charifu*²⁹ établit une certaine affiliation avec le Prophète Mohamed. Selon la déclinaison des écoles de pensée de l'islam, c'est le courant sunnite qui prédomine aux Comores. Dans la déclinaison pratique de l'islam, la société comorienne s'inscrit dans le Chafiisme³⁰. Etendu dans le monde à différentes échelles temporelles, l'islam a intégré des variables culturelles multiples. Cette lecture plurielle de l'islam nous conduit à examiner les spécificités culturelles qui caractérisent l'islam comorien. L'héritage d'un islam culturel se lit dans le nom et prénoms (Saïd, Hamza, Zahra, Fatima, etc.). Certains prénoms et noms sont précédés : de « Saïd » qui désigne l'appartenance à une classe sociale supérieure, en l'occurrence le clan Charifus.

Le mode vestimentaire est aussi un aspect visible de l'islam. Pour les hommes ils s'habillent en *kandzou* (une sorte de djilaba et *cofia* (un chapeau brodé) et pour les femmes elles s'habillent en *bouiboui* à *Ngazidja* et les *salouva* à *Ndzouani* et à *Maoré* ces signes vestimentaires se retrouvent à Zanzibar. Il semble que le *bouiboui* soit d'origine persane.

L'islam marque également ses traces sur l'espace. Le nombre des Mosquées paraît disproportionné par rapport à l'espace et à la population d'un quartier, d'un village ou d'une ville. Certes, l'empreinte spatiale de l'islam n'est pas spécifique aux Comores. Au niveau de l'organisation sociale, les traits culturels de la religion musulmane sont manifestes. De la naissance du mariage jusqu'à la mort, toute la vie collective et individuelle est couverte d'un ensemble de rites³¹ musulmans.

²⁸« Le terme à l'Hégire « exil » ; « rupture » désigne le départ des compagnons du prophète Mohamed de la Mecque vers l'oasis de Yathrib, ancien nom de Médine, en 622 »

²⁹« Les charifus prétendent être de la descendance du prophète Mohamed, ils sont de ce fait très respectés et jouissent d'une certaines privilèges sociaux. »

³⁰ « Chafiisme : désigne la doctrine du rite chaféite du nom de l'imâm Muhammad Ibn Idrîs Ach-Châfi'î, fondée sur une pratique rigoureuse de l'islam »

³¹« Comme l'a admirablement décrit Sultan Chouzour, dans son étude sur la civilisation de Ngazidja (2), tout le cycle vital du Comorien est ponctué des rites de passage qui ne sauraient avoir lieu sans référence à Dieu [...] La vie de l'homme n'a de sens qu'en et par le Tout-Puissant. » (Pierre Vérin, 1994, p 127-128)

L'éducation islamique a façonné chez les Comoriens la conscience d'appartenir à l'identité culturelle. L'enfant comorien effectue un cursus coranique lui permettant d'identifier ses repères culturels. Notre approche ici ne bute pas sur une étude sociologique ou anthropologique, mais plutôt, de montrer le caractère culturel³² de l'islam. Principale source culturelle, l'islam est *in fine* une affirmation de l'identité comorienne. En comorien, le « *utamadune* » (civilisation) terme typiquement persan, se distingue du terme « *dini* » (religion). Ce distinguo a toute son importance, car le premier terme *utamadune* englobe le « *dini* » (le sacré) et *wadunia* (le profane). « *Il n'y a pratiquement pas un seul aspect de la vie des Comoriens qui ait échappé à l'influence de l'islam* » (Djabir. A, 1994, p 103). Mais comment une société foncièrement matriarcale et d'essence animiste a pu secréter l'islam, une religion purement monothéiste ? Des traditions et des pratiques (comme *Mtswa mwaha* (bain collectif annuel) animistes antéislamiques ont existé jusqu'au 19^{ème} siècle. Cependant, certaines croyances animistes comme le retour des morts sous forme d'esprits persistent encore et demeurent pourtant incompatibles les dogmes de l'islam.

En revanche, l'existence *des djines* (esprit invisible) est admise et reconnue dans l'islam, mais il n'admet pas l'interférence des *djines* et d'hommes. C'est donc un islam sur fond d'animisme que les Comoriens ont hérité de leurs ancêtres. Il convient de souligner les dérives socio-culturelles qui caractérisent le particularisme de l'islam comorien. En effet, certains actes cultuels ou rituels de l'islam comme le pèlerinage, trouvent leurs traductions dans la vie sociale et culturelle collective. Le pèlerinage qui relève d'un acte de foi est considéré comme un attribut permettant aux Comoriens du moins Wa Ngazidja, de parfaire leurs cursus social d'homme accompli. « *L'examen d'autres pratiques directement liées à cette religion montre encore plus d'évidence l'impact de la société sur la manière dont sont perçus, interprétés et vécus quelques-uns des enseignements véhiculés par cette religion qui n'a pu s'imposer à une population n'appartenant pas a priori à la grande tradition monothéiste moyen-orientale qu'au prix de nombreuses adaptations, réinterprétions et accommodements relecture de la lettre de la loi.* » (Chouzour. S, 1994).

³² « Culture et civilisation, pour Taylor, considéré comme le premier ethnologue occidental, les termes de culture et de civilisation sont interchangeable. Historiquement, le terme civilisation, précède celui de culture. Le terme de culture à l'origine se limitait à l'action de cultiver quelque chose ; ce n'est que vers la fin XVIII e siècle, à l'époque des Lumières, qu'il a été appliqué aux sociétés humaines. Il est à noter qu'il a d'abord été utilisé pour distinguer l'action humaine de celle de la nature. [...] En tout état de cause, les deux termes sont nécessaires pour pouvoir s'exprimer de façon claire et précise. Par exemple, le terme de civilisation répond à la question du comment et celui de culture à celle du pourquoi. » (Garabaghi, N 2010, p 58-59, 181p)

D'autant plus que les mosquées ne sont en réalité que les extensions des *bangwé*, les espaces de pouvoirs. Elles comportent ainsi les attributs socio-spatiaux. On distingue en effet, les mosquées de charifu, (les notables) et des mosquées de *wangwana* (hommes libres de souche africaine). Mais également à l'intérieur de la mosquée du 1^{er} rang au dernier rang, les places sont hiérarchisées en fonction des positions sociales des individus. Pour certains, ces écarts ne font que travestir l'islam. Mais dans une perspective historique, il convient de comprendre que l'islam a dû se montrer plus malléable pour gagner la confiance des chefferies africaines. L'anthropologue Chouzour, S. montre le caractère déviant de l'islam comorien par rapport à son orthodoxie. Cet islam teinté d'animisme essuie des critiques dont les plus virulentes viennent du groupe salafiste en émergence aux Comores qui cherche à purifier l'islam de pratiques animistes. Un Autre paradoxe qui caractérise l'héritage identitaire comorien est l'opposition entre matrilinearité³³ et islamité. A l'antipode du système matriarcal, l'islam incarne l'autorité patriarcale. Mais il nous convient de montrer la portée géographique du système matrilineaire comorien, puisque la matrilinearité n'a d'emprise qu'à Ngazidja. Elle est d'abord implantée dans la naissance. De l'alliance, au *magnahouli* (héritage patrimoine familial) à la résidence, le système matrilineaire structure la société de Ngazidja. D'abord c'est l'oncle maternel *Mdjomba* qui incarne la figure d'autorité et il est le référent familial au regard de la société. En ce sens il est le dépositaire de la légitimité du clan familial. Mais ce rôle de l'oncle maternel est plus ou moins relatif suivant les régions à Ngazidja. Dans la capitale, Moroni, ce rôle est moins affirmé, contrairement à Fombouni dans le sud de Ngazidja où il est prédominant.

Or dans la tradition musulmane, c'est plutôt l'autorité patrilinéaire qui prédomine. C'est surtout que cette matrilinearité fait contraste avec la notion de l'héritage du sang qui ne se fait que du côté paternel, c'est du côté paternel que l'on hérite du sang du charifu. Ensuite, c'est la patrie localité qui s'applique à Ngazidja. Le marié réside dans la maison de la mariée. Cette règle de matrilinearité rend le marié mobile. Car c'est lui qui doit quitter le *daho* le foyer en cas du divorce et regagner *ho wa ndouhouzé* chez sa famille maternelle. Une situation paradoxale mal vécue par les hommes.

³³ « Or, le principe de filiation matrilineaire se trouve combiné à Ngazidja avec d'autres caractéristiques apparemment opposés. Les matrignage, ou « maison », et leur hiérarchie s'inscrivent dans un système politique masculin fondé sur l'âge et la génération, qui produit dans chaque « cité » une assemblée gouvernante celle-ci de manière autonome. L'islam, présent depuis plusieurs siècles, joue un rôle dans l'organisation familiale et sociale, même si les cadis comoriens eux-mêmes n'appliquent le droit islamique, qu'après le droit matrilineaire oral » (Blanchy, S, 2010).

Enfin, c'est dans le patrimoine où se manifestent les contradictions les plus prononcées. « Une partie des tensions structurelles qui affectent la matrilinearité à Ngazidja réside dans l'existence de trois droits dont la légitimité est inverse de la légalité. Le droit coutumier du *ada na mila*, le droit islamique et le droit moderne. [...] Le premier respecte la transmission matrilineaire avec privilèges dégressifs, le deuxième la transmission patrilineaire, et il accorde deux parts au fils pour une à la fille, le troisième la transmission cognatique et la partage égalitaire. » (Blanchy. S, 2010). En gros l'islam a dû s'adapter au contexte socio-culturel africain de l'époque. Si l'introduction de l'islam aux Comores n'avait pas traduit ni hostilité ni docilité de la part des Africains, c'est parce que les Arabo-shiraziens porteurs de l'islam avaient su subtilisé le système d'organisation socio-politique africaine appelé *mafé* à Anjouan et *Bedja* à Ngazidja. Cette stratégie arabo-shirazienne sur l'islamisation des Comores s'explique par trois facteurs : ethnique, politique et culturel. D'abord ethnique, puisque les Arabo-shiraziens ont épousé les femmes africaines pour mieux s'enraciner dans le substrat racial originel. Ce qui laisse supposer que toute approche ségrégationniste qui aurait consisté à se séparer des Africains aurait conduit l'entreprise de l'islamisation à l'échec. Ensuite politique, car ces alliances matrimoniales arabo-africaines ont permis d'influencer en profondeur le système politique de base. Enfin culturel, car en agissant ainsi ils ont opéré une domination culturelle intrinsèque, car jusqu'au jour d'aujourd'hui *ustaarab* l'arabité reste la référence et l'attribu essentiel de l'identité comorienne.

Ainsi, L'introduction de l'islam aux Comores a été pacifique. Les Arabo-chiraziens qui ont introduit l'islam, ne l'ont pas imposé aux autochtones bantous mais, ils ont composé avec les racines d'une civilisation négro-africaine. Ainsi, la forte prégnance de l'islam aux Comores s'expliquerait peut être par les conditions historiques de son implantation, mais aussi par le contact arabo-africain préislamique. Mais au-delà de cette visibilité culturelle, qu'elles sont les implications culturelles de l'islam ?

II. 1.2.1.1.2 Les implications culturelles de l'islam

Dans quelle matrice est façonnée l'identité culturelle comorienne ? Aux sources de l'identité culturelle, l'islam, élément fédérateur de l'entité comorienne, est le référentiel idéologique national. Cette affirmation ne se limite pas seulement sur les apparences de l'islam, elle est

également portée au niveau de l'idéologie nationale. Inscrit dans la Constitution³⁴ comme le projet fondateur de la nation comorienne, l'islam a acquis une dimension idéologique. Si la nation semble être étroitement liée à l'islam, l'Etat a toujours été et reste le lieu de l'expression officielle et symbolique d'un islam identificateur et vecteur d'unité culturelle. Les emblèmes et symboles de l'Etat portaient la mention de l'islam. L'Etat comorien a été baptisé jusqu'en 2000 : La « République Fédérale Islamique des Comores. » Le drapeau comorien portait la mention de « Dieu (en arabe) et Mohamed le prophète. » L'élite politique comorienne incarne l'islam à travers le pouvoir. Le Président Mohamed Taki, (1999-2000) qualifié de fanatique par les Comoriens et perçu comme pro-intégriste fondamentaliste par les Occidentaux, avait fait de l'islam une forme de rhétorique idéologique. Imbibé d'une culture universitaire arabo-persane, le Président Ahmed A. Sambu, (2006-2010) plus subtil que le premier a fait du monde arabe l'axe principal de sa politique étrangère, sans toutefois rompre avec l'Occident en général et la France en particulier. Cependant, cette orientation diplomatique est en réalité moins dictée par une affiliation culturelle arabo-musulmane que par des impératifs économiques. Il suffit de voir comment les Arabes du Golfe détenteurs de fonds souverains ont investi aux Comores. Toutefois, le Président Ali Soilih³⁵ (1976 à 1978) d'inspiration marxiste s'était démarqué de cette culture islamo-idéologique. Pendant trois ans au pouvoir il s'était attelé à déconstruire l'imaginaire collectif par des discours acerbes contre la culture islamo-traditionnelle.

Cette volonté brutale d'épurer l'Etat et la nation de ses pesanteurs islamiques et traditionalistes lui avait valu l'hostilité populaire. Face à la perte généralisée de ses repères culturels, le peuple comorien, s'était senti compromis dans son existence en tant qu'entité culturelle. Mais sous la Restauration (1978 à 1989), l'Etat a recouvert ses attributs officiels de l'islam. Ainsi, la place et la portée de l'islam dans l'identité culturelle comorienne sont insaisissables. « *L'importance de la religion musulmane aux Comores, n'a pas besoin de démonstration savante pour être prouvée. Celle-ci est considérée comme le ciment le plus solide de l'unité des Comoriens et de l'identité comorienne.* » (Djabir. A, 1994).

³⁴ « Le peuple comorien, affirme solennellement sa volonté de : puiser dans l'islam, l'inspiration permanente des principes et règles qui régissent l'Union » (Préambule de la constitution de l'Union des Comores, 2002)

³⁵ « Le 13 janvier 1976, à Wani, dans l'île d'Anjouan, il avait tenu) préciser sa position, qu'il justifiait par les orientations politiques qu'il entendait donner à son action. [...] Ali Soilihi commença donc par dénoncer avec vigueur ces conceptions discriminatoires voire racistes et les pratiques qu'elles impliquaient en tant que structure de base de toute l'organisation sociale traditionnelle. » (Chouzour. S, 1994, 277 p.)

Ce fort sentiment pour les Comoriens d'appartenir à une même entité culturelle traduit une conscience collective. A l'époque de la colonisation où le peuple comorien s'était vu confisqué³⁶ ses terres par les colons et subissait les tourments du colonisateur, les Anjouanais s'étaient réfugiés dans l'islam comme une forme de bouclier moral, contre des agressions extérieures. Nous pouvons faire une approche comparative avec la Nouvelle-Calédonie. « *Dans la colonisation, en particulier sur la Grand Terre où les Kanaks ont été massivement victimes des spoliations foncières et de conflits avec l'occupant, les Kanaks se sont murés dans une contre-culture hermétique aux étrangers [...] cette résistance est considérée comme un élan salutaire et une raison de louer les anciens*³⁷ » (Carteron. B, 2008). Bien que les Comores et la Nouvelle Calédonie n'aient pas le même processus historique et socio-culturel, néanmoins, elles ont eu une réaction similaire avec la culture comme ultime levier contre l'oppression coloniale. Par sa dimension émotionnelle, l'islam aux Comores n'est pas réductible à une fonction animatrice de la foi spirituelle. Mais il est conçu comme la forme la plus aboutie de l'identité nationale. L'islam assure une fonction de régulation³⁸ à toutes les échelles socio-spatiales (villageoise, urbaine, locale et nationale). L'autorité spirituelle reste le dernier recours pour arbitrer les conflits sociaux, voire nationaux. Il est l'amortisseur moral sur lequel la nation comorienne rebondit à chaque fois qu'elle chute. C'est sur quoi se reconstruit l'entité nationale après avoir été éclatée politiquement.

Cependant, cette autorité si unificatrice ne réussit pas toujours à recoller les morceaux géopolitiques de l'ensemble comorien. Cette conscience de l'identité culturelle n'a pas empêché les Mahorais de se détacher de l'ensemble comorien. La culture est peut-être hermétique, mais elle est un processus de renouvellement qui libère plus qu'elle emprisonne. Car l'identité culturelle trouve ses racines dans une construction mythique. Soumise aux aléas des mutations globales, l'évidence du mythe fondateur s'estompe. Pour bien mettre en

³⁶ « Ici, à Wani, les gens organisaient des prières pour protester contre la confiscation de Mpatse. [...] Les gens s'inclinaient également devant les tombes de nos ancêtres pour leur demander de nous venir en aide. [...] En plus des prières, certaines personnes allaient dans les *ziara* (lieux sacrés) pour pousser les esprits à renvoyer Wilson. » (Vérin. P, 1994, p 105)

³⁷ « in L'affirmation culturelle Kanak, Kasrherou. E, Dir. le mémorial calédonien, planète Mémo 1998, p 343-345 »

³⁸ « L'islam comorien est aussi un savoir, une science (ilm) [...] Le détenteur de cette science en l'occurrence le *aalim* (professeur) ou *sheha wadini* (le curé) avant et après la colonisation dans son village, son île et plus récemment dans tout l'archipel, doit son autorité non pas au seul fait qu'il détient une science mais plutôt au caractère fonctionnel et utilitaire de celle-ci. » (Damir ALI (dir.), 1999, 269 P)

évidence la portée arabo-islamique de l'identité culturelle comorienne, il nous convient de montrer la hiérarchie des valeurs culturelles.

Alors que le terme *ustaarabe* (la condition arabe) évoque une forme de civilité culturelle orientale, l'*usungu* (la condition européenne) comme marque de civilité est perçue comme produit de contre-culture nationale. L'*ustaarabe* a une fonction d'intégrité culturelle. Cela montre l'étroite imbrication islamo-arabe. La confusion entre arabité et islamité est fortement maintenue dans la mentalité comorienne. Cela s'explique par le fait que ceux qui avaient importé l'islam étaient des Arabes. L'*usungu* revêt un caractère paradoxal, car, d'une part il est un facteur d'ascension sociale et véhicule une connotation d'acculturation, d'autre part en comorien qualifier quelqu'un de *Msungu*, c'est le désigner en quelque sorte comme un marginal culturel.

II. 1.2.1.2. La langue comorienne le *Shikomor* : facteur structurant de l'identité culturelle

Le *Shikomor* est une sous famille de la langue swahilie. (12121) Cependant, au fil des siècles elle a intégré d'autres apports linguistiques, qui ont modifié relativement son contenu et sa structure phonétique. (12122)

II. 1.2.1.2.1. L'origine du *Shikomor* et ses déclinaisons locales

A l'image de son peuplement, la langue comorienne est la résultante d'une civilisation composite arabo-africaine. Aux sources de la « swahilité » est né donc, le *shikomor*, facteur d'identité culturelle nationale. Apparenté swahili, le *shikomor*, est parlé à plus de 96% par les Comoriens. C'est donc la langue maternelle et nationale. Mais avant d'aborder la portée culturelle de la langue comorienne il convient d'étudier ses origines. La famille linguistique bantoue est l'une des plus vastes du continent Africain. Elle est subdivisée en deux grands sous-groupes : le sous-groupe bantou Bénoué occidentale et le sous-groupe bantou Bénoué orientale. C'est dans ce dernier sous-groupe qu'est issue la langue swahilie. Le swahili ou le kiswahili est donc le versant oriental de la grande famille linguistique bantoue. Tout le long de la côte, l'Afrique orientale est ainsi marqué par l'aire linguistique swahilie.

Cette langue s'est diffusée aux extrémités des rivages insulaires, jusqu'aux Comores et sur le continent, jusqu' à la République Démocratique du Congo (RDC). Cependant, son étendue géographique n'implique pas la même portée partout ailleurs. Dans les pays côtiers comme la Tanzanie (officielle), Zanzibar, le kiswahili est une langue maternelle et nationale. Alors qu'au Kenya, Congo-Kinshasa et ou en Ouganda, le kiswahili est utilisé comme langue secondaire. Selon Bruneau. J-C, le nombre des locuteurs s'élève à 56 millions. Après ce bref rappel pour situer les Comores dans son contexte linguistique global, nous centrons notre étude sur le *Shikomor*, comme facteur essentiel d'identification culturelle. Nous tenons à souligner d'abord, qu'il n'existe pas une réelle et effective compréhension entre le locuteur swahili et le locuteur comorien. Même si le *Shikomor* puise ses racines dans le kiswahili, il n'est pas totalement compréhensible par un *Mswahili* de Tanzanie et inversement. Toutefois, à l'époque précoloniale existait un continuum du kiswahili aux Comores. Le kiswahili dans sa version originelle à cette époque a été parlé aux Comores. Le *Shikomor* s'est différencié du swahili après la colonisation de l'archipel. Par ailleurs, le facteur géographique explique la particularité de l'influence swahilie aux îles Comores. A l'interface du monde afro-arabe et afro-indien, l'archipel des Comores a également intégré des emprunts linguistiques austronésiens de l'Asie du Sud-est, en Indonésie en particulier. Aux contacts des Malgaches, en particulier l'ethnie Sakalava, les îles Comores ont absorbé des apports linguistiques du *Kibuchi*, la langue malgache elle-même une variante de la grande famille austronésienne.

Et donc le *Shikomor* veut dire tout simplement la langue comorienne. Autre appellation le « *Shimasiwa* » qui veut dire la langue des îles. Le « *Shi* » désigne la langue et *Mawswa* (les îles) est le pluriel d'*Isiwa* (île). Cependant, le *Shikomor* est composé de quatre variantes déclinées en sociolecte : Le *Shi ngazidja* qui désigne le dialecte parlé à *Ngazidja*, le *Shi mwali*, dialecte parlé à *Mwali*, le *Shi Ndzouani*, dialecte parlé à *Ndzouani* et le *Shimaoré* dialecte utilisé à *Maoré*. Entre ces dialectes, l'intercompréhension est incontestable. Cependant, la proximité géographique respective des îles a permis des rapprochements géolinguistique et sociolinguistique entre elles.

Les Maorais et les Wadzouani plus proches géographiquement ont une compréhension phonétique et lexicale plus développée entre elles. Alors que *Wangazidja* et les *Wamwali* plus proches géographiquement se comprennent avec plus d'aisance phonétique. Ce rapprochement géolinguistique implique également une complicité socio-culturelle. Un *Mgazidja* se sent plus proche de *Mwali* autant qu'un *Mdzouani* se sent plus proche du Maoré. C'est bien vrai pour le couple *Mdzouani-Maoré* sur le plan historique. Les historiens

mentionnent que *Maoré* était en quelque sorte l'arrière-cour des sultans de *Ndzouani*. Quel serait le contenu du *Shikomor* ? Le reste serait reparti entre la langue bantoue, *shishenzi* (Bantou), le *ufarantsa* (le Français) et *Kibuchi* (Malgache).

Tableau n° 17. Emprunts des mots étrangers admis dans le Shikomor

Quelques emprunts des mots à la langue arabe

| Mots admis dans le shikomor | Transcription en arabe | Sens du terme comorien en français |
|-----------------------------|------------------------|------------------------------------|
| Asubuhi | As-subh | L'aube |
| Bahari | Bahr | Mer, Océan |
| Fahari | Fahri | Orgueil |
| Furswa | Fursa | Occasion |

Comparaison Shikomor et swahili

| Shikomor | Swahili ou kiswahili | Traduction en français |
|-------------|----------------------|------------------------|
| Mdjomba | Mdjomba | Oncle |
| Twaifa | Twaifa | Nation |
| Mapindoudzi | Mapindoudzi | Coup d'Etat |
| Udzima | Udzima | Union |

Les variantes du Shikomor

| Shingazidja | Shindzouani | Shimwali | Shimaoré |
|-------------|-------------|----------|----------|
| Ndola | | | |
| shahoula | | | |
| Mwana | | | |

Quelques emprunts au français

| Mots admis dans la langue comorienne | Sens français du terme comorien |
|--------------------------------------|---------------------------------|
| Vwatwiri | Voiture |
| Sekre | Secret |
| Dukter | Docteur |
| Likoli | L'école |

Source: Avouka. M, 1997

Conception: Said Ahmed S A, 2010

Le *Shikomor* est un fragment d'apports linguistiques multiples et variés. Ainsi, une langue n'est pas réductible à sa seule dimension factuelle et fonctionnelle. Elle couvre surtout une dimension intellectuelle de portée idéologique.

II. 1.2.1.2.2 L'évolution du *Shikomor* comme fait culturel

Les implications culturelles du *Shikomor* s'observent à travers les temporalités historiques. Le *Shikomor*, n'a de particularité qu'à travers sa diversité. Ainsi, loin d'être un support de communication, le *Shikomor* est surtout un instrument intellectuel au service de l'idéologie nationale. Une langue est l'expression du patrimoine culturel national. Elle traduit l'expression des œuvres artistiques, littéraires et intellectuelles. A ce titre elle véhicule la pensée et, elle est constitutive du corpus identitaire de la nation. Comme filtre, le *Shikomor* conserve l'essentiel de ses influences diverses. Cependant, sujet aux évolutions géopolitiques de l'océan Indien, il a absorbé des apports linguistiques issus des influences culturelles multiples, principalement française. La dilution des éléments linguistiques français a non seulement modelé la langue comorienne sur le plan lexical, grammatical, mais également culturel. Plusieurs composantes linguistiques se sont superposées les unes après les autres à des échelles temporelles différentes. Nous analysons l'importance statutaire des différents apports linguistiques qui ont structuré le *Shikomor* et leurs implications identitaires dans la culture comorienne.

- Répartition fonctionnelle des langues.

Chaque composante linguistique du *Shikomor* s'inscrit dans un champ fonctionnel particulier, mais contribue à l'évolution culturelle nationale. Le *Shikomor* est une mosaïque dans laquelle chaque composante joue un rôle particulier, et jouit d'un statut singulier.

➤ L'arabe : la langue du sacré.

Elle jouit d'un statut privilégié dans le paysage linguistique des Comores. Elle a pour fonction d'assurer la communication religieuse. C'est la première langue de socialisation, en ce sens que les enfants comoriens apprennent à lire et à écrire l'arabe pour maîtriser les bases de la religion musulmane. C'est à travers elle que les Comoriens construisent leurs rapports avec le monde céleste. Elle couvre ainsi une dimension sacralisante. Or, l'arabe a été et reste de nos jours pour les Arabes une langue véhiculaire de portée commerciale. Cependant, si elle a été un support dans la projection commerciale pour les Arabes, elle reste pour l'univers arabo-musulman la langue d'*Utamadune* (la civilisation). Sa portée confessionnelle est limitée. Car, elle a une fonction mécanique et symbolique. Comme support, elle permet aux Comoriens, de maîtriser la lecture et l'écriture de l'arabe, mais elle ne conduit pas nécessairement à l'accès au contenu de l'islam afin de décrypter le message spirituel qu'il comporte. Cependant, l'émergence d'une nouvelle élite arabophone comorienne, développe l'enseignement de

l'arabe aux Comores. D'autant plus que, les pays du Golfe financent des projets des constructions des écoles pour la promotion de la langue arabe aux Comores. Cette nouvelle arabisation pourrait changer la donne culturelle comorienne. Toutefois, en face d'elle, la prééminence de la langue française demeure.

➤ Le français : une langue prédominante.

La suprématie de la langue française aux Comores s'explique par le caractère géopolitique du fait historique. Le français est la langue du colonisateur, de ce fait, elle traduit un rapport de force culturel sur référent politique. L'introduction du français aux Comores a modifié le paysage linguistique. Dès lors que le français est devenu la langue officielle, il incarne la langue du pouvoir. En effet, l'éducation est dispensée en français du primaire à l'université, le cursus scolaire se poursuit sur la base du français. Le français conditionne l'ascension socioprofessionnelle des Comoriens. L'élite comorienne³⁹ qui dirige le pays est formée à l'école française. C'est sur la base de la culture française que les Comoriens mesurent leurs projections professionnelles et leurs réussites sociales. Il faut disposer des outils culturels et intellectuels français pour être à la commande du pouvoir. Non seulement le paysage institutionnel et administratif est sous l'emprise du français, mais dans presque tous les secteurs socio-économiques c'est l'usage du français qui prédomine. La Constitution comorienne est écrite en français, également au parlement les députés échangent en alternant du français et du *Shikomor*. Dans l'administration l'alternance du français et du comorien s'explique par le fait que la plupart des administrés ne maîtrisent pas le français. Langue officielle, élitiste, bureaucratique et diplomatique, le français jouit d'un usage massif, mais limité dans le champ socio-professionnel.

➤ Le *Shikomor* : langue maternelle et nationale

Langue maternelle et nationale, le *Shikomor*, est la langue parlée par la majorité des Comoriens. Le *Shikomor* a une fonction essentielle dans la mesure où elle est la matrice socio-culturelle du pays. Cependant, c'est son évolution statutaire qui nous semble pertinent à analyser. La langue évolue dans un contexte politique. La déclinaison des langues dans la consécration constitutionnelle révèle une certaine lecture géopolitique. « *Très peu d'Etats n'ont de langues officielles qu'africaine, comme l'amhara (avec 14 autres), le somali, le swahili en Tanzanie. Presque tous ces pays, du reste, s'affichent « arabes », « Anglophones », « francophones », « lusophones », hispanophones ».* » (Bruneau. J-C, 2003, p 88). En gros il souligne à juste titre le classement des langues nationales et officielles dans les pays ex-

³⁹ Voir l'ouvrage : « Ibrahim. M, La naissance de l'élite politique comorienne (1945-1975), le Harmattan, 2000, 198 P.»

colonies françaises. Quelle est donc la politique linguistique de l'Etat comorien ? Dans la Constitution de 1985, l'Etat comorien a défini comme langues officielles le français et l'arabe. Le *Shikomor*, a été donc relégué au second rang. Alors que dans la constitution de 2002 dans son article 1 alinéa 6 prévoit trois langues officielles : « *les langues officielles sont le Schikomor, langue nationale, le français et l'arabe.* » (Constitution de l'Union des Comores, 2002). Le nom du pays est l'Union des Comores qui se traduit en « *Udzima wa komor.*»

Dans ce panorama linguistique, l'arabe, de par sa fonction symbolique, langue co-officielle avec le français, occupe une position dominante⁴⁰.

Cette évolution statutaire du *Shikomor*, marque une volonté de l'Etat de valoriser la langue nationale. Nous pouvons comprendre l'impact culturel de la langue française dans la représentation nationale. En d'autre terme, la prépondérance du français dans le paysage linguistique nationale est perçue, voir vécue par certains, comme une forme d'aliénation culturelle. Alors que pour des Etats qui ont un poids géopolitique faible, comme l'Union des Comores, être sous les auspices de la francophonie, c'est aussi, exister sur la scène internationale. Ce paradoxe linguistique est général dans le continent africain. C'est sous la présidence d'Ali Soilihi (1975-1978) que la problématique linguistique a été placée au cœur de l'identité nationale.

En voulant faire table rase des héritages étrangers, Ali Soilihi avait tenté de nationaliser et de reformer le *Shikomor* pour lui attribuer une valeur suprême. Jusqu'en 1975, la transcription du *Shikomor* se faisait en lettres arabes. Ali Soilihi a transformé cette transcription⁴¹ d'arabe en latin. C'était une fausse bonne idée, car, d'abord, l'écriture arabe est maîtrisée par la majorité des Comoriens de toutes générations. Il est rare de trouver des Comoriens analphabètes en arabe. En revanche, les alphabètes français constituent une élite. Et donc la latinisation du *Shikomor* a certes permis une amélioration de l'alphabet français, mais n'a rien apporté à l'objectif idéologique : le nationalisme impétueux. En fait, effacer les repères de l'héritage arabe pour basculer vers la latinisation, montre que l'épuration linguistique du *Shikomor* est chose inopérante. En définitive, une langue est un agencement des mots issus des différentes

⁴⁰ « L'arabe, par exemple, est exclusif ou très dominant au Maghreb, en Libye, en Egypte ; dominant en Mauritanie et au Soudan, assez présent dans le sahel, dans la Corne, sur le littoral oriental, aux Comores. [...] Pour les musulmans sub-sahariens, qui cependant ne le parlent guère, il est le lien prestigieux qui unit tous les croyants. » (Sous dir.) François Bart, *L'Afrique Plurielle*, SEDES, 2003, p 88)

⁴¹ « Depuis les premiers tentatives de mettre en place un système de transcription de la langue comorienne que le Président Soilihi (A) avait mis en place entre 1975 et 1978, personne n'a apporté une pierre à l'édifice. Au lieu d'évoluer ou au pire de rester au stade où de Mongozi (87) l'avait laissé, il a subi au contraire une dégradation rapide et continuelle qui touche presque tous les âges de la société » (Avouka. M, Thèse, 1997)

influences culturelles qu'il convient d'harmoniser l'ensemble pour donner une cohérence. Comme facteur structurant de l'identité culturelle⁴², une langue est source de crispation identitaire dans certains cas. L'île Mayotte en pleine transfiguration identitaire, illustre ce cas de figure, conséquences de son évolution institutionnelle, outre le particularisme linguistique Maorais que nous avons abordé dans la partie antérieure, en l'occurrence le *Kibuchi*, l'évolution institutionnelle du statut de l'île fait d'elle un laboratoire du plurilinguisme⁴³. Les sociolinguistes se penchent sur la question.

Tableau n°18. Répartition linguistique de Mayotte

| Groupe ethnique | Langue maternelle | Affiliation linguistique | Population | Pourcentage |
|-----------------------|----------------------|---------------------------|------------|-------------|
| Mahorais | Mahorais (scimaoré) | Langue bantoue | 109 800 | 59,4% |
| Malgaches schibuschis | Bushi (malgache) | Famille austronésienne | 41 700 | 22,5% |
| Comoriens | mahorais (schmaoré) | Langue bantou | 22 120 | 11,9% |
| Swahilis | swahili | Langue bantou | 4 600 | 2,4% |
| Français | français | Langue romane | 4 080 | 2,2% |
| Makhuwa-Meetto | Makhu-meetto (maca) | Famille négro-congolais | 1190 | 0,6% |
| Makondès | makondé | Famille nigéro-congolaise | 680 | 0,3% |
| Réunionnais | Créole de la Réunion | créole | 340 | 0,1% |
| Arabes | arabe | Chamito-sémitique | 140 | 0,0% |
| Malais | malais | Famille austronésienne | 120 | 0,0% |
| Total | | | 184 770 | 100% |

Source : Aménagement linguistique dans le monde www.Cefan.ulaval.ca

Ce tableau montre la disparité linguistique sur l'île Mayotte.

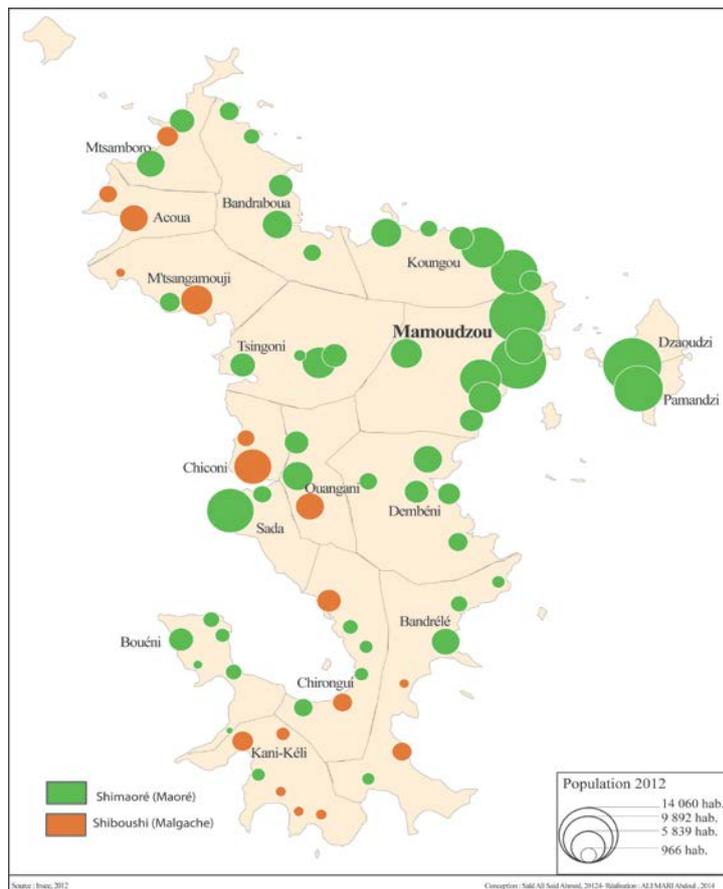
Les Mahorais forment le groupe socio-linguistique majoritaire avec 59% de la population globale de l'île. Si les langues comoriennes en général et mahoraises en particulier

⁴² « L'anthropologie linguistique étudie le langage à partir du concept de culture, et cherche à découvrir la signification qui est inscrite dans la pratique culturelle du langage. [...] La langue est dépendante du fait culturel ; la langue organise le fait culturel. » (Cassgnaud, J, 2010)

⁴³ « Il est important de bien cerner les enjeux du plurilinguisme à Mayotte, dont les composantes s'équilibrent du moins en surface dans les rapports complexes que l'on peut schématiser comme suit : Le français, le shimaore, les autres langues locales le *kibushi*

appartiennent au sous-groupe du bantou oriental, elles se sont au fil de temps modifiées différemment suivant les trajectoires migratoires. Mais avec la colonisation, la langue française a considérablement réduit leurs importances.

Carte n° 31. Le sociolinguisme à Mayotte : une dynamique identitaire



Cette carte illustre la répartition linguistique sur le territoire.

Nous constatons que le shimaoré (Maoré) reste la langue locale la plus dominante par rapport au shiboushi (Malgache). A titre de rappel Mayotte étant département français le français est donc la langue officielle et l'a toujours été. Cependant il convient de souligner que le français reste tout de même la langue la moins maîtrisée par la plus grande partie de la population mahoraise. Le

rythme de la francisation de l'île au niveau linguistique est encore très lent par rapport à l'évolution juridique et mentale. La conservation des langues locales d'origine (shimaoré et shibouchi) reste un réflexe pour les Mahorais qui ne voient à travers la francisation qu'un intérêt socio-économique et socio-politique. Toutefois la francisation de l'île en cours aura des implications identitaires sur la population mahoraise, puisque la langue française deviendra un impératif essentiel pour la réussite socio-professionnelle. En revanche la langue française ne sera pas forcément un marqueur, un *distinguo* géopolitique avec le reste de l'archipel des Comores, puisque l'Union des Comores est un pays hautement francophone dans lequel le français reste également la langue officielle. La séparation quasi aboutie de l'île Mayotte avec l'Union des Comores, soulève des questionnements identitaires, surtout qu'une

île d'essence arabo- musulmane, se greffe sur la République française implique pour le Maorais une grande capacité d'adaptabilité culturelle. Le *Shimaore* évolue au rythme de la crise géopolitique de l'archipel des Comores. En effet, Mayotte pour se démarquer de l'Union des Comores, se force de gommer leurs repères linguistiques communs.

« Aussi la question politique intervient-elle dans ce processus. Depuis la séparation de Mayotte des autres îles comoriennes et, plus précisément, depuis le transfert de la capitale des Comores de Dzaoudzi à Moroni, tout ce qui pouvait permettre à Mayotte de se rapprocher de la France et, inversement, de s'éloigner des Comores, est bien vu. » (Laroussi. F, 2009, p32). Il met en lumière ici cette volonté mahoraise de se distinguer de l'identité culturelle comorienne. La langue⁴⁴ a une fonction identitaire, qui sert à légitimer une situation politique liée au territoire.

Cependant, le contexte identitaire de l'île Mayotte est plus complexe qu'il y paraît. Une langue au-delà de sa dimension symbolique et fonctionnelle, est un élément de représentation individuelle et collective. En quête d'identité culturelle, les Mahorais oscillent entre conservatisme culturel et adoption du français comme langue nationale. Les générations anciennes voient à travers l'exigence de l'adaptabilité française comme un déni identitaire. En revanche, pour les nouvelles générations, conscientes de l'intérêt que représente le français, comme langue d'avenir, elles s'apprêtent à s'adapter au bouleversement culturel de l'île. « L'une des raisons au fait que les langues locales ne sont pas de langues d'avenir, ce qu'elles ne se parlent pas en dehors de Mayotte, ce ne sont pas des langues véhiculaires, comme l'explique Fakiri » (Cassagnaud. J, 2010, p 345). Ce témoignage qu'apporte cet auteur sur le sujet montre le rapport que la jeunesse mahoraise a avec le français.

De cette mosaïque linguistique, naîtra-t-il une « créolité » atypique mahoraise ? Entre antagonisme et complémentarité, le *Shimaoré* s'enrichit dans un contexte de mutation identitaire. Depuis deux décennies des universitaires comoriens s'investissent dans le champ de la recherche linguistique et contribuent ainsi, à l'évolution de la langue comorienne. Nous pouvons citer les travaux⁴⁵ d'Ahmed Chamanga Mohamed, linguiste à L' I.N.A.L.C.O et de Moïnaecha Cheikh Yahaya. L'identité culturelle comorienne se trouve cryptée par un assemblage des langues. Cependant, l'ossature du *Shikomor* reste essentiellement

⁴⁴« Langue et culture constituent des ressources dans la construction identitaire. La langue est, en effet, l'un des éléments premiers qui entre dans la construction et la définition de l'identité individuelle et sociale » (Idem)

⁴⁵ Ahmed Chamanga. M, Lexique comorien-français, l'Harmattan, 1992 et Moïnaecha. Y, Parler comorien, C.N.D.R.S (Centre National de Documentation et de la Recherche Scientifique), 1990

« swahilophone ». Une langue est aussi poreuse qu'une race et une frontière. Une langue à travers ses variables culturelles est de nature à évoluer vers plus d'inter-culturalité. L'Union des Comores est dans une oscillation culturelle entre aire arabophone et aire francophone. « *L'identité comorienne s'affirme ainsi à partir d'un subtil équilibre culturel entre les éléments bantous et arabes.* » (Sudel Fuma. S, 2011). Cependant des variances socio-culturelles et mentales caractérisent le particularisme des îles.

II. 1.2.2. Les particularismes insulaires et conflits de valeurs

Les îles Comores se distinguent entre elles par leurs spécificités socio-culturelles, (II 1221) mais moins affirmées pour conduire à une forme de catégorisation insulaire. Cependant, les nouvelles générations tentent de reformer le code socio-culturel qui régit la société comorienne. (II 1222)

II. 1.2.2.1. Les variances culturelles des îles

Chaque île a son propre mode de fonctionnement social. Loin d'être uniformes, les Comores dans leur globalité présentent un fonctionnement social varié. Chaque fonctionnement mono insulaire est régi par un code socio-culturel hérité du passé. Chaque île recèle un comportement social spécifique et des variances dans l'organisation de la pratique de l'Islam. Chaque entité insulaire est une microsociété avec ses attributs singuliers qui la caractérisent. Nous allons décrypter l'origine socio-culturelle qui commande le fonctionnement particulier de chaque île sans tomber dans une catégorisation caricaturale.

II. 1.2.2.2.1 Grande Comore (*Ngazidja*) : la traditionaliste.

Dépeinte comme conservatrice, l'île de *Ngazidja*⁴⁶ incarne le traditionalisme de la « *comorienneté* ». D'une structure sociale hyper-stratifiée, la société de *Wangazidja* se veut garante d'un système de valeurs qui puise sa source dans le « *milan na ntsi* », ce qui veut dire littéralement « terre et tradition ». Le rapport de la terre à la tradition met en évidence la

⁴⁶« Le toponyme du Ngazidja viendrait du mot « ngazi » qui signifie pilier .Selon Guébourg J-L, c'est un groupe de commerçants actifs et bâtisseurs, qui imposèrent dans l'île une esquisse de paysage urbain avec mosquée, port à boutres, élaborant en quelque sorte les piliers –Nagzi-du négoce (d'où la dénomination de l'île Ngazidja) »

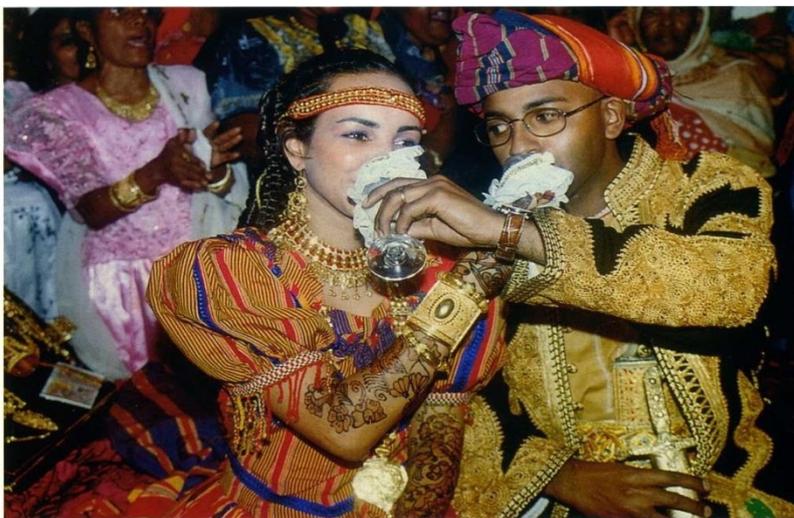
profondeur et le caractère temporel d'une tradition mythique. Matrice dans laquelle, le modèle social se reproduit, la tradition est d'abord un pouvoir encadré par des normes coutumières. Bien que l'anthropologie soit hors champs de notre compétence, il convient de souligner en gros les traits caractéristiques principaux du particularisme culturel de Ngazidja. En effet, de la naissance, à la vie⁴⁷ et à la mort, l'individu grand comorien est couvert d'un ensemble d'actes rituels qui fixe et imprime son existence. De là découle son intégration dans une structure sociale hyper-stratifiée. L'appartenance de l'individu dans l'unité socio-spatiale implique son rapport au pouvoir qui puise sa source dans le principe de l'honneur. De son plus jeune âge, le *Mgazidja* participe à la vie collective qui l'initie à l'exercice de ce que Chouzour. S, qualifie le « pouvoir de l'honneur. » Au cœur de ce système de *milan nantsi* on trouve la cérémonie du grand mariage qui anime et assure la continuité de la vie communautaire et sociale.

Cette pratique structure les échelles socio-spatiales du pouvoir traditionnel. Principal marqueur de la personnalité de l'île, le grand mariage « *Ndola ku* » est le code d'honneur qui régit le fonctionnement social. Le grand mariage est l'aboutissement d'un long cursus social par lequel l'homme ou la femme *Ngazidja* projette d'accéder au rang d'honneur suprême. Il est inscrit chez les *Wangazidja* comme l'idéal à atteindre sans lequel l'existence n'aurait de sens.

Le choix de cette photo est révélateur de la genèse socio-ethnique comorienne, étant donné la mariée arabisée est issue d'une famille de Zanzibar de classe moyenne implantée à Moroni capitale de Comores depuis quelques décennies. Mais en dépit de ses origines arabes la mariée ne pouvait avoir une considération sociale sans avoir accompli le grand mariage. En revanche le marié issu d'une famille noble de la lignée (*hignant pirusa*), d'essence aristocratique et bourgeoise avait les qualités sociales requises pour voir aboutir sa demande en mariage. La notion de respectabilité est donc réciproque. Les familles et les lignées (*Hignant*) s'évaluent en termes de respectabilité sociale.

⁴⁷ « En évoquant le cycle vital du grand comorien, nous cherchons moins à établir une description ethnographique exhaustive des différents rites en rapport avec le temps forts des biographies individuelles qu'à souligner leurs implications sociales, étant entendu que le but poursuivi dans tous les cas la recherche de la plus forte accumulation possible de *shwo* (d'honneur), qui demeure en dernier instance le principe organisateur, la justification ultime de tous les actes de la vie individuelle » (Chouzour. S, 1994, page 91)

Photo n°28. La tenue traditionnelle lors de la célébration du grand mariage



Mariage d'un jeune couple

Source : Gilles Nourault, 2004

L'appartenance villageoise est un facteur de classification sociale. Les *wangazidja* se distinguent de leurs confrères

anjouanais, *mohélien* et *mahorais* par leur fort attachement à la tradition. Ils ont une conception hiérarchique des rapports sociaux. Cependant, cette conception d'honneur, à travers ses mécanismes, ses normes et ses rites s'impose comme une réalité sociale. Comme toute société fermée, elle fonctionne dans une dichotomie intégration/exclusion, honneur/déshonneur. L'espace est le cadre sur lequel la tradition imprime ses marques du pouvoir. Ainsi, l'honneur comme principe organisateur et régulateur social rythme l'existence du *wangazidja*. A travers ce cursus social, les *wangazidja* comptent obtenir la reconnaissance par la communauté. Créateur des identités sociales, le grand mariage est l'institution, qui transcende tant bien que mal les clivages sociaux.

La deuxième caractéristique de la personnalité de l'île *Ngazidja* est son mode de vie. Grande Comore est une société communautariste codifiée et réglée par des enjeux sociétaux. L'individu n'a d'existence qu'à travers son groupe ou clan d'appartenance. Ainsi, la réussite sociale ou matérielle de l'individu est la somme des efforts collectifs. Quelle serait l'origine sociale⁴⁸ de ce traditionalisme ? Cette tradition tire sa source dans un polythéisme afro-bantou. L'islam, religion monothéiste sensée guider la vie spirituelle du *Wangazidja* est fortement altérée par la tradition. Certains oulémas comoriens contestent les écarts de la

pratique par rapport à la foi de l'islam. Dans les mosquées, en Grande Comore, ceux qui occupent le premier rang, sont les *wadrwadzima*⁴⁹ et non les oulémas. En cas de défaillance de l'imam il n'est pas certain qu'il serait relayé ou remplacé par une personne compétente. La tradition à *Ngazidja* implique beaucoup de concertation et consensus social.

II. 1.2.2.2.2. Anjouan *Ndzouani*⁵⁰, dénommée la travailleuse

Moins dogmatiques en termes de tradition, les Anjouanais sont réputés pour être des travailleurs. Contrairement à *Ngazidja*, où la solidarité est une règle sociale, à Anjouan chacun compte sur soit même pour assurer sa survie. Un pragmatisme qui cultive une certaine autonomie individuelle et offre aux éléments du groupe social une marge de liberté. Car il faut dire que la solidarité à *Ngazidja* couvre beaucoup d'assistantat et cultive une certaine dépendance de l'individu au groupe. Certes, cette description sur le différentiel sociologique entre les îles n'est pas prise dans l'absolu. Observé sous l'angle culturel, le comportement social des Comoriens est de part et d'autre façonné par l'histoire. L'absence relative de la solidarité à *Ndzouani* ne traduit pas nécessairement un délitement familial.

Autre spécificité qui caractérise la variante culturelle est le mode d'organisation sociale anjouanaise. A l'opposé de *Ngazidja*, Anjouan présente une structure sociale moins complexe et d'une stratification moins prononcée. En revanche, la césure socio-ethnique y est brutale, car *Ndzouani* est composé de trois classes sociales distinctives. Cette configuration sociologique, implique une forme de ségrégation implicite fondée sur les origines ethniques. Les tensions entre les trois composantes sociales de l'île restent encore vives de nos jours. C'est une société moins solidaire et moins stratifiée. C'est le facteur historique qui explique ce comportement économique⁵¹. Si l'emprise de la société a moins d'impact sur l'individu, néanmoins, le grand mariage reste le principal facteur d'intégration sociale, bien qu'il n'ait pas la même portée qu'en Grande Comore.

⁴⁹ « *Wadrwadzima* signifient les hommes accomplis qui ont déjà fait le grand mariage »

⁵⁰ « *Ndzouani* signifie l'île de la perle »

⁵¹ Voir l'ouvrage de « Robineau. C, Les phénomènes de comportements économiques à Anjouan », DESS I. H. E. T 1966, 153 P)

II. 1.2.2.2.3. Mohéli, *Mwali*⁵², la discrète

Qualifiée d'immobilité par les uns, et perçue comme « la dormeuse » par les autres, Mohéli cristallise les clichés négatifs de l'archipel. Mais la réalité mohélienne est moins sombre qu'on veut la présenter. C'est pourquoi le terme « la discrète » nous semble plus pertinent pour décrire la singularité identitaire de la société mohélienne, parce que, Mohéli est victime d'une certaine perception négative des îles-sœurs de l'archipel. Au plan socio-culturel, l'identité mohélienne a une forte ressemblance avec celle de Ngazidja. La spécificité culturelle de Mohéli repose sur le *Shungu*⁵³, une tradition qui implique les mêmes impératifs et effets sociologiques que le *ndola-nku* (grand mariage) à Ngazidja, car le *shungu* a pour fonction essentielle de structurer la stratification sociale, réguler les rivalités et la compétition entre les clans et assurent la distinction et la promotion sociale.

En gros le *shungu* assure le contrôle de la continuité de traditions. Mais surtout la tradition du *shungu* a la même origine africaine que celle de Ngazidja. « *D'origine africaine, le shungu ou des formes similaires est attesté sur tout l'archipel. C'est en Grande Comore qu'il s'est le mieux conservé sous la forme des « hirimu » et des « Anda »* » (Chanudet. C, et Rakotoarisoa. J-A, 2000). Il est bien vrai que Mwali et Ngazidja ont une approche culturelle commune fondée sur le principe de la solidarité. D'autant plus que le *shungu* comme l'*Anda* en Grande Comore joue un rôle de cohésion sociale et d'intégration sociale. Moins traditionnaliste que Ngazidja, mais moins individualiste que Ndzouani, Mwali apparaît comme la synthèse de la géographie mentale de l'archipel. Les Mohéliens intègrent un complexe d'infériorité lié à la taille de leur île. Ce sentiment d'humilité collectif amplifie la tendance au repli insulaire. D'autant qu'il est vrai que l'ordre de grandeur physique de l'île est fonction de l'attribution de l'importance symbolique et sociale. Toutefois, Mohéli par son caractère cosmopolite, est plus proche de Mayotte. « *A Mohéli, comme à Mayotte, on observe la cohabitation de communautés comoriennes d'origines géographiques diverses. Cette situation différencie nettement ces deux petites îles par rapport aux deux plus grandes, particulièrement Ngazidja*

⁵² « Toponyme « Mwali » ? « Maoré » » Selon une légende comorienne inventive en matière de toponyme rapporte que le nom de Maoré viendrait d'un quiproquo lors d'un mouillage d'un bateau en provenance de la Grande île, un insulaire ordonna à son fils grimpé sur un cocotier de couper les feuilles de l'arbre (*kanta y mahuri yapvo*) les Malgaches auraient cru que le mot « *mahuri* désignait l'île. Ils l'ont propagé et les insulaires l'ont adopté. » (Etude sur l'archipel : vision du passé et du présent, Col Archipel des Comores » (Dir. P. Vérin. P, L'harmattan, 1998, 65 pages).

⁵³ « Le terme de *shungu* recouvre une pluralité de sens : d'une part, il désigne la réalisation de la coutume. On « fait le *shungu* ». L'ensemble des étapes par lequel le Mohélien accède à un statut social constitue le *shungu* » (Chanudet. C, et Rakotoarisoa. J-A, 2000).

où excepté à Moroni, la capitale fédérale, le peuplement est très homogène. » (Chanudet. C, et Rakotoarisoa. J-A, 2000).

II.1.2.2.2.4. Mayotte, *Maoré*, le cosmopolite amusant.

En plus de ses multiples brassages ethniques (arabe, africain, shirazien et malgache), Mayotte a été très tôt au contact avec le monde austronésien. Elle est l'île dans l'archipel des Comores qui, a le plus secrété de mutations socio-culturelles au fil des siècles dont la dernière est la francisation en cours. Ainsi, Mayotte se distinguerait des autres îles Comores par son cosmopolitisme naturel. Il ne semble pas qu'une sociogenèse particulière soit dominante par rapport aux autres îles comme à *Ndzouani*. Ce caractère cosmopolite intrinsèque expliquerait peut-être la prédisposition des Mahorais à s'adapter aux nouveautés culturelles. Mais jusqu'où la société mahoraise est-elle perméable aux influences culturelles étrangères ?

Peut-on parler d'assimilation culturelle mahoraise ? En dépit de la sécrétion de plusieurs strates socio-culturelles, la composante arabo-africaine demeure le substrat identitaire de la société mahoraise. En effet, le caractère versatile de la société mahoraise laisse penser qu'elle n'a pas d'âme culturelle. Est-ce par opportunisme qu'elle intègre les variances culturelles ? Bien qu'elle n'ait pas la rigueur du conservatisme de *Wa ngazidja*, elle s'en est toujours accommodée de la domination étrangère. Le Roi Andrianatsouli qui a cédé l'île de Mayotte à la France en 1841 par une transaction au commandant Passo pour 1000 piastres par an était originaire de Madagascar et il avait dû se convertir à l'islam. C'est également à Mayotte que fût construite la première Mosquée des Comores. Mayotte fût enfin la première colonisée par la France bien avant les autres.

Mais cette ouverture culturelle se contraste avec l'amusement et l'insouciance d'une société à préserver un modèle culturel originel. Un dicton comorien rapporté par Thierry Flobert dit que « *La Grande Comore discute, Anjouan travaille, Mohéli sommeille, Mayotte s'amuse* ». Ces clichés attribués aux îles Comores apparaissent comme une forme de division cognitive du fonctionnement socio-culturel. Nous avons au cours de notre entretien interrogé un certain Combo Abdallah, un jeune Mahorais sur la motivation existentielle des Mahorais. « *Si en grande Comore le shewo l'honneur est l'aboutissement de la réussite sociale, à Mayotte c'est plutôt le confort matériel qui importe* » [Entretien, 2011]. Mais le caractère d'insouciance, qui colle surtout à la jeunesse mahoraise, commence à se dissiper. Aujourd'hui, la jeunesse mahoraise a pris conscience de l'impératif de l'éducation pour la réussite socio-professionnelle. Nous trouvons dans la deuxième partie de ce travail, l'évolution de la

réussite professionnelle des Mahorais. Ils comblent leurs retards de la langue française. La non maîtrise de la langue française par les Mahorais a été longtemps perçue comme un handicap à leur francisation. Mais au-delà de la question de mise à niveau linguistique, la francisation implique un conflit culturel. Cependant, ce conflit culturel se vit aussi dans l'ensemble de l'archipel.

II. 1.2.2.2. La nouvelle génération entre tradition et modernité

La génération d'élite post-indépendance formée à l'école coloniale porte déjà le germe d'une nouvelle conception de vie moderne et occidentalisée remettant ainsi en cause les bases des traditions. Porteuse de nouvelles valeurs, elle rentre en conflit avec le système de valeurs ancestrales. Dans une posture d'oscillations entre acceptation et contestation des mœurs, coutumes et traditions qui constituent le socle social des Comoriens, la nouvelle élite a dû mal à réaliser sa propre synthèse en tant qu'héritière de deux civilisations aux valeurs opposées. Asphyxiée par l'hyper-sociabilité et la pression du système d'*Anda* grand mariage, inadaptées aux aspirations libérales, l'élite s'est mobilisée non pas pour saper les bases culturelles de la tradition, mais alléger la portée financière destinée à la célébration de rites et coutumes. Un écart de conduite qui a provoqué la colère des notables conservateurs.

Le conflit de valeurs qui oppose traditionnalistes et progressistes, traverse et a toujours traversé la société comorienne. Faut-il voir ce conflit comme un état de crise identitaire ou une dynamique sociétale ? Nous examinons l'incidence de la modernité sur l'identité culturelle comorienne. En effet, les fondements culturels de la société comorienne commencent à s'affaiblir depuis l'introduction de l'ordre occidental. La société comorienne est confrontée à un conflit de valeurs.

II. 1.2.2.2.1. Conservateurs et progressistes

A l'époque précoloniale, l'ordre féodal corollaire de la tradition avait totalement investi le champ social et culturel. Le pouvoir des sultans puisa dans la culture, pour mobiliser ses sources et ses forces (le discours, les symboles et la religion.) L'implantation ou la pénétration de la colonisation française a altéré à la longue la culture comorienne. Dans un premier temps, le pouvoir colonial a su subtiliser le système de valeurs. Il s'était appuyé sur la notabilité, pour désamorcer le choc culturel avec une société fortement imprégnée de l'islam,

qui aurait pu inverser le processus de la colonisation. La notabilité, maillon essentiel de la société, sa légitimité a été maintenue dans la sphère du pouvoir. C'est dans la période de transition entre colonisation et post-colonisation, que s'était amorcé le conflit de valeurs. La première génération d'élite issue de la culture française, pionnière de l'occidentalisation de l'ordre politique, initia une nouvelle culture du pouvoir. En 1964, le Président de l'autonomie interne, le docteur Saïd Mohamed Cheikh, avait déjà posé le jalon d'une nouvelle culture politique. L'introduction d'*ufarantsa* (la condition française) sur l'échiquier politique traditionnel a pré-configuré ainsi une certaine contradiction de valeurs sur fond socio-économique. L'*ustaarabe* n'est plus le seul ordre culturel qui régit la société comorienne. Nourris par des expériences étrangères, et porteurs des nouveaux espoirs, idéaux et défis, les étudiants comoriens de retour au pays constituent une force de contestation intellectuelle contre l'élite traditionaliste. Certains imbibés par une culture occidentale, d'autres par la culture arabophone, cette génération universitaire s'oppose avec brutalité contre le système « *d'ubedjailla*⁵⁴ ». Mais la plupart finissent par s'imprégner de nouveau de la tradition.

II .1.2.2.2. Francophones et arabophones

Francophones et arabophones s'opposent tout en se posant comme le contre modèle-culturel traditionaliste. Pour l'élite arabophone, véhiculant le versant wahhabite de l'islam, elle continue à s'opposer à certaines pratiques, qui relèvent de la culture païenne, donc pré-islamique. Alors que l'élite francophone véhicule une culture occidentale et récuse l'irrationalité d'une culture dépassée et qui n'est plus adaptée aux aspirations de la société actuelle. Cependant, si ces deux fractions d'élites (arabophone et francophone) s'accordent et concourent à saper le fondement traditionnel, elles présentent des approches et des sensibilités culturelles différentes, voire opposées. Les traditionalistes développent un discours qui consiste à disqualifier la nouvelle génération. « *Les jeunes n'étant ni arabes, ni africains, ni comoriens, ni français sont déséquilibrés* » et ils n'ont pas encore intégré « *le civisme moderne* ». En résumé, pour les notables, « *cette génération est dans un cul-de-sac parce qu'elle est tiraillée entre la culture occidentale et le comorienisme.* » (Le Guennec-Coppens. F, 1998) Dans ce conflit intergénérationnel sur fond d'idéologie culturelle, l'élite traditionnelle perd de plus en plus la prééminence de sa position et la force de son influence dans la société comorienne. A Moroni, capitale de l'Union des Comores un mouvement de

⁵⁴ « Le terme « *ubedjailla* » désigne l'aristocratie comorienne fondée sur des critères d'appartenances sociales et qui met en valeur la notabilité au détriment des compétences techniques et intellectuelles. »

jeunes réformistes a réussi à infléchir certains aspects de la tradition, notamment la réduction de dépenses financières liées à la réalisation du grand mariage. L'accès aux études⁵⁵ supérieures a créé un nouveau clivage et des nouvelles classes sociales et de nouveaux enjeux socio-culturels.

Ce conflit culturel, qui oppose modernistes et traditionalistes, a toujours marqué la société comorienne. « *L'enjeu des traditions était tel qu'après la période de la grande dépression de 1929, un conflit a éclaté ouvertement entre les jeunes et les anciens. [...] La confrontation de ces deux conceptions diamétralement opposées conduisit à l'émergence de deux groupes adverses : le yamini et le shimali. [...] Cette hypothèse est basée sur le fait que yamini en arabe veut dire « droite » et shimali veut dire « gauche ». Mais paradoxalement, la tendance proche des idées de gauche était celles de yamini « droite » et la tendance conservatrice était celle de shimali « gauche.»* (Ahmed Saleh. M, 1998). Cela met en évidence les enjeux idéologiques de cette bipolarisation culturelle. Néanmoins, le *Anda* ou *Ndola nku* (le grand mariage) reste le passage obligé pour les Comoriens pour qui, accéder au stade suprême de l'honneur reste un idéal, même s'il conditionne de moins en moins une pré-légitimité politique.

Ainsi, le rapport du pouvoir traditionnel au pouvoir institutionnel est-il à la fois consensuel et conflictuel. Définir le paramètre institutionnel du rôle de la notabilité dans le champ politique et culturel, demeure la principale difficulté. La création d'un Conseil des Oulémas sous la présidence Ahmed A. Sambu, lui-même ex-étudiant de l'université de l'Iran, a pour but de donner une existence formelle de cette nouvelle branche culturelle islamo-chiite et poursuivre le processus d'une nouvelle arabisation de la société. Une telle stratégie consiste à conquérir l'espace politique. Ces approches et sensibilités différentes préfigurent-elles un conflit de civilisation ?

Face au bouleversement socio-culturel, l'islam demeure l'ultime rempart. Par ailleurs, avec les échanges et mobilités inter-insulaires, s'opèrent des interférences mentales. Les insulaires commencent à découvrir les défauts et les qualités des uns et des autres. Les *wandzouani* sont fascinés par la forte solidarité des *wangazidja* et inversement les *wangazidja* admirent la

⁵⁵ « En effet, les études supérieures permettent maintenant à leurs bénéficiaires d'accéder aux plus hautes postes de responsabilités et administratives et matériellement avantageux. [...] L'éducation dans le système français a donc créé de nouvelles possibilités de promotion sociale qui concurrencent la coutume dans les fonctions essentielles (l'acquisition de l'honneur et la garantie d'une certaine sécurité matérielle) » (Le Guennec-Coppens. F, 1998)

marge de liberté sociale des *wandzouani*. Les *mahorais* apprécient le code d'honneur qui discipline les *wangazidja*. En définitive, depuis que les Comoriens des différentes îles se rapprochent de plus en plus entre eux ce différentiel socio-culturel devient de moins en moins net, mais ne gomme pas pour autant l'*ethno-insularisme*⁵⁶ L'approche anthropologique et de la géographie sociale, que nous avons voulu développer ici, nous permet d'introduire les facteurs géoculturels, qui fondent la cohésion de l'identité comorienne. Cette analyse nous permet d'étudier les ressorts culturels de l'organisation du pouvoir. Au carrefour des influences culturelles multiples, les Comores résultent d'un peuplement composite soluble dans un islam traditionaliste.

II. 2. Les Comores dans l'aire géo-culturelle swahilie.

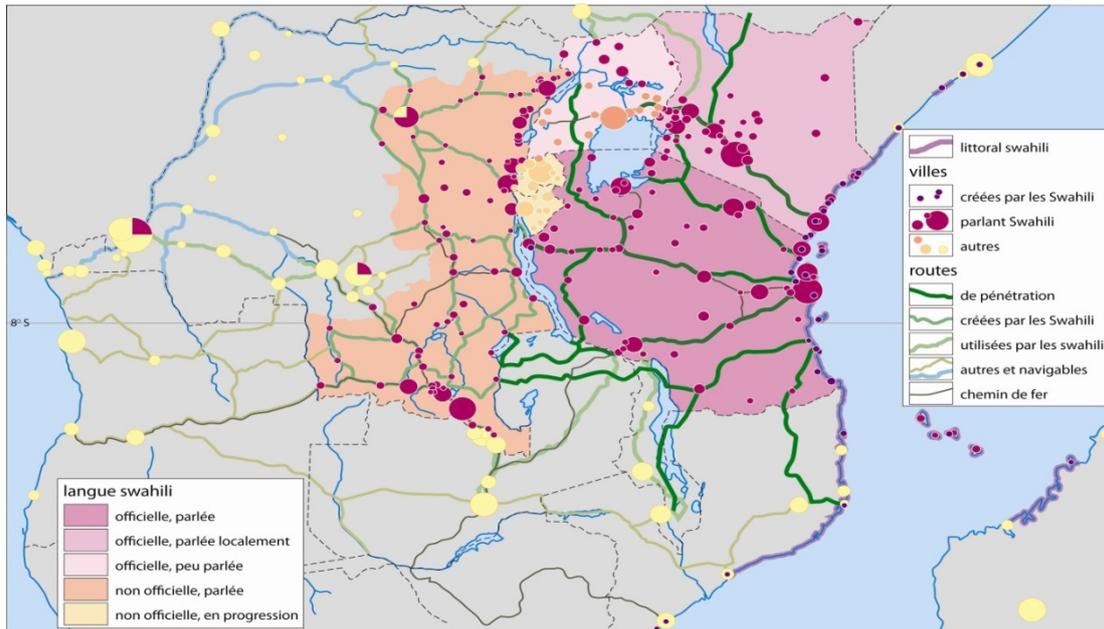
Comment la civilisation swahilie s'était-elle diffusée jusqu'aux îles Comores. (II 21) Et aborder par la suite la question de l'héritage swahili dans la société comorienne d'aujourd'hui. (II 22)

L'illustration de cette carte met en relief le rayonnement et l'essor de l'identité swahili dans ses frontières géographiques à travers les voies de pénétration (route, caravane, chemin de fer et voies de navigation, boutres) et l'expansion de la langue swahili et la déclinaison spatiale de son statut (officielle, parlée, officielle, parlée localement, officielle, peu parlée non officielle, parlée et non officielle, en progression).

Mais également l'émergence des villes ou cité-Etats swahilies qui ont marqué « *L'apogée de l'influence politique d'acteurs issus de la péninsule arabique se situe au XIX e siècle, quand se constitue sur ce littoral un empire « omano-zanzibari », à vocation essentiellement commerciale (girofle, ivoire, esclaves), dirigé par les sultans d'Oman, qui installent leur capitale à Zanzibar en 1832 : exemple rare d'une « délocalisation » politique d'un continent à l'autre, qui va fortement marquer la vie d'une partie de ce littoral, de Zanzibar à Mombasa, jusqu'à ce que les Britanniques l'incorporent à leur empire à partir de 1890.* » (Bart. F, 2009)

⁵⁶« Le terme *ethno-insularisme* est à comparer à l'*ethnocentrisme* qui serait selon le dictionnaire les Mots de la géographie, « la tendance à privilégier les normes sociales et ethniques », (Brunet 1992), ce qui serait pour nous la tendance à privilégier les normes sociales de son île.

Carte n°32. L'espace swahili et ses réseaux



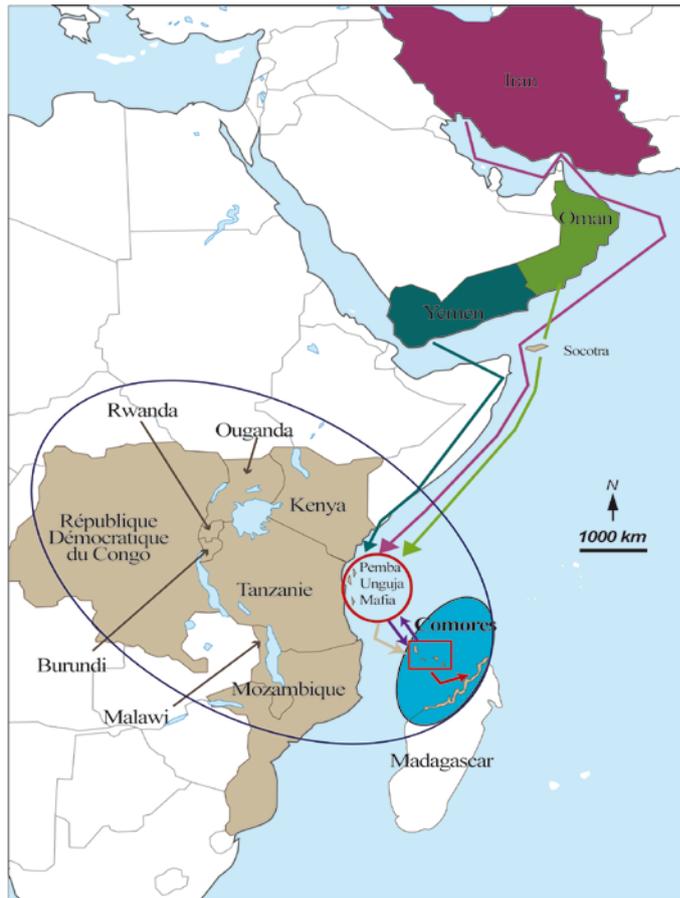
Source : Jean-Claude Bruneau 2012

Cette carte montre l'étendue géographique de l'aire swahili à partir de son centre de diffusion (Zanzibar) à son extrémité continentale aux limites duquel se trouve la RDC (République Démocratique du Congo) et insulaire (l'archipel des Comores et le Nord-ouest de Madagascar).

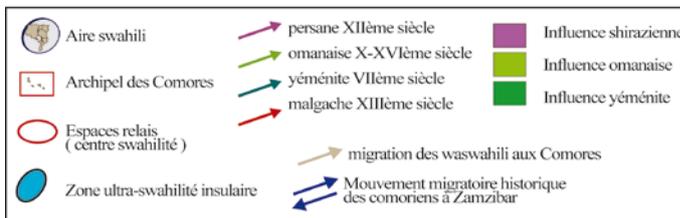
En effet, l'aire swahilie avait tous les paramètres d'un contexte géopolitique. La langue swahilie de par sa fonction de communication donc d'utilité commerciale fut un instrument géopolitique dans cette région du monde qu'Est-Afrique. La langue swahili qui avait connu son apogée avait commencé à perdre son rayonnement culturel dès la fin du XIII^e siècle. C'est à partir de cette époque que la langue swahili avait perdu le statut de sa prédominance aux Comores et cela au profit de la langue française. En revanche aux frontières de l'aire swahilie, au Burundi, où l'*uswahili* est devenu une langue non officielle, en progression. A partir de ce panorama global de l'espace swahili nous pouvons à présent situer l'archipel des Comores dans cette vaste aire géoculturelle. La carte ci-dessus montre que l'archipel des Comores et le Nord-ouest de Madagascar sont bien ancrés dans l'aire swahilie, bien qu'ils soient relativement éloignés du littoral swahili. Ainsi, aux frontières maritimes de l'aire swahilie, les Comores et la partie Nord-ouest de Madagascar, Nosy-bé sont donc des zones que nous qualifions « *d'ultra-swahilité insulaire* » pour bien désigner le caractère isolé du littoral swahili par opposition à « *l'ultra-swahilité continentale* » pour désigner les pays

swahililophones en l'occurrence la RDC (République Démocratique du Congo), éloignée du littoral swahilie. C'est ce que François Bart appelle « *Les paradoxes du littoral swahili* » pour caractériser la dichotomie continent et océan qui fait l'originalité de l'essor de l'identité swahilie.

II. 2.1. La diffusion d' « *uswahilité* » aux îles Comores



Sources: Mwelango, 2005
Conception: Saïd Ahmed Saïd Ali, 2013
Réalisation: Ali Mari Abdoul Had, 2013



Etudier les conditions de la diffusion de la civilisation swahili aux îles Comores, nécessite d'aborder les échelles spatio-temporelles de ses trajectoires migratoires. (II 211) Et la diaspora comorienne à Zanzibar, principal vecteur de la « swahilité ». (II 212)

Carte n°33. Les Comores : espace d'« *ultra-swahilité insulaire* »

Cette carte illustre l'expansion par voie maritime de la civilisation swahilie vers l'archipel des Comores et le Nord-ouest de Madagascar, qui sont les limites maritimes de l'aire swahilie.

II. 2.1.1. Les échelles spatiales dans la diffusion de la « swahilité » aux Comores

La reconstitution des itinéraires dans l'expansion de la civilisation swahilie de la côte orientale de l'Afrique vers l'archipel des Comores nous conduit à examiner deux cas de figures : l'échelle Afrique Madagascar Comores (II 2111) et l'échelle de l'Est-Afrique vers les Comores (II 2112)

La rencontre des Arabes avec les Afro-persans a été déterminante dans la formation de la civilisation swahilie.

II. 2.1.1.1. La triple échelle spatio-temporelle : l'Afrique orientale, Madagascar et les Comores

Nous entendons par culture ici l'ensemble des idées, comportements, outils et techniques, qui constituent l'héritage mental et intellectuel d'une société donnée, géographiquement localisée. La configuration « géo-culturelle⁵⁷ », consiste à définir le contour géographique des aires culturelles. D'où l'étude de l'aire culturelle swahilie, qui couvre la partie orientale de l'Afrique. Notre analyse consiste, à situer les Comores dans le monde swahili. C'est pourquoi nous reconstituons la trajectoire de l'expansion de la « swahilité » vers les îles Comores, il nous convient de remonter dans une triple échelle spatio-temporelle : L'Afrique orientale à partir des îles (Pemba, Unguja et Mafia), Madagascar vers les Comores. Nous posons ainsi plusieurs hypothèses sur les itinéraires possibles, que le premier groupe swahili a pu emprunter vers l'archipel des Comores. L'importance du facteur géographique dans le processus des diffusions des cultures et des civilisations s'analyse à l'échelle des temps longs. En effet, la situation d'insularité mérite un examen particulier quant à la diffusion de la civilisation swahili. L'insularité généralement perçue comme une contrainte géographique

⁵⁷ « Pour mieux saisir le contour du concept « géo-culturel », il nous convient de dissocier les deux termes : « Géo » et « culture ». « Le préfixe « Géo » évoquant la terre et, dans une certaine mesure, le sol. » (Brunet, R., 1992, p 216). La géographie, comporte plusieurs paradigmes (Géographie politique, géographie physique etc.) Dans notre cas d'espèce, nous abordons, le paradigme culturel de la géographie (Géographie culturelle). Alors que la géographie s'intéresse à l'étude des espaces naturels, la culture relève de l'activité humaine sur l'espace. La « Culture vient de colere, mot clé de la reproduction sociale (indo-eur. Kwel,) qui est prendre soin de, soigner, élever, habiter et même adorer, y compris les dieux : d'où culture, agriculture, culture, colonie, et les mots en -cole comme cavernicole, ostréicole, ripicole. Aire culturelle : espace de diffusion ou d'entretien d'une culture au sens global, ou d'un trait culturel commun. » (Idem, 1992). Ainsi, la culture est l'ensemble des empreintes humaines qui marquent le territoire. Notre étude n'est pas orientée sur la culture au sens de cultiver la terre (agriculture)

dénote une spécificité spatiale. « *En rupture avec l'idée selon laquelle c'est la forme même de l'objet « île » qui détermine le contenu de ce dernier, la contre insularité offre une piste de réflexion visant à remettre en question les déclinaisons et implications longtemps considérées comme irréfutables de l'insularité.* » (Bernardie-Tahir. N, 2008).

Mais remet-elle en cause la corrélation supposée entre insularité et déterminisme ? Toute insularité ne produit pas un effet d'isolement. Ce qui est bien vrai pour le cas de Zanzibar. A l'instar de l'archipel des Comores situé à 300 km des côtes africaines et 400 km des côtes malgaches. Cette double interface place les Comores dans une position d'intégration régionale. L'insularité dans notre cas d'espèce n'implique pas isolement. Par ailleurs, les îles Mascareignes (la Réunion et l'île Maurice) accusent un isolement caractérisé. En revanche, les îles Mascareignes, Madagascar et les Comores, ont constitué dans les migrations historiques des relais insulaires⁵⁸ entre la rive indienne et la rive africaine.

Le parcours que nous proposons de reconstituer concerne trois échelles spatio-temporelles. La première échelle spatiale est celle des îles situées dans la côte orientale (**carte n°33.**) Le premier groupe ou élément swahili aurait quitté les îles (Pemba, Unguja et Mafia) pour atteindre l'île Nosy-Be au nord-ouest de Madagascar. La deuxième échelle spatio-temporelle s'établit à partir de Nosy-Be, le groupe swahili s'achemina vers les îles Comores, probablement l'île Mayotte. D'un point de vue géographique une telle trajectoire susciterait beaucoup d'interrogations. Quelle motivation aurait poussé un navigateur à parcourir un itinéraire aussi complexe ? Atteindre directement les Comores plus proches des îles Zanzibarites, plutôt que passer par Madagascar avant d'atteindre les Comores. Nous n'avons pas des indices susceptibles d'étayer une telle hypothèse. Néanmoins, une telle hypothèse n'est pas pour autant insoutenable. Car il y a aussi des vents dominants qui peuvent expliquer une telle trajectoire. Pour mettre en lumière la logique de l'expansion de la « swahilité » vers les Comores, nous présentons tout un éventail d'itinéraires du moins évident au plus plausible.

⁵⁸« Les Comores, Madagascar et les Mascareignes qui, à des degrés divers, ont participé aux flux des Compagnies des Indes, ont joué ou jouent des rôles de relais dans les relations entre Asie méridionale et Afrique de l'Est » (Bart. F, 2009, P 1-12)

II. 2.1.1.2. De l'Est-Afrique, les Comores et vers Madagascar.

L'hypothèse inverse montre que c'est à partir des îles Comores que les navigateurs swahilis en provenance de Zanzibar, Ugunja et Pemba ont atteint le nord-ouest de Madagascar. Au risque de nous répéter nous écartons d'emblée certains aspects tels que l'étude des échelles temporelles, les groupes ethniques des migrations originelles, largement évoqués dans la partie antérieure relative à l'étude du peuplement, corollaire de l'avènement de l'islam et « d'*uswahilité* » aux Comores. Pour nous concentrer sur l'étude des échelles spatiales et les moyens de la diffusion vers les zones « *ultra-swahilité insulaire*. » De prime abord nous devons opérer une distinction ethnique et sémantique pour dégager des nuances quant à la confusion que peut prêter le concept swahili. Les *waswahili* ne sont pas des Arabes ni des Africains mais un type de groupe humain, issu du mélange des deux. Un *mswahili* ou les *waswahili* ne sont pas forcément de confession musulmane.

A partir de quand ou de quelle époque le terme swahili est devenu une attribution pour désigner un groupe socioculturel particulier ? « *Si le terme « swahili » a été introduit par les voyageurs arabes, il ne semble pas avoir été utilisé comme ethnonyme qu'au 19^{ème} siècle, notamment quand les souverains arabes omanais de Zanzibar désignent ainsi leurs sujets locaux [...] Quoi qu'il en soit, il nous semble que sans preuve incontestable, la date à laquelle le terme swahili est devenu un terme d'identification demeurera hypothétique.* » (Le Guennec-Coppens. F, 2002). D'où la difficulté de la définition du temps exact de l'introduction de l'attribut swahili. Quelle a été la trajectoire de l'expansion de la swahilité aux Comores et par quelle voie de transport ?

La progression de la « swahilité » suppose deux itinéraires maritimes possibles : le premier migrant swahili serait parti des îles Pemba, Unguja et Mafia en direction de l'archipel des Comores bien avant le VIII^{ème} siècle. Nous supposons qu'il aurait atteint par voie maritime *Ngazidja* l'île la plus occidentale de l'archipel, donc la plus proche des côtes africaines. Mais une autre hypothèse consiste à supposer que le premier migrant swahili serait partie des Côtes mozambicaines précisément à Sofala pour atteindre les Comores. La présence à *Ngazidja* des éléments de l'ethnie « *Makwa* » originaire du Mozambique, corrobore cette hypothèse. Dans tous les cas, l'archipel des Comores a servi de pont entre les côtes de l'Afrique orientale et Madagascar dans le processus d'expansion de la « swahilité ». « *La*

civilisation swahili, usant du relais comorien poussa ainsi des antennes jusqu'au littoral malgache de Majunga. » (Bart. F, 2009). L'axe Est-Afrique-Comores-Madagascar apparaît logique dans la diffusion d'*uswahili* au nord-ouest de Madagascar. L'apport comorien dans la continuité de la civilisation swahilie en milieu insulaire demeure déterminant. Ainsi, le processus de la « *swahilisation* » dans ses itinéraires montre la complexité et la richesse d'une aire culturelle aux contours géographiques imprécises. Cependant, nous nous interrogeons sur le rôle de la diaspora comorienne à Zanzibar dans la propagation d'*uswahili* et le contenu de cet ordre culturel dans les Comores d'aujourd'hui. Alors que sur le continent c'est par les artères (fleuves, routes) que s'est diffusée la swahilité, c'est au contraire par les boutres que les navigateurs swahilis ont pu atteindre les îles et Nosy-bé au nord-ouest de Madagascar.

II. 2.1.2. La diaspora comorienne à Zanzibar : vectrice de la « swahilité »

L'arrivée de *Waswahili* aux Comores avait suscité un mouvement migratoire comorien qui avait contribué à son tour à la diffusion de la civilisation swahilie jusqu'au Nosy-Be au nord de Madagascar (II 2121). Cependant on s'interrogerait sur son impact sur la conscience culturelle comorienne. (II 2122)

II. 2.1.2.1. Le rôle de la diaspora dans la propagation de la « swahilité »

Le rôle de la diaspora comorienne à Zanzibar dans la propagation d'*uswahilie* aux îles Comores fut déterminant. Nous situons d'abord son implantation dans le temps avant d'aborder son influence dans la vulgarisation de la culture swahilie aux Comores. La première vague de migration comorienne à Zanzibar remonte à une échelle du temps très longue. La présence d'une communauté comorienne à Zanzibar fut possible bien avant le 19^{ème} siècle. Il n'existe pas à notre connaissance une datation précise sur cette implantation. L'anthropologue Mohamed Ahmed Saleh. M, nous donne une indication sur une date approximative « *Quand Seyyed Saïd bin Sultan d'origine comorienne arriva pour la première fois à Zanzibar, une colonie importante de Zanzibar d'origine comorienne y était déjà installée en 1828* » (1998). L'ancienneté de la présence des migrants comoriens s'explique effectivement par la proximité géographique des deux archipels : les Comores et Zanzibar. Composé des deux îles principales, Unguja et Pemba, l'archipel des Zanzibar, fut l'épicentre de la civilisation swahilie et à ce titre a pu exercer une forte attractivité dans l'ensemble de la région. A l'instar de la France aujourd'hui, Zanzibar fut une terre d'immigration comorienne.

« Entre Comores et Zanzibar existe ainsi une forte complicité historique, dont l'un des résultats tangibles sont la parenté des langues comoriennes et du swahili. Dans cette logique de passerelle, l'archipel de Zanzibar, aux portes du littoral africain, a joué un rôle essentiel. » (Bart. F, 2009). Au XIX^e siècle, une nouvelle vague de migration⁵⁹ comorienne s'installa à Zanzibar. Cette diaspora est en majorité composée de *Wangazidja*. L'origine géographique de ces migrants est un indicateur d'un pré-requis swahilophile. Car, la plupart vient de villes et régions où les premières migrations swahilies s'étaient implantées, notamment dans la partie sud de *Ngazidja* (Itsandra, Ntsoudjini.) En effet, les migrants swahilis installés dans ces localités avaient déclenché le mouvement inverse, celui d'immigration vers Zanzibar. Cette diaspora reproduit le même modèle de l'organisation et de la structure sociale que celles du pays d'origine. Elle a fonctionné en mode de réseaux sociaux.

Elle reproduisait les aires villageoises pour activer le principe de solidarité et l'organisation de l'accueil pour les nouveaux arrivants par appartenance villageoise. Nous observons que ce conservatisme fonctionnel perdure encore de nos jours dans la communauté comorienne en France. Cette diaspora comorienne implantée à Unguja a été un agent vecteur d'*uswahili* pour leur pays d'origine. Cette diaspora avait servi en quelque sorte de miroir du monde pour les Comores à une époque où les médias (radio, télévision et journaux) ont été limités, c'est à travers les communautés immigrées que les familles dans le pays d'origine, s'informèrent et scrutèrent l'actualité et l'évolution du monde. Ainsi, l'*uswahili* était une forme de mimétisme⁶⁰ culturel.

Les immigrés comoriens à Zanzibar avaient véhiculé l'*uswahili* comme un idéal sociétal. L'apport culturel d'*uswahili* a résulté d'une configuration socio-spatiale. Le *uswahili* était devenu la culture du milieu urbain, il incarnait ainsi le *ustaarabe* et la culture des gens civilisés par apposition à la culture rurale *umatsaha* (l'ignorance) et *wamatsaha* (les gens de la brousse ou de la campagne). Nous soulignons que les deux concepts *ustaarabe* et *uswahili* prêtent à confusion. Si dans une approche intellectuelle, il est plus aisé de distinguer l'*ustaarabe* de l'*uswahili*, sur le plan socio-culturel, les deux concepts bien, qu'ils aient une différence étymologique, semblent avoir une même signification. L'*uswahili* est considéré et

⁵⁹ « Son importance s'accroît graduellement par les naissances et par l'arrivée de nouveaux migrants au XIX^e et début XX^e siècle. Vers 1860, cette population était estimée à 400 personnes [...] Aujourd'hui comme hier, cette communauté représente moins de 2% de la population totale de Zanzibar. » (Ahmed Saleh. M, 1998)

⁶⁰ « Mimétisme n.m imitation, caméléon, mime, mimétique, Le Robert, dictionnaire synonyme nuance, 2005). Sur la base cette présente définition, nous pensons que le mimétisme culturel, est l'expression d'une forme d'aliénation du groupe autochtone aux groupes sociaux dominants »

employé comme un dérivé culturel d'*ustaarabe*. Acteur d'interface culturel, la diaspora comorienne à Zanzibar a contribué ainsi à la diffusion d'*uswahili* aux Comores. Quel degré de perception ont les Comoriens de la swahilité aujourd'hui ?

II. 2.1.2.2. La représentation comorienne d'*uswahili*

L'*uswahilité* pour les Comoriens serait-elle une pure construction de l'esprit ? Relèverait-elle de l'imaginaire collective ? Serait-elle une réalité enfuie dans l'inconscient collectif ? Les Comoriens seraient-ils des Waswahili qui s'ignorent ? Les Comoriens ont-ils conscience d'appartenir à une entité culturelle swahilie ? Autant d'interrogations qui nous amènent à savoir si la notion d'*uswahilité* est perceptible chez les Comoriens d'aujourd'hui. Dans le cadre de nos entretiens que nous avons réalisés sur ce sujet auprès de certains Comoriens d'origines insulaires diverses (Anjouanais et Grande Comoriens), nous avons interrogé Monsieur Ahmed dit JiJi, originaire de *Ngazidja* installé à Bordeaux depuis fort longtemps : selon vous les Comoriens ont-ils conscience d'appartenir à l'entité swahilie ? « *La notion de la swahilité n'est pas perceptible chez les Comoriens. On vit dans une perte de mémoire collective, donc la swahilité est en train de disparaître. Néanmoins, certains traits culturels, certaines attitudes et comportements de la swahilité persistent encore, malgré l'occidentalisation de la société comorienne* » [entretien : Ahmed dit JiJi Bordeaux 2012]

Ainsi aux Comores la civilisation swahilie s'est progressivement dissipée. La *swahilité* qui a connu son apogée jusqu'à fin 19^{ème} siècle a cessé d'être le marqueur de la société comorienne. Néanmoins, existe encore par endroit une certaine conscience d'*uswahili*. Au nord de *Ngazidja*, à Mitsamihouli, on y trouve certaines familles swahilies, et à moindre mesure à Moroni, mais également à Anjouan d'après Maman Haïssa originaire d'Anjouan « *Oui l'uswahilité persiste dans certaines localités à Anjouan plus particulièrement à Mutsamudu* » [Entretien, 2010]. Question : y a-t-il des régions aux Comores plus marquées par la swahilité ? « *Oui la conscience de la swahilité est plus présente à Ngazidja, que dans les autres îles. En effet, la conscience d'appartenir au monde swahili est une construction, cependant, elle est une réalité dans certains cercles familiaux à Ngazidja.* » [Entretien, Ahmed JiJi 2012] Cette conscience résiduelle de la swahilité, dans certaines localités s'explique soit par la volonté de conserver cette identité comme une forme de distinction sociale, soit par une implantation récente des familles swahilies. Dans tous les cas, ce conservatisme d'*uswahili* est perçu comme étranger et marginal par la société comorienne.

Cependant, certains indicateurs socio-linguistes laissent transparaître une réalité d'*uswahilité* dans la vie quotidienne des Comoriens. D'abord au niveau de la langue, puisque l'étymologie swahilie des mots comoriens montre que l'*uswahilité* est bien ancrée dans la réalité comorienne. Ensuite, le style vestimentaire traditionnel comorien est d'origine swahilie. Mais si tous ces facteurs concourent à montrer que l'*uswahilité* est une réalité comorienne. En revanche l'absence d'une prise de conscience de cette réalité peut sous-tendre que les Comoriens sont des Waswahili qui s'ignorent. Mais n'y aurait-il pas un renouveau d'*uswahilité* ? Pour sa part Bart F., laisse penser qu'une nouvelle dynamique swahilie en perspective se dessine. « *En effet, frange de rencontre de cultures, il suscite de nombreux appétits, que ce soit auprès d'acteurs locaux que d'acteurs du système-monde, dans le registre du politique, de l'économique, et des enjeux environnementaux.* » (Bart F, 2009)

Cette résonance géopolitique trouve sa traduction dans le contexte comorien actuel où il est observé que certains indicateurs laissent supposer qu'un renouveau swahili s'opère à travers les reprises des échanges commerciaux entre les Comores et l'Est-Afrique, via Doubaï. Bien que la motivation soit de nature commerciale, les Comoriens réinvestissent aujourd'hui Zanzibar et Ungudja. Il semblerait qu'il se développe chez eux une certaine curiosité liée à leurs origines dans leur nouveau rapport avec le monde swahili. Comme si le mouvement de l'histoire se réinventait. Comme si la parenthèse coloniale qui avait coupé les Comoriens de leur racine swahilie se refermait pour laisser place à une nouvelle quête identitaire.

Peut être que notre présent travail va contribuer à interroger les Comoriens dans leurs rapports avec la swahilité. Cependant, si la swahilité est refoulée dans l'inconscient collectif comorien, ses héritages continuent à alimenter l'imaginaire comorien. Car, la swahilité ne cesse de progresser à l'ère des économies éclatées et diffuses où les pays cherchent encore à s'inscrire, approfondir et élargir leurs horizons géoculturels à l'instar du Burundi qui cherche à développer et à revitaliser les marqueurs d'une *swahilité* jusque-là cloisonnée à des communautés musulmanes. Ainsi, si la *swahilité* est un facteur essentiel dans l'édification de l'identité culturelle comorienne, que reste-il de cette *swahilité* aujourd'hui ?

II. 2.2. Que reste-t-il de l'héritage swahili aux Comores ?

L'héritage socio-culturel swahili subsiste dans certains aspects apparents et symboliques, malgré la prééminence de la culture française aux Comores (II 221). Néanmoins, certains référents idéologiques continuent de régir de manière implicite dans le champ politique de la société (II 222)

II 221. L'héritage socio-culturel de « *Uswahili* »

Après avoir abordé la dimension cognitive de la « swahilité », que reste-t-il donc de la « swahilité » aux Comores ? Pour répondre à cette question nous allons examiner l'ensemble des traits sociologiques, symboles et manifestations visibles et invisibles qui caractérisent l'héritage réel de la swahilité. L'héritage swahili se trouve d'abord aux origines raciales de la population comorienne. Après plusieurs siècles des migrations, le contact des arabes, chiraziens et africains a engendré une population métisse. Cet agrégat des races et d'ethnies⁶¹ aux origines diverses, décliné en identités sociales, forme l'essentiel de l'héritage swahili. Une population arabo-chirazienne sur fond bantou.

Cet héritage socio-ethnique swahili s'observe sur l'apparence physique de la population comorienne. Du plus clair, moins claires au plus foncée de peau, le caractère multicolore de la population est un indicateur de la swahilité. « *Les populations swahili résultent des migrations, de transmigrations et de conquêtes de populations d'origines diverses, les unes africaines, les autres arabes ou persanes. [...] Ce sont donc des populations de langues bantu qui constituent la base essentielle de la côte est-africaine, du sud de la Somalie au nord du Mozambique, y compris les îles adjacentes (Pemba, Mafia et les Comores)* » (Le Guennec-Coppens. François, 2002, p. 62). Issu du métissage arabo-africain l'ancêtre Mwinyi M'Kuu⁶², fut le père fondateur de la descendance matrimoniale swahili.

⁶¹ « Cette ethnie retrouvée, tâchons de la définir. Une communauté plus ou moins large, qui (comme la nation) est affaire subjective. Une souche commune, réelle ou supposée. Une langue maternelle, un genre de vie, une religion » (Bruneau. J-C, 2003, p 83)

⁶² « Les origines du sultan Ahmed dit Mwinyi M'Kuu nous sont bien connues tant par les traditions orales recueillies à la Grande Comore que par le document dit « *Chronique de Ngazidja* » Le sultan était, d'après ce texte, un arabe de Patte, île de la cité de la côte orientale. C'était un homme riche et influent nommé Cheikh Ngomé mais également connu sous le nom arabe de Saïd Ali [...] Selon la coutume on lui donna en mariage une princesse du clan Higna Pirusa nommée Moina Mtiti, descendante en ligne maternelle du sultan Tibé Mla Nau et également fille d'un immigré arabe, le Cheikh Ismaili. C'est de cette union que naquit Mougéné M'Kou, vers 1793, entre la première et la seconde invasion malgache, mais juste au lendemain de la première.

Photo n°29. Sultans de Ngazidja (Mwinyi Mku) et Abdallah III Anjouan



Abdallah III, sultan de Ndzuani



Mwinyi Mkuu, sultan de Ngazidja
Dessins de Madame Legras

Cependant, la stratégie⁶³ des alliances matrimoniales historiques entre Arabes et Africains aux Comores n'a pas conduit à une singularisation socio-ethnique qui serait sous la forme d'une ségrégation ou discrimination raciale. Il n'existe pas dans la société comorienne des clivages raciaux du moins en surface. Il n'y a pas d'un côté des Comoriens arabes et des Comoriens africains de l'autre. Toutes ces différentes races originelles sont diluées dans un même corps social sans aucune distinction apparente. Néanmoins, cette harmonie socio-éthnique est variable d'une île à une autre. La population de *Ngazidja* est la plus cosmopolite et ne recèle aucune distinction apparente entre les origines raciales qui la composent. Sur ce sujet, Bruneau. J-C, dans son

approche culturelle met l'accent sur le caractère mouvant de la population « *Les populations humaines ne sont ni fermées, ni figées : au fil des générations, elles se différencient, en particulier quant aux traits physiques* » (Bruneau. J-C, 2003, p 85) Comme nous l'avons rappelé par sa forte composante malgache, la population mahoraise est hétéroclite d'origine, de surcroît avec l'arrivée des métropolitains français, elle ne cesse d'accroître son cosmopolitisme. La population mohélienne a le même profil socio-ethnique que les deux autres îles. En revanche, à *Ndzouani*, la césure socio-ethnique, en l'occurrence les Anjouanais d'origine arabe et ceux d'origine africaine, est manifestement observable dans certaines localités, notamment à Mutsamudu à prédominance arabe et *Wani* plutôt à prédominance

⁶³ « Aux Comores, du fait de leur grande dispersion dans les différents groupes locaux, les Hadrami n'ont plus de signes distinctifs. Nous posons donc l'hypothèse que leur intégration, pleinement réalisée, est due en grande partie à leur stratégie matrimoniale qui a contribué à leur insertion sociale dans la stratification préexistante. » (Le Guennec-Coppens. François 1991)

africaine. D'ailleurs, la rivalité entre ces deux clans et ces deux villes perdure encore. Cette singularisation socio-spatiale certes nuancée s'explique par l'histoire sociologique de l'île. Dans cette configuration socio-culturelle, seuls les Indiens aussi minoritaires sont le seul groupe socio-ethnique qui soit fermé. Les Indiens ne se mélangent pas et ne contractent pas de mariages avec les Comoriens. Mais, en général, la diaspora indienne dans ses rapports avec les pays d'accueil, se singularise avec la population autochtone. Aux Comores, les *Wahindi* (Les hindous) sont perçus comme une communauté hermétique, vivant en vase clos. Elle tient une position assez paradoxale, car elle se place au cœur de l'économie dans les pays d'accueil tout en se distinguant socialement.

Si les Indiens constituent un groupe socio-ethnique singulier, ils ont leur part d'influence dans le processus de la « *swahilisation* » aux Comores. Cependant, il n'existe pas aux Comores des *waswahili* comme groupe socio-culturel identifié et ou identifiable comme tel. Toutefois, si l'héritage swahili aux Comores ne donne pas lieu à une approche ethnographique, comme c'est le cas à l'île de la Réunion, néanmoins, il a dérivé vers une déclinaison des identités sociales. Topan Farouk met en exergue les racines arabo-musulmanes de cette déclinaison. « *Parmi les uléma, les Sharifu ou, Masharifu) qui se déclarent les descendants du Prophète, forment une catégorie particulière. Ils sont arrivés en Afrique de l'Est (qui comprend la côte de Somalie) en venant de deux régions principales de la Péninsule arabique : Mascate et ses environs en Oman, et Hadramaout au Yémen du Sud (Arabes hadrami). Leurs principaux lieux de pénétration sur la côte swahilie ont été Patte, Lamu, Zanzibar et les Comores.* » (Topan. F, 1991 p 155).

Il n'est pas de notre ressort d'aborder ici cette approche sociologique. Cependant, l'ouvrage du sociologue⁶⁴ Robineau. Claude, nous paraît une référence remarquable en la matière. Par ailleurs, l'héritage swahili s'observe au niveau culturel. L'héritage swahili loin d'être réductible au seul aspect physique, est lisible à travers les manifestations de l'être et du paraître des Comoriens. Nous avons déjà abordé dans la sous-section précédente, certains traits de l'islam corollaire de la « swahilité » (le nom, l'habillement, l'éducation, la religion). Et donc nous allons nous centrer sur les aspects swahilis que nous n'avons pas évoqués. En effet, il est à noter que soustraire la « swahilité » de l'islam n'est pas chose aisée. Les *waswahili* sont souvent assimilés musulmans, ce qui n'est pas forcément vrai. Cette

⁶⁴ « L'ouvrage de Claude Robineau, Approche sociologique des Comores, OSTROM, 1962, 148 p aborde de manière plus approfondie la question sociologique anjouanaise »

confusion⁶⁵ résulte d'une croyance erronée. Dans le domaine musical le *twarabu*, importé de Zanzibar a été dans le passé la manifestation musicale la plus populaire. C'était le spectacle qui animait la cérémonie⁶⁶ des grands mariages. Cependant, si le *twarabu* a été la musique de la population comorienne il s'est altéré au fil du temps. Le *twarabu* a connu une évolution instrumentale et sociologique. Désormais, les musiciens utilisent les instruments électroniques modernes. Alors qu'auparavant, le *twarabu*, était un spectacle clos dans le foyer familial, par son succès il est transféré sur le *bangwé* (place publique). Le *twarabu* qui rime avec *ustaarab* est d'inspiration arabophone. Aujourd'hui, le *twarabu*, œuvre musicale qui a tant marqué la société urbaine est l'un des vestiges de la culture swahili. C'est dans certains milieux ruraux que le *twarabu* survit encore aux Comores. Cependant, le *twarabu* est devenu un spectacle phénoménal de mode dans le milieu comorien en France. La diaspora, saisie par la nostalgie d'un passé originel, revitalise le *twarabu*. Figure du trans-nationalisme, la diaspora comorienne fait du *twarabu*, l'expression du « patriotisme culturel » pour se démarquer du paysage culturel du pays d'accueil.

Autre élément qui sert à caractériser l'aire swahili c'est l'architecture. Aux Comores certaines villes côtières ou ancienne capitales régionales, portent encore les stigmates architecturaux de la civilisation swahilie. La mosquée du Vendredi de Moroni et, certains anciens palais royaux, de Ngazidja et de Ndzouani, symbolisent encore les vestiges de l'héritage swahili. En substance, l'archipel des Comores fut l'une des cités-Etats swahili. Le Guennec-Coppens Françoise montre la portée et la profondeur de l'identité swahilie, dans ce qu'elle avait de plus civilisatrice. « *Leur identité ne s'enracine donc pas ou seulement en partie dans un arrière-pays culturel autochtone préexistant ; au contraire, elle s'est entièrement épanouie une civilisation dont l'originalité est à la stricte mesure de la diversité et de la puissance des syncrétisme qui l'ont façonnée. Le caractère cosmopolite des Swahili est donc le produit de plusieurs milliers d'années d'histoire et d'influence réciproques.* » (2000, p 56)

⁶⁵ « Ainsi, de ce marquage identitaire des Maures, fondé sur l'islam et basé sur la confusion entre Swahili, un arabe et un musulman, est née de la croyance que tout africain islamisé d'Afrique de l'Est est un swahili » (Françoise Le Guennec-Coppens. François, 2002, 55-70.)

⁶⁶ « A l'origine, cette cérémonie importée de Zanzibar est appelé *fidrila* (violon) s'apparentait surtout aux concerts d'Europe ou aux *maloufs* d'Afrique du Nord. Les musiciens utilisaient alors le violon, le *ud*, version orientale du luth et le *msondro*, tambour de cuisse. » (Sultan Chouzour. Sultan, 1994, 277 p)

Photo n° 30. Mosquée du vendredi de Moroni : symbole d'Uswahilité comorienne



Source photo : Ahmed Abdoukarim, 2010

Cette mosquée illustre le symbole de l'architecture swahili, empreinte de la civilisation citée Etat swahili.

S'ajoute à l'ensemble des traits culturels, l'empreinte culinaire de l'héritage swahili. C'est dans le culinaire swahili que la part de l'influence indienne s'exprime et se démarque. L'Afrique orientale porte également les traces indiennes de la swahilité. Certes, moins ancrée que l'arabité, l'ethnie indienne est l'une des composantes de la civilisation post-swahilie. Importés par les colons anglophones pour les besoins d'une main-d'œuvre dans l'entreprise de la canne à sucre, les Indiens sont arrivés à la fin de l'hégémonie arabe qui a marqué la swahilité. Cependant, si l'élément indien n'est pas constitutif de la swahilité, néanmoins, son apport n'est pas insignifiant. Nous citons quelques plats comoriens swahilis d'origine indienne. (*Katrelessi*, *Badjia*, *Kouskouma* (en indien c'est *Paratraze Mkaté foutra*.) Le *Biryani*. Notre propos ne consiste pas, à détailler les ingrédients de manière exhaustive, mais surtout de montrer la spécificité swahilie dans tous ses aspects. Quelle serait la part idéologique d'*uswahili* sur la construction de l'identité socio-politique comorienne ?

II. 2.2.2. Le « *Le sultanat* » : serait-il une idéologie swahilie ?

Le sultanat comme idéologie aux sources duquel s'instruisent les rivalités du pouvoir et structures de la société politique comorienne.

II. 2.2.2.1. Le facteur sociopolitique d' « *uswahili* »

Importé de la côte orientale, le sultanat est une forme d'organisation sociopolitique d'origine swahilie, fondée sur une idéologie clanique⁶⁷ du pouvoir. La répercussion idéologique de l'influence swahili demeure jusqu'à nos jours observable dans le champ politique comorien.

Nous entendons ici par clan, un groupe social étendu contenu dans une aire spatiale bien définie. Il est le maillon essentiel de la société comorienne. Dans le contexte comorien, les clans fonctionnent dans une organisation socio-politique très complexe. Ils sont constitués d'une double affiliation : génétique et idéologique. Ainsi, le sultanat est formé par une ramification de plusieurs clans. Les clans impliquent des enjeux du pouvoir⁶⁸. Nous devons d'abord souligner que, bien avant l'introduction du sultanat aux Comores, a existé un système féodal pré-islamique de type bantou.

Le mode d'organisation socio-politique de ce système a été structuré par une chefferie dont le titre suprême était le *Mafé* à *Ngazidja* et *Mafani* à *Ndzouani*. L'exercice de ce pouvoir était limité à des aires villageoises. A partir du XII^e siècle les attributions de ce régime ont évolué. Au gré des perpétuelles luttes de pouvoir, le titre de *Mafé* s'était substitué au titre de *Mabedja* (les aristocrates) puis *Phani* avec une extension de l'espace politique, dès lors que le pouvoir de *Mabedja* s'exerçait à l'échelle régionale. Au XVI^e siècle, les migrants arabo-chiraziens, avaient importé le sultanat, système qui s'était superposé à l'ancien régime bantou. Ces sultans originaires d'Oman et du Yémen ont cultivé une conception clanique du pouvoir. La ramification du pouvoir en plusieurs unités claniques est, et a été, l'essence même de l'idéologie du sultanat. Cette organisation sociopolitique n'était pas de nature à conduire à l'émergence de ce que nous pouvons qualifier de « *pana swahilisme*⁶⁹ » à l'instar du

⁶⁷ « Division d'une population donnée, par exemple d'une tribu (d'un mot gaélique pour famille, de même racine que la plante, et qui évoque bien le rameau et la racine), par origine parentale, et jouant un rôle dans la reproduction de cette société : le clan est normalement exogame ; il est solidaire, et dispose d'un totem (ou d'un tartan en Ecosse...). Les clans ont souvent des territoires appropriés, ou la maîtrise d'un espace » (Brunet. R, 1992, 470 P. »

⁶⁸ Guébourg, J-L développe la structure spécifique du pouvoir à *Ngazidja* dans son ouvrage « Espace et pouvoir en Grande Comore, 1995, »

⁶⁹ « Le *swahilisme* à l'équivalence du concept « *panarabisme* » : Mouvement qui tend à développer des relations politiques et culturelles entre les différents pays arabes. »

panarabisme. Le sultanat comme idéologie n'avait pas vocation à transcender sur ses aires linguistiques nationales, pour former un empire au sens géopolitique du terme. D'essence et de portée commerciale, c'est sous le prisme socio-ethnique que le sultanat s'est érigé en un système socio-politique.

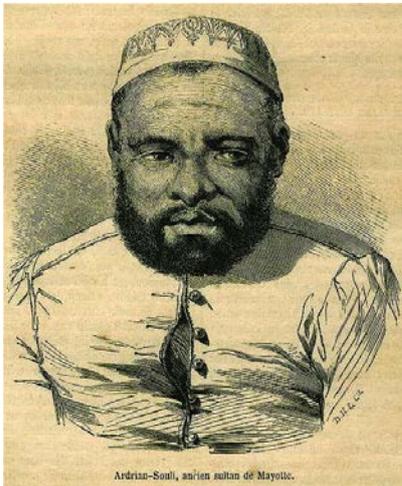
C'est donc une idéologie réduite à des échelles claniques à la prise de luttes de pouvoir incessantes. Constantin François montre que le fondement de l'identité politique swahilie est « *Stratégie élaborée très tôt des premiers sultanats, qui explique l'intérêt apporté aux généalogies, et que le système colonial de discrimination réactualisait dans la mesure où prouver ou faire croire une ascendance arabe permettait de passer des dominés (natives) à un groupe doté de quelques droits et d'une certaine considération (Arabes non natives). On se trouvait donc en plein cœur de création idéologique* » (Constantin. F, 1987, p 225).

En effet, le sultanat est une idéologie clanique en ce sens qu'il a fonctionné dans une logique distinctive et non intégrative. L'identification du système politique swahili aux Comores est à décrypter à travers une logique traditionnelle du pouvoir brouillée par l'occidentalisation de l'ordre politique. Notre analyse a pour but de creuser la dimension science politique de la question, et tenter démontrer comment cette idéologie a façonné la conception⁷⁰ du pouvoir des Comoriens dans leur rapport avec l'espace et le temps. En l'occurrence, montrer comment les réflexes et les mécanismes claniques de l'élite traditionnelle influent en profondeur dans les conduites socio-politiques actuelles de l'élite moderne. L'implantation et le fonctionnement du sultanat à l'échelle de l'archipel s'étaient avérés variables d'une île à l'autre. Si à *Ngazidja* et *Ndzouani* l'introduction du sultanat fut effective et directe, à *Mwali* et *Maoré* cela ne fut pas le cas. Cela s'explique par le fait que dans ces deux dernières îles, l'institution de sultanat a été éradiquée par les incursions malgaches. *Mwali* et *Maoré* étaient donc pendant longtemps sous l'emprise des sultans anjouanais. L'institutionnalisation du sultanat dans ces deux îles a été le fait des princes Malgaches convertis à l'islam. Pour *Mwali* c'était le sultan Ramanetaka (1830 à 1842) et pour *Maoré* ce fut le sultan Andriantsouli. En revanche, *Ngazidja* fut l'île où l'émiettement des sultanats a été le plus extrême et le plus complexe. Ce morcellement des unités claniques a évolué. On comptait douze sultanats au

⁷⁰ « Une conception non bureaucratique du pouvoir. La fluidité du groupe socio-culturel swahili constitue un indice révélateur de la place et la conception du pouvoir politique qu'il a. [...] L'autorité politique était décentralisée à l'extrême et éparpillée dans des multiples unités (sultanats) tantôt alliées tantôt rivales. [...] La préoccupation essentielle n'était pas de gouverner, mais de commercer. » (Constantin. François, Condition, 1987)

18^{ème} siècle pour être réduits à sept sultanats vers le début du 19^{ème} e siècle qu'on appelle « *Ngazidja nfoukaré* » reparti en sept régions principales. Cette fédération des sept sultanats a été placée sous l'autorité d'un chef suprême appelé le sultan « *Tibé* ».

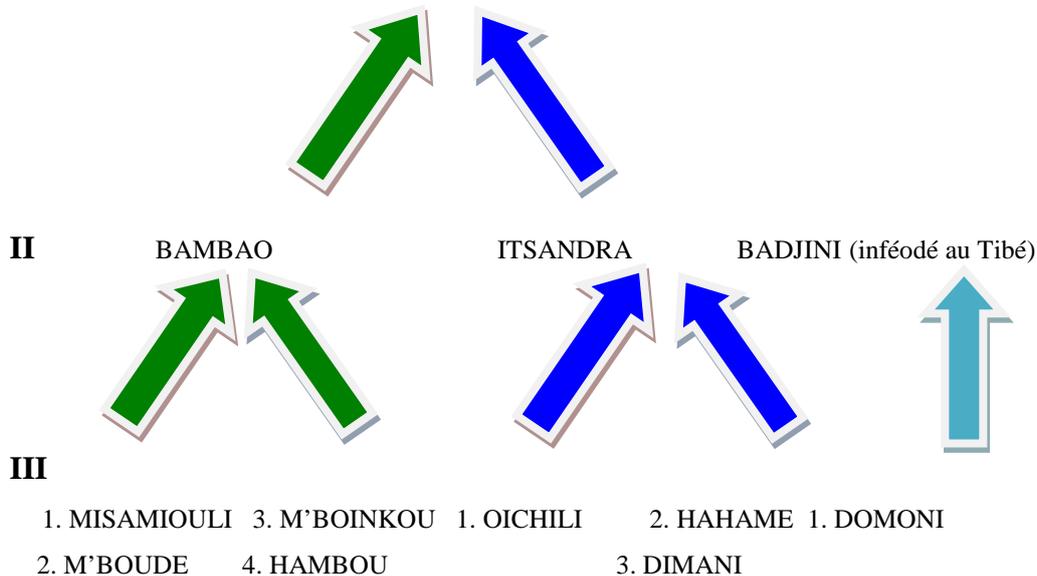
Photo n°31. Andriana-Souli Ancien sultan de Mayotte (1832-1843)



L'impératif de se convertir à l'islam traduit une certaine exigence ou légitimité culturelle pour gouverner la société comorienne ou pour être reconnu comme telle. C'est un degré d'acceptabilité sociale minimum par exemple Bob Denard en 1988 a dû s'y plier pour épouser une comorienne et être accepté dans la société.

Fig. n°56. Structure de la fédération des sultanats Ngazidja

I. LE Sultan TIBE (Tantôt issu du clan PIRUSA tantôt du clan FOUMBAI)



Source : Jean MARTIN 1983

conception : Said Ahmed, SA 2011

II. Les sultans principaux « Fomé daho » plus Vizir issus de sous clans viziraux)

III. Les sultans subalternes « Faomé oua kazi » plus vizir : chargé de l'administration des villes

IV. Chefs de village « Faomé oua mdji » désignés en général, dans l'aristocratie par le sultan

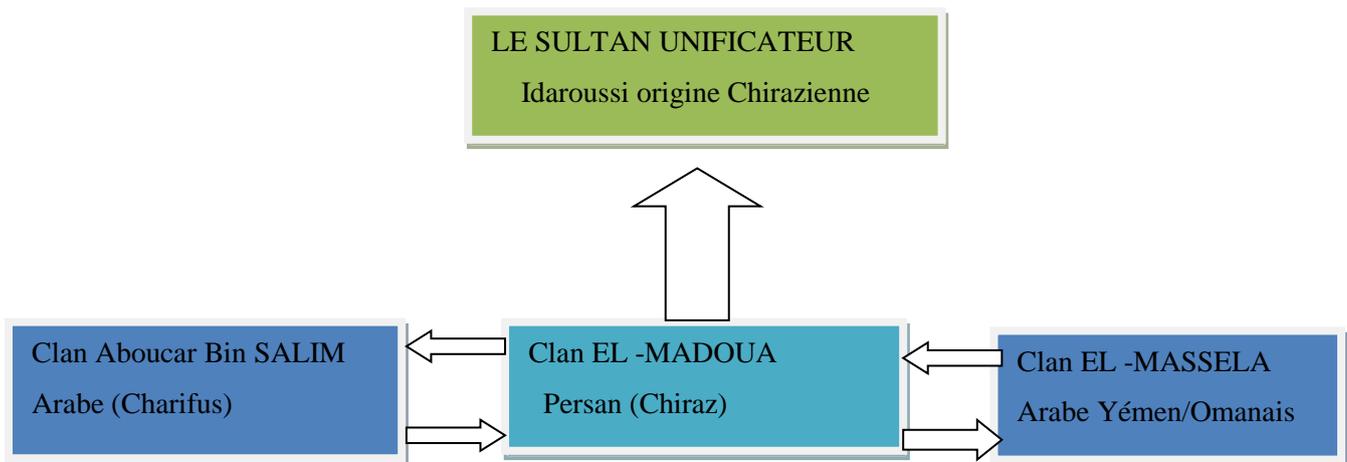
Photo n° 32. Sultan (Ntibé) Said Ali Mfaoumé de Ngazidja

Fils de Mwinyi-Mkuu, Said Ali fut le Sultan de Bambao (*Hinya Pirussa*).(1881-1910). Il a dû affronter plusieurs prétendants et a mené une guerre féroce contre Msafumu le Sultan d'Itsandra (*Hinya Foubai*) pour la conquête du pouvoir de l'île de Ngazidja. Il avait fini par l'emporter.

A *Ndzouani*, contrairement à *Ngazidja*, a réalisé très tôt, une unité politique. Trois clans principaux rivaux ont structuré le sultanat de Ndzouani : Clan Aboucar Bin Salim, Clan El-Madoua et le Clan El-Masseal



Fig. n°57. Structure du sultanat de Ndzouani

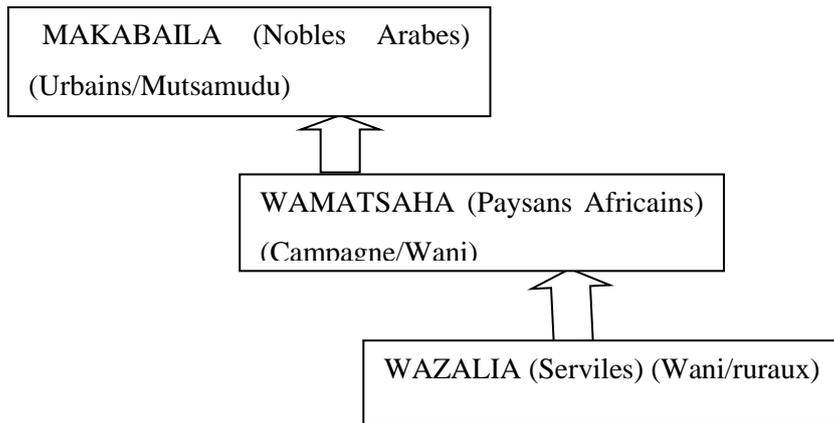


Source : Djabir. Abdou 1985

Conception : Said Ahmed. SA, 2011

Cependant, deux territoires ont été l'objet d'une intense rivalité entre le clan El Madoua et le clan E Massela. Le premier a fini par l'emporter et a réalisé l'unité politique de l'île. Découle de cette configuration socio-politique une nette césure socio-spatiale qui implique des clivages sociaux sur référent ethnique.

Fig. n° 58. Structure de clivages sociaux à Ndzouani



Source : Robineau. Claude, 1969

Conception : Said Ahmed. SA, 2011

Ce profil sociologique anjouanais cache en réalité des conflits raciaux : entre Anjouanais arabisés et Anjouanais d'origine africaine. La guerre civile de 2008 a mis en surface la haine entre ces deux clans, qui puise ses racines dans l'histoire. Ce particularisme sociologique est encore visible de nos jours. Cependant, ces échelles socio-ethniques ne trouvent pas d'équivalence, du moins en apparence dans les autres îles. L'île de *Mwali* a connu, tardivement le régime du sultanat.

Photo n°33. La reine Djombé Fatima de Mwali et son entourage (1836-1878)



En l'absence des clans rivaux, le sultan Abdallah d'Anjouan, avait tenté de s'y imposer par prince interposé sans succès. Alors que le sultan Ramanetake originaire de Madagascar après avoir combattu le sultan Abdallah avait tenté de s'imposer à son tour comme sultan, mais son statut de non musulman, a été une entrave à

son intronisation. A l'âge de 15 ans la reine Djombé Fatima fut portée au trône. Comme dans toutes les autres îles, la reine Djomé Fatima a eu à faire avec le colon Joseph Lambert. Ce dernier avait usé de stratagèmes pour s'accaparer l'île et y régner, mais il a toujours affronté

l'hostilité de Djombé Fatima. A *Maoré*, l'introduction du sultanat fut précoce avant d'être éradiquée par les razzias malgaches. Selon l'historien Jean Martin, c'est en 1646 que fut installé le premier sultan Hassan Ben Mohamed originaire de *Ndzouani* à *Maoré*. Les historiens ne mentionnent pas le problème des clans à *Maoré*. Ainsi, cette idéologie a toujours nourri les rivalités entre clans. Cependant, façonné par une conception clanique du pouvoir, les rivalités ont cicatrisé la mémoire collective des Comoriens.

II. 2.2.2.1.2. Aux sources des rivalités du pouvoir : l'« *uswahili* »

Les rivalités du pouvoir ont marqué la période du sultanat. A l'expression connue « *l'archipel aux sultans batailleurs* » : titre de l'ouvrage d'Urbain FAUREC, paru en 1942, consacre toute une séquence de l'histoire politique comorienne. Cependant, nous soulignons que cette connotation guerrière ne reflète pas toute la réalité historique de l'archipel.

Ces deux clans ont rivalisé pour le titre de *Tibé* dont nous ne savons pas quelle équivalence il conviendrait de donner à une telle attribution⁷¹. C'est donc à l'échelle de l'île et non à l'échelle de l'archipel que nous attribuons cette dénomination des *sultans batailleurs*. Seul le roi Abdallah de Ndzouani avait tenté sans succès et par voie consensuelle d'instituer à l'échelle globale du pays une autorité qui aurait coiffé l'ensemble insulaire, sans doute une espèce de Super-Tibé. L'échiquier de sultanat a fonctionné au gré des jeux d'alliances et de stratégies à la fois subtiles et aléatoires. L'identité politique swahilie est faite des rivalités et des guerres intestines. Ces conflits qui ont traversé les temps ont laissé des séquelles dans la mémoire collective.

Elles constituent l'identité politique de la culture swahilie. L'instabilité politique qui caractérise les Comores aujourd'hui n'est-elle pas le reflet d'un passé guerrier ? En effet, en observant le fonctionnement de la société politique comorienne d'aujourd'hui, nous pouvons

⁷¹ « Les attributions du sultan Tibé susciteront sans doute l'intérêt des spécialistes de science politique. Est-ce une espèce d'empereur sur le modèle éthiopien, le chef temporaire d'une fédération ou bien un simple généralissime ? Certains auteurs, et en particulier le gouverneur de Mayotte, Clovis Papinaud, ont soutenu cette dernière définition. Pour eux, le Tibé n'était qu'un chef de guerre désigné par des sultans coalisés pour faire face à une situation de conflits interne et externe et sans pouvoir sur le gouvernement des Etats fédérés. Une telle institution serait comparable à celle de chefs de guerres de sociétés acéphales bantoues. Elle évoquerait l'Afrique et non la Malaisie » (Jean Martin, Comores : quatre îles entre pirates et planteurs, tome 1, l'Harmattan, 1983, 606 P)

constater, que se profile, derrière les apparences ou le masque⁷² d'un régime moderne et démocratique, l'ombre des batailles de sultans. Certes, moins visible, le legs de l'identité politique swahili se décrypte à travers le mode opératoire de la conquête du pouvoir. Les acteurs politiques nationaux d'aujourd'hui utilisent la même stratégie, et mobilisent la même ressource idéologique (coutumes et traditions). L'élection au suffrage universel reste la seule variante démocratique.

De 1975 à aujourd'hui, presque tous les Présidents, qui se sont succédé au pouvoir, se sont appuyés sur le code d'honneur et les symboles traditionnels pour gouverner les Comores. A l'exception du Président Ali Soilihi qui a pris à revers la philosophie politique clanique. Elu en 2010, le Gouverneur de Ngazidja actuel, Mouigni Baraka (2010-2014), originaire de *Tsoudjini* dans la région d'*Itsandra* s'est vu contraint de se plier aux injonctions de l'autorité traditionnelle de son clan *Higna Fombaia*, d'accomplir le grand mariage avant d'être intronisé au pouvoir. Car, pour ce clan cela traduirait un déshonneur ; qu'un de leurs membres, puisse assumer le règne du pouvoir sans avoir le titre traditionnel de *Mdroumzima* (l'homme accompli). Mais c'est surtout sous la présidence de Mohamed Taki Aboulkarim de (1996 à 1998) que l'Union des Comores a connu la version radicale du régime « *Oubedjaia* » d'inspiration islamiste.

La légitimité traditionnelle est un pré-requis dans les luttes du pouvoir⁷³. Le code socio-politique fonctionne en grande partie sous le prisme de la doctrine clanique. Face à cet antagonisme, la notabilité professionnelle tente de se soustraire du poids de la tradition, néanmoins reste tributaire du pouvoir coutumier. Le champ coutumier comme premier filtre de la légitimité continue, à exercer son emprise sur le pouvoir politique. M'Sa Ali Djamal illustre bien cet état de fait par un témoignage qu'il a recueilli dans un entretien à Marseille « *Les notables du régime Djohar constituent le noyau dur du régime ; ils avaient constamment accès au palais présidentiel où le chef de l'Etat les consultait régulièrement dans ses prises de décisions (nomination des membres du gouvernement, chef d'Etat-major de l'Armée, des directeurs des sociétés d'Etat.* » (2006, p 110).

⁷² « Derrière le masque, en fait, est toujours le pouvoir d'un clan, d'un homme ; forcément appuyé sur son ethnie, et se ménageant, par l'habile dosage « géopolitique » des postes en vue, l'appui des groupes jugés importants et dignes de prébende, concédant, quand même des miettes aux autres. » (Bruneau. J-C, 2003)

⁷³ « Voir l'ouvrage de M'Sa Ali Djamal, *Luttes de pouvoir aux Comores*, éd de la Lune, 2006, 225 p »

Peut-on parler du *continuum* du système clanique avec en plus, les artifices d'un Etat démocratique ? Vivre dans une société très cadrée et réglée par des coutumes ancestrales, est ressenti par la nouvelle génération comme une entrave d'émancipation. A l'ère du numérique et du consumérisme globalisés comment survit cette culture sociopolitique précoloniale ? Mais paradoxalement, la tradition trouve sa force dans cette uniformisation globale. Elle incarne ainsi la figure opposée de l'universalité sur laquelle les Comoriens s'appuient, pour se distinguer. La professionnalisation du personnel politique n'institue pas pour autant un contre-pouvoir traditionnel, mais établit une relation collusive avec le pouvoir coutumier.

Cette inter-influence entre l'élite traditionnelle et l'élite professionnelle, montre le paradoxe d'une société tiraillée entre tradition et modernité. Or, nous pensons que ce n'est pas une question de choix, de s'inscrire dans une temporalité par rapport à une autre. Mais plutôt de concilier tradition et évolution. L'héritage swahili a édifié ainsi le credo de l'identité culturelle comorienne avec ses pratiques claniques. A l'instar du Cap-Vert⁷⁴ et de l'île Maurice, l'héritage pluriculturel n'est-ce pas le propre des sociétés insulaires ?

⁷⁴ « La présence, pendant cinq siècles, d'un encadrement portugais, européen, latin a profondément altéré l'héritage africain. [...] Les Cap-Verdiens eux-mêmes ont du mal à se situer culturellement. Connaissant les influences multiples de leur culture, ils se disent, dans un sourire, avant tout Cap-Verdiens. » (Lesourd. M et Reaud-Thomas. G, 1985 p 108-121)

Conclusion du chapitre II

D'une configuration morcelée, le territoire comorien est affecté par une désarticulation fonctionnelle. Si le caractère pluriel d'un territoire n'est pas en soi déterminant, il ne facilite pas la cohérence fonctionnelle. L'archipel des Comores est fait d'agrégat d'ethnies et de cultures. « *L'identité comorienne s'affirme ainsi à partir d'un subtil équilibre culturel entre les éléments bantous et arabes.* » (Fuma. S, 2011). Cependant, affaiblis par les razzias malgaches et ayant subi la colonisation, les sultans n'ont pu s'appuyer sur le socle identitaire commun pour s'agglomérer et construire une unité politique nationale. Si la géographie et l'histoire n'ont manifestement pas milité dans le sens d'une identité politique nationale, la forte cohésion identitaire n'a pas non plus servi d'un levier pour construire un nationalisme comorien. La représentation cognitive façonnée par l'histoire et la géographie semble être un indicateur majeur pour décrypter les ressorts profonds d'une conflictualité permanente. La désarticulation du couplage nation et territoire nous conduit à analyser les implications idéologiques de l'insularité comorienne.

De par son processus de territorialisation, les failles politiques que traverse la nation comorienne ne cessent de s'élargir et s'approfondir. C'est pourquoi, nous avons inscrit au cœur de notre analyse géopolitique la question de l'identité culturelle. Elle nous amène à creuser sur les causes de la déchirure politique dont souffre la nation comorienne. Ainsi, les Comores sont-elles une société politique qui, en ayant toutes les apparences et artifices d'un Etat démocratique moderne, dans le fond, est toujours régie par une idéologie féodale qui commande les attributions du pouvoir et le processus de la politisation. A l'origine du séparatisme qui écartèle l'archipel des Comores aujourd'hui, les rivalités du pouvoir héritées du passé swahili, s'ajoutent aux séquelles idéologiques intrinsèques à la civilisation swahilie, les implications géopolitiques inhérentes à la position stratégique des Comores dans l'océan Indien.

Conclusion de la première partie

Les conditions physiques et culturelles qui ont présidé à la configuration territoriale de l'archipel des Comores impliquent un cadre spatial pluriel mais cimenté par une seule et unique identité culturelle. En effet l'ensemble des facteurs physiques à l'origine de la formation de l'archipel des Comores obéissent à des variations à la fois géologiques et climatiques qui caractérisent l'originalité de la nature insulaire. Ainsi, la diversité des personnalités physiques des îles comprises dans un ensemble cohérent a traduit des légers différentiels culturels à différentes échelles temporelles.

En dépit de ses différentes phases de peuplement aux origines ethniques multiples diverses et variés (africaine, arabes, asiatiques et malgache), aux trajectoires complexes, l'archipel des Comores est caractérisé ainsi d'une double cohésion : géographique et culturel. Si la matrice culturelle commune assure une certaine cohésion identitaire nationale, néanmoins les singularités et particularisme insulaires tendent à s'affirmer.

Cependant, l'archipel des Comores a joué un rôle non négligeable dans la diffusion de la civilisation swahili dans laquelle il puise ses racines identitaires. Compte tenu des échanges commerciaux dans le contexte de l'actuelle mondialisation la langue swahilie est en mouvement. C'est pourquoi il n'est pas facile de circonscrire avec précision l'espace swahili.

La prégnance de la civilisation swahilie dans l'espace comorien s'est affaiblie au fil des siècles au profit de la civilisation occidentale en particulier française. Néanmoins la culture swahilie a laissé des séquelles socio-politiques qui continuent d'animer les rivalités du pouvoir entre clans. Ainsi le clanisme reste non seulement une dynamique politique mais témoigne également les résidus socio-culturels de l'héritage swahili. Les rivalités claniques comme héritage de la culture swahilie sont-elles les ressorts de l'état conflictuel permanent qui n'a cessé depuis l'indépendance d'écarteler la nation insulaire des Comores ?

DEUXIEME PARTIE

LES COMORES ; UN ARCHIPEL ECARTELE.

Introduction

La position géographique d'un pays dans le globe détermine en quelque sorte son importance stratégique et donc sa place sur l'échiquier politique international, à plus forte raison s'il s'agit d'îles et d'archipels situés sur des axes maritimes. En effet la notion stratégique dans le contexte insulaire se traduit généralement par des situations d'accessibilité, sources de convoitise. Ainsi situé dans le canal de Mozambique dans la sous-région du sud-est de l'océan Indien, l'archipel des Comores se trouve dans une position géographique de portée stratégique dont la valeur a été variable dans le temps. La construction géopolitique de l'archipel des Comores comme la plupart des pays insulaires était et est restée étroitement liée aux rivalités des grandes puissances dans l'océan Indien.

À l'ère des empires coloniaux, les Comores avaient servi en quelque sorte d'appui stratégique dans la lutte d'influence des différentes nations conquérantes occidentales. Les conséquences de ces bouleversements ou agissements géopolitiques s'étaient répercutées sur les micro-pays insulaires jusque-là inconnus. Ainsi l'implication des Comores dans les jeux des grandes puissances a façonné en quelque sorte leur essor géopolitique. En revanche ces entités insulaires à l'instar des Comores sont devenues de véritables enjeux internationaux. Car l'avènement des micro-Etats insulaire a non seulement bouleversé l'échiquier international, mais a également modifié la géographie politique des Comores. Dès lors que la fragmentation géographique du milieu comorien se double d'une fragmentation politique. Toutefois si la colonisation française a trouvé déjà avec les Comores une nation politiquement divisée, elle a implicitement contribué à l'éclatement politique de l'archipel.

L'archipel des Comores s'est de facto éclaté depuis son accession à l'indépendance en 1975 avec la sécession de l'île de Mayotte. La partition post-coloniale des Comores a renforcé le morcèlement politique. À l'origine de cette fragmentation politique la portée stratégique de la position géographique des Comores. En conflit incessant la nation comorienne est en quête d'unité politique gage de sa stabilité. Mais trouver les équilibres politiques nécessaires, subtils et pertinents pour le maintien de son unité nationale, n'est pas toujours chose facile dans un pays où les coups d'Etat ont longtemps été la règle de l'alternance politique.

III-Chapitre 3. Les implications géopolitiques de l'insularité comorienne.

L'insularité est-elle une fatalité géopolitique ? Ce postulat interroge sur les implications des facteurs politiques exogènes des pays insulaires. En toile de fond de cette hypothèse, c'est la question du déterminisme géographique. Rejeté hier pour de raisons de disconvenance idéologique, ce paradigme est revisité du moins pour certains contextes insulaires. Les facteurs géopolitiques que comporte le milieu insulaire nous amènent à approfondir l'analyse du rôle stratégique des insularités (III 1) et les conséquences de celui-ci sur la construction des espaces politiques insulaires (III 2).

III 1. Les facteurs géopolitiques exogènes

L'océan Indien est une aire géostratégique mondiale, par ses nombreux axes maritimes, et il est devenu un espace d'échanges commerciaux, (1 1) et aussi une région marquée par des rivalités géopolitiques entre empires coloniaux (1 2).

III 1 1. L'océan Indien : une aire géostratégique mondiale

Situé dans le canal de Mozambique, par son importance stratégique (III 111), l'archipel des Comores a été un objet de convoitise et source de rivalités des puissantes nations (III 112).

III 111. L'intégration géostratégique des Comores

Étudier les situations des insularités dans l'échiquier mondial nous permet de saisir la trame géopolitique de l'archipel des Comores. L'évolution du cadre temporel insulaire comorien présente un paradoxe inhérent à sa situation géographique dans le monde. Car, si son importance géostratégique a été et reste le principal facteur d'intégration dans le monde elle s'est avérée en même temps un vecteur d'instabilité géopolitique.

« Toute stratégie militaire implique, entre autres, la prise en compte des configurations géographiques, mais dans la plupart des cas celles-ci ne sont pas la raison fondamentale d'affrontement. Par contre le terme géostratégie souligne l'importance, dans certains rapports de forces, des données géographiques qui sont alors considérées comme des enjeux

majeurs et ce, pour des périodes de temps particulièrement longues. » (Lacoste Yves, 1993, p. 2-3). L'échiquier insulaire, ensemble de fragments terrestres éparpillés dans les mers et océans de notre globe, paraît du premier abord un espace géographique négligeable et marginal. Dans leur rapport aux continents, les entités insulaires ont intégré une singularisation multiforme (identitaire, sociale et politique) caractérisée.

Ainsi, l'univers insulaire se résume en une mosaïque des civilisations, résultante de la marche de l'histoire du monde. « *La quête d'espace, selon qu'elle a été effectuée par contiguïté ou par discontinuité spatiale, a-t-elle contribué à accentuer les différences préexistantes entre les peuples de la terre et ceux de la mer. [...] Les Égéens, les Crétois, les Cananéens, puis les Phéniciens sillonnaient la Méditerranée orientale. Peuples insulaires, ils ne communiquaient que par la mer, ils en vivaient et elle était pour eux le prolongement naturel, quoique périlleux de leur existence en milieu solide.* » (Pierre M. Gallois, 2000). En quête de ressources et de nouveaux territoires, marins et stratèges ont traversé les océans et ont fini par tisser des liens entre continent et insularité. La temporalité des échanges entre terre et mer a fini par tracer le pourtour d'un cadre spatial insulaire. « *Trente siècles de pratique de la mer ont façonné l'humanité contemporaine, créant les conditions de nos futures mutations.* » (Idem). Par l'importance de leurs positions géostratégiques, les îles et archipels ont su intégrer le système monde.

Dans les différentes phases qui ont marqué l'évolution de la géopolitique contemporaine, l'univers insulaire a toujours servi d'assise géostratégique. Par sa constance géostratégique, l'immensité géographique et les potentialités qui caractérisent l'Océanie, amènent certains à la qualifier de « *sixième continent* »⁷⁵. Chauprade Aymeric met en exergue l'importance stratégique des insularités « *Si l'Angleterre n'a plus connu d'invasion de son territoire depuis Guillaume le Conquérant, elle le doit avant tout à sa situation d'insulaire. [...] Située sur la Route des Indes, l'île de Madagascar servit aux Anglais de relais stratégique avant le percement du canal de Suez. De la même façon, Zanzibar servit de relais aux sultans d'Oman qui venaient chercher des esclaves en Afrique.* » (1999, p. 72-73)

L'océan Indien à la différence de l'océan Pacifique⁷⁶ est ouvert au pôle Sud, mais fermé au pôle Nord avec des points de passages étroits, conférant ainsi, aux pays riverains une fonction

⁷⁵Pierre Papon (1996), Géopolitique des Océans, Ed. Odile Jacob, Parsi, 328 p

⁷⁶« Le monde insulaire pacifique est habituellement divisé en trois grands groupes : la Micronésie et la Mélanésie dans le Sud-Ouest et la Polynésie . A l'intérieur de ces groupes, malgré la parenté ethnique, les

d'importance stratégique. Si les océans n'ont pas la même configuration géographique, en revanche les îles et archipels y jouent le rôle des sentinelles au profit des grandes puissances. L'attrait stratégique qu'exercent les îles est un moyen pour ces micro-territoires de s'ouvrir et s'insérer dans le système monde, mais en même temps source de leurs fragilités géopolitiques. L'insularité n'est-elle pas une insécurité géopolitique, de ce que l'enclavement est un étouffement géopolitique ?

L'ouverture à l'Océan, expose ces minuscules territoires, sans moyen de défense, aux assauts des prédateurs extérieurs (pirates, mercenaires, organisation criminelle ou empires). Ces derniers s'y infiltrent et déstabilisent ou assoient leur hégémonie. « *Les forces navales des Seychelles et des Comores sont insignifiantes, incapables d'assurer la sécurité des archipels contre des incursions hostiles. En novembre 1981, des mercenaires, venus d'Afrique du Sud, déguisés en touristes, tentèrent de renverser le président seychellois René. [...] En mai 1978, le régime maoïste du président comorien Ali Soilih était renversé par les mercenaires du colonel Bob Denard, débarqués d'un chalutier parti de la Réunion et de Mayotte.* » (Coutau-Begarrie. H, 1993, p. 290-291). Il montre ainsi la vulnérabilité militaire de ces entités insulaires. Les intérêts liés aux impératifs stratégiques des insularités sont multiples (idéologique, économique ou de communication).

Au fil des siècles, des conquérants venus de tous les coins du monde ont façonné la matrice identitaire de la nation comorienne. L'horizon géostratégique de l'archipel lui assure un facteur d'intégration sur l'échiquier géopolitique mondial, à travers ses mutations et ses constances. Les Comores se trouvent dans le canal de Mozambique, l'un des axes majeurs de l'océan Indien, qui articulent les échanges mondiaux. Sa position géographique dans le globe lui confère un rôle d'importance géostratégique. Du Moyen-Âge jusqu'à nos jours, l'archipel des Comores a toujours servi d'appui géostratégique dans les rivalités des puissantes nations en quête de nouveaux territoires et de ressources. Au 19^{ème} siècle, à l'aube de la révolution industrielle, s'étaient amorcés les progrès technologiques, qui ont bouleversé la configuration des échanges mondiaux. Les moyens de transports et de communications, jusque-là rudimentaires, ont connu un remarquable essor. Aussi reculés et marginaux, les îles et archipels n'étaient pas à l'abri de l'impact de cette mutation. Aux années 50, le développement des infrastructures portuaires et aéroportuaires et les moyens de transports

échanges ont été jusqu'à l'arrivée des Européens pratiquement inexistantes. » (Coutau-Begarrie. H, 1987, pp 21-22)

aériens avaient permis de relativiser l'isolement, d'où le resserrement des maillages territoriaux entre continent et insularité. Devenu plus accessible, le milieu insulaire a intégré progressivement la réalité du monde et il a perdu de plus en plus sa fonction mythique.

L'industrie du tourisme dans les milieux insulaires tropicaux va non seulement modeler l'image du monde insulaire, mais réduire également l'impact de la contrainte géographique : l'insularité. « *L'étendue maritime séparant la Guadeloupe et la Martinique d'autres espaces est aujourd'hui parcourue par des flux multiples qui s'additionnent et s'enchevêtrent. [...] Pour ce faire, nous avons créé le concept, « hypo-insularité » qui cherche à mieux rendre compte de la particularité des îles pour lesquelles le caractère séparateur de l'océan se trouve beaucoup moins affirmé.* » (Nicolas. T, 2005). Il s'agit d'expliquer que l'insularité est un handicap surmontable. L'actuelle mondialisation des échanges économiques et l'uniformisation des modes de consommation semblent repousser davantage les limites de l'insularité.

Toutefois, les îles qui forment l'arc de l'Océan indien, en l'occurrence les îles Comores, cristallisent à des degrés variés l'impact des mutations, qui s'opèrent dans le monde. La conquête des épices au 11^{ème} siècle fut l'une des strates d'échanges⁷⁷ commerciaux qui ont façonné la configuration géopolitique mondiale. La connaissance géographique, en l'occurrence la cartographie, fut un outil technique essentiel, pour la maîtrise des voies maritimes donnant accès aux épices. L'accès aux ressources potentielles fut un objectif fondamental pour les empires. Arabes et Européens dans la course aux épices ont rivalisé, pour maîtriser les voies du commerce maritime. Dans cette trajectoire géo-commerciale, les îles furent des espaces d'escales et de contrôle des produits de luxe de l'époque (riz, poivre, esclaves et épices). Dans la découverte des routes des Indes, Vasco de Gama dans son itinéraire maritime franchit le Cap de Bonne Espérance en 1497 par le canal de Mozambique

⁷⁷ « Dans l'ensemble de l'océan Indien, les réseaux d'échanges s'étendent et se densifient dans un envol du commerce, et les États développent une plus grande efficacité dans la mobilisation des hommes et des ressources, appuyée sur une expansion des armes à feu. [...] Les marchands de l'océan Indien ne transportent pas seulement des produits de luxe, épices ou porcelaine. Divers catégories de biens fondent les échanges : les métaux (précieux ou non), les bois, les produits associés à l'habillement (cotonnades de l'Inde, soieries de Chine et d'Iran, lin et cotonnades d'Egypte) les biens destinés à la parure, les aromates, médecines et épices liés à la fois à la religion, à la santé et à la cuisine (poivre de la côte de Malabar, girofle et noix de muscade des Moluques...), l'alcool et les narcotiques, les moyens de production (esclaves, outils), de transport (navires), les moyens des guerres (armes à feu, chevaux, éléphants) et les aliments (le riz en premier lieu). Et puis les œuvres sacrées, les moyens de divertissement et plaisir (des musiciens et leurs instruments) (Beaujard. P, « Océan Indien, le grand carrefour », revue L'histoire des grands découvertes n° 355, 2010, p 30-35)

avant d'aboutir son voyage aux Indes. Ce fut la découverte des voies maritimes par lesquelles les puissances européennes ont sillonné les Océans et maîtrisé le monde insulaire.

III 112. Des rivalités géopolitiques à l'ère des empires coloniaux

L'émergence des empires coloniaux au 18^{ème} siècle a restructuré la configuration politique de l'Océanie Insulaire. Les îles ont servi de soubassements terrestres dans l'édification et l'expansion des impérialismes coloniaux. Ces micro-territoires émiettés dans les mers et océans ont joué le rôle de sentinelles pour le contrôle des voies maritimes par les « puissantes »⁷⁸ nations européennes.

Dans le regroupement des îles en réseaux insulaires, deux approches géostratégiques s'étaient opposées : d'une part l'approche anglo-saxonne qui avait consisté à regrouper les entités insulaires sous la bannière de Sa Majesté, mais avec plus de flexibilité et une relative autonomie, et d'autre part, l'approche française centralisatrice, voire assimilatrice, qui avait plutôt consisté à regrouper les îles sans tenir compte de leurs particularismes identitaire. Alors que la gestion anglo-saxonne de réseaux insulaires a été à l'origine de la prolifération des îles et archipels en micro-États insulaires, la France a pu contenir ses entités insulaires dans son système unitaire et centralisé.

À partir du 16^{ème} e siècle, Portugais, Anglais et Français s'étaient succédé aux îles de l'océan indien et ont constitué une nouvelle strate de civilisation. Au regard des incessantes incursions du grand voisin malgache, les sultans des îles Comores ont été contraints de postuler à la protection des puissances européennes. Objet des rivalités franco-anglaises et confrontées à des fractures et dissensions internes, les îles Comores ont toujours connu une vie politique tumultueuse.

Dans ce contexte, la personnalité politique de chaque île a été déterminante dans le processus de la colonisation de l'archipel. Mayotte, l'île la plus « malgachisée » de l'archipel, fut la première colonie française. En 1841, le Sultan Andrenansouli avait signé un traité de cession avec la France. Les autres îles furent tardivement colonisées. C'est en 1887, quatre décennies

⁷⁸« Quiconque contrôle la mer contrôle le commerce ; quiconque contrôle le commerce mondiale contrôle les richesses du monde, et conséquemment le monde en soi » (Sir Walter Raleigh, Navigateur anglais, 1552-1618) revue Diplomatie, n° Hors-série Aoute 2007

après, que le protectorat français s'était imposé sur l'ensemble comorien : (Mohéli en 1871, Anjouan en 1886 et Grande Comore en 1892) en évinçant la puissance anglaise. Au moment où l'hégémonie coloniale française fut globalisante sur l'ensemble de l'archipel. La bataille des « sultans »⁷⁹ avait dorénavant morcelé politiquement le pays. Alors que le sultan Abdallah III avait su maintenir une forte cohésion à l'île d'Anjouan, la Grande Comore fut le théâtre de nombreux et incessants conflits entre sept sultanats.

La vivacité de ces divisions historiques a laissé des séquelles dans la société politique comorienne. L'île de Mohéli, la plus petite, est perçue comme une entité négligeable sur l'échiquier comorien. En 1946, l'ensemble comorien fut rattaché à Madagascar avant de recouvrer son autonomie interne en 1963. Autre raison qui explique la réticence française quant à son engagement, c'était la complexité des rivalités politiques internes des îles. Cette approche diplomatique de la stratégie française s'était avérée certes longue, mais fiable, dans la mesure où cela n'a pas impliquée une hostilité militaire ouverte, mais, une fois conquis ces territoires insulaires, la France n'a pas hésité à investir militairement et politiquement pour y consolider sa position. La colonisation de l'archipel des Comores par la France a été progressive et adaptée à chaque île avec des approches différentielles dictées par les spécificités de l'organisation politique de chaque île. La position géographique de l'archipel constituait un point d'escale dans la route des Indes, et son importance stratégique pendant la guerre froide fut incontestable.

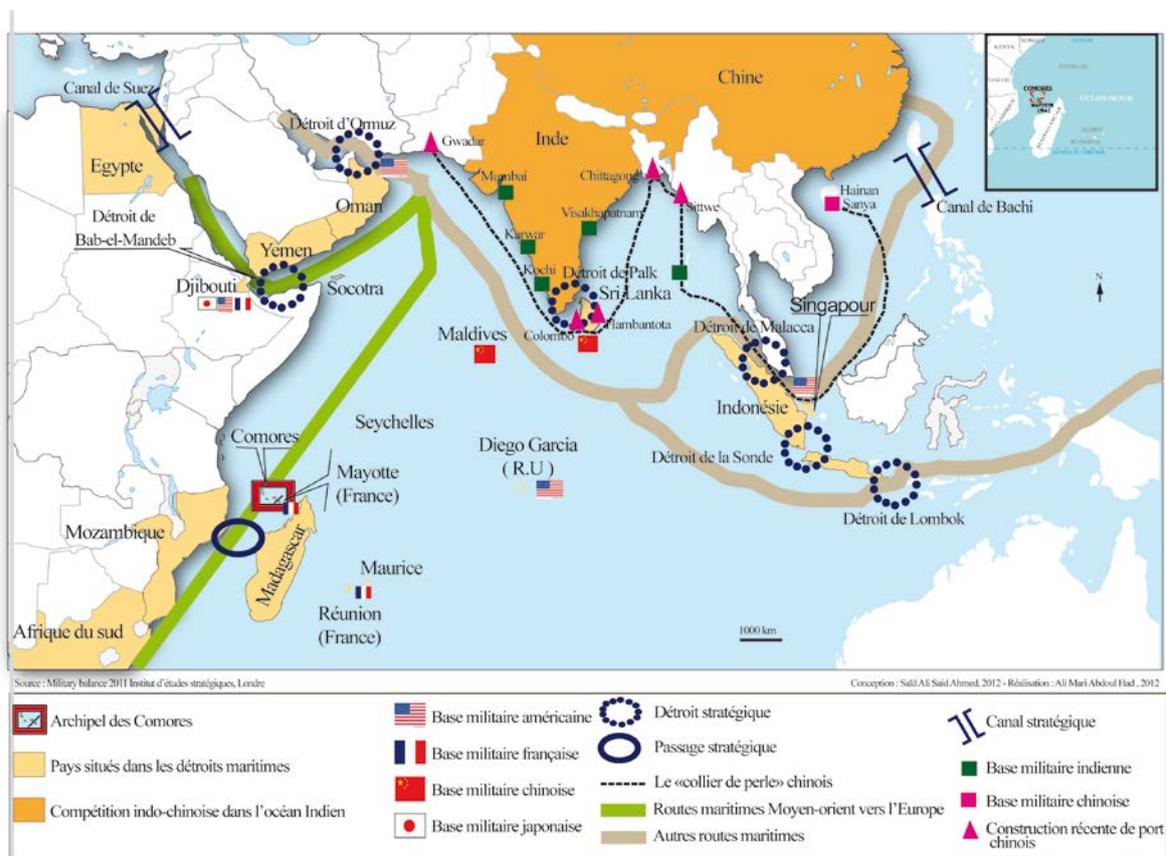
III 1 2. L'importance stratégique des Comores

Les enjeux géostratégiques ne sont pas figés, ils évoluent dans un contexte géopolitique international en pleine mutation. Si dans le contexte de la guerre froide, l'insularité comorienne a joué un rôle stratégique important (**III 121**), cependant, l'effondrement du bloc Est-Ouest a rendu sa fonction peu attractive (**III 122**).

III 121. L'évolution stratégique des Comores dans l'océan Indien

⁷⁹Martin. J, dans son ouvrage « Comores, quatre îles entre pirates et planteurs, 1983, l'Harmattan » a bien approfondi l'histoire des sultans batailleurs.

Carte n° 34. L'archipel des Comores dans son environnement géostratégique régional.



Cette carte illustre la situation géostratégique de l'archipel des Comores dans l'océan Indien et comment les grandes puissances mondiales s'y positionnent par rapport aux différents axes, canaux et points stratégiques régionaux.

III 1211. La portée stratégique des Comores dans la guerre froide.

L'océan Indien est structuré d'Est en Ouest et du Nord au Sud par des détroits et des canaux qui forment les SAS pour la circulation maritime. Il est subdivisé en sous-régions et chaque sous-région a ses spécificités stratégiques. Au nord, le détroit d'Ormuz, le golfe arabo-persique, le détroit de Bab el-Mandeb (verrou du canal de Suez) et le canal de Suez forment une sorte de triangle stratégique, l'étroitesse de la mer Rouge donne aux pays riverains une importance stratégique vitale. Le canal de Suez a marqué l'histoire géopolitique du monde. Sa fermeture en 1956 par l'Égypte sous Nasser avait déclenché une crise géopolitique majeure. Cependant, elle avait fait du canal de Mozambique un passage obligé.

L'archipel des Comores au sud-est de l'océan Indien, dans l'axe du canal du Mozambique, avait connu à cette époque une excroissance de son importance stratégique. Car, tous les

pétroliers en provenance du Moyen-Orient passaient obligatoirement dans le canal de Mozambique, pour s'acheminer vers l'Europe, afin de ravitailler le reste du monde en énergie comme l'illustre la carte ci-dessus. La France ex-puissance tutélaire s'était appuyée sur ce point stratégique, pour exercer un contrôle dans cette région. L'archipel des Comores était devenu en quelque sorte le verrou de l'océan Indien. À l'extrémité de la sortie du canal de Suez, Djibouti, ancienne Somalie française, constitue un point stratégique sur lequel la France a installé une base militaire. La France a une prééminence stratégique dans l'océan Indien.

Au centre de l'océan Indien se trouve l'île de Diego Garcia que l'Angleterre a cédé aux États-Unis, pour une concession de cinquante ans, mais que l'État mauricien continue de revendiquer comme partie de son territoire. Au sud-ouest de l'océan Indien, le détroit de Palk, qui est l'interface entre l'Inde et la mer de l'Inde, le détroit de Malacca, le détroit de la Sonde, le détroit de Lombok et le détroit de Torres constituent les points stratégiques de la péninsule indienne. « *Pour le XVIIIe siècle, Auguste Toussaint divise l'océan Indien (alors aussi appelé océan Oriental ou mer des Indes) en cinq zones : 1) la région occidentale, qui regroupe l'Afrique australe et orientale et les îles Mascareignes et Madagascar ; 2) la mer d'Arabie ou région indo-arabe ; 3) le golfe de Bengale ou région indo-malaise ; 4) l'Insulinde, à laquelle Auguste Toussaint rattache Ceylan, les deux constituant le domaine néerlandais ; 5) les confins ou régions marginales, dans lesquels on trouve pêle-mêle l'Australie, l'Extrême-Orient et le Levant.* » (Coutau-Begarie. H, 1993, p. 29-30). Ainsi, l'océan Indien est un espace stratégique où les puissantes nations ont toujours rivalisé et rivalisent encore, pour y contrôler et y exercer leurs influences respectives. L'océan Indien, d'Est en Ouest, et du Nord au Sud, est une région pétrie de conflits aux enjeux vitaux. C'est au temps de la « guerre froide » que cette région a connu un remarquable essor géopolitique. Les acteurs extérieurs en l'occurrence, les puissances régionales ou mondiales, dans les conflits locaux en apportant leurs soutiens aux principaux belligérants, d'où l'internationalisation des conflits.

Ainsi, les deux superpuissances, l'ex-URSS et les États-Unis,⁸⁰ rivalisaient par îles ou archipels interposés, pour y imposer leur prédominance géopolitique. Dans le conflit qui opposait Tamouls et Cinghalais sur fond racial ou ethnique au Sri Lanka, l'Inde, puissance régionale, apportait son soutien au premier. De même, en 1988, l'armée indienne était intervenue aux Maldives quand le gouvernement a été menacé par un coup d'État manqué.

⁸⁰ « Les Etats-Unis et l'URSS sont ainsi amenés à faire de cette région un des théâtres des rivalités, donc de présence navale, de démonstration de puissance dans le cadre de leur aspiration au statut de puissance planétaire. » (Mazéran. H, 1994, p 11)

À chaque fois qu'un conflit interne se déclenchait dans un pays voisin, l'Inde se forçait à marquer ses empreintes de puissance. Louchet André met en lumière ici l'appétit hégémonique de l'Inde dans sa région « *Proche politiquement et militairement ensuite : la très grande puissance diplomatique et militaire indienne rend les républiques de Sri Lanka et des Maldives fort vulnérables. On se rend compte que la géostratégie intérieure dépend ici profondément de la géostratégie extérieure* » (1997, p. 147). Dans une moindre mesure, cette situation est comparable à celle de l'île de Chypre dans la Méditerranée.

La guerre de 1974 qui opposait les Chypriotes d'origine turque et Chypriote d'origine grecque, avait conduit à la division de l'île en deux États. L'antagonisme entre Turco-Chypriotes et Gréco-Chypriotes était total : les premiers, situés au nord de l'île, sont de confession musulmane et les seconds situés au Sud sont de confession catholique orthodoxe. Alors que le groupe turco chypriote est soutenu par la Turquie, les Gréco-Chypriotes sont appuyés par la Grèce et l'Union européenne.

Aussi flagrante qu'imparable, cette déchirure géopolitique marque à jamais l'intérêt stratégique de l'insularité. Également, les îles Hanish situées dans le détroit du Bab-el-Mandeb, ont fait l'objet de disputes entre le Yémen et l'Érythrée en 1995. Dans toutes les régions du monde, les insularités habitées ou pas jouent pour la plupart un rôle stratégique prépondérant. En Asie du Sud, la Russie et le Japon rivalisent pour la conquête des îles Kouriles. Pourquoi de tels impératifs stratégiques sont-ils permanents dans le milieu insulaire ? En temps de guerre comme en temps de paix, les grandes puissances, s'appuient toujours sur les points stratégiques soit pour contrer une éventuelle menace ou pour affirmer leurs projections de puissances. Ainsi, l'espace maritime demeure un horizon géostratégique permanent. Les bases militaires occidentales, qu'elles soient françaises (Mayotte, la Réunion) ou anglo-saxonnes (Diégo Garcia et l'archipel de Chagos) dans l'océan Indien, sont une donnée structurelle géostratégique. En effet, la composante navale s'avère indispensable dans la conception stratégique. Levy J-P montre les caractères maritimes du concept géopolitique « *Dans son acception la plus moderne, le concept de géopolitique maritime implique une approche multidisciplinaire des affaires de la mer, dont la portée s'est précisée durant la 3^e conférence sur le droit de la mer (1973-1982)* » (2010).

Les États insulaires cultivent-ils de manière exacerbée la conscience stratégique de leur territoire ? La position stratégique de l'archipel est présentée par les Comoriens comme une

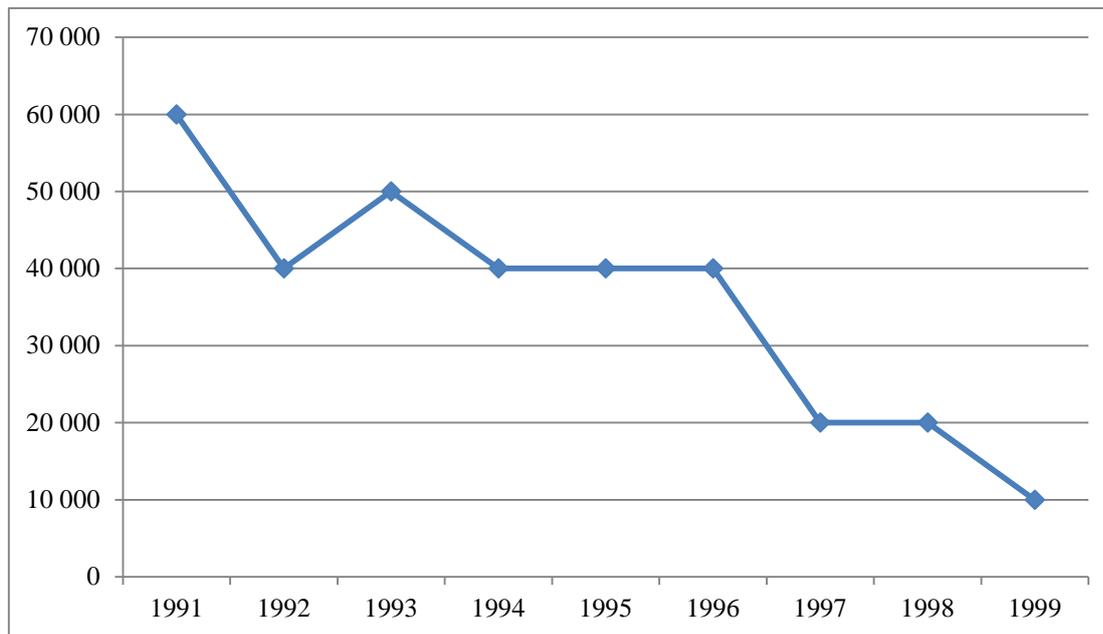
motivation permanente de l'occupation de l'île Mayotte par la France. Or, elle est d'une portée toute relative. *« En 1976, les géopoliticiens affirmaient que les Comores avaient un intérêt stratégique limité, malgré le passage des pétroliers. Cet argument fut fortement discuté lors de la sécession mahoraise. Il faut bien constater aujourd'hui, que cette position stratégique n'est ni primordiale ni pour les grandes puissances bordières, ni pour celles qui interviennent dans l'océan Indien. »* (Guébourg. J-L, 1995).

La perception de la valeur stratégique d'un pays peut être en décalage avec la réalité géopolitique du moment. Néanmoins, le fait que les Comores soient situées dans un axe maritime lui confère une certaine permanence fonctionnelle. D'autant plus que les grandes puissances qui contrôlent certaines positions stratégiques raisonnent en termes de perspectives géopolitiques. Car elles savent que certain intérêt stratégique dévalué aujourd'hui, pourra dans l'avenir retrouver son importance. Ainsi les positions stratégiques sont fluctuantes en fonction de contextes géopolitique international ou régional. En revanche la France a bien conscience du caractère hypothétique de l'intérêt stratégique que représente Mayotte et ou les Comores.

III 1212. L'évolution de l'intérêt stratégique

La valeur stratégique d'un territoire évolue en fonction du jeu et des enjeux géopolitiques internationaux. Ainsi, la fin de la « guerre froide » dans les années 90 a amorcé un tournant géopolitique. La dislocation de l'empire soviétique a entraîné une décomposition généralisée des États sur le continent africain. L'effondrement du bloc Est-Ouest a fait disparaître les références militaro-idéologiques qui structuraient la dissymétrie géopolitique mondiale. Dans ce contexte, les puissances occidentales commençaient à débrancher de manière plus ou moins brutale, leur prise de sous-perfusions pour laquelle dépendait la survie de la plupart des États du tiers-monde.

Fig. n° 59. Evolution de l'APD aux Comores (en milliers de dollars) : 1991-1999



Source : PNUD Rapport de la coopération au développement aux Comores 1999
Conception: Saïd Ahmed. SA, 2009

Cette figure montre l'évolution de l'aide publique internationale à l'Union des Comores (APD) par rapport aux contextes géopolitiques.

L'Union des Comores, comme la plupart des États du Tiers-monde, a vu ses allocations d'aide publique au développement diminuer. En effet, l'Afrique qui avait des difficultés à s'adapter aux nouvelles réalités géopolitiques, s'était enlisée dans les crises tribales et identitaires. « *Après la chute du mur de Berlin, qui avait suscité de grands espoirs de libéralisation politique et économique sur le continent, l'Afrique a connu le « temps du malheur » : privée de sa rente géopolitique, elle s'est abîmée dans les massacres et l'instabilité, sacrifiant la démocratie à la démagogie.* » (Smith. S, et Turquoi. J-P, Le journal, 2004). Cette situation d'affaiblissement des États africains s'était traduite aux Comores par une forte instabilité politique suivie de mouvements sécessionnistes. La chute de l'aide publique au développement liée à l'intérêt stratégique des Comores était un facteur aggravant des tensions. Accablé par une crise économique, l'État comorien n'avait plus les moyens de sauver les apparences d'un régime qui n'avait servi jusque-là que contenir les forces centrifuges latentes. En fait, notre propos à ce stade est de montrer l'évolution de l'intérêt stratégique des insularités. Cependant, nous analysons dans un chapitre postérieur, les causes socio-économiques de l'éclatement de l'Union des Comores.

Dans cette mutation contextuelle, il nous semble intéressant d'apprécier la portée stratégique de l'insularité. La géopolitique a changé la nature des enjeux stratégiques aussi. L'insularité a-t-elle perdu sa vocation stratégique ? En d'autres termes, la fin de la « guerre froide » a-t-elle pour autant mis hors-jeu ou disqualifié le monde insulaire dans la nouvelle géopolitique en devenir ? Répondre à cette question, c'est risquer de commettre une erreur d'appréciation. Car, l'ordre géopolitique mondial reste incertain. Pourtant, les conséquences sur les pays insulaires de la modification géopolitique intervenue aux années 90 paraissent incontestables. Hélène Mazeran souligne ces conséquences à l'échelle de l'océan Indien « *Depuis le début des années quatre-vingt-dix, l'effondrement du bloc communiste a également eu des répercussions sur la situation stratégique dans l'océan Indien. La disparition d'un des deux blocs sur la scène internationale a pour conséquence l'internationalisation des problèmes stratégiques.* » (1994, p. 28).

C'est une remise en question de la conception géopolitique classique. La prééminence des impératifs stratégiques, tels que la mondialisation et le terrorisme sont certes la résultante de nouveaux enjeux très complexes. Face à des conflits asymétriques et irréguliers, les stratèges tentent d'élaborer des ripostes appropriées. La mondialisation de l'islamisme et la multiplication des milices à travers la planète ont conduit les puissances à revoir leurs doctrines stratégiques. Ainsi, les grandes puissances qui avaient déserté le continent africain s'y réinvestissent et y déploient leurs influences à nouveau. Les opérations stratégiques⁸¹ sous le commandement des États-Unis s'effectuent en particulier dans l'océan Indien, zone hypersensible. La nature des menaces a changé, le jeu des acteurs aussi. La présence constante, voire structurelle des forces navales françaises, témoigne de l'importance du regain d'intérêt stratégique du milieu insulaire. Le professeur Pierre Papon souligne le caractère permanent de la stratégie maritime « *La fin de la guerre froide n'a pas fait disparaître l'importance stratégique, au sens militaire du terme, des forces de dissuasion nucléaire océanique [...] Une politique maritime pour la France avec sa dimension géopolitique suppose enfin que notre pays puisse convaincre les pays européens que l'avenir de l'Europe est aussi sur les océans.* » (2007, p. 28-29). La particularité des enjeux de l'océan Indien a conduit la France et l'Union des Comores à renouveler leurs diplomaties. En 2010, les deux

⁸¹« Un changement stratégique s'amorce en août 1998 après qu'Al-Qaïda a commis des attentats contre les Ambassades de Nairobi au Kenya et de Dar es-Salaam en Tanzanie (225 morts, Kenyans et Tanzaniens pour la majorité). [...] Mais le véritable tournant dans la stratégie américaine en Afrique s'opère après les attentats du 11 septembre 2001 » (Nguyen. E, 2010, pp 38-39)

pays ont opté pour la reconduite des accords de défense, alors que certains pays africains s'activent pour dénoncer les dits accords.

Toutefois, si le potentiel stratégique reste intact, les pays insulaires n'en tirent plus les mêmes bénéfices qu'avant. Car, la règle du jeu a changé. En effet, la première conséquence stratégique de la fin de la « guerre froide » est essentiellement militaire. Elle a porté une signification majeure de la modification géopolitique mondiale. L'abandon⁸² de la course à l'armement nucléaire par le couple rival soviéto-américain a eu pour effet de détendre une atmosphère de crispation géopolitique. Cette atmosphère a traduit un aveu d'échec pour l'URSS et a confirmé l'hyper-puissance américaine, mais surtout a privé les pays du Sud⁸³ et en particulier les micro-États insulaires de leur chantage.

Cependant, la disparition du clivage Est-Ouest a laissé aux États-Unis le lourd héritage d'un ordre mondial en mutation. Ce que le politologue Bertrand Badier qualifie « *l'impuissance de l'hyper-puissance*. » Le statut stratégique des pays insulaires n'a plus la même portée. Ainsi, le credo idéologique et militaire qui régulaient les conflits dans le monde s'était effrité. Les Nations-Unies n'ont plus la même résonance géopolitique, de surcroît, elles ont perdu leur vivacité et elles ne servent plus de terrain de spéculation pour les États faibles. Les nouveaux impératifs stratégiques, orientés vers des préoccupations plus écologiques, conduisent les acteurs en présence, à se repositionner sur l'échiquier géopolitique mondial. Le groupe des pays émergents (le Brésil, l'Inde, l'Afrique du sud et la Chine) a adopté une stratégie médiane entre les puissances classiques et les pays en voie de développement. Au cœur de l'arbitrage géopolitique international, ces pays émergents vacillent entre contestation et coopération. Nous abordons dans la troisième partie de ce travail, les nouveaux enjeux de l'Union des Comores face aux puissances émergentes. Dans ce foisonnement d'acteurs, les États-archipels tentent de faire jouer les rivalités entre anciennes puissances et puissances émergentes. Mais est-ce une réaction de frustration ou une stratégie habile ? En quoi l'impérialisme chinois serait-il différent des impérialismes classiques ? Nous pensons que la différence se trouve, non pas dans l'approche, mais dans la finalité. Car, les puissances occidentales n'ont pas pour finalité l'unique emprise économique, mais aussi politique et idéologique : le maintien de

⁸²« Le double abandon de l'armement nucléaire tactique a évidemment pour chaque camp et pour chaque État doté d'armement nucléaire une signification stratégique de grande portée » (De La Cord. P-M, 2009, P 10)

⁸³« Les pays du Sud sont les premières victimes de ce réaligement du monde, incapables de combler leurs handicaps économiques et sociaux, et désormais privés de la possibilité de jouer sur les rivalités entre les deux grands » (Gresh. A, 2009, P 5)

leurs influences sur les zones stratégiques du monde et la défense des droits de l'Homme est le credo de l'idéologie occidentale.

Les logiques d'enclavement ou d'encercllement⁸⁴ restent pour certains pays une déficience géostratégique. Aux antipodes des logiques d'enclavement, les ouvertures offrent aux États insulaires l'avantage stratégique. Mais si l'insularité est un avantage, elle est également source d'insécurité géographique. D'une accessibilité facile, les milieux insulaires ont fait l'objet de nombreux assauts de la part des pirates et des empires conquérants. Victimes de leur valeur stratégique, les îles sont marquées par les cicatrices des agressions extérieures. L'insularité est-elle un milieu à forte propension à l'instabilité politique ?

Que ce soit aux Comores, aux Seychelles et aux îles Fidji, les coups d'États qui s'y sont perpétrés traduisent une violence politique. Ainsi, si l'océan Indien a suscité un regain d'intérêt stratégique⁸⁵, il a néanmoins été source d'instabilité politique. Toutefois, l'ingérence politique massive par des puissances étrangères dans les États-archipels n'a été possible qu'avec la connivence des acteurs nationaux. Le mercenariat a été un instrument géopolitique qui consistait à opérer des changements politiques à l'intérieur des États insulaires en convenue aux intérêts des puissances respectives ou ex-tutélaires. Après le chaos des années 80, la décennie 90 a amorcé une nouvelle phase de reconstruction et de recomposition des États africains. Cette période de stabilisation a conduit à la mise en place des modèles géopolitiques post-conflits. L'influence et l'emprise des puissances étrangères se répercutent sur la construction des modèles géopolitiques des pays insulaires. Ainsi, l'archipel des Comores a-t-il subi, au fil des siècles, des variations des modèles géopolitiques. De la féodalisation à l'occidentalisation de l'ordre politique se tramait ainsi le contexte géo-historique des Comores.

⁸⁴ « Encercler semble être une loi de la géopolitique qui traverse l'histoire jusqu'à notre époque. Ainsi en est-il pour l'État d'Israël dont des constances de sa géopolitique cinquantenaire a toujours consisté à passer des alliances avec des pays qui se trouvaient à la périphérie du monde arabe et qui se sentaient menacés par lui. [...] La constance israélienne est une constance de « containment » ; sa logique est celle d'un encercllement de ceux qui l'entourent, une logique de contre-encercllement » (Thual. F, 1999, p 123)

⁸⁵ « L'instabilité de nombreux États insulaires provient de leur haute valeur stratégique » (Chauprad. A, 1999, p 76)

III. 2. Les constructions géopolitiques insulaires

Les modèles géopolitiques insulaires ont varié au fil des siècles. Nous allons montrer à travers ce panorama, l'impact des rapports de forces mondiaux sur le destin politique des pays insulaires. Deux échelles historiques ont entraîné des reconfigurations géopolitiques insulaires : l'ère pré-étatique, (III 21) et l'avènement des micro-États insulaires (III 22).

III. 2. 1. Les entités insulaires à l'ère pré-étatique

Avant la pénétration des Européens, la féodalité a été le mode d'organisation sociopolitique des îles (III 211). Sous la colonisation, les îles étaient regroupées en réseaux sous tutelles de leurs métropoles respectives (III 212).

III. 2.1.1. L'émiettement politique originel du monde insulaire

C'est la conception clanique du pouvoir qui a présidé à l'émiettement politique de la société comorienne. Malgré des timides réformes récentes sur le découpage territoriales Ngazidaj a gardé l'essentiel l'organisation politique de l'héritage swahili. D'où l'analyse du prisme culturel sur la construction des modèles géopolitiques insulaires. Les travaux de Joël Bonnemaïson nous servent de référence en la matière. Ce dernier avait consacré sa carrière scientifique à étudier le fonctionnement des sociétés insulaires du Pacifique. Il ressort dans ses analyses une certaine théorie de l'analyse géopolitique propre au milieu insulaire. Il met en évidence « *Les deux modèles géopolitiques de l'insularité : les modèles des centres et des périphéries ; il vise à identifier des centres de puissances, puis des anneaux de pays à intégration plus ou moins forte et enfin, ailleurs, des pays marginaux, plus ou moins périphériques, des « Anti-monde ».*

Cette vision jacobine et centralisée sous-tend celle du « Système Monde » ; elle repose sur l'idée qu'il y a une logique dans l'organisation du monde et des lois cohérentes qui l'expliquent. Le second modèle, d'essence libertaire, vise à reconstituer des espaces non pas centrés, mais réticulaires, c'est-à-dire à centres multiples réunis par des réseaux ou par des processus de circulations et d'échanges formant comme autant des cheminements en étoile,

apparemment sans direction fixe, et dessinant plus des centres que des axes. » (idem 1997, p. 121). Dans son approche empirique, Joël Bonnemaïson apporte un éclairage manifeste sur les différentiels dans la construction des modèles géopolitiques entre les micro-espaces insulaires et macro-espaces continentaux. La féodalité est-elle le corollaire de l'insularité ? Dans les pays continentaux aussi bien en Afrique, qu'en Europe et en Asie, la féodalité a existé sous des formes différentes.

Elle n'a été qu'une étape antérieure dans l'évolution de l'organisation politique. Cependant, associer le facteur physique l'insularité au facteur culturel, cela nous conduit à déduire que le système féodal a plus d'emprise sur le milieu insulaire. L'explication se trouve dans la forme de l'espace. Un archipel est un ensemble d'îles. Chaque île est isolée, donc elle se conçoit comme un centre. La distance physique détermine la mise en réseau des îles entre elles et implique ainsi la forme du pouvoir politique sur l'espace. *« Les réseaux sont un facteur fondamental de la maîtrise de l'espace, du mode de contrôle où ils se matérialisent. Ils sont aussi les vecteurs de modifications des rapports de forces. Les liens entre réseaux et situation politiques sont donc complexes. »* (Rosière. S, 2003, p. 124). Nous pensons que plus l'espace est isolé et minuscule, plus la capacité d'inféoder la société est grande. C'est bien vrai dans les micro-espaces insulaires où les régimes de chefferies, existent encore sous une forme implicite. Selon, Christian Huetz de Lempis, certains pensent que la démocratie est un modèle politique inapproprié des sociétés insulaires. Nous avons pu observer que la société politique comorienne fonctionne sous un fond clanique malgré les apparences d'un système d'État démocratique. C'est la logique du rapport vassal-suzerain qui prime en réalité sur celle du rapport formel citoyen-gouvernant.

Quelles sont les implications cognitives de l'insularité ? En quoi le milieu insulaire détermine-t-il une forme particulière de représentation du pouvoir ? Joël Bonnemaïson apporte une explication de nature géoculturelle *« Mais au-delà de l'insularité, il y a ce qu'on peut appeler l'iléite, qui est la conscience de l'insularité, ou si l'on préfère les mythes et les représentations qui entourent le sentiment insulaire. L'iléite, qui est impalpable, ne se mesure pas, mais elle peut s'approcher par l'analyse géoculturelle. »* (1997, p. 122). Le caractère réticulaire de l'espace implique un type de rapport sociopolitique particulier. Dans le système féodal, chaque île est un microsystème. Mais l'absence de rivalités entre les îles d'un même archipel dans la logique féodale, serait-elle forcément un non-sens géopolitique ? Pour Joël Bonnemaïson, c'est un modèle géopolitique multi-central.

Le modèle centre-périphérie obéit à une logique des réseaux. Celle-ci est essentiellement fonctionnelle, car elle articule le centre et périphérie. Or, à l'époque féodale l'univers archipelagique a fonctionné dans une logique multi-scalaire. Les liens fonctionnels entre les îles ont été tissés par les empires européens. C'était une construction géopolitique qui ne collait pas toujours aux réalités géoculturelles des ensembles insulaires. Dans l'océan Indien, le rattachement des Comores à Madagascar en 1946 n'avait aucune prise culturelle malgré la proximité géographique. Si nous extrapolons cette logique dans le contexte africain, nous pouvons constater que les découpages territoriaux⁸⁶ qui ont été opérés dans ce continent, avaient méconnu les réalités géo-ethniques. Situation qui a créé des incohérences géopolitiques qui perdurent jusqu'à nos jours. Ce que François Thual qualifie de « *mal-formation ethnique* ». L'émiettement politique aux Comores est un phénomène bien antérieur à notre époque. La colonisation des Comores par la France fut une parenthèse au morcellement politique. Car, sous la colonisation, les îles n'ont été que de simples réseaux dépendant de la métropole.

III. 2.1.2. Des insularités en réseaux

La colonisation a non seulement bouleversé la structure socio-politique originelle, mais à intégrer les Comores dans un ensemble de réseaux dépendant de la métropole française. Les îles Comores qui étaient jusque-là sous la régence autonome des sultans locaux étaient désormais passées sous la tutelle française. « *A partir de 1912, l'archipel est complètement rattaché à Madagascar et administré comme une province éloignée et difficile d'accès.* » (Vérin, P et Battistini, R, 1984). Il faut noter que les rivalités de pouvoir sur l'espace ont donné une dimension géopolitique nouvelle, étant donné que les colons et sultans étaient rentrés dans un rapport de force pour la conquête du pouvoir. Les colons s'étaient non seulement imposés mais ont fini par mettre hors-jeu les sultans. C'est donc un acte politique de portée internationale, d'autant plus politique que la spoliation de terres par les colons avait suscité de révoltes populaires sporadiques partout dans l'archipel. L'archipel des Comores a donc

⁸⁶« D'abord, comme en Afrique, l'appropriation et le partage colonial se sont fondés sur des découpages territoriaux réalisés dans une logique géopolitique concurrentielle et dans une logique géographique simple ne tenant pas compte de la complexité des partages des espaces insulaires entre les populations autochtones. » (Christian Huetz Le Lemp, 2008, p 2-7)

basculé dans un destin géopolitique qui l'a conduit à entrer dans une nouvelle ère, celle de réseaux coloniaux.

Sous l'ère coloniale, le monde insulaire ne formait plus qu'une nébuleuse dans les Océans. Contenues dans les blocs impérialistes, les îles étaient solidement ancrées dans des ensembles géopolitiques plus vastes. Les insularités sont intégrées dans le système monde, la composante ultramarine des grandes métropoles autour duquel il gravite. Le basculement des entités insulaires impliquait une reconfiguration de l'échiquier mondial. Leurs appartenances aux impérialismes occidentaux ont non seulement modelé l'organisation sociopolitique des archipels, mais ont constitué les relais pour les empires coloniaux dans leurs conquêtes. Deux principaux empires coloniaux s'étaient partagé le réseau insulaire aux logiques et aux motivations idéologiques différentes.

L'Angleterre, mercantiliste et pragmatique, avait regroupé les entités insulaires sous forme d'association dans une projection économique. Pour elle, les îles étaient une opportunité de ressources économiques plus qu'une emprise culturelle. De son côté la France, centralisatrice et jacobine, avait regroupé et structuré ses réseaux insulaires dans une logique d'assimilation et donc d'acculturation. La principale motivation de l'impérialisme français reposait sur une vocation civilisatrice. La langue (le français) et la religion (catholicisme) étaient à l'époque les principaux vecteurs de la domination. Cependant, la nécessité ou l'impératif de transformer l'ordre culturel des peuples colonisés n'allait pas de soi, du moins pour certains pays insulaires. L'archipel des Comores illustre ce cas de figure. Après cinq cents ans de colonisation française, la culture comorienne reste peu altérée. L'héritage de la civilisation arabo-musulmane a constitué un frein à une francisation profonde de la société comorienne. François Doumenge montre le caractère imperméable de la francisation des Comores. « *Le statut d'indépendance ayant été facilement accordé aux éléments les moins francisés et francisables (Djibouti et Comores, tout en reconnaissant le droit à une sécession insulaire fortement motivée (Mayotte).* » (1985, p. 315). A *contrario*, la colonisation avait mis fin à l'émiettement politique de l'archipel. La colonisation, nouvelle ère géopolitique, avait conduit les milieux insulaires à rompre avec le système « Anti-monde ». C'était la fin de la logique réticulaire.

Sous l'ombre de métropoles européennes, les îles n'avaient aucune existence formelle encore moins une visibilité géopolitique. Il nous semble plus pertinent de montrer la complexité de l'articulation des insularités. L'insularité est-elle d'essence libertaire et égalitaire à l'époque

précoloniale, beaucoup d'îles ont fonctionné de manière autonome. En fait, elles n'avaient pas tissé des liens politiques entre elles, donc elles étaient des singularités. Cependant, sous l'étendard de leur empire respectif, qu'ils soient le français ou l'anglais, les îles ont été unifiées. Cette unification n'a pas impliqué de conflit entre elles. Dès lors que les îles étaient sous hégémonie exogène, elles n'ont pas manifesté de tensions entre elles.

Alors que l'histoire a montré qu'à chaque fois que ces entités insulaires tentent de se rapprocher pour former une seule entité géopolitique, les troubles et conflits prenaient le dessus. L'hégémonie endogène, en l'occurrence le fait de stratifier les îles dans une logique de centre et périphérie, est souvent source de tension. En effet, avant la colonisation, les îles ont fonctionné dans une logique libertaire, donc sans hiérarchisation politique entre elles. Regroupées sous la colonisation, les îles se trouvaient dans une logique de statut égalitaire (outre-mer). Ainsi, la fin de la 2^e Guerre mondiale allait ouvrir une nouvelle étape géopolitique qui a fait basculer le destin du monde insulaire. L'octroi des indépendances à certaines îles et archipels a conduit à l'émergence de micro-États insulaires. L'entrée de ces nouveaux acteurs sur la scène internationale a reconfiguré le paysage géopolitique mondial.

III. 2.2. L'avènement des micro-États insulaires

Les entités insulaires dans leurs globalités, ont été contenues sous l'égide des ex-puissances coloniales respectives. Les années 60 ont sonné le glas des empires coloniaux. Alors, que certaines îles sensibles à la mouvance indépendantiste cherchaient à s'émanciper politiquement, la question de la viabilité des micro-États insulaires a été posée au préalable au sein des Nations-Unies (III 221). Cependant, leurs statuts d'États les ont propulsés sur la scène internationale comme des sujets à caution quant à leurs capacités à exercer leurs souverainetés réelles (III 222).

III. 2.2.1. Les États-archipels : un enjeu international

L'émergence des micro-États insulaires s'était avérée dès le départ un enjeu international. Corollaire de la fin de la Deuxième Guerre mondiale, le mouvement de la décolonisation généralisé avait conduit les îles et archipels à s'inscrire dans cette nouvelle marche de l'histoire. Jusque-là contenues dans les blocs impérialistes, les insularités ont exprimé leurs aspirations à l'émancipation politique. La volonté des archipels d'affirmer leur existence dans

la configuration géopolitique post-guerre mondiale n'allait pas de soi. En effet, compte tenu des vulnérabilités géographiques, démographiques et économiques des insularités, la question de leurs viabilités a été posée au préalable.

L'octroi des indépendances à des micro- insularités avait fait l'objet d'une expertise géopolitique. Christian Huetz Le Lempis montre l'importance de l'enjeu de l'émergence des micro-États. « *Si la colonisation a ainsi laissé un certain nombre de lieux et des causes de conflits potentiels, la décolonisation a fait naître, elle, un ensemble de petits États, voire de micro-États insulaires en principe indépendants. Mais leurs tailles et leurs populations minuscules à l'échelle de l'aire Pacifique et sauf exception, l'extrême modestie de leurs ressources posaient à l'évidence dès le départ la question de leur viabilité en tant qu'entités indépendantes.* » (2008, p. 3-7).

Si le projet des indépendances des insularités avait suscité un examen de conscience géopolitique internationale, il avait néanmoins permis d'interroger sur la définition du concept micro-État. « *Il n'existe pas de définition généralement admise de ce qu'est un petit État* », souligne deux experts de l'ONU dans un rapport publié en 1993 à Genève, « *et le critère ou la combinaison de critères retenus dépendent en grande partie du but dans lequel la définition doit être utilisée.* » (Minassian. G, 2006). L'émergence d'une nouvelle catégorie d'États sur la scène internationale a soulevé un débat contradictoire. Pour certains, accorder le statut d'État à des micro-insularités, ne disposant pas des facultés nécessaires et suffisantes, pour exercer une souveraineté réelle, c'est risquer de désordonner le monde. Alors que pour d'autres, l'admissibilité des archipels comme entités souveraines est un facteur de paix. Cependant, le risque d'une prolifération des micro-États avait conduit l'ONU, à prendre la mesure de l'insularité. Entre le scepticisme des uns et l'optimisme des autres, l'ONU a évolué quant à l'appréciation des critères d'éligibilité des micro-États. Au fil du temps, s'était opérée une déclinaison des critères d'admissibilité des États insulaires.

Dans un premier temps, la distinction était d'ordre géographique et démographique : une sous-catégorie de la macro-insularité en termes de superficie et de population est apparue. Ainsi, Madagascar, le Japon, l'Indonésie ont été admis comme des entités ayant les potentialités constitutives d'un État. Toutefois, la difficulté résidait sur l'appréciation des critères. Les critères devaient être cumulatifs ou alternatifs ? Car, il apparaît que des macro-insularités souffrent d'une déficience économique. A *contrario*, des micro-insularités ayant une efficience de ressources pouvaient être éligibles. Ainsi, la notion de viabilité est variable.

De 1965-1975 le phénomène de prolifération des micro-États s'était accéléré. Des archipels de superficie réduite avec une population peu nombreuse et des ressources naturelles limitées ont accédé à leur indépendance.

Mais si les pays insulaires étaient animés par le principe de l'autodétermination, les moyens d'obtenir⁸⁷ leur indépendance résultaient de situations diverses. François Doumenge montre l'inquiétude de l'émiettement des micro-États insulaires. « *Ces tendances à la parcellisation des archipels et à la création des micro-États insulaires allaient pouvoir se donner libre cours après l'admission de Malte (décembre 1964) et surtout des Maldives (septembre 1965), confirmant les craintes exprimées lors des débats par les représentants de la France et des États-Unis mettant en garde contre une prolifération incontrôlée d'États dépourvus des capacités de s'assurer une existence réellement indépendante.* » (1985, p. 307).

Cependant, le doute sur l'existence viable des micro-États pouvait bien être perçu comme une arrière-pensée géopolitique des ex-puissances coloniales, de vouloir maintenir ces îles sous leurs emprises. Or, à la lumière de l'expérience de certaines indépendances des micro-États insulaires, nous pouvons observer, que pour la plupart des États-archipels, la souveraineté n'est pas assumée. En substance, ces indépendances octroyées pour la plupart se sont avérées plus formelles que réelles. Un tel constat vient corroborer la thèse de Joël Bonnemaïson selon laquelle l'État⁸⁸ n'est pas un paradigme adapté à l'insularité. Certes fictives, ces indépendances sont d'abord une stratégie de survie pour les micro-États insulaires. Ces entités insulaires ont une profonde conscience de leurs vulnérabilités. Cette représentation intrinsèque des insulaires est la source même de leurs projections géopolitiques. En d'autres termes, c'est le sentiment⁸⁹ de vulnérabilité et donc de l'insécurité à l'existence, qui les pousse à l'indépendance. Cependant, bien que leur existence ait été appréhendée peu viable, ces micro-États insulaires ont le mérite d'exister non seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour les grandes puissances qui les instrumentalisent. Notre analyse tend à montrer la logique

⁸⁷« Le micro-État est le résultat d'un long processus d'autodétermination d'un peuple jusque-là confiné dans son statut de minorité, obtenu soit par la chute ou le déclin d'un empire colonial, soit par un accord amiable avec l'ancienne autorité tutélaire, soit par la désintégration d'un État fédéral, soit encore par la partition de l'État » (Gaidz Minassian, p 332, 2006)

⁸⁸« Pour Bartomeu Barcelo, adepte du concept de « nissonologie » (la science des îles) fondé par Abraham Moles, les îles forment intrinsèquement partie du monde du local. L'État est un concept continental, l'île un concept local. L'État est société, l'île est communauté. Le micro-État réunit la totalité de ces concepts mais il se caractérise aussi par le fait qu'il donne priorité à l'un ou l'autre en fonction des nécessités, des circonstances et de la conjoncture. » (Mallart. L, 1997, p 96)

⁸⁹« Il existe ensuite chez les petits États insulaires un fort sentiment de vulnérabilité. D'où une ferme volonté de sauvegarder leur mémoire et leur culture, vecteur fondamentaux de leur survie [...] Sans État, le danger d'une extinction de l'identité est fatal. » (Minassian. G, 2006, p 333)

géopolitique qui préside à l'organisation des rapports de force entre sujets internationaux. Dans une arène internationale où les États puissants existent pour dominer et où les petits États s'efforcent de paraître pour exister, une inégalité s'institue de *facto*. La survie des insularités est essentiellement identitaire. L'État⁹⁰, pour les sociétés insulaires, est un formidable bouclier, dès lors qu'il protège l'existence formelle des identités insulaires. Alors que l'avènement de l'État dans le milieu insulaire a été perçu comme une forme d'acculturation, ce que le politologue Bertrand Badi qualifie de « *l'occidentalisation de l'ordre politique* ». Comme la stipule la charte des Nations-Unis : « *Un État égale une voix* ». Mais est-ce en réalité que tous les Etats se valent ?

Tableau n° 19. Petits Etats insulaires suivant leur date d'admission aux Nations-Unis

| Nom de l'Etat | Année d'admission | Superficie km ² | Population (1000 Habitants 1981) | PIB 1981 (millions de dollars) |
|---------------------|-------------------|----------------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| Malte | 1964 | 316 | 346 | 1190 |
| Maldives | 1965 | 298 | 160 | 40 |
| Barbade | 1966 | 431 | 268 | 880 |
| Maurice | 1968 | 2045 | 980 | 1230 |
| Fidji | 1970 | 18 274 | 650 | 1290 |
| Bahreïn | 1971 | 622 | 360 | 2350 |
| Bahamas | 1973 | 13 935 | 248 | 800 |
| Grenade | 1974 | 344 | 115 | 100 |
| Cap Vert | 1975 | 4033 | 330 | 100 |
| Sao Tomé | 1975 | 964 | 88 | 40 |
| Comores | 1975 | 2 171 | 370 | 110 |
| Samoa occidentales | 1976 | 2 935 | 159 | 130 |
| Seychelles | 1976 | 280 | 66 | 110 |
| Dominique | 1978 | 751 | 87 | 60 |
| Salomon | 1978 | 28 530 | 235 | 150 |
| St-Lucie | 1979 | 616 | 118 | 120 |
| St-Vincent | 1980 | 388 | 103 | 70 |
| Antigua Barbade | 1981 | 442 | 78 | 120 |
| Vanuatu | 1981 | 11 880 | 121 | 40 |
| St-Christophe Nevis | 1983 | 269 | 50 | 50 |

(Source/réalisation: François DOUMENGE, 1985)

⁹⁰« C'est par ce qu'elle peut se reposer sur un État souverain que la mémoire du peuple trouve sa place dans l'arène du patrimoine mondial de l'humanité » (Idem, 2006, p 333)

Ce tableau montre l'émiettement géopolitique du monde insulaire et ses conséquences à l'échelle internationale.

Mais cet égalitarisme *de jure* dissimule une classification des catégories d'États au bas de laquelle se trouvent les micro-États insulaires. Toutefois, si l'État est un palliatif formel aux handicaps multiformes des pays insulaires il est loin d'être suffisant. Car, entre indépendance politique (formelle) et dépendance économique, les micro-États insulaires, sont enclins à prendre en compte les injonctions des grandes puissances dont dépendent leurs survies. Dans une telle posture, la souveraineté des États faibles devient une variable d'ajustement géopolitique. Ainsi, la souveraineté des États-archipels est-elle aliénable, au mieux elle est objet de négociation et au pire source d'ingérence.

III. 2.2.2. De l'indépendance à la dépendance politique informelle

A peine accédé à son indépendance l'archipel des Comores s'est vite heurté aux réalités économiques de sa souveraineté politique. Les conséquences de l'impréparation à son indépendance ont conduit fatalement le jeune Etat comorien dans une logique de dépendance implicite et informelle. Ainsi la question de la viabilité des micro-Etats insulaires à l'époque a été une préoccupation géopolitique pour les Nations-Unis. Si la vulnérabilité des certains Etats-archipels comme les Comores a été appréhendée comme une charge pour les Nations-Unis. En revanche pour les grandes puissances qui tiraient les ficelles du jeu international, ce fut une opportunité géopolitique. Néanmoins ces micro-Etats conscients de leur dépendance savaient tirer leur épingle du jeu, puisqu'ils ont fait de leur faiblesse une force stratégique.

En effet l'existence peu viable des micro-États insulaires implique des situations d'ingérence et d'instabilité politique inhérentes à leurs vulnérabilités. L'insularité est un champ d'ingérence et d'instabilité politique. Cette situation s'explique par sa forte dépendance stratégique. En effet, la plupart des États-archipels ont des dispositifs militaires très limités pour protéger leurs territoires contre les agressions extérieures, les forces armées de ces États n'ayant pas de formation solide et des moyens logistiques nécessaires pour affronter une attaque extérieure. Les principaux coups de forces, qui déstabilisent le régime politique des

pays insulaires. De 1975, date de l'indépendance jusqu'à 1995, l'État comorien a subi au total 25 coups d'État dont la plupart, opérés par Bob Denard. Cependant cette ingérence résultait d'une certaine connivence de la part des acteurs intérieurs. Car les commanditaires de ces coups de force étaient des hommes politiques comoriens en convenue des intérêts géopolitiques des pays satellitaires, notamment la France.

Pendant 12 ans Bob Denard et ses mercenaires ont transformé l'archipel des Comores en une plaque tournante du mercenariat en liaison avec l'Afrique du Sud. Le coup d'État de 1995 lui a été fatal. Après l'assassinat du président Ahmed Abdallah en novembre 1989 Bob Denard avait pris en otage le pays. Il a bien fallu l'intervention de l'armée française sur la base des accords de défense franco-comoriens, pour le déloger. Cette situation montre l'incapacité manifeste de l'État comorien à assumer sa souveraineté. Dans l'océan Pacifique, l'archipel de Fidji est l'archétype d'un État rythmé par les coups d'État. Toutefois, à la différence des Comores, les coups d'État résultent d'un problème d'équilibre ethnique entre Mélanésiens et Indiens. En décembre 2006, le chef des forces armées, le contre-amiral Frank Bainimarama a renversé le régime démocratique par un coup d'État⁹¹ dans le but de régler ce conflit ethnique.

En 1988, aux Maldives, un groupe de rebelles tamouls sri lankais a renversé le régime par un coup d'État, il a fallu l'intervention de 1 500 soldats de l'armée indienne, pour y rétablir l'ordre. Face à des actes attentatoires à la souveraineté nationale, les micro-États sont dépourvus de moyens de défense. Si le principe de non-ingérence est le sacro-saint de la souveraineté des États, il souffre dans la pratique d'un réel respect. Quelle est donc la valeur de la souveraineté des micro-États insulaires ? Pour répondre à cette question, il convient de revoir la stratégie des survies des petits États. Si les accords de défense traduisent pour les États faibles une forme d'aliénation, ils sont aussi une stratégie d'alliance. Une aliénation délibérément consentie est certes une dépendance qui protège.

Or, cela a toujours été dans la stratégie des îles et archipels de chercher un allié puissant par conscience de vulnérabilité pour assurer leur sécurité⁹². Nous pouvons observer que même les

⁹¹ « Les coups d'État prétoriens de 1987 et leur impact sur le fonctionnement statuaire et l'équilibre ethno-culturel des îles Fidji. » (François Doumenge, 2009, p 35)

⁹² « L'ONU, qui a voté trois résolutions en 1989, 1991 et 1995 (19) sur la protection et la sécurité des petits États, a appelé les organisations régionales et internationales compétentes dans ce domaine à apporter leur assistance aux petits États particulièrement vulnérables aux menaces extérieures terroristes, trafiquants de drogues et mercenaires, ainsi qu'à l'ingérence dans leurs affaires intérieures du respect des minorités et des droits du citoyens. » (Minassian. G, 2006, p 337)

agressions endogènes, exercées par des éléments intérieurs, l'armée de certains État archipels, sont incapables de faire face et de rétablir l'ordre. Du temps de la crise climatique globale, les micro-États, sous peine de voir leurs aides publiques au développement diminuer, gèlent une partie de leurs territoires au nom du principe de l'ingérence écologique. Cet aspect est abordé dans la troisième partie de ce travail. Ainsi, s'ajoute à leur aliénation institutionnelle, une aliénation fonctionnelle liée à l'usage du territoire. Les constructions géopolitiques des insularités sont toujours modelées en grande partie par des facteurs exogènes. De surcroît, ingérence et connivence sont une concordance géopolitique implicite entre États faibles et États forts. Le rapport de force entre acteurs géopolitiques s'instruit à travers un long cheminement historique. Alors que la construction des États nations européens a nécessité un long processus historique, dans les pays insulaires où l'État a précédé la nation, les convulsions politiques conduisent dans certains cas, à des situations balkaniques. Aux Comores, la question de l'indépendance a été à l'origine de la balkanisation de l'archipel.

Conclusion du chapitre III

En définitif les répercussions politiques du monde sur l'insularité comorienne nous amènent à questionner sur la notion du déterminisme géographique. Le déterminisme est-il un paradigme qui a encore un sens dans le milieu insulaire ? Nous avons vu que l'insularité joue et a toujours joué un rôle non négligeable à travers les événements géopolitiques qui bouleversaient le monde. En effet les grandes puissances dans leurs rapports avec le monde insulaire ont intégré l'impératif maritime dans leurs stratégies. Elles ont par ailleurs contribué à modeler la géopolitique des pays insulaires. Mais l'insularité est-elle au regard des grandes puissances un mobile stratégique permanent ? Si l'intérêt varie en fonction de conjonctures internationales, la position géostratégique de certains pays insulaires reste une permanence.

Toutefois la géopolitique des Etats-archipel, en l'occurrence les Comores, est construite sur un édifice fragile dépendant de la France et de l'aide internationale. Sous la tutelle implicite mais relative de son ex-métropole l'Etat Comorien a des difficultés à marquer une émancipation géopolitique réelle. Il est bien vrai que l'Union des Comores a certes intégré le système-monde mais dans une logique de dépendance économique et donc politique. L'APD bien qu'elle ne cesse de baisser progressivement reste le principal levier du fonctionnement de l'Etat comorien. Mais bien plus que l'assistance économique, c'est l'emprise culturelle occidentale en général et française en particulier qui influe sur le mode de gouvernance politique.

Néanmoins l'Union des Comores comme bon nombre des Etats-archipels a réussi à sortir de son relatif isolement géographique et a gagné en visibilité internationale. En revanche elle est toujours située en marge des dynamiques des grands enjeux économiques mondiaux. Ainsi la fragilité de construction géopolitique de l'archipel a été le prélude à une situation de conflit et d'instabilité entre les îles. De plus, des rivalités de pouvoir impriment l'espace insulaire. Alors que dans la plupart des États-archipels les crises identitaires sont sources d'instabilité politique dans certains cas et source de motivation d'unité politique dans d'autres cas, les Comores sont caractérisées par l'unité identitaire et la division politique, tel est le paradoxe de la nation comorienne.

IV-Chapitre 4. Unité identitaire et division politique : le paradoxe de la nation comorienne

L'insularité est-elle un milieu à forte propension de conflit et d'instabilité politique ? Pour répondre à cette question, nous nous penchons sur notre cas d'espèce, en l'occurrence l'archipel des Comores. Cet archipel est, depuis son indépendance, confronté à sa fragmentation politique (IV 1). Dès la fin de la « guerre froide » l'Union des Comores est devenue un nouveau théâtre de conflits politiques entre les îles qui la composent (IV 2). Des géopolitologues comme Chauprade. A et Burac. M avancent l'hypothèse que l'insularité est source de conflits et tensions politiques. Mais en quoi l'insularité est-elle génératrice des conflits ? Le contexte comorien dégage des particularités géopolitiques, que nous tentons de mettre en lumière, pour saisir les causes profondes des conflits.

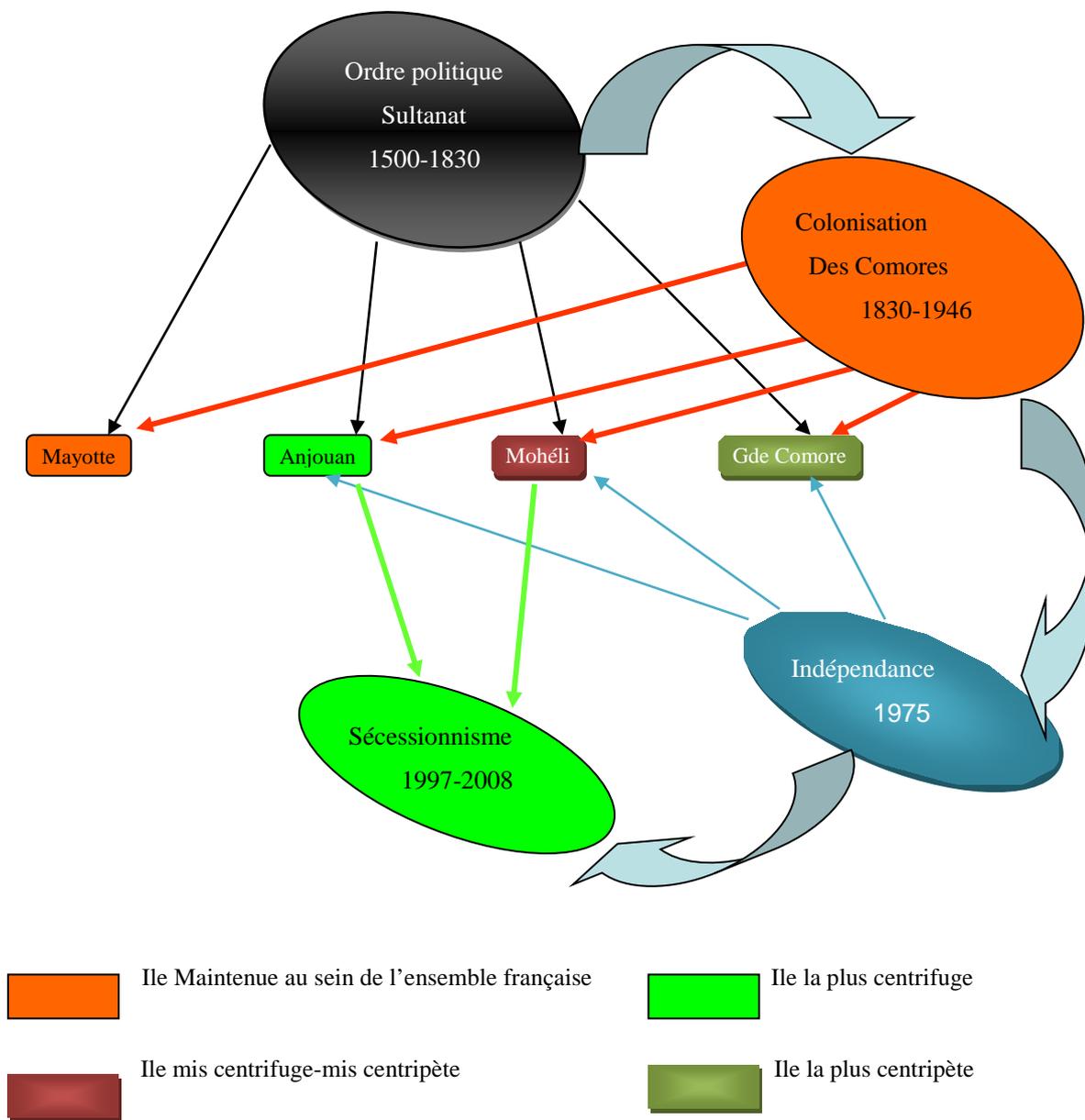
IV. 1. Indépendance et fragmentation politique

L'indépendance qui, en principe, devait présider à l'unification politique du territoire a plutôt conduit à la césure politique de l'archipel (IV 1 1). Par sa portée internationale ce contentieux territorial ne cesse et n'a cessé de compliquer la diplomatie franco-comorienne. (IV 1 2).

IV.1.1. Mayotte et l'Union des Comores : une rupture géopolitique

Dès l'accession des Comores à leur indépendance en 1975, Mayotte, quatrième île de cet archipel, a exprimé sa volonté manifeste de rester dans le giron français. Cet antécédent sécessionniste a marqué la fragmentation politique de ce pays multi-insulaire à la cohésion géographique et identitaire certaine (IV 111). Depuis, Mayotte ne cesse et n'a cessé au gré des consultations référendaires d'affirmer sa francisation (IV 112).

Fig. n°60. La trame géopolitique de l'archipel des Comores



Source: Mohamed Ibrahim, M. 2000

Conception: Said Ahmed. SA, 2010

La figure ci-dessus montre l'évolution géopolitique de l'archipel du temps de sultanat de la colonisation à l'indépendance.

IV. 1.1.1. Le sécessionnisme mahorais

Nous abordons en premier lieu la genèse du sécessionnisme mahorais (IV 1111) et ses implications géopolitiques ensuite (IV 1112).

IV. 1.1.1.1. Genèse et évolution du sécessionnisme mahorais

Aux origines du sécessionnisme mahorais, le contexte géo-historique qui n'a pas facilité l'unité politique de l'archipel. La trame géopolitique de l'archipel des Comores est jalonnée des conflits et divisions politiques. À l'époque précoloniale, les rivalités entre sultans avaient rythmé la vie politique des Comores. Cependant, si la colonisation s'était avérée une parenthèse, l'indépendance a fait resurgir les dissensions politiques intestines et a conduit à la balkanisation de l'archipel.

Si l'histoire politique n'a pas milité dans le sens de l'unification nationale, de surcroît, l'insularité n'a pas facilité la cohésion territoriale. Aussi mouvementée que tumultueuse, l'histoire politique des Comores a façonné une représentation acéphale de l'espace. Nous allons étudier l'ensemble des facteurs, qui ont présidé au sécessionnisme mahorais.

- La prédominance ethnique malgache.

D'abord le modèle sociopolitique féodal de type sultanique avait une emprise limitée sur la société mahoraise et à moindre mesure sur Mohéli. Cela s'explique par la forte prédominance de l'ethnie malgache sur la société mahoraise. En effet, la forte influence malgache a fortement altéré la prégnance culturelle de l'organisation sociopolitique de sultans. À plus forte raison, le sultan Andriansouli d'origine malgache converti à l'islam reste dans la mémoire collective des Mahorais, la référence du mythe fondateur. Au fil des siècles, des personnalités politiques d'origine malgache ont toujours dominé la vie politique de l'île Mayotte. Zena Mderé, femme politique d'origine malgache, a été le leadership du Mouvement populaire mahorais. L'activisme politique mahorais a été et reste incarné par des Mahorais d'ethnie malgache. La sécession mahoraise trouve-t-elle en partie ses germes à travers ce particularisme ethnique ? Située plus à l'ouest, plus proche de Madagascar, Mayotte sert de sas pour le reste des Comores dans les intrusions systématiques des pirates malgaches (**Carte n°29**). L'héritage sociopolitique malgache à l'époque précoloniale a peut-être ébauché



Les Comores : entre ruptures et unité, le combat d'un archipel

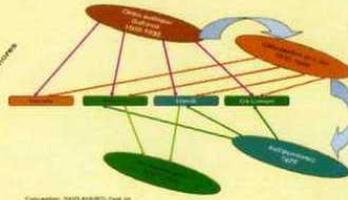
Contexte géo-historique

PRESENTATION

L'archipel des Comores est constitué de quatre îles (La Grande Comore, Mohéli, Anjouan et Mayotte) qui se trouvent dans le canal du Mozambique au Nord-Ouest de Madagascar et face au Mozambique. La superficie totale de l'Union des Comores est de 21 700 km². La capitale, Moroni, se situe sur la plus grande des îles, la Grande Comore. Cette même île compte un volcan (2161 mètres) actif appelé le Karthala. Cet archipel compte tous les éléments fondamentaux d'une identité nationale : des langues comoriennes, d'autres moins, avec le Malgache, une culture identique pour chacune des îles et une même religion, l'Islam. Ce tableau montre bien la spécificité du cas comorien dans la quête d'une unité nationale et politique.



Chemin géo-historique des Comores



Consultation : IAGD-ANJOUAN - 2004 - 04

Les conflits

GRANDE COMORE : l'île capitale

Capitale : Moroni
Superficie : 1148 km²
Population : 363 200 habitants

Ses atouts : l'île de Grande Comore est la principale zone économique de l'Union, la principale ressource y étant la culture de la vanille. La présence de nombreuses plages de sable blanc constitue un atout touristique majeur.

Ses faiblesses : la Grande Comore souffre cruellement du manque d'eau, son sol étant composé de roches volcaniques. Cela limite la production agricole (surtout le bled) et celle-ci de plus provoque une grande érosion des sols.

ANJOUAN : l'île "jardin"

Capitale : Mutsamudu
Superficie : 424 km²
Population : 252 000 habitants
Densité : 594 hab./km²

Ses atouts : l'île d'Anjouan est la principale zone agricole de l'Union. On y cultive la vanille, le jlang-jlang (plante cultivée pour sa fleur très utilisée en parfumerie), le girofle. La production de fruits et de légumes est aussi importante mais elle est plus destinée pour l'exportation (notamment vers Mayotte).

Ses faiblesses : l'instabilité politique récurrente. La très faible production de céréales (riz) ne permet pas une autosuffisance alimentaire et les grandes plages de sable noir ne constituent pas un attrait pour les touristes.

MOHÉLI : l'île paradisiaque

Capitale : Fomboni
Superficie : 248 km²
Population : 31 200 habitants
Densité : 148 hab./km²

Ses atouts : un cadre naturel exceptionnel. L'île est constituée de belles plages qui sont le site de reproduction des tortues vertes. Un parc marin a été créé en 1999 pour préserver ce milieu naturel.

Ses faiblesses : l'île est la plus pauvre des îles de l'Union et de nombreux aménagements restent à réaliser pour mieux exploiter ses ressources naturelles.

MAYOTTE : l'île revendiquée

Capitale : Mamoutzou
Superficie : 374 km²
Population : 186 452 habitants
Densité : 538 hab./km²

Ses atouts : la population de l'île pratique une agriculture d'autoconsommation (bananes, manioc) mais aussi le jlang-jlang, la vanille et le girofle. C'est aussi un site touristique contrôlé par les naturalistes et les sportifs.

Ses faiblesses : le tourisme est toujours peu développé et les capacités hôtelières sont très faibles. De plus, il n'existe pas encore de vol en liaison directe entre la France et Mayotte mais des projets sont en cours.

Des îles de statuts différents

- Grande Comore (bleu foncé)
- Anjouan (bleu clair)
- Mohéli (jaune)
- Mayotte (rouge)

Une géographie qui divise

- Zone littorale
- 400 km : Distance d'île à île

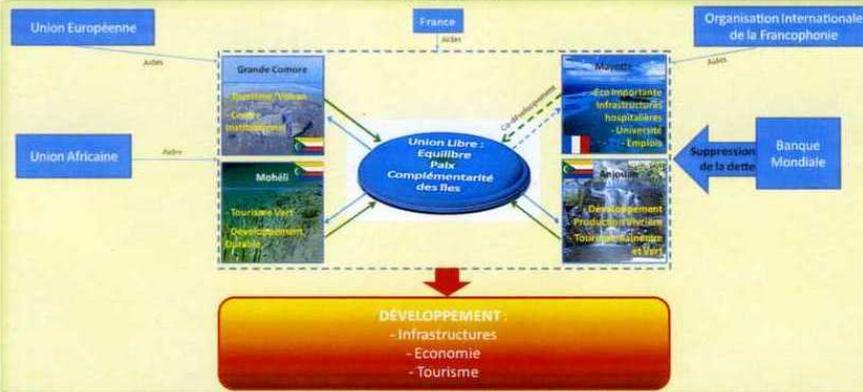
Intensification des tensions

- Manque d'eau
- Capacité limitée
- Effet de l'insécurité militaire suite à la libération de l'île en 1987
- Intégration non effective des îles dans le développement de l'Union en 2008

Mouvements de population

- Immigration clandestine
- Retour des exilés
- Travailleurs migrants

Des Solutions



GESTER MASTER SIG3T - Bocquet Thomas - Grier-Dufournier Eddy - Montabard Mylédre - Verdier Caroline
 Systèmes d'Information et Informations Géographiques pour la Gestion et la Gouvernance des Territoires
 Sous la direction de Saïd Ali Saïd Ahmed, doctorant en géographie et de Jean-Paul Bord - Professeur des Universités - responsable de la formation SIG3T
 Université Paul-Valéry Montpellier III

Carte n° 35. Les Comores : entre rupture et unité le combat d'un archipel

une rupture consciente ou inconsciente politique avec les autres îles. D'autant plus que dans l'ensemble des Comores, les divisions politiques l'ont importé sur l'unité. Néanmoins, l'influence malgache a une portée limitée. Car si elle a une emprise sur l'organisation politique, elle est diluée dans la civilisation arabo-musulmane. Sur le plan identitaire Mayotte ne se démarque pas ou très peu de ses îles. En effet, le particularisme mahorais ne s'ancre pas dans une racine culturelle, mais plutôt ethnique. La prééminence de l'ethnie malgache sur la société mahoraise n'a pas impliqué une crise identitaire majeure. Toutefois, il nous faut souligner que l'implantation des Malgaches à Mayotte en particulier et aux Comores en général se faisait à partir de l'île de Nosy-Be, au nord-ouest de Madagascar, région déjà islamisée. Notre analyse n'a pas vocation à justifier les positions politiques à travers l'histoire, mais plutôt de montrer que dans un ensemble insulaire, les différences peuvent servir de mobiles dans un mouvement de sécession. Fontaine G. dans son article intitulé « *Mayotte, l'île aux multiples défis* » met l'accent sur la particularité des îles dans leur ensemble « *S'il est incontournable que, dans le monde contemporain, les îles constituent un phénomène géopolitique de première importance, il est aussi incontournable que la situation est fort différente d'une île à l'autre* » (Fontaine, 1997, p. 69). Si certains mobiles géopolitiques semblent inconscients, d'autres sont instrumentalisés comme une forme de légitimation historique.

➤ La colonisation, comme légitimité historique.

De la colonisation locale ou régionale découle la colonisation européenne. En 1841, Andriansouli a conclu une cession de vente de l'île Mayotte à la France en la personne du Capitaine Passo pour 1 000 piastres. En 1843, Louis-Philippe a ratifié cette vente, malgré son caractère illégal, car c'est par usurpation qu'Andriansouli a conquis le pouvoir de l'île. Pour les Mahorais, le fait que leur île fut colonisée un demi-siècle avant les autres constitue à leur regard une légitimité historique. Les Mahorais ont toujours su faire prévaloir ce décalage temporel comme une argumentation substantielle justifiant leur rupture politique avec le reste de l'archipel. En effet, Mayotte a toujours été dans la continuité coloniale. Certes, c'est moins une construction intellectuelle qu'une réalité historique. Cependant, le facteur historique est-il déterminant dans une intégration géopolitique ? Le facteur temporel ne suffit pas à attester la validité géopolitique.

C'est peut-être à l'épreuve identitaire qu'une portion du territoire s'intègre dans un ensemble. Mayotte est un morceau du territoire musulman, malgré sa longévité coloniale. D'une part, la population mahoraise a un système de valeur arabo-musulman qui n'est pas sans poser des difficultés d'adaptabilité quant à son ancrage dans la République française. D'autre part, la France peine à intégrer une île dont le statut identitaire n'est pas conforme aux valeurs républicaines. L'État français a mis en place tout un chantier de mise à niveau global de l'île. Les exigences posées au préalable par l'État français sont de nature à froisser les Mahorais dans leur culture d'origine.

Progressivité, adaptabilité et spécificité sont les trois impératifs de la francisation. *A contrario*, les Antilles françaises et l'île de la Réunion dans l'océan Indien sont des insularités qui ont une cohérence et une cohésion identitaire avec la France. Elles sont à la source même de la civilisation française, peut-être que dans certaines appréciations le facteur culturel prime sur le facteur historique. Certes, plus de cent cinquante ans de colonisation n'ont pas conduit à un ancrage culturel de la population mahoraise dans les valeurs républicaines françaises. Mais pas plus qu'ils n'ont consommé une rupture identitaire ou culturelle avec l'Union des Comores, les Mahorais ont toujours aspiré à une intégration institutionnelle. Leurs motivations sont de nature politique et économique et non identitaire, car pour les Mahorais la volonté de s'accrocher au statut quo tient à des considérations socio-économiques, et surtout pour pouvoir se soustraire de l'hégémonie de Ngazidja. Pour la France, garder Mayotte, c'est aussi avoir un appui stratégique dans l'océan Indien. Ainsi, Mayotte et la France s'accordent-ils à un réalisme stratégique ?

Cette concordance d'intérêt laisse l'Etat Comorien dans l'impasse politique. Car il ne peut pas s'appuyer sur la population mahoraise pour conforter la légitimité de sa revendication. Néanmoins les Mahorais n'ont pas cherché à éluder leur appartenance culturelle avec l'Union des Comores ce qui serait un déni identitaire. La séparation entre Mayotte et l'Union des Comores est strictement politique, ce que le juriste Thierry Michallon a voulu qualifier en parlant de la situation « *Berlin tropical* » (Thiery, 1984). Le sécessionnisme mahorais n'a donc pas de résonance identitaire.

➤ L'autonomie interne, la phase pré-indépendance

C'est la phase de l'autonomie interne pendant laquelle s'était amorcée la fragmentation politique de l'archipel. La décolonisation de l'archipel bien qu'inachevée a été une émancipation progressive. L'autonomie interne était le cheminement logique vers l'indépendance. Elle était une phase importante dans l'évolution administrative et sociopolitique⁹³ des Comores. D'un point de vue institutionnel, l'autonomie interne traduisait en termes simples un gouvernement local sous tutelle de la métropole institué sur la base de la loi-cadre (1956-1961). C'est une émancipation politique bien encadrée. En effet, cette phase a servi à l'émergence d'une élite locale et à structurer un nouvel espace politique pré-national. L'institution de l'autonomie interne a été composée des trois organes principaux : la Chambre des députés, organe représentatif qui élisait le Président du Conseil du gouvernement, l'organe exécutif, lui-même soumis au contrôle du Haut-commissaire représentant de l'organe tutélaire de l'État français. Au sein de la Chambre des Députés, des élus mahorais et ceux de l'Union des Comores s'étaient mis en ordre de bataille. Leurs frictions politiques étaient centrées sur la question de l'indépendance de l'archipel. Entre Comoriens pro-nationalistes et Mahorais pro-coloniaux, le combat politique a d'emblée clarifié une situation géopolitique majeure. L'autonomie interne avait servi ainsi à orchestrer les tensions politiques entre forces centrifuges (pro-français) et forces centripètes (pro-indépendance).

D'où la naissance d'un nouveau rapport de force politique qui a dynamisé la vie de l'archipel. Dans l'île de Mayotte, deux parties s'opposent : le M.P.M (Mouvement Populaire Mahorais) qui milite pour le statu quo et le mouvement « serrer la main » pro-indépendance minoritaire. Alors qu'à l'échelle de l'Union des Comores, la lutte pour l'indépendance a obtenu consensus global. Le politologue Abdou Djabir montre le caractère euphorique qu'avait provoqué l'idée de l'indépendance. « *Le nationalisme comorien avait atteint son apogée dès 1970. Ce fut sans doute, dans l'histoire la plus lyrique, la plus féconde en imagination et en espoir exagéré [...]* Jamais les Comoriens ne s'étaient sentis aussi confiants en l'avenir, aussi unis par l'idée d'indépendance sans avoir d'ailleurs la même appréhension du contenu. » (1993). Mais

⁹³L'auteur recommande l'ouvrage de Thierry Flobert intitulé « LES COMORES : évolution juridique et socio-politique » issu de ses travaux et mémoires de la Faculté de Droit et Science politique d'Aix Marseille, 1976 et consacré à l'étude de l'autonomie interne des Comores.

derrière ce sentiment nationaliste exacerbé se profilait à l'horizon une crise sécessionniste mal appréhendée par la classe politique comorienne. Alors que s'activaient dans l'île rebelle des manœuvres stratégiques pour séparer politiquement Mayotte du reste de l'archipel. « *C'était sans compter sur les incertitudes des politiciens français et le particularisme de Mayotte qui allaient provoquer l'éclatement* » (Vérin, P, 1985). Les ingrédients de la crise sécessionniste ont échappé à la vigilance de la classe politique comorienne préoccupée par les enjeux du pouvoir à l'exception du Prince Saïd Ibrahim⁹⁴. Cependant plusieurs forces politiques aux mobiles idéologiques différentes incarnaient le « *uhuru* » (*la liberté*) la lutte pour l'indépendance. Deux formations politiques d'inspiration marxiste ont été les premières à déclencher la mouvance indépendantiste comorienne : Le Mouvement de libération nationale des Comores (MOLINACO) et le Parti Socialiste des Comores (PASOCO). Basées en Tanzanie, principal foyer de diffusion de l'idéologie des libérations nationales panafricaines, ces deux forces politiques ont véhiculé aux Comores les idées nationalistes et marxistes dans le contexte de la guerre froide.

Cependant, dans l'échiquier politique comorien, deux partis politiques rivaux : le parti « blanc » ou le Rassemblement Démocratique Comorien dirigé par le Prince Saïd Ibrahim (RDPC), Président du conseil du gouvernement (1970-1972) et le parti « vert » ou l'Union Démocratique Comorienne (UDC) dirigé par Saïd Mohamed Cheikh ont milité dans le sens de l'indépendance avec des orientations relativement différentes. Cette structure sociopolitique était l'équivalent « gauche-droite » français. Cependant, ces deux personnalités dirigeantes avaient dans leurs rapports avec Mayotte des approches et attitudes différentes. Saïd Ibrahim fils du sultan Saïd Ali d'une attitude consensuelle avait établi une relation de confiance avec les Mahorais. En revanche, Saïd Mohamed Cheikh, Président du Conseil du gouvernement de 1961-1970, s'était toujours montré moins coopératif avec les Mahorais.

Mais la question du transfert de la capitale de l'archipel de Mamoudzou à Moroni a porté le coup de grâce dans la rupture entre Mayotte et les Comores. Les Mahorais ont vécu ce transfert comme une humiliation historique mais surtout à justifier leurs arrière-pensées par rapport à l'hégémonie des *Wangazidja*. Ce transfert de la capitale de l'archipel est l'une des plaies géopolitiques des Comores. Il est notoire que toute hiérarchisation politique des îles les

⁹⁴« Le prince Saïd Ibrahim succéda à Saïd Mohamed Cheikh en 1970 quand la dissidence mahoraise était déjà entamée. [...] Il entreprit alors de vivifier l'unité de l'archipel en se démarquant des traditions anciennes et des intérêts des clans notables. » (Djabir, A, 1993)

unes sur les autres est source de tension et d'animosité. C'est un complexe inhérent au comportement insulaire. Pourtant il n'y avait pas dans l'affaire du transfert de la capitale que des considérations subjectives. Des critères objectifs tels que la taille géographique et démographique ont présidé au transfert de la capitale de Mamoudzou de Mayotte à Moroni, capital de Ngazidja, l'île la plus grande en terme socio-spatial. Par ailleurs, si la population Mahoraise a intégré la privation du prestige de l'île capitale comme une frustration, elle a considéré que l'île avait subi une dévaluation fonctionnelle. Mais au-delà du simple fait historique, c'est le refus des Mahorais de s'aventurer dans une indépendance qu'ils qualifiaient d'irréaliste. Ils eux voyaient à travers le projet d'indépendance une impasse politique, alors que leurs confrères comoriens, voyaient à travers la décolonisation une forme de libération nationale. Figure charismatique et marquante de la vie politique comorienne, Ahmed Abdallah d'origine anjouanaise a succédé le prince Saïd Ibrahim de 1975 à 1989. Il a su s'imposer comme le porteur du projet de l'indépendance nationale et a conduit les négociations jusqu'à leurs termes.

➤ L'indépendance, la césure géopolitique de l'archipel

La déclaration unilatérale de l'indépendance par les autorités comoriennes en 1975 est l'acte le plus crucial de l'histoire politique des Comores. Cependant, la dissonance entre l'acte et l'esprit du texte a esquissé la césure géopolitique de l'archipel. A partir de 1972 l'archipel des Comores a connu une agitation politique entre le mouvement centrifuge mahorais et la force centripète du reste de l'archipel. Les enjeux géopolitiques de l'indépendance nationale étaient de nature à radicaliser les positions des parties en conflit. Face à la réticence française à procéder à la partition des Comores et face à la détermination des autorités comoriennes à proclamer l'indépendance, Mayotte était plongée dans l'incertitude la plus profonde et la plus totale quant à son avenir politique. Toutefois, des déclarations plus ou moins intempestives s'étaient enchaînées et ont accéléré le processus de la sécession. La déclaration de P. Mesmer Ministre d'État chargé de D.O.M-T.OM en janvier 1972 à la Chambre des députés de Moroni avait provoqué ainsi un enchaînement de déclarations politiques accélérant le processus qui était censé préparer les Comores à assumer une indépendance responsable « *La France ne se dérobera pas à une demande d'indépendance, mais que le référendum permettrait à chaque île de choisir son avenir. Mayotte, française depuis 130 ans, peut le rester pendant autant d'années si elle le désire* » Cette déclaration certes, lourde de conséquence mais néanmoins elle a eu le mérite d'annoncer sans équivoque le dessein géopolitique de l'archipel.

Cependant, si P. Mesmer a fait une promesse à Mayotte, il a dévoilé auprès des Comores l'intentionnalité de la France de mettre en cause l'intégrité du territoire. Ainsi, s'est amorcée la partition de l'archipel. Loin d'être consensuelle, la question de l'île Mayotte a non seulement divisé la classe politique française, mais elle a traversé le clivage gauche-droit. Depuis 1974 les positions de certaines personnalités politiques au premier rang duquel le Président de la République d'alors Valéry Giscard d'Estaing s'étaient retranchées avant de se résigner. Fraîchement élu, Valéry Giscard d'Estaing a affirmé sans équivoque le maintien de l'intégrité territoriale des Comores : *« Est-il raisonnable d'imaginer qu'une partie de l'archipel devienne indépendante et qu'une île, quelle que soit la sympathie qu'on puisse éprouver pour ses habitants, conserve un statut différent ? [...] Les Comores sont une unité ; il est naturel que leur sort soit un sort commun [...]. Nous n'avons pas, à l'occasion de l'indépendance d'un territoire, à proposer de briser l'unité de ce qui a toujours été l'unique archipel des Comores ».*

La mise en perspective institutionnelle du devenir de l'île Mayotte était devenue un enjeu politique. En effet, c'est dans un contexte de forte tension politique que la France a pris la décision de consulter par voie référendaire les Comoriens sur le devenir institutionnel du pays. Cependant, le texte fondateur du projet de loi prévoyant la consultation des Comoriens était source d'une bataille institutionnelle entre l'exécutif et le Sénat français. *« Alors que le gouvernement, favorable à un décompte global, dispose à l'Assemblée nationale d'une majorité très hétéroclite, le Sénat, plus sensible aux revendications mahoraises, impose la consultation des populations au lieu de la population, donc un décompte de suffrages île par île. [...] Ainsi les résultats de la consultation du 22 décembre 1974 font ressortir pour Mayotte une majorité de suffrages (environ 64 %) contre l'indépendance, qui recueille au contraire dans le reste de l'archipel plus de 99 % des voix »* (Michallon. T, 1984, p. 8).

L'annonce de ces résultats a conduit à une situation explosive. Car le côté comorien ulcéré, la Chambre des députés de Moroni a proclamé de façon unilatérale et épidermique l'indépendance des Comores le 6 juillet, à l'unanimité. Et le gouvernement français⁹⁵ de son côté a entériné la décision de Moroni en tenant compte de la volonté formelle des Mahorais de

⁹⁵« Le lendemain, le Gouvernement français « prend acte » de la proclamation d'indépendance et s'affirme prêt à « tenir compte » de la volonté exprimée par les Mahorais. » (Michallon. T, 1984)

rester français. L'article 53, alinéa 3, de la constitution⁹⁶ française est la lame du fond qui a opéré la césure politique de l'archipel. Cette disposition comporte dans son esprit le fond du contentieux géopolitique franco comorien. Nous abordons dans la sous-section 2 de ce chapitre, les interprétations contradictoires entre droit national et droit international sur la question du contentieux territorial concernant l'île Mayotte. Ainsi, l'analyse du destin politique post-colonial des Comores s'inscrit dans une conception africaine de l'indépendance. Pour peut-être mieux saisir les enjeux des indépendances africaines en général et celle des Comores en particulier, il convient de replacer l'analyse dans un contexte géopolitique colonial. En effet, l'autonomie interne était certes une phase pour préparer l'élite africaine non seulement de pouvoir assurer la gestion des territoires nationaux, mais surtout d'assumer le choix de leurs destins politiques.

Or, il s'avère que les jeunes États africains étaient plongés dans une dépendance économique⁹⁷ qui altérait la portée de leurs souverainetés politiques réelles. De surcroît, un demi-siècle après, la question des indépendances africaines resurgit sur la scène universitaire. Les intellectuels africains tentent de faire le constat des indépendances africaines et s'interrogent sur leurs impacts sur la gouvernance actuelle des États. Le revers des indépendances africaines s'explique en partie dans la nature de leurs conditions politiques. Hugon. P montre dans quelle condition les indépendances africaines pour la plupart ont été acquises. « *Les indépendances des États africains se dérouleront entre 1956 et 1990. Sauf exception, Madagascar, avec plus de 60 000 morts en 1947, le Cameroun avec le rôle de l'UPC (Union des populations du Cameroun), le Katanga, les colonies portugaises avec les guerres d'Angola et du Mozambique notamment, elles seront davantage octroyées que revendiquées par les luttes anticoloniales* » (2009, p. 43).

L'indépendance a-t-elle été pour les États, un facteur de libération ou d'aliénation ? Pour répondre à cette question, il nous revient de faire la part de chose. Car, si la plupart des pays qui ont accédé à l'indépendance, n'avaient pas au départ les conditions économiques requises pour exercer une souveraineté réelle, néanmoins, cela a permis, du moins pour les insularités,

⁹⁶« Le Conseil constitutionnel, saisi par les députés de l'Union des de la Gauche, confirme la constitutionnalité de cette loi : la procédure de sécession doit bien, dans le cadre de l'article 53, alinéa 3, comporter la consultation de chaque population intéressée, et seule la loi peut, ensuite, autoriser cette sécession. » (Idem, 1984)

⁹⁷« L'accession à l'indépendance politique a fait des États africains disposant d'une souveraineté des acteurs internationaux mais elle n'a pas radicalement, au début, changé leur système économique. L'Afrique était dans une situation de grande dépendance économique dont les indices étaient : le taux élevé d'ouverture, la faible diversification des exportations, l'existence des préférences commerciales, la polarisation des échanges autour des anciennes métropoles, un très faible niveau de scolarisation, une forte fécondité. » (Hugon. P, 2009, p 45)

d'exister en tant qu'entités géopolitiques. En effet, le temps des indépendances avait sonné le glas de la marginalité des sociétés insulaires. Pour les pays insulaires ayant conscience de leurs fragilités géopolitiques, s'inscrire dans la marche de la décolonisation du tiers-monde a été un formidable tremplin pour s'affirmer sur la scène internationale. L'indépendance, non seulement, va leur permettre de sortir des angles morts mais, aussi de se tailler une stature d'acteurs politiques internationaux légitimes et pouvoir négocier leurs intérêts stratégiques avec leur ex-puissance tutélaire. Cependant, l'indépendance a entraîné dans certains archipels des situations de crises politiques. En effet, avec des îles formant une même entité archipélagique, mais n'ayant pas toutes le même sens de la marche de l'histoire ni la même projection politique cela a traduit des situations d'écartèlement politique. C'est bien vrai pour l'archipel des Comores qui accédé à son indépendance avec une île en moins, Mayotte.

À ce titre nous pouvons faire un rapprochement avec le cas de la Nouvelle Calédonie. À la différence des Comores, la Nouvelle Calédonie est plutôt marquée par un conflit politique sur référent identitaire polarisé entre Kanak et Caldoches. Au cœur de ce conflit qui oppose les deux forces politiques principales : le FLNKS et le RPCR, la question de l'indépendance calédonienne. Mais contrairement aux Comores, en Nouvelle Calédonie, et malgré les antagonismes politiques prononcés, un consensus s'est dégagé non sur le fond mais sur la forme, en l'occurrence sur le temps nécessaire permettant aux Calédoniens, d'acquérir une réflexion suffisante sur le devenir politique de leur pays. Sur la base des accords de Matignon, (1988) et de Nouméa de (1998), les Calédoniens seront appelés dans un délai de 15 ou 20 ans, soit 2014 ou 2019 à se prononcer par voie référendaire sur le choix de leur destin politique, en d'autres termes, choisir de rester dans le giron français ou devenir indépendante. Nous pensons qu'il faut un temps relativement long pour approfondir la réflexion portant sur la décision de la destinée politique d'une nation.

Or, pour les Comores, cela ne fut pas le cas, la réflexion sur la question de l'indépendance ou non n'a pas été d'une maturité suffisante ni effective et en plus n'a impliqué la population que d'une manière passive. L'indépendance des Comores s'était avérée en réalité l'œuvre d'une certaine élite portée plus par les ambitions personnelles et l'idéologie d'une classe politique⁹⁸, plutôt qu'une véritable adhésion consciente collective. Toutefois, sans contenu économique

⁹⁸« La classe politique qui jusqu'alors avait réussi des consensus douteux n'arrive pas à s'entendre sur la forme de l'État après l'indépendance. La cause en est certainement le fait qu'ayant reçu l'indépendance en cadeau et non par une lutte acharnée, elle n'a jamais pu établir ce que celle-ci présuppose de différences avec le système colonial. » (Mahmoud. I, 2000, p 150)

réel, le nouvel État-archipel des Comores a vite basculé dans le revers de son indépendance hâtive. La décolonisation inachevée de l'archipel allait-elle affecter le fonctionnement de l'État comorien ? La partition des Comores implique un déséquilibre géopolitique de l'archipel.

IV. 1.1.1.2. Les implications géopolitiques du sécessionnisme mahorais

La conséquence du sécessionnisme mahorais est de nature géopolitique, puisqu'elle impliquait dans l'immédiat⁹⁹ la remise en cause du principe de l'intégrité territoriale de l'archipel. Si l'on se réfère à la définition d'Yves Lacoste, est « *géopolitique : les rivalités du pouvoir dans l'espace* ». Mayotte est désormais objet de rivalité entre la France et l'Union des Comores, inscrite aux Nations Unies comme litige territorial issu de la frontière coloniale, nous déclinons les conséquences de cette situation balkanique en trois facteurs principaux : les facteurs politico-institutionnels, les facteurs socio-économiques et les facteurs socioculturels.

IV. 1.1.1.2.1. Les conséquences politico-institutionnelles

Cette rupture géopolitique brutale engendrait des effets et des enjeux politiques et institutionnels fort contrastés. Alors que Mayotte semblait dans un isolement préjudiciable en attente de son intégration définitive, pour le jeune État comorien, l'indépendance s'est avérée un véritable levier pour son ouverture au monde arabe et occidental. La fragmentation politique de l'archipel est la conséquence la plus directe d'une indépendance prématurée. La sécession de l'île Mayotte a modelé la situation géopolitique des Comores. En effet, comme toute situation balkanique, la sécession consommée des Comores impliquait une frontière politique opposant la France et l'Union des Comores. Depuis son acte déclaratif de son indépendance, l'Union des Comores n'a cessé et ne cesse de revendiquer l'île Mayotte à la France comme partie intégrante de son territoire national.

De son côté, la France sur la base de l'article 53, alinéa 3¹⁰⁰ affirme le maintien de l'île Mayotte en son sein. Ainsi, ce conflit ne couvre-t-il une dimension géopolitique internationale, puisque les deux parties (la France et l'Union des Comores) impliquées dans

⁹⁹« En 1975, une autre catastrophe politique survient : l'indépendance s'accompagne d'une partition du territoire dont les effets subsistent encore » (Vérin. P, et Battistini. R, 1984, p 9)

¹⁰⁰« Nulle cession, nul échange, nul adjonction de territoire n'est valable sans le consentement des populations intéressées » (article 53, alinéa 3, constitution française de 1958)

ce litige territorial, chacune s'efforce de faire prévaloir son droit inaliénable sur l'île Mayotte. En effet, la frontière politico-institutionnelle franco-comorienne sur l'île de Mayotte a connu une formalisation progressive. Pendant près de deux décennies, de 1975 à 1993, les liens de toutes natures s'étaient maintenus entre l'Union des Comores et Mayotte, malgré les déclarations formelles. La circulation des hommes, des biens à l'échelle de l'ensemble de l'archipel n'a pas été affectée dans l'immédiat. Il faut tout de même souligner que les liens qui unirent les quatre îles des Comores sont de liens naturels, de sang et culturels. « *Ce Berlin tropical* » pour reprendre l'expression de Michalon n'a pas impliqué comme en Allemagne une séparation des liens familiaux brutaux et tragiques. Baromètre géopolitique, la frontière entre la France et l'Union des Comores impliquait un jeu à trois complexes fait de connivence et crispation.

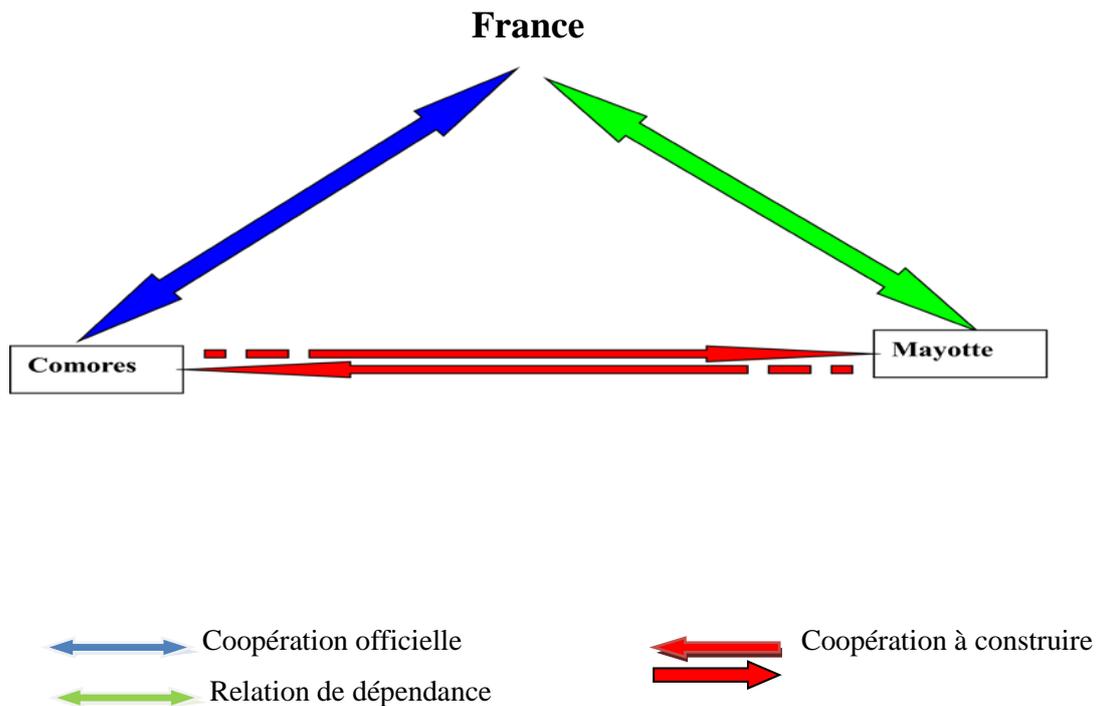
Car, d'une part, désormais, l'Union des Comores focalise son attention et oriente ses répliques envers la France à la fois, partenaire et rival ; par contre elle apaise ses tensions envers Mayotte. Cet apaisement se manifeste au haut niveau symbolique de l'État comorien, puisque, sous la présidence d'Ahmed Abdallah (1978-1989) le poste des Affaires étrangères a été traditionnellement confié à Said Kafé originaire de Mayotte. Cela fut un signe de rapprochement entre l'Union des Comores et Mayotte.

D'autre part la France et l'Union des Comores ont développé une coopération très étroite. Par contre Mayotte a toujours su garder comme horizon la départementalisation comme idéal sociétal. Mais en réalité avec ce jeu de connivence, les deux parties au litige (La France et l'Union des Comores) conduit chacun à y trouver son compte. Pour le jeune État comorien dépourvu de moyens économiques pour exercer sa souveraineté politique, la France était plus qu'un partenaire, un tuteur, principal pourvoyeur de l'aide publique au développement.

D'un côté, le Président A. Abdallah conscient de la fragilité des Comores et donc de leur dépendance économique vis-à-vis de la France, qualifiait dans son discours le conflit franco-comorien au sujet de Mayotte de « *guerre de salive* ». De l'autre côté, pour la France, ayant conscience de l'intérêt stratégique que représentent les Comores, exercer une influence sur cet archipel, c'est avoir une position géopolitique prééminente dans l'océan Indien. Le général De Gaulle n'avait pas manqué de souligner cet intérêt vital durant sa visite aux Comores. « *Vous êtes ici dans un point important dans le monde* ». En effet, la relation entre les deux pays a

connu une période de détente et, de surcroît elle en fut réconfortée par le contexte géopolitique bipolaire du monde.

Fig. n°61. Triangle géopolitique France-Mayotte-Union des Comores



Conception et réalisation : Said Ahmed. SA, 2011

Ce schéma montre que les deux entités (l'Union des Comores et Mayotte), malgré leurs différences statutaires étaient sous la même dépendance économique de la France.

Cependant, s'est amorcé dans les années 90 un tournant géopolitique majeur qui a bouleversé les relations internationales. L'ère post-bipolaire a conduit à la dévaluation de certains points stratégiques du monde et impliquait ainsi une réduction de l'aide publique au développement. Dans ce contexte, la coopération et l'amitié franco-comorienne ont basculé dans une turbulence diplomatique. Les liens politiques et diplomatiques jusque-là étroits entre les deux pays se sont relâchés et dès lors ont émergé de nouvelles tensions. L'instauration du « visa

Balladur »¹⁰¹ en 1995 impose aux Comoriens qui souhaitent se rendre à Mayotte l'obtention d'un visa d'entrée et de sortie, d'où la consécration institutionnelle de la frontière politique. La France a procédé ainsi à la mise en place d'un arsenal et d'un dispositif (vedette de surveillance des côtes et radars) (**carte n° 35**) de contrôle, visant à sécuriser la frontière marine afin d'endiguer l'immigration comorienne à Mayotte. Ce verrouillage a fait monter les tensions entre les deux pays.

L'État comorien s'est vu balisé pour la première fois sur son territoire par la matérialisation de la frontière politique. Toutefois, le fait de baliser pour sécuriser la frontière politique dans un espace maritime paraît moins évident à contenir les transgressions que pour la frontière terrestre. Face à un tel degré de tension, l'État comorien se contentait de rappeler les Nations-Unies sur la violation et l'atteinte de l'intégrité territoriale par la France. Dans tous les cas une riposte militaire paraît impensable compte tenu de la faiblesse stratégique de l'État comorien. Le rapport de force est infiniment disproportionné entre la France et les Comores pour rentrer dans une phase de théâtre militaire.

Contrairement au cas de la guerre¹⁰² qui a opposé l'Argentine et le Royaume-Uni à propos des îles malouines dans l'océan Atlantique qui a donné lieu à un véritable théâtre de conflit même si le contexte n'était pas le même que celui des Comores. De surcroît, nous nous interrogeons sur le contenu et la portée des « accords de défense » issus de la politique de ce que certains qualifient aujourd'hui de France-Afrique¹⁰³ dans ce cas de conflit qui oppose les deux principaux partenaires : la France et les Comores. Il convient de souligner le paradoxe de tels accords, puisque l'Union des Comores est sous la dépendance stratégique de la France avec laquelle elle rivalise à propos du pouvoir sur l'île Mayotte. Toutefois, cette configuration géopolitique bipolaire de l'archipel a des implications socio-économiques.

¹⁰¹« Elle le fit d'abord par l'instauration du « visa Balladur », quasiment impossible à obtenir ces dix dernières années depuis l'une des îles des Comores indépendant, puis par la militarisation des côtes mahoraises. Il s'agit d'empêcher la circulation des habitants des autres îles, interdits de séjour sur un sol qu'ils considèrent comme le leur et sur lequel ils ont, bien souvent des attaches nombreuses. Au cours des cinq dernières années, les effectifs de la police et de la gendarmerie, épaulés par trois radars et vedette, ont presque triplé. » (Emmanuel Blanchart et Marie Duflo, 2009)

¹⁰²« La guerre des Malouines est intervenue suite au conflit de l'Atlantique Sud, dont on commémore le vingt-cinquième anniversaire en 2007. La situation intérieure aussi bien de l'Argentine que du Royaume-Uni a contribué à l'escalade du conflit. » (Jorge E. Taiana, Revue diplomatie 2007)

¹⁰³« Le concept France-Afrique a été pour la première fois utilisé par François Xavier Vershave »

IV. 1.1.1.2.2. Les implications socio-économiques

Cette situation sécessionniste impliquait également des écarts en terme socio-économique entre l'Union des Comores et Mayotte. La fracture socio-économique entraîne ce que nous appelons « Les échelles socio-spatiales des migrations interinsulaires entre trois entités, l'Union des Comores (Anjouan), Mayotte et la Réunion. C'est ce déséquilibre qui ne cessait de s'accroître au fil des décennies et qui est source de la déferlante migratoire comorien à Mayotte. De 1976 jusqu'à la fin des années 80, le mouvement migratoire comorien vers Mayotte motivé par des liens familiaux a connu un rythme normal.

Mais c'est à partir des années 90 que Mayotte exerce une attractivité migratoire en provenance de Comores principalement d'Anjouan. Gérard-François Dumont met l'accent sur les effets démographiques de cette forte attractivité migratoire. « *L'évolution de Mayotte se caractérise par une croissance démographique remarquable, chiffrée en 2004 comme l'une des plus fortes d'Afrique orientale, avec les Comores, et même d'Afrique tout court. [...] La quasi-totalité de ces derniers (migrants) provient des Comores et, surtout de l'île d'Anjouan, d'où ils arrivent en kwassa-kwassa, type de barque dont le nom signifie "rapide-rapide" »* (2005, p. 520). Cependant nous pouvons apprécier que l'instauration du visa Balladur¹⁰⁴ ait paradoxalement exacerbé ce mouvement migratoire.

En effet, le fait de verrouiller Mayotte aux Comoriens a renforcé chez ces derniers la conviction que Mayotte représentait un l'eldorado. D'autant plus que la situation socio-économique de l'Union des Comores ne cesse de se dégrader. La conjugaison de ces deux facteurs a amplifié le mouvement migratoire comorien vers Mayotte. Toutefois, si l'institution du visa Balladur a eu un retentissement géopolitique à l'échelle internationale, elle a surtout formalisé la rupture de l'identité nationale des Comores, car l'attribution du concept

¹⁰⁴« L'auteur montre ici le revers du visa dite « Balladur » est une mesure conduite par Edouard Balladur en 1995 alors Premier ministre sous Jacques Chirac, candidat aux élections présidentielles. Cette mesure semble-t-il motivée par des considérations électoralistes visant à recueillir le vote majoritaire des Mahorais à son élection »

« étranger » aux Comoriens sur l'île Mayotte ou qui souhaitent s'y rendre pour divers motifs a créé une double perception identitaire. D'une part, les Comoriens récusent le fait d'être perçus comme étrangers ou immigrés sur un territoire qu'ils considèrent le leur, et donc à ce titre se considèrent plutôt comme « émigrés » et non « immigrés ». D'autre part, le Mahorais, donc Français en conformité avec l'article 72¹⁰⁵ alinéas 1 de la jurisprudence du conseil constitutionnel érigeant Mayotte en collectivité territoriale et plus tard en département, considère que désormais les éléments comoriens en situation irrégulière sont des immigrés clandestins au regard de la disposition précitée. Juliette Sakoyan explicite ici la distorsion de cet équilibre identitaire. « *Ce visa a institué à Mayotte la figure du clandestin et crée celle de l'étranger en situation irrégulière* » (2011, p. 181). Le phénomène migratoire étroitement imbriqué à la situation socio-économique nous conduit à inscrire celui-ci comme une logique géopolitique de l'ensemble insulaire francophone.

IV. 1.1.1.2.3. Les échelles socio-spatiales des migrations

L'étude des mouvements migratoires que nous déclinons ici en échelles socio-spatiales montre bien la complexité de la problématique. Dans cette région de l'océan Indien, le contexte géopolitique particulier implique un géo-trajectoire des migrations inter-insulaires complexes. Cette figure à laquelle nous faisons référence ici résulte d'un travail scientifique que nous avons réalisé dans le cadre du Festival International de Géographie, en 2011, à Saint-Dié. Il illustre le phénomène migratoire en deux principales échelles : l'Union des Comores (Anjouan), vers Mayotte et de Mayotte vers la Réunion. L'analyse de cette trajectoire asymétrique nous permet d'éclairer sur la déclinaison socio-économique des insularités. Le contexte socio-économique de l'Union des Comores est certes un facteur déterminant de « l'immigration » comorienne à Mayotte.

Si la majorité des migrants comoriens provient d'Anjouan, néanmoins, les motivations se déclinent en fonction des situations spécifiques de chaque île des Comores. « *Les données du Recensement de 2003 situent au premier rang les raisons économiques pour l'ensemble du pays, mais dévoilent des différences importantes entre les îles en termes relatif. Les Anjouanais partent principalement pour des raisons familiales, et c'est en grande Comore que le motif sanitaire est le plus représenté.* » (Idem 2011, p. 186). Selon ce même auteur,

¹⁰⁵« Les collectivités territoriales de la République sont des communes, des départements, les territoires d'outre-mer. Toute autre collectivité territoriale est créée par la loi. » (L'article 72, de la Constitution française)

11 % représentent le motif sanitaire, 50 % des Comoriens immigreront à Mayotte pour des raisons économiques et 26 % pour des raisons familiales. La carte ci-dessous montre les zones de départ des migrants et les zones d'accueil à Mayotte et le nombre de la reconduite à la frontière. Mayotte est la destination¹⁰⁶ privilégiée des migrants comoriens. Nous avons montré que la première échelle de migration inter-insulaire concerne deux espaces aux statuts hétéroclites : l'Union des Comores (indépendante) et Mayotte (département français). La deuxième échelle socio-spatiale des migrations concerne deux espaces aux statuts homogènes : la Réunion et Mayotte toutes les deux, françaises.

Si la motivation de la première échelle socio-spatiale de migration est de nature socio-économique et irrégulière, la deuxième est de nature sociale et régulière. Les deux échelles se différencient également sur la nature des enjeux géopolitiques, dès lors que la première résulte d'une situation de crise de portée internationale, la deuxième résulte d'une situation de déséquilibre interne entre deux territoires ultramarins français. L'émigration de Mahorais à la Réunion a une motivation essentiellement sociale. Mayotte, dans son élan institutionnel, récemment départementalisée, est moins dotée en termes de droits sociaux. Dans une précarité d'assistance sociale, les Mahorais¹⁰⁷ restituent la même projection que les Anjouanais avec comme la Réunion une strate supérieure de bien-être social.

Ainsi, les Mahorais perçoivent à leur tour la Réunion comme l'eldorado. Ils émigrent à la Réunion pour accéder à un niveau de protection sociale (santé et scolarité). Dans un rapport au secrétariat d'État à l'outre-mer, consacré à la « *Réflexion sur l'avenir institutionnel de Mayotte* » sous la direction de Françoise Bonnelle, il ressort de l'état des lieux « *La situation sociale est caractérisée par les progrès considérables qui ont été réalisés en matière de santé et d'éducation. Mais les efforts consentis restent encore largement insuffisants pour permettre un alignement de la situation de Mayotte sur celle des départements d'outre-mer* » (1998, p. 14). Cependant, nous pouvons observer que le mode d'installation des *wamahorai* se

¹⁰⁶ « Aujourd'hui, l'île de Mayotte est la première destination des migrations internes. Entre les recensements de 1991 [Vivier, 1999] et 2003 [Hachimi, 2007], on constate en effet une inversion du lieu d'émigration : alors que les départs sont concernés majoritairement vers la France métropolitaine entre 1988 et 1991, ils se font surtout vers Mayotte entre 1998 et 2003. [...] Anjouan est l'île d'émigration la plus active à l'échelle de l'archipel » (Juliette Sakoyan, 2011, p 184)

¹⁰⁷ « D'autre part, Mayotte, terre d'immigration contribuant à la croissance démographique de l'ensemble de français, est désormais également terre d'émigration, concourant à accentuer la diversité du peuplement et de la géographie culturelle de la Réunion et de quelques territoires métropolitains [...] Mais, depuis 1998, les départs d'autres Mahorais, le plus souvent vers la Réunion, s'accroissent, venant grossir les rangs des Réunionnais vivant de l'aide sociale ; 520 personnes en moyenne quittaient Mayotte chaque année entre 1985 et 1991 ; entre 1997 et 2002, elles étaient 3 600. » (Gérard François Dumont, 2005, p 523)

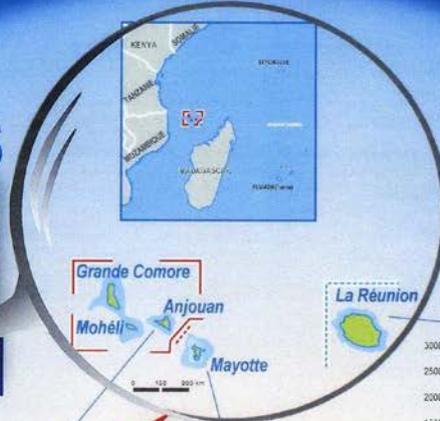
différence de celui des *wandzouani* et par contre similaire à celui de *wangazidja*. Alors que le *wandzouani* se disperse dans différents endroits, les *wamahorai* comme le *wangazidja* s'organisent en réseaux ou en communautés d'accueil. Notre analyse consiste à montrer deux logiques migratoires insulaires à la déclinaison socio-économique. Toutefois, dans l'ensemble, ces échelles sont intimement liées et nécessitent une régulation globale des insularités en question. Cependant, découlent de ces échelles socio-spatiales migratoires, des conséquences socioculturelles.

La carte n° 36 ci-après illustre la trajectoire des mouvements migratoires comoriens.

LES ÉCHELLES SOCIO-SPATIALES DES MIGRATIONS L'Union des Comores (Anjouan), Mayotte et La Réunion

Combo Abdallah COMBO
Docteurant en Sociologie
Said Ali SAID AHMED
Docteurant en Géopolitique

COMORES

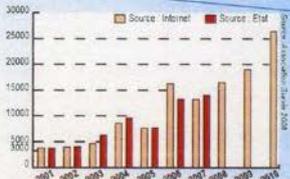


ANJOUAN

PRINCIPALES VILLES de DÉPART



MAYOTTE



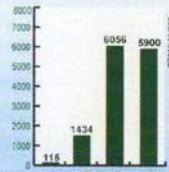
Motifs de migration Anjouan --> Mayotte
- économique
- sanitaire
- familial
- etc.

PRINCIPALES VILLES d'ARRIVÉE



Motifs de migration des Mahorais
- protection sociale
- scolarité
- etc.

SUITE de la MIGRATION



Dans cette région de l'Océan Indien, le contexte géopolitique particulier implique un géo-trajectoire des migrations inter-insulaires complexes, nécessitant une régulation spécifique centrée sur la coopération franco-comorienne



Conception et réalisation Marie-Louise Penin

Carte n°36. Les échelles socio-spatiales des migrations

IV. 1.1.1.4. Les conséquences socioculturelles

Nous abordons d'abord les conséquences sociales de la migration comorienne à Mayotte (IV 11141), avant de montrer les implications culturelles du nouveau statut de Mayotte (IV 11142).

IV. 11.1.4.1. Les conséquences sociales.

La sécurisation de la frontière maritime implique des drames humains. L'État français a mis en place tout un arsenal policier et militaire pour endiguer « l'immigration clandestine » en provenance de l'Union des Comores (Anjouan) En dépit de l'installation de radars au nord-ouest de Mayotte et la mise en place de vedettes militaires pour patrouiller afin de traquer les « *kwassa kwassa* », l'ensemble de ce dispositif semble insuffisant compte tenu de la complexité et la nature de la frontière. Il est d'autant moins réaliste de mettre de barbelés sur l'océan pour baliser la frontière marine. Il est encore plus irréaliste de sanctuariser l'île de Mayotte, séparée de l'île d'Anjouan seulement de 70 km¹⁰⁸. Les « *kwassa kwassa* » prennent des trajectoires plus risquées et plus longues pour contourner les zones sous surveillance de la police de la frontière française (PAF). Ces risques inconsidérés dénotent quelque part une situation sociale alarmante. Selon « l'Association Survie » on estime à plus de 6 000 morts noyés par an. Cette partie de l'océan Indien est qualifiée de « plus grand cimetière marin du monde ».

Ces drames humains sont d'abord la résultante d'une situation sociologique. En effet, la majorité, si ce n'est que la totalité des candidats à l'immigration ne concerne que les Anjouanais issus du milieu social défavorisé, sans éducation et pour qui émigrer au risque de perdre la vie est la seule perspective qui s'offre à eux. D'autant plus que c'est à Anjouan où la démographie est la plus élevée dans l'ensemble de l'Union des Comores (594h/km). Ce concentré de crises sociale et économique fait d'Anjouan l'île propice au flux migratoire de l'archipel. Et en plus contrairement à *Ngazidja*, où le fait migratoire s'inscrit dans un projet collectif et relève d'une tradition ancestrale, à Anjouan la migration est une aventure individuelle. Face à cette pression migratoire, les reconduites à la frontière par la police française ne cessent d'augmenter au fil des ans. On est passé de 3 000 reconduites en 2001 à

¹⁰⁸« Vouloir réduire l'histoire millénaire de ce peuple séparé par 70 kilomètres de mer, mais uni par une identité de sang, de langue et de culture, à la courte période coloniale, relève de l'imposture » (Said Omar Allaoui, 2003, <http://www.comores-online.com/Comores-infoweb>)

30 000 en 2010 (**Carte. n° 34**). Ces reconduites s'effectuent tantôt par bateaux tantôt par avion. Cela crée une distorsion des liens familiaux dans cet espace transnational. Juliette Sakoyan met en exergue ici le relâchement de tissu familial au fil du temps dans le cadre de la migration sanitaire (p. 188 et 189) avec « *l'inscription de la frontière politique dans la biographie familiale* ». Cependant, une des conséquences les plus manifestes de « *l'immigration clandestine* » est la montée d'un « racisme » à caractère social à Mayotte. Comme dans la logique de l'xénophobie, les maux de la société mahoraise sont attribués aux Anjouanais. « *Ces tensions accrues, conjuguées à l'augmentation de la délinquance trop souvent associée aux seuls Anjouanais, entraîne l'exacerbation des manifestations à caractère raciste. En mai 1999, des Mahorais ont organisé une marche de protestation contre les étrangers. Sur les calicots on pouvait lire « Anjouanais, Malgaches, Grands-Comoriens dehors » ou « Immigration = cambriolage = insécurité* ». (Godar. H-R et Kaufman. A, 2001).

Cependant, cette « *anjouanophobie* » n'est que le versant politique du phénomène migratoire, parce que l'attribut du terme « *Wadjeni* » dont « *Mdjeni* » au singulier n'a pas forcément une connotation négative. Dès lors qu'aux Comores une personne en dehors de son village est toujours qualifiée de « *Mdjeni* » (étranger). Nous nous interrogeons ainsi sur le caractère inapproprié du concept raciste appliqué aux migrants anjouanais, puisque Anjouanais et Mahorais sont tous issus de la même racine sociale et culturelle. Dans une lettre ouverte adressée à Madame Brigitte Girardin, alors ministre chargée de l'Outre-mer, par le collectif pour la Défense de l'Unité et de l'Intégrité territoriale des Comores, ce dernier incrimine l'autorité française d'être responsable de xénophobie ambiante. « *L'instauration d'un visa à Mayotte pour les Comoriens des autres îles en 1994 par M. Balladur, alors Premier ministre, a progressivement créé une situation nourrie de haine et de xénophobie à l'égard de ces derniers qui ne pourront jamais comprendre qu'ils sont étrangers, là où comme dans les autres îles s'est tissée, par le sang, la langue et la religion toute une culture identitaire commune* » (lettre ouverte 12 novembre 2003).

Au-delà de la figure de « l'immigré clandestin », les Anjouanais apparaissent comme un mobile géopolitique variable, car, pour la France qualifier d'immigrés les Comoriens à Mayotte, c'est d'une certaine manière démarquer l'île de Mayotte de l'ensemble archipélagique comorien. Par ailleurs, pour l'Union des Comores confrontée à des crises économique et politique, insister sur l'immigration comorienne à Mayotte et le fait migratoire fourni un alibi de victimisation au regard de la communauté internationale.

L'immigration clandestine à Mayotte est-elle un atout ou un handicap ? En effet, au-delà de l'usage du concept « immigration clandestine » se dissimulent des réalités socio-économiques. Si l'usage du concept « immigré clandestin » sert dans les discours politiques à nourrir des peurs primaires et donc à fabriquer une machine à usage électorale. En revanche, les « immigrés clandestins » constituent une main-d'œuvre docile pour l'économie de l'île. « *Les Anjouanais en situation illégale occupent des emplois rémunérés deux fois en deçà du SMIG et sont à la merci de leur employeur.* » (Idem, 2001) Nous voulons montrer qu'en géopolitique comme le souligne François Thual « *Ce ne sont pas seulement les dimensions factuelle et émotionnelle qui comptent mais surtout l'intentionnalité des acteurs qui l'importe.* » (2002). Le contexte mahorais est à ce titre illustratif de l'usage escamoté de l'immigration irrégulière quant aux discours officiels de certains acteurs politiques. Cependant, l'immigration clandestine comorienne à Mayotte est une composante essentielle dans la construction d'une identité singulière appelée « *mahorité* ».

IV. 1.1.1.4.2. Les implications culturelles

L'identité¹⁰⁹ socioculturelle mahoraise est en pleine mutation. La population mahoraise vit dans une crispation identitaire au gré des impératifs d'adaptation à son nouveau statut institutionnel. Comment une situation géopolitique peut-elle modifier le corpus culturel d'un ensemble géographique ? Les conséquences du sécessionnisme mahorais façonnent au fil des décennies une particularité culturelle dénommée par le concept « *mahorité* ». En fait la « *mahorité* » signifie pour nous les attributs culturels spécifiques (mode de vie, manière de penser, etc.) qui distinguent les Mahorais de leurs frères comoriens. Elle repose sur la compatibilité de la culture originelle à celle de la République, non pas forcément dans le sens d'éluder les réalités historiques et géographiques, qui fondent l'entité globale de l'archipel, mais de construire une nouvelle appartenance culturelle.

Ce qui explique la complexité culturelle du cas mahorais, laquelle repose sur une compatibilité subtile entre un territoire d'essence musulman aux racines culturelles et traditionnelles arabo-africaines et l'adoption d'une culture républicaine française. La volonté constante des Mahorais de s'arrimer à la République française ne suffit pas, car le décalage

¹⁰⁹« L'identité mahoraise est en crise, les fondements de la société traditionnelle, reposant sur le respect des anciens, de la religion et de la tradition sont bousculés. [...] Savoir se transformer tout en gardant son identité, tel est le défi difficile à relever que les Mahorais affrontent aujourd'hui. » (Sous Dir. de François Bonnelle, 1998)

entre la France métropolitaine et l'île Mayotte n'est pas seulement géographique, il est surtout de nature culturelle et identitaire. Comme le souligne D. Benjamin « *Mayotte, un morceau de France dans l'aire musulmane* » (2001, p. 1 Mappemonde). La prise en compte des enjeux culturels quant à l'ancrage de Mayotte dans la République française paraît évidente. Les marqueurs symboliques et culturels (rites, croyances et traditions), qui impriment l'espace font la personnalité d'un territoire. Terre d'Islam et de civilisation arabo-africaine, Mayotte est régie par un code culturel différent d'une France de tradition républicaine. Un équilibre¹¹⁰ culturel s'avère nécessaire. En effet, opérer la greffe géopolitique d'une île musulmane à la France, (entité culturelle européenne et républicaine) ne va pas de soi. Ainsi nous observons à l'échelle de Mayotte un bouleversement d'ordre culturel. Les traditions et les coutumes ancestrales qui ont modelé la société mahoraise sont bousculées par l'exigence de la transformation culturelle en cours. Cela ne va pas sans froisser certaines Franches de la population mahoraise.

Dans un article de Benoît Hopquin intitulé « Mayotte : Islam et République », ce dernier apporte le témoignage de certains Mahorais qui met en exergue les contradictions de la société mahoraise à concilier ses héritages culturels. « *Ben Kassim Ali Hamadi a milité pour que Mayotte devienne département, mais ne cache pas une certaine amertume. « Nous avons accepté la mutation de notre rôle. On nous a retiré de nombreuses prérogatives. [...] Ils veulent mettre le cadi au tombeau. [...] Une génération va chercher son histoire, son identité si elle ne la connaît pas* » (Le Monde du 15 septembre 2011). Mais la « mahorité » implique également une restructuration socioculturelle qui modèle les conduites sociales. Cela implique la disparition de certains acteurs traditionnels qui, jusque-là ont joué un rôle prééminent, notamment dans la régulation des conflits sociaux. L'institution « cadiale » qui assurait la paix sociale à Mayotte est appelée à disparaître. Il paraît logique d'appréhender le choc socioculturel de certains Mahorais dans cette transfiguration.

Néanmoins, les conséquences culturelles au niveau cognitif ne semblent pas être les mêmes dans la génération ancienne que dans la jeune génération. En effet, les deux générations, l'ancienne et la jeune, n'appréhendent pas l'avenir de la même façon. L'ancienne génération, imprégnée par un système de valeurs traditionnelles et spirituelles qui les garantissait jusque-

¹¹⁰« Donc, d'un côté, des équilibres culturels anciens qui concourent dans chaque village à la cohésion sociale s'effacent, voire disparaissent, tandis que, de l'autre, le terreau de la culture républicaine se diffuse avec difficultés, sans toujours offrir les éléments dont une société a besoin pour son équilibre. » (Gérard-François Dumont, 2005 p 524)

là des privilèges de la gérontocratie voit à travers cette mutation en cours la fin d'un mode vie et la perte d'un certain pouvoir social. Elle fait transparaître à travers ses discours une profonde frustration, et d'autant plus que cette transformation ne concerne pas seulement le statut des personnes, mais également celui du territoire. De fait, le régime de « *Magnahouli* » (le code de l'héritage matrimonial des terrains) disparaît au profit de la taxe foncière. A *contrario*, pour la nouvelle génération en adéquation avec l'ère du consumérisme et du matérialisme ambiant, on voit à travers ce changement un formidable tremplin pour sa réussite socioprofessionnelle. Cependant, cette mutation socioculturelle est peut-être perçue comme une forme de libération dans le sens où elle permet à la jeune génération de s'émanciper du modèle traditionnel de la société. Elle offre à cette génération la culture d'initiative. Néanmoins nous nous interrogeons sur sa capacité à réaliser son intégration dans la sphère républicaine. Les émeutes¹¹¹ sociales qui ont eu lieu en Guadeloupe rappellent les écarts socio-économiques entre la métropole et les territoires ultramarins.

Toutefois, l'impératif d'adaptabilité progressive ne traduit pas une assimilation de la société mahoraise par la République. L'État français prend en compte la nature culturelle de ce territoire ultramarin, en cherchant la complémentarité des valeurs. Dans son rapport « *le groupe de réflexion souligne que pour entrer dans la respublica c'est-à-dire la chose publique, l'affaire de tous- la société tout entière doit évoluer. [...] Cette attitude suppose que le contexte républicain, même dans l'hypothèse d'une « départementalisation » soit adaptée à Mayotte, prenant en compte d'une part cette volonté et cette capacité d'évolution de la société mahoraise et d'autre part un évident attachement à des racines religieuse, culturelle, sociologique spécifiquement mahoraise* » (de François Bonnelle,(Dir.) 1998, p. 58) Cependant, pour tous, l'implantation du modèle républicain s'impose comme l'alternative à la francisation de l'île Mayotte.

IV. 1.1.2. La francisation de l'île Mayotte est-elle irréversible ?

¹¹¹« Des générations plus nombreuses expriment des exigences, et, comme en 1993, les risques d'émeutes sociales existent, tandis que des puissances étrangères pourraient les utiliser contre la France à des fins géopolitiques » (Gérard-François Dumont, 2005)

La francisation de l'île Mayotte est-elle irréversible ? Cette interrogation nous amène à replacer le processus de la francisation dans son contexte historique. Il ne ressort pas de notre propos ici de faire une chronologie exhaustive sur l'évolution statutaire de l'île Mayotte, qui serait plutôt une approche plus historiciste, mais de centrer notre analyse aux enjeux institutionnels pour tenter d'appréhender l'avenir géopolitique de l'île Mayotte dans l'environnement international.

IV. 1.1.2.1. Le processus institutionnel de la francisation

Depuis sa sécession avec l'Union des Comores en 1975, Mayotte a traversé une longue période de précarité institutionnelle, jalonnée de controverses et d'incertitudes politiques. (IV 11211). Cependant, l'essor institutionnel de l'île s'est ébauché et aboutit la départementalisation en 2009 (IV 11212). Il convient d'analyser sous le prisme géopolitique les revers et les succès qui caractérisent la francisation de l'île Mayotte.

IV. 1.1.2.1.1. Précarités statutaires et détermination mahoraise

➤ L'ébauche idéologique de la francisation

Avant 1976, une élite mahoraise qui deviendra plus tard le MPM (Mouvement populaire mahorais) avait déjà développé l'idée selon laquelle : Mayotte ne peut survivre qu'en étant rattachée à la France. Une vision du destin politique au quelle les mahorais ont tellement intégré jusqu'à rendre impensable toute idée de retour de l'île Mayotte dans le giron comorien. L'ancrage idéologique de la francisation était l'œuvre des Mahorais d'origine malgache tel que Zeina Mderé.

Au tout début de la partition de l'archipel des Comores en 1975, le modèle fédéral de l'Etat comorien a été conçu comme une alternative géopolitique de l'archipel. Bernard Stasi, ministre de l'Outre-mer (1973-1974), avait proposé le modèle fédéral de l'Etat dans le but de réintégrer Mayotte dans l'ensemble comorien. « *Il faut permettre à chaque île d'affirmer sa personnalité. Chaque île doit pouvoir gérer ses propres affaires et avoir une part équitable de l'aide de la France. C'est cela le principe de la régionalisation que nous sommes décidées à mettre en œuvre.* » (Jean Martin, 2010). Cette déclaration s'inscrit dans la logique des accords Stasi-Abdallah qui allaient dans le sens de l'unité politique de l'archipel. Nous avons montré dans la partie antérieure, que la question de l'île Mayotte avait divisé la classe

politique française. A cette époque, pour le gouvernement française, Mayotte restait une question hypothétique.

➤ Le basculement progressif à la francisation

L'échec de l'Etat comorien face au défi de son développement a contribué au basculement progressif de l'île Mayotte à la francisation. Mayotte n'avait pas une prise réelle dans l'échiquier géopolitique français. Pour le jeune Etat comorien privé de sa quatrième île, le défi se résume en deux options possibles :

- L'hypothèse attractive : soit l'Etat comorien réalise ou réussit son développement économique, alors pourra inciter Mayotte à réintégrer l'ensemble.
- L'hypothèse répulsive : soit l'Etat comorien échoue son décollage économique, alors Mayotte s'éloignera davantage des Comores et s'accrochera plus à la France. C'est cette hypothèse qui semble se réaliser.

Alors que les mahorais n'ont cessé et ne cessent d'affirmer leur constante volonté de se rattacher à la France. Entre condamnation de l'Assemblée générale des Nations Unis et le fort attachement des Mahorais à la France, le gouvernements successifs français (1974-1986) s'étaient abstenus à statuer sur l'essor institutionnel de Mayotte. A plus forte raison, la prudence de la France d'octroyer un statut définitif à une île dont, les enjeux géopolitiques élaboussent son image sur le plan international. Néanmoins, en 1976 Mayotte s'est vue dotée d'un statut provisoire¹¹². Réconfortés, les Mahorais ont considéré cet acte comme les prémisses vers le rattachement à la France. Le statut de collectivité territoriale dont a été dotée Mayotte était resté inclassable. Car, ne relevait ni de (TOM) ni (DOM). Cependant, dans ce cas de figure, la Nouvelle Calédonie a le statut sui generis. Comme le souligne Jean Martin le parlement français avait apporté une affirmation plus prononcée dans le sens de la volonté des Mahorais. « *Mais en France, rien ne dure aussi longtemps que le provisoire : il y a eu une consultation en 1979 : le 22 décembre de cette année-là, pour régulariser la situation, le parlement vota en hâte et in extremis, une loi aux termes de laquelle le statut du provisoire était reconduit pour cinq ans.* » (2010, p 148).

Une évolution, certes timide, mais qui avait commencé à nourrir l'espoir des Mahorais d'aboutir à leur francisation. Toutefois, des incertitudes demeurent sur l'avenir institutionnel de Mayotte. L'élection de François Mitterrand en 1981 n'avait pas donné une implication

¹¹² « La loi du 24 décembre 1976 vint cependant doter l'île d'un statut provisoire. Celle-ci était érigée en collectivité territoriale de la République (collectivité territoriale à caractère départementale transitoire), un régime sui generis qui' était pas expressément prévu par la constitution, puisque ce n'était ni celui de département ni celui de territoire d'Outre-mer. » (J. Martin, 2010, p 148)

significative dans le sens de l'évolution statuaire de l'île. J. Martin a relevé à juste titre le caractère ambigu de la position de François Mitterrand. « *Au 8^{ème} sommet franco-africain de Paris, en novembre 1981, le président Mitterrand tint à son collègue comorien Ahmed Abdallah, des propos qui relevaient de la quadrature du cercle : « La France s'est engagée à rechercher activement une solution au problème de Mayotte, dans le respect de son droit national et du droit international. »* (2010, p 150).

En effet, pendant le 1er septennat de Mitterrand, Mayotte n'avait reçu aucun engagement politique significatif. La tergiversation de l'Etat français traduisait-elle le caractère inconfortable de la question géopolitique de l'île Mayotte ? Plongés dans une précarité¹¹³ statutaire malgré leur cri du cœur, les Mahorais s'étaient montrés déterminés à poursuivre leur combat. Par ailleurs, l'engagement tardif de l'Etat français à Mayotte ne s'explique pas seulement par le fait géopolitique, mais s'explique également par l'exigence d'un temps d'adaptation très longue de l'ensemble des territoires ultramarins. La Réunion a connu elle aussi une évolution très lente vers sa départementalisation. Selon le géographe David Lorion, durant la période allant de 1940 à 1960, la population de la Réunion était de 200 000 habitants et avait connu une situation de précarité socio-économique proche du tiers-monde. Il a fallu attendre les années 70 pour que s'amorce un réel développement de l'île de la Réunion. D'où la prise en compte du facteur temporel. Aussi précaire qu'est hybride, le statut de collectivité territoriale avait permis à l'île Mayotte d'avoir une existence administrative certes embryonnaire néanmoins a fixé le cap de l'horizon institutionnel.

IV. 1.1.2.1.2. Engagement politique et essor institutionnel

L'engagement des acteurs politiques français à l'île de Mayotte était lié par l'évolution du contexte géopolitique international. Nous avons montré que depuis 1974, les gouvernements successifs ont vacillé entre l'impératif de réintégrer Mayotte dans l'ensemble comorien et le désir de la garder au sein de la République. Le statut institutionnel de l'île a pris son essor en 1986 sous la cohabitation. Le gouvernement de Jacques Chirac¹¹⁴ avait décidé de rompre

¹¹³ « Devant le désir du Gouvernement, maintes fois réaffirmé, d'œuvrer au rattachement de Mayotte au reste de l'archipel (33) un climat d'inquiétude et de précarité vient obérer, dans l'île, tout projet de quelque importance. » (T.Michallon, 1984, p 18)

¹¹⁴« La visite de Premier Ministre français Jacques Chirac, le 19 octobre 1986, conforte Mayotte dans son espoir de rester dans la République française. Cette visite est suivie de la loi du 31 décembre 1986, qui intègre Mayotte dans la loi-programme relative au développement des DOM. La deuxième visite d'un Premier Ministre français, celle d'Edouard Balladur le 24 novembre 1994, confirme la volonté de la France de préférer l'avis des Mahorais à celui des instances internationales. » (G-F Dumont, 2005, p 519).

progressivement sa défiance à l'égard de Mayotte. Pour la première fois, le gouvernement français a intégré Mayotte dans un plan de développement global des Outre-mer. Cette initiative de combler le retard¹¹⁵ socio-économique de l'île comporte une signification géopolitique. Car, pour la première fois, la France a su se montrer déterminée à se décomplexer de la question litigieuse concernant l'île Mayotte.

Cependant, en une décennie, le développement de Mayotte a inversé la logique différentielle avec l'Union des Comores qui paraissait par rapport à Mayotte. G-F Dumont met en exergue les conséquences géopolitiques de ce différentiel. « *La francisation géopolitique de Mayotte génère de multiples conséquences, notamment sur le plan démographique, qui à leur tour, peuvent avoir des effets géopolitiques.* » (2005, p 520). Restée pendant longtemps au milieu de deux souverainetés étatiques, au regard de sa fragilité statutaire, Mayotte, pouvait à tout moment sous la pression internationale, basculer vers l'Union des Comores. Toutefois, la dégradation de la situation socio-économique et l'enchaînement des crises socio-politiques de cette dernière ont joué en faveur de la francisation de Mayotte. En effet, nous avons pu observer une évolution parallèle entre Mayotte et l'Union des Comores. Alors que l'Union des Comores s'enlisait dans des crises sécessionnistes qui la conduisaient au bord de son éclatement, Mayotte de son côté s'achemine vers une francisation plus large et approfondie. La décennie 2000 s'est avéré un tournant décisif pour le destin géopolitique de Mayotte.

IV. 1.1.2.2. La départementalisation : ultime phase de la francisation ?

Les Mahorais ont toujours su et ont la conviction que la départementalisation est l'ultime phase qui rendra irréversible le processus de la francisation. A partir de 2001, l'horizon institutionnel de Mayotte semble s'éclaircir. J. Martin montre la portée d'un geste politique déterminant de l'engagement univoque de la France à garder Mayotte. « *Le 19 mai 2001 fut une date majeure dans l'histoire de Mayotte. Le Président Chirac, en tournée dans l'océan Indien, fit un bref passage dans l'île. C'était la première visite d'un chef d'Etat français depuis la séparation de 1975. [...] Le 18 mai, veille de son départ de la Réunion, il avait déclaré que « chaque collectivité française d'outre-mer devait pouvoir choisir son évolution institutionnelle dans le respect du droit national et du droit international ». [...] Il critiqua vertement l'attitude du gouvernement de Moroni qui mettait des entraves à la circulation des*

¹¹⁵« Le retard de Mayotte par rapport aux autres îles apparaît alors patent, alors même que le niveau d'équipement de l'archipel dans son ensemble s'avère « déshonorant pour nos couleurs », selon l'expression d'un notable installé de longue date à Moroni. » (T. Michallon, 1985, p 12).

équipes sportives mahoraises dans la zone. » (2010, p 155). Par des gestes symboliques aux efforts structurels, Mayotte a acquis des évolutions institutionnelles significatives dans le processus de sa francisation.

Ces évolutions statutaires ont été accompagnées d'un transfert progressif des responsabilités des acteurs nationaux (métropolitains) aux acteurs locaux. Ainsi, l'avenir géopolitique de Mayotte est devenu de plus en plus lisible. Le champ constitutionnel a laissé au législateur français un large éventail d'adaptabilité statutaire¹¹⁶ à l'île Mayotte. Avec la loi du 11 juillet 2001 qui transformait Mayotte en « collectivité départementale », les Mahorais s'apprêteront à se prononcer par voie d'une énième consultation référendaire sur la départementalisation de leur île et à se démarquer définitivement de l'ensemble comorien.

IV. 1.1.2.2.1. La départementalisation à l'épreuve

La départementalisation est la concrétisation d'une promesse électorale de l'actuel Président de la République Nicolas Sarkozy. Alors candidat aux élections présidentielles de 2007 dans sa lettre adressée aux Mahorais, Nicolas Sarkozy s'était engagé à conduire à départementaliser Mayotte. « *Mes chers compatriotes de Mayotte, Mes chers amis. J'ai souhaité vous écrire afin de m'adresser à vous. [...] Vous représentez beaucoup pour moi. Car vous êtes, vous Mahorais, l'incarnation même de la fidélité à la France. [...] Aussi, si le Conseil général de Mayotte le demande, comme la loi l'y autorise à partir de 2008, je vous consulterai sur la départementalisation de votre île* » (M. Kamardine, 2009, p 91-92).

En effet, l'ultime consultation promise par Nicolas Sarkozy, Président de la République, était tenue, puisque les électeurs de Mayotte consultés le 29 Mars 2009 à la question « *oui* » ou « *non* » « *Approuvez-vous la transformation de Mayotte en une collectivité unique appelée « Département », régie par l'article 73 de la constitution, exerçant les compétences dévolues aux départements et aux régions d'outre-mer ?* », ont répondu « *oui* », 95%. Une large approbation qui n'est guère surprenante, mais pour laquelle a suscité au même moment une vive contestation de la part de l'Union des Comores, suivie des condamnations de l'A.U (Union Africaine) et de la communauté internationale.

¹¹⁶ « Parmi les Outre-mer français, Mayotte est sans doute avec Saint-Pierre-et-Miquelon celui qui a connu le plus grand nombre de statuts, a rebours de l'évolution générale des autres Outre-mer vers une autonomie administrative, normative et financière accrue. » (F. Constant, 2009, p 28)

C'est dans le cadre du 21^{ème} Sommet de la Ligue Arabe à Doha, instance à forte connotation arabo-musulmane que le Président Ahmed Abdallah SAMBI avait orchestré sa riposte contre le fait de la départementalisation et a sollicité à ses pairs « *Leur solidarité avec le peuple des îles dans la défense de son droit légitime, juridique et souverain à recouvrer l'île de Mayotte et a publié à l'instar de l'Union africaine, un communiqué rejetant le référendum nul[...]* *L'île de Mayotte est un territoire arabe occupé et toutes les mesures prises par l'Etat d'occupation sont nulles et non avenues* » (Jeune Afrique, n° 2520-2521, Avril –Mai 2009). Il faut souligner que les condamnations de la communauté internationale n'ont jamais constitué une entrave réelle quant au processus de la francisation de Mayotte. Ainsi, l'impuissance du droit international laisse l'Union des Comores dans une stérilisation géopolitique. De ce fait, Mayotte est désormais devenue le 101^{ème} département français. Nous avons pu constater que c'est à coups de promesses électorales que Mayotte a gravi ses échelons statutaires.

Cependant, les enjeux de la départementalisation ne sont pas réductibles au seul cadre institutionnel. Ils sont surtout à identifier dans le contexte socio-économique de Mayotte dans son rapport à la métropole. Se pose ainsi la question de la place réelle de l'île dans l'échiquier républicain. La capacité pour l'Etat français à articuler spécificité géographique (l'insularité) corollaire de la rupture socio-spatiale entre la Métropole et ses Outre-mer et l'égalité républicaine comme facteur de cohésion territoriale. Or, le fossé grandissant en termes de développement territorial entre la Métropole et les Départements français est source des tensions sociales. Dernier-né de Départements français, Mayotte s'est déjà emportée dans l'effervescence sociale qui embrase les Outre-mer français. La grève générale des Antilles françaises en janvier 2009 avait provoqué une crise sociale d'une ampleur rarissime. L'explosion de crise sociale à Mayotte en octobre 2011 donc, moins de deux ans après la départementalisation, questionne sur l'approche et les outils pédagogiques de la transformation de l'île. Cette agitation sociale sur fond de crise économique (contre la vie chère) remet-elle en cause la conception même du projet de la francisation ou traduit-elle un simple malaise collectif ? Comment en un peu plus d'un demi-siècle de combats pour la départementalisation, la population mahoraise ne semble-t-elle pas prête à assumer les transformations structurelles en cours ?

Or, un travail pédagogique mené en amont par l'élite sur la départementalisation aurait permis de préparer la mentalité des Mahorais aux exigences de cette mutation structurelle. Par

ailleurs, l'élite locale mais aussi nationale n'a pas réussi à informer avec clairvoyance sur le contenu et la portée des enjeux réels de la départementalisation. Nous faisons une exception pour l'ouvrage de Kamardine Rouhania et Kamardine Mansour intitulé « *La départementalisation de Mayotte expliquée à la jeunesse mahoraise.* » publié en 2009, qui apporte donc un éclairage certes, mais tardivement. Cela peut s'expliquer du fait que la stratégie sécessionniste mahoraise était essentiellement fondée sur l'antithèse de l'Union des Comores. Cela montre qu'entre rêve et réalité, la population n'a pas toujours la juste perception des choses. Mais, la réalité des enjeux est beaucoup plus complexe, car, le rapport de la Métropole et ses Outre-mer est façonné par une histoire coloniale très contrastée qui altère les représentations collectives. Les sociétés ultramarines n'ont cessé et ne cessent de justifier l'attachement qu'elles éprouvent à la mère patrie, malgré le traumatisme d'un passé esclavagiste à jamais imprimé dans leurs consciences identitaires. Or, l'Etat français se représente et s'était toujours représenté ses Outre-mer comme des zones de réservoir aux intérêts multiples (politique, électoraliste, stratégique et économique) et la population métropolitaine de taxer ses concitoyens ultramarins de passivité et d'assistanat. Ainsi, chargée d'arrière-pensée, de clichés et de fantasmes, cette relation empêche la Métropole et ses Outre-mer d'aboutir à un dialogue constructif et sincère. Françoise Vergès montre la nécessité d'opérer une « *Rupture dans le regard de l'Etat sur les Outre-mer. [Combien de hauts fonctionnaires nommés dans les Outre-mer font encore preuve d'arrogance et de mépris, digne du temps colonial, pour leurs populations, leurs élus et leurs entrepreneurs ? Le « parisianisme », bien connu des « provinciaux » est beaucoup plus accentué dans les Outre-mer.* » (2009, p 64).

Par ailleurs, il convient de souligner que les revendications des Outre-mer sont de nature socio-économique, elles ne comportent pas des prétentions indépendantistes du moins en apparence. Au contraire, plus ils approfondissent leurs intégrations et plus ils réclament davantage d'égalité sociale avec la métropole. Cependant, consentir à composer ou à entrer en République française, c'est aussi comme l'a rappelé le Président de la République Nicolas Sarkozy, implique d'assumer des « *droits et devoirs* ». Chaque département doit en principe assumer la gestion de son territoire et bénéficier par exception de l'assistanat de l'Etat. Le jeune conseiller de Mayotte, M. Saïd Salimé, dans le cadre de la célébration de la départementalisation le 14 Avril 2009 à Bordeaux, a rappelé « *la nécessité de redéfinir le cadre précis et spécifique de Mayotte par rapport à la Métropole* ». Et selon lui le levier financier est important pour l'avenir de Mayotte.

Il est cependant judicieux de mentionner l'exception de Wallis-et-Futuna par rapport à la généralisation des mouvements des revendications d'égalité sociale des Outre-mer français. Situées dans l'océan Pacifique, Wallis et Futuna¹¹⁷ ont su résister à la modernisation totale de leurs structures sociales. En effet, c'est dans ces seuls « confettis » où coexistent encore « Royaume » et « République ». Comme institution cardinale, le Royaume est préservé et se place au-dessus de la Présidence de la République dans la société wallisienne.

Il faut ajouter à cette singularité institutionnelle, le désintérêt que Wallis-et-Futuna affichent pour le système d'assistanat. Ils bénéficient seulement de 25% d'allocations familiales et ne revendiquent pas plus d'égalité avec la Métropole. Aimé Césaire a bien résumé la problématique inhérente à ces sociétés ultramarines. « *Il y a deux manières de se perdre par ségrégation murée dans le particulier ou par dilution dans l'universel.* » Cependant, des perspectives de régulation s'annoncent entre les Outre-mer et la Métropole.

IV. 1.1.2.2. Quelles les perspectives ?

La convocation des états généraux des Outre-mer en 2011, à l'initiative du Président Nicolas Sarkozy, une première dans l'histoire de la République, présente des perspectives de sortie de crise. Cette consultation, historique aussi par son caractère consensuel, a vocation à donner une articulation cohérente, rationnelle et transparente entre la Métropole et ses Outre-mer. Ainsi, les perspectives de Mayotte sont incluses dans la redéfinition globale du rapport entre les Outre-mer et la Métropole. Notre propos ici consiste à dégager l'esprit de synthèse des résultats des travaux issus des assises des états généraux des Outre-mer. Si l'Etat français a réussi sur l'agencement institutionnel des Outre-mer en prenant en compte leurs spécificités contextuelles, cependant, il a pour principal défi de réduire les disparités fonctionnelles et territoriales entre les outre-mer et la Métropole.

¹¹⁷ « Les habitants de Wallis-et-Futuna n'étant, lors du référendum constituant du 28 septembre 1958, ni des citoyens ni des nationaux français, ils ne purent être consultés conformément au principe de libre détermination proclamé dans le préambule de la Constitution de 1958. Mais à la suite de motions émanant des trois rois et des chefs de districts en vue d'une intégration dans la République assortie d'une autonomie de gestion et de la conservation des coutumes et institutions traditionnelles, une consultation des populations de Wallis-et-Futuna fut organisée en décembre 1959 dont le résultat quasi unanime conduisit à la mise en place du statut de 1961. » (Rapports législatifs du Sénat, 2009)

Ces états généraux traduisent en quelque sorte un « *examen de conscience nationale.* » Il résulte de cette consultation globale au total cinq axes principaux comportant des aspects généraux, mais déclinés par rapport aux spécificités départementales des Outre-mer. Nous résumons les orientations de cette politique générale.

1) « *Construire ensemble une république...plus fraternelle.* » Ce principe évoque la nécessité d'opérer un changement de perception réciproque entre la Métropole et ses territoires ultramarins. 2011¹¹⁸ a été consacrée l'année des Outre-mer. Elle traduisait une volonté de donner plus de visibilité aux Outre-mer dans le paysage de la République. Cette manifestation était pour Mayotte une opportunité de promouvoir la future départementalisation.

2) « *Etre soit même dans la République ...* ». Ce principe énonce l'impératif d'une politique publique adaptée à chaque département. Pour Mayotte qui vient d'acquérir, le statut de département a une tonalité particulière. Adaptabilité et progressivité, credo de la politique de départementalisation mettent les Mahorais à l'épreuve d'un certain attentisme. L'ensemble des mesures sociales et économiques contenus dans le rapport interministériel des états généraux constitue un schéma de développement du département de Mayotte. Etre pleinement dans le corps national en préservant ses spécificités « *La diversité des outre-mer est irréductible..* », cela sous-tend que l'action publique doit être adaptée aux territoires ultramarins sans se soustraire à la discipline républicaine.

3) « *Prendre une plus grand part dans la gestion publique....locale* ». La spécificité géographique et/ou culturelle ne traduit pas une infirmité structurelle. Au contraire elle doit susciter une forte implication des acteurs locaux dans la gestion de leur territoire. Mettre fin à un certain regard infantilisant des métropolitains face aux ultramarins, découle de ce principe la notion de « *la gouvernance ultramarine.* »

4) « *S'appuyer sur un Etat qui joue pleinement ...son rôle* ». La gouvernance ultramarine a pour impératif de réduire la dépendance des Outre-mer à la Métropole, mais surtout cela permet de sortir les Outre-mer dans leur posture de relégation et d'adopter par la même une posture de régulation. Cela implique une évolution institutionnelle prévisible et différenciée. Les populations martiniquaise et guadeloupéenne ont été respectivement consultées en décembre 2003 sur la question de la fusion de leurs conseils généraux et de leurs conseils régionaux pour la création d'une Assemblée unique. Cette consultation s'est avérée un échec,

¹¹⁸ « Conformément à son engagement, le Chef de l'Etat a fait de 2011, l'Année des Outre-mer. Mais en promulguant les lois du 7 décembre 2010 relatives au département de Mayotte, il fait aussi de 2011, l'année du Département de Mayotte. » (Soibahaddine Ibrahim, Sénateur, Lettre aux Collectivités, 2011)

mais en 2008 la majorité des élus s'est prononcée favorablement pour la constitution d'une assemblée unique. « *Par ailleurs, le Comité pour la réforme des collectivités territoriales, présidé par Edouard Balladur, s'est prononcé en faveur d'une assemblée unique.* » (Constant. F, 2009, p 33). En revanche, avec une telle harmonisation institutionnelle n'est pas jugée souhaitable par les Réunionnais dans le cadre des états généraux¹¹⁹. Pour Mayotte, récemment départementalisée, la priorité est portée sur sa probable intégration dans la RUP (Région ultrapériphérique). Selon François Taglioni, l'admission de Mayotte dans le RUP est peu probable. Mais là où ce dernier auteur voit une limite, le Sénateur Soibahaddine Ibrahim définit comme une possibilité pour Mayotte d'« *Obtenir la transformation de Mayotte en Région ultrapériphérique de l'Union européenne, afin de permettre à l'île d'être au rendez-vous de la prochaine période de programmation des Fonds structurels européens (2014-2020).* » (lettre aux collectivités, 2011). Cependant, l'insertion des Outre mers françaises dans leurs environnements respectifs régionaux est un levier indispensable pour leurs développements endogènes.

5) « *l'insertion des Outre-mer dans leurs environnement régionaux* »

Ce pacte républicain a également pour ambition d'articuler au mieux, l'appartenance institutionnelle commune française et les appartenances environnementales régionales des Outre-mer. Ces territoires ultramarins représentent un poids géopolitique énorme pour la France dans le monde. Ils représentent 23% de la superficie globale et classe la France la 2^{ème} puissance maritime du monde. Le Commissaire européen Joe Borg n'a pas manqué de souligner que « *Les océans sont le dernier domaine sous-exploité de la planète. La science et la technologie sont fondamentales pour nous permettre de concilier le potentiel économique immense de toutes les activités liées à la mer et l'exigence de durabilité environnementale.* » (Revue Diplomatie, 2007, p 84). Cette excroissance de l'influence française sur les trois Océans du monde (Atlantique, Pacifique et Indien) lui assure un rayonnement culturel inégalé et un immense réservoir de ressources.

Ainsi, l'Outre-mer présente des enjeux internationaux multiformes (politiques, économiques, stratégiques et scientifiques). L'importance capitale que revêtent ces espaces ultramarins nécessite d'innover en matière de coopération régionale, cela conduit à une certaine

¹¹⁹ « Des états généraux [...], il semble recevoir à la Réunion un message claire : vous voulez être français comme les autres. Vous voulez les mêmes institutions comme les autres ; vous voulez les mêmes droits et les mêmes devoirs que vos concitoyens de métropole. Ni plus ni moins ». Il n'est donc pas étonnant que la question institutionnelle n'a pas fait l'objet d'investissement politique comparable aux Antilles et en Guyane. » (Constant. F, 2009, p 25)

élaboration d'une « *diplomatie*¹²⁰ *ultramarine française* ». Elle consiste à impliquer les ultramarins dans l'action diplomatique française dans leurs régions respectives. Par leurs approches culturelles spécifiques, les personnels ultramarins sont à même de mener les négociations et échanges commerciaux, économiques et politiques avec les pays de leurs environnements régionaux.

Certes, une telle approche est intelligible, mais elle présente des limites. D'abord parce que le statut juridique des outre mers est inadapté aux contextes géopolitiques régionaux auxquels ils appartiennent. Dotés d'une législation économique et fiscale européenne, ces territoires ultramarins auront des difficultés à évoluer dans des contextes environnementaux avec des règles de fonctionnements différents. C'est pourquoi dans les travaux des états généraux des Outre-mer, il est mentionné la nécessité de « *Rendre plus compétitifs nos territoires en harmonisant le droit de affaires dans la Caraïbe.* » Ensuite, au regard des litiges territoriaux issus de la frontière coloniale, l'insertion des certains outre mers dans leurs environnements régionaux ne semble pas évidente.

Mayotte est un cas de figure illustratif de la difficulté à déployer une coopération régionale. Pour Mayotte dans l'océan Indien où sa posture géopolitique est délicate une telle coopération n'est pas facile à construire. Le jeu des îles de l'océan Indien de 2003 avait démontré les limites de la coopération régionale, du fait du litige frontalier maritime entre la France et l'Union des Comores au sujet de Mayotte. Les responsables politiques mahorais ont conscience du risque de voir Mayotte isolée de son environnement régional directe. Le Sénateur de Mayotte, Mr Soibahaddine Ibrahim, met l'accent sur l'impératif nécessité. « *Amélioration des relations de coopération avec l'Union des Comores afin de faciliter le vote unanime des 27 pays membres de l'UE* » (Lettre aux collectivités, 2011).

Cependant, les bonnes intentions ne suffisent pas à initier une concordance intra archipélagique comorienne. Car pour les autorités comoriennes l'abolition du visa¹²¹ Balladur reste un préalable pour toute initiative de coopérer avec Mayotte. Nous pensons que l'insertion de Mayotte dans son environnement régional restera une question sensible tant que

¹²⁰ « Des stages et des postes seront offerts à des jeunes ultra-marins pour accroître leur présence dans le réseaux diplomatique français » (Document états généraux, 2011p 16)

¹²¹ « Environs 130 mesures de simplification des visas de court séjour seront prises d'ici fin 2009 et concerneront des citoyens des Etats des zones Pacifiques, Caraïbe et l'océan Indien » (Document états généraux des outre mers, 2011)

les crispations politiques avec l'Union des Comores resteront vives. Il faudra peut-être un temps relativement long pour que le sens et l'esprit du pragmatisme diplomatique imprègnent l'ensemble des parties. L'investissement et la mobilisation des acteurs scientifiques pourront contribuer à apaiser les tensions et à aboutir à des équilibres régionaux.

Elhade Chakrina, originaire de Mayotte qui a soutenu sa thèse en 2010 consacrée à la question de la coopération régionale, intitulée « *Les relations extérieures des collectivités territoriales de l'océan Indien.* », y développe l'idée de « gagnant-gagnant » et « considère en effet que, tant qu'il n'aurait pas des projets régionaux qui ne profitent pas à toutes les parties, la coopération régionale et la coopération décentralisée n'auront pas vocation à favoriser le développement des îles de la zone. » (Lettre aux collectivités, 2011 p 9). Cependant, la migration comorienne à Mayotte reste un facteur de déstabilisation régionale. Ecartelée entre la francisation et retour possible à l'Union des Comores, la population mahoraise au travers des référendums a mis un demi-siècle de combat pour parvenir à la départementalisation de l'île. Ainsi, répondre par l'affirmatif ou par l'infirmatif à la question de l'irréversibilité de la francisation de Mayotte, nous semble peu pertinent, car il est trop tôt pour tirer une conclusion. Cependant, il nous semble judicieux de nous interroger sur le degré de lucidité collective avec lequel les Mahorais ont demandé et obtenu la départementalisation, considérée comme le statut le plus abouti de la francisation. Appréhender l'avenir des Mahorais, est une interrogation essentielle Philippe Boisadam, ancien préfet représentant du gouvernement français à Mayotte (1996-1998) la pose avec une certaine acuité dans son ouvrage intitulé « Mais que faire de Mayotte ? » : « *Le département est-il la meilleure solution pour l'île de Mayotte ? Les Mahorais ont-ils bien appréhendé les conséquences inévitables qui en découleront ? Ne risquent-ils pas d'y perdre leur âme ?* ». Mais si la départementalisation semble être la phase la plus achevée de la francisation géopolitique de Mayotte, cependant, le contentieux franco-comorien reste lui non résolu.

IV. 1. 2. Le contentieux franco-comorien non résolu

Le contentieux opposant la France et l'Union des Comores sur l'île Mayotte est de nature politique (IV 121), car il est sujet aux variations du contexte international (IV 122). A vraie dire, les perspectives de règlement de ce différend semblent étroites (IV 123).

IV. 1.2.1. Un contentieux de nature politique

Né de la partition du territoire colonial, (IV 1211) ce contentieux présente des enjeux de souveraineté territoriale (IV 1212).

IV 1211) Une partition du territoire colonial

Le litige territorial qui oppose la France à l'Union des Comores est né de la partition du territoire colonial. Le processus de la décolonisation amorcé aux années 60 avait conduit à un extrême « balkanisation » de l'empire colonial¹²² français sur le continent Africain. L'émancipation politique des peuples colonisés n'a pas toujours été une aspiration consensuelle nationale. Ainsi, une frange de la population dans certains pays s'était opposée au projet de l'indépendance et avait exprimé le souhait de rester dans le *statu quo*. Dans son ouvrage intitulé « *Faut-il partager l'Algérie* » (Plon, 1960) Alain Peyrefitte met en exergue les velléités sécessionnistes à la veille de l'indépendance. C'est dans ce contexte de la décolonisation qu'il nous convient de replacer la sécession de l'île Mayotte, objet litigieux. Tardivement décolonisé, l'archipel des Comores a acquis son indépendance en 1975, mais amputé de sa quatrième île, Mayotte. Cette dernière s'est désolidarisée du choix politique du reste de l'archipel en s'accrochant au *statu quo*.

Cette décolonisation inachevée a instruit ainsi, un litige de nature politique. Cette déchirure politique peut s'opérer soit par la voie d'annexion¹²³ celle-ci est la forme la plus brutale ou violente par les États impérialistes, soit par l'irrédentisme. C'est le cas du sécessionnisme timorais qui a légitimé la revendication de son retrait de l'ensemble indonésien sur des considérations culturelles et identitaires, et soit par rattachement qui est l'expression d'une volonté d'un groupement rebelle que selon Stéphane Rosière « *Contrairement à l'irrédentisme, le rattachisme n'exprime pas un dessein d'État, mais la volonté des habitants d'un territoire d'être rattaché à un autre État que celui dont ils dépendent. [...] Il peut, ou non, être doublé, conforté par un mouvement irrédentiste dans l'État auquel la population souhaite être rattachée.* » (2003, p. 154).

¹²²« D'une part, la plupart des empires coloniaux ont généré des territoires étatiques nombreux (plus de douze en Amérique latine, l'Afrique occidentale française a généré huit États), de plus les acteurs locaux ont parfois accentué ce morcellement. » (Stéphane Rosière, 2003).

¹²³« En 1918, la France et le Royaume-Uni annexent, par le traité de Versailles, l'ensemble des colonies allemandes (Cameroun, Namibie, Tanganyika, Togo et territoires océaniques). On pourrait multiplier les exemples.) (Idem, 2003)

De nombreux cas de mouvements sécessionnistes-rattachistes dans le monde mettent en lumière une variable géopolitique. Ainsi certains sont avortés, c'est le cas du rattachisme à Chypre, voire impossible c'est le cas du rattachisme anjouanais¹²⁴ et d'autres aboutis ou en voie d'aboutissement, c'est le cas du rattachisme en Belgique et Mayotte bien qu'il ne soit pas encore définitif du moins au regard du droit international. En effet, le sécessionnisme-rattachisme mahorais est fondé sur des considérations politiques, dès lors qu'il repose sur une volonté « légitime » d'être rattaché à l'ancienne puissance coloniale.

IV. 1.2.1.2. Enjeux de souveraineté territoriale

Cette singularisation de nature politique, invalide nettement le caractère homogène du peuple comorien. Mais cette remise en cause du caractère indivisible du peuple comorien n'apparaît pas incontestable. Car, l'Union des Comores récuse l'argument politique comme étant un critère déterminant la notion du peuple. Pour elle l'Union des Comores et Mayotte constituent une communauté culturelle et identitaire homogène et indivisible.

La division d'un peuple conduit à la partition de son territoire. Une logique que le juriste G. Sem qualifie « *Une « mayottisation » de certains archipels ou de certaines îles polynésiennes en cas d'indépendance de Tahiti ne serait pas à exclure [...] Le cas de Mayotte a montré que les arguments du droit international sont bien faibles d'abord par rapport à la volonté d'une partie des populations de rester français et ensuite par rapport à la volonté de la France de garder certains de ses territoires.* » (1996, p. 90-91). La « mayottisation » serait-elle un paradigme géopolitique applicable à d'autres cas de figures dans le monde insulaire ? Dans les outremer français, des velléités indépendantistes risquent-elles de connaître le même sort que les Comores et Mayotte ? « *Quant à la Guyane, dans laquelle tout tourne autour de la base spatiale de Kourou, la politique actuelle semble toute entière visée à créer les infrastructures nécessaires à une mainmise de la CEE sur le territoire. Les projets étudiés permettent d'affirmer que dans le cas d'une évolution de la Guyane vers l'indépendance, la*

¹²⁴« L'île comorienne d'Anjouan avait revendiqué sa sécession avec l'Union des Comores en 1998 et avait demandé son rattachement à la France, chose impossible, car un pays décolonisé selon la charte des Nations – Unies ne peut pas se faire recoloniser même sur demande expresse.» (L'auteur de la présente thèse)

France serait prête à renouveler le coup de Mayotte aux Comores, en provoquant une partition de fait du territoire guyanais. » (Paitel. P, et Moutoussamy. E, 1985, p. 29).

Dans une approche comparative nous pouvons relever certains cas de décolonisation inachevée. Dans le panorama des partitions des territoires coloniaux archipélagiques, un contentieux dans les Mascareignes nous semble atypique. C'est lui qui oppose l'île Maurice au Royaume-Uni à propos de l'archipel de Chagos. Détaché de l'ensemble du territoire mauricien, juste avant l'indépendant de ce dernier, l'archipel des Chagos est demeuré sous souveraineté anglaise, avant d'être loué aux États-Unis par le Royaume-Uni pour une durée de cinquante ans, rétrocession prévue en 2016. À la différence de Mayotte, la population, qui comptait 2 000 habitants à l'époque, n'a pas été consultée sur le choix du statut de l'archipel. A ce titre la portée internationale du contentieux franco-comorien paraît particulièrement complexe.

IV. 1.2.2. La portée internationale du contentieux franco-comorien

Ce contentieux trouve son fondement sur « *Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes* », un principe controversé entre le droit national et international (IV 1221). Cependant, il a évolué aux fluctuations des contextes géopolitiques internationaux. Au temps de la guerre froide, ce litige territorial a été contenu dans une diplomatie de connivence (IV 1222), alors qu'il a été occulté par les ingérences politiques de l'époque post-bipolaire (IV 1223).

IV. 1.2.2.1. Un fondement juridique controversé du contentieux

Pendant la guerre froide, ce contentieux a été gelé par une certaine connivence diplomatique par les deux parties : la France et l'Union des Comores. Mais avant d'aborder le variable contextuel du différend, il faut rappeler le mobile juridique. D'une portée internationale, ce contentieux trouve son fondement juridique sur le principe du « *droit des peuples à disposer d'eux-mêmes* » de l'article 53 de la constitution française stipulant « *Nulle cession, nul échange, nulle adjonction de territoire n'est valable sans le consentement des populations intéressées* ». Une conception reprise par le président américain Wilson en 1919 et traduisait par « *autodétermination* » « *Chaque peuple a le droit de choisir la souveraineté sous laquelle il est appelé à vivre.* » C'est sur la base du « *principe de l'autodétermination* » que des

minorités culturelles ou identitaires s'y étaient appuyées pour légitimer leurs revendications sécessionnistes. Ainsi, à l'origine du différent franco-comorien, une lecture controversée du principe de « *l'autodétermination* ».

Face à cette lecture controversée du droit international deux conceptions s'affrontent. D'une part, la conception sécessionniste mahoraise, qui puise le mobile de sa légitimité dans la source du droit constitutionnel français. Cette approche sous-entend, que la volonté manifeste et délibérée d'un groupement rebelle de se séparer du reste de la population et se rattacher à un autre État l'emporte sur l'appartenance culturelle. Ainsi la majorité de la population mahoraise a choisi en 1975, de rester sous le *statu quo* contrairement du reste de la population de l'archipel des Comores. Mais, tous les mouvements de l'autodétermination n'ont pas abouti. Certains ont avortés d'autres se sont vus refusés. D'autre part la conception unioniste comorienne de la notion du « *droit des peuples à disposer d'eux-mêmes* » est fondée sur l'article 6 de la charte des Nations-unies, stipulant que « *toute tentative visant à détruire partiellement ou totalement l'unité et l'intégrité territoriale d'un pays est incompatible avec les buts et les principes de la charte des Nations-Unies* ». Or, « le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » reconnu par résolution de 1960 de la charte des Nations-Unies est entendu comme un instrument d'émancipation des peuples colonisés. Mais, il ne doit pas servir selon l'esprit de ladite charte de prétexte à encourager la dislocation de l'intégrité du territoire national. « *Cette interprétation n'implique pas intrinsèquement le droit à la sécession. C'est pourtant bien ce droit qui est sous-entendu dans le terme de l'autodétermination.* » (Rosière. S, 2003, p. 157).

Mais la nuance porte sur l'appréciation du concept « *peuple* » pour un pays multi-insulaire. Deux approches s'opposent : l'approche globaliste défendue par l'État comorien, les Nations Unis et l'UA, et l'approche individualiste défendue par la France. Le juriste André Oraison met en exergue ici les arguments contradictoires des uns et des autres à propos du contentieux franco-comorien et rappelle qu'« *À l'occasion de cette affaire, le conseil constitutionnel a été amené à préciser la conception française du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes en validant la loi du 31 décembre 1975 dans sa décision Autodétermination des Comores [...] le Haut Conseil reconnaît ainsi aux Mahorais un droit d'autodétermination externe par une interprétation extensive de l'article 53 selon lequel « Nulle cession, nul échange, nulle adjonction de territoire n'est valable sans le consentement des populations intéressées.* » (2010, p. 916).

A la lecture de cette décision du conseil constitutionnel, c'est la conception individualiste qui l'emporte. Dans cette individualisation « *le consentement* », en d'autres termes le choix politique mahorais, l'emporte sur l'unité culturelle comorienne. En revanche, les Nations-Unies considérant cette cession comme une ingérence permanente, une telle conception n'est pas valable. Dans sa résolution du 21 octobre 1976 par 102 voix contre 1 l'Assemblée générale des Nations-Unies « *condamne les référendums du 8 février et du 11 avril 1976 organisés dans l'île comorienne de Mayotte par le Gouvernement français et les considère comme nuls et nonavenus* » ainsi que « *toutes autres consultations qui pourraient être organisées ultérieurement en territoire comorien de Mayotte par la France.* » (Idem, 2010, p. 920). Mais la France, membre permanent du Conseil de Sécurité des Nations-Unies a, en dernier recours, opposé son droit de veto contre l'application effective d'une telle résolution. La France, malgré le verrou juridique dont elle dispose, ladite résolution des Nations-Unies met celle-ci non seulement dans une situation d'illégalité permanente, mais aussi dans une posture peu confortable. Cependant, quelle serait la portée réelle des résolutions des condamnations des instances internationales : les Nations-Unies et l'AU (Unité Africaine) dans un contexte géopolitique international fluctuant ?

IV. 1.2.2.2. Contentieux et connivence diplomatique

Le différent franco-comorien sur Mayotte a connu de vives tensions au moment de l'indépendance et donc de la naissance de l'État comorien. Bien que des cicatrices de cette déchirure marquent encore l'archipel. En 1976, un an après l'indépendance des Comores, un coup d'État conduit par Bob Denard avait renversé Ahmed Abdallah et avait porté au pouvoir Ali Soilihi. Ce dernier a instauré un régime autoritaire d'inspiration marxiste. En 1977 il s'était rendu à Mayotte pour une contestation symbolique contre l'occupation de l'île par la France appelée « *La marche verte* ». Hostiles à toute idée de rétrocession de Mayotte dans le giron comorien, les mahorais l'avaient repoussé.

Le basculement des Comores dans le monde communiste menaçait ainsi les intérêts français dans l'océan Indien. Mais surtout que Mayotte objet de litige territorial pouvait devenir un point d'affrontement du moins idéologique entre l'Est et l'Ouest. En 1978, un coup d'État opéré par le même Bob Denard a renversé Ali Soilihi et a ré-intronisé Ahmed Abdallah au

pouvoir. Cette restauration a fait rebasculer les Comores dans le camp du monde occidental sous la tutelle de la France. Ainsi, pendant un peu plus de deux décennies, de 1978 à 1989, l'Union des Comores et la France avaient développé une forte relation d'amitié et de coopération.

En effet, l'ordre bipolaire, qui structurait l'espace géopolitique mondial avait conduit les deux partenaires rivaux, dans une connivence diplomatique qui en plus a gelé leurs contentieux. Cette connivence diplomatique et politique entre la France et ses ex-colonies que François-Xavier Verschave qualifie de « *Françafrique* » avait une connotation particulière par rapport au contentieux géopolitique de l'île Mayotte. Comment deux États pouvaient-ils articuler amitié et rivalité ? Á une époque de convergence d'intérêt idéologique, la France et l'Union des Comores avaient plus coopéré que rivalisé. Depuis 1974 le conflit qui oppose la France de l'Union des Comores à propos de l'île Mayotte est inscrit dans le registre des contentieux des Nations-Unies à travers des résolutions que nous avons su-indiquer. Depuis cette date, les deux parties au litige ont varié leurs positions en fonction, de leurs intérêts respectifs et des circonstances internationales. Cette variation est-elle un indicateur de rapport de force au conflit ? Ce contentieux territorial a toujours rythmé la diplomatie franco-comorienne. Cette diplomatie est à géométrie variable, car tantôt consensuelle, quand les deux parties rivales ont suivant le contexte international des concordances d'intérêts, tantôt conflictuelle, quand elles ont des divergences politiques.

De la période, 1974-76 fut où la rivalité a été la plus tendue et la plus intense. À chaque fois, que l'Union des Comores est confrontée à des crises politiques, elle infléchit sa position dans le conflit. De son côté la France accélère le processus de la francisation de l'île Mayotte. Mais la question de l'île Mayotte est parfois instrumentalisée par les acteurs politiques comoriens à des fins idéologiques ou électoralistes. À partir de la décennie 2000, la position comorienne a sensiblement varié dans certains cas, par réaction contre la France, et dans d'autres cas pour des raisons socio-économiques.

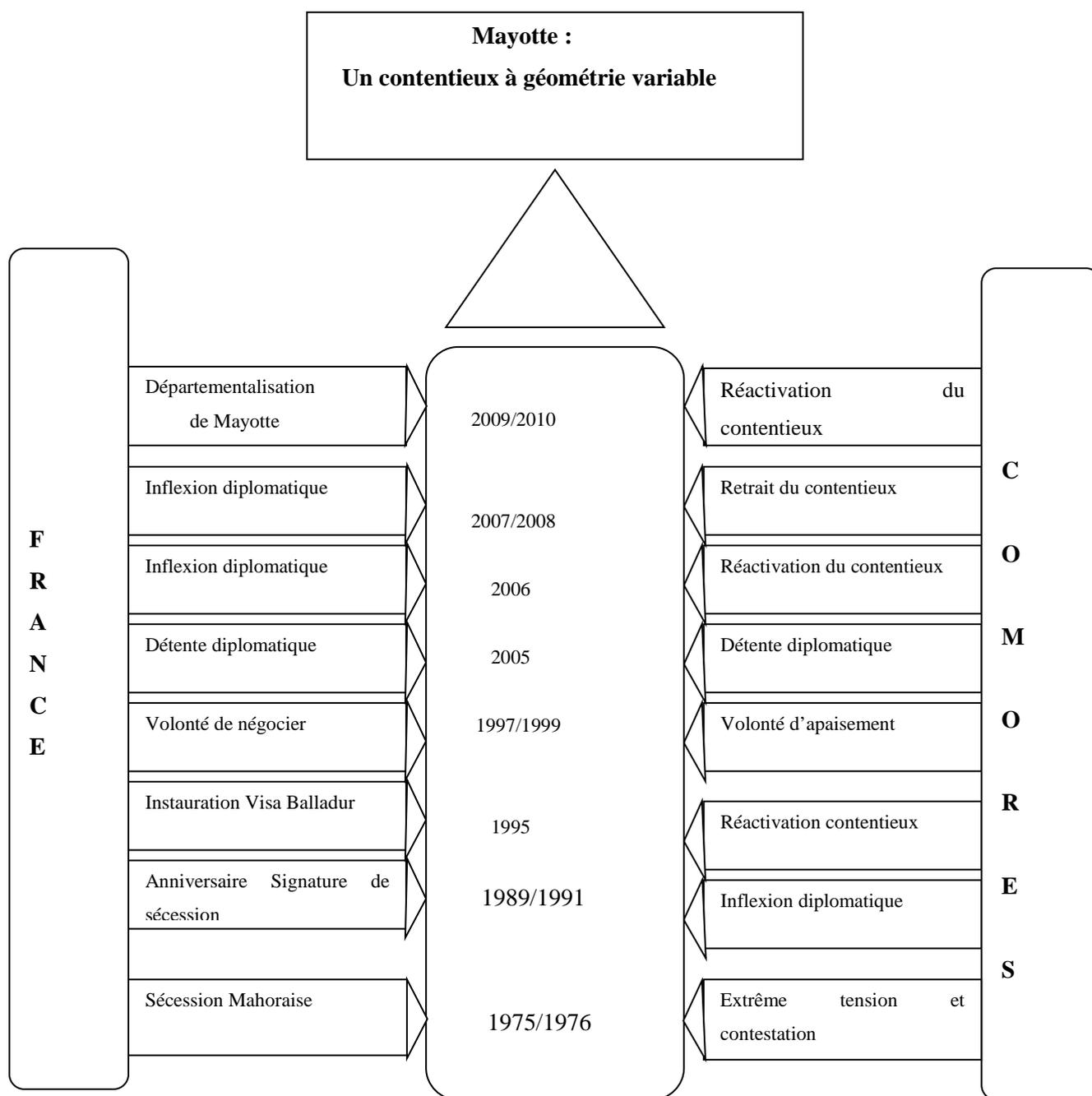
En 2006, le Président Ahmed Abdallah Sambi avait réactivé le contentieux en l'inscrivant dans l'ordre du jour de la 61^e Assemblée générale des Nations- Unies avant de le retirer le 21 septembre 2007. Un jeu diplomatique qu'Abdou Himaya, militant de la cause « *Masiwa mane* » (quatre îles) qualifie d'« *Une partie de tango orchestrée par Sambi. [...] Un pas en avant pour flatter l'opinion nationale et occuper la une des médias, ensuite deux pas en*

arrière, quelques jours plus tard, pour satisfaire l'ancienne puissance coloniale » (Masiwa Mane n° 22-23, 2008). Ce contentieux fonctionne-t-il dans une logique opportuniste ? En effet, la France et l'Union des Comores avaient articulé leur contentieux jusqu'à la fin de la guerre froide dans la logique « *Françafrique* ».

Fig. n° 62. L'évolution du contentieux Franco-comorien

Source : Philippe Boissadam, 2010

Conception : Saïd Ahmed, S.A, 2012



Ce schéma illustre l'évolution du contentieux territorial franco-comorien au rythme des événements géopolitiques internationaux.

Au cœur de cette « *France-Afrique* » des réseaux occultes œuvraient pour faire concorder les intérêts français avec les régimes politiques des États africains. En effet, contrer toute forme d'hostilité politique aux intérêts français et maintenir au pouvoir des hommes dociles, résume en quelque sorte la logique de cette connivence. François – Xavier Vershave montre que « *Durant deux décennies (1975-1995), c'est le mercenaire Bob Denard, homme de main de la DGSE et de Foccart, qui a installé ou fait le lit des présidents successifs (Ali Soilihi, Ahmed Abdallah, Saïd Mohamed Djohar, Mohamed Taki). Lorsqu'ils cessaient de plaire, ils étaient abattus, par pitié ou inadvertance (en 1978 et 1989), ou seulement remisés, comme Djohar en 1995* » (2000, p. 135).

Cette coopération chaleureuse entre la France et l'Union des Comores avait refroidi le contentieux qui les oppose. L'ancien président Ahmed Abdallah lui-même, père de l'indépendance, avait qualifié le contentieux de « *Guerre de salive* ». Cette expression du chef d'État comorien traduisait bien la lucidité avec laquelle il faisait preuve de réalisme au regard de l'inégalité de rapport de force entre les deux États. Elle est peut-être aussi révélatrice de l'inconscient géopolitique. Car reconnaissant ainsi l'incapacité de l'État comorien à exercer une souveraineté réelle vis-à-vis de la France et donc à traiter d'égal à égal. À plus forte raison, avec le concept « *Franceafrique* » ressort au fond la question de la valeur réelle des souverainetés des États africains pour lesquels la plupart surviennent grâce à l'aide publique internationale. L'aide publique internationale est-elle un instrument d'aliénation et d'ingérence politique des États puissants sur les États faibles ?

Un instrument géopolitique à finalité idéologique, car tout cela avait vocation à contrecarrer le communisme et à étendre l'influence du monde libre. « *Pourtant, l'aide internationale s'est historiquement construite sur d'autres bases. Emblématique fut la réussite du plan Marshall après la Seconde Guerre mondiale [...] Cependant, comme elle avait été conçue pour atteindre parallèlement d'autres objectifs : la lutte contre le communisme et l'ouverture des marchés aux produits et aux investisseurs occidentaux* » (Sogge. D, *le Monde diplomatique*, 2004). L'aide publique internationale allouée à l'Union des Comores dont le principal donateur est la France, constituait la principale source de revenu de l'État. Cette rente géopolitique, avait permis d'immobiliser toute activation du contentieux par l'Union des

Comores auprès des instances internationales. L'État Comorien, avait occulté sa prétention souverainiste sur l'île Mayotte. Ainsi, la connivence diplomatique avait pris tout son sens dans le contexte bipolaire. Cependant, si cette connivence avait altéré l'anxiété du contentieux néanmoins, l'Union des Comores reste constante dans sa revendication. Mais, la fin de la guerre froide en 1989 marque une nouvelle ère géopolitique internationale où les ingérences politiques se déployaient pour pallier à la déficience des États privés des souverainetés.

IV. 1.2.2.3. Le contentieux entre ingérence et indifférence

Dans le contexte post-bipolaire ce n'est plus la connivence, mais plutôt l'ingérence et l'indifférence qui gèle le contentieux franco-comorien. Notre propos ici a pour but de montrer comment le traitement de ce contentieux territorial a varié et varie au rythme des fluctuations des événements géopolitiques internationaux. Ainsi, la fin de la guerre froide a eu pour conséquence la rupture du système international. On a assisté à la fin des années quatre-vingt, dans certaines parties du monde et notamment, dans le continent africain, à la décomposition des États et nations. Par déficience de leur souveraineté politique, ces États ont sombré dans le chaos. C'est ce que le politologue Bertrand Badi appelle « *Un monde sans souveraineté* ». Tandis que la communauté internationale s'était substituée à ces États défailants. Le Conseil de Sécurité des Nations-Unies à travers de nombreuses résolutions avait accrédité l'interventionnisme militaire et politique des États du Nord sur certains pays du Sud. Ainsi, l'ingérence s'était imposée comme nécessité et comme assistance à État¹²⁵ en danger. En 1989, la France était intervenue militairement à l'Union des Comores, pour déloger le mercenaire Bob Denard qui, avait pris en otage le pays et pour remettre le pouvoir à l'autorité comorienne.

Cette ingérence nécessaire, légitimée par la communauté internationale, avait de *facto* occulté le principe de la souveraineté. Ainsi, en situation de crise politique interne, l'État comorien a été contraint de se démettre de sa fonction régaliennne essentielle : celle d'assurer l'intégrité du territoire national. De surcroît, la faillite de l'autorité comorienne constituait un argument de circonstance, corroborant ainsi, la thèse sécessionniste mahoraise. L'incapacité de l'Union des Comores à faire face à ses crises politiques internes, jusqu'à être contrainte à solliciter

¹²⁵« L'argument était double : l'incapacité d'un État à faire face à une situation d'urgence abolissait de fait une part de sa souveraineté, rendant nécessaire une intervention extérieure ; le flux de réfugiés bousculait déjà le principe de l'intégrité territoriale et contournait dès lors l'argument de souveraineté » (Bertrand Badi, 1999, p 126)

l'ingérence extérieure, interroge ainsi sur le contenu réel de son indépendance. Par ailleurs, ce nouveau contexte avait permis à la France d'affirmer avec un surcroît de légitimité sur sa prétention souverainiste sur l'île Mayotte. Pour un échiquier international devenu asymétrique, depuis la fin de la guerre froide, la France a été contrainte de revoir sa politique étrangère¹²⁶. Ainsi, la nouvelle approche de la politique africaine de la France s'était traduite par un désengagement vis-à-vis de ses ex-colonies. Un désengagement qui s'était concrétisé par la réduction de l'aide publique au développement comme l'illustre, le figure ci-dessus. (Fig. n°18). Alors même que la situation économique et sociale de l'Union des Comores comme celles des pays du Sud-est de plus en plus dégradée.

Notre analyse consiste à montrer que le contexte international est une variable des rapports de forces entre les deux parties au contentieux. Ainsi, les pays en situation de litige territorial avec leurs ex-puissances coloniales ne disposent pas d'un contre-pouvoir idéologique pour s'y appuyer comme au temps de la guerre froide. Les puissances émergentes (la Chine, l'Inde et le Brésil) ne constituent pas un contre-pouvoir géopolitique, car elles ont fait du « *principe de non-ingérence* » le credo de leurs idéologies. Elles sont plutôt dans une posture d'impérialisme économique.

Par ailleurs, l'émergence de ces nouveaux acteurs avait conduit la France à revoir sa diplomatie. En 1995, Lionel Jospin, alors Premier ministre sous la cohabitation, avait inventé la théorie du « *ni-ni* » « *Ni ingérence ni indifférence* ». Ce postulat traduisait bien la nécessité pour la France d'ajuster sa diplomatie. Entre ingérence et indifférence, la France a eu du mal à articuler sa diplomatie vis-à-vis du continent africain. Quand elle intervient on l'accusait d'ingérence et quand elle s'abstenait on lui reprochait son indifférence. Ainsi, en 1997, lorsque le 1^{er} mouvement sécessionniste anjouanais menaçait l'implosion de l'État comorien, ce dernier avait sollicité l'intervention de la France pour y rétablir l'ordre. Conforme au principe de non-ingérence, elle a refusé au risque peut-être de se voir accusée une seconde fois d'être l'instigateur d'une nouvelle sécession de l'archipel après l'antécédent de Mayotte. Cependant, (l'Union africaine) a pris le relais de la gestion des conflits dans le continent africain. Néanmoins, nous pouvons nous interroger sur sa capacité réelle à influencer sur le cours des événements géopolitiques internationaux. La France s'était ainsi dessaisie d'une mission historique, mais devenue improbable. Les deux parties *in fine*, activent et désactivent leurs

¹²⁶« Voir Frédérique Charillon, La politique étrangère de la France, la Documentation Française, Paris 2011 »

courseurs diplomatiques en fonction des intérêts géopolitiques circonstanciels. Ainsi, ce différend a, au fil des siècles, décliné dans sa trajectoire géopolitique. Mais quelle alternative, la France et l'Union des Comores présentent-elle pour sortir de leurs impasses diplomatiques ?

IV. 1.2.3. Des perspectives étroites du règlement du contentieux

Les perspectives du règlement du différend franco-comorien semblent étroites. Si pour la France l'ancrage de l'île Mayotte en son sein est irrévocable (IV 1231), en revanche, pour l'Union des Comores, cette occupation reste au regard du droit international, une illégalité permanente (IV 1232).

IV. 1.2.3.1. Rattachement irrévocable

La départementalisation, entérinée en 2009, a-t-elle rendu irrévocable l'attachement de Mayotte à la France ? Pour les Mahorais, pendant un demi-siècle de croyance et de combat, la francité de leur île est irrévocable. Pour la France en validant l'ancrage définitif de Mayotte en son sein a rendu le rattachement de celle-ci difficilement révocable. Il est certes difficile de relever dans les discours officiels des autorités françaises le terme irrévocable dudit attachement. Néanmoins, c'est à travers l'action et le comportement que nous pouvons déduire le terme « *irrévocabilité* ».

En effet, ce rattachement irrévocable de l'île Mayotte à la France résulte d'un long processus politique, maillé de réticences, d'ambiguïtés et finalement, d'affirmations. Au fil des décennies, la France se décomplexe progressivement du contentieux qui l'oppose à l'Union des Comores. Ainsi, de 1975 à 1995, les chefs d'État et gouvernements successifs français s'étaient toujours montrés hésitants à statuer de manière définitive sur le sort politique de l'île Mayotte. Au milieu de la décennie 90, nous pouvons observer une certaine rupture d'approche des autorités françaises dans leur rapport au contentieux. Car, depuis 1995, la France accélère le processus de l'intégration de l'île Mayotte dans la République française.

Deux facteurs expliquent ce changement : le nouveau contexte international et les contextes internes respectifs. D'abord, dans le nouveau contexte international, ce sont les intérêts

économiques et écologiques qui priment sur le mobile idéologique. De cette nouvelle orientation géopolitique internationale, l'attention de la communauté internationale n'est plus portée vers l'usurpation de souveraineté. En effet, les Nations-Unies n'ont plus la même résonance géopolitique, cette instance a perdu sa vivacité et ne sert plus d'un terrain de spéculation pour les États faibles. Privé d'appui international réel, l'Union des Comores est limitée dans sa stratégie de spéculation. Ainsi, la France a profité de cette faiblesse idéologique de son rival, pour achever le processus du rattachement de l'île Mayotte. Remi Carayol évoque à juste titre la question de la légitimité internationale qu'« *avec la départementalisation, Paris prend le risque de perdre en légitimité internationale* » (Le Monde diplomatique, 2009). Ensuite, les contextes internes de la France et de l'Union des Comores ont respectivement favorisé ce rattachement, devenu irrévocable. Au niveau de la France, une nouvelle génération d'élites au pouvoir se décomplexe des retombées internationales du contentieux franco-comorien.

Alors Premier ministre, Édouard Balladur avait instauré, en 1995, le système du visa aux Comoriens qui voulaient se rendre à Mayotte. L'État comorien n'avait pas manqué de mobiliser la communauté internationale pour dénoncer une décision affectant gravement l'intégrité de leur territoire national. Mais à l'échelle internationale, cette affaire n'a pas donné au contentieux un retentissement conséquent, preuve que ce conflit frontalier n'a plus la même la résonance, ni la même portée et cela bien qu'il ne soit pas tombé en désuétude. Nicolas Sarkozy, avant même son élection, avait fait de la départementalisation son projet phare, mais il fut taxé par certains d'utiliser une démarche électoraliste. Promesse tenue, néanmoins car une fois élu en 2007, il a effectivement conduit la départementalisation de Mayotte. Ainsi, la position française sur ce contentieux territorial n'est plus réductible à son image internationale. De son côté, pour l'État comorien surtout préoccupé par des multiples crises politiques et économiques internes, la question de l'île Mayotte est quasiment occultée.

Ainsi, le rattachement de Mayotte à la France paraissait irrévocable. Néanmoins, des signes apparents laissaient supposer que la réalité de la départementalisation, risquait de bousculer l'idéal des Mahorais. Aujourd'hui, confrontés à des difficultés socio-économiques, les Mahorais font face à leurs propres contradictions entre le rêve du département qu'ils ont toujours caressé et la dure réalité à assumer. Certains spécialistes et experts s'interrogent sur la pertinence du choix de la départementalisation. André Oraison, juriste de droit public international, nous livre son avis. « *Sur un plan strictement juridique, le statut de DOM n'est*

pas un statut immarcescible au sein de la République française comme le croient certaines élites mahoraises et ils n'assure pas un enracinement irrévocable d'une collectivité ultramarine dans la France comme on le prétend parfois à Mamoudzou, à Longoni, à Bandrélé ou à Dzaoudzi [...]. Il serait donc hautement souhaitable que le parlement français n'accorde pas le statut de région monodépartementale intégrale à Mayotte en dépit des desiderata des populations locales.» (2010, p.924). Cette opinion est partagée par Boissadam¹²⁷ Ce contraste met-il en relief un certain manque de lucidité de la part des Mahorais ? Peut-être que les Mahorais n'ont pas eu une vision juste du projet de la départementalisation. Cependant, cette crise socio-économique à Mayotte, peut-elle contraindre les Mahorais à altérer leur volonté de rester français ? Nous allons voir que de l'autre côté de la frontière, avec l'Union des Comores, la situation socio-économique et politique est loin d'être attractive.

IV. 1.2.3.2. Une illégalité permanente

Contrairement à la France qui à force d'agir, a fini par rendre la révocabilité de l'île Mayotte improbable. L'Union des Comores ne cesse et n'a cessé de marteler le caractère illégal de l'occupation française sur Mayotte auprès des instances internationales. Pour comprendre l'importance de la position dogmatique de l'Union des Comores dans ce contentieux, nous retenons son caractère inaliénable au regard du droit international.

IV. 1.2.3.2.1. La communauté internationale entre formalisme juridique et réalisme géopolitique

Ce contentieux est inhérent à l'acte constitutif, qui a officialisé la naissance de l'État comorien à l'échelle internationale. C'est en vertu de la résolution 3291 (XXIX) de l'Assemblée générale des Nations Unies du 12 novembre 1975, que les Comores ont été admises comme 143^e membre. Seule la France a refusé de participer au vote. Ladite résolution, de « *Réaffirmer la souveraineté de la République fédérale islamique des Comores sur l'île de Mayotte* ». Ainsi, la communauté internationale a porté la consécration sur la reconnaissance du bien-fondé de la revendication comorienne sur l'île Mayotte. Dans sa résolution 48 56 de la 73^e séance plénière du 13 décembre 1993, l'Assemblée générale de l'ONU « *Invite le gouvernement français à respecter les engagements pris à la veille du*

¹²⁷« Philippe Boissadam, auteur de l'ouvrage intitulé : Que faire de Mayotte ?, 2010 questionne sur le devenir géopolitique de l'île Mayotte »

référendum d'autodétermination de l'archipel des Comores du 22 décembre 1974 pour le respect de l'unité et l'intégrité territoriale des Comores » (Assemblée générale de l'ONU, A/RÉES/48 56, 19 janvier 1994). Sur la base de ces résolutions, l'État comorien a fait de l'illégalité de l'occupation française sur l'île Mayotte, une permanence et il se montre et s'était toujours montré irréductible à renoncer à sa souveraineté, qu'il considère imprescriptible. Toutefois, se focaliser sur une revendication *stricto sensu*, et, de surcroît de pure formalité, l'État comorien rend ainsi étroites les perspectives du règlement du différend avec son accroche au dogmatisme juridique international l'Union des Comores montre qu'il n'a pas vocation à postuler à la recherche d'une solution négociée d'où la nécessité de changer d'approche.

Dans le monde, plusieurs cas des litiges territoriaux entre États souverains existent. Certes, avec des approches différentes, la recherche d'une solution négociée, relève de la volonté de deux parties. Jorge E. Taina, Ministre argentin des Relations extérieures met l'accent sur l'impérieuse nécessité, de poser les bases d'un dialogue constructif dans le contentieux territorial, qui oppose l'Argentine au Royaume Uni à propos des îles Malouines, en déclarant que « *Le peuple argentin a toujours su que l'exercice plein de la souveraineté sur les îles ne peut être récupéré qu'à travers le dialogue diplomatique* » (2007, p. 46). Par ailleurs, l'autorité comorienne reproche à la France, pays pionnier des droits de l'Homme, d'avoir une attitude contraire à ses prétentions humanistes.

Par ailleurs, indexer la France de ses contradictions géopolitiques ne semble pas être une critique innovante, encore moins spécifique. Car les nations puissantes d'hier ainsi comme celles d'aujourd'hui ont et avaient toujours comporté dans leurs stratégies une contradiction entre des déclarations de bonne intention et la pratique de leurs intérêts. Dans le concert des nations, le Royaume Uni possède un statut important, car étant membre du Conseil de sécurité au même titre que la France, il lui incombe l'obligation singulière du maintien de la paix et la sécurité internationale, et pourtant, dans son conflit avec l'Argentine, il affiche une attitude contraire à son statut. Néanmoins, il existe¹²⁸ une différence de taille dans l'appréciation de ces deux cas litigieux entre la France et le Royaume Uni.

¹²⁸« Il n'existe donc, dans la Question malouine, aucune population dominée ou soumise à un pouvoir colonial mais un ensemble des sujets britanniques « transplantés » par la puissance occupante dans le but d'y établir une colonie : il s'agit d'un territoire colonial et non pas d'un peuple colonisé » (Jorge E. Taina, 2007)

Car dans les îles Malouines aucune population autochtone pour laquelle les intérêts l'emporteraient sur le conflit, alors que dans le cas de Mayotte, existe bien une population, autochtone de civilisation arabo-islamique, implantée bien avant la colonisation française, ce qui au regard du droit international pose problème, car il convient de tenir compte du choix et des intérêts des Mahorais dans ce différend. Or, l'Assemblée générale de l'ONU, à travers ses nombreuses résolutions, n'évoque pas les intérêts des Mahorais. Mais, méconnaître le consentement de la population mahoraise, ne revient-il pas à se mettre en contradiction avec la charte des Nations-Unies, reconnaissant la notion du « droit des peuples ». « *Ce concept remettant en cause l'autorité des États a suscité les réticences de la communauté internationale, il n'est néanmoins partiellement reconnu par la charte des Nations-Unies : [...] mais aussi le pacte relatif aux droits civils et politiques de 1966 (art. 2) ou la résolution 54/150 du 21 février 1991 de l'Assemblée générale de l'ONU.* » (Rosière. S, 2003, p. 157) Cette question s'inscrit dans le fondement même du libéralisme politique. Mais c'est surtout une conception française, pour laquelle, le consentement politique l'emporte sur l'appartenance culturelle.

L'article 53 de la Constitution française que nous réitérons ici, stipule ; « *Nulle cession, nul échange, nulle adjonction de territoire n'est valable sans le consentement des populations intéressées* ». Cette disposition nous paraît essentielle, car elle est la jonction juridique entre le droit international et le droit national français, bien que nous, n'ayons pas une compétence juridique appropriée, pour apporter plus de précisions, nous déduisons par le bon sens. Mais peut-on forcer les Mahorais, à réintégrer l'ensemble Comorien ? « *On imagine mal aujourd'hui le rattachement forcé des Mahorais aux Comores au moment où un grand nombre de peuples dans les Balkans (le Kosovo), en Afrique (le Sahara occidental) ou au Proche-Orient (la Palestine) veulent vivre librement et le font savoir* » (Oraison. A, 2010, p. 923).

Mais, mise à part la réalité géopolitique que nous expose ici André Oraison, les résolutions de l'Assemblée générale n'ont qu'une portée politique et non juridique. Car, pour qu'elles deviennent exécutoires, encore faudrait-il qu'à l'unanimité le Conseil de sécurité des Nations-unies confirme par vote, l'application des résolutions de l'organe politique : l'Assemblée générale. Or, il paraît fort improbable que la France, membre permanent, du Conseil de sécurité de l'ONU, parti pris au contentieux, en plus valide l'application des résolutions, compromettant ses propres intérêts. Nous constatons *in fine*, que dans le champ du droit

international, des obstacles de taille se dressent pour aboutir à un règlement juridique du contentieux. Mais le paradoxe entre un formalisme juridique et une réalité géopolitique se traduit également sur le contexte national. Mais qu'en est-il de la vision comorienne du litige ?

IV. 1.2.3.2.2. L'Etat comorien entre dogmatisme et pragmatisme

Considérée comme une composante naturelle et donc inaliénable de l'Etat comorien, la question de l'île Mayotte mobilise la conscience nationale. Deux approches s'affrontent : l'approche dogmatique et l'approche pragmatique. La première est la plus mobilisatrice, et donc adoptée par la majorité de la population. Alors que la seconde est défendue par une minorité. Néanmoins, cette représentation n'est pas aussi catégorique, car ses approches sont variables au niveau de l'élite. Bien que la radicalisation reste le fait populaire. Tous les acteurs politiques et ceux de la société civile adoptent la position officielle, donc dogmatique, dès lors qu'elle sert à mobiliser le peuple dans le sens politique.

Toutefois, les hommes politiques, une fois au pouvoir, relativisent leurs visions dogmatiques, et d'autres changent d'approche. Ainsi, Ahmed Abdallah Sambi, alors dans l'opposition, avait reproché son prédécesseur, le Président Azali Attoumani (1999-2006), d'avoir signé en 2005 à l'Élysée les accords de coopération franco-comoriens avec Jacques Chirac, et, l'avait qualifié de traître de la nation. Mais, une fois élu en 2006, Ahmed Abdallah Sambi s'était vu à son tour accusé de haute trahison¹²⁹, lorsqu'en 2006, il a refusé d'inscrire à l'ordre du jour la question de Mayotte à la 61^e AG de l'ONU. En effet, à chaque fois que les élites s'écartent du dogme, elles sont taxées par la société civile (mouvements nationalistes) d'acte de haute trahison.

Comment expliquer de tels changements d'approche ? Cette variation de position par les Chefs d'État comoriens s'explique, par les impératifs diplomatiques, qui pèsent dans l'exercice du pouvoir. En effet, dans l'exercice de l'État, les hommes politiques prennent vite conscience qu'avec une approche dogmatique les marges de manœuvre sont étroites pour négocier avec la France, principal bailleur de fonds de l'État comorien. Face à la réalité du pouvoir, certains chefs d'État comoriens, infléchirent leurs positions au contentieux. Abdou

¹²⁹« La Trahison de SAMBI » est le titre d'un dossier du journal MasiwaMane n°22-23, Avril-mai 2008 consacré à la critique sur la posture politique de Sambi face à la question mahoraise.

Himaya, président du CCMM (Collectif Comores Masiwa Mané), montre avec un ton ironique que « *Le réalisme du gouvernement Sambi a été payant, puisque le recul sur la souveraineté nationale lui a permis comme le gouvernement du colonel Azali, d'obtenir une aide économique pour payer les arriérés des salaires, uniquement à Anjouan.* » (MasiwaMané avril-mai 2008) Dans cet élan patriotique, le cas du colonel Azali nous paraît intéressant à juste titre, car, c'est le chef d'État qui a le plus marqué de rupture avec la conception dogmatique du conflit. Azali, figure de transfuge ou audace politique ? Un évènement permet de mettre en relief la personnalité ou du moins la stratégie du Président Azali. En effet, lors du coup d'État de Bob Denard en 1995, alors chef d'état-major de l'armée comorienne, le colonel Azali, avait pris la fuite en se réfugiant auprès de l'Ambassade de France. Cette désertion était-elle le signe précurseur de ce que sera la diplomatie de l'homme du coup d'État de 1999 ?

Mais aussi, sa décision d'accepter la participation des sportifs mahorais aux JIOI (Jeux des Iles de l'Océan Indien) en 2005 avait suscité un retentissement national sans précédents. Le colonel Azali a été accusé d'avoir « *bradé Mayotte* » par la quasi-totalité de la classe politique et la société civile comorienne. En revanche, cette décision a été saluée par l'Ambassade de France à Moroni de l'époque M. Christian Job et a estimé que « *Cela marque la reprise des relations franco-comoriennes qui ont commencé avec la rencontre entre le président Azali et le président Jacques Chirac en 2005* ». Mais, la politique étrangère comorienne sous la présidence d'Azali, a été perçue à l'échelle nationale, comme une forme de capitulation et d'allégeance à la France, ancienne puissance coloniale.

Mais, en dehors de toute considération politique, la décision d'Azali, de cautionner la participation des Mahorais au JIOI n'aurait-elle pas permis d'amorcer une concorde civile interinsulaire Comoro-mahorais ? Au lieu d'adopter une stratégie d'ouverture avec les Mahorais, les Comoriens se retranchent dans une espèce de surenchère nationaliste. En effet, l'émotionnel et la crispation prennent le dessus sur le bon sens, ce qui limite les perspectives de trouver un compromis. Mais le fait que l'Etat Comorien fasse systématiquement recours à ce double répertoire (dogmatique et pragmatique) dénote un certain malaise diplomatique. Très actifs dans la lutte pour la réintégration de Mayotte dans l'Union des Comores, les réseaux associatifs militants¹³⁰ sont animés par certaines figures intellectuelles comoriennes.

¹³⁰« Ces réseaux associatif, résident à Paris et à Marseille où se localise, la plus grande communauté comorienne en France. Nous citons ici quelques-uns : CCMM (Collectif Comores Msiwa Mané), le GRITAC (Groupe de

Transnationaux, ils ont une grande capacité d'influence et de mobilisation dans le milieu diasporique comorien en France. Ils avaient organisé, à Clichy (Paris) le 30 juillet 2005, un meeting pour « *l'interpellation citoyenne au Président Azali et à son gouvernement face à la politique du fait accompli de la France.* » Plus idéologiques et concentrés sur la critique, ils ont une vision fondamentaliste du conflit franco-comorien. Nous pouvons ainsi apprécier qu'il ne soit certes pas facile, de contenir la passion dans un conflit qui touche la fierté nationale. Cependant, sous le prisme idéologique, on est amené à moins d'inflexibilité, pour aboutir à un règlement équitable du contentieux. Dans notre cas d'espèce, si l'Union des Comores se veut irréductible, le retour de l'île Mayotte dans le giron comorien serait tout autant inconcevable, aussi bien en théorie qu'en pratique. Ce qui nous conduit à nous interroger : comment sortir, donc d'un différend aussi critique que tendu ?

Ainsi, au regard de notre analyse, trois perspectives du règlement du contentieux se déclinent-ils : la voie conflictuelle, juridictionnelle et l'arbitrage par un État tiers. D'abord, la voie conflictuelle : celle-ci paraît tout simplement impossible, étant donné la disproportion notoire de rapports de force militaires entre l'Union des Comores et la France, la voie conflictuelle est inconcevable. L'Union des Comores est un petit État-archipel, pauvre qui a des difficultés à assurer sa propre sécurité intérieure. La crise anjouanaise l'a démontré. Donc, en termes de capacité militaire, un affrontement avec une armée aussi puissante que l'armée française serait dans tous les cas exclu. Ensuite, la voie juridictionnelle : celle-ci paraît envisageable, mais peu probable, puisque la soumission du contentieux auprès d'un juge international nécessite au préalable le consentement mutuel des deux parties du litige.

Or, si l'État comorien peut, assigner la France auprès de la juridiction internationale, cette dernière, s'y opposera pour les motifs qu'André Oraison nous expose « *La France écarte la voie juridictionnelle pour régler le cas mahorais, car elle sait pertinemment qu'elle serait condamnée par une quelconque juridiction internationale qui ne pourrait qu'appliquer le droit international coutumier de la décolonisation forgé par les pays du Tiers-monde au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et non la conception spécifique qu'elle a de la mise en œuvre du droit d'autodétermination externe dans le cadre de sa constitution du 4 octobre 1958.* » (2010, p. 922).

réflexion pour l'Intégrité Territoriale de l'archipel des Comores), SOS Démocratie, l'ACDH (Association Comorienne de Droit de l'homme) etc.

Dans un contentieux territorial sont en jeu des intérêts vitaux. Il est compréhensible que les États puissent être réticents à confier leurs différends à un juge international, pour statuer sur le sort géopolitique des États. Enfin, une troisième voie de recours est possible et qui présente peu de risque pour les deux parties au litige. Celle qui consiste à confier le litige à l'arbitrage d'un État tiers. Elle a l'avantage de ne pas être sous la contrainte de l'autorité juridictionnelle internationale. Par ailleurs, elle offre une marge de manœuvre de liberté dans la recherche d'une solution négociée ? En définitive, soumis aux changements des contextes internationaux, ce contentieux présente, d'une part pour l'Union des Comores, un enjeu vital, car il est lié à l'existence même de son entité nationale. Et pour la France, avoir Mayotte dans l'océan Indien est un impératif géopolitique. Cependant, chacune des deux parties, campe dans sa position. Ce parallélisme positionnel rend ce conflit, déjà vieux de 37 ans, peu soluble. Néanmoins, certains responsables politiques affichent une volonté certes timide mais qui laisse, espérer un compromis possible. Le président, Ahmed Abdallah Sambi qui, à l'occasion de la 62^e Session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations-Unies, a déclaré « *Je suis persuadé que nous pourrions ensemble, avec les autorités françaises, trouver les voies et moyens de progresser dans la recherche d'une solution définitive, juste et respectueuse du droit, à ce problème* » (New York, le 27 septembre 2007).

Nous pouvons observer ainsi que l'Union des Comores a des difficultés à sortir de sa posture dogmatique. Certes, il ne s'agit pas de renoncer à son droit le plus fondamental, celui qui touche à l'existence de la nation mais plutôt d'évoluer vers une solution pragmatique. Un pragmatisme, qui serait centré sur l'essentiel, en l'occurrence la prise en compte de l'avis des Mahorais. Car s'obstiner à revendiquer l'île de Mayotte sans tenir compte, l'avis des mahorais serait s'enfermer dans une vision *stricto sensu* du contentieux.

Or, la meilleure façon de convaincre les Mahorais de réintégrer l'ensemble comorien serait, pour l'Union des Comores, de se montrer volontariste à renouer avec Mayotte. Mais l'internationalisation outrancière par l'Etat comorien de la question mahoraise ne risque-t-elle pas de faire gommer le caractère objectif de son discours ? La difficulté pour l'Etat comorien d'adopter une position constructive proviendrait peut-être d'une certaine animosité classique doublée d'une certaine crispation politique, bien que certains intellectuels comoriens osent par moment tenir une certaine position critique sur la question mahoraise remettant ainsi en question la position officielle de l'Etat. Alors que Mayotte achève son ancrage au sein de la République française. Par ailleurs, enlisée dans les crises économiques, l'Union des Comores

fait face à de nouvelles tensions politiques qui aggravent les fractures nationales. Entre guerre et paix, l'État comorien, peine à sortir de son impasse géopolitique.

IV. 2. L'Union des Comores entre conflit et paix : un archipel sous tension

Trente-cinq ans après la sécession mahoraise, l'État comorien fait face à nouveau à des mouvements centrifuges jusque-là latents qui ont éclaté en conflits ouverts et armés (IV 21). L'internationalisation du conflit a donné une nouvelle dimension géopolitique qui a conduit à un processus de pacification du territoire (IV 22).

IV. 2. 1. Les ressorts de la conflictualité comorienne

Après des décennies de coups d'État qui ont rythmé la vie politique comorienne, l'archipel a basculé dans la guerre civile (IV 211). Les crises sécessionnistes anjouanaises ont failli conduire l'État comorien au bord de son explosion (IV 212).

IV. 2.1.1. Les facteurs déclenchant du conflit

La conflictualité comorienne s'explique par deux facteurs principaux : sociopolitiques (en l'occurrence l'hégémonie de l'île capitale : Ngazidja) (IV 211) et socio-économique (qui s'explique par l'organisation administrative du territoire) (IV 2112).

IV. 2.1.1.1. L'hégémonie politique de l'île capitale : Ngazidja

L'hégémonie politique de l'île capitale, Ngazidja, est le mobile de la conflictualité comorienne. Mais cette hégémonie est-elle supposée ou avérée ? Depuis 1958, date du transfert du chef-lieu de l'archipel des Comores de Dzaoudzi (à Mayotte) à Moroni, Ngazidja a acquis le statut de l'île capitale de l'Union des Comores. Ce transfert a été motivé, par des considérations socio-spatiales. « *L'Assemblée territoriale où siégeaient 18 députés grands comoriens sur 30 membres avait considéré qu'avec ses 800 habitants Moroni était le premier centre de l'archipel et devait donc hériter du chef-lieu. [...] La grande vétusté des immeubles*

administratifs de Dzaoudzi fut un autre motif de cette décision. » (Philippe Boissadam, 2009). Par ailleurs, il est normal que Ngazidja, île capitale de l'Union des Comores cherche à exercer par sa fonction symbolique, une prédominance politique et fonctionnelle. Cependant, y a-t-il une hyperpolarisation de l'île capitale au détriment des îles secondaires ? Nous allons à travers l'étude des faits montrer que la situation est complexe. Cependant, pour mieux saisir l'embrasement du conflit inter-comorien, il faut remonter à l'époque de la restauration du régime d'Ahmed Abdallah (1978-1989). Ré-intronisé au pouvoir en 1978 par un coup d'État, Ahmed Abdallah, anjouanais d'origine, issu d'une famille commerçante, a su conjuguer force et ruse pour perdurer au pouvoir pendant 12 ans.

C'est donc au prix d'une dictature et d'une répression féroce sous la botte du mercenariat, qu'il a pu maintenir l'Union des Comores dans une stabilité politique. Par conséquent, pendant tout son règne, aucune force centrifuge ne s'était manifestée. Toutefois, des forces d'opposition nationales bien structurées, dont la plus radicale parmi elles est le Front Démocratique, ont cristallisé la répression de ce régime. Fin politique, Ahmed Abdallah a su subtiliser coutumes et traditions pour asseoir son influence sur une société aussi stratifiée que l'est la société comorienne. En effet, l'élite traditionnelle a servi l'édifice du régime Abdallah. Ainsi, durant son règne, Ngazidja n'a jamais été ressentie ou perçue comme une hégémonie écrasante ou étouffante. D'où surgit donc la conflictualité comorienne ? Le régime d'Ahmed Abdallah a-t-il servi d'un couvercle de stabilité qui n'a fait que retarder l'explosion d'une guerre civile ? Assassiné en 1989, dans des circonstances qui restent encore floues, sa mort a plongé l'Union des Comores dans une instabilité politique chronique. Ainsi, c'est dans la décennie 90 que s'ouvre un nouveau chapitre de l'histoire nationale, marquée par des turbulences politiques.

Après la mort du président Abdallah, c'est Saïd Mohamed Djohar, Président du Conseil constitutionnel, qui a assumé l'intérim de la présidence du pays avant de se voir transférer en 1995 à l'île de la Réunion par les autorités françaises. Cependant, c'est sous la présidence de Mohamed Taki Abdoul Karim (1996-1998) que l'Union des Comores a basculé dans la guerre civile à la suite des élections présidentielles organisées en mars 1996 sous la houlette de l'OUA, Mohamed Taki Abdoul Karim l'a emporté avec 64, 29 % des voix, élu Président de la République islamique des Comores pour six ans. C'est la première fois dans l'histoire politique des Comores, qu'un nouveau Président prend le pouvoir sans que l'ancien ne se fasse pas assassiner ou renverser par coup d'État. Les Comoriens ont, pour la première fois

depuis l'indépendance¹³¹, vécu la démocratie au sens électoraliste du terme. Mais ce qui nous intéresse ici, c'est l'impact sociopolitique de sa gouvernance à l'échelle du pays. En réalité Mohamed Taki Abdoul Karim par sa personnalité excentrique, sa vision et sa pratique clanique du pouvoir, a fini par conduire le pays vers le chaos. D'abord, au plan international, l'Union des Comores n'a jamais été aussi marginalisée dans l'échiquier mondial, que pendant la présidence de Taki. Par son rapprochement étroit avec le monde arabo-islamique, Taki s'était vu taxer de « fondamentalisme¹³² » islamique. Enfermé, dans une conception simpliste du monde, il a réduit, le monde en deux axes opposés : l'occident contre l'islam. C'est la version inversée, de « *l'axe du mal* » de l'Amérique de George Bush.

Cette vision du monde se décline à l'échelle nationale. Car, l'hyperpolarisation du pouvoir politique a marginalisé les îles secondaires : Anjouan et Mohéli. Ces îles ont tenté de se soustraire à l'hégémonie politique écrasante du régime de Taki. Mais les accents régionalistes du Président Taki ont également eu des répercussions sur l'île capitale Ngazidja, à l'exception du Hamahame, région dont était originaire le président. Il a eu l'occasion de manifester l'aversion qu'il a toujours affichée envers Moroni, capitale¹³³ des Comores. En effet, avec Taki, le clanisme avait atteint son paroxysme.

Cette politique hyper-clanique a fini, par exhumé la hache de guerre de ce que l'historien J. Martin appelle « *l'archipel des sultans batailleurs*. » En fait Taki a voulu à travers l'exercice du pouvoir, vivre dans la réalité d'hier (*du temps des sultans batailleurs*) imaginaire d'aujourd'hui. Mais, la société politique comorienne du 21^e siècle se refuse de rentrer dans un schéma précolonial. Cette représentation du pouvoir n'est qu'une forme d'idéalisation d'un passé mythique : « *Elle se constitue comme l'étape du retour au refoulé, de ce passé qui a été déjà passé, celui d'une histoire de combat engagé par les sultans batailleurs*. » (Djamal M'Sa Ali, 2006, p. 138). Mais Taki est loin d'avoir une conception et

¹³¹« Pour la première fois depuis la proclamation de l'indépendance en juillet 1975, les Comoriens peuvent donc assister à une cérémonie normale de passation du pouvoir entre Djohar et Taki le 25 mars 1996. C'est un événement exceptionnel dans la jeune histoire comorienne, les deux présidents précédents Ali Soilihi et Ahmed Abdallah ayant été soit assassinés soit renversés par coup d'État (ou les deux). Les Comores ont connu, de 1975 à 1995, dix-sept coups ou tentatives de coups d'État et, à chaque fois, le nom de Bob Denard, ainsi que celui des services français, ont été évoqués. » (Boissadam. P, 2009)

¹³²« Le règne de Taki est jalonné de fondamentalisme islamique (nuancé par des élans de somptuosité à la résidence présidentielle) et de violence » (Caminade. P, 2003)

¹³³« La rumeur selon laquelle il s'attelait à semer des bananiers à la capitale, expression de frustration liée à son handicap linguistique, incapacité à se conformer au langage autorisé de parler un discours d'autorité [...] De la souffrance qui le perturbait du fait de sa condition de dominé linguistique par le centre dominant de Moroni. » (M'Sa Ali. D, 2006, p 140).

représentation claniques du pouvoir dans la classe politique comorienne bien qu'il se soit montré très radical et sectaire. Le clan (*hygna*) reste le référentiel symbolique avec lequel les Comoriens structurent l'espace politique. Nous abordons encore dans le chapitre 5, le paradoxe existentiel qui habite l'élite politique : entre l'inspiration clanique du pouvoir et l'aspiration à construire un corps politique national au sens contemporain du terme. Mais, l'hégémonie politique de Ngazidja au temps de Taki était ressentie comme une manifestation d'humiliation et de rejet par les îles secondaires, Anjouan et Mohéli. Ainsi, ont ressurgi les séquelles d'un passé guerrier. Mais s'ajoutent aussi des facteurs socio-politiques, une situation de crise socio-économique aggravée, qui ont conduit à l'émergence du séparatisme séquentiel anjouanais.

IV. 2.1.1.2. Une organisation administrative du territoire : source de tensions politiques

Depuis l'autonomie interne jusqu'aux années 90 les Comores ont fonctionné sous le modèle d'organisation administrative du territoire hérité de la colonisation. C'est à partir des années 90 que s'est amorcée une timide modification de la matrice administrative territoriale. Ce modèle a toujours été vécu ou du moins perçu comme source d'un déséquilibre socio-spatial entre les entités insulaires composites de l'archipel. Ainsi, l'animosité interinsulaire a toujours été nourrie par cette injustice socio-spatiale, avérée pour certains, mais supposée pour d'autres. Moroni, capitale de l'Union des Comores, a toujours été accusée d'avoir accaparé l'essentiel des ressources de l'État au détriment des îles secondaires. Mais la réalité est complexe, car les inégalités des territoires sont moins liées au mode de répartition des ressources de l'État que par le mode d'organisation sociale de chaque île.

Cependant, sous la présidence de Taki, la crise économique a été aggravée par l'immobilisme et de surcroît par le clientélisme politique local. Pendant sa courte durée au pouvoir, trente-deux mois, les Comoriens ont connu la disette. Alain Deschamps, Ambassadeur aux Comores (1983-1987) montre le revers « *De son programme de gouvernement, pieusement baptisé paradis, prétendait introduire une bien nécessaire rigueur après des années de laxisme et de gestion crapuleuse. Le paradis après tout ne s'obtient pas sans sacrifices. L'application de ces sévères principes fit de l'existence des citoyens un enfer.* » (2005, p. 182).

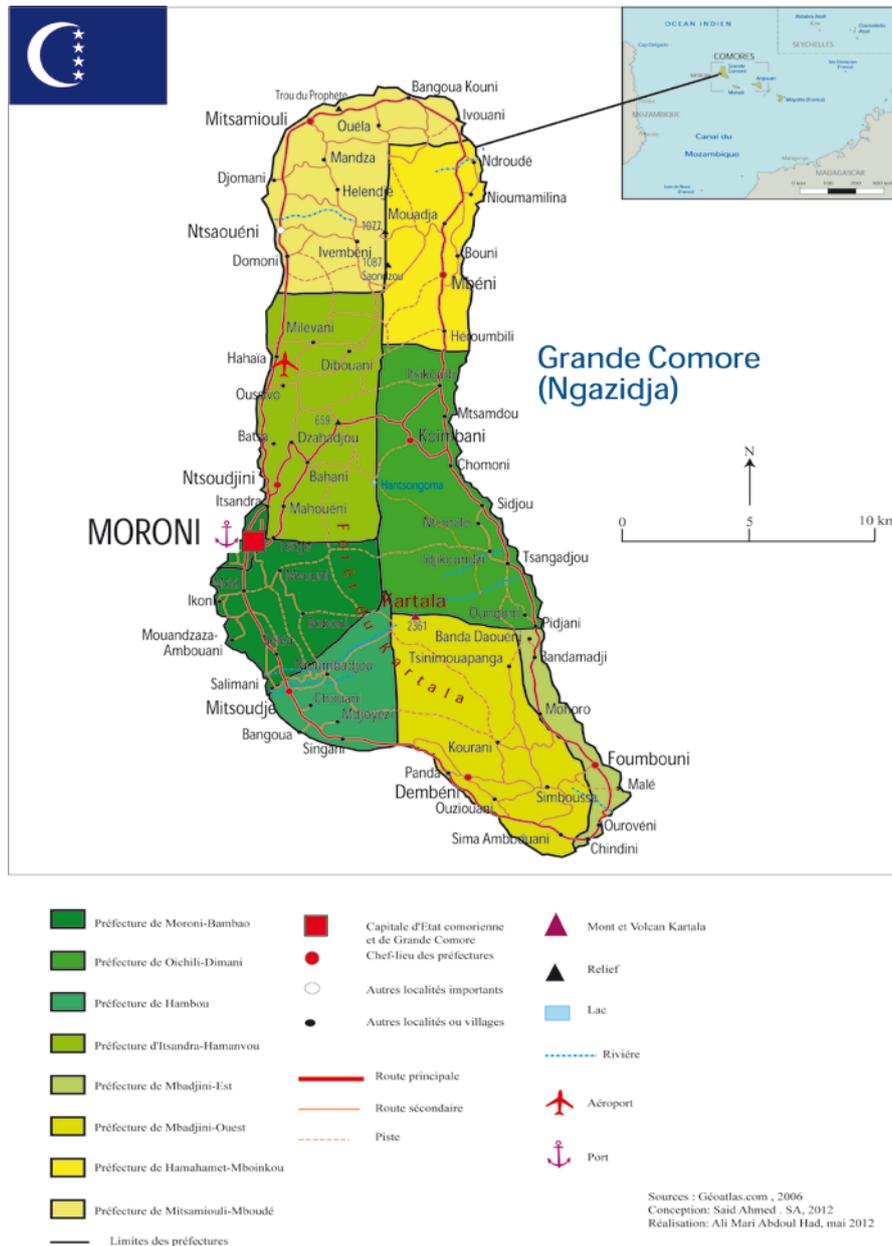
Mais au-delà, des intérêts, et le favoritisme local, c'est la question de l'organisation du territoire qui pose problème. Nous soulignons les grands traits de l'évolution de l'organisation territoriale des Comores. Du temps de sultan jusqu'à nos jours le découpage territorial des Comores n'a pas connu des modifications substantielles à l'échelle de régions. Depuis 1960 Le processus de découpage de l'archipel suit l'évolution socio-politique du territoire. De 1960 à 1975 on a assisté à la mise en place de cantons comme échelon territorial moyen entre échelle régionale et nationale. De 1975 à 1978 sous la présidence d'Ali Soilihi (1976-1978), s'était opéré un nouveau découpage physique du territoire, c'est la création de *Moudiria*, l'équivalent d'un canton, qui regroupait plusieurs localités représentant une même homogénéité sociale. Mais la fin de la décennie 90 marque un nouveau tournant avec l'organisation territoriale des Comores, puisque la question de la décentralisation était devenue une préoccupation essentielle nationale. Mais il fallut attendre la décennie 2000 pour que s'amorce la concrétisation du projet de la décentralisation.

En effet, 2008 a été une année charnière pour la délimitation du territoire communal dans l'ensemble de l'Union des Comores. Cependant, la communalisation se heurte à des obstacles de nature spatiale et socio-politique. Dès lors qu'elle bouleverse les acquis fonciers mais aussi socio-politiques à plus forte raison à Ngazidja où de conflits fonciers sur fond de crise politique compliquent le découpage régional. La décentralisation qui tend à se généraliser sur l'ensemble du territoire national serait-elle une entreprise hasardeuse ? Les contestations et les blocages sont beaucoup plus affirmés à Ngazidja traduisant ainsi la difficulté à réaliser une cartographie des Communes. C'est ce qui explique entre autres l'absence d'éléments pour approfondir l'étude de la communalisation en cours. Par ailleurs nous pouvons appréhender les difficultés qui pourront surgir sur la clarification des compétences respectives des différents échelons territoriaux (régions, préfectures et communes), mais aussi les moyens financiers afférents susceptibles d'assurer leur fonctionnement réel.

En gros questionner sur la traduction réelle des réformes territoriales revient à montrer que l'évolution de la mentalité collective ne suit pas toujours le rythme de changements pourtant nécessaires pour le développement. Il faudrait peut-être du temps pour que la population comorienne à la mentalité traditionaliste et aux acquis ancestraux très forts puisse s'imprégner de ces nouvelles réalités territoriales. L'État a pour prérogative essentielle de veiller à corriger les inégalités territoriales. Or, il s'avère que l'Union des Comores est caractérisée par un déséquilibre territorial évident, aggravant ainsi les crises socio-

économiques, et creusant davantage le séparatisme. Nous déclinons l'étude de chaque entité insulaire pour mieux ressortir le déséquilibre territorial de l'Union des Comores.

Carte n 37. Subdivision administrative de l'île autonome de Ngazidja.



Cette carte illustre le découpage administrative de l'île autonome des Ngazidja et ses principales infrastructures.

L'île autonome de Ngazidja a conservé l'essentiel de la structure territoriale qu'elle a hérité du régime de sultanat. Jusqu'à en 2008, Ngazidja était subdivisée en 7 régions historiques (Mboudé au Nord, Hamahamet, Oichili à l'Est Itsandra au Nord-ouest, Bambao au Sud-ouest Hambou et Mbadjini au Sud), avant de subir une légère modification, puisqu' en 2008 la région du Sud, le « Mbadjini » est subdivisée en deux sous régions : la préfecture de Mbadjini- Ouest et la préfecture de Mbadjini-Est. Et donc désormais Ngazidja compte 8 préfectures. Ces unités administratives territoriales représentent en gros la carte socio-politique de l'île. Moroni à la fois capitale d'Etat et capitale de l'île polarise l'essentiel des activités économiques et politiques. Les grandes infrastructures (équipements administratifs et routière) y sont concentrées. Moroni est dotée d'un port et d'un aéroport international. Mais depuis 1990, le développement des infrastructures routières est devenu le principal marqueur territorial de Ngazidja.

En effet, le souci de désenclaver l'île était devenu une sorte d'obsession pour les acteurs politiques. Cette politique de désenclavement était le principal mobile dans le marché politique de Ngazidja, puisque la population locale en avait fait sa demande principale et que le politique s'employait à en apporter ses offres. D'autant plus que l'apport de la diaspora se greffe sur le développement des infrastructures par l'Etat. Ainsi la diaspora assurait le financement des routes secondaires à l'échelle villageoise. Elle finance également la construction des hôpitaux, écoles et mosquées. Mais cette politique de désenclavement à Ngazidja a très vite suscité soupçons, jalousies et animosités chez les Anjouanais et Mohéliens qui y voyaient une sorte de favoritisme par le gouvernement de l'Union. Ces accusations ne sont que partiellement fondées, si ce n'est que spéculatives, le gouvernement de l'Union accusé à tort ou à raison n'agit en réalité que par rapport à ses intérêts. Celui-ci ne favorise pas une île au détriment d'une autre, mais cultive le clientélisme politique individuel.

En effet ce sont des individus au pouvoir qui s'enrichissent et en favorisent d'autres en fonction de l'appartenance politique ou insulaire. C'est suivant l'appartenance insulaire du Président de l'Union des Comores en exercice que le favoritisme s'applique. Il est en partie vrai que le pouvoir de l'Union peut être exercé comme un levier pour le développement d'une île au détriment des autres. Mais cela est vrai aussi à l'échelle insulaire quand le gouverneur de l'île de Ngazidja ou d'Anjouan favorise le développement de la région dont il est originaire. Le favoritisme est valable aussi bien sur le territoire que sur les personnes. Les intérêts locaux priment sur les intérêts nationaux. Cela peut conduire à questionner sur la

portée de la gouvernance. Le territoire national à l'épreuve de la décentralisation implique-t-il des différentiels socio-politiques entre les îles de l'Union ?

Carte n°38: Subdivision administrative de l'île autonome de Ndzouani.

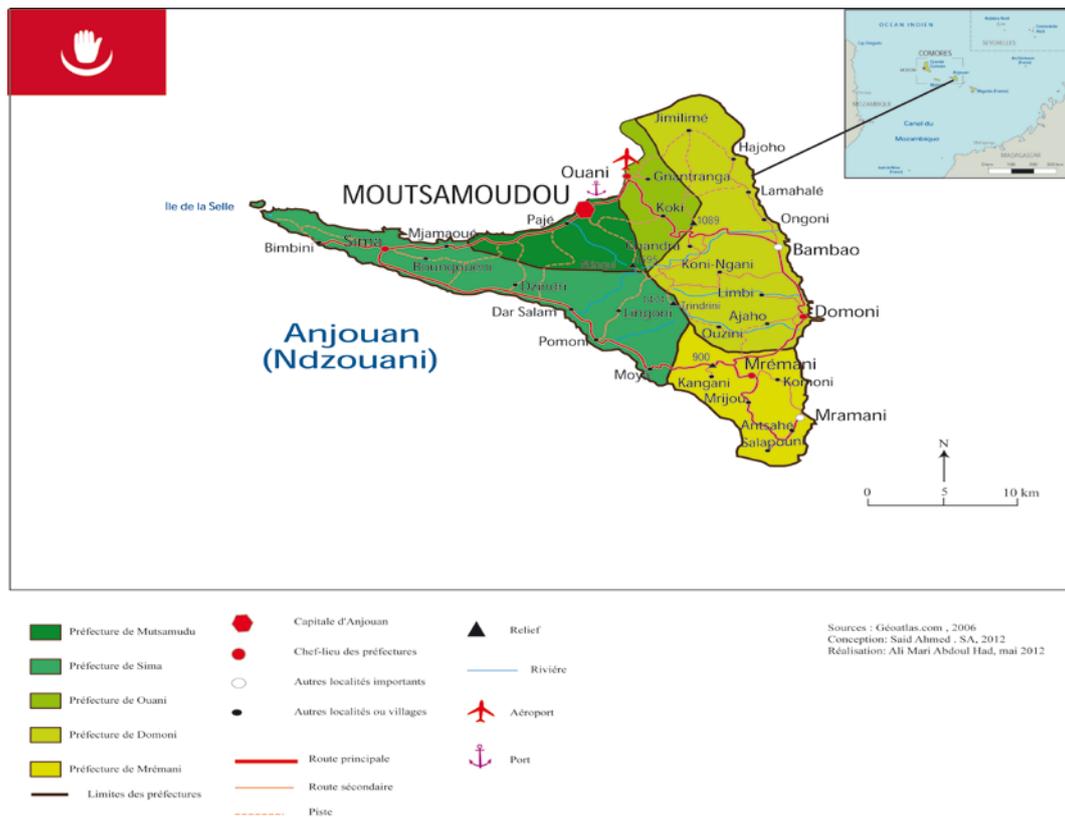


Photo n° 34 Port de Mutsamudu (Anjouan)



La ville portuaire de Mutsamudu où s'effectuent les grands échanges commerciaux internationaux. L'île autonome d'Anjouan est subdivisée en cinq préfectures selon la carte ci-dessus. Ces unités administratives territoriales reflètent comme à Ngazidja la réalité socio-politique

d'Anjouan. Mutsamudu capitale régionale polarise l'essentiel des activités économiques de l'île. Du Nord au Sud, d'Ouest en Est on compte cinq chefs-lieux de préfectures. Nous pouvons constater à travers l'illustration cartographique ci-dessus que les infrastructures routières sont très peu développées à Anjouan par rapport à Ngazidja. Cela s'explique par

l'absence de l'apport de la diaspora anjouanaise en France pour le développement local. Mais ces dernières décennies, la communauté diasporique anjouanaise a fini par prendre conscience de l'absence de son rôle et son engagement dans le développement local de son île. Elle semble désormais de plus en plus mobilisée et s'organise pour participer au développement local. Elle finance certains projets communautaires (hôpitaux, école et stade). La diaspora anjouanaise a intégré ainsi l'impératif communautaire dans son rapport avec le territoire.

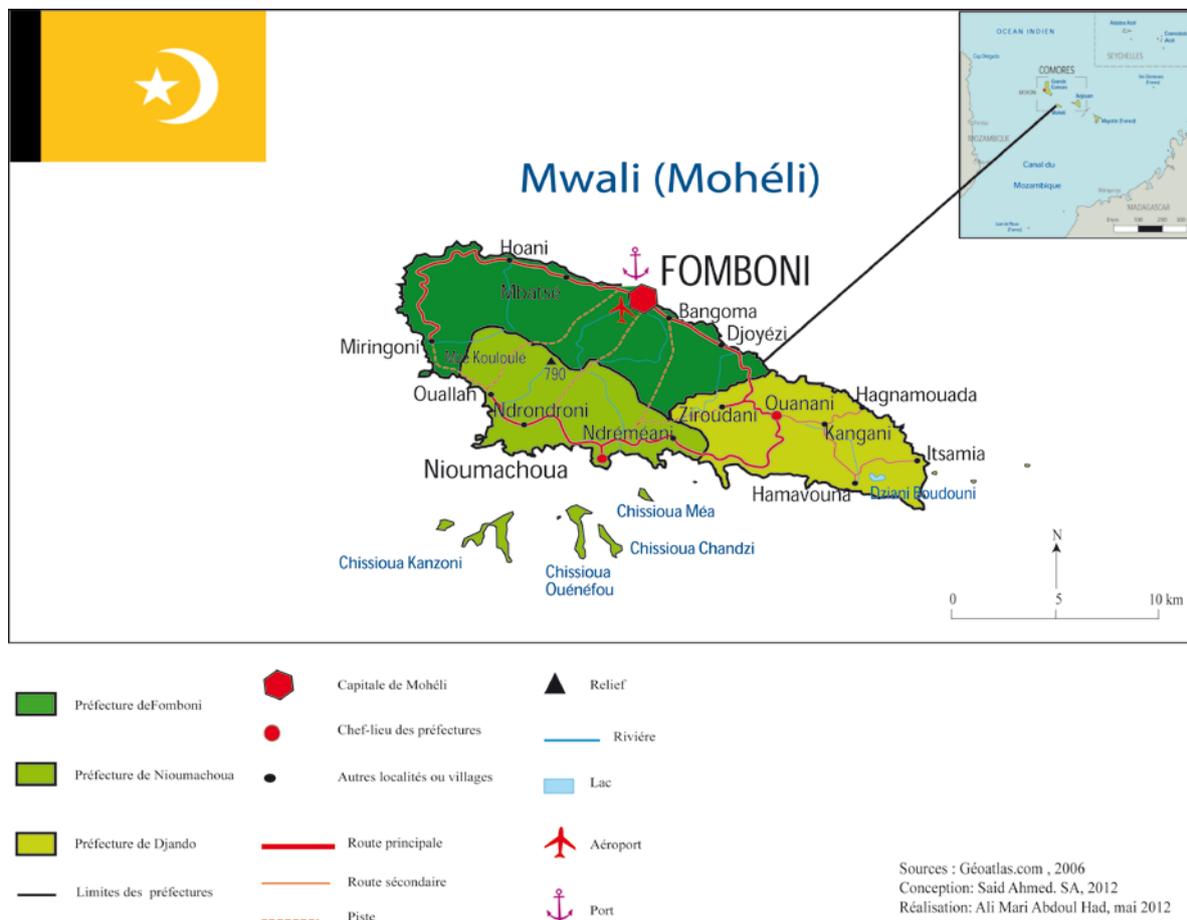
En revanche la communalisation à Anjouan dénote peu de conflits fonciers par rapport à Ngazidja. La décentralisation à Anjouan est moins confrontée aux blocus et conflits larvés. Cela s'explique encore une fois par les variations sociologiques et foncières qui existent entre les îles. En effet, le découpage du territoire en 33 communes à Anjouan s'est opéré avec moins de résistance. Toutefois, et selon le rapport de mission du PCD (programme de coopération décentralisée) la population est moins impliquée dans le montage des projets communaux. Le peu d'intérêt de la population locale à adhérer aux projets communaux peut s'expliquer par un manque de confiance et d'ignorance. C'est pourquoi un long travail pédagogique est nécessaire pour mieux éclairer les administrés des enjeux et de la portée de développement d'une mise en place des communes.

La question de l'implication de la population est cruciale dans toutes les îles. Car elle traduirait l'efficacité des projets communaux. Mettre la population au cœur du développement territorial que ce soit à l'échelle régionale, communale et/ou nationale est un impératif stratégique. Inciter les populations à s'approprier les projets locaux permettra de donner une vision concrète, lucide et transparente du développement territorial. Le contraire donnerait l'impression que l'institution communale n'est autre qu'une couche supplémentaire bureaucratique sans réel intérêt pour les populations locales. En définitive c'est toute la question du rapport de l'administration aux administrés qu'il faudrait revoir, parce que la rationalisation de la gestion de territoires a des répercussions socio-culturelles.

Il faut toutefois souligner le caractère intrinsèque de la pauvreté de l'Etat. L'Union des Comores est un Etat qui survit, étant donné son budget assure à peine les moyens de fonctionnement. L'ex-président Ahmed Abdallah Sambi (2006-2010) en visite à Bordeaux le 28 mars 2015 a déclaré devant la diaspora comorienne « *que Mayotte reçoit de la métropole 1 milliard d'euros du budget annuel contre 80 millions pour l'Union des Comores dont 60% vont dans la masse salariale et l'Etat comorien ne dispose pas d'un budget*

d'investissement. ». L'écart économique manifeste entre Mayotte et l'Union des Comores est un facteur de déséquilibre géopolitique de l'archipel des Comores.

Carte n°39. Subdivision administrative de l'île autonome de Mwali (Mohéli)



Le territoire de l'île autonome de Mwali est subdivisé en trois unités préfectorales : la préfecture de Fomboni au Nord, la préfecture de Noumachoua au Sud-ouest et la préfecture de Djando au Sud-Est. Fomboni capitale de l'île est dotée d'un port et d'un aéroport. La décentralisation dans le contexte mohélien notamment la mise en place de six communes n'a pas connu de résistance. Mwali plus qu'Anjouan est l'île la plus désenclavée de l'Union. Mais plus globalement, Mwali est la région la moins dotée en termes d'infrastructures routières et d'équipements publics. En effet Mwali plus que toutes les autres îles de l'archipel est victime d'une certaine marginalisation politique. Le paramètre politique a fortement pesé sur tous les autres facteurs sur le développement de l'île. D'autant plus que la diaspora n'est pas un

facteur à prendre en considération pour le développement de Mohéli, puisque sa population est la moins mobile de l'archipel. Cependant le degré d'implication de la population aux projets communaux ne diffère pas de celui des autres îles. La question sur l'approche méthodologique, sur les outils et sur les moyens financiers de décentraliser le territoire constitue la problématique commune des îles de l'Union. Voilà en gros l'organisation territoriale des Comores déclinée en échelon insulaire avec ses variantes spatiales et socio-politiques. Mais qu'en est-il de la gestion territoriale de l'Etat de l'Union des Comores ?

IV 2113. Le déséquilibre gestionnaire du territoire ou la fracture territoriale.

La fracture territoriale a pour origine la disparité des ressources qui s'explique par des facteurs socio-spatiaux et socio-culturels spécifiques aux îles, mais aussi par un déséquilibre gestionnaire.

IV 21131. Une pauvreté disparate

Les écarts ou différentiels de niveau de développement entre les entités insulaires trouvent en partie leurs sources dans les spécificités de modèle d'organisation sociale entre les îles. Analyser le déséquilibre gestionnaire sous le seul prisme socio-politique sans tenir compte de la variable purement socio-culturelle risque de biaiser le raisonnement, tant il est évident que certains régimes politiques ont favorisé certains territoires insulaires. Ce fut le cas sous la présidence de Djahar, où Ngazidja à l'évidence a bénéficié d'un certain développement de ses infrastructures ce qui a permis de désenclaver l'île.

Tableau n° 20. Incidence, pauvreté et intensité de la pauvreté estimée en 1995 par île.

| Niveau | Ensemble | Ndzouani | Mwali | Ngazidja |
|---------------------------|----------|----------|-------|----------|
| Ménages | 47,3% | 60,9% | 55,9% | 34,3% |
| Individus | 54,7% | 70% | 63,7% | 40,8% |
| Profondeur de la pauvreté | 20% | 27% | 25% | 12,6% |
| Intensité de la pauvreté | 11% | 15,6% | 14% | 6,4% |

Source : Direction de la Statistique/EBC, 1997 et RNDH, PNUD, 2001

Au regard de ces indicateurs, nous pouvons constater que dans l'ensemble de l'Union des Comores, l'île d'Anjouan arrive en tête dans le palmarès de la pauvreté. Cela traduit des écarts relativement manifestes de pauvreté entre les îles. Mais encore une fois, cette fracture territoriale n'est pas uniquement imputable à la gestion de l'Etat. Le facteur sociologique l'explique en partie. Par ailleurs globalement l'intérêt des gouvernants a plutôt une portée clanique et dans moindre mesure territoriale, bien que le clientélisme politique insulaire l'emporte. On assiste depuis la fin des années 90 à une nouvelle configuration socio-politique qui renforce les tendances à l'éclatement politique national, dès lors que les partis politiques sont réduits à l'échelle des îles. En fait l'Union des Comores et son système de pouvoir tournant correspond en réalité à cette conception insulariste de la gestion publique. Le conflit de compétences entre l'échelle de l'Union et celle des îles autonomes témoigne de la fragilité du système politique en vigueur.

Tableau n°21. Indicateur de pauvreté humaine (IPH) par île en 1995.

| Niveau | Ensemble | Ndzouani | Mwali | Ngazidja |
|--|----------|----------|-------|----------|
| Probabilité de décès est 40 ans | 20,6% | 22,2% | 20,7% | 19,2% |
| Adultes analphabètes 15 ans et plus | 62,7% | 73,2% | 58,3% | 54,4% |
| Population privée de l'eau potable | 95,0% | 98,8% | 78,3% | 94,1% |
| Enfant de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance de pondération | 18,0% | 18,2% | 16% | 19,8% |
| IPH | 49,1% | 56% | 45% | 49% |

Source : RNDH, PNUD, 2001

Ainsi, l'argument qui consiste à dire que c'est le déséquilibre gestionnaire par l'Etat qui expliquerait les conflits politiques pourrait être inversé. Car l'instabilité politique du pays n'offrait pas de conditions favorables au développement du territoire. *A contrario*, elle ne serait pas la conséquence mais plutôt la cause. En effet, depuis son accession à l'indépendance l'Union des Comores a toujours été plongée dans une crise politique chronique rythmée par des coups d'Etats et mouvements séparatistes. Il fallait attendre la décennie 2000 pour que ce pays ébauche un processus de stabilisation qui reste encore fragile. Ainsi, nous pouvons comprendre que l'Etat comorien n'a jamais connu une stabilité durable

pour concevoir et conduire des projets de développement national capable de répondre au défi de ces fractures territoriales. Il faut souligner que de plus en plus des sentiments anti-anjouanais se développent en Grande Comore. A l'instar de ce qui se passe à Mayotte où les Anjouanais sont devenus les bouc-émissaires des Mahorais. Or Ngazidja jusqu'à maintenant incarnait le lieu centripète de l'archipel

Mohéli est l'île la moins dotée en termes d'infrastructures. Il faut souligner que depuis l'indépendance du pays Mohéli a toujours été en marge du développement de l'archipel. Les gouvernements successifs ont très peu accordé d'importance et d'attention à la petite île de l'archipel. Contrairement à l'île d'Anjouan, Mohéli est victime d'un déséquilibre gestionnaire du territoire. Ici c'est le facteur politique qui explique une densification limitée de l'île. C'est donc sous l'angle socio-économique qu'il convient d'examiner le déséquilibre inter-insulaire. Nous constatons à travers le tableau ci-après les disparités criantes en termes d'activité et du chômage entre les îles.

Tableau n°22. Evolution des taux d'activité et de chômage (en %) par île en 1980 et 2003

| Iles | 1980 | | 1991 | | 2003 | |
|-------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| | Taux d'activité | Taux de chômage | Taux d'activité | Taux de chômage | Taux d'activité | Taux de chômage |
| Mohéli | 37,4 | 4,7 | 27,1 | 7,6 | 23,3 | 19,8 |
| Anjouan | 30,7 | 17,3 | 28,6 | 14,5 | 21,3 | 13,5 |
| Grande Comore | 28,2 | 11,2 | 27,5 | 24,3 | 29,0 | 14,2 |
| Union des Comores | 29,7 | 13,3 | 27,9 | 20,0 | 25,3 | 14,3 |

Source : RGPH de 1991 et Salim, 2007

La variation du taux de chômage¹³⁴ et d'activité sus-indiquée fait transparaître une situation économique précaire sur l'ensemble du territoire. Les écarts en termes d'activités et du chômage semblent toute relative entre les îles. Mohéli enregistre un taux d'activité à la baisse de 37%, à 23% de 1980 à 2003 en comparaison avec Anjouan en baisse également pour la même période de 30%, à 21%. Alors que Grande Comore enregistre une légère hausse de passant de 28%, à 29%. En revanche on note des grands écarts entre les années. On constate pour les mêmes données que la situation socio-économique s'est considérablement dégradée de 1980 à 2003. Cela s'explique par l'évolution socio-politique du pays. Il est vrai que dans les années 80 l'Union des Comores avait connu une stabilité certes, sous la dictature, alors que depuis la décennie 90 le pays était rentré dans une turbulence politique sans précédent

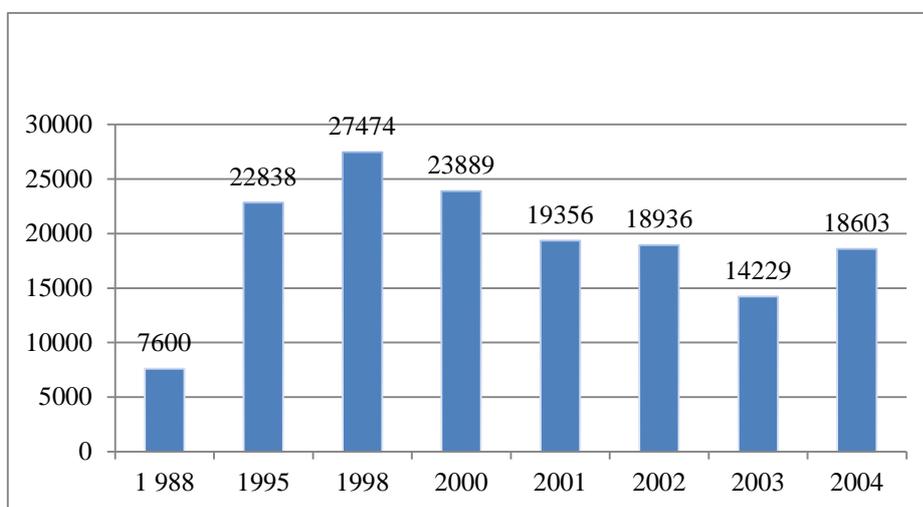
¹³⁴ « A noter que le chômage concerne majoritairement les jeunes de 15-19 ans (29,7%) et ceux qui n'ont aucun niveau d'instruction - avec un taux de 13,5%. » (Hachim A, 2010)

avec des coups d'Etats et des crises séparatistes en chaîne. La variation du taux de croissance démographique et celle du taux d'activité et du chômage entre les îles apparaissent comme des indicateurs de déséquilibre socio-économique du territoire national.

IV. 2.1.1.3.2. Un potentiel touristique disparate et inexploité

En effet, les Comores présente un potentiel touristique balnéaire doublé d'une forte densité en site et éléments patrimoniaux à valoriser et exploiter. Il est vrai que les Comoriens sont plus portés à la valorisation des patrimoines historiques et architecturaux que l'exploitation de l'industrie touristique balnéaire. Cette forte aspiration culturelle des Comores s'explique peut-être par leur attachement au passé qu'ils considèrent glorieux de leurs ancêtres. Des atouts touristiques que chaque île devrait exploiter, revitaliser et valoriser pour assurer une réelle autonomie économique. La disparité des ressources touristiques entre les îles Comores ne traduit pas nécessairement le déséquilibre socio-économique du territoire puisque chaque île suivant ses spécificités paysagères peut développer son tourisme de manière autonome. Mais globalement le tourisme au Comores reste un potentiel en sommeil.

Fig.n°63. Les arrivées des touristes internationaux aux Comores depuis 1988



Source : Tendances des marchés touristiques, Afrique, 2004

Nous pouvons lire sur cette figure l'évolution des arrivées de touristes liée à la stabilité politique du pays.

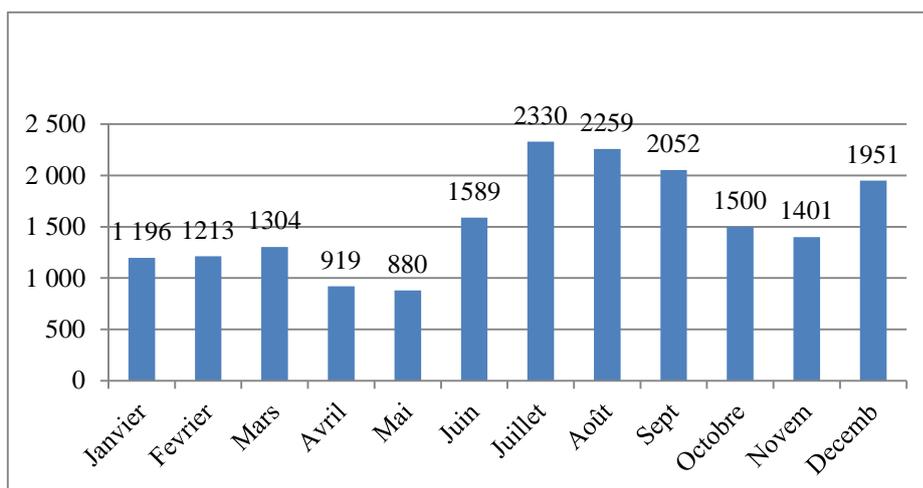


Fig. n° 64. Les arrivées mensuelles de touristes internationaux en 2004

Source : Direction nationale du tourisme de l'Union des Comores, 2004

Cette figure indique que la plus forte affluence des touristes est dans la période d'été de Juin à Septembre.

Fig. n°65. Les recettes touristiques aux Comores depuis 2000 (en millions de francs comoriens)

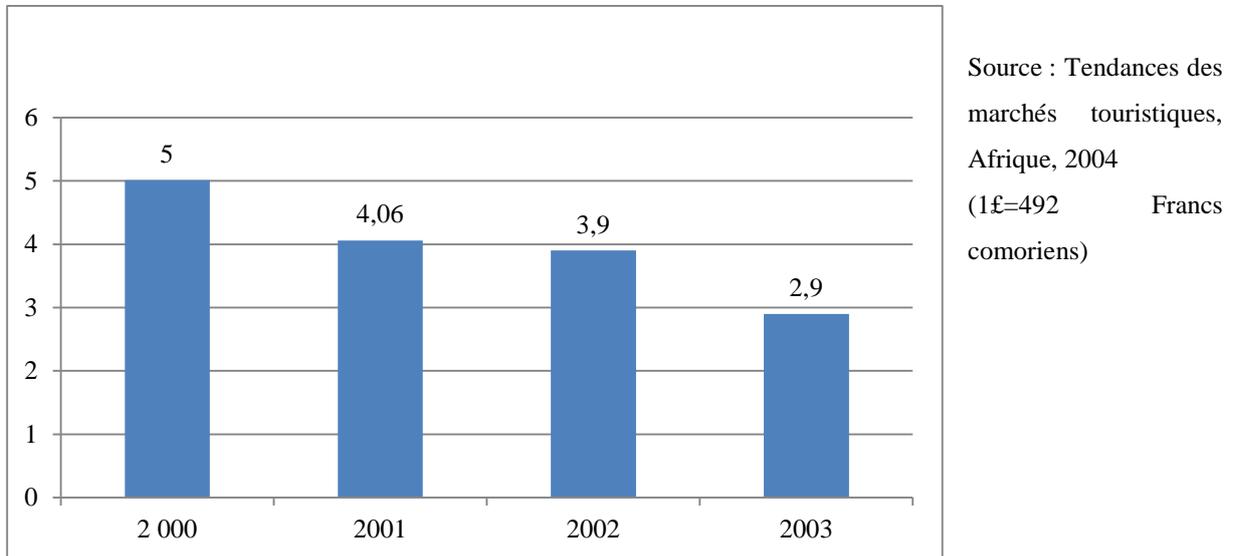
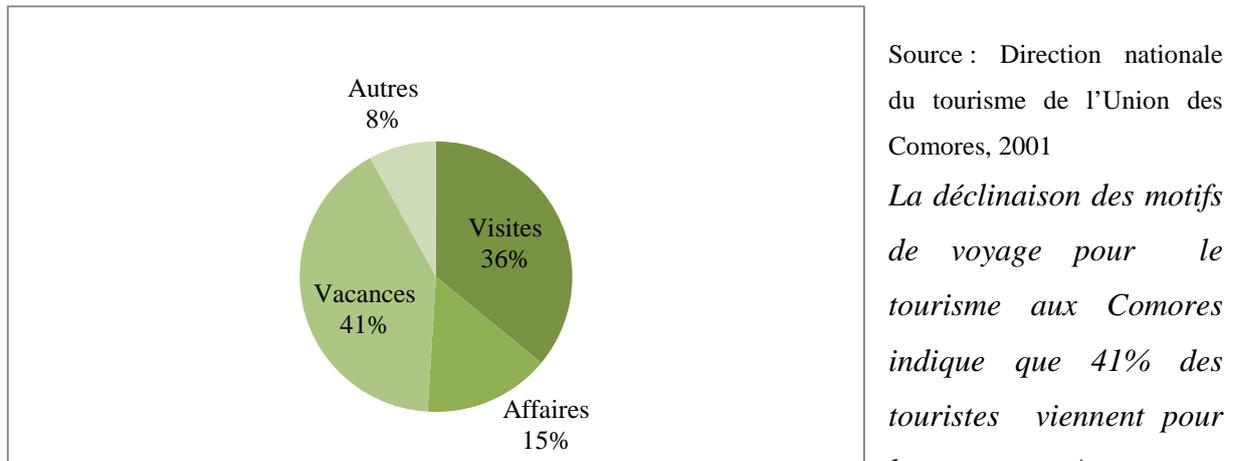


Fig. n°66. Motif des déplacements des touristes internationaux en 2001



Source : Direction nationale du tourisme de l'Union des Comores, 2001

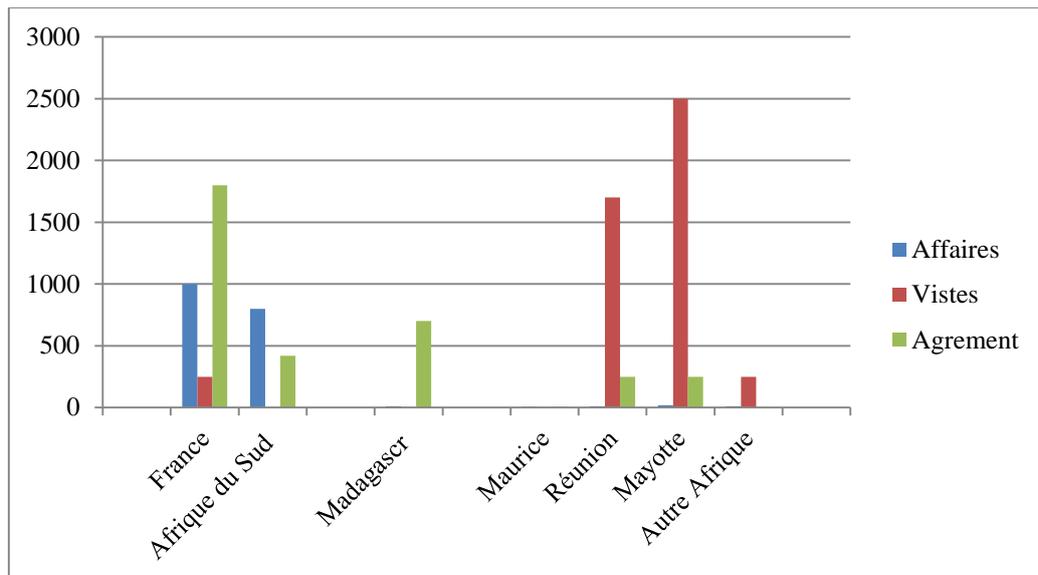
La déclinaison des motifs de voyage pour le tourisme aux Comores indique que 41% des touristes viennent pour les vacances. A noter que

la majorité des vacanciers sont des Français d'origine comorienne.

Ces indicateurs montrent que l'exploitation du tourisme est manifestement limitée. Pourtant le pays présente un potentiel touristique qui devrait être le principal levier de l'économie nationale. « *Les Comores se placent dans un contexte de développement touristique favorable, avec un potentiel important en terme de trafics international et interrégional.* » (Interface tourisme, 2005). Le frein au développement du tourisme aux Comores ne s'explique pas uniquement par les crises politiques. L'ensemble des illustrations ci-dessus indique l'état des lieux du tourisme aux Comores et fait ressortir les caractéristiques d'un développement

touristique embryonnaire. En gros des infrastructures (réseaux routières, aériens et maritimes, électrification) peu développées et de sites touristiques et hôteliers presque rudimentaires et donc une offre insuffisante pour une demande internationale de plus en plus exigeante en termes de confort. Mais en toile de fond de cette déficience structurelle, c'est l'incapacité des pouvoirs publics à traduire sa volonté de développer le tourisme en acte.

Fig. n°67. Motif de voyage pour les principales nationalités



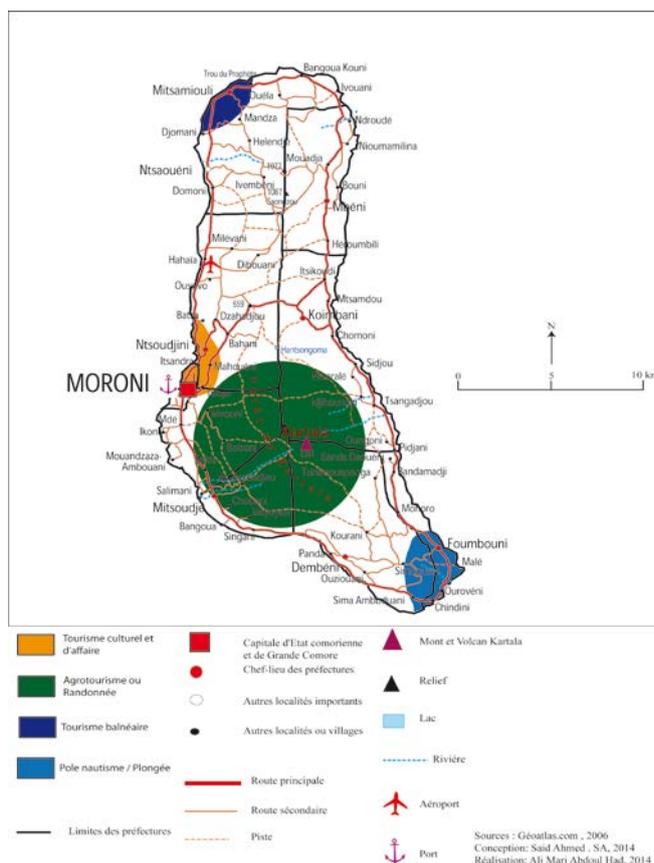
Source : Direction nationale du tourisme de l'Union des Comores, 2001

Alors que le contexte régional et mondial du tourisme est favorable, l'Union des Comores stagne au lieu de profiter de cette dynamique globale. Toutes les îles et archipels sont-ils des espaces à vocation touristique ? « Lors même que l'on prenne en compte le nombre total des visiteurs, c'est-à-dire pour la Direction générale du tourisme des Comores, les touristes « d'affaires », « les touristes d'agrément » et « les touristes affinitaires » la RFIC est une destination mineur dans l'océan Indien avec environ 28 .000 touristes en 1998 soit 20 fois moins qu'à Maurice, 14 fois moins qu'aux Maldives et 5 fois moins qu'aux Seychelles » (Jean-Christophe Gay, 2000). Plus souvent on met l'accent sur les moyens matériels et ou financiers pour justifier le retard du développement tout en occultant la question de la volonté politique de faire du tourisme une priorité nationale dans la stratégie du développement. En réalité ce qui entrave le développement du tourisme et le développement tout court c'est le népotisme et la corruption. C'est toute la mentalité politique qu'il faut revoir

IV 21233. Des ressources touristiques variées mais complémentaires

Photo n°35. Plage de Galawa (au Nord de Ngazidja)

Carte n°40. Ngazidja (Grande Comore) : un tourisme balnéaire

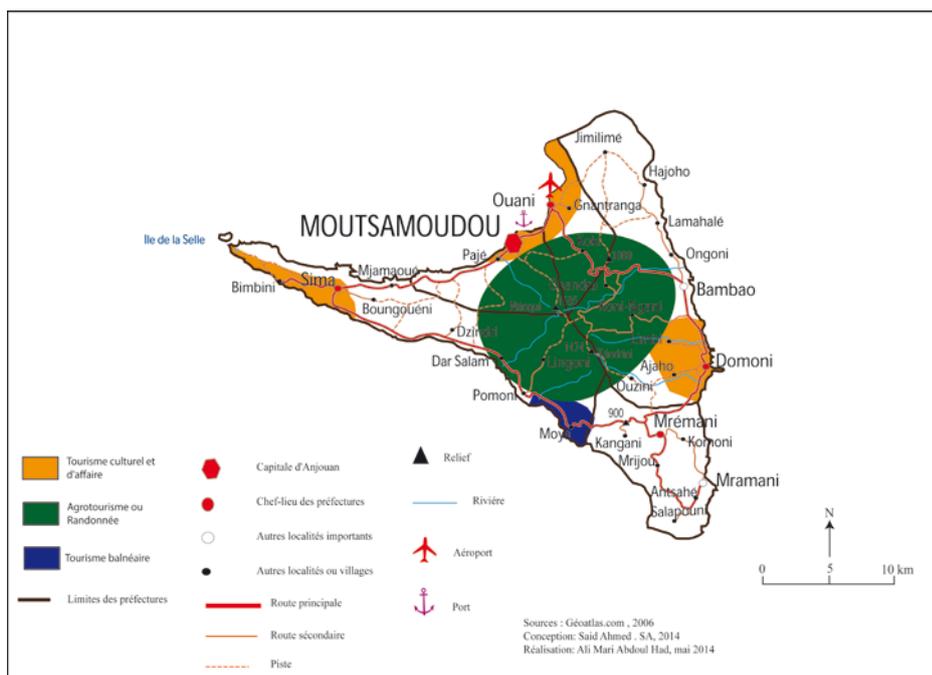


Nous illustrons par des cartes des zonages pour mieux faire ressortir la diversité complémentaire du tourisme comorien. Cette variété laisse prévoir une certaine spécialisation touristique. En effet l'atout touristique de l'île de Ngazidja est plus varié. Cependant l'attrait balnéaire semble prédominant. Du nord au sud de l'île on y trouve de

belles plages de sables blancs. Les infrastructures sont plus développées que dans les autres îles. Ainsi le tourisme balnéaire serait la spécialité de Ngazidja bien que l'insuffisance de structures d'hébergement semble être le principal handicap à Ngazidja. Le Karthala est désormais devenu un pôle d'agrotourisme. Cela traduit un changement de mentalité et de comportement collectif, du moment que le Karthala n'est plus perçu seulement comme une menace mais aussi comme source de revenu local.

Photo n°36. Chute d'eau à Pomoni (Ndzouani)

Carte n° 41. Ndzouani : l'agrotourisme



L'attrait touristique de l'île de Ndzouani diffère des autres

îles par sa spécificité paysagère comme l'illustre la carte ci-dessus.

Photo n°37. Village traditionnel d'Anjouan

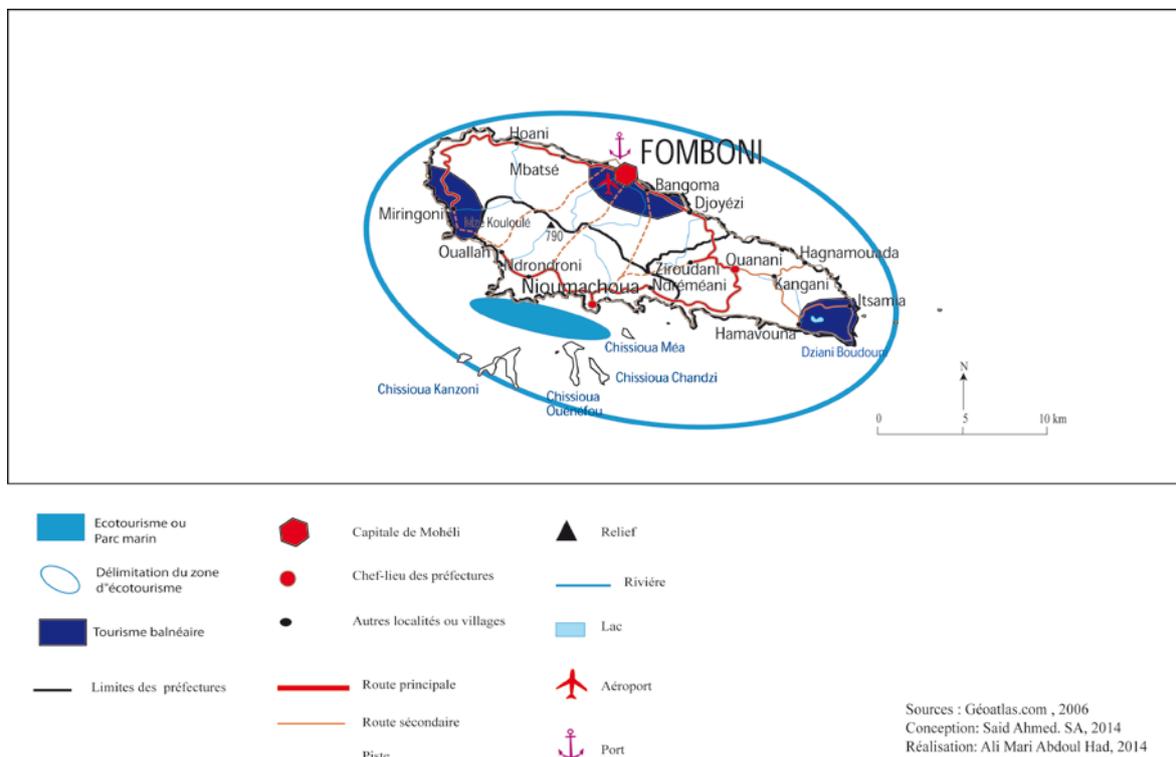


Avec ses massifs imposants Anjouan pourra se spécialiser sur l'agrotourisme. Mais vu l'importance de son patrimoine architectural Ndzouani peut aussi se tourner vers le tourisme culturel. D'est en ouest plusieurs sites de tourisme culturel existent à Anjouan. Mais dans tous les cas la valorisation des sites touristiques

nécessite de gros investissements financiers dont les autorités locales ne disposent pas pour l'instant. « L'intérieur de l'île au relief accidenté et dont le paysage est formé de montagnes entrecoupées de vallées offre d'admirables possibilités de ballades et permet d'apprécier des chutes d'eau, des lacs (le lac Dzilandze, le plus grand lac de l'île) et une végétation

luxuriante parfumée (le girofle, l'ylang-ylang, la vanille, etc.), qui a valu à Anjouan le surnom de « l'île aux parfums ». (Interface tourisme, 2005)

Carte n° 42. Mwali (Mohéli) : l'éco-tourisme



L'île la plus vierge de l'archipel, Mwali (Mohéli) s'est résolument tournée vers l'écotourisme. La carte ci-dessus illustre bien le caractère écologique du milieu naturel de l'île.

Photo n°38. Les îlots de Nioulachoua (Mwali)

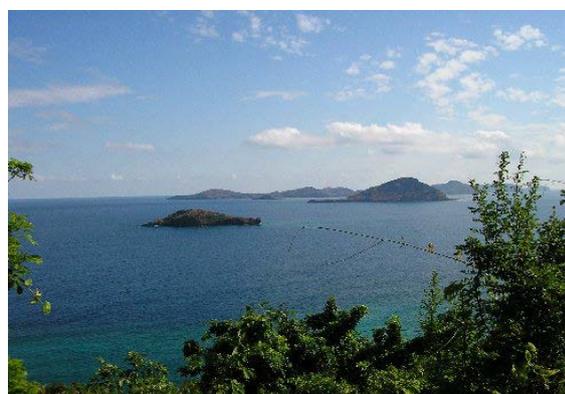


Photo n°39. Maison de l'éco-tourisme



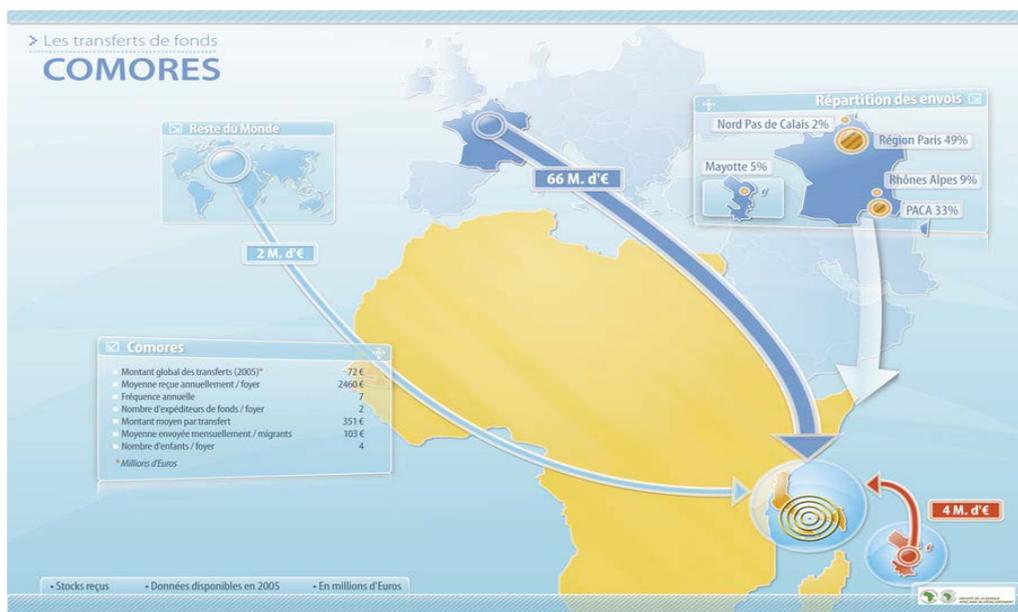
En effet Mohéli a vite pris conscience de ses atouts écologiques et s'est donc tournée vers l'éco-tourisme. Une spécialisation touristique bénéficiant des soutiens logistiques et financiers de certains organismes internationaux.

La population locale s'est appropriée le projet de l'éco-tourisme et se mobilise pour valoriser l'atout touristique de son territoire. Ces cartes montrent qu'il existe non seulement une variété de l'offre touristique mais également une spécialisation d'offre touristique intra-insulaire et inter-insulaire. En gros chaque île autonome adapte son mode d'exploitation des ressources touristiques à son environnement naturel et paysager. Ainsi il incombe à chaque entité insulaire d'exploiter au mieux ses ressources touristiques.

IV. 2.1.2.3.4. Disparité territoriale liée à l'apport économique de la diaspora

Autre facteur d'inégalité territoriale, c'est l'impact financier de la diaspora comorienne en France. En termes de ressources, l'importance de l'apport de capitaux de la diaspora comorienne en France expliquerait les disparités de ressources entre les îles, puisque le comportement communautaire diasporique comorien en France diffère selon l'appartenance insulaire (Ndzouani, Ngazidja et Mwali). Cela a une forte incidence sur le développement territorial de chaque île.

Carte n° 43. Répartitions des envois de fonds sur le corridor Comores



La carte montre la répartition géographique de provenance des fonds de la diaspora comorienne en France et dans le monde.

La répartition de transfert de fond de la diaspora comorienne entre les îles est inégalement répartie. En effet, le transfert de fond de la diaspora comorienne comme celles du reste du monde est devenu un paramètre économique essentiel dans les pays en voie de

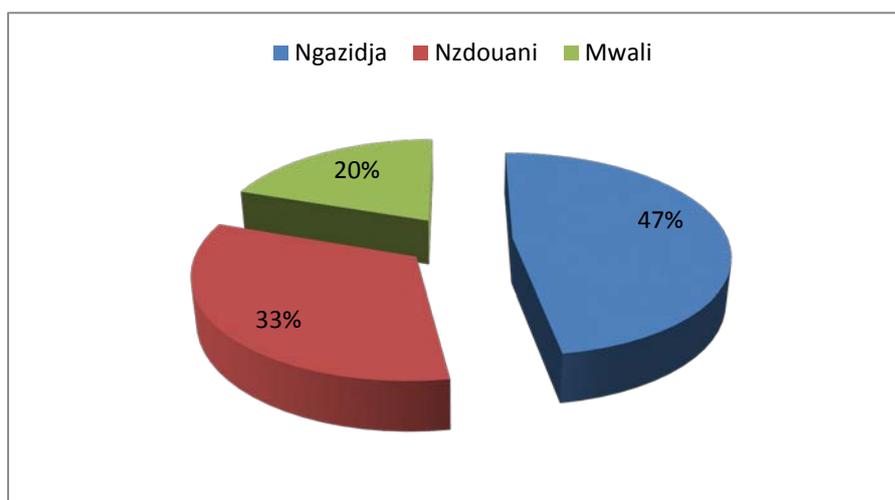
développement. Selon le FMI (Fonds monétaire international), les migrants seraient ainsi la première source de financement extérieur des pays en développement. A titre de comparaison, l'aide publique internationale au développement ne s'est élevée, en 2004, qu'à 79 milliards de dollars. L'impact du transfert de fond de la diaspora dans le développement des économies nationale des pays d'origine fait l'objet de croisement de différents champs d'études. Il convient de l'étudier sous l'angle sociologique pour bien saisir les disparités territoriales. Par son importance démographique et sa particularité socio-culturelle, l'immigration comorienne en France est l'une la plus impliquée dans le transfert de fonds. D'après le chargé du programme du Fond internationale pour le développement agricole (FIDA), Thierry B, 300 000 Comoriens résideraient en France et formeraient une communauté d'intérêt économique pour l'Union des Comores. Cela représente la moitié de la population du pays ; l'Union des Comores. Il est observé que la croissance de transfert de fond des migrants est en progression constante. « *Ils seraient en effet passés de 26,4 millions d'euros en 1999 et 30,48 millions d'euros en 2002, à 50,4 millions d'euros en 2006 ce qui correspond au budget national comorien, ou à 15% du PIB. La rente migratoire a donc un caractère vital pour les Comores, l'un des pays les plus pauvres du monde.* » (Benoît Thierry, 2007).

Selon une étude réalisée par la Banque africaine de Développement, le corridor comorien est constitué de trois sources : la France, le reste du monde et Mayotte. Cela montre que l'immigration comorienne n'est pas diversifiée en terme géographique. La France reste la destination favorite des Comoriens. Nous pouvons constater que la répartition des envois en France métropolitaine est essentiellement concentrée dans trois régions principales : la région parisienne qui arrive en tête avec 49% des envois, suivi de la région PACA qui représente 33% et la région Rhône-Alpes avec 9%. Cela représente au total 66 M. d'£. Alors que les envois de fonds en provenance de l'île Mayotte représente 4 M. £ Et le reste du monde représente seulement 2 M. £.

Sous l'angle socio-politique ce transfert de fonds massif joue un rôle de support social dans un pays fortement fragilisé par des crises économiques. Ces envois constituent un poumon économique, car ils permettent à la population comorienne de supporter la misère grandissante. Sans ces transferts de fonds le seuil de tolérance d'un éclatement politique sur fond de crise sociale aurait été atteint. Ainsi, la diaspora comorienne, acteur d'interface joue un rôle politique, certes implicite mais conséquent, car elle exerce une certaine influence politique auprès de la population bénéficiaire au pays. La diaspora par ses envois de fonds

donne implicitement certaines directives politiques à ses bénéficiaires aux Comores en période d'élection comme contrepartie. Dans l'ensemble *Ngazidja* représente 47% de la population immigrée, donc la plus importante des Comores. Nous pouvons constater que la diaspora comorienne à l'étranger est essentiellement issue de la Grande Comore.

Fig. n° 68: L'immigration comorienne en France : la part respective des îles



Source : RGHP, 2003
conception et
réalisation : Said Ahmed.
SA, 2011

Le graphique ci-dessus montre l'importance du poids respectif de la diaspora des îles Comores.

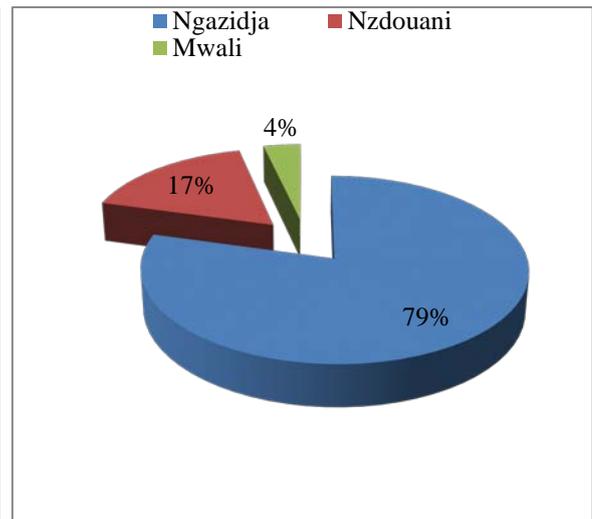
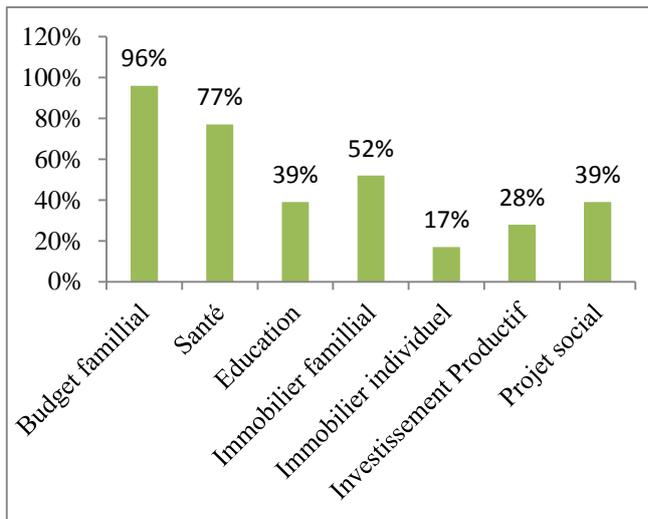
La prédominance de *Wa Ngazidja* dans le corps diasporique comorien en France s'explique d'une part par la tradition, (ils sont connus comme les grands voyageurs de l'archipel). Mais aussi par leur mode d'organisation en réseaux sociaux. Toute la famille ou clan est mobilisé pour que chaque membre puisse apporter sa contribution. Ainsi immigrer peut être une initiative individuelle, mais qui s'inscrit dans un projet collectif ou clanique. Alors qu'à Anjouan l'immigration est une projection individuelle, mais pas toujours. Les Mohéliens représentent 20%. Le faible poids démographique des Mohéliens dans la diaspora nationale s'explique par leur viscéral attachement à leur île. En revanche ils s'organisent eux aussi en réseaux pour réaliser leur projet d'immigration tout comme les *Wa Ngazidja*.

La plus grande part de transfert de fonds est destinée à *Ngazidja*, 79% de source d'apports de capitaux proviennent de la diaspora de *Ngazidja*. Cette différence dans la distribution de transfert de fonds entre les îles peut s'expliquer par le mode de vie des immigrés comoriens dans le pays d'accueil ; la France. Car pour le *Wa Ngazidja* l'idée de retour au pays d'origine

est un projet essentiel voir obsessionnel du moins pour la première génération d'immigrés et par conséquent, ils investissent plus dans leur île d'origine.

Fig. n°69. Répartition d'utilisation des fonds

Fig. n°70. Distribution géographique des fonds entre les îles



Source : Banque africaine du Développement, 2010

Source : Banque africaine du Développement, 2010

Conception et réalisation : Said Ahmed SA, 2011

Conception et réalisation : Said Ahmed SA, 2011

Il est d'une observation notoire que l'habitat en dur est beaucoup plus développé en Grande Comore que sur les autres îles. En revanche, les *Wan dzouane*, eux ont tendance à investir dans l'achat d'appartement ou dans la construction dans le pays d'accueil. Ainsi, le projet d'immigration diffère d'une île à l'autre. Cependant, la jeune génération issue de l'immigration inverse les tendances. De plus en plus des immigrés *wangazidja* investissent dans le pays d'accueil en l'occurrence dans l'achat des appartements. Cette inversion semble logique, parce que la plupart des immigrés de la nouvelle génération sont nés et ont grandi en France. Ainsi l'ancrage de l'immigration comorienne risque de changer la donne. Le retour au pays n'est plus idéalisé comme avant. Néanmoins, le pays d'origine reste une dernière chance pour les jeunes nés en France mais qui n'y trouvent pas leurs places.

Les critères d'utilisation de fonds déclinés ci-dessus (Fig. n°71) montrent l'importance de choix en accord avec les valeurs socio-culturelles. La répartition de l'utilisation de fond montre que 93% est destiné dans le budget familial, mais y compris la dépense liée à la

réalisation du grand mariage *Anda nku*. Arrive en deuxième position, dans l'utilisation de fonds, la santé qui s'élève à 77%. Cela s'explique par le fait que la santé reste par son coût très élevée au pays d'origine, un secteur inaccessible pour la plupart des Comoriens. Les envois de fonds destiné à la santé traduisent par des investissements dans la construction des structures socio-sanitaires réalisées par les migrants. A l'instar de l'association Franco-comorienne à AGE qui a réalisé l'aménagement de la maternité et le bloc opératoire de CHR de Hombo à Anjouan. Mais seulement 28% est la part destinée dans l'investissement productif. Cela montre que l'apport de capitaux de transfert de fonds de la diaspora a un impact marginal dans l'investissement productif de l'économie nationale. Mais cela dénote l'incapacité de l'Etat à canaliser et rendre productif le transfert de fonds de la diaspora comorienne. Outre la difficulté pour l'Etat Comorien d'intégrer l'apport de ces capitaux dans le circuit économique national, s'ajoute la déficience du système bancaire.

En effet, la structure bancaire¹³⁵ aux Comores est très peu développée et coûteuse. Ce qui explique la négligence des envois des migrants par voie formelle. En revanche, la grande partie des envois transite par voie informelle, « *de mains à mains* ». Ce mode de transit est avantageux pour les migrants, parce qu'il est gratuit et n'implique pas de commission. Néanmoins cela présente de nombreux aléas qui pourront empêcher l'acheminement des envois, notamment, la perte de l'argent liée notamment aux accidents d'avions.

A noter également que la diaspora comorienne s'organise en réseaux associatifs qui recourent la structure sociale du pays donc à l'échelle de clans, des villages. Et par conséquent autant d'appartenances villageoises autant d'associations. A l'exception de quelques expériences associatives à l'échelle inter-insulaire, mais qui n'ont pas pu résister longtemps au phénomène du clan. A l'instar de l'association *M'chindji* (fondation), bordelaise, créé en 2001. C'est le cas également de l'association ACM (Association comorienne de Montpellier) qui avait regroupé les Comoriens de toutes origines et n'a pas survécu face aux tendances de repli clanique. Néanmoins, ils existent des structures fédératives qui englobent les associations comoriennes en France. Elles jouent un rôle de coordination, c'est l'exemple de la FECOM (Fédération comorienne de Marseille). On trouve dans le pays d'origine la Chambre de

¹³⁵ « Les Comores ne possèdent en 2007 qu'une banque commerciale : la Banque pour l'Industrie et le Commerce (BIC), filiale de la BNP depuis 1990 mais la Banque centrale des Comores (BCC) est également présente. Les transferts formels par ce réseau bancaire sont longs et assez chers et de plus, sur place, les 2 banques ne couvrent qu'une partie du territoire. Le système bancaire classique offre donc une possibilité restreinte pour les migrants. La faible couverture du réseau bancaire aux Comores, ainsi que les délais de transferts sont les limites principales évoquées par les migrants aux cours des enquêtes réalisées, expliquant que les transferts bancaires demeurent marginaux. » (Benoît Thierry, 2007)

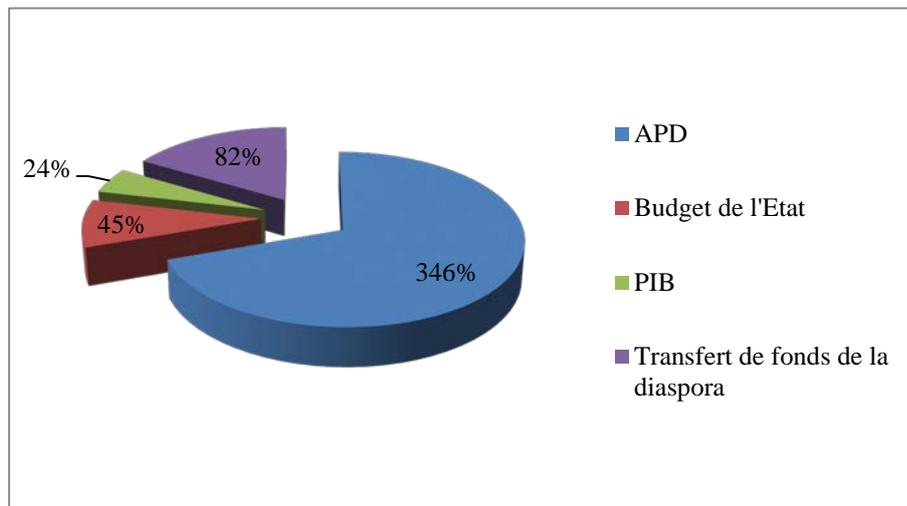
Commerce franco-comorien qui joue un rôle d'impulsion en matière de développement en direction des Comores. Ces associations comoriennes en France sont devenues des sources de synergie pour les développements communautaires, puisqu'elles sont en compétition entre elles. A l'origine de cette compétition, c'est l'honneur du clan, de la famille, de la région qui est jeu. Dans son ouvrage intitulé « *le pouvoir de l'honneur* » Sultan Chouzour, montre que l'honneur est la principale source de motivation dans les entreprises collectives de quelque nature que ce soit. Il est vrai que chez les Comoriens ce qui importe c'est de sauver la face, peu importe les sacrifices. Cette notion d'honneur essentialise le comportement des migrants. Ainsi, les disparités socio-économiques des îles trouvent en grande partie leurs origines dans les différences de comportements socio-culturels des Comoriens. En définitif, il semble relativement aisé de ressortir les différentiels de nature géographique, sociologique qui caractérisent la diversité du milieu insulaire comorien. Ainsi, l'étude des aspects physiques et sociodémographiques à travers ses variantes nous sert de fil conducteur sur l'analyse de questions géopolitiques que nous abordons dans les chapitres suivants.

Face à ces déséquilibres socio-spatiaux et socio-économiques comment l'Etat Comorien régule-t-il la redistribution de sa modeste richesse nationale entre les îles ? Le déséquilibre gestionnaire du territoire est-il à l'origine de crises politiques ? Il est donc nécessaire de se questionner sur le contenu de la richesse nationale et sur la façon dont l'Etat Comorien la répartit sur le territoire. Il convient de distinguer la part de ressources de l'Etat et celle de des communautés villageoises qui participent au développement du territoire. Cela nous permettra de montrer les différentes variables qui expliquent la fracture territoriale. La figure ci-dessous montre que dans l'ensemble de ressources composite de la richesse nationale, le transfert de fonds des migrants est le principal pourvoyeur du pays. Il est une composante essentielle dans l'économie nationale.

En comparaison avec l'APD, les transferts de fonds des migrants est légèrement en dessous, alors qu'il dépasse largement le PIB et le budget de l'Etat. Ainsi, les transferts de fonds de la diaspora restent une variable d'ajustement dans l'appréciation des inégalités territoriales. Au regard de la figure ci-dessous la répartition du budget national peut apparaître équitable, s'il on prend en compte la taille des îles autonomes et leurs populations respectives. En réalité ce n'est pas tant la répartition du budget qui poserait problème, mais l'usage et la destination réelle des budgets alloués aux territoires, car le détournement des fonds publics est monnaie courante. Et par conséquent les projets de développements territoriaux n'aboutissent

généralement pas. En gros c'est toute la question de la corruption qui se pose avec acuité aux Comores.

Fig. n°71. Comparaison de ressources du pays



Source : Banque Africaine de développement, 2010
Conception et réalisation, Said Ahmed SA, 2012

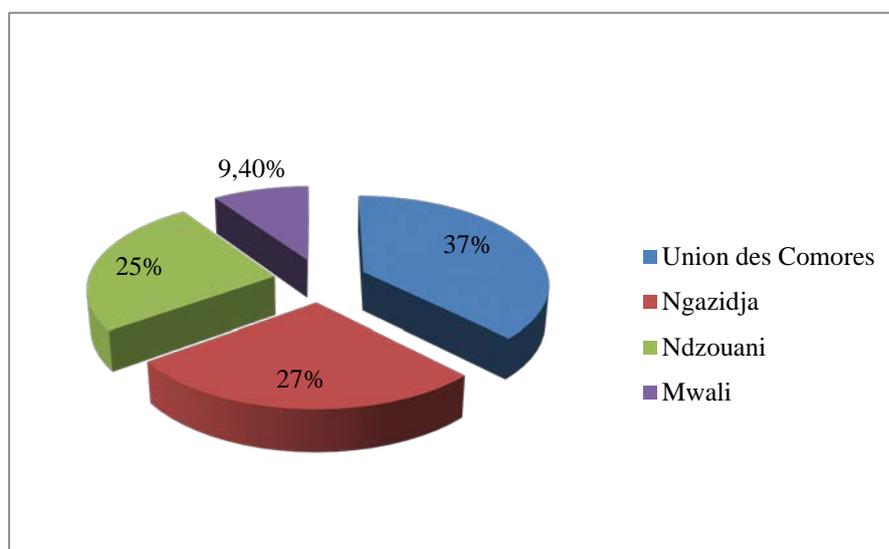
Cette figure illustre l'ensemble de ressources composites de la richesse nationale.

En revanche les projets d'initiative communautaire financés par la diaspora comorienne en France sont généralement aboutis. Ainsi l'impact des transferts de fonds de la diaspora sur le développement de certains territoires est manifestement visible. En comparaison avec les projets publics les initiatives communautaires sont efficaces. Mais ces initiatives communautaires n'encouragent pas d'une certaine manière la démission de l'Etat de ses fonctions régaliennes.

Nous pouvons constater *in fine*, un déséquilibre du territoire. En effet l'île d'Anjouan est la plus fortement peuplée sur l'ensemble de l'archipel et elle dispose de peu de ressources et de terres exploitables. Par conséquent elle fournit la part la plus importante de l'émigration inter-inter-insulaire, bien que dans l'ensemble du territoire national, la croissance démographique a pris des proportions inquiétantes. Ces disparités socio-démographiques sont-elles le fait d'un certain déséquilibre gestionnaire du territoire par l'Etat ? En d'autres termes ces inégalités territoriales sont-elles imputables à une répartition inéquitable de ressources nationales ? En l'occurrence l'hypothèse qui consiste à tenir pour argument que les

tensions politiques ont pour ressorts une répartition déséquilibrée au profit de l'île capitale *Ngazidja*, au détriment des îles secondaires par l'Etat fédéral.

Fig. n°72. Répartition du budget de l'Etat comorien entre l'Union et les îles



Source : Union des Comores, 2012

Conception et réalisation : Said Ahmed. SA, 2012

C graphique illustre la répartition du Budget national entre l'Etat de l'Union et les îles autonomes

Une telle hypothèse nous paraîtra fortement nuancée dans la mesure où d'autres variables expliquent en partie ces disparités inter-insulaires : la variable socio-spatiale et la variable socio-culturelle. D'abord le facteur socio-spatial, puisque nous avons montré que l'île d'Anjouan a une forme accidentée et donc n'offre pas des conditions d'exploitation de terres. La nature géographique de l'île explique en partie ces disparités. Ensuite, le facteur socio-culturel paraît déterminant dans les inégalités inter-insulaires. En effet, par-delà des facteurs géographiques, c'est le mode d'organisation sociale de chaque île qu'est à l'origine des différentiels socio-économiques, parce que le degré et la notion de solidarité sociale sont variables d'une île à une autre.

Alors qu'en grande Comore, la solidarité va de la cellule familiale à l'échelle du *Mraya* (quartier), (*Mdji*) village et *Hinya* (clan), mais rarement à l'échelle de l'île. Elle couvre presque toutes les strates sociales. Mwali a le même modèle du fonctionnement social que

Ngazidja. En revanche, à Anjouan la solidarité sociale s'arrête à l'échelle familiale *stricto-sensu*. Et même à ce niveau-là elle n'est pas forcément garantie.

Nous l'avons montré au niveau du transfert de fonds de la diaspora comorienne en France (Carte n° 41). Mais cette appréciation est à nuancer aujourd'hui. Cette différence socio-culturelle est à plus forte raison une variable explicative de déséquilibres socio-spatiaux. A *Ngazidja* c'est le mode collectif qui prédomine alors qu'à Anjouan c'est le mode individuel qui l'emporte. D'autant plus que Grande Comore est l'île capitale de l'Union, il est normal qu'elle soit mieux dotée en infrastructures que les autres, car elle abrite des populations venant des autres îles et autres régions du *Ngazidja*. « *Une stabilité durable exige que tout le monde se mette d'accord, que le pouvoir central ne massacre pas l'économie des îles et un juste partage du peu de ressources du pays* ». [Entretien, M. Rocard, 2007]. Michel Rocard émissaire de l'Union européenne aux Comores dans le cadre de la résolution du conflit inter-comorien souligne ici le déséquilibre gestionnaire qui existait entre l'Etat de l'Union et les îles autonomes. Du fait de son statut de capitale administrative et économique de l'Union, Moroni capte une plus grande partie de richesse nationale, mais résorbe aussi une part importante de migration inter-insulaire. A ce titre *Ngazidja* compense la faillite des autres îles. Il est vrai qu'une politique de transmigration à l'instar de l'Indonésie, permettrait peut-être d'opérer un certain équilibre démographique sur les îles Comores, mais elle ne pourrait être suffisante sans une véritable et réelle répartition équitable des ressources entre les îles autonomes.

Or c'est bien la question de l'équité socio-spatiale qui poserait problème. Il est vrai que Grande Comore apparaît mieux développée que les autres îles autonomes : Anjouan et Mohéli, mais ce développement résulte plus des initiatives communautaires et villageoises que l'investissement de l'Etat. C'est donc l'absence d'une politique de régulation par les pouvoirs publics qui fait défaut. Il incombe ainsi à l'Etat de mener une véritable politique de régulation à la fois socio-spatiale et socio-économique pour corriger les inégalités naturelles et disparités socio-culturelles entre les îles. Or l'absence d'une stratégie d'aménagement du territoire et un plan d'urbanisme global est loin de traduire une volonté de l'Etat d'apporter une réponse efficiente aux déséquilibres territoriaux de l'archipel.

Ainsi, l'argument qui consiste à dire que c'est le déséquilibre gestionnaire par l'Etat qui expliquerait les conflits politiques pourrait être inversé. Car l'instabilité politique du pays n'offrait pas de conditions favorables au développement du territoire. *A contrario*, elle ne

serait pas la conséquence mais plutôt la cause. En effet, depuis son accession à l'indépendance l'Union des Comores a toujours été plongée dans une crise politique chronique rythmée par des coups d'Etats et mouvements séparatistes. Il fallait attendre la décennie 2000 pour que ce pays ébauche un processus de stabilisation qui reste encore fragile. Ainsi, nous pouvons comprendre que l'Etat comorien n'a jamais connu une stabilité durable pour concevoir et conduire des projets de développement national capable de répondre au défi de ces fractures territoriales. En gros, les indicateurs sus-analysés montrent des réalités socio-économique et socio-spatiales différentes entre les îles composites de l'entité comorienne. Il ressort de cette étude un certain nombre d'impératifs à prendre en compte dans l'organisation et la gestion du territoire. D'abord la nécessité d'engager une réflexion globale sur un aménagement du territoire national pertinent et adapté aux réalités socio-spatiales. Ensuite rentabiliser le fonds de la diaspora comorienne en contrôlant leurs transferts et en les mettant dans les circuits de l'économie nationale. Enfin initier une politique incitative pour les territoires à faible revenu à s'organiser pour capter les ressources de leurs diasporas à l'instar de Ngazidja. Le mécontentement et la frustration des Anjouanais de se voir ignorés et écartés de la gestion du pouvoir ont contribué à l'émergence des mouvements séparatistes actifs. Ainsi, les crises séparatistes que nous abordons ici ont avant tout des mobiles sociopolitiques et socio-économiques.

IV. 2.1.2. La récurrence du sécessionnisme anjouanais

Deux épisodes de crises sécessionnistes anjouanaises ont conduit l'État comorien au bord de son éclatement : celui de 1997 où l'intervention de l'armée comorienne s'était soldée par un échec cuisant (IV 2121). Et celui de 2008 où la rébellion sécessionniste a été contenue (IV 2122)

IV. 2.1.2.1. La sécession de 1997 : un échec cuisant de la gestion de crise.

Le 3 août 1997, Anjouan s'était auto-proclamée indépendante et a demandé son rattachement à la France. Le 5 août, Abdallah Ibrahim est élu président de l'État d'Anjouan. Le 11 août de la même année, la plus petite île de l'Union des Comores, Mohéli, s'était à son tour auto-proclamée indépendante, avant de réintégrer l'entité comorienne en 1998. Si l'acte de la seconde île s'était limité dans une gestation, celui du premier avait plus de détermination à aboutir. Notre propos n'a pas pour but de faire une description chronologique de la crise mais

d'apporter une analyse explicative sur la gestion des crises. Nous tachons de montrer comment dans ce type de crise le rôle supposé ou avéré des acteurs extérieurs est perçu de l'intérieur. En effet, l'exigence du « rattachement à la France » comme revendication sécessionniste a laissé sous-entendre que la rébellion anjouanaise était sous influence française. Cette connotation pro-coloniale anjouanaise relayée dans les médias consistait, à supposer que certains éléments français avaient combattu du côté de la rébellion. Il nous est difficile de vérifier le bien-fondé de telles allégations. Autant dire qu'on a tendance à voir derrière les troubles de certains pays africains la main invisible de l'ex-puissance coloniale, en l'occurrence la France. La conspiration des puissances étrangères dans la déstabilisation des États-archipels, avérée ou supposée, relève le plus souvent de la théorie du complot. Elle consiste, selon Aymeric Chauprade, à faire croire que « *la thèse séparatiste n'a pas fait son chemin seul ; elle a été nourrie par les intérêts géopolitiques des puissances voisines défavorables à la présence française dans le Pacifique* » (2003, p. 137).

C'est bien vrai pour l'Union des Comores où l'on accuse explicitement la France d'être l'instigatrice du mouvement séparatiste qui agite le pays. « *Les Comoriens persistent dans leurs accusations et le 26 septembre l'Assemblée comorienne, considérant que la déstabilisation récurrente de l'État comorien « a toujours été l'œuvre de mercenaires français opérant à partir de Mayotte » demande que soient dénoncés les accords de défense de 1978 [...] Bien sûr, il y a eu les inévitables agitations de quelques nostalgiques de l'empire colonial relevant des mouvances d'extrême-droite, mais leur rôle politique a été exagérément mis en lumière, leur motivation étant économique.* » (Boissadam. P, 2009, p. 327). Déterminée, Anjouan a hissé le drapeau français, pour marquer sa rupture symbolique avec l'État comorien. Elle a adopté ainsi une posture guerrière car un rapport de force s'instaure, entre Anjouan et Moroni, qui se traduira par un affrontement armé. Du 3 au 5 septembre 1997, l'armée comorienne a débarqué à l'île d'Anjouan pour y rétablir l'ordre. Mais devant la détermination des milices séparatistes, cette intervention militaire¹³⁶ s'était soldée par un échec cuisant.

Dans ce rapport de force, la défaite de l'armée comorienne s'explique par l'impréparation, le manque d'organisation et surtout une initiative mal ficelée par le gouvernement comorien.

¹³⁶« Le 3 septembre 1997, en dépit de ces perspectives de négociation, le gouvernement de Mohamed Taki intervient militairement à Anjouan. Les trois cents militaires comoriens qui débarquent à Anjouan, à cinq heures du matin, se heurtent à une opposition qu'ils avaient sous-estimée » (Boissadam. P, 2009, p 323).

Mais, les raisons de l'échec de la gestion de crise sont liées d'abord à la personnalité du chef de l'État, Mohamed Taki. Décrit comme arrogant et égocentrique, Taki, n'avait pas pris conscience de la gravité de la situation. Mais également sa conception hyper-clanique, doublée d'un despotisme local, centré sur sa région d'origine (d'Hamahame), ne lui avait pas permis d'avoir une certaine hauteur de la vision du conflit qui menaçait pourtant l'édifice de l'État, de surcroît, il était en désaccord avec le commandant de l'armée nationale, Moilimou Djoussou car ce dernier, étant opposé à l'option militaire dans la résolution de la crise, s'était vu limogé avec son cabinet. Ainsi, l'échec de la gestion de la crise s'était avéré fatal. C'est la première fois, dans l'histoire post-coloniale qu'un conflit de cette nature surgit sur la scène politique comorienne. Par ailleurs, Taki, l'homme, que certains croyaient « providentiel », n'avait simplement pas l'envergure d'apaiser les tensions. Mais face à une crise, mettant en cause la territorialité de l'État, l'incapacité du gouvernement à gérer et le désarroi de toute la classe politique prouve ainsi la difficulté de contenir les forces centrifuges dans un pays multi-insulaire. Nous abordons, dans le chapitre cinq, les implications politiques de la multi-insularité, en l'occurrence la difficulté pour l'État-archipel de contrôler l'intégralité de son territoire. Après plusieurs négociations, les principaux belligérants ont abouti à un compromis en 2001. Mais avant d'aborder la tentative de pacification, il convient, de montrer qu'une nouvelle agitation de force centrifuge remettra en cause ce compromis. De fait en 2008, surgit une nouvelle sécession anjouanaise.

IV. 2.1.2.2. La sécession de 2008 : une crise contenue

En 2008, Anjouan a réitéré sa revendication indépendantiste, malgré le compromis et consensus national qui s'étaient dégagés. La mise en place d'un nouveau schéma institutionnel n'a pas suffi à pacifier le territoire. Il nous semble que les ressorts de la conflictualité comorienne sont si profonds. Pour mettre en lumière les mobiles et les enjeux de cette deuxième séquence sécessionniste, il convient de mettre en rétrospective les événements. Le 9 août 2001, Mohamed Bacar, un ancien militaire français, avait pris le pouvoir dans l'île d'Anjouan par coup d'État¹³⁷. Ce nouveau coup de force préfigurera le deuxième épisode d'une guerre civile. Durant son 1^{er} mandat (2002-2007), Mohamed Bacar, s'était montré

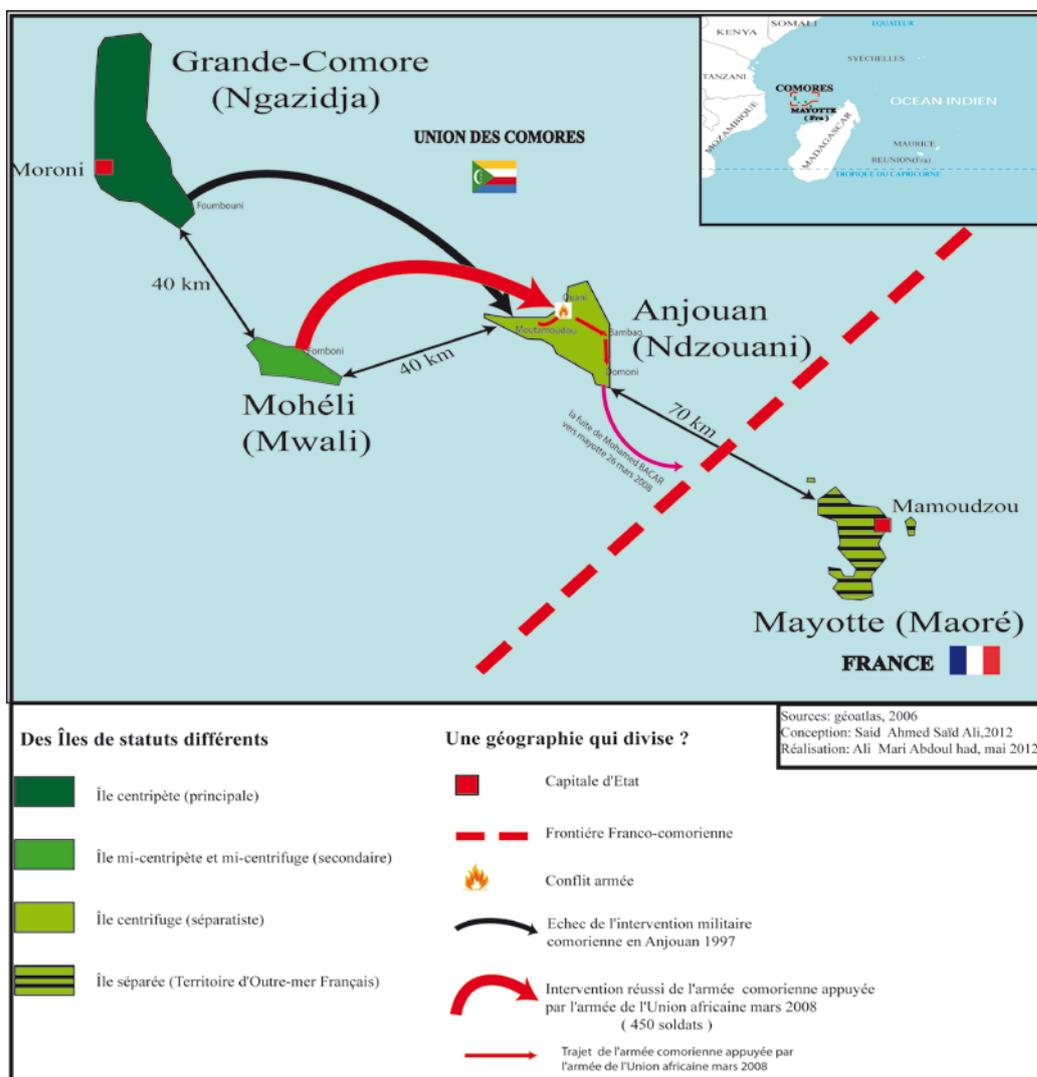
¹³⁷« M. Mohamed Bacar entre en scène politique par un coup d'État le 9 août 2001 qui sera entériné et formalisé le 31 mars 2002. Son premier mandat présidentiel de 2002 à 2007 est marqué par une récession économique, une baisse générale du développement humain et un accroissement de la corruption au profit notamment de l'équipe présidentiel et du président » (Taglioni. F, Echo géo, sur le vif 2008)

convulsif à l'égard de Moroni. Une façon, de montrer que l'indépendance d'Anjouan reste un projet valable.

En 2006, lorsque la présidence de l'Union échoit à l'île d'Anjouan conformément au principe du « *de la rotation du pouvoir* » issue de la constitution de 2001, alors, candidat à l'élection présidentielle, Ahmed Abdallah Sambi, natif de Mutsamudu, capitale de l'île d'Anjouan, a été élu président de l'Union des Comores le 14 mai 2006. Cette configuration sociopolitique a-t-elle modifié le rapport de force entre l'île rebelle (Anjouan) incarnée par Mohamed Bacar et l'île capitale de l'Union Ngazidja ? Nous avons montré que le régionalisme politique et gestionnaire du président Taki a été le facteur déclenchant de la 1^{re} crise (1997). Contrairement à Taki, Sambi s'était posé comme le défenseur de l'unionisme et compte restaurer l'unité nationale. Mais, si le sécessionnisme anjouanais de 1997, avait des motivations sociopolitiques et socio-économiques, cependant avec celui de 2008, la motivation est plutôt opportuniste. En effet, après son premier mandat (2002-2007) avec une gestion, avérée désastreuse, en juin 2007, Mohamed Bacar, est réélu gouverneur de l'île. Toutefois, sa réélection, a été contestée par l'Union des Comores et l'Union africaine.

Décidé de s'agripper au pouvoir Mohamed Bacar a ainsi défié l'État comorien et la communauté internationale. Un nouveau rapport de force s'était instauré entre Anjouan et l'État comorien. Cette nouvelle tension avait replongé l'Union des Comores dans une deuxième guerre civile. Mais contrairement au premier épisode sécessionniste, la deuxième fut contenue. Après avoir usé la voie diplomatique sans succès, c'est le recours à la force armée qui fut opté pour contraindre Mohamed Bacar à quitter le pouvoir. Ainsi, le 24 mars 2008, une force armée de coalition inter-africaine avait débarqué à Anjouan et avait réussi à contenir, les milices anjouanaises. La France, pour qui l'antécédent mahorais handicape sa diplomatie, avait préféré jouer un rôle marginal. Ainsi sa contribution dans cette opération était limitée aux moyens logistiques, notamment au niveau du transport des troupes de la coalition. Nous n'allons pas, de manière exhaustive, restituer la chronologie des faits, mais apporter une explication sur les différentes approches de gestion de crises qui ont failli implorer l'État comorien.

Carte n°44. La balkanisation de l'archipel des Comores (1975-2008)



Cette carte illustre la situation géopolitique de l'archipel avec ses différentes phases des conflits politiques et armées qui ont failli éclaté l'entité comorienne sans compter la séparation aboutie de l'île de Mayotte.

Cette différence tient d'abord aux personnalités des chefs d'État comoriens en temps de crises. Taki et Sambu ont tous les deux incarné la figure d'un « *fondamentalisme islamique* », dans un pays musulman, de tradition *sunnite*, réputé, pour sa tolérance. Si le premier, pourtant de culture francophone, avait instrumentalisé l'islam à des fins idéologiques, en d'autres termes avait fait de la rhétorique antioccidentale, le crédo de sa politique. Le second, plutôt de culture arabo-persane issue de l'université de Téhéran de tendance chiite, est qualifié, tort ou à raison, par la nature de son statut culturel, comme un « *fondamentaliste musulman* ». Le Président, Ahmed Abdallah Sambu s'était pourtant toujours montré ouvert à l'Occident et à la France en particulier, bien que sa politique étrangère ait été essentiellement orientée vers le monde arabe. Fin diplomate, il a donc réussi à gérer, de manière intelligente, le conflit intercomorien de 2008.

Cependant nous pensons qu'il faut tout de même tenir compte du fait qu'il a eu le recul nécessaire par rapport à la gestion désastreuse de la précédente crise sécessionniste, pour en tirer des leçons. Mais le succès de l'intervention armée s'explique également par l'amélioration opérationnelle de la gestion de crise par la jeune (OUA) Organisation de l'Unité Africaine, devenue Union Africaine (AU) en 2007. Nous abordons, dans la sous-section 2 qui suit, l'évolution structurelle et fonctionnelle du rôle de l'AU dans sa gestion de la crise. Toutefois, la rébellion anjouanaise, composée essentiellement de milices et de quelques anciens militaires français, ne pouvait pas faire le poids, face à une armée de coalition interafricaine. Ainsi, par rapport à la 1^{re} crise, le rapport de force des principaux belligérants (l'armée nationale/rébellion) s'était inversé. Mais, avant de conclure cette partie, il convient de montrer la difficulté à décrypter la nature réelle du mobile qui nourrit la récurrence de crise sécessionniste anjouanaise. Car, si dans la première crise séparatiste, le mobile invoqué, étaient le favoritisme de Ngazidja et le clanisme du régime de Taki au détriment des autres îles. Or, au temps d'Ahmed Abdallah (1978-1989), natif d'Anjouan, originaire de la ville de Domoni, comme au temps d'Ahmed Abdallah Sambu, également originaire d'Anjouan, (2006-2010), c'étaient les Anjouanais qui offrent le plus grand contingent de fonctionnaires de l'État comorien, et ont en majorité assuré les fonctions de directions générales des établissements publics et semi-publics. Pourtant, ce favoritisme n'a jamais été source de sentiment séparatiste chez le *wangazidja*. En effet, dans un pays, où l'appartenance familiale, locale et clanique l'emporte sur l'intérêt général, le favoritisme, est toujours à sens unique. En revanche, ce qui importe chez le *wangazidja*, c'est plus le statut prestigieux, d'appartenir à l'île capitale. Nous pensons, *in fine*, que la prédominance de

Ngazidja n'est qu'en partie avérée. Par ailleurs, comme lieu d'exercice du pouvoir, l'île capitale, par sa fonction symbolique, est à la fois redoutée et convoitée.

Les acteurs politiques font apparaître à travers leurs discours des motifs qui n'ont pour vérité qu'une pure construction intellectuelle. Les séparatistes ont su surenchérir dans leurs discours, le sentiment insulariste pour rendre audibles leurs discours. Nous abordons encore dans le chapitre V, la problématique de représentation de l'espace politique dans le milieu insulaire. Mais nous allons voir que malgré la tentative de pacification, des forces centrifuges persistent et constituent, un risque permanent pour l'équilibre de l'unité nationale. En effet, cette surenchère séparatiste, au risque de biaiser la lecture sociopolitique, déforme la réalité du conflit. Face à cette crise séquentielle, la communauté internationale s'était mobilisée pour pacifier l'Union des Comores.

La propension à l'instabilité politique repose sur des facteurs exogènes et endogènes, mais relatifs d'une culture à une autre et d'une insularité à une autre. Désarticulé par la dissension de deux forces opposées centripètes et centrifuges, l'échiquier politique comorien est altéré par une certaine incohérence fonctionnelle et institutionnelle. Ainsi, en guise de conclusion, nous pouvons dire qu'à travers notre analyse nous avons voulu mettre en lumière la trame de la conflictualité comorienne. Le concours d'un certain nombre de facteurs, tel que le contexte international, le rapport de forces politiques entre acteurs nationaux, a contribué à mettre en surface un conflit, longtemps occulté ou du moins contenu. En dépit de la volonté de rétablir l'ordre, les acteurs politiques comoriens ont divergé sur l'approche de la gestion du conflit. Néanmoins, un processus de pacification a pu être engagé. Mais, de ce consensus national, bouillonnent en profondeur des rivalités inter-insulaires, qui ont pour source en partie l'échec d'une certaine gouvernance politique.

IV. 2.2. Le processus de pacification

Pour la première fois dans l'histoire, l'implication de la communauté internationale dans le conflit inter-comorien a pesé sur la tentative de réconcilier la nation (IV 221). Cependant, il a fallu attendre la décennie 2000 pour aboutir à un certain et fragile rééquilibrage institutionnel (IV 222).

IV. 2.2.1. Les tentatives de la réconciliation nationale

Aux balbutiements de la crise la classe politique comorienne s'était mobilisée pour tenter de redresser la nation. Cependant, marquée par ses divergences idéologiques et d'intérêt claniques, elle n'a pas réussi à trouver un consensus national pour sortir le pays de la crise (IV 2211). Appuyé par la communauté internationale et sous l'égide de l'UA le gouvernement s'était résolu à recourir à la force armée pour restaurer l'unité territoriale. (IV 2222)

IV. 2.2.1.1 L'improbable consensus politique national

Dans cette situation d'extrême gravité, la survie de la nation l'emportait. Alors que l'État était menacé dans son existence même l'élite politique s'était avérée incapable de trouver un consensus national. Cette faillite de la classe politique n'est-elle pas révélatrice de la conception que celle-ci se fait de la nation ? Nous allons dans cette partie montrer la difficulté et le désarroi de la classe politique à surmonter la crise séparatiste. Dans le camp des sécessionnistes anjouanais comme dans celui des unionistes du reste de l'archipel (*Ngazidja et Mwali*), les rivalités du pouvoir ont pris des accents ancestraux dignes du temps « *des sultans batailleurs* ». Ainsi à Anjouan, la rébellion sécessionniste s'était scindée en deux clans opposés. D'un côté, les « rattachistes radicaux », représentés par le lieutenant-colonel Abeid et le Premier ministre Said Omar Chamasse, pour qui le rattachement à la France était inconditionnel et qui avait affiché une intolérance absolue contre toute idée unioniste. De l'autre côté, le clan d'un rattachement modéré incarné par le président autoproclamé Abdallah Ibrahim dit « *fundi* » (maître). Celui-ci a prôné un rattachement sous forme d'association, inspiré peut-être du modèle anglo-saxon. Les tensions entre les deux clans rivaux¹³⁸ avaient dégénéré en affrontement armé. Cependant, cette différence d'approche rattachiste entre les deux clans rivaux, résulte plus d'une stratégie que d'une conviction idéologique. Car, nous allons voir par la suite, qu'Abeid, celui qui se prétendait d'un rattachisme radical se montrera finalement plus flexible à négocier avec le pouvoir de l'Union.

Par ailleurs dans le camp des Unionistes, l'élite politique traditionnelle s'est montrée incapable de cogérer pour redresser l'unité nationale. D'abord, ces faiblesses politiques sont à souligner au niveau du gouvernement intérimaire. En effet, après la mort subite de Taki, en

¹³⁸« La crise s'installe dans la durée, et la rivalité entre les clans anjouanais s'exacerbe. [...] A l'issue d'un mois de combats, l'île se retrouve avec deux directoires politico-militaires opposés. » (Jeune Afrique Intelligent, N° 2080, du 21 au 27 Novembre 2000).

1998, c'est Monsieur Tadjidine Ben Said Mansoud qui assurait l'intérim de la présidence de l'Union. Originaire de l'île d'Anjouan où il était interdit de séjour par la rébellion sécessionniste, Tadjidine avec son Premier ministre M. Abbas Djoussouf, originaire lui de Ngazidja avait pour priorité de réanimer l'unité de l'État paralysée par le sécessionnisme anjouanais, bien qu'ils aient hérité de Taki une mauvaise gestion de la crise, car, la brutalité politique de ce dernier avait rendu étroites les manœuvres pour sortir de la crise.

Néanmoins le gouvernement intérimaire avait réussi à amorcer le processus de la réconciliation nationale. Il a initié l'accord d'Antanarivo à Madagascar. En effet, la conférence tripartite (Anjouan, Ngazidja et Mohéli) tenue à Antanarivo le 19 au 19 avril 1999 avait réuni l'ensemble des forces politiques du pays pour trouver un compromis viable. Cet accord avait pour objectif de refonder l'ensemble comorien, pour le rendre plus équilibré et adapté aux réalités géographiques et sociopolitiques de l'archipel. Mais cette tentative de réconcilier la nation s'était soldée par un échec, car l'ensemble des parties signataires ont consenti au pacte national. Seul Abdallah Mohamed, représentant de l'île d'Anjouan, a refusé de signer l'accord. Cet échec est imputable au gouvernement intérimaire, jugé incapable d'apporter des solutions à la crise. Toutefois, nous pensons que l'échec de la réconciliation nationale traduit plutôt une certaine déficience de charisme politique de la notabilité¹³⁹. En effet, dans ce genre d'extrême tension affectant l'unité de l'État l'émergence d'une personnalité politique charismatique, capable de rassembler et transcender les clivages politiques et claniques, a fait défaut. Or, l'élite politique traditionnelle comorienne, habituée aux rivalités du pouvoir, et de surcroît héritière d'une conception fragmentaire du territoire, n'a guère les ressources idéologiques pour redresser la nation. Ainsi, les profils respectifs du président de l'Union par intérim Tadjidine et son premier ministre Abbas Djoussouf, n'ont pas présidé à l'incarnation de l'image de rassembleurs de la nation. D'abord, Tadjidine Ben Saïd Manousoud est plus un technocrate qu'un politique. Bien qu'il ait assuré de hautes fonctions de l'État, il n'a jamais manifesté aucune prétention politique. Ensuite, son premier ministre Abbas Djoussouf est certes un homme politique d'envergure nationale, richissime, pour qui on lui a toujours rappelé ses origines indiennes. Pour le lui pouvoir s'apparentait à un caprice plus qu'à une véritable conviction nationaliste. Le seul qui pouvait se mettre dans la posture du rassembleur est Saïd Ali Kemal, leader du parti « Schuma », fils du prince Saïd

¹³⁹« Les notables professionnalisés alors au pouvoir, impuissants face à cette conjoncture de fluidité politique se trouvent en situation de déperdition de légitimité : délégitimé qui touche à la fois le régime et les autorités en déficit de crédibilité et affecte également la communauté politique dont l'identification des membres semblait s'éroder » (M'SA Ali Djamaal, 2006, p 164).

Ibrahim. Car de par ses ramifications familiales dans l'ensemble de l'archipel (*Ndzouani et Ngazidja*), mais aussi héritier d'un certain discours patriotique aux accents royalistes, il pouvait incarner cette figure nationaliste.

Mais sa trajectoire politique et ses alliances contre nature avec Taki, l'ont décrédibilisé. Cependant, face à l'incapacité de l'élite politique traditionnelle à arbitrer le conflit, le colonel Azali Assoumani s'était emparé du pouvoir par un coup d'État le 30 avril 1999. Mais dans un pays où le coup d'État a été la règle de l'alternance politique, ce nouveau coup de force n'a guère surpris la population. Néanmoins l'irruption d'un militaire sur la scène politique en temps de crise paraît appréciable. Car, dans des circonstances aussi exceptionnelles comme fut le cas de la guerre civile aux Comores, il n'est pas rare dans certains pays de voir l'armée s'interposer comme ultime arbitre face à la défaillance des responsables politiques civiles. Nous l'avons vu dans les récentes révolutions qui ont bouleversé le monde arabe. En Égypte comme en Tunisie, l'armée s'était emparée du pouvoir pour le maintien de la paix et de la sécurité nationale.

Dans ce cas de figure, l'armée a joué un rôle essentiel pour le maintien de l'unité nationale. Ainsi, l'armée est-elle une institution subsidiaire pour la continuité de l'État ? Pourtant le colonel Azali était qualifié par la classe politique et la communauté internationale comme un vulgaire usurpateur du pouvoir. Mais pour Azali l'impuissance de l'élite traditionnelle à résoudre la crise a servi d'alibi. Il avait affiché un désintérêt politique et se disait motivé pour remettre de l'ordre. « *La politique telle qu'elle se pratique aux Comores ne m'intéresse pas : trouver une solution durable au problème d'Anjouan (le séparatisme déclenché en 1997 et son produit la guerre civile menaçante), puis organiser de vraies élections transparentes et démocratiques, c'est un programme qui me suffit largement... Mais je ne crois que le virus du pouvoir m'ait atteint* » (Azali Assoumani, *Jeune Afrique Intelligent*, n° 2057, 19 juin 2000).

Alors que l'OUA (Organisation de l'Union Africaine) sous la direction de son secrétaire général M. Salim Ahmed Salim avait réussi à établir une relation de confiance avec l'élite traditionnelle. Depuis le coup d'État du colonel Azali la relation entre l'O.U.A et l'Union des Comores s'était manifestement dégradée.

Et par conséquent, les négociations étaient tombées dans l'impasse. L'OUA, qui a fermement condamné le coup d'État, s'était montrée hostile au président Azali. Mais l'hostilité de l'OUA n'avait pas que des motivations légitimistes, mais aussi politiques. En effet, l'option diplomatique du président Azali avait mis l'OUA « hors-jeu » dans le processus de la

réconciliation nationale. En établissant un dialogue direct avec Abeid, leader de la rébellion sécessionniste anjouanais, Azali a ainsi court-circuité la médiation panafricaine. Interviewé par « *Jeune Afrique* », il a déclaré « *Nous avons privilégié le dialogue intercomorien.* » (N° 2080, du 21 au 27 Novembre, 2000).

Évincée, l'OUA avait perdu le sens de la diplomatie en durcissant le ton envers les Anjouanais au cours de la conférence d'Antanarivo, 1999. L'émissaire de l'Union européen Michel Rocard¹⁴⁰ avait déclaré que « *l'OUA a été maladroite [...] Je me suis beaucoup investi dans cette conférence où ont été esquissées les grandes lignes d'un accord de fédération viable pour l'archipel. J'ai dû rentrer à Paris un jour avant la clôture des travaux, et malheureusement après mon départ, l'OUA a durci le ton. Elle n'a pas mis les Anjouanais en position de signer* » (Jeune Afrique Intelligent, N° 2080 du 21 au 27 novembre 2000). L'échec de la réconciliation nationale s'explique-t-elle en partie par l'inexpérience de la jeune organisation de l'union africaine ? Il faut rappeler toutefois que l'OUA a été créée en 1993 de la nécessité d'apporter un instrument stratégique et géopolitique approprié aux conflits du continent africain. Ainsi, son inefficience au traitement du conflit comorien s'explique-t-il par sa jeunesse et son manque d'expérience¹⁴¹. Par ailleurs, la poursuite des négociations a été relayée par l'OIF (Organisation Internationale de la Francophonie) avec André Salifou, qui avait joué les arbitres entre Abeid et le colonel Azali. Si l'accord d'Antananarivo fut avorté, les accords de Fomboni (Mohéli), initiés le 26 août 2000 et repris le 17 février 2001 par Azali, furent une réussite. La levée des mesures de coercitions prises, notamment l'embargo par l'OUA contre l'île rebelle a été un préalable dans les négociations de Fomboni. L'approche militaire de deux des protagonistes (le colonel Abeid et le colonel Azali) avait peut-être facilité la résolution de la crise, tandis que le pragmatisme du colonel Azali a fini par l'emporter.

L'opposition, qui a toujours critiqué avec vivacité l'intrusion de l'homme de caserne dans l'univers politique, lui a finalement accordé une certaine crédibilité politique. La réussite des accords de Fomboni par le colonel Azali a été perçue comme une certaine démonstration

¹⁴⁰« A ce sujet, nous nous sommes entretenu avec Michel Rocard fin 2005, au siège du parti socialiste à Solférino Paris, mais hélas les données nous ont été dérobées dans notre ordinateur. Nous ne disposons pas de traces pour relater sa pensée. Cependant, nous nous rappelons qu'il avait fait la même déclaration ci-dessus ».

¹⁴¹« D'une part, que l'OUA était resté un acteur périphérique dans la plupart des conflits du fait de l'ampleur de la tâche, de son manque d'expérience dans le domaine de leur gestion, des contraintes organisationnelles et financières, ainsi que de l'absence de consensus international sur le rôle impartis respectivement à l'Organisation des Nations Unies (ONU) et à l'OUA » (Delphine Lecourte, 2004, p10).

d'intelligence politique. Ce dernier a su capitaliser et faire prévaloir le succès de ces négociations en actif politique. Comment à partir d'une urgence nationale, le colonel Azali-t-il a su transformer un coup d'État en opportunisme politique ? Mais en 2008, une nouvelle crise surgit sur la scène politique nationale et va contraindre l'État comorien à mobiliser de nouveau la communauté internationale, pour restaurer l'unité territoriale.

IV. 2.2.1.2. Tentative de la restauration de l'unité territoriale

Nous allons aborder dans cette partie les ressources, l'outil et la méthode diplomatiques que l'État comorien mobilisait pour restaurer l'unité territoriale. En 2001, l'État comorien semblait retrouver une stabilité institutionnelle et fonctionnelle. Mais, huit ans après les accords de Fomboni, l'Union des Comores a fait face à une nouvelle série de crises sécessionnistes. En cause, la réélection de Mohamed Bacar à la présidence de l'île autonome d'Anjouan, contestée et invalidée par l'État comorien et l'Union africaine. Récalcitrant Mohamed Bacar s'était montré déterminé à rester au pouvoir. Mohamed Abdallah Sambi, un Anjouanais, a été élu en 2007 président de l'Union conformément au principe de la présidence tournante. En effet, face à ce nouveau défi, le président Sambi avait déployé une diplomatie habile pour mobiliser la communauté internationale pour restaurer l'unité territoriale. Si Azali avait utilisé la force armée et sa méthode personnelle pour faire aboutir les accords de Fomboni, le président Sambi avait eu recours quant à lui à la diplomatie classique pour neutraliser le trouble sécessionniste. Avec son discours audible auprès du peuple comorien et son image de crédibilité qu'il a dégagée auprès de la communauté internationale, Sambi a réussi à créer une certaine dynamique de pacification. Dans un monde devenu asymétrique où la diplomatie n'obéit plus aux ressorts idéologiques, comment mobiliser les acteurs internationaux aux appartenances culturelles différentes et aux intérêts géopolitiques divergents pour pacifier l'Union des Comores ? Le « déclassé international », conséquence de la fin de la guerre froide, a remodelé l'échiquier géopolitique du monde, alors que certains acteurs internationaux se repositionnent, et que d'autres s'efforcent à émerger.

Ainsi, les États affectés par les guerres civiles doivent-ils user de l'asymétrie internationale comme nouveau paradigme géopolitique. Sambi avait saisi et intégré cette nouvelle dimension internationale de gestion de crise. Il avait mobilisé les organisations internationales (l'ONU l'OIF) et régionales (la Ligue arabe, l'UA, l'UE). L'internationalisation du conflit

inter-comorien, a été constituée par trois axes diplomatiques principaux : l'axe Moyen Orient, l'axe Occident et l'axe Afrique. Chargé de la paix et de la sécurité internationale et régionale, l'ensemble de ces organismes avait contribué à la stabilisation de l'Union des Comores.

Cependant le degré d'implication de chaque acteur international, était variable dans le traitement de la crise. L'apport de l'Afrique a été le plus opérationnel dans la résolution de ce conflit. L'Union africaine avait joué un rôle de premier plan et elle a fourni le plus important contingent militaire (1 350 militaires tanzaniens et soudanais) dans l'opération du maintien de la paix et de la sécurité. La conflictualité comorienne fut un champ d'expérimentation opérationnelle de l'Union africaine dans la stabilisation du continent africain. Instrument de paix et de sécurité, l'Union africaine a été créée, pour assurer la gestion et le règlement des conflits africains. Mais la responsabilisation géopolitique du continent sert-elle à limiter les ingérences réelles ou supposées des impérialismes occidentaux ? Quel est l'impact réel de ses interventions en matière de gestion et de prévention du conflit ? « *La paix constituant une condition préalable à la sécurité et au développement du continent, la volonté de prise en charge par l'Afrique elle-même du traitement de ses conflits, l'Union africaine a mis en place en mai 2004 un conseil de paix et sécurité (C.P.S) qui se substitue au mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits de l'Organisation de l'Unité africaine (O.U.A.), créée en 1993, mais peu efficace* » (Lecourte. D, 2004, p. 1). Ainsi l'apport global de la communauté internationale a-t-il été déterminant dans la stabilisation du territoire nationale. Si toutefois le consensus de la communauté internationale a permis de stabiliser l'Union des Comores, Nous nous interrogeons néanmoins sur ses intentions réelles. Comme le souligne François Thual « *La vocation du géopoliticien est de partir à la recherche des intentions réelles, par-delà les apparences, des facteurs internationaux. [...] La recherche de la finalité des comportements, c'est-à-dire des intentions est un peu le fil rouge par lequel on peut dévider les crises et mieux comprendre l'agacement.* » (1991). Pour tenter de décrypter les intentions des acteurs internationaux, nous avons dégagé deux hypothèses, qui ne peuvent être qu'aprioristes et complémentaires. La première hypothèse qui nous a effleurés consiste à supposer que le consensus global traduit une certaine lutte d'influence implicite entre les acteurs internationaux. Pour l'Iran, qui cherche à incarner l'anti-occidentalisme dans l'ère post-bipolaire, son implication dans le conflit comorien est une manière de manifester une certaine hégémonie dans cette région.

La France quant à elle a joué un rôle controversé : car elle devait à la fois marquer sa présence et rester en même temps en retrait dans le règlement du conflit. Sa présence consistait à matérialiser la signature de son influence classique sur l'Union des Comores. En revanche, son retrait devait lui éviter de se faire accuser du « trouble fait ». L'implication de l'Union européenne dans les théâtres conflictuels consiste à porter ses empreintes de puissance à travers le monde. Mais, pour l'Union africaine la gestion du conflit comorien, devait lui servir de tremplin pour affirmer la maîtrise de sa mission de gendarme du continent et gagner ainsi en crédibilité internationale après ses échecs au Soudan et en Somalie.

Cependant, l'UA a vu son mandat modifié pour parfaire sa mission de paix et de sécurité aux Comores. Elle était ainsi chargée d'effectuer le désarmement des milices sécessionnistes anjouanais et de superviser la tenue des élections dans l'île rebelle. Cependant, l'essor de Mohamed Bacar a été source de polémique entre la France et l'Union des Comores. Pour cette dernière, Mohamed Bacar, incriminé pour haute trahison, devait être traduit devant la juridiction comorienne. Or, la France s'était opposée à cette option, considérant que la seule présence de Mohamed Bacar serait source de trouble. Après accord, celui-ci fut transféré dans un pays tiers, au Bénin, où il est en résidence surveillée. Si, aux balbutiements de son implication dans la gestion de crises africaines l'UA a été critiquée, elle a su par ailleurs cerner le rôle qu'elle occupe sur la scène internationale. Mais au-delà de l'intentionnalité des uns et des autres, leurs convergences ont conféré à l'action du maintien de la paix aux Comores une apparente rationalité.

D'où la deuxième hypothèse, qui consiste à supposer que le nouveau contexte international n'est plus propice à l'encouragement de la prolifération des micro-États dont la non-viabilité serait incertaine. L'ONU, comme les autres organismes internationaux chargés de la paix et de la sécurité, n'avait intérêt à laisser s'éclater un État-archipel, en mal de développement. Une telle implosion aurait des conséquences géopolitiques internationales, car, l'île d'Anjouan, à défaut d'être un État viable, serait devenue un foyer de trouble, à la merci des mouvements intégristes de toute nature. De surcroît, l'aide publique internationale n'a plus vocation à maintenir sous perfusion l'existence des micro-États-archipels. Ainsi, l'apport global de la communauté internationale a-t-il été déterminant dans la stabilisation de l'ordre politique comorien ? Par ailleurs, après le rétablissement effectif de la territorialité comorienne, c'est la gestion post-conflit qui s'ouvrait, permettant de revoir le mode de la gouvernance politique comme un impératif de stabilisation durable.

IV. 2.2.2. De fragiles équilibres institutionnels

Le rééquilibrage institutionnel est la phase de la résolution post-conflit. Il nécessitait d'apporter une réponse adéquate aux réalités géopolitiques internes, pour une stabilisation pérenne du pays. L'État multi-insulaire des Comores, dont le fonctionnement est rythmé et a toujours été rythmé par des variabilités institutionnelles (IV 2221). Et de surcroît, l'Union des Comores reste une articulation politique incertaine (IV 2222).

IV. 2.2.2.1. Variabilité institutionnelle de l'État

Du fédéralisme centripète post-indépendance (IV 22211) au fédéralisme centrifuge post-conflit (IV 22212), l'État comorien, depuis 1975 (date de sa naissance) vit au rythme de l'instabilité institutionnelle.

IV 22211. Fédéralisme centripète post-indépendance

Le fédéralisme centripète des Comores découle d'une problématique géopolitique, celle de la balkanisation de l'archipel, suite à l'accession à son indépendance en 1975. Nous n'allons pas revenir sur le sécessionnisme mahorais, mais simplement montrer la genèse du fédéralisme comorien, face au refus de Mayotte d'aller dans le sens de l'indépendance de l'archipel, et son désir constant et ferme de rester française, le fédéralisme a été conçu pour un objectif géopolitique précis, celui de laisser à l'île Mayotte la possibilité de réintégrer l'ensemble comorien tout en préservant son autonomie effective. Ainsi, nous qualifions ce fédéralisme¹⁴²

¹⁴²« Sous un angle de prospective, le fédéralisme comorien s'analyse comme un fédéralisme d' « agrégation ». Le vrai motif du choix du fédéralisme aux Comores n'est-il pas de faciliter le retour de Mayotte « dans le giron de la mère patrie » ? Dans cette perspective, la construction fédérale est conçue comme l'assurance, garantie constitutionnellement, que la quatrième île pourra, après sa réintégration dans l'archipel, gérer ses affaires d'une manière autonome dans certains domaines » (Negrin. J-P 1980, p 134).

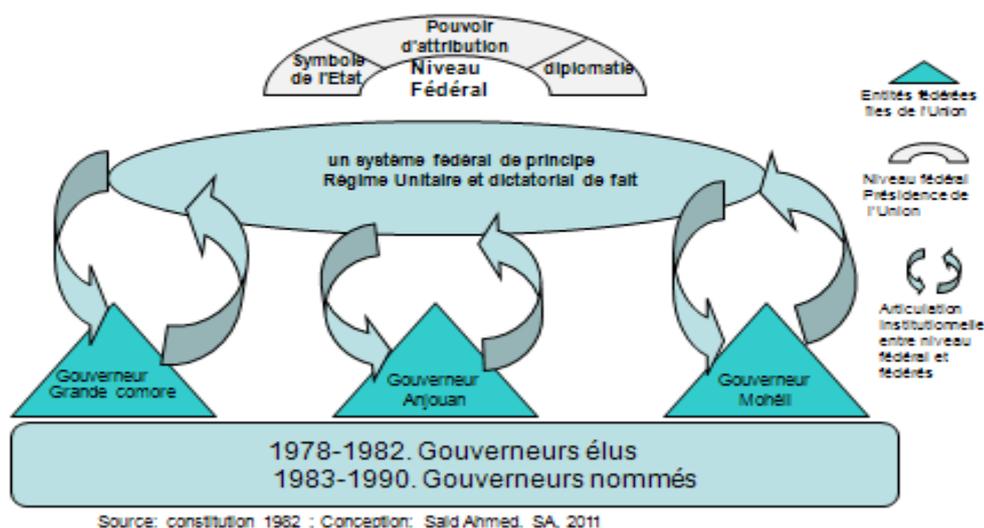
de « centripète », dès lors qu'il tendait dans une perspective à agréger les entités insulaires dans une confédération d'État.

En effet, bien avant l'indépendance des Comores, certains experts français comme Alliot-Marie avaient proposé le fédéralisme comme une alternative à la balkanisation de l'archipel des Comores, bien que cette proposition n'ait pas été dépourvue d'arrière-pensée géopolitique, puisque le motif qui l'avait présidé est essentiellement politique : celui, de resserrer les liens politico-institutionnels entre Mayotte et le reste de l'archipel. Selon P. Negrin chaque État a son propre motif de fédération. Les fédérations peuvent être multiethniques, c'est le cas de la fédération nigérienne, composée de 36 États pour 250 communautés réparties en quatre ethnies principales (les Haoussas, les Peuls, les Yoroubas et Ibos), Avec ces 125 millions d'habitants, c'est le pays le plus peuplé d'Afrique. Dans certains cas la fédération a pour motif l'organisation rationnelle des immenses territoires comme les États-Unis ou l'ex-fédération de la Russie. Mais également certains pays multi-insulaires, à l'instar de notre cas d'espèce, l'Union des Comores. « *La nature multi-insulaire de l'État et ses implications politiques*¹⁴³ » La multi-insularité comorienne avait-elle présidé à la conception du modèle fédéral de son État ? Maurice Croisat fait la distinction entre fédéralisme et fédération. « *Le terme fédéralisme dans cette perspective ne concerne que les idées, les valeurs, les conceptions du monde, qui expriment « une philosophie compréhensive de la diversité dans l'unité ».* [...] *Quant à fédération, ce terme renvoie aux applications concrètes du fédéralisme, aux différents arrangements institutionnels possibles pour incorporer les unités autonomes à l'exercice d'un gouvernement central sur les bases constitutionnelles rigoureuses.* » (1999, p. 16).

Ainsi il est question ici de la construction ou reconstruction des espaces politiques. La quête d'une articulation pertinente entre espace et pouvoir mobilise les théories et doctrines de la géographie politique et de la science politique. Comment agencer un pouvoir politique dans un espace fragmenté qu'est l'archipel ? L'organisation du pouvoir est-elle tributaire de la nature et/ou de la forme géographique de l'espace ? Ces interrogations nous orientent sur la notion de la cohérence fonctionnelle de l'État, puisque la fédération centripète comorienne a été conçue pour répondre à un l'impératif politique.

¹⁴³« Said Ahmed. S A, « La nature multi-insulaire de l'État et ses implications politiques », Master Recherche, 2005, Université Paul-Valéry Montpellier 3.

Fig. n°73. Fédéralisme centripète post-indépendance Constitution 1978



Ce schéma illustre la forme fédérale de l'Etat Comorien juste après l'indépendance

Cette configuration institutionnelle (Fig. n° 75) distingue l'État fédéral doté de pouvoir d'attribution et les prérogatives régaliennes à l'échelle internationale (diplomatie, défense et monnaie) et les trois entités fédérées autonomes (*Ngazidja, Ndzouani et Mwali*). Nous tenons à souligner les caractères marginaux et originaux du fédéralisme comorien, pour mieux mettre en exergue sa singularité. Pour caractériser la marginalité du fédéralisme comorien, il faut la replacer dans le contexte géopolitique post-colonial. Après la décolonisation, alors que la plupart des pays du tiers-monde avaient adopté la forme unitaire de l'État, dans l'objectif de resserrer les liens nationaux, l'État Comorien, en optant pour la forme fédérale s'était inscrit en marge de cette tendance générale tiers-mondiste. Mais quel que soit la forme que revêt l'État (fédéral ou unitaire) le but c'était d'éviter l'éclatement des pays traversés par des failles ethniques, identitaires et politiques.

À plus forte raison, les Comores qui venaient de subir une balkanisation, conséquence directe de sa décolonisation, le maintien de l'unité territoriale paraissait crucial. Ainsi, le but du projet fédératif comorien était-il de stopper le processus de la fragmentation politique, amorcé par l'antécédent mahorais, au mieux réparer cette rupture politique. Cependant, le fédéralisme comorien se démarque également des États fédéraux du monde par son originalité. Mais avant d'aborder les écarts conceptuels et fonctionnels, qui caractérisent l'originalité du système fédéral de l'Union des Comores, Nous développons, non de manière exhaustive, une approche comparative dans le panorama des États fédéraux contemporains. En effet il existe dans le monde un éventail de modèles originaux des États fédéraux. Certaines fédérations d'État le sont de *facto*, d'autres le sont *de jure*.

En Europe où la démocratie a fait preuve de maturité géopolitique, le fédéralisme présente une large variété de formes. La République fédérale¹⁴⁴ allemande, donc *de jure*, est composée de seize *Bundeslander*. L'Italie, dont l'unité territoriale fut improbable au regard de son histoire, présente une fédération *de facto*, car certaines régions ont un statut spécial, comme la Sicile ou la Sardaigne qui jouissent d'une autonomie législative et financière plus large que d'autres. Également l'Espagne, qui a connu dans l'histoire une fédération *de jure* de courte durée avant, de devenir *de facto*. L'Etat espagnol accorde plus d'autogestion à ses communautés autonomes que beaucoup de fédérations *de jure* n'en accordent à leurs États fédérés. Par ailleurs, la France, État de tradition jacobine donc unitaire, pourtant ne cesse de pousser la décentralisation dans les limites du système fédéral. Les marqueurs culturels régionaux font-ils craindre une certaine dérive fédéraliste ? Les patriotismes provinciaux¹⁴⁵ au XVIIIe siècle n'avaient-ils pas été soupçonnés de menacer l'édifice du jacobinisme ? Plus emblématique, la fédération suisse, autrefois appelée la confédération helvétique, a connu une extension progressive des Cantons. Elle est passée de trois à treize Cantons, et puis aujourd'hui elle est composée de 26 Cantons. Les autonomies cantonales sont poussées à

¹⁴⁴« En Allemagne, les Lander avaient une existence constitutionnelle propre préalable à la loi de 1949. Ils conservent leurs autonomies constitutionnelles sous réserve de respecter les principes d'un État de droit républicain, démocratique et social contenu dans la loi fondamentale [...] Cependant, l'agrégation des nouveaux Lander, après la chute du mur de Berlin, a introduit une diversité avec l'insertion dans la constitution de ces Lander de dispositions de démocratie semi-directe en matière de droits fondamentaux et de ceux de l'opposition parlementaire et minorités. » (Croizat. M, 1999, p 40).

¹⁴⁵« Ce n'est que plus tard, en 1792 et 1793, au moment où les départements de la Convention, dirigée par la Commune de Paris, étaient constamment aux prises, que les Montagnards parisiens flétrirent du nom de fédéralistes les députés Girondins, qui, à les en croire, auraient chercher, par crainte du joug de la capitale, à diviser la France en faisant appel aux sentiments séparatistes de certaines provinces encore animées d'un vif patriotisme local. » (Le Fure. L, 2000, p 305).

l'extrême. Plus atypique est l'Union européenne, une fédération mi de *facto* mi de *jur*, car, elle a bien des attributs d'un État fédéral, mais ne possède pas toutes les prérogatives d'un gouvernement central, d'autant plus que ses États membres sont souverains. Les Émirats arabes unis sont une confédération d'États composée de sept émirats, à l'origine de simples principautés.

Cependant, Abu-Dhabi est le seul État disposant d'importantes ressources économiques, duquel les autres États sont tributaires. Une des fédérations aboutie est la fédération de la Malaisie, composée de treize États. L'île de Bornéo, lieu de commande réel du pouvoir, dont dépendent les restes des entités fédérées, d'autant plus qu'elle évolue vers plus de concentration de pouvoir. Plus proche de notre cas d'espèce, l'Union des Comores, par sa configuration insulaire, se rapproche des États fédérés de la Micronésie, composée de quatre États. Cependant, contrairement aux îles des Comores, plus proches entre elles et relativement plus grandes, les îles de la Micronésie, sont plus petites et plus éloignées.

Cette variété d'États fédéraux traduit une certaine lecture complexe des réalités géopolitiques sur la construction des espaces politiques. Toutefois, nous allons voir que dans les systèmes politiques la forme ne reflète pas toujours le fond. Car, si certains États unitaires¹⁴⁶, tendent vers plus de décentralisation, donc plus proche des États fédéraux. En revanche, certains États fédéraux n'ont d'autonomie que pour le principe, mais de fait sont, des États unitaires. Alors que l'autonomie des collectivités territoriales dans le système unitaire sont des variable d'ajustement, car révocable. Dans le système fédéral, l'autonomie des États fédérés est par principe irrévocable, car elle est garantie par la constitution fédérale.

Néanmoins, tous les États fédéraux ont en commun l'autonomie et la participation ; les deux règles d'ors qui assurent le mécanisme essentiel du fonctionnement minimal du système fédéral. À l'exception de l'Union des Comores, car celle-ci en dérogeant, à ces deux principes fondamentaux s'était de manière substantielle démarquée de l'ensemble des États fédéraux. Nous allons voir, comment l'ex-République fédérale islamique des Comores s'était distinguée

¹⁴⁶« Certes, la France est encore un État unitaire décentralisé : elle reconnaît la « libre administration » des collectivités territoriales, non leur « libre gouvernement ». L'article 1^{er} révisé de la constitution parle d'une organisation décentralisée, qui relève d'un État unitaire, non d'un État fédéral. Néanmoins, l'organisation de la France pourrait, grâce aux nouvelles normes constitutionnelles, évoluer vers un système intermédiaire proche de l'« État régionalisé ». Tout comme le fédéralisme connaît des degrés divers, allant du pur fédéralisme (Allemagne) au centralisme déguisé (Autriche). [...] On peut discerner aujourd'hui en France les prémices d'une évolution possible vers un tel système. » (Flamand-Levy, Revue. B, rfdà Janvier-Fevrier 2004, p 159).

des États fédéraux par son originalité. Le fédéralisme comorien, comportait dans son fondement constitutionnel un certain nombre d'anomalies, qui avaient dénaturé le contenu et la portée juridique de l'État fédéral.

Deux anomalies avaient caractérisé l'originalité de la fédération comorienne : l'absence d'autonomie et la non-participation des entités fédérées. L'absence d'autonomie se décline en deux caractéristiques : constitutionnelle et législative. D'abord constitutionnelle car les îles, entités fédérées, n'étaient pas dotées de leurs constitutions propres. Cette carence comporte une rupture fondamentale au dogme du fédéralisme, car elle prive les îles autonomes d'une attribution essentielle, celle d'organiser et fixer leurs pouvoirs. Or, l'objectif du fédéralisme est de garantir l'autonomie constitutionnelle aux États fédérés. Ensuite, s'ajoute à cette anomalie constitutionnelle, une anomalie législative.

L'inexistence d'une assemblée ou d'une chambre¹⁴⁷ des îles, est également une méconnaissance manifeste du principe de l'égalité des entités fédérées entre elles, d'où la non-participation partielle des îles autonomes dans la prise de décision fédérale. Car, en théorie, dans le fonctionnement du système fédéral, les entités fédérées sont associées aussi bien ou l'adoption des lois fédérales que pour la procédure de la révision. Ainsi, au mépris et à la méconnaissance de l'équilibre du pouvoir entre l'État fédéral et les États fédérés, les gouverneurs pourtant élus n'avaient aucune marge de liberté politique. Néanmoins, dans cette étroitesse institutionnelle, certains gouverneurs¹⁴⁸ avaient tenté de manière certes timide, d'ouvrir une brèche. Face à une telle tentative d'ouverture politique par les gouverneurs, le président Ahmed Abdallah (1978-1989) avait réagi en procédant à une révision constitutionnelle en 1980. Cette révision constitutionnelle avait pour objectif politique de

¹⁴⁷ « On ne trouve pas aux Comores une chambre des îles correspondant à ce qu'est la « Chambre des États » dans les États fédéraux. Le fédéralisme comorien méconnaît ainsi, une seconde règle d'or du fédéralisme, celle voulant que toutes les îles soient représentées sur un même pied d'égalité ou à tout le moins d'une manière indépendante du nombre de leur population dans une seconde assemblée du parlement fédéral. [...] La participation des îles à la révision constitutionnelle - Sur ce point, la constitution comorienne n'est pas en retrait par rapport à la pratique moyenne des États fédéraux. » (Negrin.J-P, 1980, p 139-142)

¹⁴⁸ « Vers le milieu de l'année de 1980, alors que l'exécution est largement avancée, la loi fédérale du 3 mai rectifie les lois approuvées par les budgets des îles pour l'année 1980 et annule une inscription de 34 200 000 francs (comoriens) en recette et ne dépenses auxdits budgets. [...] Cette loi a été déférée au contrôle de la Cour Suprême par le gouverneur de la Grande Comore, au motif qu'elle « constitue un précédent fâcheux de nature à réduire les prérogatives exclusivement réservées aux instances des îles dans le cadre du régime fédéral... et à placer le Conseil de l'île, organe souverain, dans une position permanente de subordination vis-à-vis de l'Assemblée Fédérale. [...] Après cette décision souveraine, la position du Gouverneur tendant à considérer que le maintien de la décision de la Cour autoriserait « une immixtion du pouvoir fédéral dans l'administration interne d'une île en opposition flagrante avec la Constitution ne peut être qu'une pétition de principe. » (Idem, 1980, p 138).

verrouiller dans l'absolu le système fédéral, car désormais, depuis 1982, les gouverneurs sont nommés. « *Il est permis de penser que la fédération comorienne fut victime de l'absolutisme d'Abdallah [...] L'organisation fédérale de l'archipel ne peut cohabiter avec un pouvoir qui ne se partage pas, despotique et arbitraire.* » (Djabir. A, 1993, p. 143). Ainsi, les chefs des exécutifs locaux étaient-ils transformés en de simples exécutants de l'État fédéral ? Notre propos ici est de montrer que dans le champ de la science politique, l'apparence du système étatique sert de fois de caution démocratique. En définitive, dans sa construction politique et dans son fondement constitutionnel, le fédéralisme comorien avait biaisé les équilibres du pouvoir nécessaires à son bon fonctionnement. Le fédéralisme comorien n'était qu'un habillage ou artifice institutionnel pour déguiser un régime autoritaire. Bien qu'il n'existe pas dans l'absolu un modèle fédéral d'État qui soit généralisable, le déficit de culture démocratique aux Comores n'avait pas permis une véritable gouvernance politique.

En effet au regard des dérives unitaire et autoritaire du système fédéral comorien, nous pensons que la construction de l'espace politique n'est pas réductible à sa simple dimension technico-institutionnelle. La prise en compte des facteurs sociopolitiques et socio-économiques est autant nécessaire. Nous avons montré que la configuration géographique en l'occurrence, la multi-insularité avait dicté le choix du modèle fédéral de l'État comorien. Cependant, à l'épreuve des faits, le fédéralisme centripète a montré ses limites. Alors que le fédéralisme post-indépendance a été conçu dans le but de recentrer les liens politiques comoriens. Le fédéralisme post-conflit a été conçu pour contenir les forces centrifuges actives du pays.

IV. 2.2.2.1.2. Fédéralisme « centrifuge » post-conflit

Le fédéralisme « centrifuge » est la résultante du compromis national post-conflit. Il est une version renouvelée de l'ancienne République fédérale islamique des Comores (RFIC). Il ne nous paraît pas utile de revenir sur le contexte socio-politique et socio-économique à l'origine de ce nouveau cadre institutionnel : « l'Union des Comores ». Nous étudions les trois facteurs principaux, qui caractérisent le fédéralisme centrifuge : l'objectif de cette nouvelle régulation institutionnelle, ses mécanismes institutionnels et les conditions de sa mise en place. La refondation du système fédéral comorien a pour objectif principal de corriger les déséquilibres du pouvoir. L'Union des Comores, modèle institutionnel issu de la constitution de 2001, consacre la nouvelle entité politique comorienne.

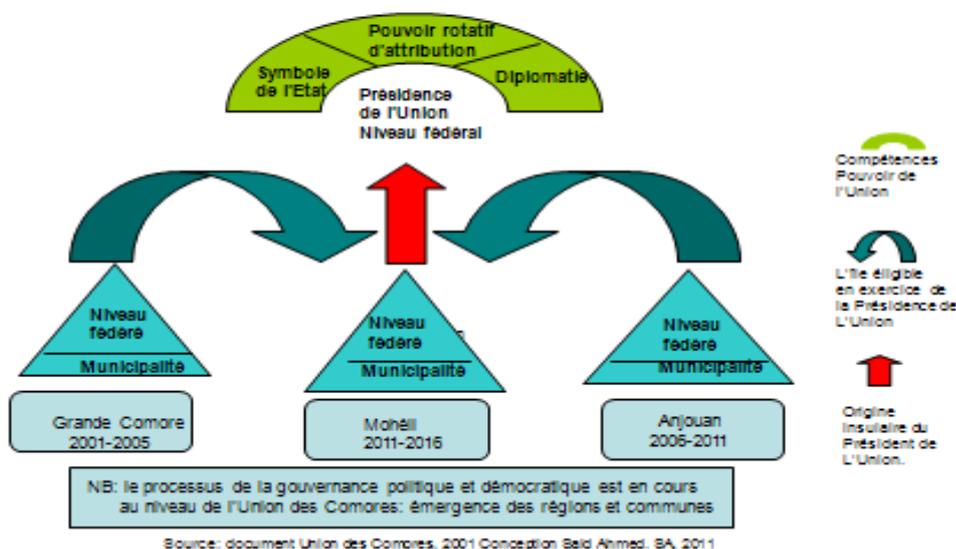
Nous qualifions ainsi ce fédéralisme post-conflit de « centrifuge » par opposition au fédéralisme « centripète », dès lors qu'il a été élaboré pour éviter l'éclatement de l'État et sauver l'union nationale. « *L'avenir nous dira plus précisément si la nouvelle Union des Comores, créée au début du XXIe siècle, est de nature à empêcher la lente désagrégation de l'archipel des Comores sur le plan politique* » (Djabir. A, 2004). Ainsi, le motif principal de cette nouvelle régulation institutionnelle est-il de lutter contre le morcellement politique de l'archipel ? L'Union des Comores apparaît comme la forme fédérale de l'État la plus appropriée pour parer aux crises sécessionnistes récurrentes, car la principale cause de la seconde balkanisation de l'archipel par l'île d'Anjouan est la centralisation jugée outrancière de l'île capitale, Ngazidja au détriment des îles secondaires. Cependant l'Union des Comores est-elle le modèle efficace pour contrer les velléités séparatistes ? Nous tenons d'abord à préciser que nous n'allons pas, nous aventurer dans le champ du droit public, car il ne ressort pas de notre domaine de compétence. Néanmoins, nous étudions les traits principaux, qui caractérisent la nouvelle entité comorienne. Nous illustrons ainsi les mécanismes du fédéralisme « centrifuge » par le modèle ci-dessous.

Il nous incombe en revanche de rappeler qu'un modèle n'est pas la description d'une réalité mais un outil d'explication d'un concept. Nous distinguons à travers ce modèle deux échelles institutionnelles, qui caractérisent l'État fédéral de l'archipel des Comores. D'une part, la présidence de l'Union, qui est l'entité fédérale. À ce titre, elle exerce les prérogatives régaliennes telles que : la diplomatie, la défense, la monnaie. Elle incarne ainsi le symbole de l'unité nationale. Elle est la face extérieure de la souveraineté nationale. D'autre part les îles entités fédérées composites de l'État fédéral, qui sont : *Ngazidja, Ndzouani et Mwali*, jouissent d'un principe d'égalité, puisqu'elles sont autonomes vis-à-vis de l'État fédéral et vis-à-vis d'elles-mêmes. Découle de cette large autonomie, la question cruciale de la répartition des compétences entre ces deux échelles.

Le principe de la répartition des compétences est le credo du système fédéral, car elle garantit la libre administration et l'autogestion des entités fédérées et, par conséquent, interdit tout empiétement ou ingérence de l'État fédéral dans des domaines, qui ne relèvent pas de son domaine de compétence. Et inversement, les îles autonomes n'ont pas à s'immiscer dans les matières qui ne relèvent pas de leurs domaines de compétence. C'est ce principe intangible qui fonde et assure l'équilibre du pouvoir. Si la constitution garantit l'exclusivité des

domaines des compétences, elle prévoit, dans son (article 9), néanmoins la possibilité des domaines de concurrences entre l'Union et les îles. Toutefois, le système fédéral comorien se distingue par le principe du pouvoir tournant.

Fig. n° 74. Fédéralisme centrifuge post-crise : l'institution du pouvoir tournant



Ce schéma illustre l'organisation institutionnelle de la rotation du pouvoir entre les îles autonome.

En effet, selon l'article 13 de la constitution « *La présidence de l'Union est tournante. Au terme du mandat en cours, exercé par Ngazidja, le tour revient à Ndzouani, puis Mwali, et en suite Maoré sous réserve des dispositions de l'article 39 de la constitution et ainsi de suite.* » Cette disposition présente une logique curieuse. Etant donné, les Mahorais ont toujours affirmé et affirment leur choix de rester français. De surcroît la départementalisation de l'île Mayotte en 2009 a corroboré de manière formelle la volonté constante des Mahorais de rester français. Ainsi le retour de l'île Mayotte dans le giron comorien n'est peut-être pas impossible, mais en tout cas peu probable dans l'état actuel. Or, la constitution comorienne de 2001 a reconnu Mayotte comme quatrième composante de l'entité comorienne, il est logique que la tournante de la présidence de l'Union puisse échoir en 2016 à de l'île Mayotte. Mais

pourquoi prévoir le tour de la présidence tournante pour l'île Mayotte alors même que celle-ci ne fait pas partie de l'entité politique comorienne ? En réalité cette inscription constitutionnelle a une portée symbolique.

Dans l'état actuel, c'est l'île de *Mwali* qui boucle le cycle de la tournante, (Fig. n°76). Mais, contrairement à la constitution de 1978, celle de 2001 a pour objectif de sauver le reste de l'unité nationale. La présidence tournante permet peut être de corriger certaines injustices socio-spatiales, d'assurer une stabilité fonctionnel minimum de l'Etat et désamorce les crises sécessionnistes. Mais permet-elle pour autant de couper le mal à sa racine ? Tant il est vrai que le recours au coup d'Etat comme forme d'alternance politique est quasiment tombé en désuétude. Le système de la présidence tournante a permis, pour la première fois dans l'histoire politique de l'archipel, qu'un Mohélien¹⁴⁹ devienne Président de l'Union des Comores, chose jusque-là impensable, au regard du mépris que les *Wangazidja* et *wandzouani* affichaient sur les *wamwalis*. De la marge au centre de l'espace politique l'île de Mwali se trouve au cœur du jeu politique national.

On peut donc apprécier une certaine évolution socio-politique. En effet des crises en crise et des reformes en reformes l'Union des Comores a fini par adopter un jeu d'équilibre politico-institutionnel permettant les îles d'assurer chacune à tour de rôle la présidence du pays. Cela a permis de faire tomber certains clichés collés à certaines îles et qui ont servi de prétexte pour exclure certaines entités insulaires dans le jeu du pouvoir, notamment l'île de Mohéli qui a été longtemps en marge de l'espace politique national. Ainsi l'île de Mohéli saura peut-être faire valoir l'expérience de sa gouvernance politique en cours pour démentir son image de « dormeur ». La constitution de 2001 traduit la nécessité de restaurer une véritable gouvernance démocratique adaptée aux réalités de la géographie politique de l'État.

C'est donc sous le prisme de la multi-insularité que la nouvelle fédération comorienne a été élaborée. Toutefois, dans ces mécanismes institutionnels, une anomalie reste incorrigible. Comme le rappelle, André Oraison, « *Dans un système fédéral classique, il y a en principe un Parlement bicaméral, c'est-à-dire un Parlement qui comprend deux chambres [...]* Cependant, la création d'un Parlement bicaméral a paru être une structure trop lourde et

¹⁴⁹« Ikililou Dhoinie, originaire de l'île autonome de Mohéli, est président de l'Union des Comores en 2011-2016 conformément au principe de la « tournante »

trop coûteuse pour un si petit pays, si pauvre et si peu peuplé, comme l'est aujourd'hui l'archipel des Comores. » (2004, p. 10). Cette restructuration de l'espace politique implique une certaine modification sur la nature des enjeux du pouvoir et sur le jeu des acteurs dans leurs rapports de force institutionnels.

Car, la « géo-gouvernance¹⁵⁰ » a augmenté l'épaisseur institutionnelle de l'État. D'une part, l'entité fédérale, couvre les institutions nationales : la présidence de l'Union, le gouvernement et le parlement national. D'autre part, les trois entités fédérées : Ngazidja, Ndzouani et Mwali, chacune comporte un (e) président (e) ou un gouverneur, son exécutif et le parlement local. Entre les deux échelles composites de l'État fédéral, la Cour constitutionnelle, est chargée de statuer sur le conflit des compétences et sur le litige électoral.

Dans le système fédéral, la Cour constitutionnelle remplit une fonction essentielle. Car des questions litigieuses relatives à la répartition des compétences entre l'Union et les entités fédérées et entre elles-mêmes se posent avec une certaine acuité. C'est pourquoi, les modalités de la composition des membres de la Cour constitutionnelle¹⁵¹ ont fait l'objet d'une précaution particulière pour assurer la plénitude de son indépendance. Mais la pratique des institutions est loin de refléter l'esprit de la charte constitutionnelle dans le cadre de la fédération comorienne. Ainsi, la multiplication des acteurs institutionnels n'est-elle pas sans poser problème. Mais le contenu des ressources du pays, supporte-t-il la charge ou le poids institutionnel de l'État fédéral ?

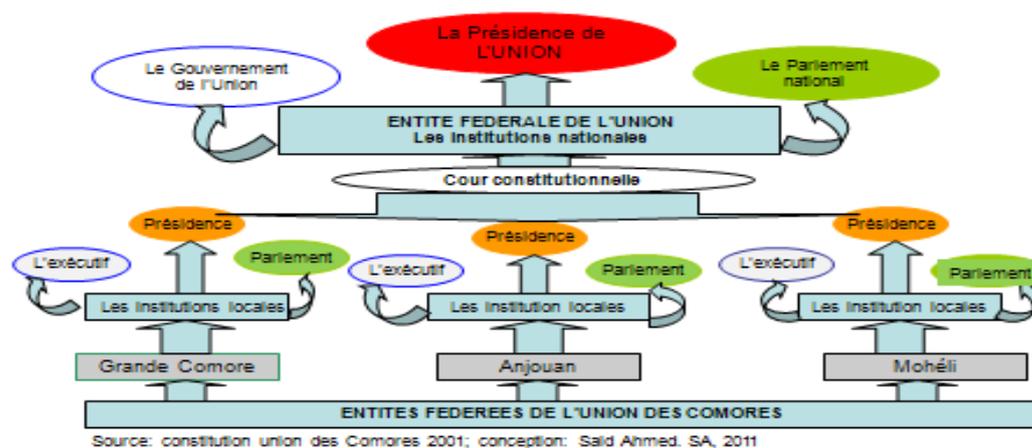
Cependant, si la gouvernance démocratique semble coûteuse, l'instabilité l'est encore plus. Ce qui nous amène à examiner les conditions de la mise en place de cette nouvelle entité comorienne. Nous allons voir que l'assistance internationale est un paramètre essentiel, dans le processus de la reconstruction politique d'un État affaibli par le conflit. L'apport financier de la communauté internationale a été un facteur déterminant et un préalable à la mise en place de l'Union des Comores. La Banque mondiale et le FMI (Fonds monétaire

¹⁵⁰« Le concept de géo-gouvernance renvoie à une forme d'organisation du pouvoir public sur la base de la géographie. Dans notre cas d'étude, l'Union des Comores, nous entendons par « géo-gouvernance », la décentralisation du pouvoir en fonction des insularités composites de l'État et l'exercice de la présidence de l'Union à tour de rôle »

¹⁵¹« Pour parachever le nouvel édifice, il existe enfin une Cour constitutionnelle qui est « le juge de la constitutionnalité des lois de l'Union et des îles » (article 31) [...] Quant à sa composition, des précisions sont données par l'article 32 de la Constitution : celui-ci dispose que le Président de l'Union, les vice-présidents de l'Union, le Président de l'Assemblée de l'Union ainsi que les chefs des Exécutifs des îles nomment chacun un membre de la Cour constitutionnelle » (André Oraison. A, 2004, p 11-19).

international), principaux pourvoyeurs de fonds avaient conditionné l'octroi de l'Aide Publique Internationale aux Comores au consensus national. Tant qu'il n'y avait pas consensus inter-comorien pour le pacte de la stabilité nationale, la communauté internationale n'avait pas accordé les fonds nécessaires destinés à la reconstruction du pays. L'élite politique comorienne s'était montrée très attentive à l'octroi de l'Aide Publique Internationale. Comme l'a déclaré Mouzawar Abdallah, l'une des personnalités politiques des Comores, « *Il faut savoir rester humble, nous sommes un petit pays, pauvre de surcroît qui ne peut pas se permettre de mépriser les avis qui nous sont donnés par le partenaire [...] Si le processus est réactivé, nous pourrions bénéficier de cette aide économique qui fait cruellement défaut* » (Jeune Afrique l'intelligent n° 2080 novembre 2000).

Fig. n°75. La géo-gouvernance politique de l'Union des Comores.



Ce schéma illustre le modèle institutionnel post-conflit, issue de la constitution de 2001

Captifs de l'aide publique internationale, les acteurs les plus récalcitrants, se montrent finalement plus coopératifs et souples¹⁵². Selon la direction de l'ONU, l'Union des Comores déclarée éligible au fonds de la consolidation de la paix a bénéficié de 9 millions de dollars

¹⁵²« L'assouplissement de la position de l'OUA a levé les derniers obstacles à la normalisation des relations avec les bailleurs de fonds internationaux. La conférence de donateurs, imaginée dans le dispositif d'Antanarivo, et en sommeil depuis, a été réactivée. Une délégation de la Banque mondiale a participé, avec la représentation de la France et de l'Union européenne, de la Chine et de la Libye, à une réunion à Anjouan, le 9 janvier, pour évaluer les besoins et réfléchir aux mesures d'accompagnement du processus de paix » (Jeune Afrique Intelligent, n° 2080 novembre 2000, p 43)

sur 30 mois de 2009 à 2011. Mais l'accompagnement financier des bailleurs de fonds internationaux pour la mise en place de ce nouveau cadre institutionnel n'est-il pas une forme d'ingérence passive ? La conditionnalité¹⁵³ de la gouvernance démocratique serait-elle une contrainte qui aliénerait la volonté des acteurs politiques comoriens ? Il nous est difficile d'apporter des éléments d'appréciation objective pour répondre à cette question.

Cependant il est peut-être permis de se demander si c'est par opportunisme ou par conviction que l'élite politique dans son ensemble avait consenti aux impératifs de la communauté internationale. Par ailleurs, les bailleurs de fonds (FMI et Banque Mondiale) conscients de leurs influences manifestes ont-ils un quelconque intérêt à asseoir une certaine hégémonie sur les États défaillants comme l'Union des Comores ? Au de-là des arrière-pensées géopolitiques, avérées ou supposées, on peut taxer la communauté internationale. « *La Banque mondiale voit le conflit comme un frein moyen de développement du fait de leur impact négatif sur le capital physique, économique et social des pays impliqués* » (Revah. O, 2010, p. 149).

Un discours qui peut certes paraître altruiste, mais qui interroge sur les intentions géopolitiques réelles des principaux bailleurs de fonds. Car, dans certaines situations conflictuelles, l'implication de la communauté internationale reste équivoque pour ne pas dire troublant. C'est bien vrai dans la crise ivoirienne, où Assane Ouattara ancien expert des Nations-Unies, était fortement soutenu par la communauté internationale face à son opposant Laurent Gbagbo. Ce dernier n'avait pas hésité à surfer sur le nationalisme ivoirien pour s'opposer à l'internationalisme.

Nous n'avons pas à nous prononcer sur une telle position dans un conflit électoraliste dont l'appréciation de fait nous échappe. Mais notre but est de montrer la posture si peu saisissable et complexe des acteurs internationaux. « *Au regard de ces problèmes, les acteurs internationaux tâtonnent, entre ingérence et indifférence, à la recherche d'une voie d'accompagnement non suspecte* » (Fontrier. M, 2000). Le fait que les principaux bailleurs de fonds le (FMI et la Banque mondiale) tentent dans certains cas, d'influencer l'essor politique

¹⁵³ « Créé à l'origine pour régir les rapports entre États et les institutions de Bretton Woods, le terme de « conditionnalité » s'entendait d'un « ensemble mesures économiques correctives qu'un État s'engage explicitement à prendre en contrepartie du soutien financier qui lui est apporté » et évoquait « le fait qu'un prêt ou le rééchelonnement de dettes est subordonné à l'engagement pris par un emprunteur vis-à-vis du prêteur de respecter un certain nombre d'engagements » (Revah. O, 2010, 98).

de certains pays, dissimulent-ils une stratégie de mise sous tutelle des États défailants par la communauté internationale ? Cependant, si pour la communauté internationale, l'essentiel, était d'aboutir à restaurer l'unité nationale. Nous nous interrogeons néanmoins, sur la fragilité et les incertitudes quant aux équilibres de l'Union des Comores.

IV 2222. L'Union des Comores : des fragiles équilibres géo-politiques

Les équilibres politico-institutionnels ainsi mis en place par le truchement de la communauté internationale s'avèrent néanmoins fragiles, alors que l'Union des Comores a été élaborée pour rendre le système fédéral intelligible, afin de corriger les errements politiques de la R.F.I.C (République fédérale islamique des Comores). À l'épreuve des faits elle se heurte à un certain nombre d'aléas, qui fragilisent son existence pérenne. Deux facteurs principaux fragilisent les équilibres institutionnels de l'Union des Comores : des conflits de compétence souvent inextricables et la généralisation des mouvements sécessionnistes dans l'ensemble de l'archipel.

Ces conflits de compétence s'expliquent par deux confusions, politique et fonctionnelle. D'abord, une confusion politique, car l'île capitale est le cadre physique sur lequel s'exerce le rapport de force institutionnel entre l'échelle de l'Union et celle de l'île autonome Ngazidja. Or le chef de l'exécutif de Ngazidja à l'ombre du pouvoir de l'union cherche à exister en tant qu'entité autonome. L'île capitale forme ainsi un couple institutionnel de crise. Ensuite, il existe une confusion fonctionnelle entre le niveau fédéral de l'Union et l'échelle fédérée de l'île capitale *Ngazidja*. L'État de l'Union logé dans l'île capitale a tendance à s'approprier¹⁵⁴ les ressources de l'île capitale et donc à empiéter sur le domaine des compétences locales et entraîne ainsi une lecture biaisée des règles et traduit sur le fait de conflits institutionnels. Azali Assoumani, président de l'Union de 2001 à 2005, dans l'esprit de sceller d'avantage le pacte national, avait proposé à El-bak, le chef de l'exécutif de Ngazidja (2002-2007) de s'associer dans son gouvernement d'union nationale. Ce dernier avait refusé, mais le motif de son refus traduit une crise de confiance. En fait Elbak, n'a jamais voulu accorder une légitimité à un Président putschiste et pour lui donc accepter de rentrer dans un gouvernement

¹⁵⁴« Les membres du gouvernement insulaire présents à la cérémonie de passation des services programmée à la police de l'île le vendredi 7 Août, ont été arrêtés, déférés au parquet et placés en prison. [...] Parce qu'ils tentaient de s'approprier la tutelle du nerf de la guerre, les services de recouvrement des impôts et des recettes douanières. Les conflits sur les forces de l'ordre se situaient à ce moment-là sur la légitimité ou non pour les îles de nommer et de diriger les forces de la gendarmerie. » (Ahmed Ali Amir, Journal Al-watwan, N° 1375, 10 août 2009).

national revenait à valider sa légitimité. Et depuis lors un bras de fer permanent du couple « Union-Ngazidja » s'était instauré. Sous la tournante de l'île d'Anjouan, le couple « Union-Ngazidja » a connu la même crise institutionnelle.

Le conflit entre l'Union sous la présidence de Sambu et l'exécutif de Ngazidja sous la gouvernance de Mohamed Abdoulohab, (2007-2011) avait également paralysé le fonctionnement normal du système fédéral. Par ailleurs, la tentative de Sambu en 2010 de prolonger son mandat jusqu'à 2011 avait créé une crise majeure, qui a failli conduire à une nouvelle sécession. Ce conflit a eu un retentissement national. À plus forte raison, Mohéli à qui devait échoir la présidence de l'Union s'était sentie évincée et avait menacé de se retirer de l'ensemble comorien. Toutefois, le Conseil constitutionnel avait fait preuve d'indépendance en rejetant la requête du président de l'Union, soutenu en cela par le congrès au motif qu'elle est inconstitutionnelle, car la prolongation du mandat n'est pas prévue dans la constitution. L'Union des Comores est-elle à l'abri des dérives autoritaires ou dictatoriales ? La tentative de Sambu de prolonger son mandat sous prétexte d'harmoniser les institutions et les élections laisse sceptique. Mais en dépit d'une forte opposition, l'harmonisation a finalement été avalisée. Désormais le mandat de la présidence de l'Union est chronologiquement aligné avec ceux des présidences des îles autonomes.

Cette réforme était qualifiée par l'opposition d'extorsion politique et un moyen pour le président Sambu d'escamoter les règles du jeu constitutionnel pour s'accrocher au pouvoir. Le président de l'Union avait défendu son initiative jusqu'au sommet de l'UA « *En effet, mon gouvernement avait hérité d'une architecture institutionnelle complexe et extrêmement coûteuse qui est, d'une part, le fruit de notre insularité et d'autre part, le résultat d'une décennie, a-t-il souligné* » (Journal Al-watwan des Comores, 5 février 2010). Il n'est pas facile de décrypter l'intentionnalité de l'initiateur de cette réforme, car, si le principe de l'harmonisation avait requis un consensus national, pour autant il n'était pas admissible de priver l'île de Mohéli de sa présidence tournante. Alors que la plus petite île de l'Union, Mohéli, s'était montrée déterminée à déterrer la hache de guerre et donc de brandir à nouveau le drapeau du sécessionnisme. Ainsi, une nouvelle tension se profilait à l'horizon. Quel que soit le bien-fondé de ladite réforme et au-delà des enjeux politiques qu'elle présente, une telle dérogation de *facto* aux règles constitutionnelles ne pouvait que s'avérer un facteur d'instabilité fatale. Car, plus que la motivation et l'argumentaire juridico-politique de l'initiative de la réforme, c'est le moment qui semblait inopportun, puisque le premier cycle

de « la présidence tournante » devrait s'achever avant d'amorcer une quelconque modification constitutionnelle. Il n'est pas impensable que les acteurs politiques du pays exploitent les failles du système politique pour abuser du pouvoir. Ainsi, la sécurité institutionnelle de l'État se trouve menacée par les dérives autoritaires de la fédération.

Toutefois, il est vrai que la « géo-gouvernance », implique une superposition d'acteurs institutionnels ce qui rend le système ingérable. Nous voyons bien que la dimension géographique a une importance capitale dans la pertinence de l'articulation du pouvoir. Ainsi, les crispations politiques resurgissent-elles sur la scène nationale et menacent l'équilibre institutionnel de l'Union des Comores. Un autre facteur de fragilisation des équilibres de l'Union des Comores, c'est la généralisation des mouvements sécessionnistes. L'Union des Comores est un système qui accentue l'insularisme. Dans la pratique, le pouvoir de l'union se partage comme un gâteau, avec la présidence tournante, le favoritisme insulaire est quasi institutionnalisé. Le mode de recrutement des fonctionnaires de l'État fédéral obéit à des critères implicites d'appartenance insulaire, car les Comoriens originaires de l'île autonome présidant l'Union sont privilégiés. Ce type de clientélisme exacerbe l'animosité interinsulaire et nourrit davantage le sentiment séparatiste. Alors que jusque-là elle est connue comme l'île la plus centripète, *Ngazidja* elle-même cède à la tentation séparatiste.

Comment sortir de cette tumultueuse cohabitation institutionnelle ? Si la répartition des compétences est un problème récurrent dans la plupart des États fédéraux, en l'occurrence aux Comores, il se pose de manière exacerbée. Quelles sont donc les faiblesses et dérives qui n'ont pas été appréhendées pour rendre viable la fédération comorienne ? Nous pensons que la viabilité d'un système étatique, peu importe la forme (fédéral ou unitaire) dépend en grande partie de la fiabilité des hommes qui l'exercent. Or, dans un pays où l'intérêt particulier passe avant l'intérêt général, où la corruption est considérée comme une fatalité, la culture de la gouvernance démocratique n'est pas encore encrée dans les esprits. Il est question ici d'un certain anachronisme entre une mentalité collective précoloniale et des modes de gouvernance politiques contemporaines qui ne cessent d'évoluer. Il importe de souligner, que le fédéralisme est par nature un système fait de compromis, et donc dans ce sens fragile. De nombreux États fédéraux n'ont-ils pas traversé des périodes de crises, avant de trouver une stabilité durable ? Nous pouvons citer à titre d'exemple le Royaume de la Belgique, affecté par une crise politique durable. Toutefois, la précarité permanente sur les équilibres institutionnels de l'État fédéral comorien dénote une crise profonde, qu'une constitution aussi ingénieuse et

intelligible soit-elle, ne suffit pas à solutionner. À la lumière de l'expérience du premier cycle de la présidence tournante, quel serait l'avenir du système politique actuel ? Pour l'appréhender, nous avons tenté nous entretenir avec les acteurs politiques. Mais ces derniers ont bien pris soins d'esquiver systématiquement notre requête. Le dernier acteur politique que nous avons voulu nous entretenir était le gouverneur de l'île de *Ngazidja* de passage sur Bordeaux. Mais il a esquivé notre demande. Nous avons constaté chez la plus part des hommes politiques comoriens cette manière d'escamoter les demandes d'entretiens à leur sujet. Ceci a malheureusement limité nos investigations.

Enfin un autre facteur de trouble en perspective se pointe à l'horizon 2016. En effet l'année 2016 marquera la fin du premier cycle et le début du renouvellement du cycle de la présidence tournante de l'Union que conformément à l'article 13 de la constitution comorienne devrait échoir à l'île Mayotte sous certaines conditions. L'élite mahoraise ne se prive pas de cette possibilité constitutionnelle et la saisie comme une brèche pour s'inviter dans le débat politique comorien. Un certain Hakim Ali Said, journaliste mahorais s'est déjà déclaré potentiel candidat aux élections présidentielles de 2016. La déclaration de sa candidature prématurée serait-elle une provocation politique ? Serait-il un acte fortuit ? Ou une réelle et sincère volonté de partager le destin politique des Comores ? Dans tous les cas sa candidature laisse l'élite comorienne perplexe. Car refuser la candidature mahoraise aux élections présidentielles de 2016 serait anticonstitutionnel.

Par ailleurs l'annonce de sa candidature a déjà amorcé la polémique au sein de la classe politique comorienne. Elle risque de dévoiler une certaine contradiction entre l'esprit et la lettre de la constitution comorienne. Mais la finalité objective de la présidence tournante n'est-elle pas d'assurer une certaine paix nationale en permettant aux élites locales de prétendre à la présidence de l'Union et permettre l'intégration de l'île de Mayotte dans le giron comorien ? Le risque de voir la constitution comorienne mise à l'épreuve de fait. L'élite comorienne se serait-elle prise dans son propre jeu en instituant la possibilité constitutionnelle pour les mahorais de prétendre à la présidence de l'Union sans en avoir appréhendé que cela pourrai être une réalité ? Surprise par la candidature mahoraise la classe politique comorienne est déjà en pleine interrogation. Mais pour briser le mur qui sépare l'Union des Comores et Mayotte il faudrait que les volontés de ces deux entités se joignent. Or il faut encore du temps et beaucoup d'efforts de dialogues pour réaliser le dessein d'une entité comorienne réunifiée.

Chronologie des événements politiques aux Comores depuis l'indépendance

❖ **6 juillet 1975**

Déclaration unilatérale d'indépendance de Ngazidja, Ndzuwani et Mwali.
Mayotte décide de rester sous administration française.

❖ **8 juillet 1975**

Ahmed Abdallah est élu comme premier Président du pays.

❖ **3 août 1975**

Coup d'Etat par le Front national uni.

❖ **2 janvier 1976**

Ali Soilihi arrive à la tête du gouvernement.

❖ **1977**

Première Constitution des Comores créant une République démocratique laïque et sociale.

❖ **12 mai 1978**

Coup d'Etat avec l'appui de mercenaires, menés par Bob Denard.

❖ **22 octobre 1978**

Election d'Ahmed Abdallah comme Président.

❖ **1978**

Deuxième Constitution mettant l'accent sur le fédéralisme et instituant la République fédérale islamique des Comores (RFIC).

❖ **24 octobre 1982**

Révision de la Constitution qui crée la Direction générale des impôts.

❖ **26 novembre 1989**

Assassinat du Président A. Abdallah.

❖ **1990**

Election de Said Mohamed Djohar ; reconnaissance de l'existence officielle des partis politiques.

Création de 27 partis politiques.

❖ **7 juin 1992**

Référendum sur la troisième Constitution des Comores.

❖ **Septembre 1995**

Nouveau coup d'état par les mercenaires.

❖ **Octobre 1995**

Retour de M. Djohar au pouvoir, jusqu'aux élections prévues en 1996.

❖ **Mars 1996**

Mohamed Taki Abdoukarim est élu Président des Comores.

❖ **20 octobre 1996**

Référendum approuvant la quatrième Constitution préconisant une démocratie multipartite et la liberté d'expression. Elle élargit les pouvoirs présidentiels et réduit la possibilité d'évolution de nouveaux partis, ainsi que les possibilités pour les îles de prendre des décisions politiques hors du cadre de la fédération.

❖ **Juillet 1997**

Les îles Ndzuwani et Mwali annoncent leur sécession de la République.

❖ **Novembre 1998**

Mort du Président Taki. Intérim assuré par Tadjidine Ben Said Massoude, qui nomme Abbas Djoussouf comme Premier ministre.

❖ **23 avril 1999**

Les accords d'Antananarivo, présidés par l'OUA, sont signés par Ngazidja et Mwali, mais non par Ndzuwani qui veut d'abord consulter les habitants de cette île.

❖ **30 avril 1999**

Coup d'Etat et prise du pouvoir par le Colonel Azali Assoumani qui se proclame à la fois Président, Premier ministre et Ministre de la défense.

❖ **6 mai 1999**

Charte constitutionnelle énonçant que chaque île est placée sous l'autorité d'un gouverneur nommé par le Chef de l'Etat.

❖ **26 août 2000**

Signature des accords de Fomboni entre Ngazidja, Ndzuwani et Mwali.

❖ **17 février 2001**

Signature à Fomboni de l'Accord cadre de réconciliation

❖ **Décembre 2001**

Référendum de la nouvelle Constitution de l'Union des Comores

❖ **Juin 2002**

Investiture du Colonel Azali Assoumani comme premier Président de l'Union des Comores.

❖ **14 et 23 mars 2004**

Législatives des îles autonomes

❖ **18 et 25 avril 2004**

Législatives de l'Union des Comores.

Sources : Rapport national sur le développement humain, 2001, PNUD, Comores. Intelligence Economic Unit, 2002

Conclusion du chapitre IV

La balkanisation amorcée depuis l'indépendance avec l'antécédent de Mayotte tend à se généraliser sur l'ensemble du territoire comorien. Ainsi la déchirure politique de la nation comorienne trouve ses ressorts dans le creuset historique. Mais la configuration géographique du territoire en l'occurrence la multi-insularité facilite l'expression des tendances centrifuges. En effet les régimes politiques qui se sont succédé au pouvoir depuis 1975 n'ont fait en réalité que retarder l'éclatement en surface des forces centrifuges. Face au défi de stabiliser un territoire en proie à un séparatisme ambiant l'Etat comorien a pu mobiliser la communauté internationale pour tenter de réconcilier la nation et instaurer un nouveau mode de gouvernance politique qui puisse garantir les équilibres du pouvoir entre les îles. Mais l'instabilité politique guette encore ce pays. Alors que Mohéli achève le 1^{er} cycle de la présidence tournante, le débat sur la continuité du système en vigueur agite déjà le milieu politique et intellectuel comorien. Pour les uns la présidence tournante favorise le séparatisme insulaire mais pour d'autres elle assure la stabilité vitale du pays. Au-delà des tensions et crises politiques en perspectives, une interrogation essentielle se pose avec acuité. Quelle a été la finalité objective de la présidence tournante ? A-t-elle été conçue pour répondre un impératif démocratique ? A-t-elle été mise en place pour assurer une stabilité pérenne vitale pour le développement du pays ? Ou a-t-elle été conçue pour consolider les liens nationaux ? Mais pour qu'une démocratie soit efficace ne devrait-elle pas reposer sur une nation forte et unie ? Or l'unité politique nationale reste encore fragile pour assurer un fonctionnement réel des institutions démocratiques. En réalité tout semble lié. Car il ne peut y avoir un développement réel sans une stabilité politique pérenne. Mais une telle stabilité suppose une démocratie réelle qui puisse garantir la continuité des institutions de l'Etat. La présidence tournante a pu maintenir le pays dans une stabilité minimum, mais vitale pour la continuité de l'Etat. En effet, loin d'être parfaite, la constitution comorienne de 2001 a été conçue pour apaiser les tensions et conduire les comoriens à se réconcilier. Mais il serait peut-être illusoire de croire qu'une constitution seule puisse combler le creux politique d'unité nationale créé

par l'histoire et la géographie. En revanche une constitution aussi imparfaite soit-elle peut contribuer à initier une vraie pédagogie politique d'unité nationale. Il faudrait peut-être du temps pour déconstruire une certaine mentalité clanique pour édifier un véritable Etat-nation comorien.

Conclusion de la deuxième partie

Ainsi, en guise de conclusion, nous pouvons souligner qu'en dépit de la restauration de l'unité nationale, des incertitudes planent sur la viabilité de l'actuel cadre institutionnel. Nous avons vu à travers notre étude que le rapport institutionnel entre l'échelle fédérale et les entités fédérées comporte une certaine hostilité tantôt avérée tantôt latente. Certains indicateurs de crise de gouvernance sont encore décelables sur le paysage politique national. Par ailleurs l'implication de la communauté internationale dans la crise comorienne est d'un paradoxe inhérent à son rôle du gendarme du monde, étant donné la confusion entre assistance ingérence qui laisse certains Etats perplexes. Depuis la fin de la guerre froide, aussi puissante soit-elle, aucune nation au monde, ne s'aventure seule sur le terrain des ingérences. De surcroît, l'intervention américaine en Irak sous l'administration Georges Bush avait impliqué la communauté internationale au sens large. Le multilatéralisme est devenu la stratégie des impérialistes. Ainsi, la communauté internationale sert-elle de caution morale mais elle reste divergente, car si les puissances moyennes orientales (telles que l'Iran et la Libye) et les puissances occidentales (l'Union européenne, la France et les États-Unis) s'accordent à agir dans le seul intérêt de stabiliser les Comores. Toutefois, elles se livrent à une lutte d'influence pour avoir l'emprise sur l'archipel des Comores et s'y appuyer pour contrôler l'océan Indien, carrefour géopolitique du monde. La nécessité de mettre en place une nouvelle régulation politique de l'espace multi-insulaire des Comores s'accompagne d'une conditionnalité politique internationale, sous l'expression « l'impératif de la gouvernance politique ». Cependant l'innovation d'un nouveau cadre politique post-conflit baptisé « L'Union des Comores » ne semble pas s'articuler pour le mieux aux réalités économiques, sociales, politiques et géographiques.

Ainsi, pour annihiler les germes du conflit préjudiciable au développement du pays et instaurer une paix durable, nous sommes amenés à décrypter les causes profondes du conflit et de proposer un modèle politique plus fiable, plus approprié aux réalités et aux ambitions géopolitiques de la nation comorienne. En terme de prospective géopolitique, les mers et les

océans sont les seuls espaces où se nichent des ressources potentielles en énergie (pétrole et gaz) et où la contrainte climatique va peser pour l'équilibre vital de notre planète, d'où le regain d'intérêt géostratégique des pays insulaires. Comment l'Union des Comores peut-elle se repositionner sur ce nouvel échiquier maritime en devenir et sur lequel les puissances vont rivaliser pour affirmer leur hégémonie géopolitique ? En guise de réponse à cette question, disons que dans un premier temps, l'État comorien devrait stabiliser et pacifier son territoire pour retrouver un capital de confiance afin de relever le défi de son développement et dans un deuxième temps, s'insérer dans l'arc des puissances régionales (L'Afrique du Sud, l'Inde et l'Arabie) en émergence pour dégager son horizon diplomatique international. Mais l'insularité est-elle un espace à forte propension à l'instabilité politique ? Cette interrogation nous conduit à aborder la troisième partie de ce travail au quelle nous tentons de montrer que l'insularité, sous certaines conditions, n'est pas nécessairement le corollaire de l'instabilité politique.

TROISIEME PARTIE

**LES PERSPECTIVES GEOPOLITIQUES:
ARCHIPEL ET STABILITE**

Introduction de la troisième partie

Nous avons montré dans la deuxième partie de ce travail, l'écartèlement de l'État-archipel des Comores et le caractère permanent de la conflictualité comorienne. Néanmoins, l'implication de la communauté internationale dans la résolution des crises comoriennes avait fortement contribué à contenir l'entité comorienne dans sa cohésion géopolitique. À l'issue du consensus national, une nouvelle forme de régulation institutionnelle a permis d'ajuster la gouvernance politique. Mais un certain nombre d'aléas politiques menacent d'ébranler l'édifice de la nouvelle fédération comorienne. À travers notre analyse, nous avons voulu apporter un éclairage sur l'évolution du fédéralisme comorien dans ses atouts originaux, mais également ses limites et ses dérives. Loin d'être figée, la structure de l'État fédéral est toujours fluctuante. Sujette aux crises politiques, la fédération est en perpétuelle évolution. Les imperfections du système fédéral prennent leurs sources dans un pluralisme variable : identitaire, confessionnel, politique, ethnique et géographique. L'Union des Comores, trouvera-t-elle les conditions politiques d'un État viable ?

Cependant, des incertitudes demeurent quant à la viabilité du système fédéral en vigueur. La difficulté pour l'État multi-insulaire de couvrir l'intégrité du territoire national est appréhendée comme un aléa politique, qui risque de compromettre l'unité nationale. Le délitement politique des composantes insulaires de l'Union des Comores montre la fragilité de la territorialité comorienne. En effet, au cœur de la construction géopolitique comorienne se pose avec acuité la question de l'identité politique, chaînon manquant du processus du nationalisme comorien. Comment, dans un espace fragmenté, tisser les liens nationaux ? L'insularisme est-il la négation de la Nation ? Quelles sont les formes de représentations de l'espace politique en milieu insulaire ? Dans quelles conditions l'Union des Comores pourra-t-elle se stabiliser pour achever la constitution de son État-nation viable ? Comment cette nation en quête de son identité politique pourra-t-elle se réconcilier avec elle-même ? Comment va-t-elle se repositionner sur l'échiquier régional et international pour saisir les opportunités géostratégiques qui s'offrent à elle ? Ces nombreuses interrogations nous amènent d'une part à approfondir notre analyse sur les causes profondes de la déchirure politique de la nation comorienne, et d'autre part ouvrir une nouvelle piste de recherche en termes de perspectives géopolitiques insulaires. Dans cette partie, nous nous forcerons, dans

un premier temps, à démontrer que l'insularité n'est pas nécessairement le corollaire de l'instabilité, et qu'une stabilisation politique durable, est possible, à condition, que l'Union des Comores puisse trouver l'articulation politique la plus appropriée à son espace. Notre hypothèse centrale, ainsi formulée : « Dans quelle mesure, l'Union des Comores peut-elle parvenir à un équilibre géopolitique, gage de sa stabilité pérenne et son développement durable », s'inscrit dans la théorie du possibilisme, qui postule « que la « nature » offre un certain éventail des « possibilités » entre lesquelles « l'Homme » « choisit », *on ne sait trop comment ; dérivé de : pouvoir* » (Brunet R, Ferras, R et Théry, H 1992).

L'insularité n'est donc pas une fatalité géopolitique. En effet, si les rivalités claniques séculaires ont façonné une représentation étriquée de l'espace politique, il n'est pas impossible que les hommes puissent rompre avec les fractures du passé et agir pour tisser les liens politiques nationaux. À la lumière de l'expérience de formations des États nations européens, c'est souvent à travers des frottements, voire d'affrontements, qu'un peuple se forme en corps politique national. La France qui, aux travers des siècles, a vacillé entre tyrannie et révolution, est l'archétype même d'une nation achevée. Bien qu'aujourd'hui, avec ses nouvelles composantes identitaires, issues de l'immigration récente, on s'interroge sur ce qu'est devenue son identité nationale. Ainsi, c'est donc à travers un long cheminement de conscience politique qu'une nation achève sa constitution. Le nationalisme est un processus qui nécessite souvent des temporalités longues. « *Le nationalisme est essentiellement un principe politique, qui affirme que l'unité politique et l'unité nationale doivent être congruentes.* » (Gellner. E, 1987, p. 11) La nation serait-elle une histoire de pacte consensuel qui transcenderait les diversités multiples (ethniques, culturelles, confessionnelles) pour former *in fine* ce que Ernest Renan E, appelle « *la communauté de destin* ». ?

Dans un deuxième temps, nous allons nous pencher sur les perspectives des équilibres vitaux, gage d'une stabilité durable de l'État multi-insulaire, car une stabilisation pérenne de l'État permettra à l'Union des Comores, à l'ère des puissances émergentes, d'exploiter ses atouts géostratégiques à l'horizon régional et international. En terme de prospective géopolitique, les mers et océans sont les espaces où se nichent des ressources potentielles, encore inexplorées, et où les réserves ultimes en énergie (pétrole et gaz) vont raviver les rivalités internationales. Cependant, les milieux insulaires sont des espaces vulnérables où les répercussions du changement climatique appellent à adopter de nouvelles stratégies de survie, bien que certains pays insulaires semblent être déjà condamnés à disparaître. Mais de telles ambitions ne sont

réalisables que si l'Union des Comores parvient à poser le socle politique de son identité nationale.

V-Chapitre 5. L'Union des Comores : une nation en quête d'unité politique

Alors que l'identité culturelle est le principal ciment d'unité nationale comorienne. *A contrario*, la géographie et l'histoire précoloniales n'ont pas facilité la cohésion politique nationale. Nous allons d'abord tenter de montrer que les Comores sont une nation imparfaite, en quête d'unité politique (V1). Et nous tentons de proposer des modèles de gouvernance politique en prise avec la spécificité géographique et socioculturelle (V2).

V 1. Les Comores une nation imparfaite

Aux sources de l'imperfection du nationalisme comorien, les failles idéologiques et sociologiques (V 11) que l'État fédéral essaie de pallier (V 1 2).

V 1 1. Les failles du nationalisme comorien

Les faiblesses idéologiques (V. 1.1.1) et géographiques (V.1.1.2) n'ont pas permis aux Comores de s'accomplir en nation au sens politique du terme.

V.1.1.1. Faiblesses idéologiques du tissu national

Avant d'aborder les faiblesses géographiques et idéologiques qui caractérisent les failles du nationalisme comorien, nous tenons tout d'abord à préciser le sens de l'imperfection. Nous entendons par imperfection, le caractère inachevé d'une nation politiquement constituée, n'ayant pas une conscience et un sentiment intrinsèque de former une communauté d'intérêt, d'où le sens politique et idéologique de l'imperfection. L'imperfection signifie ici donc un processus inachevé. Nous ne prenons pas le risque inconsidéré d'affirmer qu'il existe des nations indéfectibles. Car les mutations et bouleversements qui jalonnent la géopolitique du monde, nous contrediront. Qui a pensé que l'URSS, État multi-national, allait éclater en plusieurs entités politiques ? Certains événements fragilisent voire déconstruisent, les États-

nations. Alors que d'autres les réconfortent. Le 11 septembre n'a-t-il pas renforcé le sentiment d'unité américaine ? Ainsi, certaines nations, en apparence fortes, se révèlent fragiles après avoir traversé des épreuves. Pour notre cas d'espèce, les Comores, l'incohésion politique a constitué le chaînon manquant du nationalisme car l'histoire politique précoloniale, et de surcroît, la multi-insularité ont ébauché une nation acéphale au sens politique du terme. Qu'est-ce qu'une nation achevée ? La littérature sur le concept de nation est très abondante. Le nationalisme est une thématique récurrente dans le champ des sciences humaines en général et en géopolitique en particulier. Il convient de nous interroger sur ce qu'est une nation. Les définitions du concept nation sont aussi nombreuses que controversées. Tenir pour vrai et valable une seule conception de la nation c'est risquer de s'exposer à des objections scientifiques.

Toutefois, nous allons aborder différentes approches du concept de nation. Car si l'identité politique est un prérequis à la constitution de la nation, il n'en va pas de soi pour le cas qui nous préoccupe ici : l'Union des Comores. Nous n'avons pas vocation à nous écarter d'une lecture théorique ou doctrinale du concept de nation au profit d'une autre, mais de nous centrer sur les failles qui caractérisent l'imperfection du nationalisme comorien. Ainsi, nous retenons la définition d'Ernest Renan, du concept de nation, non pas parce qu'elle serait la seule valable, mais la plus pertinente dans notre approche d'analyse géopolitique, par sa célèbre formule, la nation « *Un plébiscite de tous les jours.* » (1992, p. 5).

Au regard de l'histoire précoloniale, les Comores en tant qu'entité culturelle homogène, n'ont hérité de leur passé que des rivalités claniques, des guerres intestines et des conflits permanents. En fait, un legs du passé qui n'était pas de nature à prédisposer les îles de l'archipel à tisser des liens nationaux. En effet, face aux intrusions étrangères du passé, notamment malgaches, les guerres et conflits internes, n'avaient pas permis aux îles d'additionner leurs forces pour constituer une défense commune. Ainsi ce contexte ne pouvait pas présider à l'émergence d'un nationalisme politique. Nous voyons bien que la trame de l'histoire précoloniale n'a pas permis de poser les piliers politiques d'un nationalisme comorien. Il ressort de l'histoire pré nationale, une société comorienne acéphale¹⁵⁵. Après le temps précolonial, c'est la phase de la colonisation qui a mis les

¹⁵⁵ « Il n'apparaît donc pas de centre géopolitique cohérent dans le Pacifique insulaire. Cette idée revient-elle à accrédi-ter l'idée que l'Océanie insulaire n'est qu'une périphérie éclatée, dépendant de centres extérieurs et qu'elle se trouve par conséquent dénuée de dynamique politique interne, puisque sans point d'appui central pouvant

Comores à l'épreuve du fait national. C'est donc dans un contexte d'instabilité et d'insécurité que les sultans des îles Comores ont été contraints de solliciter de manière individuelle la protection des puissances étrangères, notamment la France pour se prémunir et survivre. Ainsi, c'est dans un contexte de division politique que la colonisation française a pu facilement avoir son emprise sur les îles Comores.

La difficulté des îles à s'unir politiquement, face à l'adversité, a traduit une faiblesse idéologique fatale. La colonisation s'était enracinée sans se heurter à aucune résistance nationale. De surcroît, avec la colonisation, les rivalités entre sultans s'étaient estompées. Progressivement effacée de l'échiquier politique, l'institution sultanique n'a pu survivre à la colonisation. Mais la fin de l'époque féodale marque le début d'une nouvelle ère politique, qui allait modeler la structure sociopolitique comorienne, du moins en apparence. De la féodalisation à la colonisation, les Comores n'ont pu exister en tant que conscience politique nationale. On ne peut pas, *in fine*, accuser la France colonisatrice d'avoir divisé un peuple qui n'a jamais été uni politiquement.

En revanche, la colonisation avait unifié les îles Comores en une seule entité administrative, sous le statut de territoire de l'Outre-mer français. La dureté de la condition coloniale n'a pas non plus servi d'embryon à l'émergence d'une conscience nationale comorienne. Contrairement au Cap-Vert où la résistance¹⁵⁶ à l'oppression coloniale avait mobilisé la conscience nationale. Certes, quelques révoltes ont dû se manifester de part et d'autre dans les îles, mais n'ont pas engendré un mouvement idéologique national. Autre temps fort qui aurait été déterminant pour la construction d'un nationalisme : l'autonomie interne. Époque charnière, la phase de l'autonomie interne, censée opérer la transition des Comores du statut colonial au statut national.

L'amorce de l'émancipation politique s'était avérée en réalité infructueuse, car, à l'époque, l'élite au commandement de l'administration, consciente de l'impréparation à assurer le destin

l'impulser[...] En bref, un espace politique non-hiérarchisé. (Bonnemaison. J, vivre dans une île : une géopolitique des insularités, 1997)

« C'est bien vrai pour des Comores, puisque à cette époque il n'existait pas à l'échelle de l'archipel des Comores une gouvernance centrale. » (Auteur de la thèse)

¹⁵⁶ « Mais la résistance au colonialisme portugais s'est exprimée surtout à partir de 1956, quand un ingénieur agronome cap-verdien, Amicar Cabral, créa le P.A.I.G.C (Patio Africano da Independência da Guiné et Cabo-verde) [...] Sa doctrine, fondée sur l'incitation du peuple à dominer son destin et réaliser son indépendance politique et économique fait une large place à la culture traditionnelle africaine, utilisant ses aspects les plus positifs. » (Lesourd. M et Reaud-Thomas. G, Iles, insularités, insularisme Coll. Iles et archipel, 1985)

national, n'est pas enthousiaste à l'idée de l'indépendance. Contrairement à la deuxième génération d'élite pré-indépendance, qui avait développé une surenchère nationaliste¹⁵⁷ sans lendemain. Mais les calculs des uns et la frivolité des autres avaient suscité une euphorie collective qui s'était vite dissipée face au réalisme socio-économique. En effet, le suivisme des Comores, quant à la mouvance anticoloniale du continent africain, était une déroute. Se soustraire du joug colonial n'a pas été pour l'archipel un gage à l'émergence d'un nationalisme. La première génération d'élite comorienne pré-indépendance, tel le prince Saïd Ibrahim et Saïd Mohamed Cheikh, avait refusé d'emprunter la voie étroite de l'indépendance, qui, pour elle ne pouvait que conduire dans une impasse. Avait-elle sans doute conscience de faiblesses idéologiques avec lesquelles le pays ne pouvait pas accoucher d'un nationalisme. « *C'est le nationalisme qui crée les nations et non pas les contraires. Il faut convenir que le nationalisme utilise la prolifération des cultures et des richesses culturelles préexistantes que l'histoire lui laisse en héritage, même si son utilisation est très sélective et qu'il procède très souvent à leur transformation radicale* » (Gellner. E, 1987, p. 86-87). Une indépendance précoce, sans véritable conscience nationale, ne pouvait qu'accoucher d'un nationalisme de pure forme. Pourtant, l'identité culturelle indivisible du pays aurait pu servir de tremplin idéologique pour construire une nation politique. « *L'existence d'une nation est (pardonnez-moi cette métaphore) un plébiscite de tous les jours, comme l'existence de l'individu est une affirmation perpétuelle de vie* » (Renan. E, 1992, p. 55). L'auteur fait du pacte politique le déterminant du nationalisme, par-delà des facteurs historiques et géographiques.

Aux antipodes de la conception allemande¹⁵⁸ de la nation, qui fait de la race, l'élément matriciel du nationalisme, les Comores, en dépit de leur forte cohésion identitaire, restent une nation peu soluble dans son unité politique. Mais en quoi la politique peut parfaire une nation ? L'absence d'une cohésion politique serait-elle une imperfection caractérisée de la nation ? Si l'on se réfère à la conception française de la nation, la politique est le facteur déterminant de la nationalisation. Toutefois, la conception française de la nation n'est pas réductrice à une simple vue de l'esprit, elle induit une certaine logique. Car l'absence d'un

¹⁵⁷ « Jamais les Comoriens ne s'étaient senti aussi confiants en l'avenir, aussi unis par l'idée d'indépendance sans avoir d'ailleurs la même appréciation du contenu [...] Il a fallu vite déchanter quand le nationalisme patriotique qui avait engagé la lutte pour l'indépendance fut finalement éliminé de l'exercice du pouvoir. » (Djabir. A, 1985)

¹⁵⁸ « Assez vite, semble-t-il l'Allemagne a choisi de fonder sa conscience nationale sur le sang hérité des ancêtres. La vision française d'une présence en nous de nos ancêtres est restée à la fois frivole et trop cimétériale pour contrebalancer, même sous Vichy, la force d'un sang porteur de l'immortalité du peuple que va faire triompher le nazisme du III e Reich. » (Detienne. M, 2010, p 109).

certain équilibre de gestion de la cité est, dans la plupart des cas, source de tension entre régions.

Il est notoirement observable que la plupart des conflits politiques au sein des nations dans le monde, résulte en réalité d'un problème de partage équitable de ressources. En Afrique, le ressort du conflit est d'ordre économique et donc démocratique, mais déguisé par des revendications ethniques. Le cas des Comores est flagrant, car c'est d'abord le clanique, le local, régional et national. L'ordre de représentation est ainsi inversé. Alors que dans un État démocratique, c'est l'identité citoyenne qui prime sur les identités locales, même si ces dernières gardent toute leur vivacité culturelle. Universelle, la notion de la citoyenneté englobe la société et constitue l'appartenance consciente de tous les membres dans une seule et unique nation politique. En ce sens, la crise de la nation réside dans une contradiction que nous estimons surmontable entre l'histoire comme fait national, et la citoyenneté comme valeur universelle. Cette complémentarité entre histoire et citoyenneté, Rusconis. G E, montre que « *Notre thèse est que les difficultés de l'État-nation traditionnel sollicitent une nouvelle synthèse entre le principe universaliste et la citoyenneté et l'appartenance nationale, grâce à une forte conscience historique* » (1998, p. 23). Les Comoriens, de toutes les générations, n'ont pas trouvé dans l'histoire des références communes pour ranimer l'âme d'une nation ensevelie dans les décombres des guerres des sultans. Notre analyse consiste à montrer à travers les échelles temporelles, déclinées ici, que les Comores sont certes une entité culturelle homogène, mais émaillée de conflits politiques qui les ont empêché de s'agglomérer en nation politique. Cependant, si l'histoire n'a pas été un vecteur d'unité nationale, qu'en est-il de la géographie ?

V. 1.1.2. Les faiblesses géographiques du tissu national

Après avoir étudié la trame historique nationale, nous abordons la dimension géographique du fait national. Comment tisser des liens nationaux dans un espace fragmenté ? L'archipel est-il une géographie qui divise ? Une division physique de l'espace géographique est-elle de nature à morceler le corps social d'une nation ? En effet, la configuration géographique éclatée de l'espace comorien, n'a visiblement pas facilité les relations sociologiques des îles pour former une nation politique. Il est question ici du fondement géographique de la construction de l'unité comorienne. Dans notre cas d'espèce, nous allons montrer que le facteur géographique

ne pouvait pas empêcher de tisser les liens nationaux, mais n'a pas facilité l'unification politique de l'archipel. Un archipel est un espace aux maillages relâchés.

Ainsi, l'insularité n'est pas de nature à faciliter les liens entre les îles composites d'un même archipel. La difficulté pour les îles de communiquer entre elles, à l'époque précoloniale, n'avait certes pas facilité le processus d'unification nationale. Mais aujourd'hui, ce handicap structurel est largement dépassé. À l'ère de l'hyper numérique, l'insularité n'est plus une contrainte. Cependant, notre analyse est plutôt rétrospective, car nous voulons expliquer pourquoi à l'époque précoloniale et coloniale, où les moyens des communications étaient quasi inexistantes, ou du moins embryonnaires, la nature géographique a été une faiblesse dans le processus de la territorialisation. Le fait que les îles vivaient dans une logique de cloisonnement impliquait une certaine tendance au repli, d'où le développement de l'insularisme. Les îles Comores, dans leur rapport au pouvoir, ont fonctionné dans une logique de clivages verticaux. Car, chacune d'elles avait fonctionné dans un ordre politique féodal mono-insulaire. Elles n'avaient pas établi des liens politiques entre elles. Mais l'échec d'unité nationale est en réalité tributaire de la volonté humaine, d'où la difficulté pour le nationalisme de s'enraciner dans un espace multi-insulaire. « *Depuis la révolte de Toussaint Louverture [...] ces îles ont tendance à se façonner en nation, et elles ont sans doute progressé plus concrètement que les pays du continent voisin. Mais les faibles dimensions géographiques et démographiques de la plupart d'entre elles rendent aléatoire l'entreprise de construction nationale.* » (Fougeyrollas. P, 1987, p. 174) Loin d'être un épiphénomène, l'Union des Comores s'inscrit dans une problématique globale du monde insulaire.

Mais l'insularité implique-t-elle nécessairement une individualisation politique des espaces ? En quoi et surtout l'insularité serait-elle un épiphénomène dans la mise en échec de construction d'unité nationale ? Une réponse affirmative serait vite écartée par des contre-exemples, car nous pouvons observer que l'Afrique est le continent le plus géopolitiquement atomisé. Toutefois, la mise en échec ou la faillite des États-nations en Afrique n'a pas pour origine la géographie, mais plutôt l'enchevêtrement des tribus et les ethnies sur les territoires aussi vastes. D'autant plus qu'en Afrique, les frontières tracées par le colonisateur n'ont pas tenu compte de l'adéquation entre géographie et ethnicité. D'où le caractère artificiel des regroupements coloniaux. *A contrario*, aux Comores où la géographie n'est pas sujette à des crispations identitaires, l'homogénéité politique n'est pourtant pas acquise. En effet aux

Comores, aucun clan n'a pu incarner la figure du nationalisme, et encore moins secréter le sentiment national.

Contrairement à l'île voisine de Madagascar, où l'ethnie merina a su s'imposer comme fondatrice de la nation. C. Fournet-Guérin met en exergue les limites temporelles du noyau ethnique fondateur de la nation « *Cet État monarchique merina, centré sur les hautes terres, a unifié une partie importante du territoire insulaire au cours du XIXe siècle par la conquête militaire [...] Certaines de ces faiblesses s'expliquent de manière géographique, notamment en considérant Madagascar comme un « archipel » atomisé par les difficultés économiques* » (2009). Mais d'emblée le cas Malgache est, à notre égard, peu comparable à celui des Comores, de par l'étendue de son territoire dont la notion de l'insularité est fortement relativisée, mais également de sa civilisation mélano-indonésienne. Ainsi, le facteur géographique est plus une conséquence qu'une cause dans le fait national. En effet, l'idée que l'insularité serait une contrainte à la réalisation des nations laisse supposer que la géographie joue un rôle passif mais négatif dans le processus d'unification territoriale. Gellner. E, met en exergue la difficulté justement de certains États-nations à se fixer sur un espace, car « *Il arrive que des frontières politiques d'un État donné échouent à inclure tous les membres appartenant à une nation* » (1983, p. 11). Néanmoins, prendre conscience de la faiblesse géographique de l'État-nation peut contribuer à tisser des liens nationaux du territoire. Nous montrons dans la sous-section qui suit comment certains archipels (Japon, Indonésie) ont très tôt pris conscience de leur faiblesse géographique : l'insularité, et ont fait du nationalisme l'idéologie palliative. Cependant, si nous replaçons cette problématique dans le contexte contemporain, les moyens de communications sont aujourd'hui très largement développés pour tisser des liens entre les îles.

En effet, nous vivons à une époque où la profusion des moyens de communication semble abolir les distances ou les frontières géographiques. Mais ce n'est peut-être qu'un leurre, car si l'évolution technologique des moyens de communication ne s'accompagne pas d'une certaine idéologie, il n'est pas certain de pouvoir tisser les liens nationaux, car les moyens de communication, aussi évolués soient-ils, ne sont que des supports. Mais c'est plutôt l'usage qu'on en fait qui détermine la finalité ou l'objectif.

Dans le contexte comorien, il semble que, malgré l'évolution des moyens de communications, les forces centrifuges persistent de façon latente, alors que nous avons vu dans le printemps

arabe qu'internet a été un formidable outil de communication. En effet, l'insularité en elle-même n'est pas un obstacle à la construction d'unité nationale. Nous allons voir que tout dépend en grande partie d'un certain volontarisme idéologique et certaines bases historiques. L'avènement de l'État-archipel a-t-il joué un rôle de vecteur d'unité nationale ?

V. 1. 2. L'État fédéral trait politique d'unité nationale

En dépit des revers précoloniaux sur la formation de la nation, depuis l'indépendance des Comores en 1975, l'État est devenu l'édifice sur lequel les acteurs politiques nationaux essaient de poser le socle d'une identité politique nationale (V 121). Mais la complexité géographique de l'État, rend improbable à l'émergence d'une conscience nationale (V 122).

V. 1.2.1. L'improbable construction de l'identité politique nationale

L'état reste un édifice politique (V 1211) qui n'a pas de prise sur l'espace (V 1212).

V. 1.2.1.1. L'État : édifice incertain de l'identité politique

L'État apparaît au regard des acteurs politiques comoriens comme le trait politique d'unité nationale. Nous avons montré, dans la sous-section 1, que l'histoire et la géographie n'ont pas facilité l'émergence d'une conscience politique globale et homogène de l'archipel pour parfaire le nationalisme. Alors qu'en Europe et ailleurs dans le monde, la nation a précédé l'État, aux Comores, comme dans la plupart des États africains ou du tiers-monde, l'État précède la nation. Le concept d'État-nation¹⁵⁹ renvoie donc aux empires coloniaux pour lesquels le nationalisme est abouti.

¹⁵⁹ « L'idée sous-jacente est celle de l'Etat-nation, idéal forgé lentement en Europe, mis en forme par la Révolution française qui rebaptisa, à Paris, place de la nation la place du trône exporté dans le reste du monde, parfois sans que les mêmes bases historique y aient existé. Bien que des pays d'Amérique latine ont eu un Etat et un territoire avant d'être des nations, même si celle-ci ont, avec le temps fini par y naître. Des Etats d'Afrique et d'Asie n'ont des nations que l'apparence, et l'apparat. » (Brunet. R, Dictionnaire Mots de la Géographie 1992)

L'identité politique serait-elle la résultante d'une situation conflictuelle entre dominés et dominants ? « *En effet, comparée à l'identité psychologique, l'identité politique est une résultante active d'influence venue de l'extérieur : socialisation, exercice d'une fonction politique, prise de conscience d'une situation de domination et d'autres influences conjoncturelles ou historiques.* » (Chebel. M, 1986, p. 148) La nécessité pour les pays comme les Comores de se soustraire du joug colonial est en elle-même source d'inspiration nationaliste. La construction d'une identité politique nationale nécessite de conjuguer deux facteurs sans lesquels l'aboutissement serait vain : le facteur intellectuel et le facteur émotionnel.

D'abord le facteur intellectuel, qui consiste à cultiver une certaine conscience nationale. À la source de cette conscientisation, l'histoire et la mémoire collective sont mobilisées pour endoctriner le peuple. Le mobile intellectuel repose non seulement sur la culture nationale, mais puise souvent sa force également dans la haine et le rejet de l'étranger. Les discours idéologiques doivent être audibles pour être accessibles au commun des mortels. Dans ces discours mobilisateurs, les expressions qui galvanisent la foule comorienne comme « *Mkolo na lawé* » (dehors le colon) ou « *Uhuru* » (liberté), utilisent l'usage d'un langage populiste pour susciter une adhésion collective pour la cause nationale. L'histoire est également une source potentielle pour édifier l'identité politique. Au facteur intellectuel s'ajoute le levier émotionnel. Le sentiment est une composante essentielle dans la formation de l'identité politique. Le romantisme national prend forme dans un narcissisme collectif que certains appellent le « mythe fondateur ». Il consiste, pour une communauté donnée, à se renvoyer une image idyllique et héroïque souvent inventée pour stimuler une certaine conscience identitaire. Ainsi, ancestralité et territorialité s'accouplent, comme le rappelle Detienne. M, à propos de « *Maurice Barrès : raciner les Français dans la terre et les morts* » (2010, p. 99). Cependant, l'émotion puise sa source dans une blessure collective qu'on réactive pour identifier l'appartenance politique nationale.

La condition coloniale fut une souffrance collective qui a affecté les Comoriens. L'Algérie, profondément traumatisée par son passé colonial, a du mal à construire une véritable identité politique. L'échec d'une politique d'arabisation témoigne de cette difficulté à se démarquer de l'identité coloniale. Entre rejet et mimétisme, les ex-colonies françaises ont des identités politiques contrastées. Ainsi, la conjugaison de ces deux facteurs, intellectuel et émotionnel, concourent à la construction de l'identité politique nationale. Nous allons montrer, comment les acteurs politiques comoriens d'hier, comme ceux d'aujourd'hui, ont incarné et incarnent

l'identité politique à travers l'État. Mais il convient de montrer que l'État est le principal mobile de l'identité politique nationale.

V. 1.2.1.1.1. Les mobiles de l'identité politique

À défaut de trouver, dans l'histoire précoloniale, les prérequis intellectuels et émotionnels pour édifier l'identité politique nationale, l'élite comorienne post-indépendance tente de l'incarner à travers l'État. L'indépendance reste, dans la mémoire collective, le référent temporel de l'idéologie nationaliste comorienne. Pour l'élite, l'État est l'émanation de la nation politique, édifice sur lequel elle se force de construire l'identité politique. Cette élite secrète et distille les discours politiques nationalistes. L'État est-il le principal vecteur d'unité nationale ? Nous allons montrer comment les acteurs politiques se déploient à faire de l'État l'instrument idéologique d'animation nationale. Deux conceptions nationalistes comoriennes s'affrontent : d'une part une approche libérale, conforme aux aspirations d'*ubedjaya* (aristocratie) et d'autre part, une approche progressiste *ufwakuzi* (révolutionnaire) d'inspiration marxiste. D'abord l'approche libérale incarnée par le premier Président de l'État comorien, Ahmed Abdallah (1975-1976 et de 1978-1989). Au cœur des négociations de l'indépendance des Comores avec la France, Ahmed Abdallah, était un acteur clé de la naissance de l'État comorien. Il s'était autoproclamé père de la nation, comme la plupart des chefs d'État africains de cette époque. Cependant, cette figure du paternalisme s'est avérée ambiguë dans la construction de l'identité politique nationale. Car, s'il a su concilier indépendance, coopération et amitié avec l'ex-colonisateur la France, il a, de façon implicite, aliéné la souveraineté nationale. Mais Ahmed Abdallah, ayant le sens du pragmatisme, avait compris qu'il ne pouvait pas se défaire de l'héritage mental de 150 ans de colonisation du jour au lendemain. De surcroît, il était arrivé au pouvoir par un coup d'État et s'y était maintenu grâce au mercenaire Bob Denard. Sur le plan économique, c'est également grâce à l'aide publique française que le régime a connu une stabilité durable. La prééminence et la présence visible des mercenaires blancs sur le paysage militaire donnaient l'impression de vivre dans un climat colonial.

Ainsi, l'empreinte coloniale de ce régime politique avait altéré l'identité politique nationale. Dans sa posture paternaliste, Ahmed Abdallah s'était accommodé du *milan na nsti* (terre et tradition). Il n'a pas cherché à construire une identité politique républicaine. Mais pour gouverner, il s'était appuyé sur la structure sociopolitique classique, donc faite de clans. C'est

à travers la notabilité et la bourgeoisie que la nation s'identifiait politiquement. Sous Ahmed Abdallah, c'est la traduction libérale de l'identité politique nationale. Dans sa légitimité aussi bien interne qu'internationale, cette identité politique a été réduite à sa plus simple expression libérale.

Mais l'identité politique d'une nation peut-elle se construire sur une connivence avec le pays colonisateur ? Nous allons voir qu'à l'extrême opposé de cette conception libérale, la conception progressiste, radicale, prônait une rupture brutale et violente avec la France. Alors qu'Ahmed Abdallah s'acclimatait au dogme du monde dit « libre » et aux traditions et valeurs comoriennes, Ali Soilihi avait développé une conception progressiste, d'inspiration marxiste. De sa prise du pouvoir en août 1975, Ali Soilihi avait d'emblée posé le cadre conceptuel de l'identité politique nationale ; mais l'élaboration d'une identité politique nécessite de s'appuyer sur une double légitimité : légitimité internationale et une légitimité nationale. Ali Soilihi avait œuvré dans ce double registre. Dans le registre international, pour Ali Soilihi, la France ex-colonie, est l'ennemie naturelle contre laquelle il fallait redresser la nation comorienne. Dans son discours fondateur qu'il avait tenu à Vwadju, le 2 février 1976 devant l'armée, il avait explicitement désigné « *La France parmi les ennemis de la nation comorienne, c'est la France, c'est l'État français [...] ; ce ne sont pas les Français parce que la nation que nous construisons maintenant est une nation qui ne pratiquera jamais le racisme* » (Lafont. M, 1990, p. 22). C'est une logique implacable en matière de nationalisme que de désigner un Pays ou État étranger comme ennemie pour trouver un mobile légitime. À plus forte raison, quand celle-ci a été pendant longtemps une puissance colonisatrice. Il avait jeté ainsi les bases d'une éducation politique pour assigner à l'armée¹⁶⁰, institution motrice de l'État, sa fonction idéologique. Dans le registre national, Ali Soilihi, en prenant le contre-pied de la conception aristocratique (*ubedjaiya*), avait désigné comme ennemi intérieur la corruption dans la fonction publique, mais également dans le commerce.

En gros il s'attaquait à l'aristocratie comorienne. Cependant, si son objectif était de fonder une identité politique républicaine et laïque, sa méthode brutale a fait échouer son entreprise idéologique. En effet, il avait initié une certaine pédagogie dans l'identification politique de la nation. Il avait mobilisé les éléments constitutifs de l'identité nationale : la langue, la culture,

¹⁶⁰ « Il s'agit pour Ali Soilihi de donner à cette armée une morale nationaliste, patriotique, de fixer ses tâches, et de maintenir haut le moral et l'enthousiasme des troupes Dans une premier temps Ali Soilihi met l'accent sur la différence fondamentale selon lui entre les soldats de l'armée révolutionnaire (*wana-djeshi*) et ceux de l'armée bourgeoise (*soroda la djeshi la ki-beparé*) (Lafont. M, 1990, p 14)

la religion. Toutefois, l'orientation idéologique de ses réformes avait profondément bousculé une société comorienne imprégnée par des traditions séculaires.

Sous la restauration, Ahmed Abdallah (1978-1989), avait non seulement rejeté toutes les réformes de son prédécesseur, Ali Soilih, mais surtout avait reconduit le système classique. Mais Ali Soilihi est resté dans la mémoire collective comme l'homme de l'anti-société, bien que son œuvre soit revisitée aujourd'hui. Les failles de l'identité politique, s'expliquent également par cet antagonisme. Mais, un antagonisme conceptuel, qui n'a pas survécu dans l'ère post-bipolaire. Depuis la fin des années quatre-vingt-dix, l'élite comorienne, malmenée par les crises économiques et sociopolitiques, adopte une posture opportuniste dans l'identification politique de la nation. Nous avons vu, comment le président Asoumani Azali (2001-2005) s'était accommodé avec la France au point qu'on l'avait accusé de brader Mayotte. Alors que Ahmed A. Sambu, versatile dans ses discours et déclarations aux Nations Unies, s'était montré tantôt nationaliste, tantôt opportuniste. En effet, c'est au gré des contraintes géopolitiques internationales que l'élite comorienne tente d'incarner à travers l'État l'identité politique nationale.

V. 1.2.1.1.2. Les instruments de mobilisation nationale

L'identité politique d'une nation, si elle puise sa force dans les sources idéologiques, doit pour fonctionner avoir des instruments de mobilisation et de sensibilisation. Deux instruments de mobilisation concourent à l'animation de l'identité politique : les instruments institutionnels et les instruments populaires. Les premiers sont en général sous le contrôle indirect ou dans certains cas direct de l'État. Les seconds relèvent de la création artistique. Nous allons voir dans un premier temps comment le pouvoir en place use de moyens institutionnels de l'État pour mobiliser la population à l'adhésion de l'identité politique. Sous le régime aristocratique, la radio nationale des Comores était mobilisée pour cultiver un islam d'État. L'institution du mufti a joué un rôle de conservatisme et d'animation de l'identité politique nationale. Les médias nationaux ont été mobilisés, pour contrer l'implantation et la propagation des idées communistes.

La singularité de la conception soilihiste repose sur sa capacité à structurer et élaborer une certaine idée de la nation comme entité politique identifiée comme telle. Il avait su de manière abusive voire autoritaire utiliser les outils de communication institutionnels. La radio

Comores était à l'époque le seul moyen de communication de masse. Ali Soilihi s'en était servi pour endoctriner et sensibiliser le peuple comorien. Avec son talent oratoire et un charisme inégalé, il avait réussi à imprimer une certaine conscience dans la jeunesse comorienne. Autre instrument de mobilisation, la langue comorienne le *shikomor* dont il avait fait, un des projets phare de l'éducation civique. Le programme d'alphabétisation, qu'il avait initié, avait vocation de permettre à tous les Comoriens de savoir lire et écrire. Cependant, cette politique linguistique comme marqueur de l'identité politique, paraissait fort contrastée. Car le *shikomor* est d'essence arabe, de par les mots et son écriture. Ali Soilihi utilisait dans ses discours le mot (أمّ) (nation) et (قلود) (Etat). Or Ali Soilihi, en, latinisant le *shikomor* il s'était mis en contradiction avec sa philosophie politique, qui consiste à épurer la culture comorienne de toutes empreintes coloniales. À l'instar de Mustafa Kemal¹⁶¹ Ali Soilihi, en voulant construire une identité politique, dépouillée des apports arabes et français, était rentré en conflit avec les valeurs de la société comorienne. À la différence de Mustafa Kemal qui a synthétisé les héritages culturels d'une Turquie en pleine tourmente, pour construire une identité politique autonome.

Ainsi, Ali Soilihi, en rejetant l'héritage arabe et l'héritage français, qu'il avait considéré comme des cultures dominantes étrangères, pour renforcer l'identité politique ne pouvait pas couvrir l'ensemble des éléments ethniques et socioculturels composites de la nation. L'identité nationale est aussi poreuse que la frontière, à plus forte raison quand il s'agit d'espaces de relais, de passages et d'ancrage comme les îles, de par ses origines africaines, car nous pensons qu'Ali Soilihi d'une origine supposée plutôt africaine, a peut-être voulu incarner l'identité politique à travers la conscience de son appartenance ethnique, comme ce fut le cas sous la révolution Okello (1964-1972) au Kenya où Karumé a voulu purger l'identité nationale de ses minorités dominantes arabes indienne et comorienne. L'ethnie merina n'a-t-elle pas construit l'identité politique malgache à travers elle ? Dans certains pays c'est toujours sur la base d'un noyau ethnique que la construction de l'identité politique nationale prend racine.

Mais d'autres formes d'instruments de mobilisation à caractère culturel, contribuent à la construction de l'identité politique. L'apport culturel dans le processus d'identification

¹⁶¹ « Président de la République de 1923 à sa mort en 1938, Mustafa Kemal utilise son pouvoir dictatorial pour tenter de faire de la Turquie une nation moderne [...] Sous l'influence du kémalisme, l'identité collective des turcs s'est affirmée comme une authentique identité nationale » (Fougeyrollas. P, 1987, p 152)

politique s'analyse sous le prisme artistique. Écrivains, poètes, musiciens et comédiens etc., manifestent un engagement relatif dans la conscientisation politique de l'identité comorienne. Nous n'allons pas nous étaler sur la littérature, mais centrer notre étude sur le rôle des artistes dans la fabrication du roman national. Comment les artistes comoriens, inscrivent-ils leurs engagements dans le champ politique ? Comment instrumentalisent-ils leurs œuvres artistiques, pour contribuer à l'animation de l'identité nationale ? Alors que l'élite politique a pour ressort principal, l'idéologie, l'écriture et l'art. Elle puise dans les mythes, légende et représentation, pour sensibiliser le peuple à l'appropriation de l'identité politique. Ils utilisent souvent comme corde sensible, l'histoire pour dépeindre le mal collectif. L'écrivain Aboubacar Saïd Salim, exhume toujours, à travers ses refrains littéraires, la frustration collective du passé colonial et voit dans l'ingérence politique française comme un continuum ou une permanence. Interrogé sur le rôle des écrivains comoriens dans la conscientisation politique, Mohamed. T, définit « *le rôle premier de l'écrivain comorien est d'écrire, créer, et ce n'est qu'après qu'il peut devenir ce promeneur de miroir de la société, armé d'un poinçon aiguisé de conscience* » (Journal Malango actualité, novembre 2005).

La question du militantisme des acteurs culturels dans l'engagement politique national, est quelque peu édulcorée par le pouvoir politique et médiatique. Hatubou. S, montre qu'écrivains et artistes ne peuvent exercer leurs rôles de veilleurs de conscience que « *Quand ils auront accès aux médias, ils seront en mesure de sensibiliser l'opinion internationale sur ce qui se passe dans leurs pays, sur la question de Maoré, par exemple.* » (Journal Malango actualité, novembre 2005).

Il faut dire que l'élite culturelle ou intellectuelle ne s'accouple pas toujours avec l'élite politique sur la question de l'identité nationale. Ils ont un rapport tantôt conflictuel, tantôt consensuel. Distants du monde politique, certains artistes gardent une certaine indépendance et font du pouvoir politique leurs cibles privilégiées. Ils adressent parfois des critiques acerbes contre le régime politique, qui leur valent privation de liberté ou l'exécution physique dans certains pays non démocratiques. À l'Union des Comores, certains artistes et intellectuels engagés ont été emprisonnés¹⁶² et menacés de mort sous la dictature d'Ahmed Abdallah

¹⁶² « En plus des coups de force fréquents, les Comores connurent un régime d'exception de douze années environ, peuplé des chiens de guerre européens, avec Ahmed Abdallah à la tête du pays et Bob Denard comme ange gardien. La population vivait sous la terreur. Les rares intellectuels qui combattaient le régime étaient traqués et emprisonnés. Beaucoup préférèrent se taire plutôt que de perdre la vie dans la contestation. » (Soilih Mohamed Soilih, www. africulture. com. 2002)

(1978-1989). L'anthropologue, Barwane. I, à travers ses pièces théâtrales, dépeint la société politique comorienne comme un patient sous l'examen psychanalytique. Dans sa célèbre pièce théâtrale « Pauvres Comores » : il explique que c'est « *un vrai pamphlet qui montre plusieurs aspects du sous-développement comorien, notamment le paraître qui tue l'être, l'inconscient populaire et l'état d'esprit complice et complaisant de la pseudo-élite comorienne.* » (Barwane, 2011). Mais quelle serait donc l'efficace réelle de l'instrument artistique sur une possible émergence de l'identité politique comorienne ? Dans une posture contestatrice et rhétorique anticoloniale, artistes et intellectuels comoriens ont une conception victimiste de l'histoire. Ils formulent une revendication morale de la dette coloniale. Mais faire du passéisme la fibre émotive pour animer l'identité nationale revient à se référer à l'ouvrage de Moïse. D, « *La géopolitique des émotions* » où il montre que l'Africain habité par la frustration de la colonisation n'arrive pas à dépasser cette émotion négative. Le célèbre poète martiniquais, Aimé Césaire, avait de surcroît inscrit la conscience raciale du colonisé, la négritude comme cause universelle. La littérature comme instrument d'identification politique est-elle l'antidote de l'angoisse et l'anxiété des insulaires ? Or une conscience politique peut-elle s'instruire exclusivement sur la base de l'histoire ? Certes, l'histoire offre le repère de l'identité nationale, mais le présent et l'avenir l'altèrent aussi. Le politique et la littérature, face à l'enchaînement des crises socio-économiques, qui émaillent l'État, échouent à instruire une conscience politique de l'identité nationale. Sur quel soubassement l'identité politique peut-elle donc s'édifier ? Pour tenter de répondre à cette interrogation, nous pensons que c'est la difficile emprise de l'État sur l'espace national qui rend improbable la construction de l'identité politique comorienne.

V. 1.2.1.2. Une difficile emprise de l'État sur l'espace national

Depuis sa naissance, l'État multi-insulaire des Comores a des difficultés à se stabiliser dans son espace. En dépit de la volonté de l'élite comorienne, l'État, dans ses tourmentes et son instabilité chronique, n'a pu constituer un véritable pilier de l'identité politique nationale. Ainsi, l'État apparaît comme une prothèse pour pallier une identité politique nationale manquée.

V. 1.2.1.2.1. Le problème de l'intégrité territoriale

La question de l'intégrité territoriale en milieu insulaire est éminemment géopolitique. Si dans le continent, le phénomène de la tribalité ou de l'ethnicité apparaît comme l'anomalie dans la

construction des espaces politiques nationaux. En revanche, dans les archipels, l'insularité dans certains cas, en l'occurrence l'Union des Comores, apparaît comme une contrainte naturelle dans la continuité territoriale de l'État. Latentes ou avérées, les forces centrifuges font échouer le processus d'identification politique nationale. Nous avons montré dans la seconde partie de ce travail comment les mouvements séparatistes ont œuvré à la mise en échec de l'unité politique nationale. La difficulté de l'État-archipel des Comores à couvrir sa légitimité sur l'ensemble de son territoire est une constance.

Nous abordons ainsi la problématique de l'emprise de l'État sous l'angle fonctionnel. En l'occurrence la difficulté pour l'État, à asseoir de manière pérenne son autorité effective sur l'ensemble du territoire national. Cette crise fonctionnelle de l'État affecte l'identité politique nationale. C'est parce que l'État est incapable d'assurer le contrôle politique global sur son espace, que les forces centrifuges réussissent parfois à s'imposer sur la scène nationale. « *Le problème du contrôle territorial dans les petits espaces : l'exemple de la République du Cap-Vert, micro-État insulaire* » (Lesourd. M, 1991). Cette problématique s'inscrit dans la théorie de l'espace politique contemporaine. Claval P, nous fait observer que « *L'État affaibli par l'évolution contemporaine. Dans le même temps, il est confronté à des problèmes nouveaux de gestion du territoire : il accorde plus de liberté aux divers niveaux de l'État local, mais doit empêcher que cela ne rende incohérente l'action politique* » (2010, p. 274). Mais avec l'évolution technique des communications, celle-ci n'est plus dans l'absolu une infirmité structurelle dans la continuité fonctionnelle de l'État. Toutefois, le problème de la continuité fonctionnelle de l'État est de nature stratégique.

Car, le problème du contrôle territorial dépend des moyens logistiques et militaires dont l'État dispose ou non pour la maîtrise de ses frontières interinsulaires et à moindre mesure intra-insulaires. Corollaire de l'identité politique, la continuité territoriale doit rester pérenne. Ainsi, les enjeux fonctionnels ou stratégiques sont cruciaux, dans la mesure où l'identité politique de la nation ne peut être effective que si l'État se stabilise sur son espace. Or, nous avons montré, dans la partie antérieure, que des velléités sécessionnistes persistent encore au sein de l'Union des Comores et qui peuvent, à tout moment, ressurgir et saper le pacte national. « *Aux difficiles questions de contrôle des communautés et mentalités s'ajoutent les problèmes techniques de maîtrise spatiale liés à la spécificité insulaire, aux conditions naturelles, au manque de moyens financiers pour la réalisation d'une politique de communication qui*

rapprocherait les îles et qui permettrait une valorisation et un contrôle de l'espace maritime exclusif cap-verdien » (Lesourd. M, 1991, p. 101).

L'auteur nous montre que la carence du fonctionnement de ce micro-État insulaire n'est pas seulement liée à l'espace, mais également à d'autres facteurs. En 2008, lorsque Mohamed Bacar, chef de la rébellion anjouanaise s'enfuit pour se réfugier à Mayotte, l'Armée comorienne a dû utiliser des bateaux civils pour traquer ce dernier, faute de moyens appropriés. Cependant, depuis 2001, l'Union des Comores s'est dotée d'une seule vedette de surveillances des côtes. Mais ces dispositifs restent encore relativement dérisoires au regard du défi de la stabilisation de l'État. Nous développons ce sujet dans le chapitre 6, consacré à l'évolution du cadre stratégique pour la maîtrise du contrôle du territoire maritime. C'est donc l'absence du levier matériel et technique, qui explique la faible continuité fonctionnelle de l'État.

Ainsi, l'identité politique peut être à tout moment remise en cause. Il est vrai que depuis la mise en place du nouveau cadre institutionnel en 2001, l'Union des Comores connaît une relative stabilité, mais jusqu'à quand durera-t-elle ? La fin du premier cycle de la tournante en 2014 nous dira si l'expérience de la gouvernance politique en vigueur est efficiente. Mais s'ajoute au problème de la continuité fonctionnelle de l'État, les limites de la mobilisation dans le processus de la construction de l'identité politique comorienne.

V. 1.2.1.2.2. Les limites de la mobilisation

Plusieurs facteurs expliquent la faible mobilisation par l'élite à faire adhérer le peuple dans le projet de l'identité politique nationale. D'abord, la portée du discours nationaliste, qui reste formel et superficiel, n'imprègne pas le peuple. Forcée dans le moule colonial, l'élite comorienne, instrumentalise le fait colonial pour espérer secréter une idéologie nationaliste. Or, la culture coloniale est si prégnante dans l'esprit, que la plupart des intellectuels et élites comoriens se laissent entraîner dans un mimétisme souvent inconscient. La construction de discours nationaliste reste un artifice intellectuel comme un faire-valoir politique. Ensuite, l'absence d'un investissement émotionnel et intellectuel réel ne permet pas de projeter une identité politique forte. Le nationalisme ne repose pas sur un fondement idéologique. La volonté d'appartenir à une seule communauté d'intérêt n'a pas une réelle prise sur les Comoriens. Le volontarisme ne traduit pas un sentiment collectif intériorisé. Car c'est un

nationalisme de repoussoir, orienté essentiellement vers un rejet de pure forme de la culture coloniale.

Par ailleurs, l'incapacité à valoriser la culture nationale pré-étatique demeure une faiblesse idéologique caractérisée. L'anticolonialisme est une rhétorique controversée. Car, certes, il mobilise, par moments en période de crise nationale. Mais il sert, surtout à déguiser les problèmes sociopolitiques endogènes. *« De façon comparable à la Somalie, les dirigeants comoriens cherchent régulièrement à détourner l'attention de leur population de problèmes internes par une rhétorique nationaliste qui condamne l'« occupation illégale », par la France, d'une île comorienne. Au demeurant, ces discours antifrançais relèvent d'une certaine « schizophrénie politique », la France demeure la principale partenaire extérieure des Comores et la première destination migratoire des Comoriens avec un nombre très important de binationaux au sein de la classe dirigeante. »* (Robinet. C, 2012, p. 64). Cet auteur caractérise le paradoxe de la posture nationaliste comorienne. Cette conception opportuniste de la nation est valable pour certaines ex-colonies françaises, mais le refrain anticolonial devient de moins en moins mobilisateur. Enfin, la population comorienne a une représentation imaginaire de l'État. La plupart des Comoriens n'ont d'effets réels de l'existence de l'État qu'à travers leurs intérêts locaux ou insulaires. La dimension nationale du fait politique est souvent éclipsée. En effet, l'identité politique de la nation n'a pas de traduction sur le réel. Sur ce sujet, la question de l'île Mayotte, au demeurant, membre virtuel de la nation comorienne, stérilise l'identité politique de l'archipel. Car, la perte de l'île Mayotte est perçue comme un handicap, qui immobilise toute initiative du développement. Mayotte apparaît comme une excuse implicite quant à l'échec du développement du reste des Comores. Cette obsession traduit chez les intellectuels plus de résignation et de fatalisme qu'une perspective de libération. Elle limite le rapprochement avec les mahorais, avec qui une solution négociable serait possible.

Or, si l'Union des Comores dépasse la crispation politique liée à son litige territorial, cela pourrait conduire à plus de rapprochement et coopération entre elle et Mayotte, sans renoncer à son droit inaliénable sur l'île de Mayotte. Car, si le corps politique national est désagrégé, cependant, l'archipel est cimenté par une même matrice socioculturelle commune. Les Comoriens de toutes les îles, y compris les mahorais, reconnaissent tous qu'ils émanent de la même racine socioculturelle.

Nous avons au cours de nos entretiens interrogé un des étudiants mahorais sur ce sujet « *Qu'est-ce que pour vous être comorien ?* » « *C'est être natif de l'archipel, peu importe la nationalité* » [Abdoul-Elhad, entretien 2011, Bordeaux]. Sa réponse nuancée nous révèle sa reconnaissance implicite d'appartenir à une entité culturelle comorienne globale et homogène, tout en affirmant la singularité et différence du statut politique de son île. Mais en même temps, elle, traduit un certain malaise identitaire. *A contrario*, l'affirmation de cette reconnaissance de l'appartenance socioculturelle commune, n'empêche pas les îles d'épouser d'autres statuts politiques. Si l'unité culturelle est pour tous une réalité, l'identité politique est loin d'être homogène. Ce qui nous amène à nous questionner sur la dichotomie entre nationalisme et insularisme.

V. 1.2.2. Archipel et Nationalisme sont-ils dichotomiques ?

Nous venons de montrer que la géographie et l'histoire sont des obstacles relatifs à la construction de l'identité politique nationale. Devons-nous admettre que l'insularisme serait-il la négation de la nation ? (V 1221). Nous allons montrer par la suite la fragilité intrinsèque de l'État-nation multi-insulaire des Comores (V 1222).

V. 1.2.2.1. L'archipel serait-elle une négation de la nation ?

Nous rappelons qu'à l'échelle du monde, les îles et archipels ont été considérés comme des fragments de l'espace terrestre. Sans cohésion entre elles, et au regard de leurs tailles minuscules, pour la plupart, ces entités n'ont été considérées ou perçues comme des simples objets géographiques. Longtemps l'existence des îles était tributaire des grandes nations conquérantes. Ceci avait contribué à nourrir l'imaginaire d'un monde insulaire sans nations au sens politique du terme. Le postulat, qui consiste à définir l'insularité comme localité, revient à opposer archipel et nationalisme. Cependant, depuis les années 60-70, on a vu les îles et archipels, évoluer en États-nations. Mais, au regard du réalisme géopolitique, on s'interroge encore aujourd'hui sur la viabilité des États-nations archipelagiques, que certains qualifient de pseudo États-nations.

C'est sous le prisme géographique que nous allons tenter de répondre à l'interrogation suivante : « archipel et nationalisme sont-ils dichotomiques ? ». Nous allons montrer à travers des expériences multiples comment certains pays insulaires ont réussi la construction de leurs

États-nations, alors que d'autres échouent ou peinent à poser le jalon d'un nationalisme politique. Cette approche comparatiste nous permettra de mettre en exergue le revers du nationalisme comorien. Sur ce sujet, la question de l'intégration de la Corse dans la République française nous offre un exemple éclairant sur les ressorts des nations insulaires. Nous allons dans un premier temps le nationalisme contemporain et ses extensions territoriales, avant de décliner les approches comparatives des États-nations archipels.

V. 1.2.2.1.1. Le nationalisme et ses extensions contemporaines

La littérature sur le nationalisme est très abondante. Comme sujet de friction politique, elle sécrète les idéologies les plus raisonnables comme les plus extrémistes. C'est une notion très large sur laquelle nous ne comptons pas nous étaler. Nous analysons plutôt ses extensions contemporaines que nous déclinons en trois facteurs : la territorialité, la transnationalité et la virtualité. D'abord, l'extension ou la réduction du territoire est un fait géopolitique majeur et classique, car il implique des modifications sur la composition de la nation. Le territoire est le substrat physique sur lequel une nation matérialise son existence réelle et institutionnelle. *« La question du territoire a toujours été au cœur des nationalismes. C'est par la territorialisation qu'une communauté devient une réalité géopolitique, une nation autonome, dont les frontières territoriales coïncident avec les frontières politiques et culturelles. »* (Kastoryano. R, 2006, p. 533). De la fin des États multinationaux, tel que l'empire austro-hongrois, à l'émergence des États-nations, de la décolonisation à la mondialisation actuelle, ce processus, montre que le nationalisme, loin d'être figé, est en perpétuel mouvement. Au cœur des crises géopolitiques qui ont bouleversé le monde post-bipolaire, la question des minorités¹⁶³ nationales demeure importante. Ainsi, deux conceptions du nationalisme se complètent.

D'une part la conception homogène, selon laquelle, une nation est une entité culturelle homogène soudée par une histoire commune. D'autre part, la conception libérale qui postule que la culture et l'histoire ne suffisent pas à constituer une nation et que le consentement libre des individus l'emporte tout autant. C'est donc le contrat social qui fonde la nation. *« L'homme n'appartient ni à sa langue, ni à sa race : il n'appartient qu'à lui-même, car c'est un être libre, c'est un être moral [...]. Au-dessus de la langue, de la race, des frontières*

¹⁶³ « Ce terme désigne des groupes numériquement minoritaires dans la population d'un Etat » (Cordellier. S, 2000, Dictionnaire historique et géopolitique du 20^{ème} siècle).

naturelles, de la géographie, nous plaçons le consensus des populations, quelles que soient leur langue, leur race, leur culte » (Renan. E, préface aux discours et conférences, 1887).

La théorie du nationalisme libéral repose essentiellement sur le pacte national. Un individu ou une minorité peut consentir à faire partie du corps national. La formation, l'extension ou l'éclatement d'une nation ne dépend pas que des facteurs culturels et historiques, mais surtout de la volonté libre et éclairée. Nous rappelons que c'est avec cette conception libérale que la France a fait prévaloir son droit sur l'île Mayotte dans son litige avec l'Union des Comores. À ce sujet, il est ainsi important de souligner que le refus constant de l'île Mayotte de s'insérer dans l'entité politique comorienne, traduit l'expression d'un choix libre. Ainsi les mahorais montrent qu'ils ont fait prévaloir un choix politique sur une logique ethnique ou identitaire homogène. La langue, la religion, la culture et l'identité ne sont pas forcements vecteurs d'unité ou de division nationale. Le sens du partage et l'équité socio-spatiale et l'éthique politique sont autant de facteurs qui peuvent conduire à l'unité nationale. « *Du régionalisme au nationalisme, 25 ans de trouble. [...] Le nationalisme n'a pas surgi ex-nihilo. Chaque fois, ou presque, que la Corse est saisie de doute ou de mal vivre et qu'elle a l'impression d'être incomprise, délaissée, voire méprisée, par le continent un continent nourricier malgré tout, elle retrouve la tentation de l'autonomie.* » (Andreani. J-L, 1999, p. 115). Il montre à quel point la Corse a du mal à s'ancrer dans la République française. Le rapport de force entre la majorité et la minorité culturelle ou ethnique a des implications politiques dans l'organisation de l'État. Dans les pays marqués par une certaine mosaïque ethnique ou culturelle, il n'est pas facile pour le pouvoir de maintenir les équilibres socio-économiques. L'ethnie, la tribu ou le clan défavorisé, sont toujours tentées de se rebeller, une contestation qui, dans certains cas, finit par affaiblir l'unité nationale. Mouammar Kadhafi avait bien su se maintenir au pouvoir grâce à ce subtil dosage tribal « *Néanmoins, le système présente un problème de taille : il a toujours exclu les tribus de l'Est, demeurées attachées à la monarchie, et donc hostiles au régime de Mouammar Kadhafi.* » (Loungou. S, 2011, p. 22).

Cependant, le concept de « minorité » ne traduit pas toujours des attributs numériques. Car un groupe numériquement minoritaire peut être dominant. C'est bien vrai pour le cas de la Syrie où l'ethnie minoritaire alaouite au pouvoir écrase les Kurdes pourtant majoritaires. « *Le nationalisme transnational se réalise notamment à travers des « transferts sociaux » qui consistent à faire circuler, d'un pays à l'autre, les idées, les comportements, les identités et autres éléments du capital social* » (Rastoryano. R, 2006)

D'une part la diaspora à travers ses réseaux associatifs, apparaît dans certains cas comme l'extension du nationalisme du pays d'origine dans le pays de résidence. C'est bien le cas des associations comoriennes, qui militent pour le retour de l'île de Mayotte dans le giron Comorien et qui prolongent ainsi, la revendication de l'État comorien donc d'origine, auprès du pays d'accueil, donc la France. D'une part, a *contrario*, la communauté immigrée porte sa revendication de statut de minorité auprès de l'État d'accueil contre la non-reconnaissance par l'État d'origine. Elle agit comme un groupe de pression auprès de l'État d'accueil pour légitimer leurs revendications politiques. Mais la diaspora comorienne, par sa double nationalité influe politiquement sur le sort du nationalisme. La diaspora¹⁶⁴ comorienne serait-elle une actrice géopolitique ? La diaspora comorienne est une actrice politique transnationale puisqu'elle prolonge la revendication internationale de l'Etat comorien sur l'île de Mayotte en terre d'accueil, en France.

A l'ère du numérique peut-on parler du nationalisme virtuel ? En effet, l'espace numérique n'est plus seulement un support, mais également un espace de débat et d'échange citoyen. Les citoyens, à travers l'espace virtuel qu'est internet, s'approprient les questions nationales. Cet espace virtuel échappe au contrôle de l'État et donne ainsi, un autre aspect du nationalisme.

Nous avons constaté la prolifération du débat sur la question de l'île Mayotte dans plusieurs sites. Cette extension virtuelle du nationalisme suscitera peut-être un intérêt scientifique. Après avoir surfé sur plusieurs sites d'échanges axés sur le sujet, nous avons pu constater que la question de l'île Mayotte a plus de charge émotionnelle et d'animosité et très peu d'éclairage intellectuel. Cela traduit un manque de recul vis-à-vis de la question nationale comorienne. Il n'est pas toujours évident de décrypter le sentiment pour distinguer la part de l'insularisme de celle du nationalisme. En effet, l'incompréhension entre Comoriens et Mahorais sur les motifs de la césure politique de l'archipel ne cesse d'accroître la faille de la nation.

¹⁶⁴ « Si la région représente un phénomène subnational, les diasporas, elles, représentent un phénomène transnational. Diasporas économiques nées de la misère, diasporas politiques nées de la persécution, les diasporas sont un facteur politique du monde des relations internationales. Sont-elles pour autant un facteur géopolitique ? » (François Thual et Pascal Lorot, La géopolitique, 2002)

V 12212. L'expérience des nationalismes insulaires

Nous allons montrer comment certains pays insulaires, dans leurs rapports avec l'insularité, ont réussi à stabiliser leurs États-nations, alors que d'autres peinent à se fixer. À la lumière de plusieurs exemples, il est notoire que la plupart des nations multi-insulaires, sont traversées par des failles, à l'exception du Japon. Toutefois à l'épreuve des forces centrifuges, certaines nations archipélagiques ont plus ou moins réussi à se stabiliser, comme l'Indonésie, bien qu'elle ne soit pas à l'abri des velléités séparatistes. D'autres sont encore en quête d'un nationalisme politique. C'est le cas de l'Union des Comores. Mais les facteurs ne sont pas les mêmes. Pour l'Indonésie c'est l'hyper centralisation du pouvoir à Java et le refus de reconnaître la diversité culturelle, peut-être par peur d'encourager l'atomisation politique de la nation. « Ainsi, les Etats asiatiques les plus menacés sont-ils sans doute les « empires archipélagiques » : Indonésie, Philippines mais aussi territoires français du Pacifique comme la Polynésie ou, pourquoi pas, certains Etats très récemment indépendants. » (Rosière. S, 2003) *A contrario*, la nation cap-verdienne s'est réalisée sur la base d'un pacte de reconnaissance de la diversité ethnique, linguistique et raciale. L'unité dans la diversité est le principe fondateur du nationalisme capverdien. Lesourd M. met en relief la créolité¹⁶⁵ comme point focal et fédérateur de l'identité nationale capverdienne. Enfin, dans certains États-archipels, l'insularisme apparaît comme une négation de la nation. C'est bien vrai pour notre cas d'espèce, l'Union des Comores.

Depuis l'indépendance, l'Union des Comores peine à construire une cohésion politique nationale. Le nationalisme a du mal à s'enraciner dans la société comorienne. Ce qui nous amène à nous interroger sur la dimension cognitive du fait insulaire dans le processus du nationalisme politique. Nous pensons que l'insularité n'est pas en elle-même une négation de la nation. Mais, c'est plutôt la manière dont les insulaires se représentent la nation. L'étude de représentations nous permet de comprendre les ressorts et le revers des expériences des nationalismes archipélagiques. Que ce soit au Japon, en Indonésie et dans une moindre mesure à Madagascar, l'expérience nous montre que l'insularité est un puissant moteur de conscientisation politique aussi bien, dans le sens positif que dans le sens négatif. Suharto avait lutté contre la montée de l'insularisme pour souder la nation indonésienne

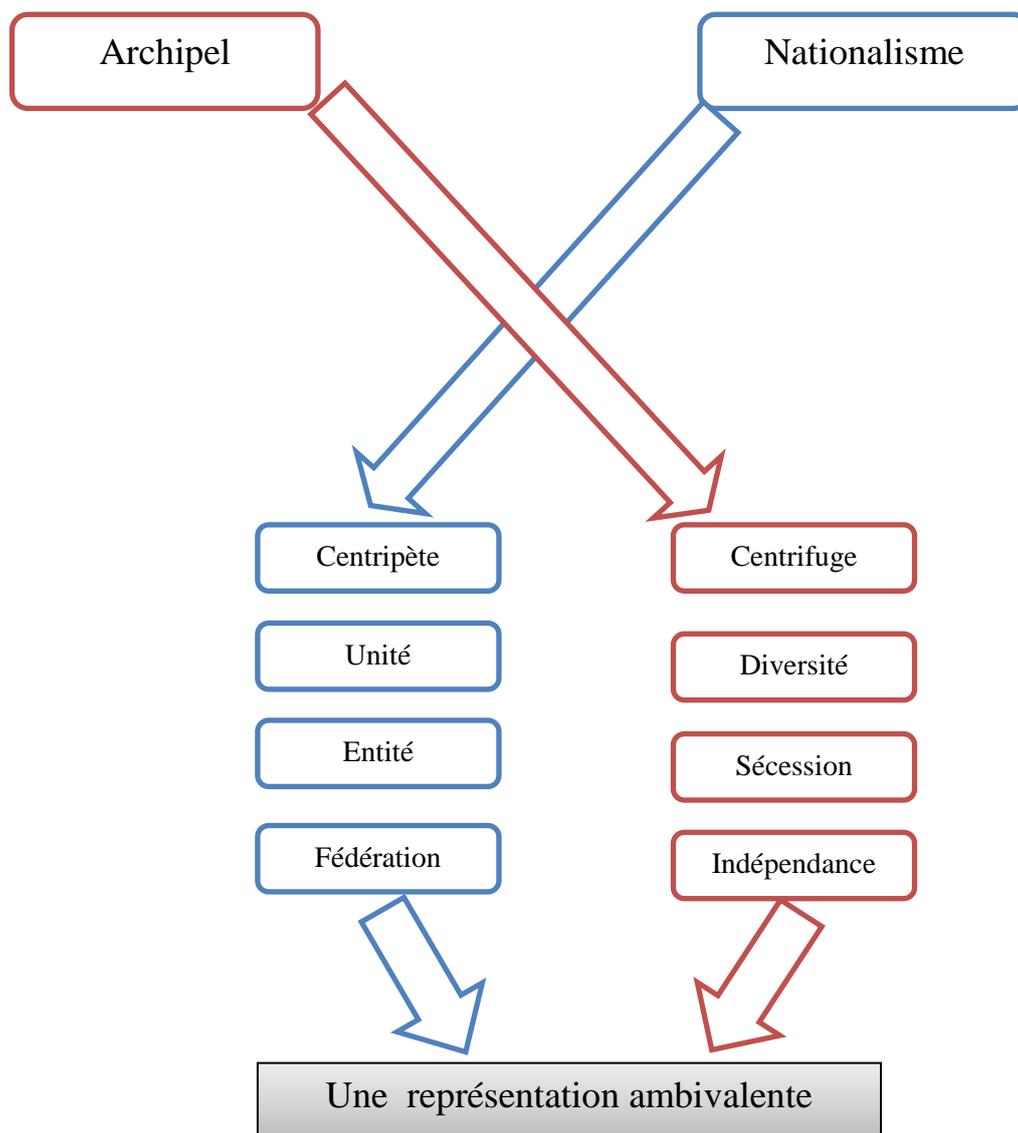
¹⁶⁵ « La créolisation, même ancienne, a créé des sociétés dont l'identité culturelle, riche et multiple, est aussi fragile. [...] Cette identité se révèle pourtant plurielle, en raison de la singularité et la dispersion des lieux et des hommes : sur fond linguistique créole se sont développé des insularismes proches et lointains. » (Lesourd. M, 1995, p 101)

Aux Comores, au contraire, les aléas de l'histoire n'ont pas permis de lutter contre les tendances insularistes pour construire une nation-archipel. En revanche dans le cas d'un archipel mono-insulaire l'insularité sert à resserrer les liens nationaux. « *Après l'Indépendance du pays, le président de la République Philibert Tsiranana exalte l'insularité pour mieux souder l'unité nationale, d'une part en minimisant les clivages internes (attitude classique dans les jeunes pays indépendants), et d'autre part en insistant sur sa particularité culturelle* (Nativel et Rajaonah, 2007) Nous voyons combien l'insularité peut être dans certains cas, un puissant instrument idéologique dans la projection de conscience politique nationale. À partir du moment où l'insularité est intégrée dans la conscience nationale comme une faiblesse naturelle, alors elle mobilise contre les tendances centrifuges. « *Car, le concept de l'identité nationale n'évoque pas suffisamment, dans les consciences des Libanais de références communes solides et d'évidence points de repères.* » (Abou Jaoud. S, Thèse 2003, p. 9). De la même façon, les Comoriens ont pour repères d'appartenance, le village, l'île plus que la communauté nationale. La question cognitive est ici essentielle. Nous avons voulu montrer à travers ces exemples, que la difficulté des nations archipélagiques à se réaliser pleinement est étroitement liée à leurs situations géographiques.

Les Comoriens ont une représentation ambivalente. (Voir Fig.76). Certes, le besoins de se sentir Anjouanais est naturel, mais le fait de considérer que « *l'anjouaneté* » ou la « *mohélie* » soit absolue altère le sens de la nation. Alors que les *Wa Ngazidja* (les habitants de l'île de ngazidja) croient incarner le noyau de la « *comorienneté* » Une attitude qui irrite et suscite une méfiance chez les Anjouanais, Mohéliens et Mahorais et suscite une méfiance. Bien que ce modèle puisse se reporter à d'autres cas de figures dans le monde insulaire, il n'est pas représentatif dans l'absolu. Il est ainsi difficile, d'affirmer dans l'absolu l'existence d'une dichotomie entre nationalisme et insularisme. Le contraire serait de glisser dans une forme de simplisme et de réductionnisme scientifique.

Mais cela nous permet de sortir du schéma préconçu et pouvoir intégrer dans notre raisonnement scientifique que les phénomènes n'ont de réalités qu'à travers leurs contextes particuliers. Mais surtout rien n'est figé dans le temps. Les représentations mentales certes, évoluent mais dans des temps longs. Mais cette dichotomie serait-elle le propre de la nation archipélagique comorienne ?

Fig. n° 76. Modèle de croisement cognitif entre archipel et nationalisme



Source : Bonnemaïson Joël, 1983

Conception et réalisation : Said Ahmed, 2012

Ce schéma illustre le croisement cognitif de deux paradigmes a priori opposés mais qui peuvent être Complémentaires.

Alors que de par le monde certains pays sont traversés par la dichotomie : tribalisme et nationalisme. Loin d'être un épiphénomène archipélagique, ces failles traversent également les nations des pays continentaux. On trouve dans le répertoire des nations plurielles, l'Afrique du Sud, le Liban pour ne citer que celles-là, hantées par leurs fragilités permanentes.

V. 1.2.2.2. Aux sources de la fragilité politique d'unité nationale, la multi-insularité « archipelité »

Le pluralisme de toute forme est une fragilité pour les nations. Que ce soit la multi-insularité, la multi-ethnicité ou la multi-confessionnalité, le pluralisme national est de nature précaire, car fondé sur un compromis politique, qui peut être rompu à tout moment. Le pacte fondateur des nations plurielles repose sur la confiance d'une communauté soudée par l'intérêt supérieur. Il doit traduire un équilibre entre les entités composites. Rupnik. J, dans son ouvrage « *Le déchirement des nations* », évoque l'implosion des nations plurielles qui n'ont pas survécu à la disparition de l'ordre bipolaire. Longtemps contenues dans le bloc de l'Est, (L'URSS) les entités ethniques et culturelles ont rompu le pacte idéologique qui les liait, pour s'émanciper en nation autonome et libre.

Dans ce constat, il montre que la décomposition des nations plurielles en Europe de l'Est n'avait pas pour motivation la haine, mais la fin du système communiste plus englobant. Alors que la Yougoslavie et l'URSS se décomposaient, d'autres nations plurielles naissaient. C'est le cas de l'Afrique du Sud, dont le démantèlement de l'apartheid, qui avait par ségrégation cloisonné les communautés, avait permis l'émergence d'une nation plurielle. Certes, fragile, car la communauté noire, marquée par la ségrégation institutionnelle, ne s'est peut-être pas encore remise de son passé douloureux. Dominique Lanni observe à juste titre que le passé reste source de précarité pour un pays « *Où le destin en passe de métamorphoser l'impossible en possible, le virtuel en réel. La libération de l'Afrique du Sud passe par la libération de ses préjugés, de ses haines, de ses peurs. Car de cette libération dépend l'érection d'une nation multiethnique.* » (1997, p. 53).

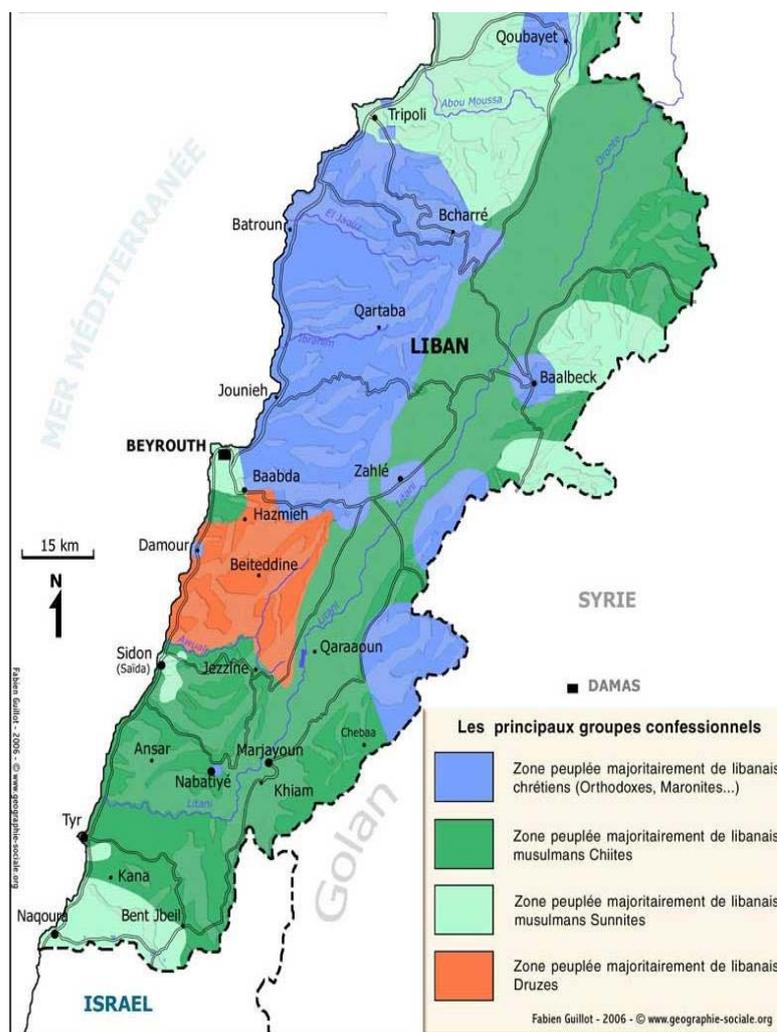
Mais la fracture politique des nations plurielles est d'abord mentale. C'est dans la construction des discours qu'il faut décrypter les causes de la précarité du pluralisme national. Avec quelle référence idéologique les acteurs politiques construisent-ils leurs discours ? Dans quelles circonstances et dans quelle posture tentent-ils de mobiliser l'opinion ? Le leader du sécessionnisme anjouanais, Mohamed Bacar, a toujours surfé sur l'histoire, et la frustration collective, pour mettre en exergue la singularité anjouanaise, pour mobiliser l'opinion à sa cause. Mais en procédant de la sorte, il justifie le caractère pluri-insulaire de la nation comorienne. Cette logique lui a permis de se mettre en position de négociateur. Et donc il distillait ainsi la notion du pacte du pluralisme. Dans le contexte multi-insulaire comorien, le

compromis est recherché dans le pouvoir. La pluri-insularité implique une précarité pour la plupart des nations archipels. Cependant, dans le contexte archipelagique, l'insularité n'est pas toujours le moteur du pluralisme. Aux îles Fidji, ce qui fragilise la nation ce n'est pas le fait multi-insulaire, mais plutôt la multi-ethnicité. Huetz De Lempis. C, nous fait observer qu'au commencement du conflit fidjien « *Le retrait du colonisateur au moment de l'indépendance (1970) laissa donc face à face deux partenaires, les « Fidjiens » et les « Indo-Fidjiens » dont les aspirations étaient à l'évidence difficilement comparables.* » (2009, p. 6-7). Situation comparable à celle des Comores, car c'est avec le départ de la France, donc l'indépendance, que les îles étaient entrées en conflit.

C'est le paramètre multiethnique qui a prévalu dans le souci de l'équilibre d'unité nationale fidjienne, alors que les Indo-Fidjiens ont fait prévaloir le facteur numérique qui leur était favorable comme critère de partage du pouvoir. Les Fidjiens autochtones s'étaient appuyés sur la légitimité terrienne, donc de l'origine comme critère de partage du pouvoir. La quête d'un savant dosage racial et ou ethnique a été une préoccupation essentielle pour le maintien de l'équilibre national. La nation libanaise multiconfessionnelle et multi-tribale, ne repose-t-elle pas sur un équilibre précaire ? « *Car, un subtil dosage commande la répartition des portefeuilles ministériels. Il en commande aussi le nombre, dont la détermination obéit beaucoup plus à des impératifs politico-confessionnels qu'à des nécessités techno-politiques* » (Abou Jaoude. S, Thèse 2003, p. 222).

« *Le Liban est composé d'une pluralité de groupes socioculturels, religieux et politiques. Les Chrétiens catholiques constituent la majorité des Chrétiens du Liban. Ils sont représentés essentiellement par les Orthodoxes ainsi que par l'Église maronite (Église catholique orientale). Comme en Iran et en Irak, la communauté musulmane chiite est majoritaire au Liban face à la communauté sunnite retranchée au Nord, au Sud et autour de sa capitale, Beyrouth.* » (Guillot. F, 2006) La complexité du pluralisme de la nation libanaise a entraîné un équilibre qui repose sur un dosage pertinent dans la représentation et répartition du pouvoir politique. Multi-confessionnelle et multiraciale, la nation mauricienne, a su trouver un équilibre durable. Plus complexe, la nation plurielle indienne a trouvé sa formule originale pour perdurer à l'épreuve du temps.

Carte n° 45. Mosaïque confessionnelle au Liban



Cette carte illustre bien la complexité ethno-confessionnelle libanaise. Elle donne une lecture géopolitique proche des Comores dans le sens du pluralisme à la différence des Comores où le pluralisme est plutôt spatial.

« L'Inde qui semble disposer d'un arsenal caché pour faire face aux tendances fissipares et centrifuges et est capable de ménager une place particulière à chacune de ses composantes peut aussi inventer au besoin des formules centripètes [...] Arrivé à ce point de son évolution, le fédéralisme indien doit donc trouver une nouvelle réponse à un nouveau défi » (Breton. J-L, 1991, p. 86). La difficulté de rendre soluble les entités composites dans une communauté nationale ne va pas de soi. La précarité politique guette toujours ces nations plurielles. Le Sri Lanka est à ce sujet un exemple plus éclairant, car ayant tous les attributs de l'indianité¹⁶⁶, il se force de les éluder en s'appuyant sur l'insularité pour se démarquer de l'Inde. Or, à l'image de l'Inde, le Sri Lanka est une nation elle-même composite, donc plurielle. L'anti-indianité est

¹⁶⁶ « L'indianité de Sri Lanka est évident, que l'on considère son environnement naturel, son peuplement ancien et récent, ses langues et les pratiques religieuses qui s'y sont développées, les formes, politiques qui s'y sont succédées, des monarchies de l'Antiquité à la domination britannique et à la démocratie mise en place après l'indépendance. » (Meyer. E, 2001, p 10)

le thème mobilisateur de l'unité nationale sri-lankaise. Comme c'est souvent le cas, c'est en inventant un ennemi commun que les communautés composites d'une nation, se soudent entre elles. En opposant l'insularité à l'indianité, la nation Sri lankaise se maintient. Toutefois, les fissures de ce nationalisme pluriel sont perceptibles à travers les tensions interconfessionnelles. *« D'autre part, la visibilité sociale de l'identité musulmane s'est fortement accrue en milieu urbain [...] Ceci provoque chez les non musulmans des attitudes de rejet et de surenchère : beaucoup de temples bouddhistes se sont équipés de haut-parleurs pour répliquer aux muezzins par récitations ou des prêches, ce qui laisse mal augurer de l'avenir. »* (Meyer. E, 2001, p. 40) Nous avons voulu présenter un panorama de la problématique de la précarité des nations plurielles, pour nous permettre d'élargir le champ de notre réflexion pour le cas qui nous intéresse ici : les Comores.

En effet, le pluralisme est paradoxal, car il est à la fois force et faiblesse. Une force, car c'est sur quoi s'opère l'adhésion d'une conscience commune de toutes les composantes, pour constituer la nation. Mais une faiblesse, car toute rupture à l'équilibre peut conduire à l'implosion de l'entité nationale. Cependant, nous pensons pour le cas de l'Union des Comores, qu'une nation pluri-insulaire peut être forte et durable, à condition de mettre en place un pacte de confiance réciproque entre ses îles composites.

Mais surtout, les acteurs politiques doivent passer d'une construction des discours potentiels à des constructions des discours réels. En l'occurrence, l'élite comorienne est convaincue par moments que l'Union des Comores a toutes les potentialités de se réaliser, sans pour autant poser le cadre idéologique et se donner les outils pédagogiques pour concrétiser un nationalisme politique. Mais comment donc, refonder la nation comorienne ?

V. 2. Une refonte politique de la nation comorienne

Nous avons montré dans la section que nous venons d'achever, que la question politique est au cœur de la problématique de la nation comorienne. Quelle solution faut-il préconiser pour tisser des liens politiques nationaux ? Nous allons dans un premier temps, tenter de montrer que c'est en s'appuyant sur les ressorts idéologiques que l'Union des Comores, pourra poser le socle politique de son unité nationale (V 2 1). Et par la suite repenser la régulation de

l'espace politique, en proposant un fédéralisme coopératif, comme gage des équilibres sociopolitiques vitaux et assurer un développement harmonieux de l'ensemble comorien. (V 2 2)

V.2.1. Quel socle politique pour l'unité comorienne ?

À défaut d'exister, faut-il réinventer le socle politique de la nation comorienne ? Une construction politique de nation pour quelle finalité ? (V 211). Cette interrogation bute sur les mobiles et les objectifs du nationalisme. Nous pensons, que la refondation politique de la nation comorienne, nécessiterait de renverser la logique de représentation politique (V 212).

V. 2.1.1. Les Comores : une nation sans fondement politique réel.

La nation comorienne ne repose pas sur un fondement politique réel. Le nationalisme couvre en principe deux dimensions : une dimension universelle et une dimension particulière. D'abord, universelle, car pour une nation elle répond à l'impératif d'affirmer son existence dans la communauté internationale ; ensuite particulière, dès lors qu'elle résulte des trajectoires historiques, des compositions sociologiques et des complexités socioculturelles et spatiales spécifiques. Nous n'avons pas la prétention d'aborder de manière exhaustive et approfondie une notion aussi vaste et complexe que le nationalisme. Par ailleurs, nous voulons étudier les contextes dans lesquels s'élabore le fondement politique des nations, dans le but de mettre en relief les perspectives d'une refonte politique de la nation comorienne. Ainsi, nous déclinons trois types de nationalismes : le nationalisme mythique, le nationalisme totalitaire et le nationalisme libérateur.

D'abord le nationalisme mythique. Celui-ci tire son fondement politique à travers le personnage d'un monarque, incarnant la racine de la nation. À l'origine de ce nationalisme, la croyance à un ancêtre fondateur issu du temps le plus reculé de l'histoire. Cette croyance au père fondateur de la nation nourrit l'imaginaire collectif. C'est à travers cet héritage lointain que se perpétue la genèse politique de certaines nations. « *Comparant la nation à une plante qui tire sa substance du sol, Herder la définit comme « organique », issue d'un passé si lointain qu'oublié, faite d'un ensemble d'éléments-langue mœurs, croyances, relations sociales, souvenirs communs que le temps seul a pu souder, et sur lesquels l'homme ne peut rien, sinon renforcer, par l'éducation, le caractère national dont il hérite* » (Marienstr. E,

1992, p. 17). Les monarchies sont en effet l'archétype des nations mythique. En France¹⁶⁷ le roi Saint-Louis (1226-1270) était la figure mythique et emblématique de la nation française. Il avait transcendé sur les clivages et divisions féodales pour unifier l'entité nationale aux circonscriptions territoriales bien précises.

L'institution royale est donc un rempart contre le délitement politique national. La monarchie dans certains pays arabes est le substratum politique de la nation. Au Maroc, le Roi Mohamed VI incarne la nation. À ce titre il tire sa légitimité du caractère sacré de l'héritage chérifien. À ce stade considéré primaire de la fondation politique de la nation, la monarchie apparaît comme la matrice de la communauté nationale. Ainsi, chaque nation trouve à travers son histoire, le référentiel qui la fonde.

Aux antipodes des vieilles nations européennes qui tirent leurs fondements dans l'histoire ancienne, la Nation américaine a pu inventer son mythe fondateur. Marienstra. E, dans « *Les mythes fondateurs de la nation américaine* », met en évidence le caractère mythique et quasi-sacralisant de la création¹⁶⁸ politique de la nation américaine. Cependant, si la nation mythique puise sa source dans une temporalité longue, le nationalisme totalitaire¹⁶⁹ est l'œuvre des personnalités charismatiques éprises de domination.

Le nationalisme est un concept qui peut être connoté à toutes les formes de pensées politiques : libérale, démocratique et totalitaire. De par sa charge émotive, le nationalisme peut dans certains cas dériver vers des régimes totalitaires. Dans le passé des nations belliqueuses dans le monde ont abouti à des exterminations et purifications collectives massives. À titre de rappel, le nazisme, le fascisme, et le stalinisme ont exterminé des populations entières au nom de la nation. Mais également le génocide au Rwanda où l'extermination ethnique des Tutsis par les Hutus a été une entreprise criminelle

¹⁶⁷ « Du XI e siècle au XVIII e siècle, ces trois instances s'organisent en fonction de la monarchie et des rapports sociaux qui la sous-tendent. *L'amor patriae* n'a de sens et d'aboutissement que dans l'amour du roi, alpha et oméga de la vie politique, sociale et spirituelle. [...] En Italie, en Allemagne, en Angleterre, en Espagne, les évolutions sont différentes, la *res publica* s'y dégage plus lentement qu'en France, et pas nécessairement au profit u roi. Mais nulle part on ne voit d'Etat qui ai l'ombre d'une existence en dehors d'un souverain incarné (roi, prince, patriciat, oligarchie). » (Guiomar. J-Y, 1990, p 15)

¹⁶⁸ « La nation, pensent-ils, est née de la libre volonté de ses constituants. Elle est une création totale. [...] Or, les Américains ont trouvé dans leurs propres traditions la justification la plus incontestable qui fût : celle qui faisait de la destinée américaine la réalisation de la volonté divine. » (Marienstras. E, 1992, p 89)

¹⁶⁹ « Issu au sens strict du fascisme (Mussolini fut le premier à parler d'Etat total), le totalitarisme désigne plus généralement tout système ou toute doctrine politique qui célèbre la puissance d'une entité collective (d'Etat, nation, peuple ou race) au détriment des individus qui la constituent. » (Dictionnaire des idées politiques, éd. Dalloz, 1998)

contemporaine. Ce type de nationalisme a pour mobile politique l'homogénéisation de la race. En effet, la race est la pierre angulaire sur laquelle se fonde la nation. Ainsi, l'édifice politique des nations totalitaires se réfère à une vision exclusive, c'est donc la négation de l'autre qui mobilise la conscience collective.

Cette conception totalitaire se manifeste dans une moindre mesure dans les régimes dictatoriaux. Les nations fondées sur la dictature n'ont pas vocation à exclure l'autre, mais à étouffer la liberté et surtout à éluder les différences ethniques, culturelles ou confessionnelles qui les composent. En Indonésie sous le général Suharto, la nation s'est réalisée au détriment des diversités culturelles. « *Les théories du nationalisme opposent une thèse instrumentaliste à une thèse primordialiste. Dans la première la Nation serait une construction des « élites » les nations peuvent donc être fabriquées. Dans la deuxième thèse, la Nation est un phénomène spontané. Ces deux modèles (il en existe d'autres) sont intéressants car ils posent la question du lien entre l'Etat et le peuple qui l'habite.* » (Stéphane Rosière, 2003).

L'intérêt de notre étude est de montrer que le nationalisme comme paradigme idéologique a des formes multiples qui expliquent le processus de fondation politique des nations. Alors qu'avec la mondialisation nous avons presque cru que le concept nation est tombé dans la désuétude, l'actualité dément cette évidence apparente. Cependant, si le totalitarisme a été l'idéologie de certains États-nations, la libération des peuples colonisés est en apparence le fondement politique des nations du tiers-monde. D'où le nationalisme libérateur que nous abordons comme bases politiques des nations africaines. Le nationalisme libérateur émane de la volonté des peuples du Tiers-monde à se soustraire de la domination des puissances colonisatrices. « *Ce type de nationalisme n'a qu'un seul adversaire : le colon. Juste après la deuxième guerre mondiale on a assisté à un réveil de conscience dans les pays colonisés avec la formation de mouvement nationalistes [...] Ces mouvements vont développer un sentiment nationaliste africain et susciter du ressentiment à l'égard des occupants ce qui débouchera aux indépendances dans les années 60* » (Bonaventure.O, 2012). Cette aspiration à la liberté est à l'origine de la création politique des nations africaines. Notre analyse ne bute pas sur une approche historiciste de la décolonisation déjà abordée dans les parties antérieures de ce travail. Mais elle consiste à montrer comment est forgée la conscience politique des nations, et expliquer *in fine* pourquoi la nation comorienne a manqué son édifice politique.

Mais au vu des conditions de libéralisation des peuples colonisés, nous pouvons observer que les bases politiques sur lesquelles reposent ces États-nations sont fragiles pour diverses raisons : d'abord, la libération, dans la plupart des cas pacifique, n'est que de pure forme, pour des raisons des souverainetés nationales altérées par l'aliénation économique aux ex-puissances coloniales. Ensuite, ce type de nationalisme n'a pas forgé une conscience politique démocratique, car très vite, les enjeux et intérêts ethniques ont pris le dessus, enfin, cette libéralisation n'a pas été accompagnée par des changements ou transformations structurelles sociopolitiques et socioculturelles profondes. À l'instar du kémalisme, qui a extirpé de la nation turque ses pesanteurs sociopolitiques et socioculturelles héritées de l'empire Ottoman. Pour l'archipel des Comores, l'échec de la fondation politique nationale est avéré. Car s'ajoute à sa décolonisation inachevée l'agitation quasi permanente des forces centrifuges qui déstabilise l'État comorien. Ainsi, ce nationalisme libérateur n'a pas réussi à construire des édifices politiques réels. En effet la libéralisation n'a pas été de portée nationale. Un fondement politique de la nation comorienne : mais pour quelle finalité ?

V. 2.1.2. Une finalité rationnelle du socle politique national

Pour le cas de l'Union des Comores, l'absence de l'édifice politique ne s'explique pas par une crise culturelle, ni confessionnelle ni ethnique, mais politique, donc liée à l'organisation du pouvoir sur le territoire. Nous pensons que la finalité du fondement politique de la nation comorienne est à rechercher dans le problème de l'organisation rationnelle de l'État.

En dépit des réformes institutionnelles entreprises depuis 1975, l'État peine à trouver une assise politique nationale. En cause, la représentation réticulaire de l'espace politique (V 2121). Nous pensons qu'une inversion de logique de représentation pourra conduire à une refonte politique de la nation (V 2122).

V. 2.1.2.1. Une représentation réticulaire de l'espace politique

Comment les Comoriens se représentent-ils l'espace politique ? Il est question ici de la dimension cognitive du fait national. Comment est constituée la représentation¹⁷⁰ collective ? Nous tentons de répondre à cette question par l'illustration d'un schéma. En effet, la

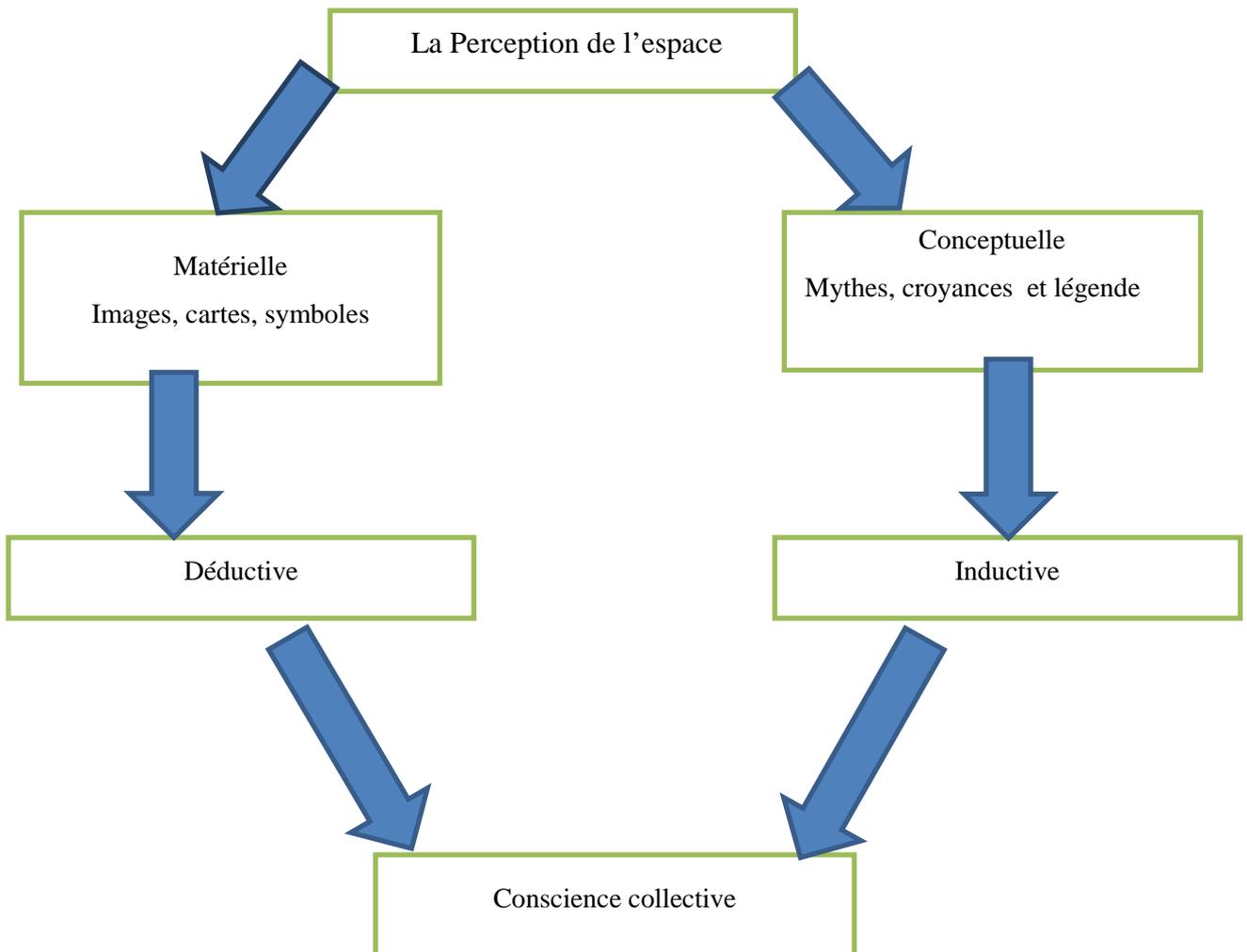
¹⁷⁰ « Produit de la société, constituant en quelque sorte la matière de la conscience collective, elles sont ce qui permet aux hommes de vivre en commun, de voir et comprendre ensemble, sans être réduit, comme les animaux, à vivre selon les seules perceptions individuelles. Les notions de « nation » ou de « personne », par exemple, font sens pour l'individu parce qu'elles sont chargées d'un passé et d'un savoir qu'il ne peut épuiser » (l'Encyclopédie Universalis, 2000)

conscience collective est formée d'éléments matériels, donc perceptibles, et d'éléments conceptuels qui découlent de l'héritage de la connaissance, croyance, mythe et symbole. Tout ce qui concourt à former un système de pensée collective.

D'abord la dimension matérielle comporte des objets perceptibles à l'œil nu tels que la carte géographique, le statut etc. Un ensemble de symboles ou objets visant à incarner un certain nombre des valeurs qui secrètent la conscience collective nationale. Notre cas d'espèce à plus forte raison est l'archétype d'une instrumentalisation cartographique qui peut selon l'angle auquel on se place peut modifier la réalité politique des Comores. En effet, depuis une dizaine d'année nous pouvons constater la prolifération de cartes géographique représentant les Comores sans Mayotte ou l'inverse.

Cette manière de présenter l'espace comorien est un fait géopolitique. *« Toute représentation est un acte de création conventionnelle et imparfait. Les géographes emploient d'ailleurs souvent des cartes mentales, représentation graphique d'un espace par une personne, pour étudier le rôle des images mentales dans nos pratiques. Ces images ont deux fonctions : référentielle pour organiser nos perceptions, élaboratrices pour organiser des relations nouvelles à partir d'expérience antérieures »* (Véronique Fourault in Antoine Bally, 1999). Ainsi à partir de cette représentation cartographique la conscience collective est déductible.

Fig. n°77. Modèle de perception de l'espace politique



Source : Roger Brunet, 1993

Conception et réalisation : Said Ahmed. S A, 2012

Ce schéma illustre le processus de la constitution de la représentation collective. Une double perception matérielle et conceptuelle fonde la conscience politique de l'espace.

Or cette dimension matérielle de la perception de l'espace est très peu développée aux Comores. En effet, d'une tradition orale, les sociétés comoriennes ont de la difficulté à s'identifier matériellement à leurs territoires. Cette sous-représentation matérielle implique une faille dans le processus d'unification nationale. *« Il faut observer peut-être l'absence de recul du Comorien face à son espace naturel. Vivant dans l'archipel, le commun des mortels*

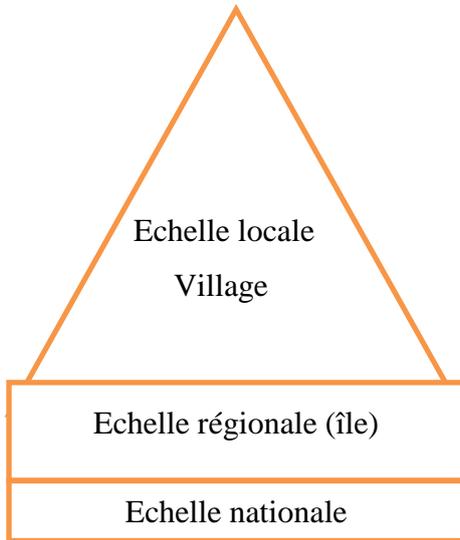
ne dispose pas de représentation forte de son environnement et même de son positionnement dans sa région. Les difficultés du système éducatif actuel ne favorisent pas cette prise de conscience. » (Mohamed, I, 2000). Parce qu'il n'existe pas auparavant un programme scolaire permettant d'offrir aux comoriens une base pédagogique de culture nationale. Ce n'est que récemment que l'éducation nationale a intégré dans les manuels scolaires l'étude de la représentation cartographique du pays.

En revanche, la dimension conceptuelle de la perception de l'espace comporte des valeurs immatérielles tel que le mythe, la croyance, légende etc. Elle traduit la mémoire collective. La référence au mythe fondateur souvent incarnée à travers un personnage historique, en quelque sorte le héros national magnifié pour donner une certaine épaisseur à l'identité politique nationale. Cette dimension immatérielle est fortement ancrée dans la société comorienne mais parcellisée, puisque chaque île a son propre référent mythique, voire plusieurs référents suivant le clan d'appartenance. Nous rappelons que la société comorienne est traversée par des clivages sociaux et claniques dont les rivalités ont pris racine au temps de sultanat. Ce facteur historique implique une conscience morcelée de l'espace politique.

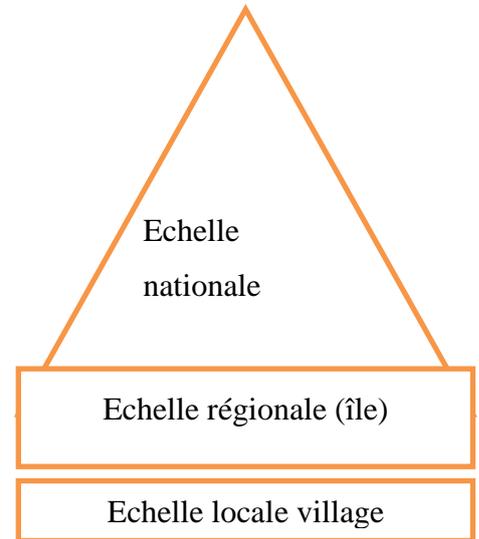
Ainsi, la nation comorienne en tant qu'entité politique globale n'a pas été historiquement conceptualisée. Un peuple qui n'a pour héritage politique que rivalités et division ne peut qu'avoir une perception étriquée de l'espace politique. Quelle échelle spatiale (locale ou globale), les Comoriens se représentent-ils dans une configuration plurielle qu'est la multi-insularité ? Nous matérialisons la représentation de l'espace politique comorien dans le schéma ci-dessous. Cette déclinaison traduit un degré de conscience collective en fonction des échelles spatiales. D'abord l'échelle locale (villageoise) implique un fort degré de conscience collective. Car l'individu comorien est fortement ancré dans son espace vécu, c'est sur quoi il accorde toute l'importance des enjeux politiques. Donc, ce sont les intérêts de son clan qui l'emportent au-dessus de tout le reste. L'espace réel est plus affirmé. C'est parce que cet espace réel est chargé d'histoire et de symbole et donc codifié. À l'occasion d'un meeting politique en 2010 pour l'élection du gouverneur de l'île de Ngazidja, un notable de Ntsoudjini, ville d'où il est originaire le candidat Barakat Moingni, depuis élu gouverneur, avait fortement insisté sur sa lignée et son clan.

Fig. n° 78. Les échelles des valeurs dans la représentation des espaces politiques comoriens

Echelles réelles de représentation
de l'espace politique (A)



Echelles idéales de représentation
de l'espace politique (B)



Conception et réalisation : Saïd Ahmed. SA, 2012

Ce schéma (A) illustre la représentation comorienne de l'espace politique déclinée en trois échelles principales : l'échelle locale (villageoise), l'échelle insulaire (régionale) et l'échelle nationale (l'ensemble des îles Comores).

La survalorisation de la lignée et du clan est un élément important dans le discours comorien. Elle met en exergue la prééminence du local sur le national.

Ensuite, l'échelle insulaire ou régionale, pour laquelle les Comoriens accordent une moindre importance par rapport à l'échelle locale. Dans la réalité, un comorien se perçoit d'abord Anjouanais, ou Grand comorien ou Mohélien. Cette perception se traduit de manière constante dans le comportement politique. Il est notoirement observable dans la lutte de pouvoir que les acteurs politiques affichent leurs préférences de leurs appartenances insulaires. Les discours politiques traduisent la dimension cognitive. Comme à l'échelle locale, les comoriens apportent leurs enjeux et leurs intérêts à l'échelle insulaire. Alors que l'espace national est l'échelle à laquelle les Comoriens accordent peu d'adhésion. Loin de la

réalité et du vécu, l'échelle nationale traduit une faible appartenance collective de la communauté nationale. Et implique un faible degré de conscience collective. Car, le « vivre en commun » n'a de réalité ici que dans certains discours politiques. Ainsi, la nation politique apparaît comme une construction de l'esprit. En effet, sans le prisme du réel les Comoriens ont une perception déformée de la réalité politique nationale. Donc l'échelle nationale reste un espace politique imaginaire. La représentation de l'espace politique comorien qui va du locale, insulaire et nationale, implique, une certaine évaluation subjective du degré de conscience politique selon les échelles spatiales. Comme nous l'illustrons dans le schéma ci-dessus, plus on monte vers l'échelle nationale et plus l'angle de perception se rétrécit. Alors que plus on descend à l'échelle locale et plus l'angle de la perception s'élargit. Nous rappelons qu'un modèle n'est que l'expression réduite de la réalité, mais il n'est pas la réalité.

Mais cette représentation ne traduit pas le désir ni la volonté d'un « vivre en commun nationale ». Des lors que la notion de la citoyenneté n'a pas de prise réelle dans la représentation des Comoriens. La représentation des espaces politiques comoriens, comme système de pensée collective est d'une logique réticulaire, donc limitée à la dimension de l'espace vécu. Cependant, nous pensons qu'il est possible pour l'Union des Comores d'édifier un socle politique national sur lequel l'État pourra se reposer, à condition d'inverser les logiques de représentations existantes. Il est vrai que le « *milan na ntsi* » (terre et tradition) a bien enraciné cette logique dans la mentalité comorienne. « *Les structures sociales traditionnelles sont vécues dans l'ensemble de l'Archipel, selon un schéma clanique d'organisation et de fonctionnement propre à chaque île ; l'accent étant mis sur le lien social qui enracine chaque individu dans sa famille, dans son clan et dans son village où ce dernier réalise sa carrière politique.* » (Djabir. A, 2000).

En dépit d'une apparente unité, la nation censée être le dénominateur commun de l'ensemble comorien relève de l'imaginaire. Dépositaire du devoir national, l'élite comorienne, à défaut de pouvoir construire l'unité politique nationale, ne cesse de la revendiquer. Rendre réversible l'ordre de représentation et faire des Comores une nation apaisée, réconciliée et démocratique apparaît comme le défi essentiel de l'élite comorienne. Mais l'insularité est-elle soluble dans une nation démocratique ? En effet, les Comoriens se refusent de se fondre dans un patriotisme national qui gommara sa singularité locale. Leurs besoins intrinsèques de se distinguer entre eux caractérisent cette difficulté à s'imaginer dans une entité indistincte. Se faire connaître comme le fils d'un tel, appartenant à un tel clan, telle famille est très

important. En fait le statut social est un faire-valoir prééminent. Cette primauté sociologique est intimement liée à des airs villageois. Or le principe d'égalité citoyenne est par essence contraire à cette singularisation individuelle ou clanique. La démocratie résonne en quelque sorte comme un refus à leurs existences socio-spatiales. Mais cette faible perception des Comoriens dans leurs rapports à l'espace national est loin d'être un épiphénomène. Il peut être lié au fait insulaire de manière générale. « *La Corse éclate en une complexe mosaïque, où se multiplient les niveaux d'appartenance : ville principale, micro-région, village, hameau [...]* *Le sentiment d'adhésion à chacune de ces unités est réelle. [...] C'est à l'égard de la micro-région d'origine que fonctionne le mieux le sentiment d'appartenance* » (Castellani. M, 1995). Toutefois, il a été observé que sous un autre prisme, le patriotisme insulariste ou villageois prend une dimension nationale. « *C'est d'ailleurs lorsque les Comoriens se trouvent à l'extérieur que soudain, l'angle de vision se modifiant, l'Archipel se dessine et prend corps au point de permettre à ceux qui ont à se situer par rapport à l'autre de se déclarer comoriens et de dire qu'ils parlent une langue qui est le comorien.* » (Mohamed I, 2000) Le concept de nation est donc une variable d'ajustement pour les Comoriens. Il est vrai que l'absence d'un travail pédagogique n'a pas permis d'instruire une vision nationaliste du pouvoir. Comment rendre réversible les échelles de représentation comorienne ?

V 2122. L'inversion possible de logique de représentation

En partant du principe que les valeurs, les sentiments et les intérêts nationaux d'un peuple se placent au-dessus de ceux locaux et régionaux, alors la société comorienne a une perception inversée des échelles spatiales. À la lumière de certains nationalismes constructifs aboutis, nous avons pu observer qu'il n'est pas impossible pour la nation comorienne de se réaliser politiquement, à condition d'opérer les transformations structurelles, socioculturelles et sociopolitiques nécessaires à l'émergence d'une conscience démocratique. Car ce qui fait défaut à la nation comorienne c'est l'absence d'un travail d'une conscientisation idéologique et l'organisation démocratique et rationnelle du pouvoir. Il est donc nécessaire par un effort idéologique d'inverser les échelles de représentations. À l'inverse de la figure précédent, le schéma (B) illustre la logique de la représentation des échelles spatiales nationale, insulaire et locale. Il indique que le degré de perception le plus élevé est le niveau national. La conscience d'appartenir à une communauté nationale est plus affirmée et ancrée dans la mentalité collective. Le désir de vivre ensemble aurait atteint une maturité nationale. Les Comoriens seront des citoyens à part entière d'un État-nation. L'individu ne sera plus un élément à la merci de son clan (*higné*), mais fera prévaloir son statut de citoyens.

À l'échelle insulaire les Comoriens affirmeront leurs appartenances régionales sur la base du statut national. Et à l'échelle locale, l'individu comorien aura une perception toujours plus affirmée, car relève du vécu, non pas une conscience politique, mais comme appartenance de clanique. Cette représentation graduelle des espaces politiques n'implique pas une contradiction, mais plutôt une organisation rationnelle du pouvoir sur le territoire. Affirmer sa « comorienneté » avant d'affirmer son « anjouanneté », « mohélicité », « nagazidjité » ou « mahorité ». Ce qui importe dans ce schéma est de mettre en évidence l'importance de la conscience nationale.

Cependant, rendre réversible la représentation des espaces politiques comoriens nécessiterait un travail de déconstruction et reconstruction cognitive. Car il s'agira bien de transformer le système de pensée collective. Cet effort de transformation des structures socioculturelles et sociopolitiques sera le fruit d'un long processus historique. « *Pourtant, cette identité n'est pas acquise automatiquement (et là nous sommes déjà loin de ce que peut soutenir Aristote), il faut œuvrer patiemment pour l'acquérir comme il faut œuvrer pour organiser l'inorganisé* » (Chebel. M, 1986, p. 91). Ce sont en général des révolutions souvent violentes et sporadiques qui transforment les mentalités collectives. D'abord la déconstruction qui consiste à purger dans le système de mode de pensée et de mode de vie collective certaines pesanteurs ou héritages du passé qui entravent l'évolution et l'adaptation d'une société dans le train de la modernité. À ce sujet l'expérience du kémalisme dans la révolution nationale turque, reste remarquable dans le monde. Atatürk avait pour objectif de débarrasser de la nation Turquie, des héritages de l'empire Ottoman qui entravaient son évolution sans toutefois tomber dans une forme d'anti-occidentalisme primaire.

Dans sa tentative de révolutionner la mentalité comorienne, le président Ali Soilihi (1975-1978) s'était peut-être inspiré du modèle kémaliste. Nous pouvons relever quelques similitudes entre les deux révolutions : kémalisme et le soilihisme aux Comores. D'abord sur la laïcisation, Ali Soilihi comme Atatürk, avait laïcisé la société comorienne dans laquelle l'islam est la référence fondamentale de l'État. Autre similitude, la latinisation de l'alphabet arabe qui reste le principal marqueur de la révolution soilihiste et celle du kémalisme. Mais ces deux révolutions présentent des écarts dans la méthode. Contrairement à Moustapha Kemal, Ali Soilihi avait fait de l'anticolonialisme et de l'anti-occidentalisme, le credo de sa propagande nationaliste. Alors, pourquoi latiniser l'alphabet ? Parce qu'Ali Soilihi était un

idéologue controversé. Au lieu de synthétiser les civilisations qui ont traversé la société comorienne il cherchait plutôt à les opposer. Or, les civilisations se complètent plus qu'elles ne s'opposent. Alors qu'Atatürk avait réussi à transformer les structures sociopolitiques et socioculturelles, Ali Soilihi a essuyé un revers dans sa révolution socioculturelle.

L'échec de la révolution soilihiste s'explique non seulement par la brutalité de sa méthode, mais également par une erreur idéologique. Car le peuple comorien, comme tous les peuples insulaires est d'origine hétéroclite et de civilisation d'essence arabo-musulmane, il paraît inconcevable de le soustraire de sa part d'arabité et islamité, dès lors que les Comores ont toujours été des espaces de colonisation multiples. Dans le prolongement de cet effort de transformation sociale aussi bien en Turquie qu'aux Comores, le statut de la femme a été un progrès essentiel. Sous la révolution d'Ali Soilihi, c'était la première fois dans l'histoire que la femme comorienne avait connu une émancipation sociale et politique, puisqu'elles ont accédé au *bangweni* (Place publique), espace réservé exclusivement aux hommes. Mais également leur présence dans le paysage institutionnel, notamment dans l'armée. Le président Ali Soilihi avait de gardes femmes. Cependant la finalité de deux révolutions était la même, refonder une nation politique. Dans cet élan de la modernisation, la reconstruction d'un idéal et une fierté nationale.

Les Comoriens se font une idée très vague et imaginaire de la nation. D'où la nécessité de construire une idéologie qui rapprocherait les Comoriens de la réalité nationale. L'État sert à encadrer et orchestrer les orientations de l'idéologie nationaliste. Il mobilise les canaux qui filtrent la propagande nationaliste. L'enseignement est l'un des canaux essentiel et efficient dans l'élaboration et communication de l'idéal national. À la lumière de la révolution nationaliste sous Ali Soilihi (1975-1978), l'enseignement aux Comores a connu une profonde transformation socioculturelle. Jusqu'à 1975, l'enseignement était réservé à certaines familles notables.

Dès son arrivée au pouvoir, Ali Soilihi avait insufflé un changement au niveau de l'éducation nationale. Non seulement l'éducation avait des orientations idéologiques, car elle consistait à poser un cadre politique nationaliste, en d'autres termes, former les jeunes comoriens à reconnaître les repères des emblèmes nationaux et à cultiver une certaine conviction et une certaine fierté d'être comorien. Mais la vulgarisation de l'enseignement a permis l'évolution de la condition socio-économique et socioculturelle des Comoriens. Beaucoup connaissent

une amélioration des conditions de vie grâce à la scolarisation rendue massive par le régime d'Ali Soilihi. L'apport pédagogique est essentiel dans le projet¹⁷¹ de la fondation politique de la nation comorienne. La fierté est le deuxième pilier de la création politique de la nation. La fierté est un sentiment collectif intrinsèque qui permet aux membres de la communauté nationale d'éprouver le désir de se sentir singulier. Dans ce registre émotionnel de la nation, les Comoriens n'expriment pas le désir de former une communauté soudée par le sentiment. Seul Ali Soilihi avait tenté de redonner une certaine fierté nationale aux Comoriens. Dans ses discours, il s'était attelé à rappeler aux Comoriens « *Qu'un manioc amer du pays vaud mieux qu'un pain sucré importé* » Il voulait signifier qu'une indépendance réelle dans la misère est plus prometteuse qu'une facilité aliénante dans la dépendance.

Dans une posture d'hostilité idéologique anticoloniale, Ali Soilihi a toujours prôné un nationalisme radical. Malgré ses excès, il a eu le mérite de tenter de refonder une nation politique. Mais, il est aujourd'hui réhabilité. Certains comoriens se réclament d'être ses héritiers. Alors que sur la base son projet de nationalisation était bien fondé, certes quelques réajustements sont nécessaires pour lui redonner une certaine vigueur.

À l'exception de la révolution soilihiste, depuis 1978 aucun projet de refonte politique de la nation n'a été entrepris. Les hommes politiques qui se succèdent au pouvoir tentent d'apporter des réponses formelles ou institutionnelles aux crises politiques qui s'enchaînent, sans formuler une réponse sur le fond de la problématique politique de la nation. Mais de véritables équilibres de pouvoirs peuvent contribuer à forger un socle politique national d'essence démocratique. Ainsi, nous pensons que le fédéralisme coopératif sera peut-être le modèle le plus adéquat à la situation géopolitique de l'Union des Comores.

V. 2. 2. Fédéralisme coopératif et unité nationale

Le fédéralisme coopératif nous semble la réponse la plus adéquate au caractère pluri-insulaire de la nation comorienne. D'une approche pragmatique (V 221) il pourra impliquer un polycentrisme agrégatif (V 222).

¹⁷¹ « Dans son projet de transformation de la société turque, il assignait à l'école une place essentielle : elle devait fournir à tous, sous le contrôle de l'Etat un enseignement laïc, moderne débarrassé des scories scolastiques de l'époque ottomane [...] Cependant, dans la pensée de Mustafa Kemal, l'enseignement devait aussi servir un autre but : permettre de créer une conscience commune parmi les citoyens du nouvel Etat turc, en un mot, contribuer à forger l'unité nationale de la jeune République. » (Anciaux. R, 2003, p 13)

V. 2.2.1. Une approche pragmatique de la gouvernance politique

Le fédéralisme coopératif implique l'impératif des autonomies fonctionnelles (V 2211) et une présidence collégiale à l'échelle fédérale (V 2222).

V. 2.2.1.1. L'impératif des autonomies fonctionnelles

Par opposition au fédéralisme dualiste qui puise sa source dans le dogmatisme juridique, le fédéralisme coopératif bute dans une approche pragmatique pour une articulation efficace de rapport de pouvoir. Ainsi, l'impératif des autonomies fonctionnelles implique une forme de gouvernance politique en prise avec une réalité multiple : sociologique, psychologique et culturelle. *« Mais, à l'inverse, on peut aussi tirer les conséquences du passage d'un fédéralisme dual à un fédéralisme coopératif, c'est-à-dire de politiques pragmatiques libérées des logiques des compétences cloisonnées. »* (Parent. C, 2011, p. 410) L'auteur montre le glissement du dogmatisme au pragmatisme.

Mais en quoi le fédéralisme coopératif peut-il contribuer à refonder une nation politique comorienne ? Cette interrogation nous amène à replacer ici notre principale hypothèse suivante : Comment à travers la géopolitique, les îles Comores peuvent parvenir à un équilibre, gage de la stabilité de l'archipel ? Et pour tenter la démontrer, il nous convient d'expliquer d'abord les causes profondes de l'échec du fédéralisme classique au Comores. *« Mais, à l'inverse, on peut aussi tirer les conséquences du passage du fédéralisme dual à un fédéralisme coopératif, c'est-à-dire de politique pragmatique libérée des logiques de compétences cloisonnées. »* (Idem, 2011, p. 410). Celui-ci définit le fédéralisme coopératif par opposition au fédéralisme classique. En effet, aux Comores, depuis 1975, la conduite des politiques fédérales a échoué. Cet échec s'explique par le fait qu'on a toujours voulu apporter une réponse conceptuelle sans tenir compte des réalités sociopolitiques profondes. Or il faut en plus de facteurs géographiques et technico-juridiques, intégrer les facteurs sociologiques et psychologiques pour mettre les gardes fous nécessaires à l'appréhension des dérives autoritaires du système fédéral. Les acteurs politiques comoriens savent comment escamoter les règles institutionnelles qu'ils ont construit ou pour lesquelles ils ont participé à la construction. Nous centrons notre décryptage des discours politiques à travers deux critiques principales pour apporter un éclairage sur le phénomène sociologique et psychologique. D'abord une critique géopolitique centrée sur le rapport du pouvoir entre les îles composites

de l'État. Cette critique se focalise sur l'île capitale où se loge l'État. Supposée ou avérée, l'île principale semble cristalliser tous les pouvoirs et les ressources du pays au détriment des îles secondaires. Mais cette présentation qui peut paraître en apparence vraie, ne montre pas toute la réalité du problème. D'abord parce que Ngazidja est certes, l'île capitale, mais elle est aussi celle qui abrite la plus forte population du pays. La présence d'une forte migration anjouanaise et à moindre mesure mohélienne à Ngazidja pose un vrai problème de déséquilibre démographique. Donc le problème ne se situe pas au niveau du statut de l'île capitale, mais au niveau du poids démographique.

À ce titre, longtemps confrontée à ce problème de déséquilibre, l'Indonésie a dû appliquer la politique de « *transmigration* » pour opérer les équilibres socio-spatiaux. Sous l'angle psychologique et sociologique il est intéressant d'analyser le discours presque « schizophrénique » des Anjouanais. Ces derniers considèrent à juste titre que *Ngazidja* est l'île de tous les Comoriens, en même temps ils fustigent *Ngazidja* et les *Wa Ngazidja* d'être favorisés par le système et d'être responsable du mal développement du pays. Ce paradoxe est de nature à nourrir le sentiment séparatiste.

Cependant, l'inverse serait possible, si la capitale de l'archipel était l'île d'Anjouan, nous pouvons imaginer l'insatisfaction de *Wa Ngazidja*. Ainsi, certains comportements sociopolitiques traduisent une réalité qui échappe à l'analyse normative ou factuelle dans la conception du système politique. C'est pourquoi nous pensons qu'une approche pragmatique permettrait d'éliminer à la base les facteurs qui biaisent le fonctionnement du fédéralisme. Ensuite, la deuxième critique est relative au credo du fédéralisme dualiste, celle de la répartition des compétences. Du point de vue conceptuel, le principe de la répartition des compétences entre l'État fédéral et les états fédérés est fondamental.

Cependant dans la réalité, il sert de caution théorique et légaliste, mais ne traduit pas ou peu de résultats dans la pratique. En effet, le principal dysfonctionnement du système fédéral classique réside dans l'inadéquation entre une répartition des compétences de pure forme et une non-répartition des ressources réelles. Ainsi, des autonomies de principe mais sans contenu économique n'ont de réalité que dans la forme. Le formalisme de l'État fédéral sert à déguiser les faiblesses d'une certaine gouvernance. L'Union des Comores est l'archétype d'un État fédéral pétri de confusion entre répartition des ressources et répartition des compétences. Comme nous l'avons souligné dans la partie antérieure de ce travail, la confusion des

compétences en matière de ressources est source de conflit entre l'île autonome de *Ngazidja* et l'État fédéral. Deux facteurs peuvent rendre fonctionnelles les autonomies des entités fédérées : le facteur financier et le facteur de la compétition. La répartition des compétences doit être accompagnée d'une juste répartition des fonds. Cependant, dans le contexte socio-économique actuel, cela peut poser problème quant à l'application d'un tel principe. Car, le peu de ressources du pays est accaparé par l'État fédéral qui ne se soucie pas d'une répartition équitable des fonds aux îles autonomes. Il ne joue pas son rôle de redistributeur. C'est pourquoi la compétition interinsulaire peut être un facteur des autonomies fonctionnelles. Introduire la logique de la compétition dans la gouvernance politique pourra impliquer une certaine dynamique socio-économique.

D'abord cette logique permettra aux îles de sortir de la logique de l'attentisme et de l'assistanat et assurer un développement endogène. La compétition sera ainsi un facteur de stimulation objective, car elle tendrait à des objectifs du développement. Chaque île autonome devrait de se prendre en charge, en valorisant et exploitant ses propres ressources potentielles. À ce sujet la petite île de l'archipel, *Mwali*, a su valoriser son potentiel écologique au service de son développement. Alors que *Ngazidja* a su mettre à profit le transfert de fonds de ses migrants au développement de son territoire. Reste que l'île *Ndzouani* n'a pas su trouver son modèle de développement endogène.

Ensuite, la compétition permettra de canaliser les forces centrifuges dans une synergie positive. Elle pourra conduire les îles à abandonner leurs postures conflictuelles au profit d'une posture concurrentielle au sens rationnel du terme. Ramener les rivalités interinsulaires dans le champ socio-économique, c'est créer une nouvelle dynamique de développement. Car le plus souvent le mouvement sécessionniste n'a pas de grief sérieux et légitime, mais instrumentalise les faiblesses du système pour espérer capter l'aide internationale. Mais le fédéralisme coopératif vise également à simplifier le rapport vertical entre l'État fédéral et les états fédérés pour mieux maîtriser les équilibres du pouvoir.

V.2.2.12. La présidence collégiale : un verrou réel au déséquilibre du pouvoir

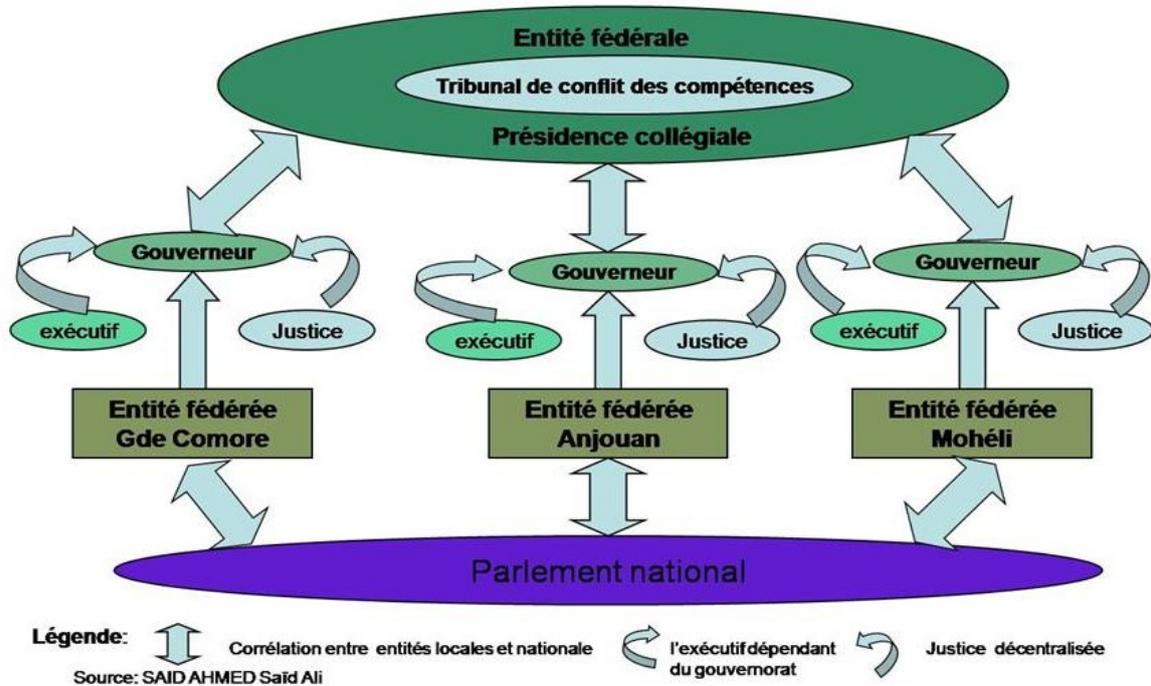
Inspirée du modèle de la Bosnie-Herzégovine en 1992, la présidence collégiale est une forme de gouvernance politique fondée sur le partage du pouvoir pluriethnique (Bosniaque, Croatie

et Serbe). Il nous paraît à ce titre, une solution possible au déséquilibre du pouvoir de la fédération comorienne. Car le fédéralisme comorien a toujours été et reste conçu comme une réponse cohérente à la nature géographique de l'État. Or sa traduction dans la pratique s'avère inefficace. C'est pourquoi nous pensons qu'une régulation politique sous le prisme du fonctionnalisme serait appropriée.

Cependant, l'impératif fonctionnel nécessitera de prendre en compte des paramètres sociologiques, culturels et psychologiques dans la conception de la gouvernance politique. C'est en analysant ces paramètres que nous pouvons comprendre le dysfonctionnement du système fédéral. Pourvu de mécanisme de contrôle, le fédéralisme dérive vers des déséquilibres du pouvoir. Ainsi, la présidence collégiale permettra d'instaurer des mécanismes d'autocontrôle permettant de lever les entraves au fonctionnement réel du système. En ce sens le fédéralisme coopératif ne sera pas envisagé seulement comme un objectif de cohérence institutionnelle, mais surtout comme une efficacité fonctionnelle. Mais en quoi la présidence collégiale pourra être efficace ? Nous pensons que la présidence collégiale sera efficace d'abord parce qu'elle permettra d'instituer une coopération institutionnelle à l'échelle nationale. Les gouverneurs élus des îles autonomes vont composer une présidence collégiale tricéphale (Anjouanais, Grand comorien et Mohéliens).

Ce système pourra instaurer un mécanisme de self contrôle dans la gestion de la gouvernance politique. Ainsi, les gouverneurs des îles autonomes seront responsables devant leurs populations respectives auxquelles doivent rendre compte. La gestion du pays n'échappera plus au contrôle indirect de la nation. Ce verrou va contraindre de surcroît à plus de transparence dans la gestion de l'État. Ainsi remettre la commande du pays à un collège des présidences permettra d'inciter les élites respectives des îles de travailler dans la coordination. D'un point de vue psychologique cela impliquera un rapprochement des acteurs politiques nationaux, souvent cloisonnés dans leurs visions insularistes. La présidence collégiale est une sorte de directoire national qui repose sur une méthode d'approche de la gestion du pouvoir.

Fig. n°79. Modèle alternatif de la géo-gouvernance politique



Ce schéma illustre l'organisation de la présidence collégiale comme alternative à l'actuel mode de gouvernance actuelle.

Comme illustre le schéma ci-dessus, la présidence collégiale sera composée de trois gouverneurs élus respectivement dans les îles autonomes (*Ngazidja, Ndzouani et Mwali*). Ils vont exercer de manière collégiale un mandat de six ans. La présidence du collège présidentiel sera tournante. Chaque gouverneur assurera la présidence tournante du collège pour une durée de trois ans au regard du principe de l'égalité. Les compétences du collège présidentiel ne diffèrent pas de celui du fédéralisme classique. La diplomatie, la défense, la monnaie sont des prérogatives qui relèvent de l'État fédéral. Dans le système préconisé ici, ces domaines des compétences seront assurés collégialement. Cependant des incertitudes demeurent quant à la formation de l'organe exécutif, en l'occurrence le gouvernement. En Bosnie-Herzégovine où la présidence collégiale a été expérimentée, les trois dirigeants composites (Serbe, Croate et musulman) ont toujours eu des difficultés à trouver un accord sur la formation du

gouvernement central et la nomination du premier ministre. Cependant pour éviter une telle crispation politique, il serait peut-être envisageable que le gouvernement sera nommé en fonction du tournante de la présidence collégiale. Si la présidence collégiale échoit au gouverneur de l'île de Ngazidja, celui-ci formera son gouvernement pendant la durée de son mandat pour harmoniser le fonctionnement institutionnel. Nous n'avons pas la prétention de proposer une architecture exhaustive complète et complexe, mais notre objectif est de présenter une esquisse dans la perspective d'une nouvelle gouvernance politique capable de garantir les équilibres vitaux du pouvoir. Nous pensons que la présidence collégiale pourra contribuer à apaiser les tensions interinsulaires et aboutir à un polycentrisme agrégatif.

V. 2.2.2. Un polycentrisme agrégatif

Le polycentrisme est une approche libérale (V 2221) mais qui a pour finalité d'agréger les entités autonomes (V 2222).

V. 2.2.2.1. Une approche libérale du fédéralisme

Le polycentrisme agrégatif est une approche libérale du fédéralisme coopératif. Il vise à organiser le territoire sur la base des équilibres fonctionnels. Il a pour objectif d'articuler de manière horizontale les entités fédérées. Cette articulation s'opère d'abord au niveau idéologique consistant à libérer les îles de la représentation mentale qui les hiérarchise en fonction de l'importance de leurs tailles physiques et symboliques. Dans ce système, chaque île se percevrait et se concevrait comme un pôle centripète. Ainsi, la déclinaison représentative des îles autonomes ne sera plus un paramètre d'influence territoriale. Mohéli, la petite île de l'Union des Comores ne sera plus perçue et considérée comme un poids négligeable, mais comme un centre au même titre que les autres îles.

Ainsi, l'asymétrie spatiale ne sera plus le critère d'appréciation subjective, dès lors que les îles se valent entre elles. Le Japon, au regard de Madagascar du point de vue physique, est un pays relativement petit. Or dans le classement mondial des pays développés le Japon est la troisième puissance économique et technologique. C'est donc, la prééminence économique ou politique d'un pays qui l'emporte sur la taille physique. A l'échelle de l'Union des Comores, le polycentrisme pourrait procéder ainsi à un reclassement des entités autonomes en fonction des paramètres socio-économiques. S'ajoute ensuite de cette articulation idéologique, la

logique de la compétitivité, qui placerait les îles autonomes sur le terrain socio-économique. En effet le polycentrisme impliquerait des nouveaux enjeux de gouvernance. Car il pourrait modifier le rôle des îles sur l'échiquier national. Le but du polycentrisme se résume en deux facteurs principaux : la concurrence et la coopération.

D'abord la concurrence permettra aux îles de réaliser leur plein développement socio-économique. Les îles seront à même de rentrer dans une stratégie de compétitivité territoriale. Ensuite la coopération interinsulaire pourra amener les entités fédérées à plus de coordination dans la maîtrise de leur gestion territoriale. Par exemple les îles autonomes pourront en commun accord convenir à une régulation socio-spatiale, notamment la maîtrise de la mobilité interinsulaire. Compétitivité et complémentarité créeront une certaine interaction et équivalence. Ainsi une coopération interinsulaire volontariste pourra créer une dynamique socio-économique pour l'ensemble du territoire national. Chaque gouvernorat pourra valoriser ses potentialités spécifiques pour rendre son territoire attractif. Les autonomies insulaires confinées dans des rôles institutionnels et statiques pourront devenir des aires fonctionnelles polycentriques et dynamiques.

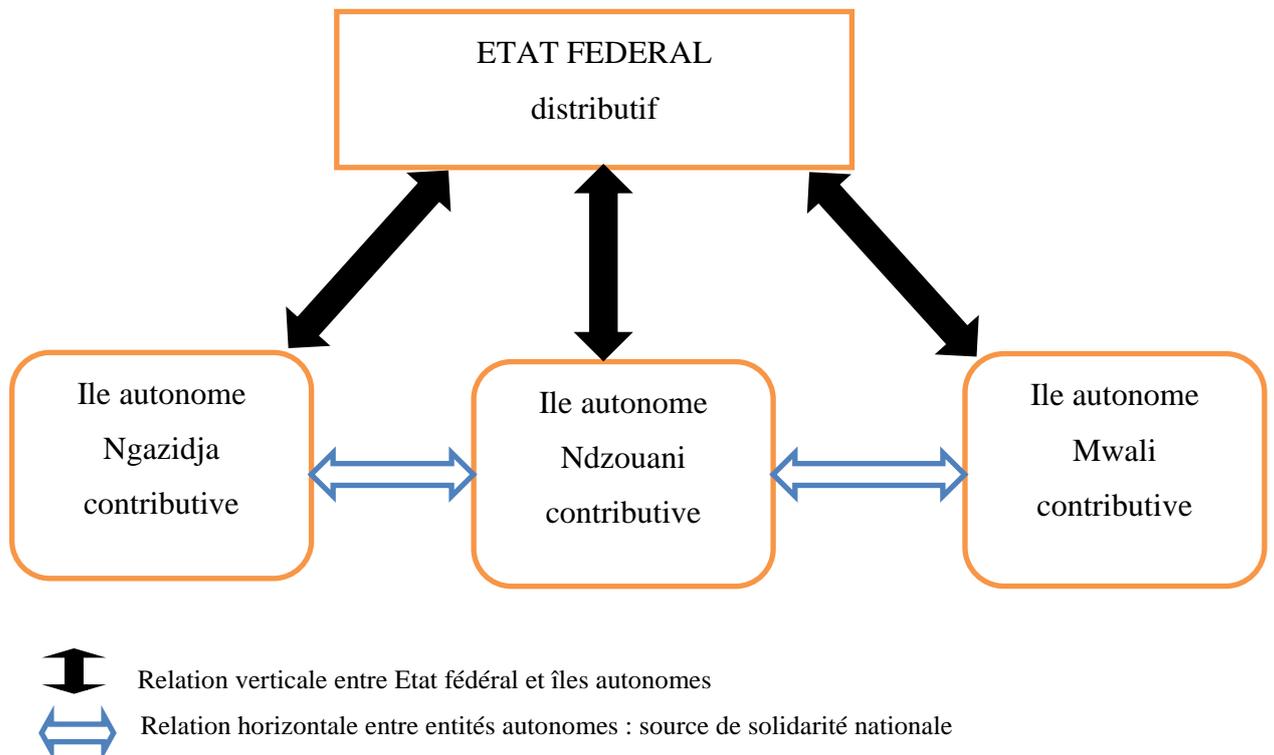
L'intérêt de notre réflexion sur le polycentrisme consiste à montrer l'apport fonctionnel dans le développement endogène des îles. Par opposition au monocentrisme, le polycentrisme tend à prévaloir les potentialités socio-économiques des îles et rompre avec une classification des entités fédérées en fonction des marqueurs physiques et idéologiques. Mais le volontarisme endogène sera peut-être le prérequis de cette gouvernance polycentrique. La « polycentricité » sera peut-être la réponse pragmatique aux dérives du système fédéral. De par son caractère fonctionnel et coopératif, le polycentrisme aura pour finalité d'agréger les entités autonomes par le biais d'une solidarité nationale.

V. 2.2.2.2. Une finalité agrégative

Le polycentrisme a pour finalité d'agréger les entités fédérées sur la base d'une solidarité nationale. Nous abordons ici le principe du « fédéralisme participatif » qui repose sur le système de péréquation financière. À l'instar du modèle Allemand, la péréquation financière est une organisation qui a pour but de créer une solidarité nationale et qui tend donc à corriger le déséquilibre territorial dû aux différentiels socio-économique régionaux. Dans ce sens c'est appliquer le principe de l'équité socio-spatiale. Nous rappelons que le

polycentrisme est un concept approprié dans la stratégie d'aménagement du territoire. Son principe consiste pour les régions riches et bien dotées de contribuer au développement des régions pauvres et sous-dotées sans basculer dans un assistanat pérenne. Au regard des difficultés de l'Union des Comores à se maintenir dans une unité politique, nous pensons que l'application du système de la péréquation financière sera adéquate à son fédéralisme.

Fig. n°80. Péréquation financière et solidarité nationale



Source : Bernard A, 1971

Conception/réalisation : Said Ahmed, SA 2012

Ce modèle illustre le mécanisme de la péréquation financière

La péréquation financière obéit à une double logique : une logique contributive et une logique distributive. La première consiste pour les îles autonomes à apporter leurs contributions de manière volontariste et directe à celles plus pauvres. Une relation horizontale libre sans contrainte institutionnelle. Alors que la logique distributive consiste pour l'État fédéral de valider la transaction entre l'entité contributive et l'entité réceptrice. Il serait chargé d'assurer la transparence de la gestion et la finalisation du fond. Pour simplifier les ressorts techniques du système, l'État fédéral sera chargé d'évaluer en amont les besoins de l'île autonome

demanderesse. Ainsi par le biais de la péréquation financière il sera possible de tisser les liens politiques entre les îles. Ainsi le polycentrisme agrégatif¹⁷² pourra contribuer à cultiver un consensus national sans être sous la contrainte internationale. À la lumière des nombreuses expériences fédérales dans le monde la prééminence de l'État fédérale ne permet pas une régulation pérenne des équilibres du pouvoir. Contrairement à ce que « *Selon certains apologistes du fédéralisme, la dualité des institutions est un facteur de modération, de démocratie, de liberté, de stabilité, de progrès et efficacité* » (Bernard. A, 1971 p. 28).

Nous pensons que sous l'angle du polycentrisme, les entités fédérées pourront atteindre leurs niveaux maximum d'autonomie en maintenant l'État fédéral dans son juste rôle de représentation extérieure et d'arbitrage intérieur. Dans ces conditions le polycentrisme serait peut-être un facteur de stabilisation du territoire national.

¹⁷² « La seule présence de facteurs agrégatifs au sein de collectivités données ne mène pas à la formation d'un Etat fédératif, mais bien d'un Etat unitaire. L'opportunité de choisir un régime fédératif naît de la rencontre de ces facteurs avec des facteurs centrifuges, des facteurs favorisant la séparation à certains desseins. » (Brouillet. E, 2005, p139)

Conclusion du chapitre V.

Il ressort *in fine* de notre analyse que la question nationale demeure la préoccupation essentielle dans le conflit qui déstabilise l'Union des Comores. En dépit de notre étude sur les théories du nationalisme, rien ne laisse penser qu'il existe un modèle idéal d'une construction politique nationale. La formation comme l'éclatement des nations politiques obéissent à des ressorts contextuels forts différents. Bernard. A, montre que face à la complexité et spécificités contextuelles des pays « *On peut conclure que ce qui vaut pour la Suisse ne vaut guère pour l'Inde, l'Union soviétique, la Yougoslavie, la Malaisie, le Nigeria et tous les autres pays multinationaux complexes dans lesquels des inégalités de toutes sortes et des particularismes très profonds suscitent plus facilement le racisme et la méfiance que l'esprit de coopération* » (1971, p. 31). L'imperfection du nationalisme comorien puise ses origines dans l'histoire et la géographie. Depuis la création de l'État comorien, les réponses apportées pour refonder une nation politique s'étaient avérées inefficaces, car souvent limitées aux seuls paramètres factuels sans examiner de manière approfondie les causes sociologiques et psychologiques qui déterminent le comportement des acteurs politiques.

Or c'est dans le creuset mental et culturel des acteurs politiques qu'il faut déceler le dysfonctionnement du système politique. C'est pourquoi la prise en compte d'une approche pragmatique pourra contribuer à lever les obstacles au rééquilibrage de pouvoirs. Car, la finalité d'une régulation pertinente devra essentiellement aboutir au renforcement de l'unité politique nationale. L'étude du cas comorien nous permet peut être de questionner sur le nationalisme contemporain de manière globale. Mais au-delà de toute considération technique, l'identité politique est le pilier essentiel sur lequel repose la nation. Elle assure de ce fait une stabilité territoriale.

La stabilisation politique pérenne ne pourra être qu'un préalable pour l'Union des Comores de saisir les opportunités et atouts de sa position géostratégique dans l'océan Indien. En plein regain de rivalités entre puissances émergentes (l'Inde et la Chine) qui s'emboîtent avec celles de puissances classiques (États-Unis, France et l'Angleterre) l'océan Indien est en phase de devenir une zone de première importance géopolitique mondiale. Comment l'Union des Comores pourra-t-elle tirer profit de l'ouverture de telles perspectives ?

VI –Chapitre 6. Les perspectives géopolitiques de l’Union des Comores

Nous avons abordé dans la deuxième partie l’aspect géopolitique des Comores dans le contexte bipolaire. A présent nous étudions les perspectives géopolitiques qui s’ouvrent pour l’Union des Comores au 20^{ème} siècle. Au regard de l’importance des enjeux qui découlent des rivalités entre puissances dans cette région, se dégagent deux horizons pour elle : l’horizon régional aux atouts géostratégiques exploitables (VI- 1) et l’horizon international aux opportunités de développement négociables (VI- 2).

VI- 1. L’horizon régional : des atouts géostratégiques exploitables

L’Union des Comores dans le triangle géopolitique de l’océan Indien (V 11) est impliquée dans la nouvelle stratégie sécuritaire internationale de cette zone : elle a des atouts à exploiter (V 12).

VI.1.1. L’Union des Comores dans le triangle géopolitique de l’océan Indien

Au cœur des rivalités entre puissances émergentes qui s’emboîtent avec celles des puissances classiques (VI 111) quel profit et atouts l’Union des Comores peut-elle espérer tirer de cette dynamique géopolitique ? (VI 112).

VI. 1.1.1. Rivalités et alliances entre puissances dans l’océan Indien

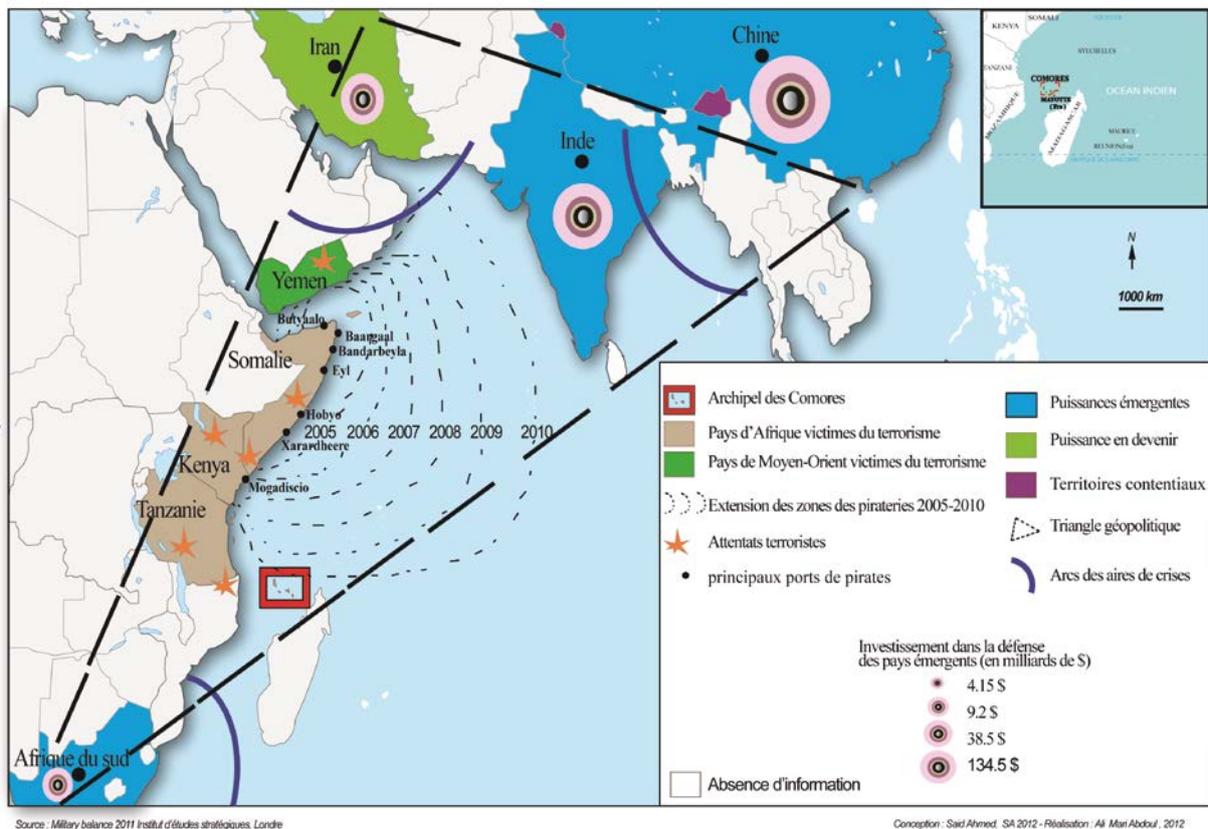
Nous allons dans un premier temps montrer une vue globale des rivalités entre puissances présentes dans cette région, pour mieux évaluer leurs rapports de forces qui s’y déploient. Dans la nouvelle ère géopolitique mondiale, l’océan Indien, après avoir été éclipsé, redevient objet de convoitise de puissantes nations. Il est ainsi permis de penser que l’océan Indien s’affirmera comme pivot géopolitique du monde. Trois facteurs principaux concourent à mettre en exergue cette perspective : une zone de haute tension, des ressources potentielles et un lieu de compétition entre puissances.

VI 1.1.1.1. L'océan Indien, une zone de haute tension

L'océan Indien est une zone de haute tension que nous déclinons en trois « arcs de crises ». La partie Nord-ouest forme un arc de crise où les tensions sont manifestes. Le terrorisme, la piraterie et la question nucléaire iranienne constituent une situation explosive que la communauté internationale déploie : sa diplomatie pour tenter de la désamorcer. Mais la question nucléaire iranienne semble être la plus préoccupante de par son caractère sensible, elle est le corollaire du terrorisme dans cette région. Le bras de fer entre l'Iran soupçonné de se doter de l'arme nucléaire et l'occident en général constitue une menace sérieuse pour la paix dans le monde. Cible potentielle de cette menace, dans la défensive, Israël se prépare à riposter. Pour affirmer sa puissance l'Iran cherche à avoir l'emprise sur les pays riverains de l'océan Indien, à plus forte raison, les Etats faibles.

Sensible à l'idéologie chiite, l'Union des Comores, sous la présidence d'Ahmed Abdallah Sambi (2006-2010), est sous l'influence iranienne. Dans cette crise, les aspects culturels ne sont pas les moindres. *« plus de 60% de la population mondiale de confession musulmane vit dans les pays de pourtour de l'Océan Indien [...] L'Iran développe depuis au moins une dizaine d'années une politique ambitieuse dans l'océan Indien dont les pays riverains rassemblent quelque 85% de la population mondiale des chiïtes duodécimains [...] Mais la diplomatie de Téhéran ne se contente pas d'une politique interétatique et joue également comme la Turquie la carte d'acteurs non étatiques agissant dans les domaines culturels, universitaires, commerciaux et surtout religieux. »* (Germain 2012). La France, dont la présence dans cette région remonte au XVII^e siècle, vient de conclure en 2009 des accords de coopération militaire avec Abu-Dhabi, une position stratégique lui permettant d'accroître son influence dans cette zone.

Carte n°46. Les Comores dans le triangle géopolitique de l'océan Indien



Cette carte illustre la situation géopolitique actuelle et la position de l'Union des Comores dans l'océan Indien.

Ce positionnement stratégique de la France l'implique de manière explicite dans la question iranienne¹⁷³ par rapport au détroit d'Ormuz. La menace iranienne de verrouiller le détroit d'Ormuz est une provocation univoque pour monter la tension internationale. Le détroit d'Ormuz est un corridor par lequel transite 40% d'approvisionnement mondial. L'enjeu est vital, d'autant plus que le traumatisme du premier choc pétrolier en 1973 n'est pas totalement effacé dans la mémoire collective. Ensuite l'arc d'aire de crise sino-indienne est nourri par des tensions frontalières. En effet, la rivalité sino-indienne ne date pas de leurs émergences. Elle est bien inscrite dans les contentieux territoriaux. Puisque à l'extrême Nord de l'Inde, dans le secteur occidental une partie de territoire est sous contrôle chinois mais revendiquée

¹⁷³ Hérodote : comment interpréter cette présence française dans un espace maritime couvert intensément par le Ve flotte américaine ? L'Amiral Jean Dufourcq : évidemment cette question est sensible car cette installation nouvelle de la France aux Émirats intervient à un moment où la tension est forte entre les forces occidentales et la République islamique d'Iran, notamment pour les questions liées à son programme nucléaires militaire supposé et d'ailleurs probable » (Revue Hérodote, entretien, 2012, p 24)

par l'Inde. *A contrario*, dans la partie secteur oriental, à l'extrême Nord-ouest de l'Inde une partie du territoire est contrôlée par l'Inde mais revendiquée par la Chine comme l'illustre la carte ci-dessus. Enfin « l'arc de crises » sud-africain. Contrairement aux deux autres, il n'implique pas une tension manifeste, mais se caractérise par la faillite de certains Etats. Certes, moins prononcée et moins affirmée que la Chine et l'Inde, l'émergence de la puissance sud-africaine est néanmoins ambitieuse. Ce manque de vitalité de la puissance sud-africaine s'explique par deux facteurs. Le facteur interne, lié aux conditions socio-politiques de son émergence. L'Afrique du Sud peine à liquider l'héritage d'un passé douloureux. Les cicatrices de l'apartheid ne sont pas encore effacées dans la société sud-africaine.

L'Etat sud-africain a des difficultés à réguler les rapports socio-politiques encore marqués par des emprunts raciaux. Autre facteur c'est son environnement externe. La plupart des Etats riverains de l'Afrique du Sud : l'Union des Comores, Mozambique et Madagascar sont des pays rongés par l'instabilité et en proie à la fragmentation politique. Des Etats potentiellement faillibles et qui risquent de déstabiliser la région. D'abord l'Union des Comores, foyer de tension, la précarité de sa situation socio-économique et son incapacité à sécuriser ses frontières maritimes constituent un facteur de risque de déstabilisation régionale. Néanmoins l'Union des Comores s'est engagée dans un processus de stabilisation.

Mais les observateurs internationaux restent toutefois attentifs à l'évolution socio-politique de ce pays. La Grande île, Madagascar est le deuxième Etat présentant de signes de déstabilisation à l'échelle régionale. Il est confronté depuis 2009, à une crise de gouvernance politique sur fond de conflit identitaire, puisque aux sources de la crise politique malgache « *L'instrumentalisation des identités fondée sur une opposition binaire entre des populations aux origines austronésienne affirmées sur les hauts plateaux centraux et des populations plus africanisées sur les côtes représente également une source de mobilisation politique.* » (Robinet, C, 2102). Enfin, dans une moindre mesure, le Mozambique est le troisième Etat dans l'arc de crises sud-africain qui présente des risques de troubles. La difficulté essentielle qui caractérise la faillite de l'Etat mozambicain est la question de l'alternance démocratique. Le Front de Libération Mozambicain (Le FRELIMO) refuse le jeu de l'alternance démocratique en prétextant sur sa légitimité historique. Dans cette situation incertaine, l'armée¹⁷⁴ déjà affaiblie pourrait jouer le trouble-fête. Ces trois « arcs de crises » font de

¹⁷⁴ « D'une part, la paupérisation des militaires peut favoriser une montée de la corruption, voire l'émergence de pratiques de rackets de la population. D'autre part, les forces mozambicaines sont incapables de surveiller et

l'océan Indien un espace d'une extrême tension. Notre analyse prospective se propose de mettre en exergue l'importance stratégique de l'océan Indien, mais surtout mettre en relief la place qu'occupe l'Union des Comores dans cette configuration. Certes, indirectement impliquée, elle mène une diplomatie ambivalente. D'une part elle se montre réceptive aux sirènes de l'idéologie iranienne, mais elle maintient ses relations historiques avec la France et l'Union européenne d'autre part. Ainsi, au cœur de ce triangle géopolitique où se concentrent l'essentiel des enjeux régionaux (terrorisme, piraterie et tensions politiques), l'Union des Comores pourra-t-elle tirer profit de sa position géostratégique ? Comment pourra-t-elle s'insérer dans cette dynamique d'émergence de cet espace hautement stratégique ?

VI 1112. L'océan Indien, un espace stratégique entre rivalités et coopération.

Depuis la décennie 2000 s'ouvre une nouvelle aire géopolitique dans l'océan Indien caractérisée par des rivalités et alliance entre puissances. Nous allons dans un premier temps étudier la complexité des rapports de forces entre puissances et montrer dans un second temps comment se forme le jeu d'alliances qui structure cette aire stratégique. En effet, les rivalités stratégiques qui s'y déploient sont focalisées sur les deux principales puissances émergentes de l'océan Indien ; la Chine et l'Inde. La Chine et l'Inde rivalisent pour le statut de leadership régional.

Si les motivations de leurs rivalités sont géopolitiques, puisque chacun cherche à asseoir sa prééminence hégémonique sur cette région et s'affirmer ainsi comme le maître du jeu. Cependant, quels seraient donc la nature et le degré de ces rivalités ? Cette interrogation nous amène à l'analyse des paramètres de rapports de force sino-indienne. Les rivalités entre la Chine et l'Inde sont de natures économique et militaire. Nés de la mondialisation et désignés sous l'acronyme BRIC (Brésil Inde, Chine) tous ces pays ont en commun l'économie comme facteur d'émergence. « *Les puissances émergentes ont changé la face du monde* » (Delannoy. S, 2012). En effet, l'entrée en scène internationale d'une nouvelle catégorie de puissances a modifié les rapports de forces mondiaux dans cette aire stratégique qu'est l'océan Indien. Ainsi, les rivalités indo-chinoises sont également de nature militaires. La dimension militaire est essentielle dans l'évaluation de rapports de forces entre la Chine et l'Inde. Car ils se

contrôler les 2470 kilomètres des côtes maritimes que compte le pays. Il y a donc un risque réel que ces espaces incontrôlés soient utilisés par divers trafiquants. » (Robinet. C, 2012, pp 48-67)

lancent depuis une dizaine d'années dans la course au réarmement. Dans ce défi stratégique, trois facteurs clés déterminent la perspective d'une nouvelle distribution de la carte géopolitique de l'océan Indien. D'abord il consiste aussi bien pour la Chine que l'Inde de revoir les fondements doctrinaux de leurs pensées stratégiques pour s'adapter aux nouveaux impératifs géostratégiques. Longtemps figé dans sa diplomatie et stratégie pacifiste, l'Inde tente de rompre avec son passé et se mettre dans une posture de puissance. « *L'armée indienne oublie Gandhi et rêve de puissance* » (Zajec O, 2009). Décomplexée du caractère économique de l'idéologie libérale et face à des puissances occidentales qui s'essouffent, la Chine concrétise son avancée sans toutefois afficher une réflexion stratégique claire. Les Etats-Unis soupçonnent la Chine de dissimuler un projet stratégique mettant en cause les intérêts américains de l'océan indien.

Cette crispation géopolitique sino-américaine se focalise sur le concept de « *Collier des perles* ». (Carte n° 44) qui traduit l'excroissance de l'influence chinoise dans cette sous-région. L'importance de la position chinoise se matérialise par la présence accrue de forces navales. Cependant cette posture chinoise inquiète les stratèges américains qui se mobilisent pour contrer l'avancée chinoise. Samaan J-L, (2012, p 38), montre que l'élaboration de la stratégie américaine mise en perspective est « *En fait, le paradoxe de ce nouveau débat américain sur une compétition stratégique avec la Chine dans l'océan Indien est qu'il semble mettre de côté l'océan Indien lui-même.[...] Au-delà de cette omission évidente, le paradoxe révèle la particularité du nouveau débat : pour Washington, l'océan Indien n'est au bout du compte que la projection géographique, volontiers schématique mais fort utile, de la grande compétition stratégique de demain entre les Etats-Unis et la Chine.* ».

Cette lecture stratégique laisse supposer que la Chine, dans ses arrière-pensées géopolitiques, compte en perspective avoir le contrôle de l'ensemble des détroits stratégiques de cette région. Mais un tel scénario pourrait traduire une situation de crise majeure. Car, laisser la Chine contrôler seule ces détroits reviendrait à lui laisser le pouvoir de verrouiller ou déverrouiller à sa guise ces passages, à l'instar ce que l'Iran tente actuellement de manœuvrer avec le détroit d'Ormuz. S'il n'est pas facile de décrypter les motivations idéologiques de la finalité stratégique chinoise, en revanche les moyens qu'elle déploie sont visiblement inquiétants pour l'Inde. Ensuite, quelle influence réelle exercent la Chine et l'Inde sur les pays de l'océan Indien en général et sur l'Union des Comores en particulier ? Nous distinguons deux formes d'influences : l'influence officielle qui se traduit par les

positionnements respectifs de ces deux pays sur les points stratégiques régionaux et l'influence socio-culturelle exercée par leurs diasporas respectives. En effet, sur le plan de l'influence officielle à la lecture de la dite carte, nous serions tentés d'affirmer que l'Inde a très peu d'emprise sur sa propre région, du moins dans la partie Sud-ouest de l'océan Indien. La Chine occupe incontestablement la première position par son omniprésence et son avancée et relègue ainsi l'Inde au second rang.

En effet, la Chine multiplie la construction des ports commerciaux qui couvrent le long de pourtour de l'Asie du Sud-Est qui va de Hainan Sanya au sud de la Chine jusqu'à Gwadar dans la partie Nord-Ouest de l'Inde. L'Inde se sent ainsi manifestement cernée par l'omniprésence chinoise. D'autant plus que des pays riverains en conflit frontalier avec l'Inde, comme le Pakistan au Nord-ouest, le Sri Lanka au Sud et la Birmanie au Nord, facilitent la position chinoise. Mais également par son activisme diplomatique dans cette région, la Chine se montre très habile. Elle y développe ses réseaux diplomatiques.

L'influence chinoise aux Comores s'est consolidée au fil du temps. La diplomatie sino-comorienne remonte à 1977 sous le régime pro-maoïste du président Ali Soilihi (1975-1978). Donc cela fait 37 ans de présence chinoise aux Comores. Depuis la décennie 2000, la Chine ne cesse de renforcer ses relations avec l'Union des Comores. L'apport technique, logistique et financier de la Chine au développement des infrastructures comoriennes se matérialise par la réalisation des nombreux projets. Plus récemment en 2012, la Chine a financé à hauteur de 7, 6 millions d'euros la construction de l'hôpital de Bambao-Mtsanga à Anjouan. Alors que l'Inde dans le même temps vient à peine de renouer ses liens diplomatiques avec l'Union des Comores. En effet, c'est en mai 2011 que la coopération comoro-indienne s'est concrétisée. L'Inde est manifestement en retard sur le terrain de la diplomatie.

Pourtant, dans le passé, l'Inde et les Comores avaient entretenu des relations commerciales très fortes. Mais cette évolution diplomatique traduit bien une lutte d'influence entre l'Inde et la Chine sur l'Union des Comores. A l'instar des Seychelles, de l'île Maurice et les Maldives, l'Union des Comores est hyper-convoitée à son tour. Si l'implantation stratégique de la Chine paraît évidente avec l'Union des Comores, en revanche l'Inde n'entend pas laisser le champ libre à son rival. L'Inde s'engage de son côté à soutenir le développement de l'Union des Comores. Selon le quotidien la « Gazette des Comores » : l'Inde va financer la réalisation et la mise en place de groupes électrogènes de 18 mégawatts à hauteur de 41, 6 millions de

dollars. Ainsi, cette compétition sino-indienne est une opportunité pour la diplomatie¹⁷⁵ comorienne. L'Inde a-t-elle trop longtemps négligé ses voisins, au point de se sentir ou paraître peu ou mal intégrée dans sa région ? Ou alors son idéologie pacifiste s'est-elle avérée incompatible avec ses ambitions géopolitiques ? L'influence effrénée de la Chine a-t-elle réveillé les ambitions indiennes ?

En situation de faiblesse géopolitique, l'Inde tente de rattraper son retard pour mettre en échec la stratégie chinoise. C'est à travers l'instrument militaire¹⁷⁶ que l'Inde matérialise ses ambitions de puissance. La militarisation de l'océan Indien se caractérise par l'investissement croissant en armement (Carte n°44), Chacune de ces deux puissances émergentes avance ses pions. Pour l'Inde la multiplication de bases interarmées (terre, mer, air) et l'installation de stations d'écoute est une réponse stratégique face à l'avancée chinoise. Dans la modernisation de son arsenal militaire, l'Indian Air Force (IAF) est l'axe prioritaire de la force stratégique indienne. Existe-t-il des points de friction susceptible d'impliquer de tensions et conduire à un affrontement armé entre l'Inde et la Chine ? Bien que l'ouverture d'un conflit armé ne soit pas envisageable à l'heure actuelle, cependant la militarisation poussée de l'océan Indien augure une situation bipolaire sino-indienne dans cette région ?

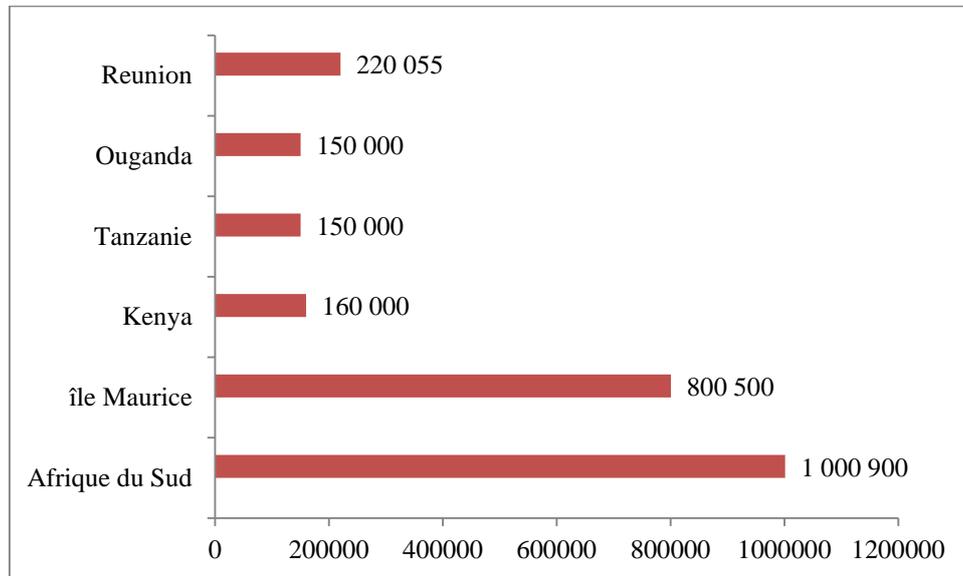
Le principal point de friction dans la compétition sino-indienne est le fameux « *collier de perles* ». Si sur le plan stratégique, l'Inde est devancée par sa rivale chinoise, en revanche, elle a une avancée considérable sur le mode d'influence socio-culturel sur les pays de la région. Le poids de la diaspora indienne dans la région du Sud-Ouest de l'océan indien et certains pays de l'Afrique de l'Est, contrebalance l'influence chinoise. Nous centrons notre étude ici sur l'importance de la diaspora comme facteur de rivalité entre pays émergents. Si la Chine affirme sa prééminence militaire et économique dans ses rivalités avec l'Inde, en revanche, la diaspora indienne, vectrice d'un modèle culturel, s'est fortement implantée du moins dans la partie Sud-Est de l'océan Indien comme l'indique la graphique ci-dessous. Cette forte

¹⁷⁵ « Nous avons à ce sujet cherché à nous entretenir avec l'ex-ministre des affaires étrangères des Comores pour connaître son avis sur la question. Mais il a esquivé notre demande. Son avis nous aurait permis de décrypter la stratégie diplomatique de l'Etat Comorien sur l'un de deux prétendants : la Chine et l'Inde » (l'auteur de la thèse)

¹⁷⁶ « Face aux enjeux et au déficit de moyens, l'état-major de la marine et le trésor public ont convenu de la nécessité de s'engager dans une politique de déploiement plus résolue. L'Indian Navy a passé commande d'une cinquantaine de nouveaux bâtiments de surface et de sous-marins à ses chantiers navals. Huit contrats pour la construction de navires ont été conclus en 2011. » (Guillard, O, 2012)

implantation de la diaspora indienne s'explique par la proximité géographique avec l'Inde et historiquement par le transfert de mains d'œuvre servile et les échanges culturels.

Fig. n°81. La diaspora indienne dans le Sud-Est de l'océan Indien et certains pays de l'Afrique de l'Est



Source : Ministère indien des Affaires Etrangères, 2007

Dans ce graphique, les Comores ne figurent pas à faute de trouver des données pour quantifier l'importance de la diaspora indienne aux Comores. En effet, la diaspora indienne aux Comores remonte à des temps anciens. Les migrants indiens aux Comores se sont au fil du temps mélangés avec les Comoriens. Cette dilution du corps diasporique indien dans la société comorienne a fini par faire disparaître les traits caractéristiques de l'indianité, bien que par endroits cette indianité soit visible à travers certaines familles et par certaines empreintes culturelles. Peut-on parler de la diaspora chinoise aux Comores ? Au sens vrai du terme n'existe pas une diaspora chinoise aux îles Comores. La présence aux Comores d'un corps diplomatique et certains ouvriers chinois affectés à la construction des chantiers ne constitue pas une diaspora¹⁷⁷.

Nous pouvons apprécier que la ramification des réseaux chinois dans l'océan Indien et à l'Union des Comores n'est peut-être qu'une diaspora à l'état embryonnaire, même si cela

¹⁷⁷ « Les diasporas sont des populations dispersées après une phase migratoire. [...] Lacoste a proposé une utilisation plus restrictive du terme de diaspora en ne l'utilisant que pour désigner des groupes dont les membres vivant hors de leur territoire d'origine sont plus nombreux que ceux qui y sont restés. Cette définition serait donc recevable pour les Arméniens, les Irlandais, les juifs, les Cap-Verdiens, ou les Palestiniens par exemple, mais pas pour les chinois, qui sont bien plus nombreux en Chine qu'outre-mer. » (Rosière. S, 2003)

n'est pas toujours lisible. La diaspora est donc un facteur clé dans la représentation géopolitique, car celle-ci a vocation à instruire dans les consciences collectives un certain marqueur de puissance, en d'autres termes le souci pour les pays émergents de projeter à travers le monde l'image d'une puissance crédible. La puissance dans l'imaginaire collectif relève d'une perception intrinsèque. La diaspora est donc une actrice essentielle dans la diffusion de la culture de puissance émergente. « *De façon très spécifique, les diasporas chinoise et indienne jouent également un grand rôle dans le développement de la mère-patrie [...] La diaspora chinoise, riche de 40 à 50 millions de personnes, a ainsi contribué par ses investissements dès le début des années 1980 au décollage de la Chine.* » (Dennoy, S, 2012, p 38)

Existerait-il une stratégie de soubassement à mobiliser et à réveiller une certaine conscience de la diaspora indienne dans l'océan Indien ? Certains indicateurs socio-culturels laissent penser que des manœuvres implicites des autorités indiennes visent à réanimer leurs diasporas à des fins géopolitiques. « *300 Réunionnais ont fait le déplacement en Inde à la recherche de leurs racines indiennes* » ([www.reunionnaisduonde](http://www.reunionnaisduonde.com)). Quelle serait la réelle motivation d'une telle quête identitaire ? Les Réunionnais originaires de l'Inde représentent 27% de la population de l'île. Une telle prise de conscience identitaire aussi curieuse que soudaine est étonnante à juste titre. Dans l'article¹⁷⁸ intitulé « *Un nouvel acteur géopolitique : la diaspora indienne* » (Dumont, G-F, 2008), l'auteur montre l'intention à peine voilée de l'Inde à utiliser sa diaspora comme instrument géopolitique.

L'Inde a-t-elle pris conscience de ses atouts socio-culturels pour contrebalancer la montée en puissance de la Chine dans cette région ? En effet, l'île Maurice et dans une moindre mesure la Réunion sont de véritables têtes de ponts sur lesquels l'Inde compte s'appuyer pour étendre son influence dans le reste de la partie Sud-Ouest de l'océan Indien et l'Afrique. Selon Dumont G-F, 55% de la population mauricienne est d'origine indienne, contre 27% à la Réunion. L'Union des Comores, de par sa proximité géographique avec l'Afrique de l'Est pourra être pour l'Inde un véritable relais géopolitique. Mais, plus importante encore est la

¹⁷⁸ « La diaspora indienne, selon les critères du gouvernement de l'Union indienne, fait l'objet d'une définition assez large, notamment en incluant des arrière-petits-enfants de migrants. [...] Mais, en promouvant les mérites de sa diaspora, dont la réussite dans les pays où elle réside est souvent avérée, l'Inde veut se valoriser géopolitiquement et, parallèlement, recourir à la présence de cette diaspora pour se renforcer dans le monde. » (Dumont, G-F revue géostratégie n°19, 2008)

diaspora indienne Sud-africaine. Elle représente le plus grand contingent dans l'océan Indien, elle compte pour 1 000 900 individus selon le graphique ci-dessus. Mais contrairement aux Comores, les indiens implantés en Afrique du Sud ne connaissent pas une dilution ethnique. Certes, la diaspora¹⁷⁹ indienne est aujourd'hui soluble dans la citoyenneté sud-africaine, mais reste une composante ethnique visible avec un certain *distinguo* socio-culturel à faible degré. Le caractère achevé ou abouti de la citoyenneté sud-africaine des Indiens et leur relatif délitement avec l'Inde sont soulignés par Hélène Mainet (2002) « *L'image de l'Inde est viscéralement présente, mais c'est un référent culturel transcendant et largement immatériel plus qu'une entité tangible et concrète [...] Le contexte sud-africain a peut-être systématisé cet éloignement.* ». Bien que leur ancrage dans la société sud-africaine aient relativement affaibli leurs liens avec l'Inde, peut-être que l'émergence de leurs pays d'origine, dans le podium international des grandes puissances pourra susciter dans la diaspora indienne une certaine fierté et donc de redynamiser ce lien. Ainsi, l'insertion de la diaspora indienne dans le tissu socio-politique sud-africain et en Afrique de l'Est ne serait pas forcément un frein à l'élan indien.

Toutefois, consciente que la diaspora indienne dans l'océan Indien est une source de mobilisation et de galvanisation géopolitique, la Chine prépare sa riposte culturelle. En effet elle vient de lancer à destination de l'Union des Comores et partout en Afrique le projet de la diffusion de la Radio Chine (CCTV) en cours d'expérimentation. L'intrusion de la Chine dans les paysages médiatiques comorien et africain peut interroger sur les intentions réelles de la Chine. Entend-elle faire du média¹⁸⁰ un instrument culturel de sa stratégie géopolitique ? Mais une telle instrumentalisation ne serait-elle pas une forme d'ingérence culturelle sur fond de domination politique à long terme ?

Il est certes difficile d'apporter des réponses à ces questions. En revanche son approche stratégique apparaît de moins en moins discrète. Entre un discours fondé sur l'abstentionnisme de toute forme d'ingérence politique et une posture belliqueuse, la stratégie chinoise à bien des égards apparaît paradoxale. L'Union des Comores a-t-elle adopté la Chine

¹⁷⁹ « Voir sur ce sujet l'ouvrage de Hélène Mainet-Valleix « Durban : les indiens territoires, leur identité, Hélène », (Karthala, Paris 2002)

¹⁸⁰ « En décembre 2008, lors de la cérémonie de commémoration du cinquantième anniversaire de l'établissement de la télévision centrale de la Chine (CCTV), Li Chang-Chun, le responsable de la propagande du parti communiste chinois a insisté sur la nécessité pour les médias chinois de renforcer leurs capacités de communication à l'international. [...] L'Afrique est, bien évidemment, aussi visée par ce projet d'expansion mondial des médias chinois. »

par frustration ou par stratégie ? Cette interrogation est tout autant valable pour le reste du continent africain. Le fait que l'Occident en général et la France en particulier avait déserté dans les années 90 ce qui était jusque-là considéré l'essentiel de son pré-carré ; l'Union des Comores et l'Afrique ont donné l'impression d'une vide géopolitique que la Chine suppose remplir aujourd'hui. Dans son ouvrage « *La Chine en Afrique*¹⁸¹ », Olivier Mbabia nous fait observer que, contrairement à la diplomatie occidentale en partie décriée par son caractère d'ingérence, la Chine mène une diplomatie inconditionnelle, traduisant une forme d'indifférence aux accents laxistes et hyper-mercantilistes en terme de droits de l'Homme et de la démocratie, mais qui convient à certains dictateurs. Mais néanmoins une indifférence qui pourrait s'avérer destructrice à long terme. Car elle pourra saper les efforts entrepris par l'Union européenne pour restaurer une culture de gouvernance aux Comores.

Mais également le risque de galvauder davantage le sérieux de l'élite comorienne dans sa capacité à relever le niveau de la respectabilité de l'Etat. L'approche de la coopération chinoise est différente à bien des égards de celle de l'Occident. Elle est axée sur la construction des grands travaux d'infrastructures, moins disante dans les appels d'offres internationaux et une main-d'œuvre moins chère. C'est dans ces conditions qu'elle est critiquée par les pays occidentaux. Si l'implantation de la Chine en Afrique est perçue par ses dirigeants comme une opportunité, en revanche certains africains s'interrogent sur la face cachée de la stratégie chinoise. « *Ainsi, l'hypothèse d'un jeu caché de la Chine appétit pour les ressources naturelles, positionnement stratégique en Afrique est exprimée par des nombreux Zimbabwéens et contribue à la propagation d'une perception négative des Chinois au Zimbabwe.* » (Farjon S, et al, 2012).

Mais surtout la Chine n'a pas l'inconvénient d'avoir un passé colonial en Afrique. Car il n'est pas certain que la Chine soit bien vue en Afrique. C'est parce que l'Afrique frustrée de son passé colonial a trouvé dans la Chine une puissance de rechange par rapport aux ex-puissances coloniales. Et pourtant la fin de la Françafrique est loin d'être une réalité. Cependant, la question essentielle ne se situe pas sur le choix d'une bonne ou mauvaise puissance. L'aide apportée, que ce soit par les puissances émergentes (Chine, Inde) ou que ce soit par les puissances classiques occidentales, n'est pas en elle-même un gage de développement. Notre analyse prospective se propose de montrer les conséquences

¹⁸¹ « Olivier Mbabia, développe de la stratégie de la conquête chinoise en Afrique dans son ouvrage « *La Chine en Afrique* » Ellipses, 2012 »

géopolitiques de la diaspora indienne et chinoise, recentrées sur les îles de l'océan Indien en général et sur l'Union des Comores en particulier. Une étude prospective limitée ne nous aurait pas permis de dégager les grands axes géopolitiques de l'Union des Comores à l'horizon régional. Par contre il n'est pas de notre ressort de traiter la question de la diaspora indienne sous le prisme politique de manière globale. Une telle démarche nous aurait conduits à sortir du contexte qui nous préoccupe ici, à savoir les perspectives géopolitiques de l'Union des Comores. En définitif, le but de chacune des deux puissances émergentes est d'exercer plus d'influence sur les pays riverains de l'océan Indien en particulier, les îles et archipels pouvant servir d'appui dans leurs élans stratégiques. La satellisation des Etats insulaires semble indispensable à cette équation stratégique en perspective.

Cependant, la prétention de chacune de deux puissances émergentes de devenir la maîtresse incontestée de l'océan Indien se décrypte plus sur les manœuvres que sur les discours. Mais que sous-tend cette rivalité sino-indienne ? A priori c'est la quête du statut de superpuissance mondiale qui expliquerait cette compétition. A l'inspiration du postulat célèbre du pionnier de la géostratégie maritime, Alfred Mahan « *Sea power* » ou « *maîtrise des mers* ». On serait amené à se demander si la puissance qui maîtriserait l'océan Indien ne dominera-t-elle pas aussi forcément le monde ? Dans l'affirmative, cela impliquerait dans tous les cas un nouveau jeu d'alliances qui serait plus complexe et aléatoire.

VI. 1.1.1.3. Des alliances stratégiques complexes et incertaines

Il nous semble peu pertinent de ressortir le dessein géopolitique de l'Union des Comores sans montrer l'étendue du jeu d'alliances entre les acteurs de cet espace maritime. C'est pourquoi nous analysons dans un premier temps l'articulation du jeu d'acteur et étudions par la suite comment à partir de ce jeu l'Union des Comores pourra-t-elle se positionner sur l'échiquier régional. La formation d'un réseau d'alliances est un facteur essentiel sur cet échiquier géostratégique. La notion d'alliance est paradoxale, car elle traduit d'abord l'existence d'une rivalité. C'est bien vrai dans le contexte de l'océan Indien, où la montée de la puissance chinoise incite l'Inde à nouer et reconforter ses alliances avec les puissances occidentales. Pourtant, plusieurs facteurs pouvaient laisser croire que l'Inde et la Chine allaient s'allier pour former un bloc de puissances émergentes contre le bloc des puissances classiques occidentales. D'abord l'Inde et la Chine ont connu la domination du monde occidental.

Ensuite, issues de même appartenance géopolitique, l'Inde comme la Chine, étaient classés également « pays du Sud ». Enfin, ces deux puissances ont la même condition d'émergence ; la mondialisation. Cet ensemble de facteurs pouvait conduire à former une alliance naturelle entre puissances émergentes. Toutefois le réalisme géopolitique est plus complexe. Car, autant de facteurs expliquent l'alliance possible entre pays émergents de l'océan Indien, autant de facteurs expliquent leurs rivalités. D'abord parce que la géopolitique du 21^{ème} siècle a changé de nature ; l'idéologie n'est plus le principal prisme qui articule les rapports de forces mondiales. Ensuite, la mondialisation économique a bouleversé l'échiquier mondial et par conséquent a modifié les critères d'attribution des rôles de puissance. L'économie est devenue le principal levier de puissances émergentes. Enfin, la compétition entre puissances est aussi naturelle, car elle implique un rapport de force entre elles. Aussi bien à l'échelle régionale qu'à l'échelle internationale, la notion d'égalité entre puissances n'est pas réaliste. Car, les puissances rivalisent pour avoir la prééminence. C'est pourquoi dans l'océan Indien, la Chine et l'Inde se livrent à une lutte d'influence effrénée, car chacune d'elles cherche à s'imposer comme pour le leadership régional. Avoir la suprématie sur l'aire stratégique de l'océan Indien serait pour la Chine comme pour l'Inde une condition nécessaire pour se projeter comme une superpuissance mondiale.

Dans cette déclinaison d'échelles spatiales de puissance, l'ambition chinoise de dominer le monde est à peine voilée. Ce qui nous amène à nous interroger. Pourquoi et comment les puissances classiques telles que la France, pays riverain, les Etats-Unis et l'Angleterre dont l'assise géostratégique dans l'océan Indien est incontestablement structurelle s'y repositionnent-elles face à l'influence grandissante des pays émergents comme la Chine, l'Inde et l'Afrique du Sud ? Nous allons tenter d'esquisser les motivations des alliances entre puissances émergentes et puissances traditionnelles.

La rivalité comme l'alliance sont dictées par des impératifs stratégiques variables. Au rythme des intérêts en cause, une alliance stratégique entre puissances peut être structurelle ou conjoncturelle. Car, les alliés d'aujourd'hui pourront devenir demain des rivaux et inversement. Cependant, si certaines alliances stratégiques sont incertaines et aléatoires, d'autres sont structurelles. C'est bien vrai dans le conflit israélo-arabe où certaines alliances comme celle israélo-égyptienne est historique pour contenir les tensions dans le Moyen-Orient. Ainsi, nous pouvons observer dans le contexte de l'océan Indien que les puissances classiques (les Etats-Unis, la France et le Royaume Unis) ont choisi de s'allier à l'Inde pour

contrer la montée en puissance de la Chine dans l’océan Indien. Pourquoi une telle option stratégique et quelle est la nature de ces alliances ? Pour tenter de répondre à ces interrogations nous analysons ici trois axes principaux formant l’alliance indo-Occidentale : l’axe américano-indien, l’axe franco-indien et l’axe australo-indien. Mais avant d’étudier la particularité de chaque axe d’alliance, il nous convient de montrer l’approche globale de l’alliance indo-occidentale. En effet, deux facteurs expliquent la motivation de l’alliance indo-Occidentale. Le facteur historique, car les Etats-Unis, la France et à plus forte raison le Royaume Uni ont toujours entretenu une coopération historique à caractères diplomatiques et militaires. S’ajoute à ce facteur structurel, le facteur conjoncturel.

Car d’une part l’Inde, complexée par sa faiblesse face à l’écrasante puissance occidentale implantée dans l’océan Indien depuis le 18^{ème} siècle, qui entend aussi y préserver ses intérêts vitaux face à une Chine émergente qui se veut belliqueuse d’autre part. C’est sont ces circonstances qui dictent l’alliance indo-occidentale. Ainsi le mythe d’un « péril jaune » annoncé nourrit davantage l’imaginaire collectif occidental¹⁸². La Chine, puissance émergente, l’océan indien est pour elle un terrain de démonstration préliminaire de force pour se mettre dans la posture d’une hyper-puissance mondiale. En effet, l’idée de préfigurer la Chine comme superpuissance mondiale, menace l’hégémonie américaine.

Mais si, à bien des égards, l’océan-Indien apparaît comme un espace d’expérimentation potentielle de ce que selon (Marechal, B, 2012) « *Le grand jeu Sino-Américain*¹⁸³ : *essai sur le devenir du monde* ». Cet auteur esquisse une préfiguration d’un monde qui serait dominé par la Chine. Quel modèle de civilisation incarnerait la Chine ? Puisque, la finalité d’une puissance mondiale est de se poser comme une référence culturelle universelle, à l’instar de l’occident. Mais si l’occidentalisation du monde est perçue comme une forme d’impérialisme par ceux-là même qui l’adoptent, la Chine n’affiche pas un anti-occidentalisme primaire. « *Une humanité pratiquement sans religion, la vie familiale comme principale dimension de l’existence, la démocratie, la liberté ou l’égalité qui ne sont pas des priorités de la pensée ou des institutions chinoises. D’une manière sans doute simple, on pourrait dire que la société occidentale est faite pour l’individu, c’est le pays de droit, alors que dans la société*

¹⁸² « Dans les médias occidentaux, la Chine est très souvent présentée comme le « croquemitaine » du XXI^e siècle. On dirait que le fait d’avoir exorcisé le démon soviétique a conduit l’Occident à s’en fabriquer un autre : la Chine » (Marechal. B, 2012, p 4).

¹⁸³ « Le grand jeu Sino-Américain : essai sur le devenir du monde » (Ed. Golias, 2012) est l’intitulé de l’ouvrage de Bernard Marechal dans lequel il aborde les rivalités sino-américaines à l’échelle du monde.

confucéenne le bon comportement social est la base de la société : c'est le pays des devoirs. » (Idem). Mais la Chine est une puissance contrastée, car si sa performance effrénée étonne et inquiète, son régime autoritaire suscite indignation et contestation aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Par ailleurs, dans ce panorama stratégique de l'océan Indien, l'Inde semble être en situation d'arbitrage, car « *courtisée par tous les grands sauf la Chine, les Indiens disposent du luxe relatif de choisir leurs alliés* » (Zajec O, 2009). L'axe indo-américain est l'alliance stratégique la plus engagée. Longtemps implantés dans l'océan Indien, les Etats-Unis sont une puissance plus qu'incontestable, maîtresse des enjeux géopolitiques qui en découlent. Cependant, depuis la décennie 2000, l'émergence de la puissance chinoise¹⁸⁴ altère l'hégémonie américaine dans cette région. Inquiets de l'avancée chinoise, les Etats-Unis sont contraints de revoir leur conception et leurs prévisions stratégiques.

Cet état de fait conduit les Etats-Unis à renforcer ses réseaux d'alliances stratégiques avec l'Inde. De son côté, l'Inde, en dépit de son statut de puissance émergente a des difficultés à égaler son voisin chinois, en tout cas à le défier ouvertement. Par ailleurs, consciente de sa puissance, la Chine se met en position offensive pour signifier à l'Inde sa capacité de la déstabiliser dans ses frontières. Car, l'implantation de la Chine par les armes aux frontières de l'Inde, laisse transparaitre l'intention chinoise à troubler le jeu indien. (Carte n° 44) « *Pakistan, Bangladesh, Sri-Lanka : ces trois pays de l'Asie du Sud sont sensés prêter concours à la réalisation du « collier de perles »* (Montbrial T, et Moreau Defarge P, 2012, p 228). En effet, l'alliance stratégique indo-américaine bien qu'elle ne date pas d'aujourd'hui s'est renforcée pour s'adapter à la nouvelle menace chinoise.

Dans ce partenariat, les Etats-Unis font de l'Inde un acteur clé. « *De ce fait, l'Inde fait figure de partenaire utile pour partager le fardeau du maintien de la sécurité en océan Indien.* » (Saint-Mezard I, 2012, p 142). Mais la structure de cette alliance stratégique s'élargit et prend l'allure d'un multilatéralisme ou du moins trilatéralisme. Car à la commande des orientations stratégiques, les Etats-Unis ont intégré le Japon dans la sphère d'influence de l'océan Indien. Toutefois, l'Inde perçoit cette intégration comme un excès stratégique. « *Même si elle partage les craintes des autres voisins de la Chine, l'Inde hésite à cautionner des mécanismes qui paraîtront trop ouvertement antichinois. En tout état de cause, New Delhi préfère une*

¹⁸⁴ « En l'espèce, ce sont essentiellement l'ascension de la Chine et la modernisation de ses armées qui sont source de préoccupation. Or, face à de telles inconnues, les Etats-Unis s'appêtent clairement à renforcer leur engagement militaire en Asie » (Saint-Mezard. I, 2012, pp 141-142)

approche bilatérale de questions de sécurités régionales, plutôt que des formats trilatéraux dont elle craint qu'ils n'alarment plus facilement encore Pékin. » (Idem, 2012, p 144) La prudence indienne semble bien fondée car si elle se laisse trop exposer à l'adversité chinoise, alors même que ses structures de défenses ne sont pas fiables, elle risque fort de se mettre en péril. Par conséquent, l'Inde doit trouver l'équilibre vital. Car d'un côté elle doit tempérer sa position par rapport à la Chine sans perdre la confiance de son allié historique, les États-Unis. Mais qu'en est-il de l'axe stratégique franco-indien ? La France est un acteur stratégique essentiel de part, le fait qu'elle soit un pays riverain (Réunion et Mayotte), mais également de son ancrage historique dans l'océan Indien. Elle a toujours contribué à forger la géopolitique de cette région.

A titre de rappel, nous avons montré dans les parties antérieures de ce travail que le destin géopolitique de l'archipel des Comores est, et a toujours été, étroitement lié aux agissements de la France dans cette région. La diplomatie française est vaste et multiple, mais nous centrons notre analyse sur les caractères stratégiques de l'alliance Franco-indienne. Puisque l'Inde est dans une nouvelle posture, celle d'une puissance émergente et l'océan Indien redevenu un espace à forte potentialité stratégique où le jeu d'acteurs est asymétrique. Cette complexité nouvelle conduit la France à redéfinir et à spécifier sa stratégie. Mais contrairement aux États-Unis, la France, dans son rapport avec l'Inde, n'intègre pas la dimension conflictuelle sino-indienne. Donc la Chine n'apparaît pas dans l'alliance stratégique franco-indienne comme une motivation.

La France reste dans sa logique d'équilibrisme habituel, tout en prenant en compte les nouveaux impératifs stratégiques. La France et l'Inde entretiennent une coopération¹⁸⁵ technique et stratégique à caractère opérationnel. Ainsi, l'alliance stratégique franco-indienne a une tonalité bien tempérée, car elle se limite à une conception stratégique partagée. « *Il existe une certaine connivence entre la marine française et la marine indienne, car leurs visions respectives de l'espace océanique renvoient l'une à l'autre assez facilement [...] La cohérence de nos visions et de nos schémas océaniques permet une véritable convergence opérationnelle entre la marine nationale et la marine indienne.* » (Dufourcq. A, 2012). Dans son partenariat avec l'Inde, la France privilégie l'approche consensuelle dans la stratégie

¹⁸⁵ « Hérodote : la France et l'Inde ont conduit des manœuvres conjointes depuis 1993. Comment évaluez-vous les relations entre les deux pays sur le plan stratégique ? J.D : Cela se traduit par ces opérations de manœuvres conjointes, et par la présentation opérationnelle à nos partenaires indiens de nos dernières acquisitions navales, nos derniers programmes d'équipements, nos dernières tactiques d'emploi. (Entretien Hérodote, 2012, p 24)

sécuritaire de l'océan Indien. Consciente que la Chine focalise sa stratégie sur le contrôle du couloir maritime océanique, pour s'assurer de son approvisionnement énergétique, la France ne semble pas être irritée de la posture chinoise. Face à l'offensive chinoise, elle n'affiche pas une stratégie qui serait hostile à la Chine.

Moins prononcée et plus circonstancielle est l'alliance stratégique indo-australienne. L'axe indo-australien a pour motivation la solidarité régionale. Il se caractérise par la nécessité de coopérer face à une Chine envahissante. Ce n'est pas en termes de rapports de forces, mais plutôt en termes de conjugaison de forces que se construit l'alliance stratégique indo-australienne. L'Inde et l'Australie sont des puissances régionales qui se valent. Cependant, l'Australie sent aussi la menace chinoise. « *Une chose est en tout cas certains : que l'axe Canberra-New Delhi soit une réalité ou non, ces deux pays accordent une importance stratégique grandissante à l'océan Indien, et se positionnent souvent en opposition au rôle croissant de la marine chinoise.* » (Courmont B et Geraghty C, 2012). Ces trois axes concourent à contrer la montée de la puissance chinoise. L'océan Indien est devenu *in fine* un échiquier géostratégique potentiel à l'échelle du monde.

Cependant, à la lecture des postures et positionnements des puissances traditionnelles et puissances émergents, découle une interrogation curieuse. A savoir si l'alliance Inde-Occident n'impliquerait-elle pas la formation d'un nouveau bloc bipolaire Occident-Chine, à l'instar du bloc Est-Ouest que le monde a connu ? Dans ce nouveau jeu stratégique quel rôle sera attribué aux îles et archipels qui ceignent l'océan Indien ? Comment les Etats-archipels comme l'Union des Comores s'inscrivent-ils dans cette nouvelle lutte d'influence ? Quelles perspectives géopolitiques s'ouvrent-elles à l'Union des Comores ?

VI 112. Quelles perspectives pour l'Union des Comores ?

Après avoir étudié cette nouvelle dynamique géopolitique, il convient maintenant de montrer les répercussions de ces rivalités stratégiques sur les Etats archipels et insulaires en l'occurrence mettre l'accent sur les atouts que l'Union des Comores peut tirer de ces nouveaux enjeux. Comment dans ce contexte régional en pleine mutation stratégique, peut-il se dégager un horizon géopolitique pour l'Union des Comores ? En effet, les perspectives qui peuvent s'ouvrir à l'Union des Comores ne peuvent être analysées ou appréhendées que dans une approche contextuelle globale de l'océan Indien.

VI 1121 : un espace aux ressources potentielles et aux défis multiples

Loin d'être homogène, l'océan Indien est une zone attractive et convoitée. D'abord par le potentiel de ressources qu'il représente dans le monde. Selon Philippe Leysse, Ambassadeur délégué à la coopération régionale de France auprès de la C.O.I de France dans l'océan Indien, « 65% de pétrole provient de l'océan Indien et celui-ci représente 50% de trafic maritime dans le monde ». Mais l'océan Indien est aussi un espace aux enjeux complexes. Ensuite par ses défis multiples, l'océan Indien peine à dégager une vision géopolitique globale. Les fractures multiples (démographiques, économiques, culturelles et politiques) qui le caractérisent sont sources de troubles.

D'une part, des Etats émergent comme l'Inde, et en voie d'émergence, comme l'île Maurice mais également l'Indonésie et l'Afrique du Sud, qui profitent de l'élan de la mondialisation. D'autre part des Etats-archipels régionaux, qui peinent à relever leurs défis du développement, et par conséquent sont un facteur de déstabilisation régionale. Notre cas d'espèce, l'Union des Comores est l'archétype même du foyer de trouble. Sur la question de disparité des niveaux de développement comme source d'insécurité régionale « *Rappelons que les pays insulaires comme les Maldives (300 000 habitant) ou les Comores (670 000) subissent l'effet conjugué d'une pression démographique, de la submersion des zones littorales et du tarissement des ressources halieutiques (conséquence d'une surpêche dramatique dans l'océan Indien). Ces facteurs touchent à des degrés divers l'ensemble de la région et contribuent à affecter durablement la sécurité alimentaire, sanitaire et humaine d'un nombre croissant d'individus.* » (Germain, E 2012,).

Enfin, l'océan Indien est un espace soumis à des fortes influences culturelles. L'activisme des réseaux¹⁸⁶ culturels présents dans l'océan Indien montre les caractères idéologiques de stratégies mises en œuvre par les acteurs géopolitiques régionaux et internationaux pour la conquête des espaces d'influence. C'est bien vrai pour l'Union des Comores, pays de tradition sunnite sous l'influence de mouvements chiites depuis dix ans et qui risque de basculer dans un radicalisme chiite pro-iranien. Mais également, les Maldives, sous l'influence depuis peu

¹⁸⁶ « Ce réseau éducatif pourrait représenter un atout diplomatique dans un contexte où la Turquie est officiellement candidate à l'obtention d'un statut de « partenaire de dialogue » au sein de l'Association des Etats riverains de l'océan indien au même titre que l'Egypte, la France, le Japon, la Chine et le Royaume-Unis. Une telle volonté pourrait par ailleurs être stimulée par une rivalité avec l'Iran dont l'action diplomatique et culturelle dans la région est assez similaire à celle de la Turquie, bien que de nature plus ouvertement étatique. » (Eric Germain. E, 2012, p 112)

du wahhabisme (courant rigoriste de l'islam), risquent de transformer l'archipel en « *Isolat culturel et religieux des Maldives est une base de la constitution qui prescrit que seuls les musulmans peuvent être citoyens du pays* » (Frédéric B, 2012). S'ajoute à ce vent de radicalisme culturel et culturel qui souffle dans l'océan indien, le déséquilibre migratoire. Nous avons montré dans la partie antérieure le flux migratoire des Comoriens à Mayotte comme un facteur de déstabilisation régionale. Ainsi, ces défis interrogent sur la capacité de l'ensemble des pays de l'océan Indien à élaborer un projet de sécurité collective.

VI 1122. Entre dispersion et cohésion géopolitique

Une dispersion géopolitique.

L'océan Indien est un espace paradoxal faite de dispersion et de cohésion géopolitique. L'analyse de forces géopolitiques en présence dans cet espace océanique, nous permet de mettre en relief sa complexité originale. Deux enjeux caractérisent la dispersion géopolitique de l'océan Indien : l'antagonisme et la compétition. Le premier enjeu est l'antagonisme entre puissances ou pays riverains en conflit d'intérêt. C'est le cas de l'Inde et le Pakistan qui ont une relation conflictuelle dont le litige historique qui les oppose ravive par moment la tension entre les deux pays.

C'est également, le cas de l'Iran dont le comportement inquiète les pays du golfe Persique et les puissances occidentales présentes dans l'océan Indien par rapport à la question nucléaire, bien qu'il semble s'engager ce dernier temps dans la voie de l'apaisement. Le deuxième enjeu est la compétition effrénée entre deux puissances riveraines, en l'occurrence la Chine et l'Inde. Nous avons montré que l'Inde et la Chine ne peuvent pas agir en concert pour former un bloc d'émergence au regard de leurs intérêts en jeu. Car, leur compétition repose sur la quête d'un statut de prédominance. Malgré le caractère asymétrique de cet espace océanique, existe une cohésion géopolitique.

Une cohésion géopolitique.

L'ordre géopolitique de l'océan Indien se caractérise aussi par une double cohésion : une cohésion objective et une cohésion subjective. La première cohésion relève d'une vision géostratégique partagée et une connivence¹⁸⁷ entre puissances riveraines ou pas de l'océan Indien. C'est le cas de l'Inde et la France qui entretiennent d'étroites relations militaires et partagent une même vision stratégique. Nous qualifions cette cohésion d'objective dans la

¹⁸⁷ « Il existe une certaine connivence entre la marine française et la marine indienne, car leurs visions respectives de l'espace océanique renvoient l'une à l'autre assez facilement. Cette connivence se traduit une réelle symétrie » (L'amiral Jean Dufourcq, 2012, p 24)

mesure où c'est la primauté des intérêts qui l'emporte sur l'appartenance géographique ou idéologique. Si les Etats-Unis sont la puissance maîtresse de l'océan indien, ils sont néanmoins perçus comme étrangers. Bien que la puissance américaine contribue à la stabilisation de l'océan Indien, ses visées sont mondiales. Comme les rivalités, les alliances obéissent à une logique d'intérêts souvent conjoncturels. L'alliance indo-américaine est certes dictée par le rival commun la Chine. Cependant, il n'est pas exclu que des circonstances pourront conduire l'Inde et la Chine à s'allier pour contrer les Etats-Unis. Car l'alliance n'implique pas l'abolition de la prédominance. Dans toute alliance il y'a en arrière-plan une rivalité bien contenue et subtile. C'est le réalisme géopolitique qui dicte les rapports de forces en présence dans l'océan Indien. La deuxième cohésion peut être qualifiée de subjective. Dès lors qu'elle implique des relations historiques et ou une appartenance géographique entre deux ou plusieurs pays riverains de l'Océan Indien. Dans l'océan Indien, la France est un acteur géopolitique singulier

De par son ancrage géopolitique, la France est un pays riverain de l'océan Indien, puisque La Réunion et Mayotte, parties de l'outremer français, constituent l'excroissance de son espace ultramarin. A ce titre elle devrait être membre de droit des organisations régionales, tel que la Commission de l'Océan Indien, puisque son implantation est géographique. Selon Philippe Leyssene, ambassadeur français délégué à la coopération régionale auprès de la C.O.I de l'océan Indien, « 30% de l'espace maritime de l'océan Indien est français ». Toutefois, elle endosse un rôle géopolitique fort contrasté. Car, si elle a une appartenance géographique, elle est contestée pour son passé colonial. L'Union des Comores remet en cause par moment le statut de l'île Mayotte comme membre de la Commission de l'Océan Indien. Puisqu'elle voit à travers Mayotte comme une ingérence française dans les affaires de l'océan Indien.

Pourtant, la France est le seul acteur géopolitique qui impulse une politique de cohésion et de solidarité régionale. Elle développe avec les pays de l'océan indien des coopérations¹⁸⁸ sectorielles visant à rassembler. « *Madagascar, Maurice, la Réunion, les Seychelles et l'archipel des Comores forment un espace géopolitique, et une réalité, il faut aller là-bas pour s'en apercevoir. Il y a des choses, des dimensions qui sont communes à toutes ces îles et*

¹⁸⁸ « Aujourd'hui, si l'on tient compte de ces deux phénomènes, une ancienne tradition de présence française dans l'océan Indien et une volonté de partenariat élargie, nous devons être attentifs au développement plus général d'une coopération régionale qui met en scène tous les acteurs et qui permet d'avoir un instrument de défense des intérêts communs que sont la libre circulation, une économie fluide et des transferts de richesses qui se fassent dans de bonnes conditions d'équité commerciale et de sécurité avec la promotion d'investissement croisés qui profitent à tous. » (L'amiral Jean Dufourcq, 2012, p 26)

c'est pour ça que c'est organisée la COI. Avant quelques années la COI aura une dimension économique avant d'avoir à travailler à une dimension sécuritaire collective, parce que la donne politique s'y prête.» [C. Bollée, entretien 2012]. L'observation du Clément Bollée indique donc l'évolution d'une certaine maturité géopolitique régionale. Mais la question de l'île de Mayotte reste le principal point de discordance entre la France et l'Union des Comores et assombrit quelque peu l'horizon de cette dernière.

VI. 1.1.2.3. Quels atouts stratégiques pour l'Union des Comores ?

Quels atouts et quels profits l'Union des Comores peut-elle tirer de ces perspectives régionales ? Cette interrogation nous amène à analyser de manière globale l'importance stratégique des îles et archipels qui longent le couloir maritime de l'océan Indien. Ce qui nous permettra de bien dégager la spécificité de la position stratégique des Comores et son évolution. Les Etats-archipels ou insulaires ont-ils la même portée stratégique ? Nous allons voir que toutes les insularités n'ont pas la même portée stratégique, bien que toutes soient source de tensions, de convoitises et donc de rivalités entre puissances.

Il convient de souligner que cette différence n'est pas seulement spatiale, mais également temporelle. D'abord elle est spatiale car toute insularité est par nature implique une propension à être un appui stratégique. En effet, à travers tous les océans du monde, la plupart des îles et archipels sont sources de conflits et en ce sens ils contribuent à structurer la géopolitique du monde. Cependant, la valeur stratégique des insularités obéit à des variables temporelles. Car si la situation géographique des Etats archipels ne change pas, en revanche, la nature des enjeux géographiques change dans le temps et par conséquent modifie la portée stratégique. Ainsi des Etats-archipels qui ont été très convoités à un moment donné de l'histoire peuvent voir leurs intérêts stratégiques dévalués.

Et à l'inverse, des insularités, après avoir été stratégiquement déclassées, peuvent retrouver leur importance stratégique. L'actualité est riche d'exemples. Nous assistons à une résurgence de conflits d'intérêt stratégique entre puissances régionales relative à certaines îles dans le monde. Le conflit sino-japonais au sujet de l'archipel de Senkaku est plus que jamais

d'actualité. Situé dans la mer de la Chine méridionale au sud du Japon, le Senkaku¹⁸⁹ est un micro-archipel de 7km² rattaché au Japon depuis 1895 fait l'objet d'un vieux conflit territorial sino-japonais depuis la Seconde Guerre mondiale. En effet, le 15 Aout 2012, jour symbolique, car c'est l'anniversaire de la capitulation du Japon, un groupe de militants chinois a débarqué dans cet archipel en brandissant le drapeau chinois.

Face à un tel affront, le Japon a vivement réagi en expulsant ces militants chinois. Une provocation qui a ravivé les rivalités sino-japonaises. Egalement dans cette région, les îles Kouriles situées au nord de la Russie font l'objet de conflit entre le Japon, la Chine, la Russie et la Phillipine. Toutes les tensions actuelles autour de ces micro-insularités sont vocalisées sur la montée en puissance de la chine. Chaque Etat riverain entend prévaloir son droit sur ces îles pour s'y appuyer et contrôler l'accès aux routes maritimes¹⁹⁰. En effet, les insularités sont de véritables baromètres géopolitiques, car c'est sur elles que les puissances attestent leurs rapports de forces. Plus récemment, le conflit qui oppose l'Argentine de l'Angleterre au sujet des îles Malouines ou Malvinas a ressurgi après la terrible guerre de 1982.

Car ces îles sont supposées receler du pétrole. La crise énergétique que traverse le monde fait raviver des vieilles rivalités. Les îles sont des micro-espaces hyper-convoitées de par leurs positions stratégiques, mais aussi leurs ressources énergétiques. Ainsi, l'océan Indien connaît à l'heure actuelle un regain d'intérêt stratégique¹⁹¹. Comment l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud, puissances émergentes s'inscrivent-elles dans leur environnement régional ? Comment se répartissent-elles leurs zones d'influences ? Comment les Etats-archipels et insulaires se positionnent-ils dans cette tripolarisation géopolitique ? En effet, le jeu stratégique dans cette région est en construction, néanmoins certains éléments ébauchent une configuration géopolitique qui reste encore incertaine.

¹⁸⁹ « Les Etats-Unis, qui s'appuient sur l'allié japonais depuis 1945, soutiennent la position du Japon, car les îles Senkaku sont intégrées dans le périmètre du traité de sécurité nippo-américain en mer de Chine méridionale et constituent ainsi, précisément, une barrière contre le danger chinois » (Delannoy. S, 2012, p 90)

¹⁹⁰ « La revendication chinoise sur les Spratly, de même que sur les îles Paracels obéit à sa logique stratégique de protection de couloirs maritimes empruntés par les conteneurs et les tankers à destination ou en provenance des ports chinois » (Idem, 2012, p 91)

¹⁹¹ « Troisième phénomène du XX e siècle, la mondialisation, qui connaît un nouvel élan à l'occasion de la fin de la guerre froide, renforce l'importance économique et donc stratégique de l'océan Indien comme voie de transit maritime des biens manufacturés entre l'Asie émergent et l'Europe. » (Robinet. Cyril, 2012, p 49)

Dans la partie Sud-Est de l'océan Indien, l'Inde¹⁹² exerce une certaine influence. L'île Maurice et Madagascar sont presque sous l'orbite de la puissance indienne. « *Elles s'inscrivent sur fond de rivalité stratégique entre l'Inde et la Chine au cœur d'un océan Indien embouteillé de super-tankers alimentant l'Asie émergente.* » (Frédéric B, 2012). Mais dans ce triangle géopolitique quelle position occupe l'Union des Comores ? Serait-elle dans un angle mort ? En d'autres termes manquerait-elle d'une visibilité stratégique ? « *Existe-t-il un risque de vide stratégique dans l'océan Indien ?* » (Cyril R, 2012). Dans son analyse, Cyril R, classe l'Union des Comores dans la catégorie des Etats situés dans « *le risque d'un vide stratégique* » en mettant l'accent sur l'influence grandissante de l'Iran¹⁹³ sur l'Union des Comores. Mais nous pensons que l'auteur présente une vision partielle de la réalité géopolitique de l'Union des Comores. Car présenter l'aspect stratégique de l'Union des Comores sous l'angle islamo-centriste de tendance chiite nous paraît un peu réducteur. Certes, l'Iran distille une certaine idéologie antioccidentale depuis l'élection d'Ahmed Abdallah Sambi à la présidence de l'Union des Comores. L'Iran ne peut avoir l'emprise sur l'Union des Comores qu'avec des acteurs politiques comoriens acquis à sa cause. C'est le cas de l'ex-président Ahmed Abdallah Sambi. Mais de par son origine ethnique et de sa culture pro-iranienne, rien d'étonnant à ce que Sambi ait facilité l'implantation iranienne aux Comores. Car il avait une certaine prédisposition culturelle et culturelle à orienter la diplomatie comorienne vers l'Iran, pays dans lequel il avait été formé.

Néanmoins, la population comorienne d'essence sunnite ne partage pas cette vision d'un islam chiite. D'autant plus que le nouveau président de l'Union, des Comores, Ikililou Dhoinine se démarque de l'ancien président, Ahmed Abdallah Sambi. La diplomatie comorienne relativise ses orientations iraniennes. Nous pensons qu'il faut prendre en compte d'autres paramètres pour comprendre la politique étrangère comorienne. L'Union des Comores n'a pas le même répertoire avec les pays occidentaux développés à l'instar de la France pour laquelle les intérêts diplomatiques ne changent pas en fonction de l'alternance politique. La Gauche et la droite française ont une même conception diplomatique, puisque

¹⁹² « L'Inde multiplie aussi les déploiements manœuvres et accords avec l'ensemble de la région de l'océan Indien [...] Outre les patrouilles qu'elle entreprend régulièrement au profit de l'île Maurice, elle y établit une présence plus permanente avec l'installation, à Madagascar, d'une station d'écoute la première en dehors du territoire national. » (Courmont. B, et Geraghty. C, 2012, p 74)

¹⁹³ « Par ailleurs, des inquiétudes existent quant à la poursuite, sous l'influence de Sambi, d'une politique étrangère comorienne favorable à une pénétration régionale de l'Iran et, parallèlement, à une multiplication de fondations caritatives d'inspiration religieuse susceptibles de radicaliser les pratiques d'une population comorienne restée jusqu'ici plutôt tolérante. » (Robinet. Cyril, 2012, p 64)

les intérêts de la France à l'étranger ne varient pas en fonction de la nature politique du gouvernement.

Alors que l'Union des Comores comme la plupart des pays en développement n'a pas cette discipline diplomatique nationale, chaque président peut à sa guise conduire la diplomatie en fonction de sa culture politique et ses convictions ou orientations idéologiques. Certes, une diplomatie à géométrie variable peut brouiller les perspectives géopolitiques du pays. En dépit de ses crises politiques internes, l'Union des Comores est déjà dans la nouvelle asymétrie géopolitique du monde. L'Union des Comores a plusieurs axes diplomatiques contradictoires, certes, difficiles à articuler mais à l'image du monde. Au 21^{ème} siècle le pragmatisme géopolitique semble l'emporter sur le dogmatisme. L'Occident a tenté d'intervenir par le truchement de la communauté internationale en Syrie pour stopper le massacre que le régime de Hafiz Al Asad continue de perpétrer sur sa population. Mais l'URSS et la Chine se sont fermement opposées. L'actualité montre que de telles tribulations ne sont que la conséquence de l'état du monde. Comment un micro-Etat insulaire peut-il s'extirper de ce paradoxe mondial ?

L'Union des Comores a toujours entretenu et entretient des relations fortes avec la France et l'Union européenne. Partenaire historique, la France par sa présence permanente exerce une influence, peut-être affaiblie mais pérenne. Si l'on observe l'Union des Comores dans ce triangle géopolitique, il nous semble que sa visibilité stratégique n'est pas nulle. Certes, l'influence indienne a peu de prise sur l'Union des Comores. Cependant l'Union des Comores et l'Inde n'ont pas de conflit diplomatique. Les deux viennent d'initier une nouvelle diplomatie. L'Inde pourra dans l'avenir approfondir son influence à l'Union des Comores. De son côté, l'axe sud-africain reste peu dynamique. L'Afrique du Sud reste pour l'instant une puissance passive, et elle n'a pas la même envergure militaire et économique que l'Inde et la Chine. Sa capacité d'influence est donc limitée. D'autant plus, les errements diplomatiques de l'Afrique du Sud dans sa gestion de crise inter-comorienne en 2008 ont créé une méfiance diplomatique comorienne envers elle.

Par ailleurs, l'Union des Comores ne peut envisager son avenir dans un esprit conflictuel permanent. Mayotte ne peut servir d'éternel alibi géopolitique de l'Union des Comores. Il faut mettre en place une politique de clarification du rapport triangulaire (la France, Mayotte et l'Union des Comores) pour sortir du borbier diplomatique. Nous pensons que seule une

politique d'apaisement pourrait être fructueuse pour l'Union des Comores. Cependant, le processus de stabilisation politique engagé depuis 2008 laisse espérer que l'Union de Comores pourra saisir les opportunités stratégiques qui s'offrent à elle. Son implication dans la nouvelle dynamique sécuritaire, en l'occurrence la lutte contre la piraterie dans l'océan Indien, laisse penser que l'Union des Comores est consciente des perspectives qui s'ouvrent à elle.

VI 12. L'Union des Comores dans la nouvelle stratégie sécuritaire internationale de l'océan Indien.

La piraterie maritime contemporaine est pour les pays de l'océan Indien en l'occurrence la COI (Commission de l'Océan Indien) un impératif sécuritaire (VI 121) qui implique des enjeux internationaux (VI 122).

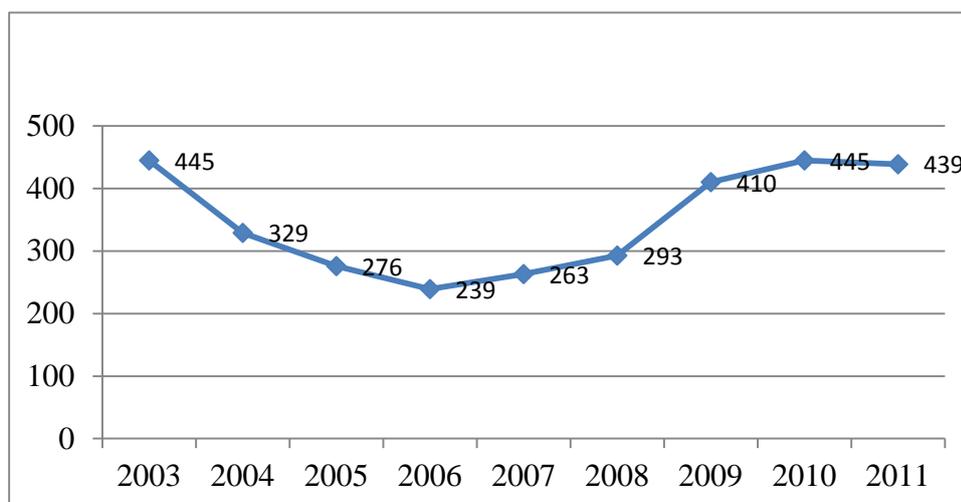
VI 121. La piraterie maritime : un impératif sécuritaire régional aux implications nationales

La piraterie somalienne menace la sécurité de l'océan Indien et nécessite l'implication des Etats riverains. Depuis la décennie 2000, la piraterie est devenue un fléau mondial. Partout sur les mers et les océans, la piraterie comme vieille pratique criminelle resurgit depuis le fond des âges et menace la sécurité des biens et des personnes. « *Elle prend indifféremment pour cible aussi bien des navires de commerce ou de pêche que des bateaux de plaisance, dont des voiliers, particulièrement lents et vulnérables, sans attention particulière pour le pavillon (la nationalité) du navire attaqué. [...] Le but des pirates est de prendre le contrôle des navires attaqués pour ensuite s'approprier tout ou une partie des cargaisons et surtout négocier une rançon pour le navire et son équipage.[...] S'agissant de la piraterie dans l'océan Indien, la durée moyenne de la détention est désormais supérieure à six mois* » (Ministère des Affaires Etrangères, 2012) Dans le golfe de Guinée, dans le Sud-Est asiatique et dans l'océan Indien, la piraterie est devenue un danger potentiel. La communauté internationale se mobilise pour apporter une réponse appropriée à ce fléau.

En effet, depuis 2003, les attaques des pirates dans le monde ne cessent d'augmenter comme l'illustre le graphique ci-dessus. En 2010 reste l'année record dans la violence de la piraterie maritime avant de connaître une légère baisse en 2011. Mais dans l'ensemble des régions

affectées par la piraterie, l’océan Indien est de loin le plus touché. (Fig. n°). Cependant, si la piraterie maritime est globale, les motivations et les méthodes diffèrent d’une région à une autre. « *Il faut cependant distinguer la piraterie somalienne des pirateries en Afrique de l’Ouest et en Asie du Sud. Dans la Corne, il s’agit en effet d’une forme de criminalité organisée, basée sur l’exigence d’une rançon portant sur les membres d’équipage, le navire et sa cargaison. Dans le cas de la piraterie d’Afrique de l’Ouest et d’Asie du Sud-est, l’objectif est plutôt de se saisir de la marchandise et des objets de valeur à bord, pendant que l’équipage est regroupé et immobilisé sous la menace.* » ((Jocelyne Caballero, 2012).

Fig. n°82. Evolution des attaques de pirates dans le monde (2003-2011)

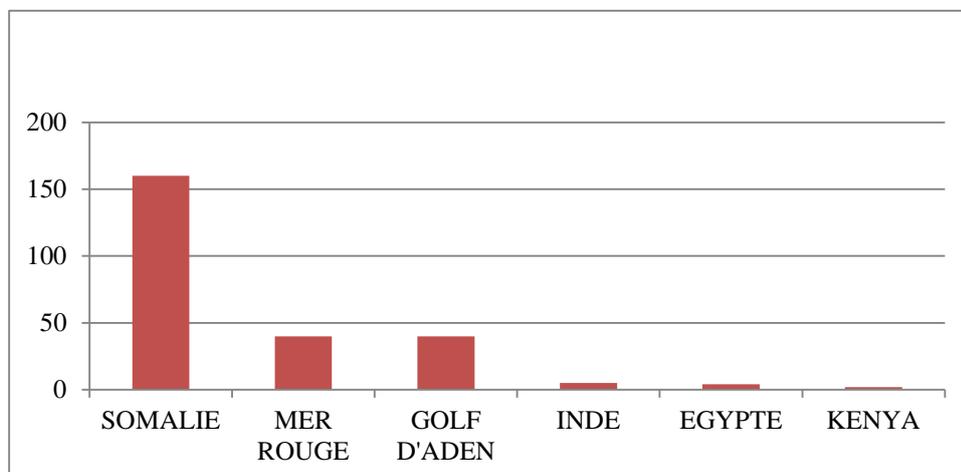


Source : BMI (Bureau maritime international), 2012

Conception: Said Ahmed. S A, 2012

En effet, à l’origine de la piraterie de l’océan Indien, l’éclatement de l’Etat somalien. La faillite des Etats est un facteur de déstabilisation régionale, d’où la nécessité d’impliquer les Etats riverains politiquement fragiles dans la lutte contre la piraterie pour mieux les contenir. D’autant plus qu’ils sont directement exposés au danger et menace de cette insécurité.

Fig. n° 83 Attaque des pirates dans l’océan Indien en 2011



Source : BMI (Bureau maritime international), 2012

Conception: Said Ahmed. S A, 2012

Cette figure illustre l'évolution des attaques des pirates dans l'océan Indien

Nous pouvons observer à travers ce graphique, que ce sont les pays de l'océan Indien qui sont les plus touchés par les attaques de pirates somaliens. La Somalie est le pays le plus touché par la piraterie. Les ports d'attaque des pirates qui longent la côte somalienne, constituent leurs bases arrière. Alors que pour certains pays riverains, le tourisme est leur principale source de revenus nationaux, les attaques des pirates aux bateaux de plaisance ont des implications économiques et politiques. D'abord parce que la piraterie affecte le tourisme, principale activité économique de la région en particulier dans la Mer rouge et le golfe d'Aden. Elle s'étend jusqu'au Sud-Est de l'océan Indien. L'Union des Comores a été victime d'une attaque des pirates somaliens.

La piraterie dégrade ainsi l'image des pays riverains. En 2011, deux attaques de pirates ont eu lieu dans les eaux territoriales des Comores. Une première attaque a eu lieu à l'est de Mayotte le 21 septembre. Quelques jours plus tard une deuxième attaque a eu lieu au sud de la Grande Comore. Retranchés dans le golfe d'Aden, les pirates se sont déplacés dans le canal de Mozambique. Longtemps marginalisée sur la scène internationale, l'Union des Comores voit à travers cette dynamique sécuritaire une opportunité pour se retrouver sa place à l'échelle internationale. Mais qu'est-ce que cette nouvelle dynamique sécuritaire peut traduire en termes de rente ou bénéfices stratégiques pour l'Union des Comores ? D'abord parce que la question de l'insécurité régionale est une circonstance politique permettant à l'Union des Comores de se réinsérer dans le concert des nations. Ensuite, parce que la piraterie étant une organisation criminelle sans aucun attribut idéologique, implique un consensus global. Bien que l'Union des Comores ait conscience d'atouts géostratégiques qui s'offrent à elle, sa difficulté réside dans sa capacité à se stabiliser politiquement de manière pérenne.

Or, la garantie d'une stabilité du territoire pérenne serait la condition indispensable pour saisir les opportunités géopolitiques. Mais, puisque l'instabilité politique a pour source en grande partie les crises socio-économiques. Alors il conviendrait d'assainir la gestion publique et assurer une répartition équitable de ressources entre les îles autonomes composites de l'Union des Comores. Pourtant les allocations liées aux intérêts stratégiques ont changé de nature depuis la fin de la guerre froide. Dans le contexte de la guerre froide, l'aide publique bilatérale ou multilatérale allouée aux pays bénéficiaires était essentiellement de nature

financière. L'Union des Comores a pu bénéficier d'une importante aide publique au développement qui était essentiellement de nature financière. Dans le contexte actuel, l'aide allouée à l'Union des Comores par la France a changé de nature technique. « *La nature de l'aide française à l'Union des Comores dans le cadre de la lutte contre la piraterie est humaine, technique et logistique et se traduit dans le domaine du conseil, formation et entraînement* ». (Entretien C. Bollée, 2012). Cette assistance technique permet à l'Union des Comores d'assurer la sécurité de son territoire. Mais elle sert surtout de couverture pour elle. N'ayant pas les moyens de se prémunir contre le banditisme maritime, la formation d'un garde-côte permettra à l'Etat comorien de disposer d'un minimum de protection. Cependant, l'apport technique français a vocation également à contenir les Etats faillibles comme l'Union des Comores en proie à l'instabilité politique récurrente.

Alors que l'Union des Comores n'est pas potentiellement affectée par la piraterie, son niveau d'implication est élevé en raison de son instabilité politique. Le cas somalien a attiré l'attention de la communauté internationale. La faillite d'un Etat a des répercussions internationales. La communauté internationale ne peut plus se montrer indifférente à l'éclatement des Etats. Elle ne peut plus laisser les pays sombrer dans les crises sans les surveiller au risque de devenir des foyers de tension, source d'instabilité globale. Ainsi, les questions sécuritaires étroitement liées au terrorisme maritime contribuent à redynamiser la fonction stratégique de l'océan Indien.

VI. 1.2.2. Piraterie maritime et nouvelle dynamique stratégique

La piraterie est certes une réelle menace pour la sécurité internationale (VI 1221), mais qui sert d'alibi pour les grandes puissances pour se repositionner dans l'océan Indien, impliquant ainsi une nouvelle dynamique stratégique (VI 1222). Quelle répercussion sur l'Union des Comores ? (VI 1223)

VI. 1.2.2.1. Une menace réelle pour la sécurité internationale

La piraterie dans l'océan Indien est-elle une réelle menace ou un alibi stratégique ? Nous avons montré que la piraterie est une réalité qui affecte les pays riverains de l'océan Indien, mais elle l'est également pour la sécurité internationale, puisqu'elle porte atteinte à la sécurité des biens et des personnes appartenant à des pays extrarégionaux, que ce soient : des

cargaisons en transit ou des bateaux de plaisance : victimes de la piraterie somalienne. La question de la sécurisation de transports maritime est un enjeu économique crucial. « *Les activités maritimes, avec entre autre 90% des marchandises transportées par mer, représente déjà chaque année un chiffre d'affaire de 15 00 milliards d'euros [...] les flux de cargaisons, déjà quintuplés ces trente dernières années, doubleront d'ici à 2020 pour atteindre trois milliards de tonnes.* » (Vallat F, 2012).

Tableau n°2 3. Coût de l'investissement dans la lutte contre la piraterie dans l'océan Indien.

| Nombre de navire de transit/an | % approvisionnement énergétique | Coût de l'investissement en milliard de \$ | Perte subie par l'industrie maritime /an |
|---------------------------------------|--|---|---|
| 23 000 navires | 30% Union européenne | Deux milliards de dollars | Douze milliards de dollars/an |

Source : Roger-Lacan. V, 2012

Conception/ réalisation : Said Ahmed SA, 2102

Le nombre de navires qui transitent dans l'océan Indien s'élève à 23 000 dont 30% de l'approvisionnement énergétique. Le fond mobilisé pour sécuriser l'acheminement des marchandises s'élève à deux milliards de dollars selon le graphique ci-dessus. A ce titre, l'océan Indien est l'un des plus grands carrefours d'échanges mondiaux. « *L'océan Indien haut lieu de la piraterie maritime notamment le golfe d'Aden, constitue la zone maritime la plus dangereuse de la planète, puisqu'elle concentre la majorité des attaques et 92% des prises d'otage en 2010. En 2011, la Corne de l'Afrique demeure une zone particulièrement dangereuse avec 237 attaques, soit 54% des attaques dans le monde* » (BMI, 2012). Au regard d'une telle menace, la question sécuritaire se pose avec acuité dans l'océan Indien, car c'est toute une partie de l'économie mondiale qui serait en jeu. Cela montre bien la dimension mondiale de cette réalité.

L'éventail de toutes ces opérations est sous le commandement unique du CGPCS créée à l'initiative des Etats-Unis. Dans ce schéma sécuritaire, les acteurs régionaux sont impliqués, notamment les Etats faibles qui risquent d'être une source d'instabilité régionale. L'objectif est aussi de contenir ces Etats susceptibles d'éclatement. Car, la fragmentation politique est une tendance régionale. C'est pourquoi impliquer l'Union des Comores dans cette dynamique sécuritaire, c'est en quelque sorte la mettre sous contrôle international. En dépit de ces énormes investissements et moyens colossaux déployés, la piraterie est loin d'être maîtrisée. Cela s'explique peut-être par la divergence des intérêts des acteurs, mais également

par une faible coordination globale des forces navales. Mais aussi, parce que les pirates s'adaptent à la riposte de la coalition internationale. Ils changent leurs modes opératoires et vont dans des zones moins surveillées comme la mer d'Arabie, la Mer Rouge et au nord du canal de Mozambique. Plus récemment en février 2012, un tanker girondin a été assailli par les pirates dans le golfe de Guinée. Mais cet impératif sécuritaire permet aux Etats riverains de prendre la mesure de la réalité géopolitique régionale.

Tableau n°24. Le cadre opérationnel global de la lutte contre la piraterie

| Organisations opératrices | Dispositifs stratégiques | Type de coalition internationale | Année de création | Type d'opération |
|----------------------------------|--|---|--------------------------|--|
| Atalante | -4 avions de patrouilles maritimes -2-4 hélicoptères - 6-15 frégates - 10 bâtiments | U E et Etats non membres de l'UE (Suisse, Croatie, Monténégro, Norvège et l'Ukraine | 2007-2011 | Sécuriser les zones de l'océan Indien |
| L'OTAN | | Sous le commandement américain | 2009 | Sécurisation de l'internationally Recommended Transit Corridor |
| <i>Ocean Shield</i> | - 2 avions patrouilles maritimes -5 bâtiments (Turquie) | Turquie, l'Italie, les Etats-Unis, Royaume-Uni, Danemark, Norvège et Danemark | 2009 | Dissuasion |
| C TF-151 | -3 bâtiments - 2 navires américains -1 navire australien | Force multinationale | 2009 | -Dissuader la piraterie -Supprimer la sécurité maritime |

Source : Roger-Lacan. V, 2012

Conception/réalisation : Said Ahmed. SA, 2012

Ce tableau retrace en gros la répartition des opérations dans la lutte contre la piraterie maritime dans l'océan Indien.

Au-delà de cette approche opérationnelle de la sécurisation de cet espace maritime, sous-tend un traitement géopolitique. Car pour contenir la menace, la stratégie de la coalition internationale ne se limite pas à la sécurisation des couloirs maritimes. Elle vise surtout à neutraliser la menace à la source, en d'autres termes accompagner les Etats faibles à se stabiliser. Pour cela l'implication des Etats riverains est indispensable. Mais le traitement porte essentiellement sur la stabilisation de la Somalie, niche de la piraterie maritime. « *Ce*

sujet doit rester à l'ordre du jour de l'après-transition et le rétablissement de l'Etat de droit et particulièrement d'un système judiciaire viable en Somalie doit devenir une priorité pour le Somaliens comme pour la communauté internationale. » (Caballero J, 2012) Bien qu'elle soit peu dotée en moyens logistiques, matériels et financiers pour mener à bien sa mission de surveillance des côtes, l'Union des Comores a déjà contribué au processus de cette neutralisation. A peine formée, la toute jeune unité garde-côte comorienne avait intercepté un navire de pirates battant pavillon mauricien le 18 février 2012. Après la fouille du bateau des armes ont été découvertes. L'équipage était composé de personnes de nationalités diverses (originaires de Tanzanie, de Kenya et un Bulgare). Mais dans un premier temps les autorités comoriennes avaient pensé que l'équipage du navire était des mercenaires qui tentaient d'opérer un nième coup d'Etat. Cette hantise du mercenariat révèle du coup une tout autre utilité de la surveillance des côtes comoriennes, celle de la lutte contre l'intrusion des mercenaires. Cette nouvelle expérience prouve que l'Union des Comores n'est plus en marge de l'évolution géopolitique régionale.

VI. 1.2.2.2. Une nouvelle dynamique stratégique régionale

La piraterie implique une nouvelle dynamique stratégique de l'océan Indien. Dès lors que ses conséquences ne se limitent pas à l'échelle régionale, mais affecte également la sécurité internationale. Longtemps relégué comme zone secondaire des aires stratégiques mondiales, l'océan Indien connaît une revitalisation. Plusieurs facteurs expliquent cette revitalisation stratégique de l'océan Indien : d'abord par le facteur géographique, puisque l'océan Indien est un espace maritime de jonction, reliant deux aires océaniques ; l'océan Pacifique et l'océan Atlantique.

Du Nord-Est, au Sud-Ouest et du Sud-Est, de nombreux détroits et passages stratégiques conditionnent l'accès. En ce sens l'océan Indien couvre une réalité d'importance stratégique. Le canal de Mozambique qui couvre à lui seul 1, 8 million de Km². Ensuite le facteur géoéconomique, il forme un long couloir maritime et un grand carrefour où transitent des navires commerciaux. La plus grande part, 65% de ce trafic se destinent à l'Extrême-Orient, cela prouve que l'Asie occupe une place prépondérante dans ces échanges régionaux. Dans ce palmarès, l'Afrique du Sud (en deuxième position avec 52%) confirme son émergence économique. Bien qu'elle soit un acteur géopolitique régional peu visible, l'Afrique du Sud a

peut être choisi le terrain de l'économie pour des raisons stratégiques. Les Comores sont mal connectées à l'émergence sud-africaine, alors qu'au temps de l'apartheid, l'Etat comorien avait entretenu des relations privilégiées avec l'Afrique du Sud. Mais la puissance émergente de l'Afrique du Sud serait-elle peu rayonnante dans l'océan Indien ? Ou applique-t-elle une stratégie discrète ?

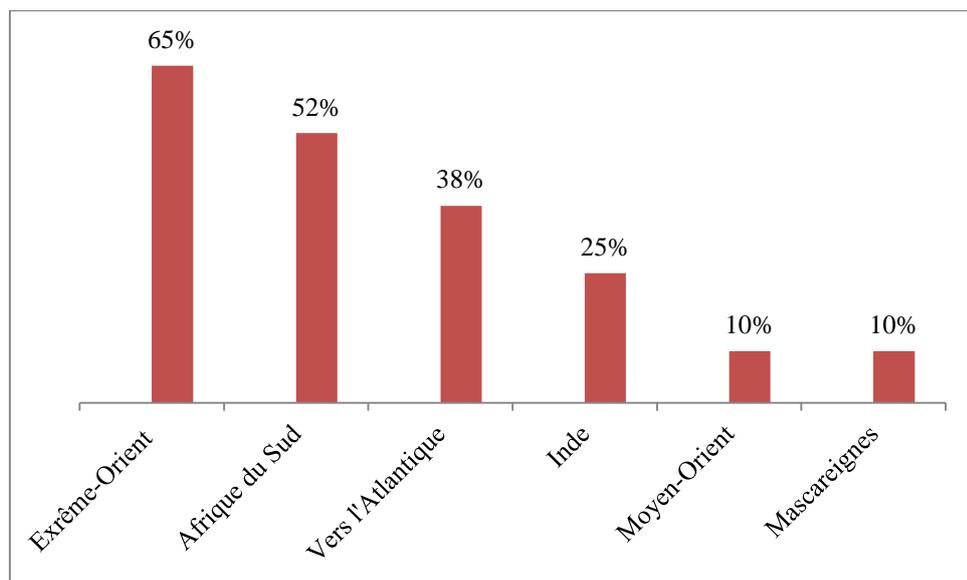
Tableau n°25. Trafic des navires dans l'Ouest et Sud-Est de l'océan Indien

| | | | |
|-----------|-------------|-------------|-----------|
| Ouest-est | 400 Navires | 80 Tankers | 30 Cargos |
| Est-ouest | 600 Navires | 305 Tankers | 90 Cargos |

Source : Ministère de l'Intérieur des Collectivités locales et de l'Immigration française, 2013

Ce tableau montre l'importance de trafics des navires dans cette sous-région de l'océan Indien.

Fig. n°84. Répartition géographique de trafics dans l'océan Indien



Source : R F Ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'immigration Française, 2013
Conception Said Ahmed, 2013

Ces deux figures illustrent l'importance de trafic dans l'océan Indien dans le contexte d'une mondialisation économique.

Nonobstant, assoir le contrôle sur les SAS de l'océan Indien, c'est affirmer une position de prédominance géopolitique de portée mondiale. Enfin, les grands enjeux internationaux sont

facteurs de redynamisation stratégique. En effet, les nations puissantes agissent en concert pour lutter contre la piraterie et toute forme de terrorisme maritime. Cette conjugaison d'efforts traduit un consensus global pour la sécurité internationale dans cette région, dès lors que la piraterie est une menace commune. En ce sens cette coalition internationale est objective et ne souffre aucune objection. Mais si la lutte contre la piraterie est le motif officiel de cette mobilisation stratégique internationale, en revanche chacune de puissances à son mobile géopolitique inavoué. Ainsi, dans ce concert des grandes puissances du monde, on peut s'interroger sur les intentions et enjeux réels des acteurs. Car derrière l'objectif de construire un schéma de sécurité collective, ne se dissimule-t-il pas une lutte d'influence à peine voilée ? En effet, les discours de convenances se contrastent avec les manœuvres de réarmement des grandes puissances.

Cette lecture géopolitique controversée révèle de *facto* des enjeux internationaux. Mais cette lecture indiquerait-elle des situations conflictuelles et des tensions internationales dans l'avenir ? L'océan Indien est un espace de domination, où chaque grande puissance cherche à imprimer sa suprématie. Aujourd'hui, géographes, géo-politologues, géostratèges et dirigeants centrent leurs analyses sur l'appréhension de l'essor de cet espace maritime. Mais le propre de la géostratégie n'est-ce pas la nuance entre le discursif et les postures, entre le factuel et l'intentionnel ? C'est bien vrai dans le contexte qui nous intéresse ici : l'océan Indien. Que peuvent nous dévoiler les dessous des carte n°34 et 46 ?

En effet, chaque puissance cherche à y disposer des points d'appui stratégiques sur lequel pourra exercer un contrôle et une pression. Les Etats-archipels et insulaires font l'objet d'une convoitise de la part des grandes puissances rivales. Mais pourront-ils tirer profit de ce jeu ? Vont-ils utiliser le chantage (arme des Etats faibles auprès des grandes puissances les plus offrantes) ? Alors que pour l'alliance indo-américaine, la présence pesante de la Chine dans l'océan Indien apparaît comme une menace sérieuse. Pour la Chine, la multiplication de ses partenariats avec les pays de la région répond à une préoccupation de développement « *L'intérêt de la Chine pour l'océan Indien semble s'inscrire dans le cadre général du développement pacifique* » du pays qui passe la mise en place d'un environnement propice, la politique de « *bon voisinage* », au développement économique et permettant de préserver l'unité territoriale et la stabilité interne. » (Baixas Lionel, 2012).

Par ailleurs, l'Inde (puisque l'océan porte son nom) évoque implicitement une légitimité naturelle. Inquiète de voir de l'investissement grandissant des autres grandes puissances dans la région, elle estime que la charge du commandement de la coalition internationale devrait être confiée à l'O.N.U. Mais peut-on parler de l'indo-centrisme ? En d'autres termes, le fait que « *les élites stratégiques indiennes considèrent qu'aucun gouvernement étranger perçu comme menaçant n'a le droit d'établir une présence ou d'influencer un Etat voisin de l'Inde et que celle-ci doit s'établir en tant que puissance dominante sur l'océan Indien qui porte son nom* » (idem). Mais l'obsession sécuritaire indienne à l'égard de la Chine ne risque-t-elle pas de déformer la réalité géopolitique au point de monter les tensions ? Cependant, s'ébauche sur cet échiquier géopolitique une répartition des aires d'influences entre la Chine et l'Inde. Chaque puissance émergente se positionne sur les îles et archipels de l'océan Indien. L'installation d'un ensemble de dispositifs stratégiques chinois et indiens s'observe aussi bien au Nord, au Sud-Ouest et au Sud-Est de l'océan Indien. Dans le cadre de la lutte contre la piraterie, la marine chinoise est présente au Pakistan, Oman, Yémen, Djibouti et Seychelles. Alors que l'Inde a implanté des stations d'écoutes à l'île Maurice, à Madagascar.

L'extension de l'influence indienne et chinoise en matière stratégique aux îles Comores est peut être limitée par la forte présence française. L'île de Mayotte et l'île de la Réunion servent de bases militaires, permettant à la France de contrôler le reste de la zone du Sud-Est de l'océan Indien. Toutefois, au balbutiement de ce jeu géopolitique, les Etats insulaires qui se savent instrumentalisables mènent une diplomatie discrète. Courtisée par la Chine et l'Inde, l'Union des Comores s'agrippe toujours à son partenaire historique, la France. D'où la nécessité d'une coopération plus large englobant tous les acteurs régionaux et interrégionaux et internationaux. Dans un monde où la menace est multiforme et diffuse, tout le défi de la communauté internationale serait de disposer d'un outil sécuritaire global et adaptable à la fluctuation des menaces.

Mais elle traduit de *facto* un jeu d'échiquier pour lequel chaque puissance place ses pions sur cette zone. L'intentionnalité en géopolitique est peut être appréhendée, mais pas toujours avouée. Les ressorts de la nouvelle aire géopolitique mondiale sont étroitement liés aux réalités singulières géoéconomiques et géographiques de l'océan Indien. En définitif, l'océan Indien est un échiquier stratégique prééminent sur lequel toutes les puissantes nations convergent. Mais les ambiguïtés, les confusions et les contrastes entre discours et faits des

grandes puissances, brouillent encore l'horizon géopolitique régional. Néanmoins, cet océan bénéficie d'un rayonnement stratégique international qu'il convient de valoriser.

VI. 1.2.2.3. Quelles répercussions pour l'Union des Comores ?

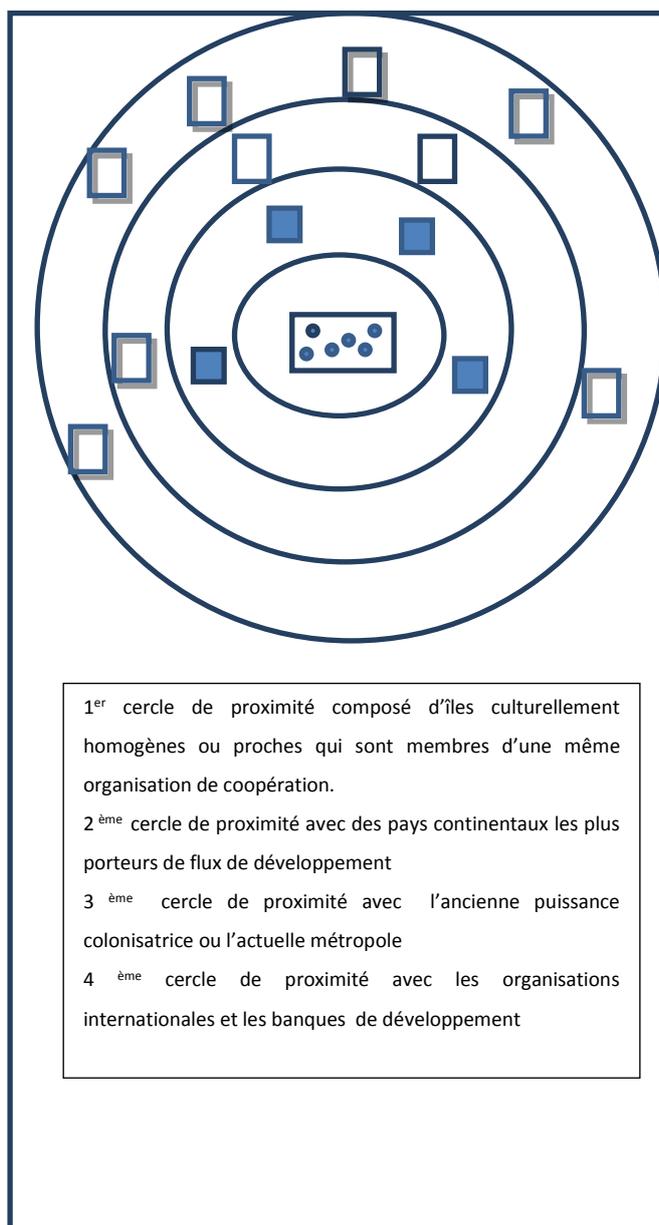
Comment se traduisent les retombées de cette nouvelle dynamique stratégique régionale sur l'Union des Comores ? En terme de prospective, l'Union des Comores ne pourra tirer profit de cette évolution que dans le cadre d'une stratégie collective. Or, fort de son étendue spatiale et de ses richesses humaines et naturelles, l'océan Indien est une entité géopolitique qui demande à être organisée. Quelle est la place de l'Union des Comores dans la Commission de l'océan Indien ? A cette question Clément B, un expert en géostratégie nous livre son avis « *Elle est très importante, extrêmement importante. C'est l'originalité de la COI. Si vous enlevez une île vous faites sauter tout le dispositif. Cela implique un double engagement : collectif et individuel pour l'archipel des Comores, c'est être prêt à contribuer à la responsabilité de l'espace régional. En termes de piraterie, si les Comores ne jouent pas le jeu c'est tout l'effort collectif qui est annihilé.* » [Entretien Paris, 2012]. L'océan Indien est donc un puzzle que toute extraction d'un élément risquerait de conduire à l'effritement de l'ensemble de l'édifice.

Les multitudes des micro-territoires éloignés des uns aux autres, dispersés sur l'immensité de cet espace océanique, montrent la complexité à structurer une ambition collective. Mais pour prendre la mesure de la réalité, la COI est une organisation sous-régionale en plein balbutiement. Il faudrait qu'elle surmonte plusieurs handicaps de nature spatiale, notamment la capacité à resserrer les maillages trop relâchés, c'est ce que Taglioni appelle pour « *les limites du capital spatial* » (2005) pour construire une vision géopolitique commune. Ensuite reléguée au rôle d'appui des grandes puissances, la COI n'a ni l'étoffe ni l'envergure pour maîtriser son destin. Enfin, la COI n'est qu'une actrice sous-régionale en conséquence elle n'est qu'une représentation partielle de la réalité géopolitique.

La construction d'une entité géopolitique régionale en milieu insulaire ne va pas de soi. Si l'insularité est pour la plupart des pays de l'océan Indien, une valeur commune, mobilisatrice pour une coopération régionale. En revanche plusieurs failles mettront à l'épreuve la volonté collective de construire une entité régionale globale. Le modèle de régionalisation en milieu insulaire de F. Taglioni (Fig. ci-dessous) met en exergue la complexité d'une telle réalité. La

Commission de l’océan Indien (C.O.I) serait-elle une esquisse d’une ambition géopolitique collective ?

Fig. n°85. Les cercles de relations régionales et internationales des petits espaces insulaires



Source : F. Taglioni, 1995

Cette figure illustre la structure des échelons institutionnels des différentes organisations régionales.

Rien ne semble certain, car elle est d'abord géographiquement limitée. Elle ne concerne qu'une sous-région de l'océan Indien, donc elle n'englobe pas tous les pays de l'océan Indien. Comme le souligne F. Taglioni le concept « région » est « polysémique ». Ensuite elle reste une structure, au sens politique du terme, à l'état embryonnaire. Enfin, elle n'a pas encore suffisamment de moyens financiers, techniques et logistiques pour assurer une animation géopolitique autonome. Rappelons que l'UE est le principal partenaire de la COI. Dans son modèle, F Taglioni montre la structure complexe de coopération régionale en milieu océanique à l'image du reste du monde. Mais ce qui distingue le milieu insulaire du reste du monde c'est le caractère maritime de sa discontinuité. L'océan forme un maillage trop relâché pour construire une entité homogène. C'est bien vrai dans le contexte de l'océan Indien où existent cinq organismes sous régionaux comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau n° 26. Les organismes sous-régionaux de l'océan Indien

| Organisme | Membres | Date de création | Population 2002 (millions) | Superficie Km2 (millions) | Siège | Appartenance de l'Union des Comores |
|-----------|---------|------------------|----------------------------|---------------------------|----------|-------------------------------------|
| COI | 5 | 1984 | 18 | 0,6 | Maurice | U C |
| RIFF | 14 | 1992 | 149 | 4,5 | | |
| COMESA | 21 | 1994 | 373 | 12,8 | Zambie | U C |
| IOR ARC | 19 | 1995 | 1 693 | 20,6 | Maurice | |
| SADC | 14 | 1980 | 197 | 8,1 | Botswana | |

Source : données 2002 des organisations régionales in F. Taglioni, 1995

Conception /réalisation : Saïd Ahmed. SA, 2013

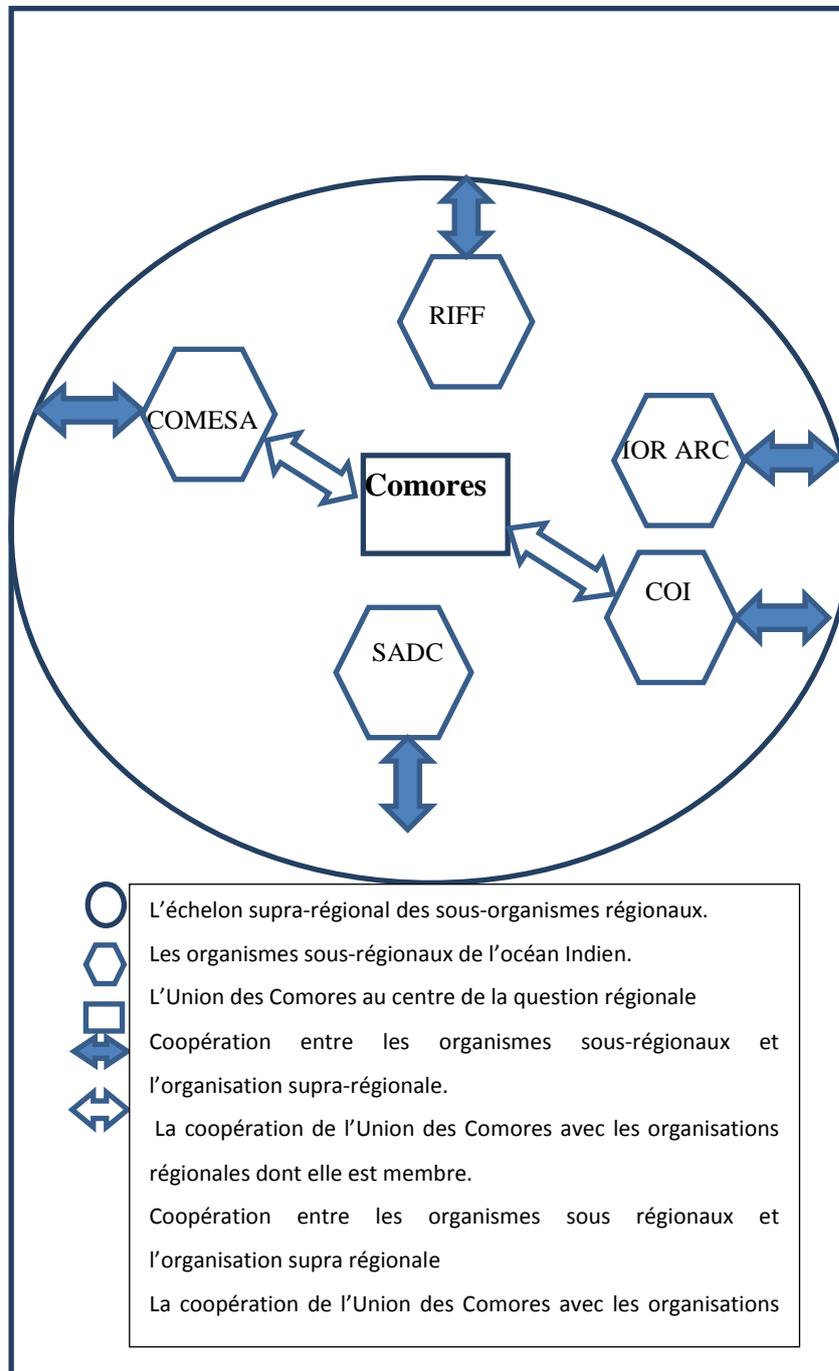
Ce tableau montre la structure institutionnelle des organismes sous régionaux

Ces organismes présentent de nombreuses variables en termes de populations, de la composition de leurs membres et l'étendue de leurs territoires. Une réalité plurielle qui traduit différents critères et intérêts de regroupements et coopérations régionales. Cela montre aussi la complexité d'englober l'ensemble de ces entités régionales en une seule et unique organisation. Une telle nébuleuse de coopérations régionales implique un jeu complexe. Bien que ces organismes sous régionaux poursuivent des objectifs différents, ils ont des difficultés à se coordonner. Selon C. Bollée, la France endosse le rôle de l'arbitre pour mieux coordonner¹⁹⁴ ces organismes sous-régionaux dans le cadre de la lutte contre la piraterie. Pour

¹⁹⁴ « Dans notre entretien, le Général C. Bollée nous a confié que pour coordonner les sous-ensembles régionaux de l'océan Indien, la France mène une coopération stratégique déclinée à trois niveau bilatéral Franco-Comorien, régional (Atalante, UE, l'OMI) pour assurer la centralisation d'informations et le niveau interrégional pour coordonner les organismes sous-régionaux. »

quoi des divergences apparaissent-elles dans un domaine où l'objectivité doit en principe l'emporter sur des positions subjectives ?

Fig. n°86. Proposition d'un échelon supra-régional ou communauté indo-océanique



Conception/réalisation : Said Ahmed. SA, 2012

Cette figure illustre la place de l'Union des Comores dans l'ensemble des organismes régionaux.

Une telle divergence de vue peut-elle sous-entendre de conflits d'intérêts ? Peut-être que ces organisations sous-régionales n'ont pas la même portée sur les enjeux internationaux dans l'océan Indien. L'Union des Comores, membre de deux organismes sous-régionaux (COMESA, COI) pourrait se trouver devant un conflit d'intérêt sur d'éventuelle prise de position pour des questions internationales. Nous pensons que la création d'une organisation supra-régionale pourra assurer une cohésion à l'échelle de l'océan Indien et pouvoir défendre des intérêts communs. Le schéma ci-dessus se propose de contribuer à la réflexion d'une coordination des organismes sous-régionaux. L'inclusion de toutes ces entités régionales dans une grande sphère globale permettra non seulement d'instituer un arbitrage en cas de conflit d'intérêt, mais également d'adopter une position commune sur les questions internationales. Elle pourrait être composée par les présidents de différents organismes sous-régionaux. La mise en place d'une telle autorité supra régionale permettra d'annihiler les susceptibilités des uns et des autres dans leurs rapports avec les puissances étrangères.

Ce cas de figure peut être concevable. Cette préconisation aura pour mérite de limiter les effets du chevauchement entre organismes et constituer une jonction institutionnelle afin de mieux articuler les intérêts paradoxaux des Etats membres appartenant à différents organisations sous-régionales. La difficulté se posera sur la définition géographique d'un tel bloc régional. Car la plupart des pays qui ont une façade sur l'océan Indien tels que les pays d'Afrique de l'Est pourront se réclamer de ce statut d'appartenance, à l'instar de l'intégration de la Turquie dans l'Union européenne. Toutefois, d'autres faiblesses intrinsèques aux Etats membres limitent le fonctionnement des organisations régionales existantes.

En effet, des Etats membres qui composent ces organismes régionaux cumulent des handicaps politiques et économiques. Certains Etat-membres ont une vie politique et économique nationale peu viable. A plus forte raison l'Union des Comores pour laquelle l'unité nationale reste à construire. Son instabilité politique ne facilite pas le fonctionnement de la COI. Mais également à une moindre mesure, Madagascar confrontée à une crise socio-politique. La SADC, dans lequel Madagascar est membre vient de se poser en médiateur pour dénouer la crise malgache. D'autant plus que l'intervention d'un tiers (Etat ou organisme) régional dans le conflit interne n'est pas toujours productive. A ce titre nous rappelons que l'expérience diplomatique du voisin sud-africain dans le conflit inter-comorien s'était avérée infructueuse.

Ainsi, ce double manque de cohésion¹⁹⁵ interne aux Etats membres et entre organismes régionaux constitue un sérieux handicap pour l'Union des Comores de sa capacité à tirer profit de l'importance stratégique régionale. La notion d'isolement souvent associée à l'insularité couvre un sens politique pour l'Union des Comores. En effet, l'Etat comorien depuis son indépendance est dans un mouvement fort contrasté. D'un côté elle concrétise son ouverture au monde et d'un autre côté recule par la répétition de ses crises politiques incessantes. Il est vrai que ces entités disparates donnent l'impression d'une certaine vacuité géopolitique dans certains coins de cet espace océanique tel que l'archipel des Comores. Ainsi l'émergence d'un bloc géopolitique de l'ensemble régional permettra de former une cohésion géostratégique. L'ébauche d'une organisation supra-régionale aura pour objectif essentiel d'organiser une réponse collective face à la fluctuation de menaces. Mais également de structurer ce vaste espace traversé par de rapports de forces asymétriques. Nous pensons que c'est dans un cadre collectif que l'Union des Comores pourra prévaloir au mieux ses intérêts stratégiques.

Dans cet avis de prospective une gouvernance poly-centrée serait préconisée avec à sa tête une présidence de forme collégiale afin de mieux contrôler les dérives possibles. Et pourra éviter ainsi la question de leadership régional que certains pays pourront prétendre et qui pourra être génératrice de tensions. Les raisons qui pourront justifier la création d'un projet d'une communauté d'intérêt indo-océanien semblent aller de soi. Néanmoins, des nombreux obstacles possibles seront à franchir.

D'abord, les égoïsmes nationaux et les réticences des Etats par peur de ne pas trouver leurs comptes dans une entité plus large. Parce qu'ils n'auront plus la maîtrise de leurs intérêts stratégiques. Ensuite parce que le jeu individuel des Etats ne pourra plus servir de levier stratégique. Enfin cela supposera une position diplomatique commune pour négocier avec les acteurs étrangers.

Certains Etats-nations insulaires pourront s'opposer par peur de voir leurs existences occultées ou du moins altérées. La capacité pour cette entité régionale de porter un projet politique pour son propre espace est une hypothèse probable. Cependant, le projet de création de grands ensembles régionaux peine à se réaliser, à l'instar de l'Union pour la Méditerranée,

¹⁹⁵ « Le manque de cohésion, flagrant dans l'Océanie insulaire est souvent un frein à l'approfondissement de la coopération régionale avec d'autres Etats-nations confrontés aux mêmes problèmes de maturité politique. » (F. Tagliani, 1995)

une idée qui a galvanisé et stimulé les forces intellectuelles mais qui reste lettre morte. A *contrario* l'Union européenne de par ses jalons historiques, est dans une phase de maturation géopolitique avancée. L'océan Indien est un espace qui pourra tirer sa force de son hétérogénéité multiforme. Mais il est également un espace de synthèse de tous les paradoxes et fragmentations où construire l'unité pourrait s'avérer une chimère. Mais au-delà de l'espace régional, l'Union des Comores a d'autres perspectives stratégiques à l'horizon international liées au développement durable.

VI 2. A l'horizon international, des perspectives stratégiques liées au développement durable

Nous allons dans un premier temps montrer l'impact réel du changement climatique à l'échelle de Comores (VI 21), et les perspectives de ressources qu'en découlent pour l'Union des Comores (VI 22).

VI 2 1. L'impact réel du changement climatique, un défi existentiel pour l'Union des Comores ?

L'insularité comorienne est un milieu de nature vulnérable (IV 211). Le changement climatique a pour impact déterminant l'aggravation de vulnérabilité insulaire (IV 212). Exposée à cette situation d'extrême vulnérabilité, l'existence des îles Comores en serait-elle compromise ?

VI. 2.1.1. L'insularité comorienne, un milieu de nature vulnérable

Deux facteurs caractérisent la nature de la vulnérabilité du milieu insulaire comorien, le facteur physique (VI 2111) et le facteur anthropique (VI 2112).

VI 2111. Les facteurs physiques

Le rapport entre insularité et vulnérabilité s'observe à travers un ensemble de contraintes physiques du milieu naturel. Ainsi, l'isolement, l'exiguïté du territoire et le faible niveau de ressources en eau douce sont les facteurs physiques majeurs qui caractérisent la vulnérabilité du milieu insulaire. L'île, un espace fini et limité, est par nature vulnérable. « *Le terme de « vulnérabilité » est en effet polysémique. Il désigne tout à la fois le dommage et la*

propension à subir le dommage [...] En analysant les origines scientifiques du terme et ses emplois, deux approches peuvent être distinguées : la vulnérabilité dite « physique », qui recouvre à la fois l'endommagement et le degré d'exposition à l'enjeu, et la vulnérabilité dite « sociale », qui renvoie à la capacité à faire face et à la résilience » (Reghezza, 2006). Nous abordons ici l'approche physique du concept « vulnérabilité » dans leurs spécificités insulaires des Comores. Les îles sont des micro-territoires ouverts à l'océan. Puisque les îles sont isolées, l'interface est donc totale, contrairement aux pays continentaux. D'abord cet isolement relatif à une forte incidence sur la formation de l'écosystème¹⁹⁶ insulaire. Un écosystème à la fois riche et fragile. Riche, car le fait de l'isolement a engendré une plus grande biodiversité.

En effet, les îles couvrent des espèces particulières qui ne se trouvent nulle part ailleurs, tel que, le cœlacanthe aux Comores, une espèce qui date de millions d'années, parce que l'isolement est un puissant facteur de conservation de la faune et de la flore. C'est dans l'environnement insulaire où se développe un endémisme caractérisé. Les îles sont de milieux propices au développement de certaines maladies dites tropicales. Les Comores comme le reste des îles de l'océan Indien sont sujettes à des perturbations biologiques¹⁹⁷ qui seraient dues au réchauffement climatique. Si dans le continent, le littoral est l'interface partielle terre-mer, dans le contexte insulaire, l'interface terre-mer est totale. Cette totale altérité expose les îles de l'archipel des Comores à une vulnérabilité globale. Une vulnérabilité liée non seulement à la taille physique du territoire, mais aussi aux manifestations des catastrophes naturelles. Plus l'île est petite et plus elle est vulnérable aux aléas de risques naturels.

L'isolement géographique, facteur structurant de l'insularité, est en soi un risque naturel, car l'éloignement physique des îles des continents rend difficile voire inopérant les manœuvres de secours en cas de catastrophe naturelle. Une telle situation géographique conduit inexorablement l'archipel des Comores à compter sur lui-même en cas de catastrophes naturelles. Autre facteur, l'exiguïté du territoire qui implique une très grande dépendance au monde extérieur en termes de ressources. L'eau douce en particulier, ressource naturelle

¹⁹⁶ « Les écosystèmes insulaires présentent des particularités liées à leur isolement, à un espace exigu et des ressources limitées. Plus une île est isolée, plus sa biodiversité est spécifique, car elle a évolué sans contact avec le monde extérieur. » (Brunel Sylvie, 2011, p 90)

¹⁹⁷ « Les petites îles pourront faire l'objet des nouvelles invasions biologiques sous l'effet du réchauffement climatique pour plusieurs raisons : augmentation de la pression atmosphérique, altitude généralement peu élevée qui joue, l'exiguïté du territoire, en faveur d'une raréfaction de zones refuges pour les espèces indigènes » (J. Tassin, 2010, revue Vertigo n°3)

vitale, fait cruellement défaut dans bon nombre d'îles du monde. En général dans le milieu insulaire la rareté¹⁹⁸ de l'eau est une contrainte majeure. Dans l'ensemble des Comores, *Ngazidja* est l'archétype même d'une île en carence d'eau. Cette crise d'eau caractérise la vulnérabilité singulière de l'île. Nous l'avons rappelé dans la première partie qu'à l'origine de cette vulnérabilité il y a la nature volcanique du sol. De surcroît, la faible superficie conjuguée d'une faible altitude rend certaines îles potentiellement vulnérables. *Mwali*, (Mohéli) la plus petite des îles Comores est la plus fragile, en raison de sa faible superficie et sa basse altitude. Cependant, si toutes les îles ont en commun la même nature de vulnérabilité (isolement, exigüité et manque de ressources en eau), elles sont exposées à de degrés différenciés. Car la configuration, la superficie et le relief sont des variables de la vulnérabilité insulaire. Ce qui explique que dans certaines îles certaines vulnérabilité sont plus prononcées que d'autres.

Mais, néanmoins le fondement physique de l'insularité est globalement vulnérable. Ce concours de facteurs physiques met en exergue la fragilité du milieu insulaire aggravée par le changement climatique. Ainsi, les effets du changement climatique sur l'écosystème insulaire accélèrent le processus de la dégradation de l'environnement et amplifient la vulnérabilité. L'équilibre écologique insulaire est fragile. L'introduction des nouvelles espèces peuvent suffire à modifier l'écosystème. A plus forte raison à notre époque où les échanges sont plus que jamais mondialisés, l'environnement insulaire est sujet à des perturbations écologiques. *« Toute introduction, volontaire ou involontaire, d'une espèce nouvelle peut bouleverser radicalement le milieu fragile de l'île tropicale (Brunel S, 2011) »*

La variation du climat implique également la multiplication et l'intensité des phénomènes naturels (les ouragans, inondations, tempêtes), augmentent la pression sur le milieu. Cette forte pression fragilise la biodiversité. Soumises à cette variation, la faune et la flore sont de plus en plus menacées d'extinction. Les mangroves et coraux qui abritent des ressources marines sont affectés. Le changement climatique menace ainsi l'équilibre intrinsèque des îles. Il traduit une extrême gravité qui peut questionner les hypothèses émises par les experts. Bon nombre de géographes montrent qu'à l'échelle de la planète, l'insularité est un laboratoire. *« Pour prendre la mesure des enjeux insulaires, il convient de se rappeler que les îles sont de territoires délimités, sur lesquels, les facteurs physiques (géomorphologiques,*

¹⁹⁸ « La rareté de l'eau est à l'évidence une contrainte forte pour le développement touristique. » (Virginie Cazes-Duvat et Alexandre Magnan, 2004, p130)

hydrodynamiques, etc.) sont surexprimés. Elles constituent donc d'excellents champs d'étude pour apprécier l'évolution des écosystèmes de courte périodes.» (Dehoorne O et al, 2008)

La gravité des menaces qui pèsent sur les îles interroge sur la préfiguration du bouleversement global. En ce sens les îles servent de baromètre de la crise environnementale. La pression atmosphérique est également aggravée par le changement climatique. Le climat des Comores est de type tropical maritime. La séquence pluvieuse est d'une durée très courte qui va de Janvier à Mars, mais d'une intensité exceptionnelle. L'activité pluviométrique amplifiée par un océan tiède d'une température moyen entre 20° et 30°. En zone côtière la température moyenne s'élève à 27°. Nous montrons dans la partie suivante comment ces phénomènes ont pris de proportions inquiétantes et bouleversent non seulement la perception des insulaires sur la nature mais également leurs mode de vie. (**La carte n° 8**), indique la répartition pluviométrique des îles Comores permettant de quantifier l'aggravation de la charge atmosphérique à l'origine des inondations devenues de plus en plus destructrices. Cependant, cette activité pluviométrique déclenche un processus de déformation du littoral insulaire. D'abord elle provoque des cours d'eaux qui incisent rapidement les ravins.

Cette érosion présente un aspect du ruissellement à l'origine de la formation des pentes. Ensuite ces pluies abondantes enrichissent l'infiltration et provoquent par la suite des glissements de terrains construits généralement au bord de routes, mais aussi des déplacements de versants entiers. Enfin la durée de ce processus pluvieux explique en partie la morphogénèse particulière du littoral insulaire des Comores. Nous développons dans la partie (VI 2112) suivante, comment ces facteurs physique et atmosphérique sont aggravés par le changement climatique.

Le profil climatique des îles Comores n'explique qu'en partie la vulnérabilité du milieu littoral insulaire. La part de l'anthropique est aussi responsable de la fragilisation du milieu insulaire des Comores. *« En réalité, plus que les variables climatiques, ce serait davantage le contexte anthropique qui serait le plus influent sur le risque épidémiologique à Mayotte. L'hypothèse émise que c'est plutôt l'évolution future du statut politique de cette île qui influencerait les risques sanitaires plutôt que la modification du climat. »* (Jauze J-M, 2010). Jauze développe une thèse en marge de celle développée par la majorité des scientifiques, mais il a peut-être le mérite de montrer qu'il est intéressant de prendre en compte le relativisme contextuel, bien que le fait migratoire soit un variable anthropique valable pour l'ensemble de l'archipel des Comores.

VI. 2.1.1.2. Le facteur anthropique

L'intervention humaine sur le milieu pèse sur le déséquilibre écologique. La part de l'homme dans le processus de la fragilisation du milieu insulaire est loin d'être négligeable. Il nous convient de souligner que dans un territoire, toutes les zones ne se valent pas. Certaines zones sont plus convoitées que d'autres et cela en raison de leur importance stratégique. En effet, les hommes ont un attachement particulier pour le littoral à plus forte raison dans les îles. Car, de par sa portée symbolique et fonctionnelle, le littoral est un espace de contact et d'ouverture. Le littoral implique, dans la représentation des insulaires, l'horizon permanent, mais aussi de rêver à d'autres contrées du monde et l'espoir de s'évader d'un monde fini qu'est l'île. Ainsi, le littoral insulaire est un espace potentiel en termes d'occupation du sol.

Il occupe une position privilégiée par rapport à l'arrière-pays en particulier dans les pays insulaires. L'occupation massive du milieu littoral par la population et ses activités est aussi source de vulnérabilité. A plus forte raison dans un pays comme les Comores où la question de l'aménagement du territoire est loin d'être au cœur des préoccupations des politiques publiques. Cependant, les motivations d'un tel concentré anthropique sont multiples et variées mais complémentaires. Espace d'enjeux multiformes, le littoral insulaire est à la fois un lieu de charge symbolique et fonctionnel.

Photo n° 40. Construction sur le littoral à Ngazidja



Source : Rapport national des Comores, 2011

Cette photo illustre bien l'occupation sauvage du littoral des Comores.

- Le poids symbolique du littoral insulaire.

Dans l'ensemble du territoire insulaire, le littoral est le premier espace approprié. La fonction d'interface terre-mer du littoral pousse les insulaires à s'installer non seulement pour des raisons pratiques, mais aussi de représentation sociale. Aux Comores, habiter ou être originaire d'une ville littorale est preuve d'une certaine appartenance sociale considérable.

La différenciation des espaces est fonction de stratification sociale. Cette motivation symbolique explique en partie la concentration de la population dans le milieu littoral des îles Comores. Ce qui explique la surcharge démographique de zones littorales. Selon l'étude de vulnérabilité du « Rapport national des Comores 2011 », pour une population de 700. 000 habitants sur l'ensemble des îles, 65% sont concentrés en milieu littoral. Une population importante qui y vit en permanence s'avère à la longue un processus de fragilisation du littoral. Toutefois, La présence permanente d'une population massive dans l'espace littoral n'est pas sans conséquence sur l'équilibre de ce milieu réputé fragile.

- Le poids fonctionnel du littoral insulaire.

Le littoral insulaire est aussi un espace dynamique qui présente des enjeux multiformes (économiques, sociales et scientifiques). L'importance du statut fonctionnel du littoral insulaire implique une certaine prédisposition à une pression anthropique sur l'environnement. *« La zone côtière des îles comoriennes abrite la plupart des grandes agglomérations urbaines où réside approximativement 41 % de la population du pays. Les infrastructures de développement (ports, aéroports, centrales électriques, dépôt d'hydrocarbures, routes et ouvrages d'art, digues) sont construites à proximité de la mer. Les trois villes principales de Moroni en Grande Comore, de Mutsamudu à Anjouan et de Fomboni à Mohéli influent beaucoup sur le développement des activités économiques d'importations et d'exportations. »* (Rapport national des Comores, 2011).

Cette zone couvre des ressources naturelles convoitées par la population insulaire. La pêche, principale activité économique des pays insulaires, assure un minimum de sécurité alimentaire. A ce titre le poisson est une ressource substantielle pour la population. Une autre activité potentielle est le tourisme. Le tourisme dans les pays insulaires est un atout considérable pour le développement de ces micro-Etats. Mais la valorisation ou l'exploitation du tourisme sont variables d'un archipel à l'autre. Si certains archipels ont su valoriser voire surexploiter le tourisme, c'est le cas de Seychelles, pour d'autres, le tourisme reste une

ressource inexploitée, c'est le cas de l'archipel des Comores. Les activités humaines sont responsables de la dégradation du milieu littoral insulaire. La pêche représente une ressource importante pour la population insulaire, elle assure non seulement une économie de subsistance, mais aussi un minimum de sécurité alimentaire pour les habitants des îles. Cependant la surexploitation de la ressource en poisson risque de compromettre l'équilibre de l'écosystème marin.

Tout dépend de la méthode de la pêche. Certains archipels appliquent la méthode traditionnelle de la pêche, c'est le cas de l'archipel des Comores. Par contre, des pêches industrielles s'opèrent au large des Comores par des sociétés étrangères tel que des sociétés japonaises et de façon illégale. Selon le rapport précité on estime que 58% du récif corallien sont en danger dans le monde insulaire. Or, les coraux ont une double fonction : une fonction de reproduction de ressources en poisson, car ils abritent les poissons et une fonction de protection, car le récif corallien se dresse comme une barrière naturelle contre l'érosion littorale et en amenuisant l'intensité des vagues. Dans les îles, l'extraction des sables dragués dans les lagunes est une pratique courante. Les Comoriens se servent des sables comme matériaux de construction. Cette pratique de prélèvement de ces matériaux (sables et coraux) a pour conséquence directe l'augmentation du rythme des vagues et amplifie ainsi l'érosion littorale. En effet la sensibilisation des associations pour la protection de l'environnement a contribué à relativiser cette pratique aux Comores.

Photo n°41. Détritus en zone côtière à Moroni (Ngazidja)



Cette photo illustre le cas des animaux qui se nourrissent des déchets domestiques.

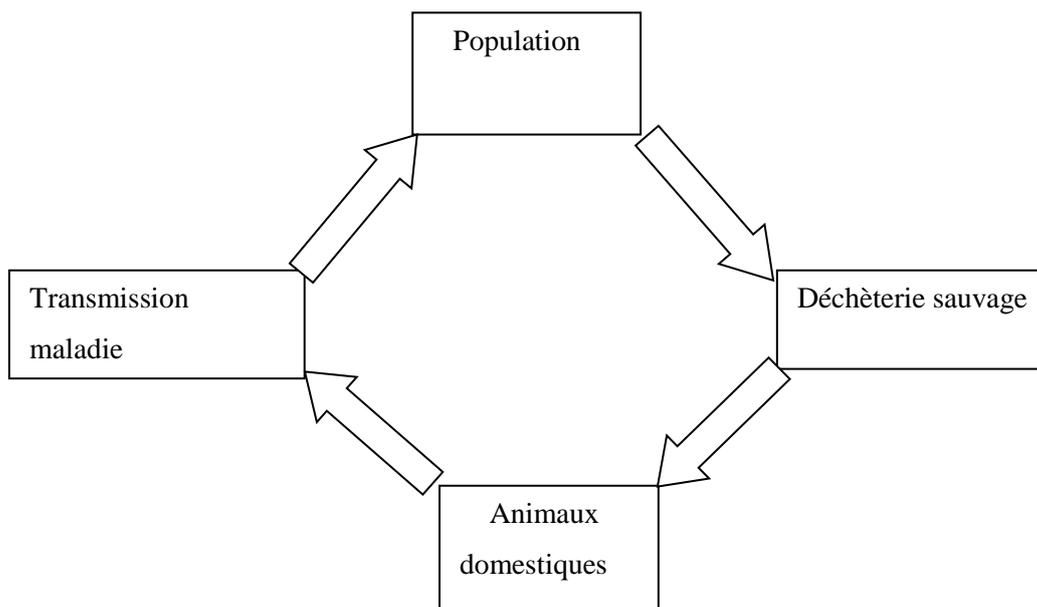
Source : Rapport national des Comores, 2011

L'Etat Comorien est confronté également à une problématique permanente, celle de la gestion des déchets. La plupart des habitants de ces îles ont tendance à avoir recours à une solution de facilité, mais gangreneuse, celle qui consiste à transformer le littoral en un lieu de décharge des déchets domestiques.

Dans l'île de *Ngazidja* à défaut de trouver un système de gestion des déchets, les côtes littorales sont devenues des lieux de dépôt de déchets domestiques. Une telle pratique non seulement dégrade le littoral, mais entraîne une forte pollution nuisible à la santé des populations.

Le schéma ci-dessus illustre la problématique de la gestion de déchets aux Comores. La population dépose ses déchets domestiques sur les zones littorales. Cette déchèterie sauvage à ciel ouvert constitue une source d'alimentation pour les animaux domestiques. Affectés par des maladies, ces animaux transmettent à leur tour à la population des infections. Dans cette chaîne de transmission de maladies infectieuses, l'homme est en amont comme en aval. L'impact sanitaire est directement ressenti par les habitants. La question de la gestion des déchets est un cercle vicieux. Elle est source de tension intercommunautaire et entre les pouvoirs publics et la société civile.

Fig. n°87. Le cercle vicieux de la crise de gestion de déchet



Source : Ahmed Abdoul Karim, Moroni

Conception/réalisation : Said Ahmed SA, 2012

Bien que les pouvoirs publics se montrent soucieux de traiter la gestion de déchets, il s'avère difficile de trouver un compromis entre l'impératif de préserver l'environnement et le besoin foncier des communes. Par ailleurs l'impact du tourisme sur le littoral comorien est moins

déplorable. Car, en matière de tourisme l'archipel des Comores est classé au plus bas niveau dans le palmarès des îles touristiques.

Dans le contexte comorien le tourisme¹⁹⁹ est quasi-inexploité. L'exploitation limitée du tourisme dans cet archipel est peut-être un avantage, car cela a permis de préserver en partie l'équilibre écologique. Contrairement à d'autres archipels de l'océan Indien tel que les Seychelles et les Maldives, devenues des véritables industries touristiques. Tous les phénomènes naturels sont aggravés par l'effet du changement climatique.

VI 2.1.2. L'aggravation de la vulnérabilité insulaire par le changement climatique

Sous l'effet du changement climatique (VI 2121), les îles sont exposées à l'insécurité climatique générant ainsi un impact multiforme (VI 2122).

VI 2121. Le changement climatique, un facteur aggravant

La géographie des risques nous conduit à étudier l'aggravation des phénomènes naturels par le changement climatique et la différenciation de vulnérabilités qui découle. Deux facteurs principaux à l'origine de catastrophes et risques naturels aggravés par le changement climatiques : géophysiques et météorologiques.

Les catastrophes naturelles peuvent être déclenchées par un processus géophysique (séisme, volcan, éboulement des montagnes, raz-de-marée, tsunami) ou par des phénomènes météorologiques (tempête, cyclone ouragan) le passage de la dépression météorologique entraîne une montée des eaux qui peuvent engloutir les zones littorales. Le tremblement de terre est un phénomène naturel qui affecte le fond sous-marin et qui génère une immense vague déferlante qui peut également dévaster la zone littorale. C'est ce qui s'est passé lors du tsunami de 2004 en Indonésie, les côtes de l'océan Indien ont été presque toutes plus ou moins affectées. Des légers tremblements ont été légèrement ressentis dans certaines côtes littorales des îles Comores. Dans le contexte comorien, les risques géophysiques potentiel proviennent du volcan. Mais cette menace est spécifique à *Ngazidja* même si sa menace reste

¹⁹⁹ « De passage à Bordeaux le 28 mars 2015, l'ancien Président de l'Union des Comores Ahmed Sambi a exposé sa vision du développement à la communauté comorienne en mettant l'accent sur la nécessité d'exploiter le tourisme » (l'auteur de la thèse)

maîtrisable, car il est de type strombolien et son éruption est prévisible, ce qui laisse le temps à la population de quitter la zone à risque. Cependant il reste source d'inquiétude majeure pour la population locale. Depuis sa première éruption en 1828, certaines d'entre elles dont celles de 1883 et celles de 1904 avaient provoqué des dégâts humains. L'éruption de 1977 à Singani ville située au sud-est de la Grande Comores près de la Capitale Moroni a détruit 556 mètres de routes, 293 maisons et a fait périr des chèvres et des vaches. La dernière éruption volcanique date de 1991. Ensuite, le facteur météorologique, les cyclones qui s'abattent tous les deux ans, en arrivant sur les îles Comores perdent généralement en intensité.

Car l'archipel des Comores est protégé par la grande île voisine de Madagascar. L'archipel des Comores a connu 23 événements cycloniques de 1967 à 2003 avec des dégâts humains et matériels. Comme les pluies intenses, les cyclones provoquent des inondations qui affectent les littoraux insulaires. L'ensemble de ces risques et catastrophes naturelles ont un impact relatif sur le milieu insulaire des Comores. Toutefois, le changement climatique global non seulement amplifie les manifestations de risques naturels, mais augmente l'indice de vulnérabilité par l'apparition de nouveaux risques tel que l'augmentation de la température océanique et atmosphérique. Le changement climatique affecte les matériaux marins qui résistent à l'érosion littorale (récif corallien, le sable et autres). Un tel processus présente un risque potentiel de l'espace littoral.

La nature des risques en perspective est l'ensemble des phénomènes naturels liés à la variabilité du climat et qui pourrait engendrer une augmentation d'indice de vulnérabilité sur le milieu insulaire. Or, l'augmentation de l'indice de vulnérabilité traduit une existence compromise de ces micro-territoires insulaires. L'augmentation de la température océanique est une agression naturelle contre le récif corallien. Elle entraîne le blanchissement des coraux. Le récif corallien constitue un écosystème très complexe et hautement productif qui a la capacité de résister aux agressions naturelles. Mais il montre une grande fragilité vis-à-vis de l'augmentation progressive de la température de l'océan. Cette situation constitue une menace sérieuse à l'équilibre de l'espace insulaire. L'île de Mayotte possède le plus grand lagon du monde, mais il est aujourd'hui menacé par l'élévation du niveau de la mer. La rupture d'une chaîne du système écologique entraîne tout un processus de désagrégation de l'ensemble des éléments. La destruction du récif corallien qui constitue une barrière contre l'érosion marine entraîne aussi par un effet de chaîne l'augmentation du niveau de la mer. Selon le PANA à l'échelle de l'archipel des Comores, l'élévation du niveau marin est estimée

actuellement à 1mm/an. Les experts estiment une perspective d'élévation du niveau de la mer de 4 mm/an d'ici 2050. Pour des îles de basse attitude comme celles de l'archipel des Comores en particulier, la plus petite d'entre elles Mohéli dont on pourrait craindre la submersion. L'archipel des Vanuatu en est la triste illustration dans l'océan Pacifique. Toutefois, on peut citer le cas spécifique de l'île de Mayotte où la forte augmentation de la population constitue un impact anthropique nuisible au système du récif corallien. De 1958 à 1980 la population est passée de 23 364 habitants à 50 035 habitants, la densité s'élève aussi de 62 à 139 personnes/km². L'ensemble des agressions naturelles et humaines concourt à la dégradation des matériaux physiques et biologiques qui constituent le substrat de la résistance géophysique qui protège l'espace insulaire de l'archipel des Comores. On pourra craindre aussi que la fréquence du phénomène naturel par la variation climatique pourrait entraîner la multiplication des éruptions volcaniques et tsunamis même si le rapport entre les deux mécanismes n'est pas scientifiquement établi.

Tableau n°27. Principaux aléas et risques aux Comores

| Echelle | Aléas | Fréquence | Intensité | Etendue du phénomène |
|---------|---------------------|-----------------|------------|---|
| 1 | Eruption volcanique | Décennale | Très forte | Région centre et sud de Ngazidja |
| 2 | Cyclone et tempête | Décennale | Forte | Nyoumakélé et Sima à Ndzouani. Toute l'île de Mwali et Nord et Nord-est de Ngazidja |
| 3 | Inondation | Une fois par an | Forte | Nationale : ensemble des îles |
| 5 | Tsunami | Centennale | Forte | Nationale : ensembles des zones côtières |
| 6 | Feu de brousse | Mensuelle | Moyenne | Locale : localisation des îles |
| 7 | Sécheresse | Annuelle | Moyenne | Régionale : localisation des îles |

Source : Agence Nationale de l'Aviation Civile et Météorologique Comores, 2011

Conception : Said Ahmed, 2012

Ce tableau ci-dessus montre l'échelle d'appréciation des risques et aléas aux Comores et leurs vulnérabilités différenciées.

L'inégalité des territoires face aux risques implique ainsi une vulnérabilité différenciée. Selon les Nations-Unis dans une échelle d'appréciation des risques de 0 à 8, l'archipel des Comores est classé au niveau 8 pour un indice de vulnérabilité multirisque relatif et au niveau 5 pour l'indice de vulnérabilité multirisque absolue. « *L'évaluation des risques implique par définition de considérer à la fois les aléas, les enjeux exposés et leurs vulnérabilités* » (Leone et Vinet, 2006) En effet, c'est en fonction du degré d'exposition aux risques qu'il peut être possible d'établir l'analyse du potentiel de risques et aléas naturels permettant d'établir l'indice de vulnérabilité d'un milieu naturel particulièrement fragile tel que l'insularité. Cependant, il nous convient de nuancer ce tableau.

Car la notion de vulnérabilité comporte plusieurs variables. L'appréciation de la vulnérabilité est en fonction de la nature du risque et le degré d'exposition. Elle traduit une certaine fracture climatique du territoire. Le risque volcanique est limité à la seule île de *Ngazidja* et comme indiqué dans le tableau ci-dessus les zones exposées sont le centre et le sud de l'île. Auparavant, l'Union des Comores ne disposait pas des outils nécessaires pour prévoir la trajectoire de la coulée volcanique après son irruption. Aujourd'hui le CNDRS des Comores est doté d'instrument de prévision et d'évaluation de cette menace. Cependant, si sa fréquence est relativement faible, son impact est important. Car le risque volcanique menace potentiellement Moroni, la capitale du pays et sa région, située à 1100 m du volcan. A elle seule la capitale compte 100 000 habitants, elle représente presque le 1/5^{ème} de la population totale du pays. Si une éruption volcanique venait à se diriger vers la capitale, l'enjeu serait énorme en termes matériel et humain. Et donc le risque encouru serait très conséquent.

Mais le cycle de l'activité volcanique en l'occurrence, une fréquence d'irruption tous les dix ans, peut paraître comme une échelle de temps longue. En conséquence, la perception du risque par la population est faible. Cela montre la forte vulnérabilité de la population de *Ngazidja* face aux menaces volcaniques. Même si sa fréquence soit relativement faible, son impact est très fort. « *Le volcanisme se distingue très nettement des autres aléas, atmosphériques et géologiques, aussi bien par sa durée d'impact que par son extension spatiale. Les éruptions peuvent pénaliser un espace pendant plusieurs semaines, voire plusieurs années, à l'inverse des ouragans ou des séismes, dont les échelles d'impact se traduisent en heures ou en secondes* » (Lesales, 2007).

Dans le contexte de l'île de *Ngazidja*, l'indice d'exposition au risque volcanique est donc très élevé. L'importance de la population exposée à l'aléa volcanique traduit un très fort niveau de vulnérabilité. Le scénario d'une crise potentielle de cette nature supposerait le déplacement d'une population massive et des activités. Alors que l'aléa cyclonique menace l'ensemble du territoire. Toutefois, l'archipel des Comores est relativement protégé de cyclone par le voisin malgache. En effet, Madagascar sert de bouclier pour l'archipel des Comores. Dans sa trajectoire, le cyclone en arrivant dans la zone Nord de Madagascar perd en intensité. « *Mais si l'océan Indien est une zone de cyclogenèse très active, la probabilité d'avoir à subir un cyclone dans les Comores est moindre, car cela demande une conjonction de facteurs favorables à une trajectoire bien particulière.* » (Legoff, 2010).

Carte n° 47. Historique de trajectoires cyclones aux Comores



Source : Météo France 2003

Cette carte météorologique, illustre la trajectoire des cyclones aux Comores.

Comme l'illustrent ces cartes, à l'échelle de l'archipel des Comores, le risque d'exposition à l'aléa cyclonique est variable en fonction de la position géographique des îles. Ce sont les îles situées plus à l'Est : Anjouan et Mayotte, donc plus proches de Madagascar qui sont les plus exposées au risque cyclonique. Situées plus à l'Ouest *Ngazidja* et *Mwali* sont relativement éloignées de la trajectoire des cyclones. L'inégalité du territoire face à l'insécurité climatique est caractérisée par les variables de vulnérabilité plus que l'exposition au risque. La notion de

vulnérabilité est plus large, elle ne se limite pas seulement à l'exposition au risque. Elle implique tous les variables qui entraînent l'enchaînement des causes à effets.

Tableau n°28. Principaux événements ayant eu un impact sur Mayotte ou Anjoua

| Année | Nom | Pression (hPa) | Vents (km/h) |
|--------------|------------|-----------------------|---------------------|
| 1858 | | | |
| 1898 | | | |
| 1900 | | | |
| 1934 | "Disseli" | 972 | Raf. 150-160 |
| 1953 | BSH0553 | 977 | Sup. 100 |
| 1961 | Ada | | |
| 1965 | Claudie | | |
| 1968 | Georgette | | |
| 1969 | Corrine | 976 | 95-100 |
| 1971 | Agnès | | |
| 1973 | Charlotte | | |
| 1975 | Camille | | |
| 1976 | Clotilde | 990 | Raf. 112 |
| 1977 | Domitile | | |
| 1981 | Ladine | | |
| 1982 | Justine | | 61-76 |
| 1983 | Andry | | |
| 1984 | Kamisy | 985 | 115-148 |
| 1985 | Feliksa | 995 | 97-126 |
| 1988 | Filao | | |
| 1990 | Hanta | 1005 | 70 |
| 1994 | Nadia | | |
| 1995 | Josta | 930 | |
| 1996 | Dolorès | | |
| 1997 | Josie | 954 | |
| 2000 | Gloria | | |
| 2001 | Dera | | |
| 2002 | Keseny | | |
| 2004 | Gafilo | 900 | |
| 2005 | Ernest | 950 | |
| 2006 | Bondo | 967 | |
| 2007 | Fame | 993 | |
| 2010 | Jokwe | 952 | |

Sources : BRGM, Météo-France, Presse locale

Conception : Nicolas Legoff, 2010

La destruction d'une route par l'inondation peut rendre vulnérable une zone qui n'est pas directement exposée au risque. Car, elle implique une rupture socio-économique entre deux villes par la destruction des infrastructures routières. C'est bien vrai dans les îles ou la

construction des infrastructures routières se fait en forme circulaire. En conséquence une route coupée peut entraîner une certaine paralysie socio-économique totale ou partielle du territoire. Ainsi, plusieurs paramètres rentrent en ligne de compte dans l'appréciation de vulnérabilité. Autre variable, l'incapacité et l'impréparation d'une société à s'organiser pour se prémunir contre les aléas climatiques.

Nous pouvons à ce sujet mettre en relief le différentiel institutionnel dans l'appréciation de risque cyclonique entre l'Union des Comores et Mayotte. D'un point de vue géographique, Mayotte est plus exposée au risque cyclonique que le reste de l'archipel des Comores. Cependant, Mayotte un département français de par son statut institutionnel, est bien doté en termes de structures et des moyens de sécurité, et elle a donc de capacité d'organisation et de préparation face aux aléas climatiques. En revanche, les trois autres îles : Anjouan, Grande Comore et Mohéli, composantes de l'Union des Comores, certes sont moins exposées au risque cyclonique, mais avec un niveau de vulnérabilité plus élevé en raison de l'impréparation et de la déficience des moyens de sécurité. La gestion de risque est un facteur d'appréciation de la vulnérabilité d'un territoire. Mais celle-ci est-elle relative au niveau du développement ? *« Mais les dégâts du cyclone Katrina ont montré que le développement technologique et la richesse s'ils permettaient de réduire la vulnérabilité de nos sociétés ne mettent pas à l'abri de catastrophes de grande ampleur. La vulnérabilité n'est donc pas la stricte fonction inverse du degré de développement économique »* (Leone, et al, 2006). L'appréciation de Leone nous semble pertinente à bien des égards.

D'abord parce qu'elle met en exergue un certain relativisme du développement. Ensuite parce qu'elle met en relief la nécessité des sociétés dites développées de revoir leurs concepts, méthodes et outils de gestion de crises pour adapter leurs réponses à des catastrophes naturelles de plus en plus imprévisibles. Enfin, au regard d'un pays aussi riche et développé que les Etats-Unis, certes l'argument est de taille. Toutefois, si l'on tient compte d'une certaine échelle d'analyse socio-spatiale, n'est-ce pas parce que aussi la zone affectée par le cyclone Katrina est peuplée par une population marquée par une précarité sociale que la vulnérabilité est avérée comme la résultante d'une certaine négligence ou tout au plus d'un certain mépris des pouvoirs publics ?

Le différentiel de vulnérabilité peut être observé sous le prisme des inégalités socio-économique des territoires au sein d'un pays développé. Mais pour revenir à notre cas

d'espèce, l'archipel des Comores, où il paraît plus aisé de caractériser le différentiel socio-économique de vulnérabilité. A l'échelle de l'Union des Comores, le commandement des opérations est centralisé à l'île Capitale, mais les opérations sont décentralisées. On constate à travers ce tableau que le système préventif de Mayotte est plus développé et efficace que le reste de l'archipel. Cela s'explique par les ressorts techniques et structurels de Mayotte. Mais aussi parce que Mayotte étant territoire français intègre une nouvelle culture de risques.

Tableau n°29. Comparaison des systèmes d'alerte cyclonique

| SYSTEMES D'ALERTE CYCLONIQUE | |
|--|--|
| Mayotte | Anjouan |
| Veille assurée par le CMRS de la Réunion | Veille assurée par la Direction de la Météorologie Nationale |
| Alerte donnée par les services de la Préfecture. | Alerte donnée par la Direction Nationale de la Protection Civile (Ministère de la Défense et de la Sécurité du Territoire) |
| Vigilance cyclonique : perturbation cyclonique dans la zone | Phase 1 : alerte générale (observation, menace vague pour le territoire) |
| Alerte orange : danger dans l'île pour les 24 heures (phase diffusée au public, fermeture des établissements scolaires) | Phase 2 : avis de menace (danger pour le territoire national) |
| Alerte rouge : cyclone affectant l'île dans les heures qui viennent (arrêt total des activités, mise en sécurité de la population) | Phase 3 : menace certaine (danger certain pour le territoire national) |
| Fin de menace cyclonique : danger écarté. | Phase 4 : danger imminent (cyclone touchera le territoire) |
| | Phase 5 : fin de menace (préavis de 4 à 6 heures) |

Source : Nicolas Legoff, 2010

Ce tableau montre le différentiel en matière d'organisation, prévention et de gestion de risque.

Mais cette comparaison de deux systèmes d'alerte entre Mayotte et L'Union des Comores fait ressortir nettement un différentiel socio-économique notoire entre ces deux entités. « *Il y a ainsi une très forte dépendance de structures dont on ne sait si elles sont réellement efficaces, voire impartiales au vu des tensions inter-îles. Faire ainsi du Ministère de la Défense la pierre angulaire du système est soumis à caution. La question doit être posée de l'utilité d'une organisation décentralisée plutôt que d'une structure fédératrice qui ne résiste généralement pas*

aux bouleversements politiques chroniques. » (Legoff, 2010) Mais plutôt que de raisonner systématiquement en termes de crise politique, nous pensons que les catastrophes naturelles pour une société traditionnelle comme les Comores, fondée sur le partage des valeurs communes, comme la solidarité, peuvent être un vecteur de rapprochement et de cohésion nationale. Et par conséquent, en cas de catastrophe naturelle, les Comoriens savent transcender sur leurs divisions et tourmentes politiques. En situation de calamité naturelle, c'est le registre de la solidarité nationale qui s'active. D'autant plus que les habitants réagissent toujours en premier avant l'intervention du service public. Mais la méconnaissance élémentaire de secours des habitants n'a pas permis de sauver des vies. A ce sujet nous pouvons observer la dimension transnationale de la solidarité comorienne en temps de catastrophe. Dans la récente inondation suivie d'un glissement de terrain qui a ravagé certaines régions de l'archipel, la diaspora comorienne s'est mobilisée pour collecter des fonds pour porter soutien à la population sinistrée. Acteur transnational, la diaspora a montré qu'il a un rôle non négligeable dans la solidarité nationale.

Ainsi, la capacité ou non d'une société à se montrer solidaire face aux catastrophes naturelles est aussi une variable de vulnérabilité. Bien que le degré de solidarité soit plus prononcé à *Ngazidja* que dans les autres îles, néanmoins la solidarité nationale est une réalité. Ainsi, dans le champ de la géographie, la notion de risque couvre une appréciation plus large. « *L'acceptabilité du risque est liée à l'aléa et à ses paramètres de fréquence, intensité... mais aussi et surtout à l'état de la société qui désigne la capacité d'un organisme, d'un être, et par extension d'un groupe social à dépasser une épreuve voire à s'appuyer dessus pour progresser et reconstruire* » (Leone et al, 2006) Il est donc essentiel dans la gestion de risque de prendre en compte tout un éventail de paramètres spécifiques.

Car le rapport d'une population à sa vulnérabilité tient compte des facteurs extrinsèques et intrinsèques. D'abord extrinsèque car liés à l'intensité et à la multiplication des catastrophes naturelles. Avec le changement climatique le cycle des catastrophes naturelles est rompu. Alors qu'auparavant, ces événements devenus extrêmes obéissaient à des rythmes cycliques. Les références temporelles cycliques des événements s'estompent. Le changement climatique traduit ainsi, un comportement peu prévisible des catastrophes naturelles. Cette imprévisibilité met les sociétés et les territoires dans une insécurité climatique. Ce qui implique une vulnérabilité plus grande pour les territoires insulaires. Ensuite le facteur intrinsèque, lié l'état structurel (la qualité de l'habitat, des infrastructures, la nature du sol) et l'état mental de la

société (la perception du risque, et la capacité d'organisation et anticipation de la société). Un habitat en paille et un habitat en maison dure n'ont pas la même capacité de résistance face à une tempête. Ainsi, la précarité de l'habitat et des infrastructures est un variable de vulnérabilité. En effet, les inégalités des territoires face à l'insécurité climatique sont en grande partie des ressorts socio-économiques. Quelle serait la capacité de survie des îles face à l'évolution négative du changement climatique ?

« Les changements climatiques et l'évolution du niveau de la mer représentent une menace sérieuse pour les petits Etats insulaires disséminés dans les océans Pacifique, Indien et Atlantique et dans les mers des Antilles et la Méditerranée. Les principales caractéristiques qui augmentent la vulnérabilité de ces Etats sont leurs dimensions limitées par rapport à l'immensité de l'océan ; des ressources naturelles limitées ; un isolement relatif ; l'ouverture extrême propre aux économies qui sont très sensibles aux chocs extrêmes et très sujettes aux catastrophes naturelles et à d'autres événements extrêmes ; une croissance démographique rapide avec des fortes densités ; une infrastructure peu développée ; et des ressources humaines, des compétences et de fonds limités. Ces caractéristiques limitent la capacité des petits Etats insulaires à atténuer les effets des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer et à s'y adapter. » (GIEC, 2007). Les Etats insulaires sont-ils condamnés à long terme à disparaître sur la carte du globe ?

Au milieu de l'océan Pacifique, entre Hawaï et l'Australie, Tuvalu est un micro-Etat insulaire d'une surface de 26 km² étendue sur 9 îlots avec une altitude maximale de 5 mètres au-dessus du niveau de la mer et une population de 11 000 habitants. Un micro-territoire en processus de submersion totale, résultat de l'accélération des catastrophes naturelles. La disparition annoncée de l'archipel de Tuvalu rappelle combien la survie du monde insulaire est hypothétique face à l'impact irréversible de la crise climatique.

Si Tuvalu est le premier Etat insulaire victime du réchauffement climatique on s'interroge si d'autres micro-Etats insulaires survivront. Plus la température et le niveau de la mer augmenteront et les îles deviendront de plus en plus vulnérables et cela en fonction de leurs dimensions (tailles, superficie et altitude). Une vulnérabilité qui serait progressive mais qui entraîne un impact multiforme.

VI. 2.1.2.2. Impact multiforme

L'impact des événements extrêmes observé à l'échelle des Comores traduit une vulnérabilité multiforme (socio-économique, socio-politique et socio-culturelle). L'Union des Comores est de plus en plus exposée à l'insécurité climatique.

VI. 2.1.2.2.1 L'impact socio-économique

Nous allons donc décliner notre étude sur la vulnérabilité socio-économique en trois facteurs déterminants : le déterminant géopolitique, le déterminant structurel et le déterminant de ressources naturelles. D'abord le déterminant géopolitique qui explique les limites du développement économique et son corollaire, la dépendance de micro-Etats insulaires vis-à-vis de l'extérieur. De manière générale, les petits pays insulaires sont économiquement limités en raison de l'étroitesse de leurs marchés due à leurs faibles dimensions territoriales et leurs isolements relatifs. En effet, les îles, de par la fragilité de leurs écosystèmes, ne sont pas de territoires viables pour l'industrialisation. Une économie d'échelle limitée aux marchés locaux, et d'autant plus que les activités sont peu diversifiées.

De plus, le fait de l'isolement impose aux pays insulaires un coût très élevé des ressources extérieures. Les crises sociales qui ont marqué les territoires ultramarins français (Guadeloupe et Mayotte en 2010), ont mis en exergue cette vulnérabilité économique intrinsèque. Une vulnérabilité des territoires insulaires qui a conduit à « *La reconnaissance de leur spécificité a également œuvré en faveur d'une meilleure prise en compte de leur particularisme sur la scène internationale.* » (Ageon et Saffache, 2008). Identifiés ainsi, comme catégorie spéciale, Les petits Etats insulaires en développement (PEID) bénéficient d'une reconnaissance institutionnelle internationale. La communauté internationale se montre sensible à la vulnérabilité économique de ces micro-territoires, car des nombreuses conférences²⁰⁰ internationales ont été consacrées à ce sujet. Cependant, les PEID ne se contentent pas d'une appréciation géopolitique objective de leurs vulnérabilités par la communauté internationale. Ils se mobilisent pour atténuer leurs vulnérabilités et trouver un

²⁰⁰ « Le programme Action 21, adopté lors du sommets de Rio en 1992, stipule en effet que les petits Etats insulaires en développement (PEID) constituent « un cas particulier pour l'environnement et le développement ». Forte de ces considérations, la conférence de la Barbade en 1994 a réitéré l'importance pour les PEID de mener des stratégies et des actions en faveur de leurs développements durables. Cette première conférence mondiale des Nations-Unis sur le développement durable des PEID a été suivie près de dix ans plus tard par celle de Maurice en 2005, réaffirmant les engagements pris en 1994 et les orientations plus récemment affichées lors du sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg en 2001 » (Ageon et Saffache, 2008,)

modèle alternatif de développement soutenable. Les pays insulaires, ayant une forte conscience de leurs vulnérabilités économiques ont une posture géopolitique paradoxale. Car, d'une part, en admettant que leur vulnérabilité économique n'est que la conséquence d'une fatalité géographique, qu'est l'insularité, justifient leur dépendance vis-à-vis de l'extérieur. Mais, d'autre part, elles se montrent très attachées à leur indépendance politique, donc plus formaliste que réaliste.

Cependant, la réussite économique de certains Etats insulaires, nuance cette vision d'un monde insulaire vulnérable. A ce titre le « *miracle mauricien* » a su montré qu'insularité n'est pas forcément synonyme de vulnérabilité économique. Mais c'est parce que l'Etat Mauricien a toujours cultivé des relations commerciales. La diplomatie s'est avérée ainsi comme un palliatif à l'isolement, principal handicap du milieu insulaire. Certaines îles qui font office de paradis fiscaux ont un niveau de vie nettement élevé. A l'instar des îles Caïman, devenues des véritables sanctuaires du capitalisme informel. Certes, en marge de l'économie formelle, ces paradis fiscaux insulaires bénéficient de la retombée de la mondialisation financière. Autre paradoxe à souligner à propos de la vulnérabilité économique insulaire est le fait que les îles sont des espaces de transit dans les échanges maritimes mondiaux et pourtant exclus du marché international.

Mais au-delà de leur vulnérabilité exogène, donc en rapport avec le reste du monde, les pays insulaires sont caractérisés par leur vulnérabilité socio-économique endogène, aggravée par le changement climatique. Sous l'angle socio-économique, l'impact du changement climatique paraît flagrant. Car les conséquences sont immédiates et perceptibles. C'est l'ensemble des facteurs structurels (habitat, bâti, infrastructures, pont) qui porte le stigmate de l'impact socio-économique du changement climatique. Les pluies torrentielles qui s'étaient abattues récemment sur l'archipel illustrent l'intensité de l'impact socio-économique endogène. Ce phénomène a révélé une vulnérabilité sociale et économique jusque-là insoupçonnée. Surprise par l'ampleur et l'intensité des catastrophes, la population locale est désemparée et de surcroît l'impréparation de l'Etat comorien à gérer l'urgence d'une telle situation de crise a davantage amplifié cette vulnérabilité. Les opérations de secours se sont avérées relativement inefficaces. Puisque l'absence d'un plan de prévention des risques est en elle-même source de vulnérabilité caractérisée. Pendant, la crise la communauté nationale par réflexe de solidarité s'était mobilisée pour porter secours aux sinistrés. La coordination de l'Etat

Comorien et les différents organismes internationaux résidents dans le pays (voir Tableau ci-dessus) a permis de limiter les dégâts.

Tableau n°30. Impacts socio-économiques des intempéries d'Avril 2012 sur l'UC

| Région affectées de l'Union des Comores | Nombre totale de personnes affectées | Dégâts matériels et infrastructures affectées | Organismes/Acteurs intervenants | Evaluation du coût total de l'assistance immédiate et à moyen terme |
|--|--|---|---|---|
| Ile de Ngazidja (Grande Comore) - Bambao - Hambou - Mbadjini Ile de Nzdouani (Anjouan) - Sima - Domoni Ile de Mwali (Mohéli) - Nioumachoua - Hoani | -46 139 personnes sinistrées -9228 personnes sans abris | Routes L'électricité Transport Télécommunication Station de pompage d'eau | -Gouvernement de l'Union des Comores -Nations-Unis - Croix-Rouge -Croissant-Rouge Comorien - Bureau Régional d'Afrique Australe | TOTAL KMF (Francs comoriens) 1,059,487,200 TOTAL EUROS 2118974,4 TOTAL En DOLLARS 2863478,919 |

Source : Ministère de l'intérieur de l'Union des Comores, 2012

Conception: Said Ahmed, 2012

Pendant la gestion de crise l'essentiel des opérations de secours consistait à dégager les circulations pour permettre d'accéder aux régions affectées et pouvoir sauver le maximum des personnes et leurs biens. En termes de dégâts humains et matériels, le bilan est lourd. Car sur 4 6139 personnes sinistrées 9228, étaient sans abri.

L'ensemble des infrastructures était affecté, en particulier la station de pompage d'eau. Cependant, la gestion post-crise avait pour objectif essentiel d'apporter une assistance immédiate aux personnes sinistrées, notamment leur assurer des besoins vitaux « 9388 ménages disposent des ratios alimentaires pendant une période de 30 jours. 4694 matelas à deux places, 10796 moustiquaires et 4694 draps et divers ustensiles de ménage sont distribués aux personnes affectées. Assurer l'accès à l'eau potable des populations sinistrées.

20480 enfants ont reçus des kits scolaires » (Ministère de l'intérieur de l'Union des Comores, 2012). Toutefois, la dimension de l'assistance psychologique n'a pas été prise en compte, car elle n'est pas un facteur culturel dans la gestion post- crise.

Photo n°42. Inondation en Grande Comores



Photo: Ahmed Abdoul Karim, 2012

Or, pour les Comoriens, se trouver sans abri et être contraints de se déplacer d'une région à une autre peut être un choc psychologique, qui exige une capacité d'adaptation. Mais comment faire face à des événements extrêmes d'une telle ampleur ? Contrainte de tirer des leçons des catastrophes naturelles en l'occurrence la capacité à se préparer et prévoir les moyens de s'en protéger, la coopération militaire franco-comorienne a reconverti l'outil de défense et de sécurité nationale en un outil de protection civile.

A l'origine de cette l'initiative, le général C. Bollée, apporte un éclairage percutant sur la déficience institutionnelle en matière de gestion de crise. *« D'autre menaces sont les catastrophes naturelles récurrentes , chaque année ça arrive donc il faut le prendre comme une menace [...] Il faut que la première réponse donnée soit une réponse d'Etat avant que la communauté internationale intervienne , je suis intervenu plusieurs fois et nous sommes*

intervenues 48 h après les événements j'étais surpris de voir qu'on était arrivé les premiers, rien n'avait été fait, personne n'était intervenu, ni l'Etat, n'avait rien fait, souvent les morts étaient des gens blessés, qu'on n'avait pas mis en position de sécurité parce que personne ne sait le faire, ils étaient morts à cause de ça ». [Entretien, Paris2012]. Nous pouvons bien comprendre que la vulnérabilité est liée à l'incapacité ou la négligence de l'Etat à organiser le secours le plus élémentaire. Cependant, cette expérience ne se limite pas à l'outil de défense mais s'étend également à l'armée. Car, désormais, placée au cœur de ce dispositif, l'armée va jouer un rôle de premier plan dans la gestion des risques naturels. Ainsi, la vocation du concept de sécurité et défense connaît une évolution instrumentale et institutionnelle positive dans le paysage diplomatique.

Néanmoins, cette évolution traduit un certain impératif d'adaptabilité face à une insécurité multiforme et diffuse. Cependant, le changement climatique n'est pas le seul facteur explicatif de cette fragilisation socio-économique. D'autres paramètres rentrent en ligne de compte. D'abord la forte urbanisation sauvage de ces dernières décennies explique en partie ces inondations phénoménales. Dans des zones potentiellement inondables, avec l'urbanisation, cela ne fait qu'accroître la vulnérabilité socio-économique. Dans un pays où l'habitat résidentiel et populaire se construit au mépris des règles d'urbanisation. Ensuite, l'introduction du « consumérisme » dans les sociétés traditionnelles implique un mode de vie inapproprié à l'environnement insulaire. L'adoption de mode de vie occidental par les sociétés insulaires a modifié leurs rapports à l'environnement. Posséder une voiture est un impératif de distinction sociale, du coup l'augmentation effrénée de nombre de voitures engorge les villes. Or le fait du mimétisme est très frappant chez les insulaires. En effet, avoir une voiture ou tout autre élément de confort, c'est plus par apparence que par nécessité.

Enfin, par ce que cette standardisation de mode de vie occidental implique l'augmentation du volume des déchets. Or, la gestion du déchet en milieu insulaire est une problématique inhérente à l'économie de l'espace. La gestion des déchets se pose avec acuité à l'échelle des Comores. L'exiguïté et l'étroitesse du territoire ne permettent pas de disposer d'un espace de gestion et recyclage des déchets de toute nature (informatique, technologique et ménagère). Plus une société insulaire à faible superficie devient consumériste, plus elle fragilise son existence. Car le poids de la consommation n'est pas disproportionné à sa capacité de charge.

De surcroît, l'insuffisance, voire l'absence d'une politique²⁰¹ et d'une vision prospective en matière de gestion de l'environnement, accentue la gravité de menaces. Ainsi, il nous semble plus pertinent de montrer que le changement du comportement social est en partie à l'origine de vulnérabilité socio-économique.

Nous avons voulu montrer à travers l'approche sociologique comment des sociétés insulaires réputées traditionnalistes rompent avec leurs conservatismes, gages de leurs équilibres sociaux, économiques et environnementaux. Cependant, les effets du changement climatique sont également observables dans les principales ressources naturelles. Le changement climatique affecte la société comorienne dans ses ressources substantielles, dès lors qu'il dégrade l'espace, les ressources naturelles et la santé. De surcroît, la diminution des ressources naturelles amplifie la crise alimentaire pour une population qui vit dans une économie de subsistance.

Nous avons voulu savoir si la crise climatique aux Comores a des répercussions visibles au niveau socio-économique. « *D'après certaines études les pêcheurs sont obligés d'aller plus loin pour pêcher certaines espèces* » (Abderrahmane, 2012 [entretien]) Et de surcroît l'exacerbation des maladies endémiques et hydriques (paludisme et autres). Le changement climatique ne fait qu'aggraver la vulnérabilité du milieu physique. Il entraîne un impact global et irréversible en milieu insulaire par ses contraintes géographiques spécifiques. La multiplication et l'accélération des cyclones, tempêtes et inondations par la variation du climat amplifient le mécanisme de l'érosion littorale. Ce processus entraîne une dégradation globale (spatiale, environnementale économique sociale) du milieu littoral. On relève dans l'ensemble de l'archipel des Comores 34% du recul littoral. Espace vital pour la population insulaire, la diminution du littoral affecte l'ensemble des secteurs qui maintiennent la survie de ces micro-territoires.

²⁰¹ « A long terme, les insuffisances des politiques de gestion de l'environnement littoral risque de compromettre le développement des petits Etats insulaires dont les ressources et l'espace disponible sont très limités. Certaines situations apparaissent déjà comme irréversibles par ce que les conditions de régénération du milieu ont été irrémédiablement altérées » (Virginie Cazes-Duvat, 2008)

Tableau n°31. L'impact du changement climatique sur l'ensemble des secteurs socio-économiques

| Iles de l'archipel Comores | Distance par Km/sol érodé | Régression des Forêts en% | Prévalence du paludisme | Maladie d'origine hydrique |
|----------------------------|---------------------------|---------------------------|-------------------------|----------------------------|
| Gde Comore | 1, 5 à 3 Km | 33% | 30 à 50% | 3 à 5% |
| Anjouan | 1 à 8 Km | 16% | 15 à 60% | 1 à 6% |
| Mohéli | 0, 3 à 2km | 28% | 26 à 43% | 19 à 42% |

Source : PANA 2005

Conception/réalisation : Said Ahmed : 2011

Ce tableau montre la nette réduction de l'espace littoral et ses implications socio-économiques.

La réduction de l'espace littoral par l'amplification de l'érosion marine due à la variation climatique pose un problème de rapport entre population et espace disponible en termes d'habitat et culture. La réduction de l'espace côtier repousse la population vers l'intérieur du pays ce qui déclenche une pression foncière. Dans la première partie de ce travail nous avons étudié les dynamiques spatiales et avons mis en relief l'impact du réchauffement climatique sur la forêt et sur les milieux littoraux. La diminution de l'épaisseur forestière des îles mais également le recul des côtes sont observables.

Les perturbations anthropiques

L'érosion des plages n'est pas imputable qu'au réchauffement climatique. Elle résulte aussi des perturbations anthropiques. Il est vrai que l'industrie du tourisme est inexistante aux Comores. Néanmoins d'autres activités humaines contribuent à la fragilisation des espaces littoraux. L'extraction du sable²⁰² de plage est une activité courante aux Comores. Il faut noter que l'extraction du sable de plage est une source de revenus pour une partie de la population. La construction des murs²⁰³ est-elle la seule solution fiable pour lutter contre l'érosion côtière

²⁰² « Mais avec les besoins grandissants de matériaux de construction et le renchérissement du prix du sable, le contenu d'un camion de 3 m3 étant vendu entre 12 500 à 20 000 francs comoriens soit environ 25 à 40 euros, le nombre d'extracteurs a tendance à augmenter » (Kamardine Sinane, Gilbert David, Gwenaëlle Pennober et Roland Troadec, 2011)

²⁰³ « Si la communauté internationale appuie actuellement la construction des murs, censés protéger le littoral de la remontée du niveau de la mer associée au changement climatique, l'efficacité de ces ouvrages n'est pas démontrée (Kamardine Sinane, Gilbert David, Gwenaëlle Pennober et Roland Troadec, 2011)

imputable à l'extraction massive du sable de plage ? Nous pensons qu'une solution socio-économique et pédagogique serait plus adéquate.

Photo n° 43. Erosion de la plage à Ndroudé à Ngazidja, 2011



Source: photo Ahmed Abdoul Karim

Photo n° 44. Une digue en construction

Photo n°45. Zone d'érosion à Ngazidja

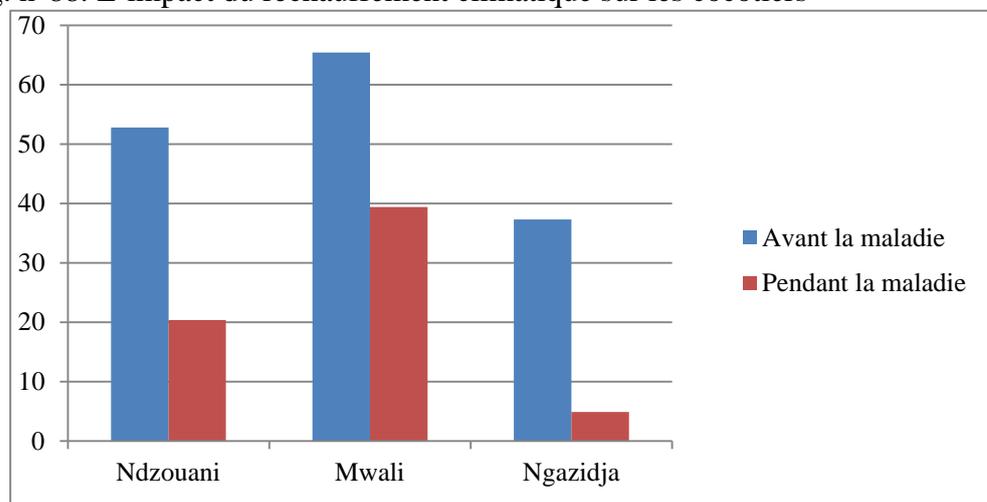


Source photo Ahmed Adoul Karim village de Mbachilé (Ngazidja) avec le maire

Les Communes tentent de lutter contre ce phénomène en construisant des digues. Cependant, les moyens semblent dérisoires au regard de la gravité et l'intensité de la dégradation du milieu. Elle pose également un problème de rapport entre population et ressources disponibles. Dès lors que le changement climatique affecte l'espace cultivable exploitable, il affecte directement les secteurs économiques dans un pays où la population ne cesse d'augmenter. « *Ce phénomène risque d'avoir pour conséquence un renforcement, à son tour, d'une surpopulation démographique dans les petites îles basses, ou d'amener à une surpopulation dans les espaces urbains régionaux* » (Bidaut, 2011). Tous les milieux naturels qu'ils soient terrestres ou marins, générateurs des ressources naturelles, sont sous la

pression excessive du réchauffement climatique. Ainsi, c'est toute la chaîne de l'activité économique qui est affectée, que ce soit la production de la filière agricole ou celle de la pêche.

Fig. n°88. L'impact du réchauffement climatique sur les cocotiers



Source : Cécile Malava, 2004

Réalisation : Said Ahmed, SA, 2012

Tableau n° 32. Des revenus annuels par producteur fortement en baisse

| Iles | Avant la maladie | Après maladie |
|-----------------|---|---|
| Ngazidja | 168.600 FC (12 645.01Euro) | 16.000 FC (02133 Euro, soit 90%) |
| Ndzouani | 482.700 FC (36202.52 Euros) | 149.600 FC (11 220.01Euros, soit 69%) |
| Mwali | 1. 436.000 FC (19 146.66Euros) | 778.400 FC (10 378.66 Euros, soit 54.2%) |
| National | 695.767 FC (9276.89Euro) | 314.667 FC (4195.56 Euros, soit 54.8%) |

Source : Cécile Malava, 2004

Réalisation : Said Ahmed, 2012

Ces deux figures ci-dessus montrent l'impact socio-économique du réchauffement climatique.

La baisse de la production vivrière entraîne par conséquent une hausse des prix d'où la difficulté pour une population déjà précaire d'accéder à la nourriture. « Elle contraint les ménages à consacrer l'essentiel de leur budget à l'alimentation (soit 64,2%). Pour les plus pauvres ce taux s'élève actuellement à 64,7% contre 68,8% pour les riches. [...] Les plus démunis se trouvent contraints à l'exode rural pour tenter d'échapper à la précarité, suite à

la dégradation des terres cultivables et à la baisse des revenus agricoles. » (PANA, 2005) Comme l'indique le tableau ci-dessus, la forêt se dégrade au rythme du réchauffement climatique, selon le PANA la forêt perd 400 hectare par an. Partout dans l'archipel des Comores, la raréfaction des ressources en eau est la conséquence la plus immédiate. Induite par le ruissellement et la déforestation, la réduction de débit des cours d'eau est une menace vitale pour la population. Le non traitement des eaux usées expose la population à des risques de maladie hydriques. L'assèchement des rivières dans l'île d'Anjouan amplifie la paupérisation et le phénomène migratoire. Comme indiqué sur la figure ci-dessus, le phénomène de la mortification des cocotiers en 2005, a été dû à la salinisation par l'effet de la montée du niveau marin dans les nappes phréatiques.

Tableau n°33. Les secteurs les plus vulnérables au changement climatique

| Secteurs | % de population |
|--------------|-----------------|
| Agriculture | 26,19% |
| Eau | 24,76% |
| Santé | 13,10% |
| Commerce | 12,38% |
| Energie | 10,48% |
| Forêt | 7,14% |
| Pêche | 5,95% |
| Total | 100% |

Source: PANA 2005

Conception: Said Ahmed, 2012

Or le rôle du cocotier est d'une importance économique, car rien ne se jette. Le cocotier sert dans tous les actes de la vie quotidienne. Mais également la pêche, activité primordiale pour l'économie de la substance, est en baisse. Cela s'explique par le blanchissement et l'extraction des coraux. « *En ce qui concerne les ressources marines, la pression exercée sur la frange littorale, de faible extension aux Comores est donc très vulnérable, est importante. De la disparition des plages à la dégradation des massifs coralliens, c'est non seulement la survie des espèces qui est menacée, mais également toute une classe de la société comorienne vivant des produits de la mer.* » (RFIC, 1999). En effet, l'étude d'impact sur l'environnement aux Comores révèle une vulnérabilité potentielle sur la structure socio-économique. Selon une enquête réalisée par le PANA en 2005, dans le cadre de la section des options d'adaptation sept secteurs socio-économiques sont les plus vulnérables face au changement climatique.

Cependant, à l'échelle de l'océan Indien, la vulnérabilité socio-économique est variable d'un archipel à un autre. Cette inégalité est en partie liée au différentiel de niveau de développement. Certains archipels sont socio-économiquement moins affaiblis par la variabilité du climat que d'autres. A l'instar de l'archipel des Maldives et des Seychelles où la configuration territoriale explique cette limitation à la vulnérabilité. Selon Cazes-Duvat c'est la logique des îles-hôtels de l'archipel des Maldives et des Seychelles qui a prévalu à cette organisation fonctionnelle du territoire.

Un certain nombre d'indicateurs montrent que la situation socio-politique pourra devenir à moyen terme explosive. *« Si les Comores ne contrôlent pas le phénomène démographique, la population dépassera 750 000 habitants vers 2010 et le million vers 2020 [...] Globalement, la population comorienne migre vers Mayotte mais une partie meurt dans l'océan. [...] à Moroni, la capitale des Comores, le chômage s'élève à 20,7%. La pauvreté nationale est évaluée à 70% pour les ménages ayant un chef agriculteur. Toutes ces contraintes font que la pauvreté connaît une croissance relativement rapide et une base économique réduite. »* (Union des Comores, 2010)

Ainsi, moins de développement est un facteur de vulnérabilité. Par ailleurs, à bien des égards, l'hyper développement de l'industrie du tourisme est un facteur de vulnérabilité s'il ne prend pas en compte les impératifs du développement durable. Des forêts en régression, la diminution de l'espace cultivable et la dégradation des ressources naturelles impliquent une vulnérabilité socio-économique vitale. Ainsi, le changement climatique doublé de l'influence anthropique a un impact fort sur le niveau de vie de la population comorienne, puisqu'il traduit une insécurité alimentaire aggravée. Ce constat alarmant est appréhendé comme une crise globale de la société comorienne, puisqu'elle risque de compromettre l'existence viable des îles. Au regard de ce constat, l'Etat comorien devrait sensibiliser et mobiliser toute la nation pour opérer les équilibres environnementaux nécessaires, car il y va de sa survie. De surcroît cette situation interpelle la conscience des gouvernants à faire face à de nouvelles tensions socio-politiques sur fond de crise environnementale.

VI. 2.1.2.2.2 L'impact socio-politique

Le changement climatique risquera d'aggraver des tensions socio-politiques dans un pays déjà fragilisé par des crises sécessionnistes. Notre approche consiste à mettre en rapport les données territoriales et les données socio-politiques dans un contexte de crise environnementale, pour appréhender le risque de nouveaux conflits liés à l'appropriation et l'usage du territoire. Nous venons de montrer que sous l'effet du changement climatique, l'Union des Comores cristallise une forte crise économique qui sous-tend des conflits fonciers avec le déplacement et la relocalisation de certaines populations à d'autres territoires. Dans une société traditionnaliste, où la terre occupe une fonction essentielle sur le plan économique et symbolique, la question de la pression foncière sera au cœur de conflits intercommunautaires larvés. Cela s'explique par un concours de facteurs qui pourrait amplifier des tensions socio-politiques.

D'abord la pression foncière est un facteur déterminant, car d'une part l'agriculture présente l'activité économique substantielle du pays. *« Il existe des fortes inégalités sociales conférant à la question foncière une dimension extrêmement politique et créant une situation constamment conflictuelle aux Comores » [...] Cela revient à dire que l'agriculture emploie plus de 75% de la population active. De même, 70% de la population est rurale, 30% vivent dans les agglomérations de plus de 5000 habitants. Dans ces circonstances, la relation du Comorien à la terre est une donnée qui ne permet pas une distinction nette entre milieu urbain et milieu rural »* (El-Barwane. M, 2007). En effet, dans un pays insulaire où le réchauffement²⁰⁴ climatique accélère la dégradation du sol, la terre deviendra de moins en moins nourricière, car il impliquera la diminution des terres cultivables.

Cette déficience de production agricole augmentera non seulement la pauvreté mais accroîtra également les inégalités sociales. Sous l'angle socio-politique, cette pression foncière impliquera à l'échelle communautaire des conflits pour l'appropriation des terres cultivables. La crise foncière aggravera l'insécurité alimentaire. Elle va ainsi accentuer la fragilité socio-politique. Par ailleurs, ce conflit en perspective lié à la pression foncière n'opposera pas seulement les communautés entre elles, mais opposera également la société civile

²⁰⁴ « Le réchauffement climatique va en effet rendre incultivables des terres qui constituaient l'un des principales sources de richesses de certains pays, lesquels ne pourront pas faire face à cet appauvrissement. » (Rapport Assemblée nationale Française, 2012)

(agriculteurs) à l'Etat. Car entre la possibilité des paysans ou agriculteurs de maximiser l'usage de leurs terres et l'impératif pour l'Etat comorien d'appliquer les normes environnementales restrictives à l'usage du sol, un conflit d'intérêt pourra surgir. L'archipel des Maldives est déjà confronté à ce type de gestion des conflits d'usage entre îles habitées et inhabitées. *« Il s'agit essentiellement des conflits d'usage entre les îles touristiques et les îles habitées. Ces conflits ont pour origine l'utilité même des îles naturelles inhabitées qui fournissent aux îles anthropisées des matériaux de première nécessité [...] Le gouvernement doit réguler l'exploitation des ressources de son territoire et assurer la protection des milieux. »* (Rufin-Soler, 2008).

D'autre part, la terre a une portée symbolique. Dans la société comorienne, la terre n'a pas qu'une valeur marchande, elle régit le code social. La propriété terrienne est de surcroît l'expression d'un certain prestige familial, communautaire, voire clanique. Ainsi, le foncier est en quelque sorte le marqueur identitaire intrinsèque des groupes sociaux. A ce titre, la terre couvre une dimension politique, car c'est sur elle que s'exercent les pouvoirs sociaux, bien que ces dernières décennies, avec la mutation du comportement social, le foncier perde de plus en plus son statut symbolique. A l'instar du litige foncier qui a opposé Moroni et Iconi, au sujet d'un terrain limitrophe en 2009. Ce conflit permit d'amener l'Etat à s'engager dans un processus de clarification entre le domaine privé et le domaine public.

En plus, l'Etat n'a pas de contrôle sur le foncier des lors qu'il n'existe pas de taxe foncière aux Comores. Cependant depuis, l'Etat a entrepris de réformes visant à normaliser le domaine foncier. Cette mutation foncière embryonnaire n'est pas sans bouleverser la mentalité collective comorienne. Car jusque-là pour les Comoriens, le foncier relevait du domaine privé et l'Etat avait moins de regard, sans parler de l'imbrication des trois ordres juridiques (droit musulman, droit traditionnel et droit colonial) qui régissent le code foncier. Ce cas de figure litigieux risque de se multiplier dans les années à venir si l'Etat n'anticipe pas une gestion concertée des enjeux territoriaux en prenant en compte les nouvelles contraintes environnementales. A la lumière de certaines observations à travers d'autres archipels du monde, les catastrophes naturelles à l'origine de la pression foncière pourront bouleverser les liens symboliques entre les hommes et leurs terres. *« Ces déplacements, dans des pays où les PICT sont encore fortes, tout comme dans de nombreux autres, risquent de voir surgir des conflits fonciers avec la relocalisation de familles, en raison de l'importance de la pratique du droit coutumier et de l'importance du lien entre le groupe et la terre qui organise la*

propriété terrestre. » (Bidaut, 2011). Cette observation est vérifiable à plus forte raison aux Comores où les hommes, la tradition et la terre ont une relation matricielle appelée « *Milanansti* ». (Terre et tradition). Ensuite, autre facteur, qui pourra accentuer la vulnérabilité socio-politique, est la pression démographique. Dans un contexte de pression foncière doublée d'une forte pression démographique comment l'Etat va-t-il pouvoir contenir les tensions socio-politiques ? Dans l'ensemble du territoire comorien, la pression démographique est de 3% par an, ce qui représente une disproportion manifeste entre la taille de l'espace et le poids démographique. Dans l'ensemble de l'Union des Comores, Anjouan enregistre la plus forte pression démographique, qui s'élève à un taux de croissance de 3% par an.

Selon une étude d'impact 1999 de la RFIC, la population globale des Comores pourrait atteindre à l'horizon 2020 1,5 million d'habitants. Si ces projections se confirmaient, on pourrait craindre de fortes disparités démographiques à l'échelle de l'Union des Comores. Un tel déséquilibre dans la répartition de la population risquerait de constituer un motif sérieux de vulnérabilité socio-politique. Si l'Etat ne met pas en œuvre une politique de maîtrise et de répartition démographique, cela pourra entraîner des crises socio-économiques. « *Les risques encourus au niveau national sont les manifestations raciales ou ethniques, jusqu'au coup d'Etat et l'instauration de politiques discriminatoires.* » (Bidaut, 2011). C'est toute la cohésion socio-politique qui serait menacée. Nous avons voulu, à travers notre analyse prospective, appréhender l'aggravation spécifique de crises socio-politiques par l'impact du changement climatique en milieu insulaire.

Notre analyse consiste à mettre en relief l'ampleur de l'impact du réchauffement climatique sur les sociétés politiques insulaires. Mais malgré l'importance et la flagrance des conséquences du changement climatique sur le milieu insulaire n'arrivent pas à interpeller de manière percutante la conscience du reste du monde. Dès lors que les micro-territoires sont perçus dans l'inconscient collectif des continentaux comme des milieux marginaux. Or, les îles ont toujours eu et ont une signification géopolitique non négligeable. Les événements extrêmes vont finir par rendre certaines régions entières non viables, car inexploitable et inhabitable, vont contraindre certaines parties de la population à émigrer vers des régions plus vivables. Mais la concentration des populations dans des régions risquera de provoquer une crise socio-politique inédite. Car les conflits claniques sur fond de rivalités spatiales vont s'exacerber. On constate déjà à l'intérieur de l'archipel un mouvement de migrations massives

de l'île d'Anjouan vers les autres îles, en particulier vers Mayotte, certes pour des raisons socio-économiques, mais cette migration pourra être aggravée par le changement climatique.

« Il est probable que la hausse de la température combinée à la modification des cycles environnementaux puisse accentuer la fréquence et l'ampleur des sécheresses ce qui se traduirait par une perte de production des cultures à cause d'un stress hydrique trop important. Une des conséquences de cet effet pourrait être une migration des populations d'Anjouan vers Mayotte, une migration inter-îles et probablement un plus fort exode rural vers les villes » (Rapport national Comores, 2011). A Mayotte et dans une moindre mesure en Grande Comore, les Anjouanais font l'objet de discriminations sociales. A Ngazidja trouver un terrain pour traitement des déchets est devenu un problème politique. Tout le monde est d'accord pour trouver un terrain de traitement et gestion de déchets, mais aucune autorité communale n'accepte que ce soit sur son territoire. Cette situation préfigura-t-elle des conflits intercommunautaires ?

Cependant les migrations climatiques sont appréhendées comme un facteur de bouleversement, social, économique et politique à l'échelle de l'archipel et à l'échelle du monde. Cette situation va obliger l'Etat comorien déjà affaibli par ses crises institutionnelles à gérer un nouveau type de conflit lié à l'usage du territoire aux implications socio-politiques. Entre pression foncière, démographie galopante et phénomène migratoire, comment l'Etat comorien va-t-il pouvoir redéfinir les équilibres globaux pour s'adapter à la crise environnementale ? Devant une équation si complexe, car elle touche aux conditions de l'existence viables de toute la nation, quelle résilience socio-culturelle faudrait-il mettre en place pour faire face au changement climatique ?

VI. 2.1.2.2.3. Quelle résilience socio-culturelle ?

Les ressorts socio-culturels vont-ils servir d'ultime rempart contre les effets du réchauffement climatique ? La société comorienne, aussi traditionnelle soit-elle, saura-t-elle se montrer résiliente en s'appuyant sur son socle culturel ? *« Le terme de résilience vient du mot Resilio qui signifie rebondir. La résilience physique mesure la capacité d'un objet à retrouver son état initial après un choc ou une pression. C'est donc la capacité de résister aux aléas. Les catastrophes les perturbent, mais les font rarement disparaître. Puis ce concept a inspiré*

d'innombrables travaux en psychologie, en particulier pour mieux comprendre le délicat passage de l'enfant à l'adolescent. Cependant, la démarche des écologues est plus proche des préoccupations des géographes. » (Dauphiné, 2007). A partir de cette définition il est à craindre qu'au regard des rythmes et l'intensité des événements extrêmes, le milieu naturel ait perdu sa capacité de résilience. Qu'en est-il de la résilience socio-culturelle ? Quelles répercussions la rupture de cette résilience physique a-t-elle sur le comportement culturel des sociétés traditionnelles comme celles des Comores ?

A l'ère du dérèglement climatique, aucune société ou nation du monde aussi puissante soit-elle, ne peut se prétendre invulnérable face aux calamités naturelles. En revanche, le degré de résilience est variable d'une culture à une autre. S'il on se réfère à la définition sus-indiquée de la résilience, comme la capacité d'un écosystème à retrouver son état initial après avoir subi un choc, la résilience socio-culturelle traduit ainsi la capacité d'une communauté ou société à se reconstruire après avoir été victime d'une catastrophe naturelle ou industrielle. Mais dans quelles ressources une société puise-t-elle son énergie pour se relever après avoir été traumatisée par les événements extrêmes ?

Toutes les sociétés n'ont pas la même nature ni la forme et ni le même degré de résilience face aux catastrophes. « *Le contexte sociétal dans lequel s'inscrit le risque est primordial : dans un quotidien marqué par les sinistres de tous types et par l'importance du religieux, la vulnérabilité passée n'est pas forcément de même nature que celle d'aujourd'hui.* » (Leone et al, 2010). C'est donc dans le système de valeurs qu'une société puise sa résilience. C'est pourquoi nous distinguons ici les sociétés dites « traditionnelles » des sociétés dites « développées ou occidentales ». Mais, nous allons voir que cette distinction n'est pas aussi nette et simpliste qu'il peut paraître. D'abord parce que les sociétés « traditionnelles » qui n'ont pour ressort de résilience que leurs croyances ancestrales ou divines, pour supporter l'impact des catastrophes naturelles, ne sont pas figées dans l'histoire. Ces sociétés intègrent au fil du temps des évolutions²⁰⁵ scientifiques et techniques modernes qui altèrent leurs visions de risques naturels. L'accessibilité de ces sociétés à la culture scientifique modifie-t-elle les conditions de résiliences socio-culturelles ?

Deux modèles s'affrontent. « *Le premier modèle, que l'on qualifie de dominant, soutient que les sociétés traditionnelles, qui dépendent fortement de leurs ressources de leur*

²⁰⁵ « Nous voulons insister sur la complexité qu'il y a à apprécier la vulnérabilité passée et sur le fait qu'elle a beaucoup évolué dans le temps et dans l'espace » (Leone et al, 2010).

environnement immédiat pour leur survie, sont fragiles et incapables de se relever par elles-mêmes des conséquences brutales et de large ampleur (Kates, 1971 ; Burton, 1972 ; Kates et alii, 1973 ; Mileti et alii, 1975, Dynes, 1976 ; Burton et alii, 1992 [...]) Le second modèle soutient une thèse radicalement différente. Les tenants de cette approche (Sjoberg 1962 ; Torry 1978, 1979) se sont en effet attachés à démontrer que les sociétés traditionnelles étaient particulièrement résilientes et capable de surmonter par elles-mêmes de graves catastrophes causées par les phénomènes naturels. » (Gaillard, 2006). Nous pensons qu'il conviendrait de relativiser ces deux approches. Car les sociétés dites « traditionnelles » se modernisent de plus en plus, à plus forte raison, dans un contexte de mondialisation des modes de consommation. La réalité sur la résilience socio-culturelle des sociétés « traditionnelles » n'est pas aussi tranchée. En effet la question la résilience socio-culturelle et donc de la vulnérabilité face au risque naturel s'inscrit dans une évolution spatio-temporelle.

Par ailleurs, les sociétés développées, donc occidentales, n'ont pas toujours été modernes. Elles ont connu des strates non pas de civilisations mais de modernités. Pour revenir dans le contexte qui nous intéresse ici, nous avons pu observer à l'échelle de l'île de Ngazidja, une forme de résilience socio-culturelle face au risque volcanique permanent. Face à la permanence de cette menace, la population de l'île de Ngazidja puise sa résilience dans l'islam. Toutefois, la résilience à l'islam ne traduit pas un fatalisme inutile, ni un déni aux risques naturels, mais une façon pour la société de Ngazidja de dompter la menace et de pouvoir vivre avec. Dans la mentalité collective des Comoriens, le volcan est à la fois vénéré et redouté. L'éruption volcanique en Grande Comore est interprétée comme une manifestation divine, souvent perçue comme une punition collective divine ou comme un appel divin à une purification collective. A chaque catastrophe naturelle importante, les insulaires réinvestissent les lieux des cultes (mosquée) et pratiquent les rituels appropriés à l'événement. « *Le recours à des causes divines pour expliquer des phénomènes incompréhensibles à une époque donnée n'est pas synonyme de passivité ou de désintérets vis-à-vis des mesures de préventions ou de protections.* » (Leone et al, 2010). Les sociétés traditionnelles n'ayant pas accès à la culture scientifique et technique de la gestion de risques, n'avaient pas de toute façon d'autre choix que de s'appuyer sur leurs systèmes de valeurs ancestraux pour rebondir aux chocs des calamités naturelles. Il est bien vrai qu'avec la vulgarisation du savoir scientifique et technique aujourd'hui de par le monde, l'ignorance de certains phénomènes naturels n'est plus une excuse. En effet, les sociétés « traditionnelles » en voie de modernisation sont dans une phase de transition de repères de résilience. Jusque-là elles puisaient leurs ressources de

résilience dans leurs seules croyances religieuses, mais ces sociétés rentrent dans l'ère scientifique. Cette mutation socio-culturelle en cours peut être observée comme une vulnérabilité du moins conjoncturelle.

Dès lors qu'elle bouleverse les répertoires de systèmes de valeurs de sociétés traditionnelles. La traduction scientifique des événements extrêmes opère une rupture au mode de résilience dans les sociétés « traditionnelles ». Puisqu'elle infléchit voire ébranle, les convictions sur lesquelles repose la résilience intrinsèque de ces sociétés. Et par conséquent modifie la perception du risque et de vulnérabilité. Car, l'introduction de la gestion du risque dans les sociétés traditionnelles est certes, un facteur d'externalité qui peut fragiliser la résilience ancestrale. Mais le spectre de la crise climatique actuel change la donne sur la vulnérabilité et la résilience des sociétés à faire face aux événements extrêmes. L'impact spectaculaire du changement climatique entraîne ainsi un bouleversement global des postures, des conceptions et des acquis des résiliences.

Nous allons voir que dans cette approche, des nuances entre sociétés « traditionnelles » et sociétés développées sont observables. L'ampleur de l'impact des catastrophes naturelles met en relief des vulnérabilités socio-culturelles de part et d'autre. Le modèle hyper-sécuritaire de gestion de risque qui caractérise les sociétés développées « occidentales » peut avoir un effet pervers sur la résilience car, d'une part, il méconnaît, en tout cas intègre peu, les références historiques du quotidien, qui ont pourtant été de véritables ressorts de résilience socio-culturelle. A la lumière d'un retour d'expérience que nous avons réalisé dans le cadre de notre Master en droit d'urbanisme, portant sur l'étude d'impact des inondations dans la ville d'Agde dans l'Hérault, nous avons relevé, à l'issue de notre investigation, que la population, en dépit des progrès techniques en matière de prévention et gestion de risque, a conservé en mémoire les références quotidiennes des inondations du passé. Or, cette mémoire collective n'est plus suffisamment intégrée comme un indicateur de risque, pouvant servir de résilience populaire. *« Aujourd'hui, dans les pays riches, la situation est inversée, au moins en terme de perception et en ce qui concerne les risques « naturels » : les catastrophes ne sont pas intégrées dans le quotidien des sociétés mais constituent une rupture insupportable ou perçue comme telle, malgré un taux d'indemnisation proche de 90% jamais atteint dans le passé »* (Idem et al, 2010).

D'autre part, on pourra s'interroger si le fait de l'institutionnalisation de la résilience ne biaise-t-il pas la perception du risque ? La résilience n'est plus le fait du quotidien populaire, elle relève désormais de l'Etat. Elle est organisée et gérée par un pouvoir technocratique et une élite d'experts. Et par voie de conséquence, cela a créé une dépendance psychologique, puisque la résilience qui a été autrefois le fait du quotidien populaire, est désormais tributaire de l'Etat. Mais quand l'Etat faillit dans sa mission de prévention et gestion de risque, c'est toute la société qui se retourne contre lui par les biais de ses intermédiaires (les assurances). Elle demande des comptes à l'Etat sur la gestion de la résilience. Ce transfert de résilience en lui-même peut être considéré comme une vulnérabilité.

Par ailleurs, il n'est pas question ici de renoncer aux progrès scientifiques et techniques qui ont permis de supporter et réduire le choc des catastrophes naturelles et donc de rendre les sociétés moins vulnérables. Mais le fait de rompre avec les ressorts de la résilience traditionnelle a en quelque sorte fragilisé les sociétés occidentales, bien que l'assistance psychologique post-crise soit un palliatif qui complète le système de la résilience institutionnelle. À l'antipode du modèle occidental, le Japon a su concilier ou conjuguer la résilience traditionnelle et la résilience rationnelle. Une telle synthèse d'approche a permis au Japon, pays soumis à des séismes cycliques, de réduire le potentiel de risque et sa vulnérabilité.

Néanmoins, la résilience rationnelle permet de réduire considérablement la vulnérabilité des sociétés. D'une part, aux moyens d'une stratégie de prévention qui consiste à désigner les zones exposées à un risque imminent, donc de pouvoir évacuer la population et réduire les dégâts matériels. Et la gestion post-crise, qui consiste à porter secours et assistance de toute forme aux personnes sinistrées d'autre part. Dans la récente catastrophe de l'ouragan Sandy qui vient de frapper le Sud-Est des Etats-Unis, le 30 octobre 2012, l'administration Obama a montré la preuve d'une gestion rationnelle et responsable. *A contrario*, la gestion catastrophique de l'administration Bush de l'ouragan Katrina, a montré les limites de la résilience institutionnelle. Toutefois, dans le contexte de l'actuelle crise climatique, les ressorts de la résilience traditionnels sont-ils suffisants pour la société comorienne de supporter le choc des événements extrêmes ? La variation climatique modifie le comportement des insulaires pour deux raisons. D'abord, l'étendue des dégâts humains et matériels commence à changer la perception de catastrophes naturelles. L'ampleur inédite de l'impact des catastrophes naturelles risque d'affaiblir les ressources mentales de la résilience de la société comorienne.

Ensuite, l'accélération de l'érosion littorale détruit les lieux de cultes collectifs (Mosquée) et les patrimoines culturels et naturels construits en zones côtières. Cette modification de comportement sociétal pourra remettre en cause le modèle de la résilience culturelle. « *Il semble en effet, que lorsque l'écart socioculturel est très importante et les relations intergroupes limitées, les communautés traditionnelles soient peu résilientes et les changements culturels beaucoup plus profonds* » (Gaillard, 2006). Il ressort de l'analyse de Gaillard, un certain nombre de facteurs qui caractérisent la fragilité de la résilience culturelle de sociétés traditionnelles.

En gros il montre que l'étendue des dégâts, l'absence de la variété des ressources, l'acculturation préalable aux catastrophes, l'attachement au site sinistré et la taille de la population, sont des paramètres à prendre en compte dans l'analyse de la résilience. Parmi tous ces facteurs, l'attachement au site affecté et la taille de la population à la proportion du territoire sont les principaux indicateurs parfaitement observables dans notre cas de figure qui nous préoccupe ici : la société comorienne. Car les Comoriens ont un attachement viscéral à leurs terres natales. Or les récentes inondations ont contraint la population affectée à se déplacer vers d'autres régions. Cette situation nouvelle questionne sur la capacité de résilience culturelle comorienne. Cette population sinistrée va-t-elle renoncer à réinvestir leurs lieux d'origine au prix de rompre avec certains rites liés à leurs terres de naissance ? Va-t-elle pouvoir s'adapter et cohabiter avec d'autres clans dans d'autres espaces ? Or, le lieu de naissance aux Comores sécrète non seulement un rapport symbolique entre le vivant et ses ancêtres, mais sécrète également un rapport du pouvoir clanique à l'espace. En ce sens l'impact du changement climatique pourra bouleverser la structure socio-culturelle qui nourrit la résilience comorienne et rendre par conséquent la société comorienne plus vulnérable face aux catastrophes naturelles. Ces enjeux sociétaux autour de la résilience sont observés dans d'autres contextes insulaires par Gaillard (2006) qui relève qu' « *En effet, le contexte géographique inclut principalement l'existence ou non d'espaces disponibles dans un environnement similaire pour un relogement sans empiètement sur les territoires d'autres groupes ethniques ou culturels. Cela apparaît particulièrement évident lorsqu'une catastrophe frappe des milieux micro-insulaires [...] Les tentatives des autorités de reloger les victimes dans les îles plus éloignées de l'archipel à l'environnement ressemblant mais non similaire ont par ailleurs échoué, car les Aetas n'ont pu s'y adapter.* ». La société comorienne serait-elle à la limite de sa résilience ? Devra-t-elle s'adapter à des nouvelles formes

d'expériences de résilience, au risque de perdre sa spécificité culturelle? Il nous paraît difficile d'appréhender l'essor de la société comorienne très conservatrice à s'acculturer.

Néanmoins à supposer même qu'elles ont assez de ressorts spirituels et mentaux pour résister aux chocs des catastrophes, il n'en demeure pas moins que l'abîme profond des territoires et de ressources causé par l'impact du changement climatique ne risque à long terme d'affaiblir le socle de la résilience culturelle. C'est pourquoi ces sociétés traditionnelles en général et celle des Comores en particulier devront s'inscrire dans la nouvelle marche de l'idéologie écologique, au risque de se voir davantage marginalisées sur l'échiquier international. Elles devront intégrer l'expérience et la culture de la gestion des risques des sociétés développées sans pour autant renoncer à leurs systèmes de valeurs. « *Enfin, la résilience dépend de la capacité d'un système à s'adapter ce qui est le cas des sociétés humaines grâce à l'apprentissage. Par exemple, dans une société où la population est bien préparée à réagir face à un type d'événement catastrophique des comportements de panique sont moins à craindre qu'au sein d'une population mal informée.* » (Dauphiné, 2007).

Le paradigme de la résilience ne devrait-il pas être revisité? Car même les sociétés occidentales sont parfois dépassées par les événements extrêmes d'une exceptionnelle gravité. La résilience est un concept qui commence à peine à trouver sa place dans le champ de la géographie des risques. « *Lors de la décennie internationale pour la réduction des catastrophes naturelles (IDNDR 1990-1999), l'ONU a encouragé la prise en compte de la résilience pour améliorer la gestion des crises. [...] Une approche par la résilience favorise la mise en place des nouvelles pratiques pour lutter contre les risques.* » (Idem, 2007).

En définitive, la crise climatique est globale, elle gomme ainsi les références de résiliences mentales et bouleverse les représentations collectives de toutes les sociétés. De surcroît, les micro-territoires insulaires, fondamentalement fragiles, sont les plus accablés. Mais entre fatalité climatique et opportunité du développement, quelle alternative de survie faudrait-il adapter pour l'archipel des Comores?

VI. 2.2. La stratégie d'adaptabilité au changement climatique, contraintes et opportunités.

Dans le souci de préserver l'équilibre écologique de notre planète, la communauté internationale a posé un cadre stratégique d'adaptabilité globale, comportant un ensemble de contraintes (VI 221) et d'opportunités (VI 222) traduisibles dans le contexte national.

VI. 2.2.1. Les impératifs du développement durable

La consécration d'une gouvernance mondiale sur l'environnement par le Sommet de Rio en 1992 a été l'acte fondateur de la stratégie d'adaptabilité au changement climatique. Cependant, si la communauté internationale a posé le socle commun d'adaptabilité globale, l'élaboration et les conditions de mise en œuvre sont relatives aux spécificités géographiques, politiques, économiques, sociales et culturelles des Etats et territoires. C'est pourquoi nous analysons dans un premier temps les ressorts du cadre national d'adaptabilité nationale de l'Union des Comores (VI 2211) avant de montrer les difficultés de sa mise en application (VI 2212).

VI. 2.2.1.1. Quel cadre stratégique d'adaptabilité pour l'Union des Comores ?

Face à cette crise de l'environnement, compromettant même la survie des insulaires, l'Etat comorien a élaboré une stratégie d'adaptabilité nationale et un programme d'évaluation pour pallier et réduire l'impact du changement climatique. L'Union des Comores a défini un ensemble de mesures de préconisation, visant à préserver le milieu naturel du changement climatique et réduire ses effets sur la population. Elle s'est dotée ainsi d'un arsenal institutionnel et juridique pour faire face au défi du changement climatique. Cette volonté politique nationale s'inscrit dans le nouvel ordre écologique mondial. L'Union des Comores a ratifié des nombreux accords multilatéraux et régionaux relatifs au changement climatique. L'objectif de cette stratégie est « *De contribuer à réduire les effets néfastes des changements climatiques sur les moyens de subsistance des populations et les zones les plus vulnérables et d'accroître ainsi leur capacité de résistance aux modifications et à la variabilité climatique* » (PANA, 2006). Cette souscription au pacte écologique global implique pour l'Etat Comorien de prendre en compte les impératifs du développement durable dans sa gestion et

l'exploitation des ressources de son territoire. L'ensemble des contraintes sont déclinées en deux axes principaux : la préservation du milieu naturel et la réduction de la pauvreté. Le choix de la stratégie d'adaptabilité de l'Union des Comores est porté sur la réduction de la pauvreté. Qu'est ce qui a motivé un tel choix conceptuel ? C'est sur la base d'une enquête menée auprès de la population que l'Union des Comores a orienté et élaboré le PANA (Plan d'Action nationale d'Adaptabilité) en 2006. Il ressort de cette enquête huit secteurs jugés prioritaires pour répondre à l'urgente nécessité de pallier les effets du changement climatique présentés ci-dessous.

Même si une telle démarche est fondée sur le vécu et ressenti au quotidien, on pourrait néanmoins questionner la pertinence de la méthode. Le PANA est un dispositif opérationnel pour la mise en œuvre du plan d'intervention sur la réduction de la pauvreté. C'est un mécanisme visant à évaluer et agir avec précision sur les effets du changement climatique pour les catégories socio-professionnelles les plus vulnérables. Aux Comores, agriculteurs et pêcheurs sont les principales catégories socio-professionnelles qui assurent l'économie de substance dans la chaîne alimentaire de base.

Toute rupture totale à ce niveau risque d'aggraver l'insécurité alimentaire du pays. L'approche intersectorielle est globale, car « *Il s'agit de la pose de DCP, la conservation des poissons, la restauration des sols dégradés et la reconstitution des bassins versant. Les deux critères traduisent bien l'intérêt de la population de la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire.* » (PANA, 2006). Cependant, il aurait été arbitraire de ne pas tenir compte des variables contextuelles géographiques, socio-économiques de chaque île. Ainsi, pour ajuster l'application de mesures, le rapport du PANA a préconisé un ordre de priorité spécifique à chaque île.

Le tableau ci-dessous fait ressortir le différentiel des ordres de priorités. L'identification de l'ordre prioritaire à l'échelle insulaire et les populations les plus exposées aux effets du changement climatique met en exergue les caractères opérationnels de la stratégie d'adaptabilité. Mais ces actions très ciblées ne biaisent-elles pas la vision d'ensemble du changement climatique ? Or l'adaptabilité n'est pas réductible à des mesures d'urgence, elle a également vocation à réhabiliter le milieu naturel.

Tableau n° 34. Secteurs prioritaires et mesures adaptatives

| Secteur | Mesure | Réduction à la pauvreté % | Accords Multilatéraux voir (Glossaire) | Montant en (Millions USD) |
|--------------------------------|---|---------------------------|--|---------------------------|
| Agriculture | -Variété plus adaptées à la sécheresse | 40 | Stratégie agricole DSCR | 0,420 |
| | -Défense et restauration des sols | 40 | | 0,5 |
| Forêt | Reconstitution du bassin versants | 30 | DSRP CCD | 0,580 |
| Ressource en eau | -Accroissement de l'approvisionnement en eau | 20 | OMD DSCR | 0,095 |
| | -Amélioration de la qualité de l'eau | 20 | | 0,080 |
| Santé | -Appui aux soins oculaires médicaux et chirurgicaux | 12 | DSCR | 0,122 |
| | -lutte contre le paludisme | 30 | | 0,175 |
| Infrastructure | Utilisation des matériaux locaux non métalliques | 40 | DSCR DSRP | 1,025 |
| Élevage | -Production fourragère pour élevage caprins | 40 | PADEC AIDA DSRP | 0,1 |
| | - Production de provendes | 30 | PSSA | 0,090 |
| Pêche | -Introduction DCP | 60 | DSCR | 0,132 |
| | -Conservation courte de poissons sous glace | 50 | COMESA | 0,308 |
| Gestion catastrophe naturelles | Alerte précoce | 10 | COI/METEO FED | 0,075 |
| Total | | | | 3,702 |

Source: PANA 2006

Conception: Said Ahmed, 2012

Ce tableau résume l'ensemble de dispositifs de la stratégie d'adaptabilité que l'Etat Comorien doit prendre en compte dans sa gestion d'aménagement du territoire.

Tableau n°35. Priorisation des options issue des consultations, par île et au niveau national

| OPTION | | NOTES | | | | RANG | | | |
|--------|---|--------|---------|---------------|-------------|--------|---------|---------------|-----------|
| | | Mohéli | Anjouan | Grande Comore | Pays | Mohéli | Anjouan | Grande Comore | pays |
| 1 | Variétés plus adaptée à la sécheresse | 303 | 89 | 91 | 483 | 2 | 1 | 2 | 1 |
| 2 | Défense et restauration des sols | 356 | 143 | 103 | 602 | 5 | 2 | 4 | 4 |
| 3 | Reconnaissance des bassins versants | 360 | 194 | 146 | 700 | 6 | 5 | 6 | 6 |
| 4 | Accroissement de l'approvisionnement en eau | 338 | 154 | 74 | 566 | 4 | 3 | 1 | 2 |
| 5 | Amélioration de la qualité de l'eau | 312 | 186 | 101 | 599 | 3 | 4 | 3 | 3 |
| 6 | Lutte contre le paludisme | 280 | 224 | 105 | 609 | 1 | 6 | 5 | 5 |
| 7 | Matériaux locaux non métalliques pour la construction | 500 | 304 | 188 | 992 | 11 | 7 | 10 | 7 |
| 8 | Production fourragère | 553 | 353 | 188 | 1094 | 13 | 8 | 11 | 13 |
| 9 | Production de provendes | 521 | 399 | 173 | 1093 | 12 | 12 | 9 | 12 |
| 10 | Introduction de DCP | 403 | 394 | 203 | 1000 | 7 | 11 | 13 | 9 |
| 11 | Conservation des poissons sous glace | 448 | 420 | 159 | 1027 | 9 | 13 | 7 | 11 |
| 12 | Alerte précoce | 455 | 376 | 169 | 1000 | 10 | 9 | 8 | 8 |
| 13 | Appui aux soins oculaires, médicaux et chirurgicaux | 443 | 378 | 191 | 1012 | 8 | 10 | 12 | 10 |

Source : PANA, 2002

« Dans ces exercices, le principe adopté consiste à attribuer une note comprise entre 1 et 13 à chaque option. Plus l'option est considérée prioritaire, moins sa note est grande. » (PANA 2002).

Néanmoins, les impératifs du développement durable ne semblent pas avoir la même traduction partout ailleurs. Alors qu'à l'échelle de continents surtout européens, il est question de savoir s'il faudrait changer le mode de vie pour s'adapter à l'insécurité écologique, à l'échelle des pays insulaires, c'est la question même de survie de l'espèce humaine qui est posée.

Alors que la gravité de l'insécurité alimentaire est préjudiciable à la nation comorienne. Ainsi, la sécurité alimentaire est l'enjeu principal du développement durable à l'Union des Comores. La problématique du changement climatique dans le contexte archipélagique a conduit l'Etat comorien à faire de la réduction de la pauvreté l'axe stratégique de sa stratégie adaptative. La prise en compte de la fracture écologique à l'échelle de la planète justifie le choix du PANA.

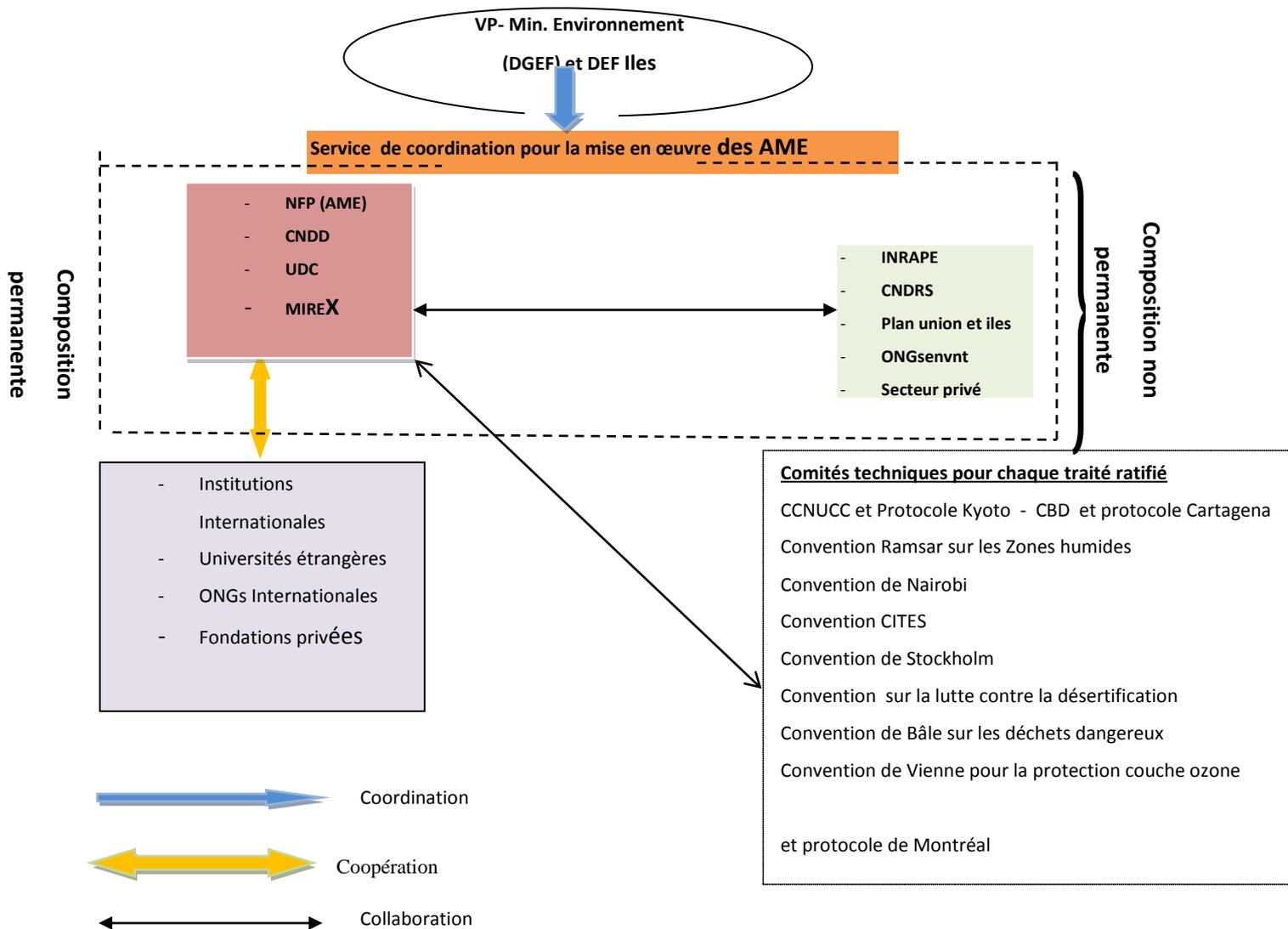
Toutefois, il ne suffit pas de concevoir. Mais quel mode de gouvernance faudrait-il adopter pour la mise en œuvre de cette stratégie ?

Ce modèle institutionnel décliné à trois niveaux d'intervention : coordination, coopération et collaboration, structure le jeu d'acteur. A la lecture de ce schéma, nous pouvons observer que la planification d'adaptabilité se veut cohérente, spécifique et globale. D'abord, cohérente parce qu'elle implique une articulation à la fois verticale et horizontale à différents niveaux d'intervention. Ensuite, spécifique, car la gestion est décentralisée, chaque île autonome comporte une institution environnementale chargée d'évaluer l'étude d'impact afin de mieux prendre en compte la diversité.

Enfin, la commission nationale d'adaptabilité au changement climatique est chargée d'intégrer les impératifs du développement durables dans le programme du développement à l'échelle de l'Union. Dans le cadre de notre entretien avec le coordinateur de ladite commission, Hahime, Abderemane, ce dernier nous a affirmé que c'est le mode de gestion intégré qui s'applique dans cette stratégie.

La création d'un Commissariat général au Plan a pour but de coordonner les politiques sectorielles de développement durable (La Direction nationale de l'environnement des forêts et des stratégies agricole). Le comité technique qui a pour rôle d'évaluer les études d'impact et une direction générale assurant la sécurité de l'environnement. L'Etat comorien a consacré dans sa nouvelle constitution de l'Union des Comores, une charte pour le développement durable. Il a institué une large autonomie aux îles en matière de gestion des risques dans le but de développer l'implication des communautés locales. Au niveau international, l'Etat comorien a ratifié en 1994 la convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique. Il a également participé à la mise en œuvre du projet de la Commission de l'Océan Indien sur la gestion intégrée de la zone côtière, avec le développement d'activités de l'écotourisme par la construction des bungalows, pour atténuer la pression des pêches sur la zone côtière, construction de murs de soutènement et gestion des plages.

Fig. n°89. Représentation schématique de la stratégie des AME en Union des Comores



Source : Union des Comores, Rapport AME, 2012

Cette figure illustre le modèle de la gouvernance de la mise en œuvre de l'action d'adaptabilité nationale.

La stratégie d'adaptabilité nationale au changement climatique est construite sur la base d'un diagnostic de l'état de l'environnement du pays, en prenant en compte des impératifs qui découlent des accords multilatéraux. Par conséquent elle prévoit des modifications institutionnelles et juridiques à l'échelle de l'Etat. Une telle refonte du cadre juridico-institutionnel risque de bouleverser la culture gestionnaire de la chose publique. Car elle nécessite une ouverture à la société civile. La question de l'environnement n'est pas un

engagement réductible à l'élite, elle implique toute la nation. Elle mobilise toute la nation à se préparer aux événements extrêmes et à tenter réduire ses effets. Quel mode de gouvernance pour mettre en œuvre le PANA ? Si, sur le plan conceptuel et institutionnel, le PANA semble cohérent dans sa planification, en revanche, sur le plan fonctionnel, de nombreuses insuffisances caractérisées limitent sa mise en œuvre.

VI. 2.2.1.2. Les difficultés de la mise en application

Malgré une volonté formelle et un décor institutionnel, l'Union des Comores cristallise plusieurs faiblesses et insuffisances institutionnelles, juridiques et financières qui limitent la concrétisation de sa stratégie d'adaptabilité au changement climatique. En effet, derrière ces difficultés de mise en œuvre, c'est toute une crise systémique qui est en cause. Les dysfonctionnements administratifs et institutionnels révèlent une certaine faillite structurelle de l'Etat Comorien. Certains rapports faisant état la stratégie d'adaptabilité, mettent en exergue ces insuffisances qui entravent sa mise en application.

Tableau n°36. Insuffisances et solution préconisées

| Les cadres principaux | Les objectifs | Les insuffisances | Recommandation |
|-----------------------|---|--|---|
| Le cadre politique | Assurer une gestion durable des ressources nationales | Absence de révision du plan d'action environnemental | Assurer l'animation par une cellule ministérielle |
| Le cadre juridique | Loi de 1994 : législation environnementale | Une législation inadaptée | Faire évoluer l'instrument juridique aux conventions |
| Le cadre économique | Développement socio-économique affiché | Ressources financières limitées | Mobilisation des ressources financières internes et externes à travers les opportunités |
| Le cadre technique | Réalisation des inventaires de l'environnement | Capacité technique limitée | Elargir les compétences nationales du Ministère de l'Environnement |

Source : Union des Comores, Bilan de mise en œuvre des AME, 2012

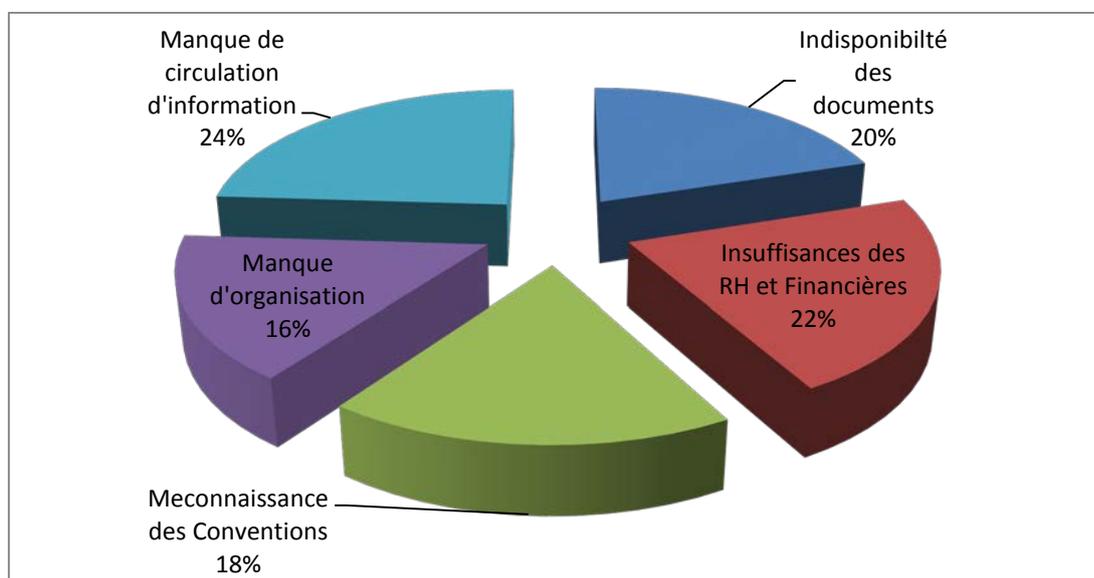
Conception : Said Ahmed. SA, 2012

Ce tableau ci- dessus fait ressortir les principales faiblesses qui paralysent le fonctionnement du mécanisme d'adaptabilité.

La difficulté à faire circuler l'information entre les organes constitutifs du corps institutionnel chargé d'appliquer les mesures d'adaptabilités traduit une certaine gestion et une

communication, opaque. Ce court-circuit d'information ne relève pas en soit de la construction du modèle de la gouvernance, mais d'une certaine culture de gestion administrative. Il ne suffit donc pas de concevoir une stratégie de communication encore faut-il avoir une certaine culture de gouvernance. En effet, la majorité des petits Etats insulaires en développement (PIED) n'ont pas les moyens adéquats pour concrétiser les mesures d'adaptabilité au dérèglement climatique. Plusieurs raisons expliquent ces difficultés de mise en application du PANA. D'abord pour de raisons historiques, l'Union des Comores longtemps plongée dans des crises politiques et socio-économiques n'est qu'une somme d'échecs en matière de développement.

Fig. n°90. Contraintes et difficultés de la mise en œuvre des conventions internationales



Source : Union des Comores, Bilan de mise en œuvre des AME, 2012

Conception : Said Ahmed. SA, 2012

Cette figure met en lumière les problèmes relatifs à l'exécution des conventions internationales.

Ces difficultés ont pour ressort la faillite intrinsèque de l'Etat. Ensuite, l'Etat n'a pas réussi à structurer un fonctionnement institutionnel capable d'expérimenter un mode de gouvernance. Que ce soit sur le plan démocratique ou environnemental, la gouvernance n'a de réalité que dans les institutions. Enfin, l'élite n'a toujours pas ou peu intégré dans la gestion publique, la notion d'intérêt général. La confusion entre intérêt personnel et intérêt national est toujours en vigueur. Cet écart entre une mentalité clanique et une gestion transversale de l'environnement

est un frein à l'exécution de la stratégie d'adaptabilité. Ces insuffisances et ces manques illustrés par cette figure font ressortir les principaux handicaps qui paralysent le fonctionnement institutionnel du pays. Toutes ces difficultés fonctionnelles font partie intrinsèques de l'organisation de l'Etat. L'identification de ces difficultés hiérarchisées en valeur (%) traduit une logique d'enchaînement de causes à effets. 24% de manque de circulation d'informations, implique une part de 20% d'une disponibilité des documents suivis de la méconnaissance des conventions et par conséquent traduit un manque d'organisation. Cependant la part des insuffisances de ressources humaines qui est de 22% semble moins liée au problème de circuit d'information.

Par ailleurs, elles sont liées au contexte socio-politique national. L'archipel des Comores est un pays pauvre qui a été pendant plusieurs décennies confronté à une crise séparatiste et institutionnelle permanente. L'absence aussi d'un personnel technique compétent en matière de gestion de risque littoral et d'infrastructure pour la planification, la mise en œuvre, la gestion des stratégies et risques liés aux catastrophes naturelles. Les Comores ont conçu un corpus stratégique d'adaptabilité au changement climatique global, mais n'ont pas fait de la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles une priorité nationale. Cependant, la crise socio-économique, loin de servir d'excuse, ne doit pas exonérer l'élite d'un manque de volonté réelle. Car, s'ajoutent des insuffisances structurelles, le peu d'intérêt qu'affichent les autorités politiques²⁰⁶ aux préoccupations environnementales.

Ainsi, peu encline à prendre conscience de l'importance de l'impact du dérèglement climatique, l'élite semble moins mobilisée, alors qu'elle a été l'initiatrice de la stratégie d'adaptabilité. Ce comportement paradoxal révèle l'état d'esprit de l'élite. A ce sujet, R. de Maximy a mentionné dans le préambule de sa thèse sur « l'archipel des Comores : étude géographique » en 1970, a rapporté ceci : « *En vérité Dieu ne change pas les conditions de vie d'un peuple avant que ce peuple n'ait lui-même changé ses propres conditions de vie* » (S 13 V11 Coran). Nous pensons que c'est sans vouloir glisser dans un versant spirituel ou religieux que de Maximy a fait référence à ce verset, pour montrer que le développement est avant tout une volonté endogène. En effet, l'absence de cette volonté expliquera l'incapacité en partie pour l'Union des Comores d'internaliser les externalités du développement durable.

²⁰⁶ « Les autorités politiques, peu informées et peu sensibilisées sur l'importance de l'environnement pour le développement durable, ne sont pas en mesure d'accompagner les initiatives en cours et les défendre » (Dr Fouad Ben Mohadji (Union des Comores) et Opia Mensah Kumah (Coordinateur résident des Nations-Unis à Moroni, 2012)

D'où la difficulté pour celle-ci de se conformer aux engagements internationaux en matière d'environnement. L'Etat comorien n'arrive pas à traduire en pratique les accords internationaux. Néanmoins, l'adaptabilité au changement climatique nécessite pour les PEID en l'occurrence l'Union des Comores, une échelle de temps relativement longue. Car le développement durable est une transition qui bouleverse des modes de vie longtemps ancrés dans les mentalités. Les solutions sont donc dans l'ordre du possible.

VI 2213. Des solutions possibles mais contrastées

Des solutions par rapport aux lacunes soulignées sont possibles, mais contrastées par une mentalité élitiste peu adaptée au mode de gouvernance préconisé. C'est pourquoi il est difficile de porter remède aux maux des PEID. Car modifier les lois qui régissent le rapport des hommes au pouvoir ne suffit pas à combler ou corriger les lacunes du système. C'est au niveau de la mentalité que le vrai changement devrait s'opérer. Mais de combien d'allocations d'aide pour le développement l'Union des Comores a-t-elle bénéficié depuis l'indépendance à nos jours et pour quel résultat en terme de développement ? Les fonds pour l'environnement alloués à l'Union des Comores par les organismes internationaux aboutiront-ils aux objectifs assignés ?

Si la nouvelle ère écologique est porteuse des nouveaux espoirs pour l'Union des Comores, ne faudrait-il pas revoir le mode d'emploi de l'Aide Publique au Développement ? Il est prévu dans certaines conventions internationales le principe de l'obligation de résultats imputables aux engagements que les pays bénéficiaires comme l'Union des Comores ont souscrit. Cependant, un tel principe pourrait être interpréter comme une façon de soumettre le pays sous-tutelle. D'autant plus qu'à chaque fois que la communauté internationale tente de discipliner des Etats faillis ou faillibles, cela est toujours considéré comme une forme d'ingérence. C'est si vrai pour la gouvernance démocratique, que la France sous Mitterrand a tenté de conditionner l'octroi des aides bilatérales aux Pays en voie de développement dans les années 90. Mais aussi la politique d'ajustement structurel qui a été menée par le FMI a été perçue comme une forme d'ingérence. L'Union des Comores comme la majorité des PEID adoptent des postures opportunistes qui consistent à s'aligner sur les discours internationaux pour capter l'APD. Mais une fois contrainte de tenir les engagements internationaux, elle agite l'étendard d'un souverainisme. Nous avons au cours de notre entretien interrogé le responsable Hachime Abderemane, sur la part négociable de l'environnement en tant que

pays souverain « *Les Comores sont en principe un état souverain cependant comme la plupart des pays, nous sommes tenus de respecter les engagements internationaux pour lesquels nous avons souscrits* ». C'est une réponse classique mais qui peut sous-entendre que le manquement aux obligations internationales n'implique pas une sanction. En réalité les causes du sous-développement des PEID se trouvent dans cette contradiction entre opportunités et contraintes.

Nous pouvons nous interroger également, pourquoi les bailleurs de fonds continuent d'injecter de la manne financière dans des Etats qu'ils savent incapables de tenir les engagements ? Ne faudrait-il pas mettre un certain verrou afin d'appréhender les dérives et entraves possibles dans la mise en application des accords ? Peut-être que les bailleurs de fonds et les organismes financeurs devront prendre en compte dans leurs recommandations le facteur culturel des comportements des acteurs nationaux pour éviter les errements du passé et anticiper les revers possibles. Car se contenter de corriger le dysfonctionnement par rapport aux ressorts de diagnostic ne permet pas d'avoir une prise globale sur le réel. Ce qui entraîne une analyse partielle de la problématique. Nous pensons peut être que la mise en place d'un mécanisme de contrôle en amont (octroi de fonds par les bailleurs) et en aval (gestion, utilisation et distribution par le bénéficiaire de fonds) permettrait d'imposer une certaine transparence.

Au regard de cette analyse il nous semble que le rapport entre donateurs (bailleurs de fonds) et bénéficiaires (les PEID) a plus d'importance institutionnelle et technique, mais peu de prisme fonctionnel. Si le diagnostic effectué sur l'état de l'environnement à l'Union des Comores est techniquement efficient et a permis d'élaborer un modèle institutionnel pour appliquer la stratégie d'adaptabilité, en revanche, le processus d'exécution des projets par les acteurs nationaux souffre d'une certaine paralysie fonctionnelle. Pour ne prendre qu'un exemple le plus percutant, il ressort du diagnostic d'adaptabilité que les pêcheurs sont la catégorie socioprofessionnelle la plus affectée par changement climatique.

Or on pourrait s'interroger si les fonds mobilisés pour pallier les difficultés liées à la pêche, ont bien abouti aux objectifs ? Pour savoir si la cible a été atteinte il serait peut être judicieux de sonder la communauté des pêcheurs pour savoir leurs ressenti sur l'évolution de leur conditions de vie. Pour notre part nous n'avons pas eu la possibilité de le faire. Mais au-delà, des solutions relevant des logiques technico-institutionnelles, l'Union des Comores, présente

d'autres sources d'énergie susceptibles de créer des dynamiques dans l'information, la sensibilisation et la mobilisation des populations pour s'adapter au bouleversement climatique en cours. En effet c'est dans le fond socio-culturel qu'il faudrait puiser pour conscientiser et mobiliser la masse aux enjeux environnementaux. C'est dans l'envers du décor de l'insularité qu'il faut déceler les dynamiques incitatives à l'adaptabilité.

Ainsi, l'insularité toujours perçue comme un facteur fragile limitatif peut s'avérer un puissant moteur de mobilisation, dès lors que l'insularité est un milieu clos qui favorise une forte cohésion sociale. Ainsi, les réseaux traditionnels sont un véritable canal efficace pour informer et sensibiliser la population aux enjeux environnementaux. L'Union des Comores est une société qui reste fondamentalement traditionaliste, malgré son apparente modernité. Elle est une société stratifiée régie par des règles coutumières et où les notables ont encore une forte influence auprès de la population. L'autorité traditionnelle dispose d'un pouvoir d'écoute, ses décrets ont une forte résonance dans la société. D'où l'intérêt d'impliquer les notables dans la mise en application de la stratégie d'adaptabilité.

De surcroît, la notabilité est le seul recours ultime pour la population quand celle-ci a usé de tous les pressions possibles auprès du pouvoir public. A l'exemple récent d'une déchèterie sauvage à Moroni, capitale du pays, qui a suscité l'indignation de la population, il a fallu l'intervention des notables auprès des pouvoirs publics pour que le président de l'Union Ikiloulou Dhoinie s'engage à traiter le problème. C'est aussi une société qui reste essentiellement orale et où la parole est le moyen de communication primordial. Pour cela il faudrait que les technocrates puissent traduire les discours pour rendre l'information sur le développement durable accessible à la population. Autre dynamique sociétale, la solidarité qui caractérise les Comoriens. Cette solidarité aide et a toujours aidé les Comoriens à passer au travers de crises. Ainsi, interpréter la crise climatique comme un choc collectif, c'est susciter un élan de solidarité nationale. C'est donc trouver la caution morale de la nation dans la stratégie d'adaptabilité.

En définitive, toutes ces dynamiques socio-culturelles concourent à une approche participative de la gestion de l'environnement. Cependant, pour capitaliser cet apport socio-culturel, il conviendrait de ne pas enfermer les moyens d'appropriation d'adaptabilité dans une logique technico-institutionnelle. Si la culture est un levier de sensibilisation et mobilisation collective, néanmoins le développement durable est en soit un nouveau mode de vie qui

bouleverse les modes d'exploitation de ressources. En effet, l'Union des Comores comme la majorité des PEID est dans une phase de transition contrastée. A peine ouverte au consumérisme mondialisé²⁰⁷, l'Union des Comores est appelée à contribuer à la régulation écologique de la planète.

D'une part, tentée par la standardisation du mode de vie occidental, génératrice d'une consommation massive et contrainte à restreindre l'exploitation de ses ressources et à maîtriser l'utilisation de l'espace d'autre part, l'Union des Comores se trouve ainsi dans une phase contrastée de son développement. En effet depuis l'ouverture à la mondialisation, l'Union des Comores est devenue une société de plus en plus perméable à la consommation. L'augmentation du nombre des voitures aux Comores est un fait notoirement lisible, mais également la multiplication de centres commerciaux traduit l'augmentation de la taille des déchets domestiques qui affectent déjà la population. Ce phénomène entraîne l'aggravation du fait anthropique pour un pays insulaire qui ne supporterait pas une plus grande charge. S'ajoute de cette contradiction, un contraste inhérent au modèle du développement durable. Le développement durable implique pour l'Union des Comores une certaine pression, mais il offre en même temps des opportunités pour répondre au défi de son développement. En ce sens le développement durable est une transition contrastée.

En effet, les exigences du développement durable tendent à modifier le comportement des pays en voie de développement pour pouvoir se préparer au péril climatique en cours. Cette politique bute sur une forme de restriction sur l'usage de l'espace et l'exploitation de ressources. Elle impose une nouvelle organisation de l'Etat, certes raisonnable, mais paraît peu supportable au regard des petits pays insulaires n'ayant pas les moyens financiers et de structures institutionnelles fiables pour répondre à ce défi. De surcroît, le développement durable impose une nouvelle discipline à des Etats où la culture et la mentalité des élites ne président pas. Une nouvelle conduite politique internationale qui consisterait à instruire des nouvelles priorités et des nouvelles urgences pour des Etats insulaires enlisés dans des crises structurelles, serait nécessaire. Ainsi, le développement durable peut paraître irréaliste pour l'Union des Comores comme pour la plupart des PEID. Dès lors qu'il exige de ces pays de revoir ou corriger un modèle du développement dont ils n'ont pas atteint le premier stade. Le

²⁰⁷ « La culture insulaire traditionnelle, quant à elle, commence à être noyée dans la culture homogène mondiale, mais elle a doté des insulaires de compétences et d'une souplesse qui leur permettent de s'adapter tant aux événements soudains qu'au changement à long terme » (Kelman, 2006)

passage d'un développement souhaitable à un développement durable contraste avec des pays comme l'Union des Comores qui est encore en voie de développement. C'est un défi sur un défi. Cette analyse reste cependant à nuancer. Car loin d'être un choc de civilisation, le développement durable prône le retour des fondamentaux des sociétés insulaires, tel que un rapport plus respectueux à l'environnement.

Mais également retisser des liens des solidarités et retrouver le sens de partage collectif. Les pays en voie de développement à plus forte raison les pays insulaires ne sont-ils pas les pionniers de l'idéologie écologique ? « *La conception que beaucoup des sociétés primitives se font du rapport entre la nature et culture peut aussi expliquer certaines résistances au développement* » (Strauss, 1995). En effet les excès du développement ne sont imputables qu'aux sociétés occidentales industrialisées, cela conduit à s'interroger si « *Le développement est-il une histoire de croyance occidentale ?* » (G. Rist, 1996). Cependant, la mutation climatique exige qu'on postule à une nouvelle approche épistémologique du développement. D'autant qu'il est vrai que l'insularité est jusque-là perçue comme l'ultime sanctuaire écologique.

Au regard de cette analyse factuelle sur les perspectives d'adaptabilité, nous pensons que la réhabilitation du milieu littoral serait une des préoccupations essentielles. La gestion de l'espace littoral relève d'un difficile compromis entre la nécessité de développer des activités économiques et le maintien de l'équilibre du milieu littoral insulaire. Le cadre du développement durable des Comores comporte non seulement des insuffisances institutionnelles, mais aussi un manque de vision sur l'aménagement global du territoire. Pour réhabiliter l'espace littoral des Comores en danger, il est nécessaire de mettre en place un cadre juridique spécifique d'aménagement littoral. La nécessité de mettre en place une stratégie de gestion intégrée des zones côtières à l'échelle régionale. Une telle stratégie consistera à mutualiser les efforts pour apporter une réponse collective face à l'impact du réchauffement climatique.

La création d'un Conservatoire du littoral à l'échelle nationale pourra être un outil efficace pour lutter contre l'urbanisation sauvage sur le littoral et maintenir un équilibre écologique. Il jouera également un rôle d'autorité et de surveillance en matière de préservation du littoral. Mettre en place une cartographie prospective pour évaluer et dégager les tendances évolutives du recul des côtes dans les années à venir. Etablir une coopération avec des laboratoires de

recherches scientifiques susceptibles de contribuer à l'élaboration d'une politique nationale en matière de gestion des risques littoraux. Développer la culture des risques en mettant en place des structures pédagogiques à tous les niveaux scolaires et universitaires. En définitive, renforcer la stratégie d'adaptabilité.

VI. 2.2.2. Des opportunités en perspective

Le développement durable implique de nouveaux revenus stratégiques pour l'Union des Comores (VI 2221). Et en plus par l'étendue de sa zone économique exclusive (ZEE), elle couvre de potentielles ressources en prospective (VI 2222).

VI. 2.2.2.1. De nouvelles sources de revenus stratégiques

Le Développement durable présente des opportunités dans la mesure où les fonds alloués à la mise en œuvre des projets environnementaux par les organismes internationaux sont destinés aux PIED, dont l'Union des Comores est une des principales bénéficiaires. Mais l'octroi de ces aides est soumis à un plan stratégique d'adaptabilité. Selon le rapport de l'AME, cinq axes principaux définissent le plan d'action stratégique d'adaptabilité, présenté dans le tableau ci-dessous par ordre de priorité et l'estimation de leurs financements respectifs dans le contexte comorien.

Selon le rapport AME, ce budget est prévu pour la période de 2012-2018 et a pour finalité de donner à l'Etat comorien les moyens et capacités à conduire l'exécution de la stratégie d'adaptabilité nationale conformément aux engagements qu'il a souscrit auprès des organisations internationales. Les accords multilatéraux et bilatéraux qui définissent le cadre d'application générale du plan d'adaptabilité reposent sur une politique d'incitation financière. C'est le protocole de Kyoto signé en 1995 par la majorité des pays dont l'Union des Comores qui sert de référence. Les pays développés s'engagent non seulement à réduire les émissions d'effets de serre, mais à apporter également assistance financière et techniques aux pays en voie de développement. Les principaux organismes²⁰⁸ financeurs ont promis toute une palette de fonds destinée à soutenir les pays en voie de développement pour s'adapter au changement climatique. Ces sources de financement présentent (voir tableau ci-dessous) pour l'Union des Comores une opportunité de développement.

²⁰⁸ « Dans le cadre de la mise en œuvre des principales conventions de Rio de Janeiro (CBD, CCNCC, CLCD), les pays en développement comme les Comores bénéficient de certains avantages tels que l'octroi des ressources financière. » (Dr F. Ben Mohadji et Opia M. Kumah, 2012)

Tableau n° 37. Les axes stratégiques et l'estimation de leurs financements respectifs.

| Les axes principaux | Estimation du financement |
|---|------------------------------------|
| Axe 1 : l'information et la sensibilisation des autorités nationales et du public sur les enjeux des accords multilatéraux sur l'environnement pour les Comores. | 1, 5 million d'USD En euros ? |
| Axe2 : le développement des capacités techniques | 2, 5 millions d'USD |
| Axe 3 : la mobilisation des ressources financières | 2, 1 millions d'USD |
| Axe 4 : la gestion des connaissances liées aux AME | 1,5 million d'USD |
| Axe 5 : la gestion de coordination et le Monitoring des AME à l'échelle nationale | 1, 4 million d'USD |
| Total | 9 millions USD 7. 353 000 Euros |

Source : Rapport AME, 2012

Conception : Said Ahmed. SA, 2012

Ce tableau montre l'évaluation financière des principaux axes de la stratégie d'adaptabilité.

Notre réflexion prospective se propose de contribuer à aiguiser la méthode de mise en œuvre de la stratégie d'adaptabilité dans le cadre du développement durable à l'Union des Comores. Ce tableau ci-dessous fait transparaître une double lecture : une lecture verticale et une lecture transversale. D'abord verticale puisqu'il établit des offres d'opportunités financières qui vont de l'échelle internationale, régionale à l'échelle nationale. Les programmes et projets internationaux sont essentiellement financés par les organismes spécialisés des Nations-Unis, tel que le PNUD, le PNUE et FEM et la Banque mondiale. Plusieurs organismes concourent à financer un même type d'opportunités. C'est l'exemple du programme micro-financement dont le financement est assuré par le PMF, le PNUD et FEM.

Tableau n°38. Programmes, opportunités et sources de financement

| Programmes /Projets | Opportunités | Sources potentielles de financement |
|---|---|---|
| CBD/CCUECC/CLCD | Mise œuvre du plan d'action de renforcement de capacité | PNUD/FEM |
| CBD | Renforcement des capacités des OCB dans le cadre de la mise en place des réseaux d'Aires Protégées. | PNUD/FEM-RAF4 (UNDAF 2008/2012) |
| Programme de micro-financement | Concerne les axes d'intervention du plan stratégique | PMF/PNUD/FEM |
| Mise en œuvre plan d'action biosécurité | Le cadre organique promulgué ne définit pas le partage de compétence relative à la gestion et la protection de l'environnement entre l'Union et les îles. | PNUD/PNUE/FEM |
| CBD | Exploitation durable et valorisation des plantes médicinales | Absence d'organisme |
| BM : FADEC | Renforcement des capacités des OCB en matière d'évaluation environnementale. | Banque Mondiale |
| CCNUCC | Mise en œuvre du PANA Elaboration de la 2 ^{ème} communication nationale | FEM |
| UNESCO : Centre océanographique | Formation de techniciens d'information | FEM/PNUD |
| UE-COI : réseaux régionaux des aires protégés | Renforcement des capacités des gestionnaires | Absence source de financement |
| UE-COI : programme de gestion durable de la zone côtière (progeco) | Renforcement et amélioration de formation, connaissances et négociations relatives aux questions environnementales. | U E |
| UE-COI : projet pilote régional de suivi, contrôle et surveillances des grands migrants de l'Océan indien | Gestion durable de la pêche thonière dans la région | UE |
| UE-COI : programme régional de marquage de thon | Renforcement de la connaissance scientifique de stockages de thonidés tropicaux | UE |
| WIOMSA : convention de Nairobi | Formation des individus et des institutions en gestion intégrée de la zone côtière et en biologie marine | ASIDA-SAREC |
| WIOLAB : convention Nairobi | Appui laboratoire d'analyse, législation environnementale et altération physique des habitats | FEM |
| Université des Comores : programme en cours et projet de partenariat | Formation en écotourisme et science de la vie | Gouvernement comorien |
| Réseaux suivis des récifs : réseau mondial de surveillance des récifs coralliens | Suivi des espèces et formation en plongé | Cordio, Wiomsa |
| Réseaux suivis Gombessa/Cœlacanthe en cours | Suivi des espèces et encadrement des stagiaires | Privé |
| Réseau suivi tortue marine | Formation en biologie | Société internationale sur les tortues marine (Usa) |
| CNDRS | Taxonomie et écotourisme | Musée Royal d'Afrique Centrale |

Source : Ben Mohadji et Opia Kumah, 2012

Conception :Said Ahmed, 2012

Cette typologie d'opportunités recoupe globalement le plan de renforcement des capacités techniques, personnelles et institutionnelles. Ces sources de financement sont cumulatives.

Mais c'est à l'Etat Comorien de rechercher ces fonds en fonction des conventions qu'il a souscrites. Chaque programme cible des domaines d'interventions particulières. Cependant, si l'orientation générale des opportunités a vocation à renforcer les structures institutionnelles et techniques de l'Etat pour s'adapter au changement climatique, en revanche ces programmes n'indiquent pas les caractères opérationnels de la mise en œuvre des projets.

La mobilisation de ces fonds traduit une stratégie à la fois réparatrice et préventive, puisqu'elle vise à assister à l'Union des Comores à atténuer les effets de la variation climatique et à trouver des solutions alternatives. Ensuite, ce tableau dégage également une lecture transversale. Car il implique pour les pays bénéficiaire de ces programmes, telle que l'Union des Comores, d'avoir un partenariat pluriel aux facettes multiples. « *L'Union des Comores entend créer les conditions favorables à la mobilisation des ressources en nouant des partenariats avec des gouvernements, des partenaires bilatéraux et multilatéraux à la coopération pour le développement, le secteur privé, la société civile et le monde universitaire.* » (F.Ben Mohadji et Opia M. Kumah, 2012).

Dans cette représentation panoramique d'offre d'opportunité, la coopération bilatérale à une portée particulière. Car c'est dans le cadre des conventions entre l'Union Européenne et la Commission de l'Océan Indien que l'Union des Comores s'y trouve impliquée dans les programmes bilatéraux relatifs à la gestion durable de l'environnement. Sous cet angle, l'Union des Comores n'est donc pas un simple bénéficiaire, elle est également contributrice dans la mesure où elle participe au moins dans la conception des projets environnementaux. Dans cette coopération bilatérale étroite entre l'UE et la C.O.I, l'essentiel des programmes sont orientés dans la gestion durable des zones côtières et la préservation des milieux marins. Cependant, les principales sources de financement proviennent de l'UE. D'autres programmes et conventions régionaux tel que la convention de Nairobi, le WIOMSA porte sur la préservation des aires marines. Néanmoins, l'Union des Comores a ses propres programmes que le gouvernement finance tel que la formation d'un personnel compétent en écotourisme. Nous avons voulu à travers cette étude, déchiffrer le potentiel d'opportunités financières que procurent les conventions sur l'environnement pour l'Union des Comores comme pays faisant partie de catégories des Etats insulaires en voie de développement. Mais comment l'Etat comorien va pouvoir capter et déployer ce foisonnement opportunités financières en perspectives ? Pour que l'Union des Comores puisse tirer profit de ces opportunités financières, il lui conviendrait de tenir compte de deux volets essentiels : le volet international

et le volet national. D'abord le volet international concerne le cadre diplomatique du développement durable. L'ensemble des accords définissant le cadre d'application générale d'adaptabilité repose sur une stratégie certes incitative, mais comportant des injonctions implicites. Mais quelles sont les implications géopolitiques de ces opportunités financières sur l'Union des Comores ?

Occulter cette interrogation revient à éluder une réalité politique de relations internationales. Celle qui articule le rapport de forces entre Etats. D'autant plus que l'environnement est un paramètre déterminant de la nouvelle donne géopolitique mondiale. Ainsi, l'Union des Comores, comme PIED, est placée au cœur de cette réalité. Cependant, si cette diplomatie environnementale a pour objectif d'impliquer les pays en voie de développement dans le processus de régulation écologique globale, elle n'est pas pour autant dépourvue d'arrière-pensées politiques. Mais en quoi le changement climatique induit-il un raisonnement géopolitique ? Dès lors que les espaces qui recèlent les ressources naturelles sont affectés, l'environnement est devenu un objet potentiellement politique. Car c'est autour des ressources naturelles liées aux territoires que les rivalités entre Etats et ou nations s'articulent. La raréfaction des ressources naturelles suscite des nouveaux enjeux géopolitiques.

Dès le début des années 70 s'est amorcée la réflexion sur l'état de la réserve de ressources naturelles. En 1987, le rapport de Brundtland a dressé un constat discutable, mais alarmant sur la dégradation des ressources naturelles dû au changement climatique. Dans sa définition emblématique il préconise en gros les équilibres vitaux à réaliser pour la survie de la planète. « *Il s'agit bien de ne pas compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins* » Ainsi, la limitation de ressources naturelles caractérise la portée géopolitique du développement durable à l'échelle du monde. A l'instar de la guerre froide, la crise de l'environnement tend à organiser les rapports de forces mondiaux. Cependant, le développement durable est conçu comme une idéologie objective, dans la mesure où il devrait en principe tendre vers un consensus global. Or des oppositions idéologiques et politiques bloquent encore l'avancée des négociations autour de la gestion de l'environnement. Ces oppositions idéologiques traduisent d'abord la méfiance des pays émergents au premier chef la Chine qui soupçonnent les pays développés occidentaux de freiner la montée de sa puissance par l'impératif de réduire les émissions des effets de serre. Ensuite les pays en voie de développement vacillent à s'aligner entre pays développés qui offrent une compassion insuffisantes et les pays émergent qui ne garantissant pas un soutien financier, mais servant

d'un support idéologique. Alors que nous abordons ce sujet, Tokyo 2 est (tenu à Doha le 8 Décembre 2012) très attendu par les pays en voie de développement, et devrait confirmer le déblocage des fonds alloués.

En effet, les pays développés s'étaient engagés à verser 23 millions d'euros entre 2010 et 2012 aux pays en voie de développement pour la mise en œuvre de la stratégie d'adaptabilité. La conférence internationale sur le changement climatique à Doha en 2012 devrait débloquer 77 milliards d'euros destinés à aider les pays en voie de développement jusqu'en 2020. Cependant, il ressort de ce sommet un compromis peu probable de la communauté internationale. Les divergences d'intérêt l'ont emporté sur le consensus. Cette crise diplomatique risque de fragiliser le pacte écologique global. L'échec de la conférence internationale sur le changement climatique à Doha en 2012 corrobore l'hypothèse qui consiste à penser que le développement durable n'est autre qu'une nouvelle forme de rapport de force Nord-Sud.

Certains géographes comme S. Brunel n'hésitent pas à qualifier les opportunités financières liées au développement durable de « *Dette écologique* » dont les pays développés doivent s'acquitter envers les pays en voie de développement. Mais avec l'émergence de certains pays du Sud, ce schéma géopolitique Nord-Sud est-il encore valable ? En puisant toujours et encore dans la frustration du passé pour élaborer une certaine conception de rapports de forces mondiaux n'a-t-elle pas pour conséquence de cantonner les PEID dans une posture attentiste, rendant ainsi impossible toute perspective d'émancipation politique ?

Le concept de développement est et a toujours été perçu comme une variable d'ajustement idéologique. Dans la mesure où l'idéologie du développement est en apparence truffée de bonnes intentions, mais derrière elle se dissimulent des réalités plus complexes à déchiffrer. Les Nations-Unies, par le biais de leurs principaux organismes spéciaux (PNUD, PNUE et la Banque mondiale), élaborent et réinventent des politiques d'assistanat qui animent les relations internationales. A ce titre, il nous paraît pertinent de comprendre pourquoi ces politiques d'aides au développement ont toujours échoué du moins à l'Union des Comores. Nous ne prétendons pas avoir toutes les clés de la lecture des mécanismes d'aide au développement durable. Toutefois, nous nous demandons si l'absence d'une garantie dans ce marché politique international entre donateurs et bénéficiaires n'est-elle pas un des ressorts de l'échec de l'aide publique au développement tout court et au celui du durable en particulier ?

Mais, quelque soit la crédibilité portée à la diplomatie écologique, pour l'Union des Comores tout comme pour les PEID, ces opportunités sont bonnes à saisir. Ce qui nous amène ensuite à aborder le volet national de ces opportunités.

Nous allons examiner à la lumière des instruments internationaux (conventions et accords) relatifs aux fonds d'adaptabilité stratégiques, la traduction de ces opportunités dans le contexte national. En effet, l'octroi de ces fonds par la communauté internationale aux Etats bénéficiaires est assorti d'un certain nombre de critères d'éligibilité. L'assistance financière par les bailleurs de fonds traduit implicitement une certaine conditionnalité de la gouvernance environnementale. Car les pays bénéficiaires comme l'Union des Comores doivent s'engager à opérer une mise à niveau structurelle, institutionnelle et fonctionnelle de l'Etat pour pouvoir appliquer les conventions internationales sur l'environnement. Cette conditionnalité est essentiellement liée au renforcement de capacités en matière d'organisation, gestion et exécution du pacte d'adaptabilité au changement climatique.

Or, des faiblesses structurelles de l'Etat Comorien trouvent leurs origines dans un conflit de compétences institutionnel. Tant qu'il est vrai qu'à l'échelle de l'Union des Comores, la question de la gouvernance de manière générale se pose avec acuité. En effet, l'application des mesures d'adaptabilité se heurte au blocage institutionnel entre le niveau national et les niveaux insulaires ou locaux. Ainsi, l'Union des Comores devrait s'engager à traiter le problème de partage de pouvoir au risque de se voir pénaliser, en d'autres termes privé de subventions. L'une des failles soulignées par les rapporteurs internationaux est la déficience dans la circulation de l'information. En effet, l'information n'irrigue pas l'ensemble des artères du corps institutionnel chargé d'organiser, gérer et appliquer les mesures d'adaptabilités. Cette paralysie institutionnelle met en exergue le défaut fonctionnel de la gouvernance environnementale.

En conséquence, le contexte politique comorien ne s'apprête pas à de tels mécanismes de gouvernance d'adaptabilité au changement climatique. Néanmoins, l'Union des Comores relève le défi. Ainsi, elle cherche à se mettre en conformité avec les critères d'éligibilité en mettant en place certaines innovations institutionnelles. D'où la création de deux commissions : la CNDD (Commission nationale du développement durable) et la CIDD (Commission insulaire du développement durable) chargées d'assurer la coordination entre

les différents secteurs prioritaires de l'environnement. Ces deux organes ont pour mission principale d'harmoniser l'action et l'opération de mise en œuvre du plan d'adaptabilité.

A l'échelle de l'Union, la CNDD assure la gestion de l'information sur les nouvelles sources de financements internationaux, multilatéraux (PNUE, PNUD) mais aussi bilatéraux (gouvernements, ONG) des secteurs publics ou privés. A l'échelle insulaire (îles autonomes), c'est la CIDD qui serait chargée d'assurer l'information à tous les acteurs locaux concernés. Ainsi, l'Etat comorien s'engage²⁰⁹ à réaliser les efforts nécessaires pour pouvoir capter et bénéficier de toute cette palette de fonds destinés à aider le pays à s'adapter au changement climatique. Cependant, si les rôles et compétences de la CNDD et de la CIDD sont théoriquement clarifiés, en revanche il faudrait rester prudent, car c'est toujours dans la pratique que les confusions et conflits de compétence naissent et entravent le fonctionnement institutionnel. Dans la limite de notre connaissance, rien a priori n'indique les modalités de répartition de fonds entre la CNDD et la CIDD. Or c'est justement sur la question du partage de fonds et des ressources financières que le conflit de compétence institutionnelle entre l'échelle nationale et les échelles insulaires se cristallise. Des conflits qui sapent les bases de la gouvernance en général.

Les îles autonomes s'estiment à tort ou à raison privées de moyens d'action par l'Union. Comme nous l'avons rappelé, la gouvernance présente toujours une cohérence formelle, mais dans la pratique elle dérive vers des incohérences et confusions. Nous tentons d'expliquer à travers la lecture politique du contexte comorien, les indicateurs qui permettent d'appréhender les crises de la gouvernance environnementale en cours d'expérimentation. Nous avons voulu surfer sur le répertoire classique de l'exercice du pouvoir pour comprendre et anticiper les réponses à la problématique de la gestion du développement durable. En définitive, la doctrine internationale (que ce soit pour la gouvernance démocratique ou la gouvernance environnementale) a des difficultés à s'enraciner dans les pays en voie de développement où la mentalité élitiste est peu encline à abandonner de vieilles pratiques claniques du pouvoir.

²⁰⁹ « L'Union des Comores entend créer les conditions favorables à la mobilisation des ressources en prenant l'engagement de faire du renforcement des capacités pour la gestion de l'environnement une des priorités nationales dans le processus de planification et de budgétisation du pays, parallèlement à des mesures connexes visant à améliorer les cadres politique, législatif et institutionnel. » (F.Ben Mohadji et Opia M. Kumah, 2012)

A titre de proposition, nous pensons qu'un arbitrage extérieur pourrait exercer un droit de regard sur la répartition équitable et effective de fonds alloués entre l'échelle nationale, la CNDD et l'échelle insulaire, la CIDD. Un organisme international pourrait peut-être assurer le contrôle sur la juste répartition des ressources entre ces institutions pour garantir la mise en œuvre des mesures d'adaptabilité. En clair il ne suffit pas de préconiser un modèle de gouvernance, il serait tout aussi efficient pour l'autorité internationale de pouvoir exercer un contrôle effectif sur la réalité du fonctionnement institutionnel des Etats bénéficiaires, bien qu'une telle démarche puisse être vite taxée d'ingérence manifeste.

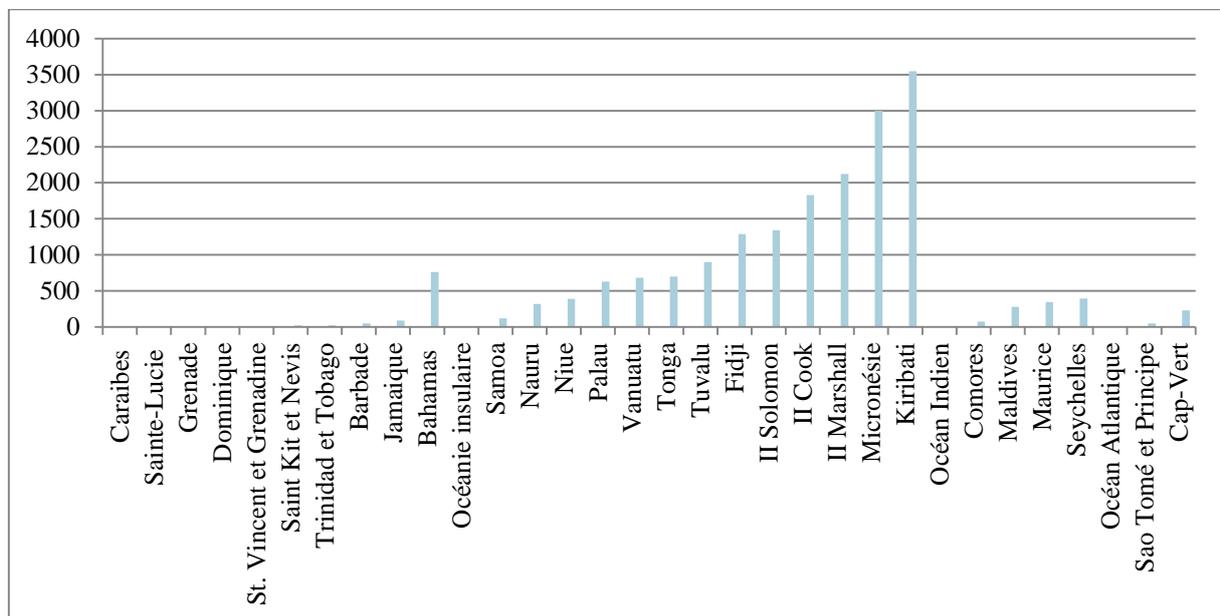
D'autant plus que l'Union des Comores comme les PEID, a largement intégré dans sa conscience géopolitique que toute assistance internationale est un instrument de d'aliénation. D'autant que le rapport entre bailleurs de fonds et Etats bénéficiaires est souvent entaché d'arrière-pensée géopolitique. Toutefois, au regard de l'urgence nécessité à protéger le milieu insulaire, la conduite politique préconisée par les organismes internationaux apparaît moins idéologique. Mais l'impératif du développement durable s'étend également aux ZEE qui couvrent d'importances ressources naturelles.

VI. 2.2.2.2. Les Zones économiques exclusives, un atout stratégique en perspective

L'extension territoriale aux ZEE procure à l'Etat comorien de potentiels atouts stratégiques dont certains sont exploités, alors que d'autres restent à explorer. La question des ressources marines a une double portée ; régionale et internationale. D'abord à une portée régionale, puisqu'elle soulève le problème de la souveraineté des Etats limitrophes de l'océan Indien, et à ce titre elle couvre une dimension géopolitique. Ensuite à une portée internationale car les ZEE sont encadrées par des conventions et droits internationaux et de surcroît leurs ressources sont convoitées voire pillées par certains Etats étrangers. En effet, après des siècles d'exploitations massives, le monde se rend compte des limites des ressources terrestres. Cette prise de conscience universelle se traduit par l'orientation écologique du développement. En quête de ressources le monde se tourne vers les mers et océans. Ainsi, les océans restent les espaces ultimes de richesses pour l'humanité. Tous les pays du monde, et au premier chef les pays en voie de développement ont conscience de l'importance des ressources que recèlent les Zones économiques exclusives. Ce regain d'intérêt concerne en particulier les Etats-archipels,

pour lesquels dont la plupart, leurs ZEE sont disproportionnées par rapport à leurs territoires émergés. Ainsi, l'étendue des ZEE redonne un nouveau souffle aux Etats archipélagiques en voie de développement, telle que l'Union des Comores. Le contraste entre l'étendue des ZEE que disposent les Etats insulaires et la petitesse de leurs surfaces émergées apparaît flagrant à l'instar de Kiribati (voire figure ci-dessus.) Mais, plus frappant encore comme paradoxe, est l'importance des richesses que couvrent ces ZEE et la forte dépendance économique des Etats archipélagiques à des puissances étrangères pour la plupart.

Fig. n° 91. Répartition des ZEE (en milliers de Km2) des petits Etats-archipéls dans le monde



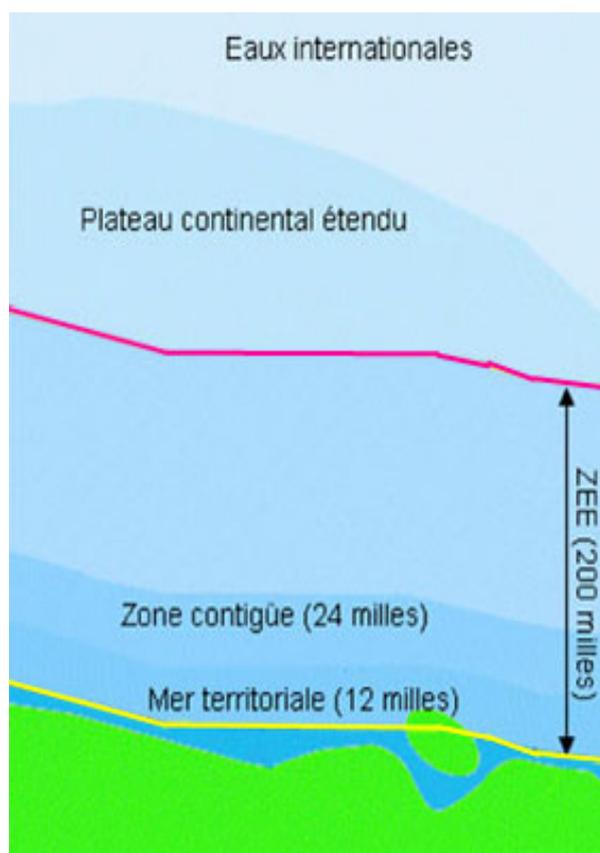
Source : Taglioni, 2005

La figure ci-dessus illustre la portée géopolitique des ZEE des petits Etats-archipélagiques et insulaire de par le monde.

Si les ZEE donnent à ces micro-Etats-archipels ou insulaires une certaine consistance territoriale à leurs existence géopolitique, en revanche sont hypothétiques puisque font objets des négociations inter-étatiques circonstanciées. Mais aussi parce que n'ayant pas les moyens de contrôler l'extension territoriale marine, encore moins les moyens d'extraire et exploiter le contenu de ses ressources, ces micro-Etats archipélagiques sont victimes de pillages par les sociétés exploitations. « *L'exploitation de la mer et de ses ressources halieutiques apparaît donc comme une option supplémentaire de développement économique pour les petits États insulaires. Néanmoins, les possibilités d'exploitation et de gestion de ces*

ressources restent à ce jour difficile car la pêche est souvent pratiquée de façon artisanale. Les seuls États qui exportent davantage qu'ils n'importent de produits de la pêche sont les Bahamas, les Salomon, les Fidji, Tuvalu et les Maldives » (Taglioni, 2005). La littérature²¹⁰ sur ce sujet est abondante et montre combien est important le poids stratégique des ZEE des pays. Toutefois, si ces perspectives sont réelles, en revanche on pourra s'interroger sur la capacité de l'Union des Comores à tirer profit de ses atouts stratégiques relevant de ZEE. Comment et par quels moyens elle pourra exploiter ses ressources ? Nous allons montrer comment l'Union des Comores pourra relever ce défi du 21^{ème} siècle avant d'évoquer les solutions possibles. Face à ce défi l'Union des Comores serait confrontée à des difficultés de nature d'abord géographique, puisqu'il s'agit de définir ses ZEE en accord avec les États limitrophes. Mais elle ferait face également à de difficultés de natures matérielles (technique, financière et scientifique) liées aux conditions d'exploitation et d'exploration de ses ressources que contiennent ses ZEE.

Fig. n°92 : Zone juridique de l'espace maritime au large des États



Source : Ifremer, 2005

Cette figure montre les différents zonages des espaces maritimes et leurs limites juridiques.

La partie colorée verte de cette figure indique la terre ferme, la zone en couleur bleu représente les eaux intérieures et la ligne jaune est la mer territoriale contigüe. Mais au-delà de Selon le droit maritime, est défini comme ZEE l'espace maritime sur lequel un État côtier exerce des droits souverains en matière d'exploration et d'usage des ressources. La Zone économique exclusive s'étend à partir de la limite extérieure de la mer territoriale de l'État jusqu'à 200 milles marins (environ 370

km) de ses côtes au maximum. Le terme est parfois abusivement appliqué aussi aux eaux territoriales et aux extensions possibles du plateau continental au-delà de ces 200 milles

²¹⁰ « Voir la revue diplomatique qui consacre depuis 2000 la question géopolitique des espaces maritimes »

marins. Ainsi, la définition juridique des ZEE trouve son emprise dans l'édifice géographique de l'Etat. C'est la convention des Nations-Unies sur le droit de la mer, signée à Montego-Bay en Jamaïque en 1982 et entrée en vigueur en 1994, qui a posé le jalon sur la délimitation des ZEE.

Cette définition théorique, la délimitation des ZEE relève de la seule volonté des Etats frontaliers à définir les limites de leurs zones économiques exclusives respectives. Les organisations internationales spécialisées comme l'OMI (organisation maritime internationale) sur la régulation de espaces maritimes ont une autorité limitée, dès lors qu'il appartient aux Etats limitrophes de fixer par un commun accord leurs domaines maritimes. Or à la lumière du cas d'étude qui nous préoccupe ici, en l'occurrence l'Union des Comores, la délimitation des ZEE est loin d'être une opération aisée, est une réalité complexe. La délimitation de frontières maritimes est très complexe à définir. Cependant, il n'est pas de notre ressort d'aborder ici la question du droit de la mer. Néanmoins, nous essayons de montrer quels sont les enjeux relatifs aux limites territoriales maritimes des États-archipels. L'extension territoriale maritime²¹¹ implique à l'échelle internationale de nombreux contentieux non réglés.

C'est la Convention de Montego Bay, 1982 en vertu de laquelle « *L'équidistance s'est imposée dans la majorité des accords. Elle est d'un usage simple et pratique et d'une application très souple.* » (Ortolland D, et Pirat, J-P 2010, p 15). Cette convention laisse sous-entendre une marge d'appréciation dans la délimitation des espaces maritimes. Dans son article 121 de ladite convention « *Celui-ci définit les îles comme « une étendue naturelle de terre entourée d'eau qui reste découverte à marée haute » ce qui exclut les hauts fonds découvrant [...] La définition du « rocher » est cependant assez vague : qu'est-ce qu'une île qui ne se prête pas à l'habitation humaine ? Est-ce qu'un groupement humain survivant grâce à des réserves apportées de l'extérieur, un détachement militaire par exemple, peut répondre à cette définition ?* » (Idem, 2010). Cependant, une difficulté de taille se pose pour la délimitation des espaces maritimes des îles. Ainsi, la disproportion entre la petitesse de superficie de certaines îles et l'attribution de droit d'exercer une juridiction de 200 milles marins fait l'objet de contestation²¹². Or la logique du droit international vise à éviter un

¹ « Voir Didier Ortolland. D et Pirat. J-P, Atlas géopolitique des espaces maritimes, Techni 2010, p 12-23 »

²¹²« Il existe au moins un cas qui a donné lieu à contestation, il s'agit de l'île vénézuélienne de Aves. Aves est un banc de sable dépourvu de végétation et menacé par l'érosion, sur lequel un détachement militaire a été installé.

déséquilibre, en d'autres termes que des micro-États archipélagiques puissent disposer d'un poids géopolitique disproportionnel à leur territoire. La ZEE de 200 milles marins (Zone Économique Exclusive) est la limite à laquelle l'État exerce sa souveraineté territoriale. Cependant, la définition de ZEE est source de contestation dans nombreux cas de litige en particulier dans « *Le Sud-ouest de l'océan Indien comporte quatre États insulaires indépendants (Madagascar, Comores, Maurice et Seychelles) et deux îles demeurent sous souveraineté française : la Réunion et Mayotte qui sont des départements d'outre-mer.* » (Idem, 2010). La fixation des frontières maritimes²¹³ est gelée à cause de différends qui opposent la France de ces États-archipels de l'océan Indien. Le 5 décembre 2011, l'Union des Comores vient de conclure à Maputo « quatre accords » avec le Mozambique et la Tanzanie sur la délimitation de leurs frontières maritimes illustrés par la (Carte n° 46) ci-dessous. Les trois États ont, conformément à la convention des Nations Unies de 1982, défini les coordonnées géographiques servant à identifier les limites des bases archipélagiques de l'Union des Comores. Cette nouvelle délimitation est-elle une remise en cause implicite de la frontière entre la France et l'Union des Comores sur Mayotte ?

Le nouveau Président de l'Union des Comores, Ikililou Dhoinine a déclaré : « *La signature de ces accords revêt une importance toute particulière pour mon pays, l'Union des Comores. En effet, depuis son accession à la souveraineté internationale, il y a 36 ans, le maintien de l'île comorienne de Mayotte sous administration française, ancienne puissance coloniale, malgré les résolutions pertinentes des Nations Unies, celles de l'Union africaine, de la Ligue des États arabes et de l'organisation de la conférence islamique, remet constamment cause l'unité nationale de mon pays, l'intégrité de son territoire et défie son histoire* » (Al-Watwan des Comores, 7 décembre 2011).

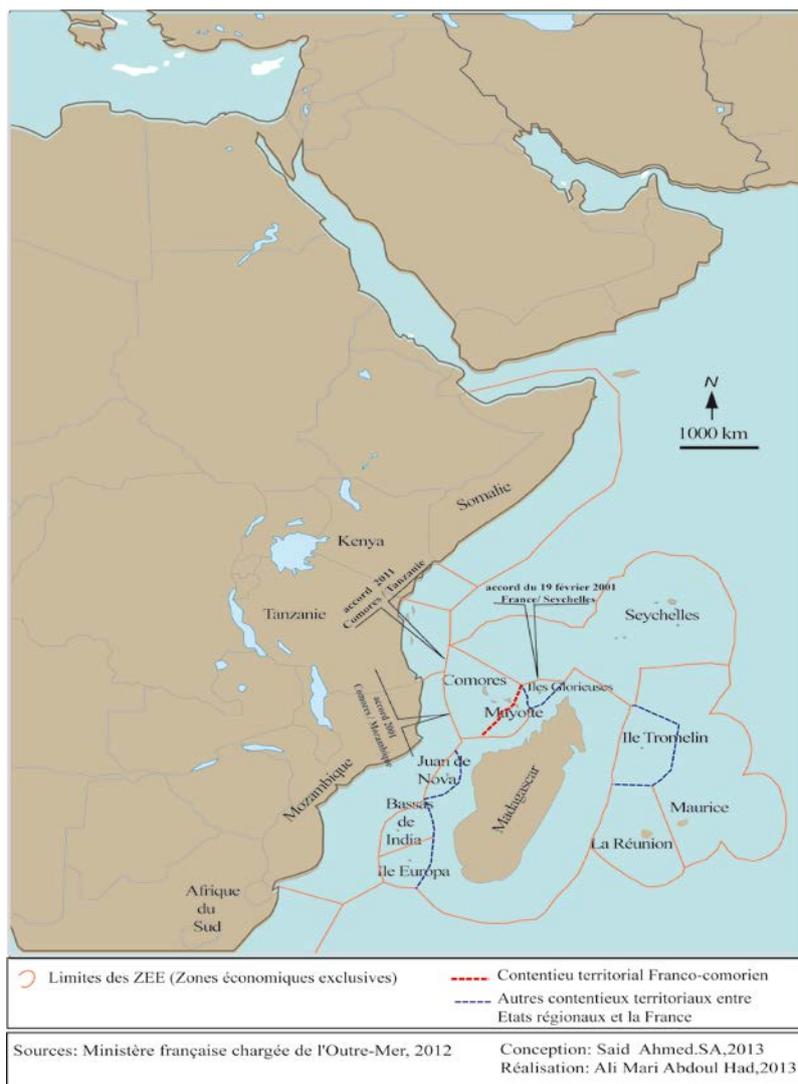
Cette déclaration du nouveau Président de l'Union des Comores laisse sous-entendre que les conflits territoriaux peuvent ressurgir sur fond de quête des ressources marines. Puisque, la ZEE abrite des ressources potentielles halieutiques, écologiques, hydrocarbure, énergie thermique et d'autres qui restent encore inexplorées. Par conséquent, les contentieux

Cette île a néanmoins été prise en considération dans les accords de délimitation signés par le Venezuela avec les États-Unis. [...] Antigua-et- Barbuda, Saint-Christophe-et-Niévès, Saint-Lucien, et Saint-Vincent-et-les-Grenadines, considèrent que Aves est un « rocher » au sens de l'article 121 de la convention et qu'en conséquence il ou elle ne peut pas disposer que d'une zone de juridiction. Ces quatre pays ont donc protesté auprès des Nations Unies, en 1997 » (Ortolland. D et Pirat. J-P, 2010, p 19).

²¹³ « Par la loi du 6 mai 1982, le gouvernement des Comores a défini ses espaces maritimes et crée des lignes de base archipélagiques, mais sans en préciser les coordonnées. » (Ortolland. D et Pirat. J-P, 2010, p 117).

territoriaux prennent une nouvelle dimension et risquent dans l'avenir d'impliquer des retentissements internationaux. La coopération régionale est déjà envisagée comme une réponse appropriée au défi d'appropriation des ressources par les Etats-insulaires de l'océan Indien.

Carte n°48. Co-développement et contentieux territoriaux



Cette carte illustre le panorama des ZEE des pays de l'océan indien.

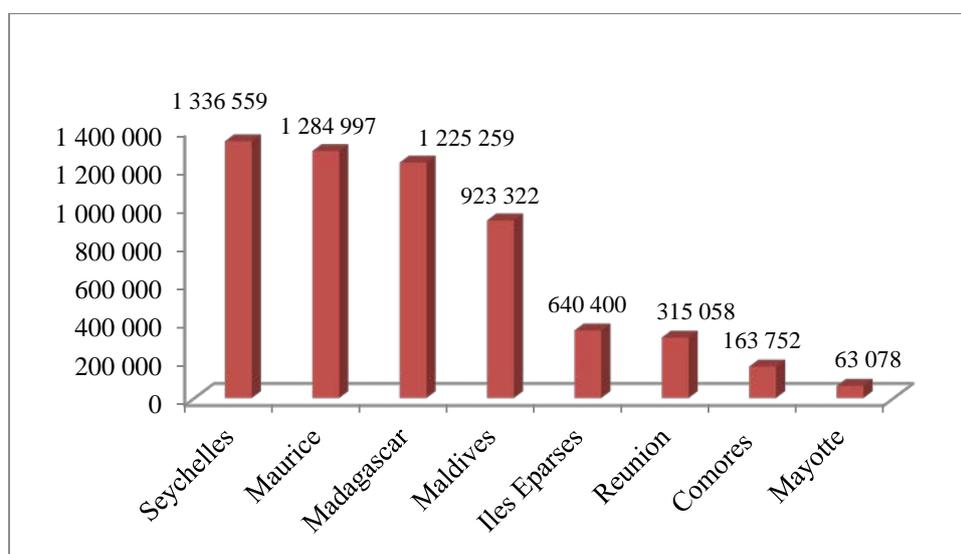
Nous examinons ainsi, à travers cette carte la problématique de la définition de ZEE de l'Etat comorien avec ses voisins. Cette problématique s'inscrit d'abord dans un contexte historique régional. Car, certaines îles ou îlots n'ont pas été à l'origine rattachés à aucune appartenance d'Etat. Et donc ils font l'objet de dispute, c'est bien le cas des

îles Eparses. Du Nord au Sud, les îles Eparses (île Glorieuses, Juan de Nova, Bassas da india et Europa) qui longent le canal de Mozambique, sauf l'île de Tromelin située au Nord-est de Madagascar, sont placées depuis 1960 sous l'autorité française. Ces îles font partie d'un ensemble appelé TAAF (Terres Australes et Antarctiques Françaises). Mais la souveraineté française sur ces îles est contestée de part et d'autre des Etats voisins. Par Madagascar que le

Président Ratsiraka²¹⁴ avait contesté avec une certaine virulence en 1976 la position française sur ces îles. Mais également par les Comores, le Président Ahmed Abdallah (1978-1989), lors d'une visite à Paris en 1980 avait déclaré « *Les îles Glorieuses appartiennent aux Comores en raison de leur proximité avec le banc du Geysier. Dès que nous aurons récupéré Mayotte nous revendiquerons officiellement les îles Glorieuses.* » (Guébourg, 1999) et le ministre des Affaires étrangères mauricien de l'époque de déclarer par la suite que « *Si les Français ont été tolérés à Tromelin, cela ne leur donne aucun droit sur l'île* » (Ibid). Bien que depuis, ces tensions autour de ces îles Eparses soient gelées, en revanche la portée stratégique de ses ZEE interroge sur leurs devenirs géopolitiques.

La multiplication des investigations scientifiques sur ces îles par l'Etat français est peut-être une manière implicite d'y affirmer sa souveraineté. Mais d'autres îles faisant objet de contentieux territoriaux résultent de la partition coloniale à l'instar du litige anglo-mauricien à propos des Chagos. Cependant, concernant l'île Mayotte, la délimitation de ZEE entre la France et l'Union des Comores nous semble le cas litigieux le plus hypothétique.

Fig. n°93. Les poids stratégiques des ZEE des pays de l'océan Indien



Source : <http://www.taaf.fr>

Conception : Said Ahmed. SA, 2012

²¹⁴ « Nous avons un certain nombre d'îles qui font partie intégrante de la République démocratique malgache tant pour des raisons historiques que géographiques ou juridiques, nous considérons que ces îles appartiennent à Madagascar, je veux parler en particulier de Juan de Nova. C'est la raison pour laquelle nous militons de tout notre cœur, de toute notre foi pour que l'océan Indien soit entièrement libéré... » [(JIR du 16 Février 1976)] (Guébourg. J-L, 1999)

Néanmoins, depuis la décennie 2000, l'Etat comorien s'est engagé dans un processus de délimitation avec certains Etats voisins pour clarifier ses ZEE. La France de son côté a ratifié un accord bilatéral avec les Seychelles. Cependant ces évolutions n'occulent en rien les tensions ou les conflits latents entre la France et les Etats indépendants de l'océan Indien. Mais le fait que ces îles ne soient pas habitées a une implication politique moindre. Toutefois, au regard de l'étendue de ces ZEE, il est en soi source de convoitise.

Mais derrière ces revendications politiques, c'est l'importance du poids stratégique des ZEE que couvrent ces îles litigieuses. Dans un contexte où désormais, les océans sont en passe de devenir les champs d'exploitation économique de première importance, il n'est pas exclu que ces vieilles rivalités portant sur les îles Eparses puissent ressurgir du fond de l'histoire. Les potentielles ressources en prospective que recèlent les ZEE de ces îles pourront raviver les convoitises. L'Union des Comores, comme les Etats-archipels de l'océan Indien, vont tenter de prévaloir la moindre parcelle de ses ZEE.

Tableau n°39. Disproportion entre superficie et ZEE des îles Eparses

| Iles Eparses | Superficies/ km² | Z E E /km² |
|---------------------|------------------------------------|------------------------------|
| Bassas da India | 1km ² | 123 700 km ² |
| Ile Europa | 30 km ² | 127 300 km ² |
| Iles Glorieuses | 7km ² | 48 350 km ² |
| Ile Juan de Nova | 5km ² | 61050 km ² |
| Ile Tromelin | 1km ² | 28000 km ² |
| Total îles Eparses | 44 km ² | 640 400 km ² |

Source : <http://www.taaf.fr>

Conception : Said Ahmed, 2012

Ce tableau montre la disproportionnalité manifeste entre la superficie de terres émergées et l'étendue de leurs ZEE.

A la lecture de ce tableau nous pouvons constater la portée de l'intérêt stratégique des ZEE des îles Eparses. En effet, ce ne sont pas les îles en elles-mêmes qui comptent, mais la couverture de leurs ZEE. Si l'on additionne les 640 400 km² des îles Eparses avec les 315 058 km² de la Réunion et les 63078 km² de l'île Mayotte, on obtient un total de 1 018536 km². Ce qui place la France en 4^{ème} position dans le palmarès du poids stratégique des pays de la Commission de l'océan Indien.

Tableau n°40. Principales caractéristiques de la pêche aux Comores

| | Grande Comore | Anjouan | Mohéli | Total |
|-------------------------|----------------------|----------------|---------------|--------------|
| Pêcheurs | 4500 | 2400 | 1100 | 8000 |
| Pirogues non motorisées | 2858 | 1020 | 525 | 4400 |
| Barques motorisées | 280 | 130 | 75 | 485 |
| Plateau continental/km2 | 363 | 242 | 292 | 897 |
| Densité pêche /km2 | 12,4 | 9,9 | 3, 8 | 8,9 |
| Ressources minimales | 545 | 363 | 438 | 1346 |
| Ressources maximales | 1634 | 1089 | 1314 | 4037 |

Source : Banque mondiale, 1993

Conception/réalisation : Saïd Ahmed, 2012

Ce tableau montre que la technique de pêche aux Comores reste encore rudimentaire ou traditionnelle.

Mais un tel désintérêt des Comoriens pour la pêche trouve son explication dans la hiérarchie des classes sociales. En effet, les pionniers supposés de l'archipel des Comores étaient des Arabes et dans une moindre mesure les Persans qui ont fait du commerce, la culture et l'art islamique étant synonymes de civilité. Ainsi, la pêche est une activité reléguée à la classe sociale inférieure. De nos jours aux Comores, se faire traiter de pêcheur passe en quelque sorte comme une insulte. « *Un pays tourné vers la mer dont les gens tournent le dos* » [entretien Hachime, 2012] Le responsable de l'association Oulanga Ngazidja, souligne le caractère paradoxal de l'insularité comorienne. Il convient de caractériser le potentiel halieutique comorien à travers les tableaux ci-dessous.

Selon le PANA, la pêche artisanale aux Comores représente 40% de l'activité. Le tableau ci-dessus illustre la faible exploitation des ressources halieutiques. Le mode d'exploitation des ressources halieutiques ne permet pas d'assurer une plus grande source dans le revenu national. En effet la problématique de l'exploitation de ressources marines est essentiellement structurelle. L'accès au progrès technique fait toujours défaut au développement des Comores.

Tableau n°41. Le potentiel de la pêche artisanale aux Comores

| Nature de ressources halieutiques | Le potentiel disponible | Le potentiel exploité |
|--------------------------------------|-------------------------|-----------------------|
| Potentiel pélagique au large (900km) | 20 000 Tonnes/An | 6000 Tonnes/An |
| Potentiel pélagique côtier | 900 à 2700 Tonnes/An | ? |
| Potentiel démersales | 450 à 1350 Tonnes/An | ? |

Source : UC Ministère de la pêche et de l'environnement des Comores, 2006

Conception : Saïd Ahmed. SA, 2010

Ce tableau montre que le potentiel halieutique de l'Union des Comores est largement sous-exploité.

Cependant cette sous-exploitation ne s'explique pas uniquement par l'inadéquation des moyens techniques, mais également par l'absence d'une politique publique. Mais l'exploitation industrielle du potentiel halieutique est exploitée par des flottilles étrangères dans le cadre des accords bilatéraux avec l'Union des Comores. Les principales nationalités de ces flottilles sont les Seychelles, l'Italie, la France et l'Union européenne. Il est vrai que l'Union européenne reste la principale partenaire de l'Union des Comores dans le domaine de la pêche. Le constat de l'impact de la pêche artisanale aux Comores est fort contrasté. Car la pêche artisanale implique au niveau écologique une diminution de la faune marine, une dégradation du récif corallien et la disparition de nombreuses espèces à cause de la surpêche de la côte. En revanche elle entraîne une augmentation des revenus des pêcheurs et par conséquent améliore les ressources alimentaires.

L'Etat comorien s'est résolu, à apporter une réponse adéquate en promettant de développer les embarcations motorisées, permettant ainsi aux pêcheurs d'accéder à la pêche au large. Cette politique a permis de protéger l'environnement côtier et ses richesses naturelles. Ce mode de gestion semble répondre au souci d'équilibre entre préservation de l'environnement et l'activité substantielle de la pêche. Cependant, reste à résoudre le conflit entre pêcheurs. Car aux Comores, les villageois s'approprient leurs côtes comme un espace vital économique et l'intrusion de tout pêcheur d'un autre village est source de conflit.

C'est toute la difficulté de la gestion de l'espace aux Comores. Les espaces tels que les zones côtières ne sont pas encore du ressort de l'Etat, mais des communautés villageoises. Néanmoins, le nouveau gouvernement de l'Union vient de signer le 2 juillet 2012 avec les partenaires arabes la création d'une société nationale de pêche industrielle.

Comme l'illustre le tableau ci-dessous, la majorité des capitaux provient des fonds souverains arabes. Le comité arabe mène une campagne avec d'autres fonds. Donc l'actionnariat est ouvert. Il faut dire que depuis la présidence d'Ahmed Abdallah Sambi (2001-2010), ce sont les fonds souverains du monde arabe qui investissent aux Comores. Le capital total du projet est estimé à 23 millions de dollars, pour l'instant seuls 8 millions ont pu être collectés. La mise en œuvre du projet est confiée à une société sri-lankaise qui devrait assurer la production et la commercialisation des produits halieutiques.

Tableau n°42. Constitution du capital d'une société de pêche industrielle aux Comores

| Actionnaires | Niveau de participation |
|----------------------------|-------------------------|
| L'Etat comorien | 1 million de dollars |
| L'Etat Qatar | 1million de dollars |
| Société Ritaj | 2 millions de dollars |
| Société Idi Eid alkhairiya | 2 millions de dollars |
| Société Raf | 2 millions de dollars |

Source : Kamardine Soulé, Journal Alwatwane des Comores, 2013

Conception : Said Ahmed

Ce projet s'inscrit dans les engagements pris lors de la conférence du Doha en 2002 pour le développement global de l'Union des Comores. Cela montre l'amorce d'une certaine dynamique de la politique maritime comorienne. Mais ce sont des flottes des Etats étrangers, notamment japonais, qui opèrent les grosses prises de thon ou poissons souvent à l'insu des autorités comoriennes. Victime des intrusions massives des bateaux de pêche étrangers dans ses eaux territoriales, l'Etat comorien n'a pas la capacité de contrôler ses ressources que couvrent les ZEE. La surexploitation de ses ressources halieutiques est donc le fait des flottes des puissants Etats étrangers. Plus généralement ce sont les Etats asiatiques qui pillent les ressources des petits Etats insulaires.

Car c'est en Asie que la démographie est la plus galopante et donc la demande en protéines s'accroît. Face à une population mondiale croissante et de ressources en diminution progressive, les pays développés rivalisent pour l'exploitation de ressources halieutiques dans les océans. Les Etats insulaires n'ayant pas les moyens de contrôler leurs ZEE verront leurs ressources halieutiques pillées avec ou sans accords par des puissances industrielles. « *D'une manière générale, l'implication des petits Etats et territoires de l'Océanie dans l'exploitation directe de leurs ressources de grandes pélagiques est encore faible* » (David G, 2008). Ainsi, l'exploitation de ressources halieutiques couvre une dimension géopolitique, L'Union des Comores comme la plupart des Etats insulaires n'ont pas les capacités techniques de tirer profit des atouts stratégiques intrinsèques à leurs territoires.

VI. 2.2.2.3 Un potentiel écologique à protéger

Carte n°50. Parc marin de Mohéli



VI 2.2.2.3.1 La politique de l'Union Internationale de la Conservation de la Nature

La politique conduite par l'Union internationale de la conservation de la nature²¹⁵ qui consiste à mettre en place des aires marines protégées est-elle une réponse adéquate face à la surexploitation des ressources halieutiques ? L'appréciation stratégique d'une telle politique internationale nous paraît du moins contrastée. Car s'il est logique que des mesures de préconisations visant à protéger et préserver des ressources marines soient prioritaires, en revanche, une telle politique n'est pas sans effets pervers. Elle risque en effet de priver les petits Etats insulaires en développement les moyens de négocier leurs ressources avec des Etats puissants qui, eux, ont les moyens d'exploiter ces ressources, mais qui n'y auront pas accès.

En Union des Comores, le Parc marin de Mohéli est la seule aire protégée. Créé en avril 2001, le parc de Mohéli est un espace géographique constitué en trois zones principales : le parc

²¹⁵ « En 2003, lors de la conférence de Durban sur les parcs marins, organisée par l'Union internationale de la conservation de la nature (UICN), de nombreux pays se sont engagés à placer 20% de leur littoral ou espace marin en réserve de pêche. » (Gilbert David, Le pacifique Sud et ses ZEE : des ressources à la géopolitique du thon, 2008)

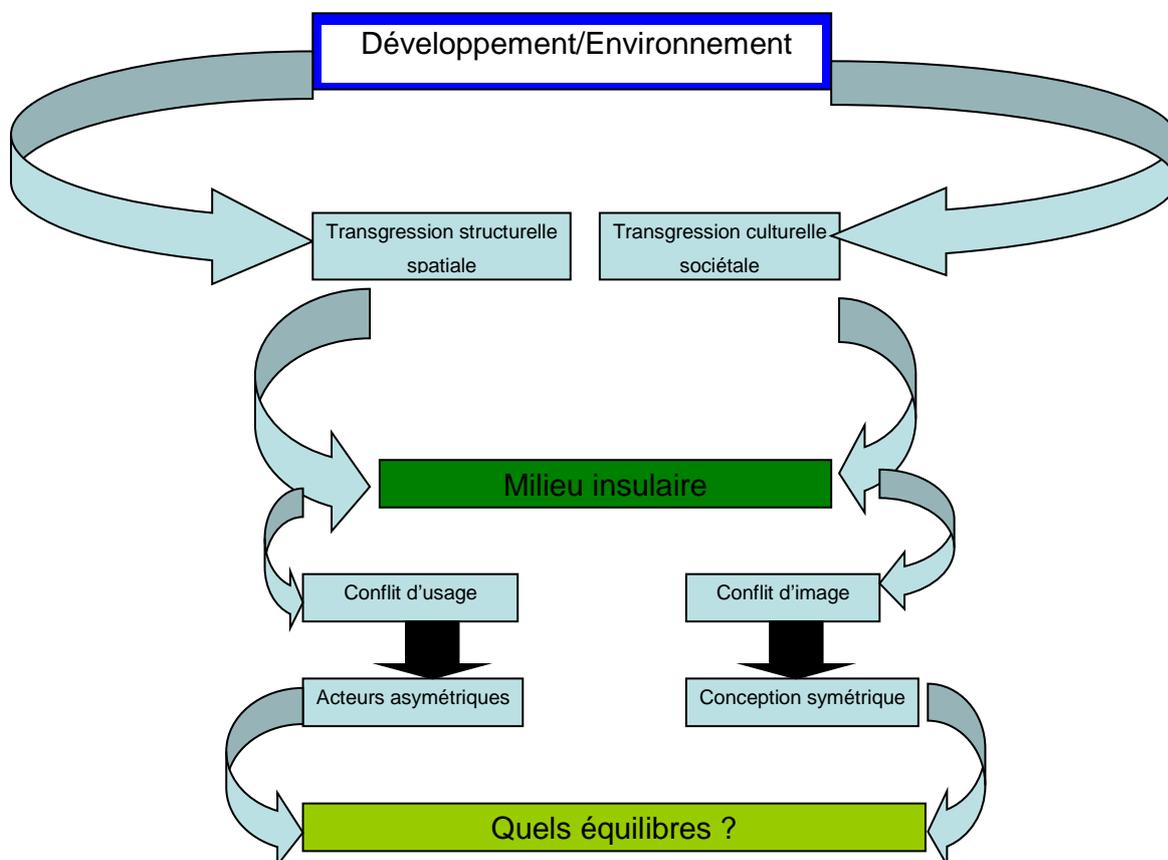
marin lui-même, une zone de réserve marine et une zone périphérique. D'abord le parc marin est une aire protégée d'une superficie de 404 Km² et couvre dix villages formant une communauté d'intérêt écologique et économique. Ensuite une zone de réserve marine qui abrite une variété de richesses biologiques (45 plages de tortues marines, 98 hectares de mangroves, des milliers d'oiseaux qui nichent dans les 2 îlots) et dans laquelle se trouve une des plus grandes fosses à requins de l'océan Indien. Et enfin, du bassin versant jusqu'à la côte constitue la zone périphérique, est l'extension terrestre de l'aire marine protégée. Dans cet espace, l'activité de la pêche est restreinte. La reconversion en activité éco-touristique demeure source de revenus. Mais en réalité l'éco-tourisme est loin d'être une activité compensatrice, puisqu'il reste peu attractif et donc génère peu ou quasiment pas de revenue. Pourtant le parc de Mohéli a bénéficié d'une labélisation fulgurante, car il a reçu un certificat d'excellence et une prime de 3000 dollars USD par « l'Initiative Equateur » lors du Sommet de Johannesburg en 2002. Mais qu'est devenu le parc de Mohéli ?

Le fonctionnement du parc de Mohéli est loin d'être une réussite. D'abord parce que le manque des moyens financiers pour entretenir le matériel mais, aussi pour payer le personnel administratif, ne permet pas d'assurer une certaine pérennité fonctionnelle du parc. Au départ, c'était le PNUD qui avait assuré le financement matériel du projet. Cette dépendance financière extérieure montre la limite du développement durable. S'ajoute à cette absence de moyens, la mauvaise gestion de l'Etat. Par conséquent les éco-gardes ne sont pas payés, faute de moyens financiers. Cela montre également que le développement durable ne peut pas être une politique isolée de la problématique de la gestion publique de l'Etat comorien.

Par ailleurs, les dix villages sensés agir de concert pour préserver l'aire marine protégée sont entrés en conflit d'intérêt, dès lors que les populations n'y trouvent pas leur compte, en dépit de l'enthousiasme qui avait suscité un élan d'espoir de développement local par la création du parc marin. Selon C.Klein, « *certaines pêcheurs osent même dire que la création du parc aurait brisé l'équilibre qui s'était mis en place entre les hommes et les ressources marines.* ». Cette remarque ou réflexion corrobore l'hypothèse qui consiste à dire que la mise en conservation des espaces poserait un problème d'équilibre entre développement et environnement. Nous avons tenté de modéliser cette problématique à travers le schéma ci-dessous. Si le développement dans son essence vise à assurer à la population comorienne des conditions de vie décentes par des ressources intrinsèques à leurs territoires. L'environnement a pour impératif essentiel de protéger la population d'une surexploitation des ressources.

Mais cette politique internationale implique un bouleversement social, économique et politique, puisque la multiplication des aires protégées comme principe de précaution traduirait une certaine appropriation des espaces par les organismes internationaux. Cette désappropriation progressive des terres au profit d'une politique sécuritaire climatique par l'autorité internationale et au détriment d'une certaine catégorie socio-professionnelle (agriculteurs et pêcheurs) du pays, risquerait d'impliquer un conflit d'usage et d'image de l'espace. Nous avons tenté à travers le schéma ci-dessous montrer qu'avec l'apparition de la politique de préservation de l'environnement surgit un conflit de type nouveau lié à l'usage du territoire, mais également à sa perception. Car les deux paradigmes développement et environnement ne s'avèrent pas faciles à concilier. D'abord parce que cette association implique dans la société comorienne une certaine transgression structurelle de l'espace, en l'occurrence le fait que des normes environnementales modifient l'organisation et l'attribution des espaces. Un espace de préservation s'ajoute aux attributions traditionnelles des espaces, (espace d'habitation, de production et de symbolique). Cette modification n'est pas sans implications cognitives, dès lors qu'elle modifie la perception de l'espace.

Fig. n°94. Un nouveau conflit d'usage et d'image de l'espace



Source : V. Cazes-Duvat et A. Magnan, 2004

Conception/réalisation : Said Ahmed, 2011

Elle est donc ressentie comme une forme de transgression culturelle. Par conséquent le milieu insulaire présente ainsi un double conflit : un conflit d'usage et un conflit d'image. Le conflit d'usage est asymétrique, puisque plusieurs acteurs sont en divergence d'intérêts : l'autorité internationale, productrice de normes environnementales et l'Etat qui, par consentement, est tenu de mettre en œuvre cette nouvelle politique normative ; enfin, les citoyens, qui subissent ces impératifs sans avoir à les supporter. Ce schéma illustre aussi une certaine vision symétrique sur la perception de l'espace comme conséquence de la nouvelle donne internationale sur l'environnement. Comment concilier développement et environnement dans un contexte de crise climatique ? Entre les impératifs sécuritaires climatiques et les contestations sociales rampantes contre une forme de mondialisation d'appropriations des espaces locaux ou nationaux terrestres ou marins, l'Etat deviendra le lieu de cristallisation de crises politiques. Les compensations financières qui accompagnent cette stratégie de préconisation, sont-elles suffisantes pour désamorcer les tensions sociales ?

VI 2.2.2.3.2. Aires protégées : patrimoine commun de l'humanité

Nous avons rappelé que, dans les milieux insulaires, la terre a une plus forte valeur symbolique est donc peu réductible à une donnée marchande. Ce processus de mise en patrimoine commun de l'humanité des espaces pourrait modifier la perception spatiale des Comoriens. Dès lors que la mise en place des aires protégées impliquerait une forme d'impersonnalisation des espaces. Or pour les Comoriens dans leur représentation de l'espace, celui-ci est associé à l'ancêtre du clan. Ainsi, les enjeux de l'appropriation couvrent une dimension cognitive de l'espace. Certes, cette politique de patrimonialisation offre un label écologique aux territoires, mais implique en même temps une certaine restriction à l'usage économique des territoires et une pression foncière.

Toutefois elle peut être un support institutionnel pour certains espaces sacralisés. En effet, aux Comores, certains endroits demeurent inaccessibles, comme le lac salé au nord du *Ngazidja* (photo ci-dessous) en raison de leurs caractères mythiques. « *Les croyances et légendes véhiculées dans cet archipel ont pour but ultime de graver dans la mémoire collective les événements naturels qui intègrent alors le cycle de vie des îliens* » (J. Pipite, 2012) Cet auteur

qui a observé le même phénomène dans les îles Torres du Vanuatu montre que les insulaires de cet archipel longtemps imprégnés du mythe avaient abandonné les milieux littoraux, car ils étaient habités par des êtres maléfiques, avant l'avènement du christianisme qui les a convaincus de réinvestir les côtes. Cependant, aux Comores, ces croyances sont encore bien ancrées dans la mémoire collective. Ces espaces mythiques continuent à nourrir l'imaginaire collectif, et donc par leurs dimensions sacralisant ces espaces bénéficient d'une préservation pérenne. Ce qui montre en définitive que, pour les sociétés insulaires du moins comoriennes, la croyance est prééminente dans la gestion des espaces. Or la préservation de l'environnement préconisée par l'autorité internationale est une science qui tend à prouver que les Comores encourent un danger si elles n'appliquent pas les normes dictées par celle-ci.

Photo n°46. Lac salé du Bangoi Kouni au nord du Ngazidja



Photo Ahmed Aboul karim, 2012 Moroni

V.Cazes-Duvat, géographe spécialisée sur le développement des pays insulaires de l'océan Indien, estime que la gestion intégrée de zones côtières serait le système pertinent apte à opérer les équilibres entre l'économie, l'espace et le socio-culturel. « *En effet, si le produit touristique doit être en accord avec le contexte (respect des croyances et coutumes), la population locale doit elle aussi être capable d'accepter la nouveauté et de s'approprier le(s) changement(s). L'adaptation réciproque doit être réciproque et alors devient fondatrice de viabilité du développement territorial. L'intégration doit se faire à double sens.* » (V.Cazes-Duvat et A. Magnan, 2004). En définitif, ce n'est pas dans les résultats que croyance et

science sont antinomiques, mais dans les motifs. A l'instar du lac salé où sa préservation relève d'une construction mentale, là où la science cherche à prouver.

VI. 2.2.2.3.3. Les énergies marines renouvelables : des potentielles ressources en prospective

Autres ressources (dont l'impact socio-culturel serait moindre) sont les énergies éoliens. Les océans abritent également d'importants gisements de ressources énergétiques. A l'ère du développement durable, l'espace maritime est devenu un champ d'exploitation électrogène. En effet, l'implantation des éoliennes en mer est devenue une ressource énergétique potentielle propre. La reconversion du monde industriel aux énergies renouvelables fait des mers et océans des espaces d'alternatives au développement.

« Les énergies marines renouvelables (EMR) permettent de produire de l'électricité, de la chaleur ou du froid, avec l'avantage d'être souvent prédictibles. Elles se trouvent à l'heure actuelle à des stades de développement très différents. » [...] La course pour l'exploitation des EMR est désormais lancée par les pays jouissant d'un domaine maritime important ou d'un savoir-faire tourné vers la mer. (Lafosse, 2012). D'autant plus l'Union des Comores confrontée à une crise énergétique, avec l'implantation des éoliennes elle pourra couvrir l'électricité sur l'ensemble du territoire nationale et à moindre coût. Toutefois, cela nécessiterait des investissements financiers colossaux. Or, au regard des difficultés économiques et du retard technique il semblerait que l'exploitation de ces ressources énergétiques ne soit pas en l'état actuel du ressort de l'Union des Comores.

Mais plus inaccessible encore pour l'Union des Comores tout comme les PEID sont les ressources énergétiques que recèlent les fonds des océans. L'exploitation de ces ressources tels que le méthane et l'hydrogène sulfuré, nécessite de disposer des sous-marins robots de plongeurs les plus sophistiqués que seules les nations puissantes à la pointe de la technologie moderne peuvent en disposer. Ainsi, pour concourir à la capture de ces richesses marines en prospective il faudrait disposer des instruments techniques et engager une politique de recherche scientifique océanographique.

En effet, le recueil des données océanographiques permettront de quantifier les potentielles énergétiques qui se trouvent dans le sous-sol des océans. *« Au début des années 1980, seule la France et les États-Unis disposaient de submersibles permettant de travailler par 3000 à 6000 mètres de fond. Maîtrisant la technologie, ces deux pays ont traditionnellement fait la*

course en tête » (Fouquet, 2007). L'exploitation des fonds marins est donc une nouvelle piste de recherche et développement qui nécessite de mobiliser des forces navales et diplomatiques pour appréhender ces ressources énergétiques. Les puissantes nations déjà à la course à l'exploration des fonds marins, rivalisent de stratégies. Que se soient les puissances classiques tel que les États-Unis, la France et dans une moindre mesure la Russie, et celles émergentes comme l'Inde et la Chine, chacune déploie sa géostratégie dans cette prospection maritime. « *Forte de sa montée en puissance militaire, la Chine utilise aujourd'hui sa marine de guerre à des fins diplomatiques et stratégiques* » (Grandserre, 2012). Ainsi, le jeu d'influence maritime qui se dessine, mettra peut être à contribution les Etats-archipel de l'océan Indien au profit des grandes puissances.

Mais au regard de l'ampleur des enjeux maritimes internationaux, on pourra se demander si ce défi est à la portée de l'Union des Comores ? L'inaccessibilité à la technologie navale des PEID tel que l'Union des Comores, les mettra-t-elle hors-jeu ? En effet, nous nous interrogerons sur la capacité de l'Union des Comores à maîtriser l'étendue de son espace marin, La question de viabilité territoriale se posera avec acuité. Car la souveraineté suppose qu'un Etat puisse assurer le contrôle affectif et entier sur l'ensemble de son territoire. Or l'Etat comorien n'a pas les moyens matériels, financiers et logistiques suffisants pour contrôler, exploiter et explorer l'étendue de ses ZEE. Alors face à l'envergure du défi, la réponse serait régionale. Remettre l'exploitation des ressources des Etats-archipels sous la coupe d'une puissance collective régionale, permettra de limiter les errements stratégiques des puissances étrangères, et de constituer une communauté d'intérêts afin de concourir à la prospection des ressources énergétiques maritimes.

La COI pourra en ce sens constituer le cadre institutionnel et opérationnel. Cependant, la difficulté viendrait peut être de l'ambiguïté de la position française dans cette région. Car la France est à la fois un partenaire potentiel des Etats-archipels de l'océan Indien, mais aussi un rival, puisque nous avons montré que les îles Eparses font l'objet d'un conflit entre la France et les Etats indépendants de l'océan Indien. Les deux départements français (La Réunion et Mayotte) font de la France un acteur régional naturel, serait-il approprié et réaliste de l'exclure de cette nouvelle marge régionale ? Et pourtant, l'expérience et la technologie françaises en matière d'exploitation et exploration de ressources marines pourra être profitable à la COI. Mais la taxer en même temps d'ingérence, reviendrait à mettre en cause son apport dans le développement régional.

Comment gérer cette dichotomie géopolitique ? Mais la France vient de lancer son projet de gouvernance²¹⁶ maritime dans l’océan Indien. Comment, dans cette perspective, va-t-elle s’articuler avec les Etats-archipels voisins ? En l’état actuel, une initiative a été prise à l’échelle régionale, visant à organiser une réponse collective à ce défi comme palliatif à la défaillance des Etats. *« C’est la COI en qualité d’organisme régional qui tient le dispositif de la déclaration qui a été faite à Tananarive le 5 Juillet 2005 par les chefs d’Etats à l’occasion du sommet de la COI [...] Le sommet visait à adopter une stratégie régionale de la pêche pour une meilleure gestion de la ressource commune et une plus grande efficacité dans la lutte contre la pêche clandestine dont sont victimes les Etats membres. »* (Mohamed, 2008).

L’existence d’une telle structure, certes, embryonnaire, permet aux Etats d’agir de concert et de conjuguer leurs efforts en vue de sécuriser et exploiter leurs ressources marines. Selon le responsable A. Hachime, le centre océanographique national de l’Union des Comores à la charge de recueillir les informations et données relatives à l’exploration des ressources en mer. L’Union des Comores est également membre de l’ORDINAFRICA, un organisme à l’échelle du continent, regroupant une vingtaine d’Etats²¹⁷ et qui s’est fixé comme objectif de constituer un réseau d’échange en matière des données et d’informations océanographiques. Mais l’existence de ce levier géopolitique régional et panafricain va-t-elle suffire à l’Union des Comores pour relever le défi ? Que des Etats en voie de développement se concertent en vue de défendre et protéger leurs ressources n’est pas en soi une nouveauté.

En revanche, le manque des moyens techniques inhérents à leurs retards au développement handicapent la concrétisation des initiatives collectives. En effet, tant que les pays développés refuseront aux pays en voie de développement, le transfert de la technologie, l’écart entre le Nord et le Sud ne cessera de se creuser. Ainsi, ce réalisme géopolitique demeure le moteur de rapports des forces mondiaux. Néanmoins l’accès des pays émergents aux nouvelles technologies pourra peut-être modifier la donne. Or, l’égoïsme des nations est inhérent à la tentation de dominer. La Chine au même titre que les Etats-Unis est motivée par la prétention

²¹⁶ « Ministère de l’Intérieur, de l’Immigration et des Collectivités territoriales français, Livre bleu de la gouvernance maritime, 2011 »

²¹⁷ « Au niveau continental vingt Etats membres d’Afrique (Afrique du Sud, Bénin, Cameroun, Comores, Côte d’Ivoire, Gabon, Ghana, Guinée, Kenya, Madagascar, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Nigeria, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Seychelles, Togo et Tunisie) (Mohamed, 2008)

de dominer le monde. Nous pourrions penser que le monde serait un jour moins déséquilibré, mais pas peut-être pas égalitaire.

D'autant plus que le cadre régional est un lieu d'impulsion et non de substitution des politiques nationales. Ainsi, les solutions régionales ne pourront être efficaces que si elles sont accompagnées par des efforts nationaux. En effet, au terme de notre analyse l'Union des Comores souffre d'une certaine déficience législative et institutionnelle. Or, pour supporter et mieux intégrer les initiatives régionales dans la stratégie d'exploitation des ressources halieutique et énergétiques, il faudrait que l'Etat comorien s'engage à renforcer ses structures institutionnelles et à édifier une stratégie politique maritime. Pour avoir l'étoffe d'exploiter et explorer ses ressources en prospective, l'Etat comorien devrait ainsi se doter d'un instrument juridique et un cadre institutionnel efficient, donc viables et adaptés à l'évolution du droit international maritime. Une législation²¹⁸ nationale spécifique au domaine d'activité maritime serait nécessaire.

Mais également, de renforcer le cadre institutionnel existant, en créant au sein du Ministère de l'Environnement et de la Pêche, un organisme qui serait chargé de la mise en valeur ses ressources. Par ailleurs, une telle viabilisation du cadre juridico-institutionnel ne serait fiable que si elle était présidée par une certaine vision politique maritime nationale. En effet, une telle perspective s'inscrirait dans le processus d'identification territoriale, puisque l'exploitation des ressources des ZEE est étroitement liée à la souveraineté nationale.

En conséquence, une telle projection politique maritime se heurtera inéluctablement au litige territorial franco-comorien à propos de l'île Mayotte. Cette question litigieuse est le nœud de la géopolitique comorienne. A tort ou à raison, l'Etat comorien a fait de ce contentieux l'argumentation essentielle justifiant le frein à son développement. Comment l'Union des Comores pourra-t-elle ménager ses susceptibilités politiques pour tirer profits de ses atouts stratégiques ? Comme nous nous acheminons vers la conclusion de ce chapitre consacré à l'étude des perspectives géopolitiques de l'Union des Comores, nous pensons qu'une politique d'apaisement qui ne buterait pas à éluder sur le contentieux, mais qui le gèlerait, pourra permettre à l'Union des Comores de relever le défi de son développement. C'est

²¹⁸ « Il n'existe pas encore une législation nationale qui définit les limites des Zones économiques exclusives (ZEE) et les Comores pourraient être considérées parmi les archipels qui génèrent autant des frontières. » (Mohamed, 2008)

pourquoi « *En injectant des ressources financières dans les accords de pêches, l'Union européenne veut apaiser cette politique à la prépondérance régionale comme on l'observe dans cette occupation de l'île Mayotte depuis l'accession à la souveraineté internationale des Comores.* » (Mohamed, 2008). Ainsi, l'exploitation de ZEE est soumise à des variables contextuelles internationales, régionales et nationales que l'Etat comorien devra articuler avec autant de subtilité diplomatique.

Conclusion du chapitre VI

Nous avons pu dégager les grandes tendances qui caractérisent l'horizon géopolitique de l'Union des Comores au 21^{ème} siècle. En effet, située au cœur d'un espace régional en pleine effervescence où se déploient les grandes manœuvres stratégiques des grandes puissances, l'Union des Comores tente de s'inscrire dans cette dynamique qui se dessine. Impliquée dans le défi régional multiforme (piraterie, terrorisme et compétition des puissances), l'Union des Comores en voie de stabilisation tente tant bien que mal de tirer profits de ces enjeux. S'ajoutent à ces enjeux régionaux, les perspectives qui découlent de la nouvelle ère géopolitique mondiale caractérisée par deux paramètres principaux : la mondialisation et le développement durable.

Ce nouvel ordre mondial porteur de contraintes et d'opportunités implique une nouvelle régulation de rapport de forces mondiales dans laquelle l'Union des Comores tout comme les PEID sont appelés à s'adapter pour survivre. Cependant, si l'esquisse de ce nouvel jeu géopolitique éclaircit l'horizon de l'Union des Comores, néanmoins, son appréhension à saisir ces opportunités risque de contrarier son essor. Bien que depuis son accession à son indépendance en 1975, les Comores n'ont cessé de s'ouvrir au monde, l'édifice de son Etat reste encore peu viable. Il faut plus que de la gestation diplomatique pour que l'Union des Comores ambitionne de saisir les perspectives qui s'offrent à elle. La construction d'une vision stratégique serait nécessaire pour être à la hauteur d'enjeux à venir.

Ainsi, l'Union des Comores devrait revoir son système pour sortir de son impasse politico-institutionnelle et répondre aux impératifs de la bonne gouvernance. Mais également avoir une plus grande lucidité dans sa conduite diplomatique, en d'autres termes modérer sa position sur les contentieux territoriaux qui l'oppose à ses voisins, la France en particulier, sans renoncer à son droit le plus inaliénable.

Conclusion de la troisième partie

Au terme de cette partie de travail, nous pouvons constater *in fine* qu'à l'origine de la problématique géopolitique de Comores, la question de l'unité politique nationale occupe une place essentielle. Étudiée ici sous le prisme de différentes théories nationalistes, la question de l'identité politique comorienne peut se révéler comme un épiphénomène. De par sa complexité et les paradoxes qu'il comporte, le nationalisme comorien est peut-être inclassable dans le répertoire des paradigmes géopolitiques. L'intérêt scientifique de notre recherche consiste à questionner le modèle d'Etat-nation comme produit culturel importé de la pensée occidentale qui se veut universalisant. Au regard de l'expérience en Afrique en général et aux Comores en particulier, le modèle d'Etat-nation s'est avéré être un échec. En effet, les ressorts de l'instabilité politique pérenne qui caractérisent l'imperfection du nationalisme comorien prennent leurs sources dans une particularité géographique et historique. L'histoire et la géographie ; deux facteurs déterminants qui façonnent l'identité territoriale d'une entité nationale. Alors que le premier incombe au fait de l'homme, le second n'est qu'une conséquence. Cependant, l'espace cadre physique sur lequel s'imprime l'activité humaine est en ce sens le réceptacle du fait géopolitique. Ainsi, dans une perspective historique nous pouvons constater que depuis le temps de sultans jusqu'à nos jours, l'histoire politique comorienne est faite de rivalités et de guerres intestines. L'histoire comme la géographie n'ont pas resserré les Comoriens, mais les ont plutôt cantonné dans leurs insularités respectives. Cet héritage conflictuel encore prégnant de nos jours continue d'influencer les acteurs politiques dans leurs rapports au territoire. Cette fracture politique permanente est peut-être dans le tréfonds de l'inconscient collectif comorien. Comment réinventer le puzzle politique d'unité comorienne ? Cette interrogation nous conduit à brosser l'état des lieux du rôle de l'élite dans le processus de politisation du territoire dès l'indépendance à nos jours. Formée à l'école coloniale, l'élite comorienne s'inscrit dans un double registre contradictoire la mettant dans une posture idéologique inconfortable. Entre continuité et rupture coloniale, elle incarne les ratés et les paradoxes de l'Etat-nation comorien. Elle construit un double discours qui cache mal les dessous de la diplomatie comorienne. Car, d'une part elle use auprès du peuple comorien d'un discours nationaliste, certes musclé et vivace, mais vide de conviction et de faits, de surcroît conjoncturel, en somme une forme de théâtralisation qui révèle son incapacité ou son indifférence à reformer un système clanique ancré dans la mentalité collective. Comment peut-elle faire face au poids de l'histoire et de la géographie ?

La conscientisation de masse est un cheminement qui s'inscrit dans le temps long. Or la durée du mandat politique est inscrite dans le court terme. Seul le président Ali Soilihi (1975-1978) avait entrepris de déconstruire l'idéologique clanique pour construire une identité politique propre à la nation comorienne. Mais la brutalité de sa méthode l'avait vite conduit à sa chute. L'expérience de cette nationalisation politique n'a jamais été reprise. En conséquence, l'élite est peu mobilisatrice à conscientiser les Comoriens dans leur identification politique nationale.

D'autre part, elle use auprès de la France, partenaire-rival incontournable un discours paradoxal, car tantôt consensuel et tantôt conflictuel suivant les circonstances. La diplomatie franco-comorienne est en somme un calcul d'intérêt fait d'injonctions et de crispations, et, au demeurant, Mayotte comme objet de chantage et négociation. La diplomatie est une variable d'ajustement politique. A ce propos, l'association « Massiwa-mané » militant pour le retour de l'île Mayotte dans le giron comorien, dépeint l'élite comorienne comme une figure ambivalente, voire de transfuge national. Au regard de trente-cinq ans d'indépendance, la nation comorienne éprouve encore des difficultés à se mettre debout. Nous avons voulu mener une réflexion transversale pour tenter de mettre en lumière les failles politiques d'une nation en quête d'unité.

Comment l'Union des Comores pourra-t-elle suivre la marche du monde du XXI^{ème} siècle, alors qu'elle n'a pas réglé des questions existentielles de la nation ? Les conditions de la refonte de l'Etat-nation sont-elles réunies pour saisir les opportunités qui s'ouvrent à son horizon ? Au carrefour des aires géographiques : l'Afrique, l'Arabie et l'Asie du Sud-Est, l'archipel des Comores est un espace relais. De cette position géographique éminemment stratégique, les Comores pourront jouer un rôle-clef dans ce vaste espace maritime. Cependant, elles ne peuvent prétendre jouer ce rôle d'articulation que si elles s'intègrent dans une entité régionale forte et ambitieuse. La C.O.I est peut-être un tremplin pour l'Union des Comores, elle est aussi un défi, car cela reste un espace à construire, des enjeux à faire et un défi multiforme à relever, mais aussi une variété de richesse à partager. Que ce soit pour tirer profit de sa position géostratégique dans le jeu des grandes puissances qui se profile dans son environnement régional. Que ce soit pour exploiter et explorer les ressources de son territoire. Ou que ce soit pour capter l'aide publique internationale relative à la bonne gouvernance et au développement durable. En définitif, l'océan Indien est un espace en projet. L'Union des Comores devrait faire preuve de réalisme pour relever le défi et donc tirer profit de ses atouts stratégiques et saisir les opportunités en prospective à sa portée pour amorcer son réel développement.

CONCLUSION GENERALE

Conclusion générale

En définitive, les Comores sont un ensemble territorial cimenté par une seule et unique matrice socio-culturelle sans socle politique national. Née dans la tourmente, longtemps trempée dans les crises politiques, cet archipel a atteint le pic de sa violence lorsque la césure politique tend à se généraliser avec une série de sécessionnismes non aboutis d'Anjouan et Mohéli dès la fin des années 80, alors que Mayotte demeure une cicatrice politique qui ronge encore l'Etat-archipel des Comores. Les Comores sont donc une nation jalonnée des tumultes et troubles politiques qui ne cessent et n'ont cessé d'écarteler cet archipel. Cette tragédie d'une nation encore rampante résulte-t-elle de la fatalité géopolitique ? En effet, la réalité géographique en l'occurrence la multi-insularité et les rivalités historiques gravées dans la mémoire collective ont toujours rythmé et rythment encore la vie politique comorienne. C'est à travers le creuset identitaire, les ressorts historiques et la complexité géographique que peut s'analyser la géopolitique comorienne.

Mais de par le monde, l'histoire a montré que c'est souvent dans le tréfonds de l'abîme qu'une nation peut découvrir en elle des forces insoupçonnées pour se redresser. L'Union des Comores a-t-elle à travers ses épreuves atteint un niveau de maturité suffisante pour opérer un réel sursaut pour changer son destin politique ?

En prise avec les dynamiques et bouleversements qui modifient l'ordre du monde, l'Union des Comores semble se mettre dans un mouvement fort contrasté. Car ruptures et continuités rythment le mouvement des Comores. D'abord un mouvement dans la continuité, puisque la mondialisation à l'instar de la colonisation, implique une forme de mimétisme matériel (ouverture aux marchés et standardisation de mode de vie occidentale) et conceptuel, (mode de gouvernance) auquel l'Etat Comorien tente de s'adapter. Ainsi cette conception de gouvernance élaborée et dictée par les instances internationales sont en partie en décalage avec les réalités socio-culturelles et socio-politiques profondes de l'archipel. C'est vrai pour la gouvernance politique où l'élite capte les allocations liées à sa conditionnalité sans répondre nécessairement à ses impératifs. Ces dynamiques opèrent des ruptures dans la conduite de l'Etat comorien comme et ceux des PIED, mais en apparence seulement. En réalité, au regard des résultats, l'élite comorienne n'intègre pas le modèle de la gouvernance dicté par ses

principaux bailleurs de fonds. De surcroît à se mettre en conditionnement pérenne avec l'autorité internationale, elle risque de perdre la maîtrise des ressorts de sa condition politique nationale, alors qu'en principe l'élaboration des politiques publiques internationales destinées aux PEID a vocation à relever plus les Etats du Sud comme l'Union des Comores qu'à les maintenir dans une posture d'assistée. Mais serait-il fortuit de la questionner sur la gouvernance contemporaine ? La gouvernance serait-elle une nouvelle forme d'impérialisme ou un pragmatisme éclairé ? Certes, elle incite les Etats du Sud à s'adapter au management ou si non à la culture de la gestion privée. Si elle dénonce, la corruption la combat-elle pour autant ? Une réponse affirmative pourrait sous-entendre que la gouvernance par le truchement de son assistance, traduirait un frein subtil à l'émancipation réelle des pays PEID tel que les Comores.

L'aide publique internationale, et peu importe ses intentions sous-jacentes, peut s'avérer intéressante pour l'Union des Comores si elle est bien utilisée. Mais une élite encline à se plier aux injonctions internationales par opportunisme sans puiser ses sources endogènes pour relever le défi de son développement est-elle prometteuse ? Dans les mutations en cours à l'échelle du monde, l'Union des Comores pourra-t-elle trouver son astrolabe pour mettre le cap sur son unité nationale et se soustraire à ses antagonismes et troubles politiques ? Force est de constater *in fine* que la réponse de la communauté internationale n'est pas suffisante pour opérer une véritable réconciliation nationale tant que les comoriens n'expriment eux-mêmes le désir profond de vivre ensemble et partager un même destin politique.

Par ailleurs, des permanences caractérisent également le rythme des Comores. Des constances qui traduisent en réalité l'immobilisme endogène. Depuis son accession à l'indépendance en 1975, les Comores ont toujours cherché à s'ouvrir au monde, mais n'ont-elles pas fini par ne pas habiter leur insularité ? Car la solution au développement des Comores a toujours été orientée par reflexe vers l'aide publique internationale. Ainsi, ce facteur extérieur a fini par développer chez l'élite comorienne une conception exogène du développement. Cette culture de dépendance a fini par anesthésier volonté et capacités visionnaires endogènes. Alors que le pays n'est pas exempt de ressources naturelles et humaines.

Une autre constance est liée à la mentalité collective. La déchirure politique qui continue d'affecter le territoire comorien traduit bien la difficulté pour cet archipel à refermer ses blessures imaginaires ou réelles du passés. La complexité géographique conjuguée à certaines causalités historiques constitue un frein à l'évolution politique nationale. Le sécessionnisme

qui a marqué les Comores cette dernière décennie a montré que la plaie politique de la nation est encore vive pour écrire une nouvelle page de l'histoire. De surcroît, le dialogue entre Mahorais et Comoriens n'a jamais été une réalité constructive pour réconcilier l'archipel. Au contraire l'incompréhension gagne du terrain et écartèle davantage l'archipel. Comment l'Union des Comores peut-elle prétendre récupérer Mayotte sans s'intéresser aux Mahorais ? Par ailleurs, une concorde inter-comorienne aurait permis de rapprocher les Comoriens. Alors que la France a certes, en partie joué sur la faiblesse de l'Etat comorien pour gagner la confiance des Mahorais et asseoir une certaine légitimité politique.

Enfin, le problème de la viabilité intrinsèque de l'Etat comorien est aussi une permanence. L'incapacité à assurer sa sécurité nationale traduit la faillite structurelle même de l'Etat. A chaque fois, que celui-ci est confronté à une instabilité interne, il fait recours à la France, ex-puissance coloniale et à défaut, fait appel à la communauté internationale. Cependant la fragilité de l'édifice de l'Etat est en réalité un problème général de beaucoup de pays africains. L'actualité viendrait corroborer cette thèse. L'intervention de l'armée française au Mali en Janvier 2013 met en exergue cette fragilité permanente de certains Etats africains. Ainsi, ces constances expliquent en partie la difficulté des Comores à se réaliser en un véritable Etat-nation. Faut-il réinventer les Comores et comment ? En vocalisant notre étude prospective sur l'horizon régional et international, nous avons tenté d'appréhender les possibilités pour l'archipel des Comores de sortir de sa crise permanente.

Nous avons montré que les territoires archipélagiques, de par leurs vulnérabilités multiformes, sont aux avant-gardes des métamorphoses géopolitiques du monde à certains moments de l'histoire. Ainsi nous pouvons dans cet épilogue mettre en perspective le spectre de l'abolition implicite de l'Etat archipel. Inadaptés aux réalités d'une mondialisation contemporaine effrénée, les micro-Etats archipélagiques peuvent être réduits à des simples enveloppes institutionnelles et donc vidés de leur substance. Le risque est de voir ces micro-Etats devenir des simples instruments au service des grands réseaux économiques. L'emprise des fonds souverains en provenance d'Arabie sur l'Union des Comores prouve amplement que l'Etat n'est qu'un simple maillon dans cette nébuleuse économique. Sous la présidence d'Ahmed Abdallah Sambi (2006-2011), ce dernier s'est plié aux injonctions de fonds souverains arabes parfois au détriment des intérêts de l'Union des Comores, bien que certains grands pays occidentaux soient confrontés au même problème, reste que le rapport entre acteurs économiques mondiaux et micro-Etat insulaire apparaît flagrant.

Au regard de ce constat, certains indicateurs nous paraissent fondés de penser qu'une refonte des Comores est possible sous certaines conditions. En effet, les Comores ont des atouts potentiels pour se réinventer. L'Union des Comores a recueilli en partie les fruits de 35 ans d'indépendance. Dans le domaine de l'éducation, elle a rattrapé son retard. Car des générations d'universitaires en retour au pays ont permis de combler le manque d'élites et relayé les Français dans la fonction publique. Une élite nationale formée pour majorité à l'étranger en France en particulier est un atout pour l'évolution des Comores. De surcroît, depuis 1999 l'Union des Comores s'est dotée d'une université. L'Union des Comores est sortie d'une diplomatie étroite. Elle a multiplié ses réseaux diplomatiques à travers le monde. La diplomatie est un levier important pour un Etat archipel qui cherche avant tout à sortir de sa marginalité géographique et à affirmer son existence sans toutefois tomber dans une dépendance. Mais ces progrès technologiques et socio-politiques n'ont pas réellement contribué à altérer en profondeur la mentalité comorienne.

Mais en dépit des opportunités et atouts stratégiques régionaux à sa portée, l'Union des Comores peine pourtant à se redresser afin d'appréhender et saisir les perspectives à l'horizon régional et international. Ce constat d'échec traduit en réalité une crise idéologique, dans la mesure où l'élite semble vaciller entre traditionalisme et modernisme. Mais changer le moteur idéologique de la société politique comorienne, c'est prendre le risque de bouleverser les fondamentaux du système de valeur collectif. Or l'idéologie clanique est le réceptacle dans lequel se loge le pouvoir politique de la société comorienne avec une forte emprise spatiale. Réinventer les Comores nécessiterait une métamorphose profonde de la structure socio-politique.

L'autorité traditionnelle dont est tributaire l'élite institutionnelle est l'entrave structurelle de toute évolution politique de par sa pensée réductrice au clan (*higna*), et également source de la corruption (*ufissidifu*). La notabilité aux Comores constitue un rempart contre l'impunité en matière de détournement de fonds publics. A chaque fois qu'un fonctionnaire de l'Etat est poursuivi pour malversation ou détournement de fonds, il s'abrite derrière la notabilité de son clan. En effet, les notables, gardiens de la tradition mènent une obstruction systématique à l'action de la justice. Ainsi le pouvoir politique dépendant de l'autorité traditionnelle se trouve entravé dans ses propres moyens fonctionnels. L'autorité traditionnelle tire par conséquent les ficelles du pouvoir.

Mais s'ajoutent aux antagonismes claniques, les égoïsmes insulaires, que les efforts de la réconciliation nationale n'ont pu consumer et qui menacent l'équilibre précaire des institutions. En 2016, fin du premier cycle de la présidence tournante des nouvelles tensions s'annoncent déjà et assombrent l'horizon. Au demeurant, du plus violents aux plus subtiles. Le coup d'Etat reste l'expression politique dans une société où les divisions sont profondément enracinées dans la mémoire collective. Les tendances sécessionnistes surgissent sur la scène politique nationale comme de cycles sismiques incontrôlés et incontrôlables. Ainsi, les conditions de réinventer les Comores au regard de cet état de fait sont essentielles. L'espoir est de voir aux commandes une élite d'abord audacieuse qui oserait briser les chaînes de la tradition pour libérer les énergies vitales au service de la nation, ensuite visionnaire, capable d'édifier une nouvelle identité politique nationale fondée sur une démocratie réelle.

C'est à ces conditions que les Comores pourront se réinventer. Mais l'élite actuelle viscéralement accrochée aux vieilles recettes de lutte du pouvoir ne semble pas s'apprêter à inscrire l'archipel dans une nouvelle marche de l'histoire, où l'archipel des Comores aurait une image lisible et donc contemporaine dépouillée de ses artifices institutionnels pour cheminer vers une métamorphose d'état d'esprit. Si le changement de mentalité est un préalable pour l'évolution d'une société politique, en revanche il nécessite un temps long pour se réaliser. Certes l'Etat comorien est doté aujourd'hui d'un certain outillage technique et intellectuel mais il est pourtant toujours en panne du fonctionnement. Parce qu'une nation doit être une construction réelle et non imaginaire. A l'image d'une graine qu'on plante dans une terre fertile à partir de laquelle pousse un arbre et de cet arbre donne des branches, les Comores, en dépit de leur espace fragmenté devraient pour se parfaire en nation accomplie avoir une même et unique idéelle politique. Pour le cas des Comores nous pensons que c'est le support pédagogique des idéaux qu'il faudrait peut-être revoir.

Mais cela impliquera de changer de registre et répertoire sur la manière de réguler l'exercice du pouvoir et revitaliser l'espace politique national. L'islam, valeur cardinale commune ne devrait-il pas être source d'apaisement et de concordance inter-comorienne ? « *Si deux groupes de croyants se combattent, faites la conciliation entre eux [...] Les croyants ne sont-ils pas des frères ? Etablissez la concorde entre vos frères.* » (Coran S 49 : V 9 et 10). Il est vrai qu'à chaque fois que les tensions et violences politiques éclatent, l'islam se dresse comme un rebond culturel, évitant ainsi aux Comores de sombrer dans une guerre civile. Par

ailleurs bien que l'islam soit le maillon essentiel du tissu socio-culturel de la nation, il trouve ses limites dans la conciliation puisque son implantation aux Comores avait pour corolaire la guerre des clans arabo-shiraziens.

Quels résultats retenir de cette recherche ? En définitif les résultats de cette recherche montrent que l'archipel des Comores est un épiphénomène géopolitique de par ses paradoxes territoriaux. En l'occurrence ces résultats montrent comment les acteurs construisent leurs discours sur le territoire dans une double finalité : externe et internes. D'abord finalité interne dans la mesure où le discours sur l'unité ou sur le séparatisme est une offre variable dans le marché politique. Ces discours florissants en période de crise ne sont en réalité qu'une pure spéculation circonstanciée. Par ailleurs, en temps de paix relative, le nationalisme n'est pas entretenu, c'est plutôt la vacuité du patriotisme qui prévaut. On voit comment l'espace est mise à contribution dans la stratégie des acteurs en dehors de toute considération objective.

Les résultats mettent en exergue ici les limites dans la quête d'une adéquation entre identité et espace. Aux antipodes du conflit dans le continent africain où la difficulté pour des ethnies diverses à cohabiter sur un même territoire conduit à le diviser pour donner une certaine cohérence géopolitique, alors que dans le contexte multi-insulaire comorien on cherche à unifier politiquement un peuple culturellement fusionné sur un espace naturellement fragmenté. Ensuite finalité externe, car aux Comores comme dans la plupart des archipels, l'insularité est agitée comme un étendard d'une certaine vulnérabilité géopolitique pour solliciter l'assistance de la communauté internationale. On assiste la aussi à une sorte de mise en scène car l'autorité nationale en faillite va pallier par le truchement de la communauté internationale la déficience de sa légitimité interne.

Ces résultats cherchent à révéler l'état d'esprit du conflit. En effet nous avons pu observer que les rivalités du pouvoir sur l'espace peuvent être superficielles d'une certaine manière, puisque les principaux belligérants spéculent sur l'image autant que sur la réalité du conflit. Par exemple un leader politique²¹⁹ aux Comores peut incarner l'union à un moment donné et s'avérer à un autre moment un artisan du sécessionnisme. Cette variation de posture des

²¹⁹ « Ahmed Abdallah Sambi a annoncé mercredi « Si vous le voulez bien, et si Dieu me prête vie, je serais candidat à l'élection présidentielle de 2016 » (2016-2021) Non seulement la loi ne l'interdit pas, mais c'est une idée séparatiste de prévoir un roulement entre les différentes îles » Or, la prochaine élection présidentielle devrait normalement revenir à une personnalité originaire de la Grande Comore » Bourhane Ahmed (Journal de la diaspora comorienne en France et dans le monde, 22 avril 2015)

acteurs politiques dictée par des intérêts et une vision personnelle ou clanique du pouvoir indique un certain état d'esprit du conflit. Où se trouvent les racines du conflit qui déchire la nation comorienne ? Le conflit permet non seulement de mettre en scène le jeu du pouvoir mais permet aux micro-Etats faillis ou faillibles d'élaborer de stratégie de survie sur la scène internationale. Mais quelle serait la substance d'une nation politique qui n'aurait ni pilier idéologique sur lequel reposeraient les valeurs collectives ni sommet (Etat) stable qui rassemble et transcende les clivages à l'instar des monarchies constitutionnelles dans lesquelles le roi demeure le rassembleur ultime de nation ? Certes les Comoriens partagent les mêmes valeurs culturelles, mais cela semble insuffisant pour rendre une nation viable et fonctionnelle.

Nous n'avons pas la prétention d'écrire le scénario politique des Comores, mais il nous incombe d'indiquer que l'ouverture d'une nouvelle piste de recherche en géographie politique appliquée en milieu insulaire est possible à partir du cas comorien. A ce sujet, il nous semble pertinent de conclure ce travail en mettant en relief les dynamiques épistémologiques en géographie et en géographie politique.

En effet, loin d'être figé dans le temps, le concept géopolitique est un paradigme fluctuant comme les logiques spatiales. « *Nous sommes sortis de l'ère des grandes conquêtes purement territoriales : aujourd'hui, on se soucie plus d'organiser l'espace que de le conquérir ou l'accroître [...]* La géopolitique conserve pourtant son utilité. Il est même indispensable de s'y référer dans un monde en transition, où toutes les cartes sont en train d'être redistribuées à l'échelle planétaire » (Benoit A, 2005). Il semble que le rapport du pouvoir à l'espace n'est plus le même. Les évolutions temporelles ont quelque peu modifié les logiques du fonctionnement des espaces politiques. Dans son article intitulé « *La géographie de la démocratie : La géographie, ça sert maintenant à faire la paix* » (Michel Bussi, 2007). Il prend à revers Yves Lacoste, en montrant que le territoire n'est pas un lieu de rivalités, mais un lieu de négociations.

Cette observation nous semble nuancée, du moins pour notre cas d'espèce. Car il est vrai que depuis 2001 l'Union des Comores fonctionne sous un mode de gouvernance résultant d'un pacte négocié entre acteurs politiques. En revanche cette paix retrouvée est loin d'être une garantie pérenne pour la stabilité du territoire national, puisque à l'approche de la fin du premier cycle de la présidence tournante, des interrogations et inquiétudes planent sur son renouvellement. Toutefois, le concept de « nation », quelque peu galvaudé par le fait de la

mondialisation, reste pourtant un paramètre essentiel. La refondation de l'archipel est une question immanente à la « comorianité » mais comment et pour quelle finalité ?

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

- ABDALLAH R.** Relations d'amitié et de coopération entre la France et les Comores : Université Montpellier 3, 1994. 150 p. (Mémoire DEA : Histoire militaire : Montpellier 3 : 1994) (JAUFFRET, P. Directeur de mémoire)
- ABDOU D.** Les Comores et l'aide extérieure pour le développement. Toulouse : Université de Toulouse, 1983. 197 p. (Th. Doctorat : Science politique : Toulouse 1983) (ROUSSILLON, Henry. Directeur de thèse).
- ABDOU D.** Les Comores : un État en construction. Paris : l'Harmattan, 1993. 188 p.
- ABDOUL-ANZIZ B-Y.** Morphogenèse et modelé dans un milieu insulaire tropical : l'exemple de Mayotte. Lille : Université Lille, 1991. 286 p. (Th. Doctorat : Géographie : Lille 1: 1995) (BATTIAU, Quesney. Directeur de thèse)
- ABDOUL-ANZIZ R.** Comores : les institutions d'un État mort-né. Paris : l'Harmattan, 2001. 373 p.
- ABOU JAOUDE S.** L'identité nationale du Liban, genèse, évolution et expression d'une question toujours d'actualité. Bordeaux : Université Michel de Montaigne, 2003. 615 p. (Th. Doctorat : Science religieuse : Bordeaux 3 : 2003) (CHAMUSSY P, Réne. Directeur de thèse).
- ADAM B.** Conflit en Afrique : analyse des crises et piste pour une prévention, Ed. Complexe, 1997. 304 p.
- AHMED CHAMANGA M.** Dictionnaire français-comorien. L'Harmattan. Paris, 1997, 185 p
- AHMED SALEH M.** L'enjeu des traditions dans la communauté comorienne de Zanzibar. In autorité et pouvoir chez les swahili. Zanzibar, Conférence internationale sur l'histoire et la culture de Zanzibar. Décembre 1992, p. 223-243.
- AKNIN A.** et **FROGER G.** Développement durable : doctrine, pratique et évaluation. In Environnement et développement. Paris : Ed. IRD, 2002, p. 51-72.
- ALLEMAND S.** et **GODARD P.** Développement durable. Paris : Autrement, 2006. 95 p.
- AMIRI S M.** L'Océan indien : nouvelles donnes géostratégiques depuis la fin de la guerre

- du Golfe. Université Montpellier 3 1994, p.150 (Mémoire de DEA : Histoire militaire 1994)
- ANCIAUX R.** (Dir.). La République laïque turque : trois quarts de siècles après sa fondation par Atatürk Bruxelles : Ed. Complexe, 1970, 137 P.
- ANDRADE E S.** Les îles du Cap-Vert de la « découverte » à l'indépendance nationale 1460-1975. L'Harmattan. Paris, 1996, 345 p.
- ANDRÉ G.** (Dir.). Limites et discontinuités. Paris : SEDES, 2002. 151 p.
- ANDREANI J-L.** Comprendre la Corse. Paris : Gallimard, 1999. 284 p.
- ANDRIANTSEHENO D.** et **FORNELLS J.** Penser le développement en signant pour la forêt : des activités humaines et de la structure sociale dans la perspective du développement local : cas de 2 terroirs de la commune de Merikanjakan. In Étude du milieu naturel. Cahiers d'Outre-mer n°257, 2000, 157-185.
- ANGEON V.** et **SAFFACHE P.** Les petites économies insulaires et le développement durable : des réalités locales résilientes? Étude Caribéennes, [En ligne] mis en ligne le 10 Décembre 2008, p. 1-8 [consulté le 20 janvier 2009]
- ARRAULT J-B.** Du toponyme au concept d'usage et signification du terme archipel en géographie et dans les sciences sociales. Espace géographique n°4, 2005, p. 315-328.
- ARYE O.** Islam et politique en Afrique de l'Est. Outre-Terre Revue Française de Géopolitique n°11, mai 2005, p 19-32
- Association Internationale de Climatologie (A.I.C),** Climat, Tourisme et Environnement, Acte colloque Tunisie, 3-8 septembre 2007. 114 p
- AVOUKA M.** Langue et Pensée Arabo-musulmans aux Comores : des origines jusqu'à nos jours. Bordeaux : Université Bordeaux 3, 1997. 341 p. (Th. Doctorat : Etudes arabo-islamique. Bordeaux 3 : 1997) (SAMAHA, El Khoury. Directeur de thèse)
- BABADZAN A.** Insularité : Hommage à Henri-lavande. In Société des amis des archives Paris : Ed. Société d'ethnologie, 2003, p 261-268
- BADARIOTTI D.** (Dir.) et **BUSSI, M.** (Dir.) Pour une nouvelle géographie politique, Territoire-Démocratie-Election. Paris : Economica, 2004. 300 p.
- BADIE B.** L'État importé : essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique, Fayard, Paris 1992, 334 p.
- BADIE B.** L'impuissance de la puissance : essai sur les incertitudes et les espoirs des nouvelles relations internationales. Paris : Fayard, 2004. 293 p.
- BADIE B.** La diplomatie de connivence Paris : la Découverte, 2011. 273 p.
- BAILLY M.** et **DUFOUR P.** L'aide au développement à l'heure de la mondialisation.

- Toulouse : Ed. Les essentiels Millan, 2002. 63 p.
- BAILLY A.** (Dir.), **FERRAS R.** (Dir.) et **PUMAIN D.** (Dir.). Encyclopédie de la géographie, Economica, Paris 1983, 1155 p.
- BALENCIE J-M.** et **GRANGE A.** Monde Rebel, guerres civiles et violences politiques. Ed. Michalon, Paris 1999, 1519 p.
- BALMOND L.** (Dir) Les interventions militaires françaises en Afrique. Paris. Ed. Pédone. Revue Étude Internationale, n 1, 1998, 182 p.
- BANGOURA D.** (Dir.) L'Union africaine face aux enjeux de la paix, la sécurité et de défense. Paris : l'Harmattan, 2003, 253 p
- BANGOURA D.** (Dir.). Les nouveaux enjeux sociopolitiques et stratégiques de la coopération militaire française en Afrique. In Observatoire permanent de la Coopération Française. Paris. 1996, p 99-141
- BANGOURA D.** Géopolitique de l'Afrique. Revue Défense nationale n ?. Aout-septembre 1996, p 133-144
- Banque Mondiale.** Comores : le sentier ardu de la croissance économique : le besoin de réajustement. In Rapport officiel de la Banque mondiale. Documentation et rapport n° 6690, Moroni, 2010. 96 p
- Banque Mondiale.** Les Comores : problèmes et perspectives d'une économie de petite dimension [En ligne] mis en ligne le 20 janvier 1979. [Consulté le 10 février 2010 p 1-12
- BARBARA L.** Aceh indonésienne : la seconde conquête. Outre-Terre Revue Française de Géopolitique n 12, septembre 2005. pp 129-137
- BART F.** Les paradoxes du littoral Swahili : Fragment et ouverture entre péninsule môle et archipel. Écho Géo [En ligne] mis en ligne le 01 décembre 2008/février 2009 [consulté le 15 décembre 2009]
- BARTHE C.** L'État et le monde rural à Mayotte, Karthala, Paris 2003, 238 p.
- BATTISTINI R.** et **VERIN P.** Géographie des Comores, Nathan, Poitiers, 1984, 131 P.
- BAUD P.** (Dir.) **BOURGEAT S.** (Dir.) et **BRAS C.** (Dir.) Dictionnaire de la géographie, Hatier, Paris 1997, 509 p.
- BAYARD J-F.** L'État en Afrique. Fayard, Paris, 1994, 425 p.
- BAYARD J-F.** L'illusion identitaire. Fayard, Paris 1996. 312 p
- BAYART J-F.** France-Afrique : aider moins pour aider mieux. Revue Politique Internationale, n 56, 1992, p 141-159
- BEAUJARD P.** Océan Indien, le grand carrefour. In les grandes découvertes. L'Histoire,

n 355, juillet 2010, p. 30-35.

BEAUVIER L. Le Pacifique insulaire : sa géographie politique et sa géopolitique. Géographie tropicale, Université Bordeaux 3 1988, 184 p. (Mémoire DEA, Géographie Bordeaux 3 : 1988)

BEGIN M. (Dir.) et **PUMAIN D.** (Dir.). La représentation des données géographiques : statistique et cartographie, Armand colin, col. Cursus géographique, Paris 2000, 188 p.

BELLESCIZE de G. Le maintien de la paix en Afrique : la France et le programme RECAMP, Afrique Contemporain n 191, 1999. p 7-28

BENJAMIN D. et **GODARD H.** Mayotte : un morceau de France dans l'aire musulmane, Mappemonde n 64, 2000. p 4-5

BENSOUSSAN O. La mer, menace ou espoir de développement pour Mayotte. L'Outre-mer n 248 d'octobre-novembre 2009, p 489-512 [En ligne] le 01/10/2012 [consulté le 01/10/2013].

BERNABEAU-CASANOVA E. Le nationalisme Corse : genèse, succès et échec, l'Harmattan, Paris 1997, 259 p.

BERNARD N. et **BRETON E.** Le développement touristique en milieu insulaire tropical : enjeux spatiaux et transformations sociétales, l'exemple d'Ihabela (État de São Paulo, Brésil). In Mondes insulaires tropicaux. Géopolitique, économie et développement durable. Ellipses, Paris 2008, p. 147-159.

BERNARDIE-TAHIR N. Zanzibar, entre africanité et insularité, Acta Géographia, n 124, 2000, p. 20-38.

BERNARDIE-TAHIR N. (Dir.) et **TAGLIONI, F.** (Dir.), Les dynamiques contemporaines des petits espaces insulaires. Karthala, Paris 2005, 443 p.

BERNARDIE-TAHIR N. L'autre Zanzibar : une géographie d'une contre insularité. Karthala, 2008, Paris 379 p.

BERNARDIE-TAHIR N. Malte : Étude géographique d'un micro-État insulaire en Méditerranée. Bordeaux : Université Bordeaux 3, 1997. 180 p. (Thèse. Doctorat : Géographie : Bordeaux 3 : 1997) (DI MEO, Guy. Directeur de thèse)

BERTRAND M. (Dir.), **CABANEL P.** (Dir.) et **de LAFARGUE B.** (Dir.). La fabrique des nations. Les Ed. de Paris. Paris 2003, 399 p.

BESNAULT R. Géostratégie de l'Antarctique, Economica, Paris 1992, 433 p.

BESSAT F. Chronique d'une disparition annoncée. La Géographie n 1528, 2007, p 82-87

BIDAUT J. Enjeux territoriaux et conflit dans le Pacifique insulaire. In conflits et remédiation. Revue Rur@lités n°1, 2011 [En ligne] mis en ligne le 25/05/2011,

[Consulté le 17 décembre 2011] 21 p.

- BIGO D.** et **HERMANT D.** Approche polémologique : conflit et violence politique dans le monde de tournant des années 1990, I. F. P (Institut Française de Polémologie, Paris). 1992, p 429-430
- BLANCHAR E.** et **DUFLO M.** La départementalisation de Mayotte : les frontières coloniales renforcées. *Revue anthropologie*, 2009, p 62-65
- BOINA A.** Introduction à l'étude de la gouvernance politique aux Comores, Document de travail, PNUD, Moroni, [En ligne] mis en ligne le 01/02/2001, [consulté le 12/05/2001], p 35
- BOINA A.** Pauvreté et gouvernance, décentralisation et lutte contre la corruption, Commissariat générale du plan, Moroni, PNUD, [En ligne] le 02/04/ 2002, [consulté le 10/11/2002], 41 p.
- BOISADAM P.** Mais que faire de Mayotte ? Paris : l' Harmattan, 2010, 533 P.
- BOISGALLAIS A-S.** Les dérives de la coopération militaire de la France en Afrique. In Rapport Observatoire Permanent de la Coopération Française. Ed. Desclée de Brouwer. Paris, 1995, p 101-134.
- BONAVENTURE O.** Nationalisme libérateur, nationalisme dominateur ou juste nationalisme. In *Ethique pratique : revisiter les valeurs*. Publié dans Philosophie morale. Facebook. Le 02 février 2012, p 1-7
- BONNELLE F.** (Dir). Réflexion sur l'avenir institutionnel de Mayotte. In Rapport secrétariat d'État d'Outre-mer. La Documentation française. Paris, 1998,104 p.
- BONNEMAISON J.** Les territoires de l'identité. L'Harmattan, Paris 1999, 315 p.
- BONNEMAISON J.** Nation, Aide, Espace : Pacifique insulaire. *Revue Tiers-monde* n 149. 1997, p. 126-134.
- BONNEMAISON J.** Les fondements d'une identité : l'archipel de Vanuatu Polynésie. ORSTOM, Paris 1983, 200 p.
- BOUCHARD C.** (Dir.). Les petites îles face au changement climatique : vulnérabilité, adaptation et développement. *Vertigo* [En ligne] n°3 mis en ligne le 19 /01/2011, [consulté le 27 septembre 2012]
- BOULINIER G.** L'archipel des Comores. *Hérodote*, n 37-38, Paris, 1985, p 201-209
- BOURHANE A.** Candidature d'Ahmed Abdallah Sambu aux prochaines élections présidentielles (2016-2020). *Habarizacomore* (Journal de la diaspora comorienne en France et dans le monde) publié le 22 avril 2015
- BOUTIN C.** et **ROUVILLOIS F.** Le coup d'État, O.E.I.L, Paris, 2007, 385 p.

- BRAOUEZE K.** L'extrême droite au Royaume-Uni : une réelle imprégnation idéologique dans l'espace politique et public au cours de la dernière décennie. *Hérodote*, n 144, 1er trimestre 2012, p. 182-204
- BRETON J-L R.** Un modèle indien de démultiplication de l'État et de désamorçage des tensions nationales ? In *L'État et les stratégies du territoire. Mémoire et document de géographie*. 1991, p. 79-86.
- BROUILLET E.** La négation de la nation : identité culturelle québécoise et le fédéralisme. Ed. Septentrion. Cahier des Amériques n°12. Québec. 2005, 478 p.
- BRUNEAU M.** Tropicalité, post-colonialisme et géographie tropicale : évolution d'un débat des géographes francophones aux géographes anglophones. In *Colloque de géographie (Colloque Tropicalité en géographie, 24-25-26 janvier 2007, Maison des Suds et MSHA. Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, Pessac)*
- BRUNEL S.** Le développement durable. Presse Universitaire de France. Paris, 2004, 127 p
- BRUNET R.** Les phénomènes des discontinuités en géographie. CNRS, Paris, 1967, 117 p.
- BRUNET R.** (Dir.), **FERRAS R.** (Dir.) et **THERY H.** (Dir.). Les mots de la géographie : dictionnaire critique, Reclus, la Documentation française, Montpellier 1992, 470 p.
- BURAC M.** Approche géographique du problème de l'unité politique dans les États et les pays multi-insulaires de la Caraïbe. *Études caribéennes, C.E.R.C*, 1991, p. 147-158.
- BURGI N.** (Dir.). *Fracture de l'État-nation*. KIME, Paris, 1994, 320 p.
- BUSSI M.** Pour une géographie de la démocratie : « la géographie ça sert maintenant à faire la paix ». *Espace Politique* n 1 [En ligne] mis en ligne le 01/10/2007, [consulté le 01/09/2010.]
- CAMILLERI J.** et **FALK J.** Écologie et crise de la souveraineté nationale. In *Écologie politique, science, culture et société* n 8. Paris, 1993, p. 18-32.
- CAMINADE P.** Comores-Mayotte : une histoire néocoloniale. Ed. Agone, Marseille, 2004, 176 p.
- CARPARIN J-C.** L'insularité : thématique et représentation. L'Harmattan, Paris 1992, 475 p.
- CARVALHO A-F.** Analyse commune de la situation de développement de l'Union des Comores. Bureau du Coordinateur Résident des Nations unies aux Comores, 2002, 197 P
- CASSAGNAUD J.** Jeux et enjeux de langues pour les jeunes de Mayotte. Ed. Connaissance et savoir, Paris 2010, 649 p.
- CAZES-DUVAT V.** et **MAGNAN A.** L'île de Bird aux Seychelles : un exemple du

développement durable, l'Harmattan, 2004, 235 p.

CAZES-DUVAT V. et **PASKOFF R.** Les littoraux de Mascareignes entre nature et aménagement, l'Harmattan, Paris, 2004, 187 p.

CAZES-DUVAT V. Le poids des contraintes physiques dans le développement des atolls : l'exemple de l'archipel de Maldives (Océan indien), Les Cahiers d'Outre-mer n 53, 2001, p. 3-26

CAZES-DUVAT V. Les littoraux des îles des Seychelles, l'Harmattan, Paris, 1999, 359 p.

CAZES-DUVAT V. Méthodologie d'évaluation de la vulnérabilité des plages à l'érosion : application aux îles granitiques de l'archipel des Seychelles, Géomorphologie, n° 1, 2001, p. 31-40

CAZES-DUVAT V. Recommandation d'aménagement et de gestion des côtes sédimentaires pour un développement durable du tourisme dans les petites îles tropicales : les leçons à tirer de la situation de l'Océan indien. In Mondes insulaires tropicaux. Ellipses Paris, 2008, p. 198-214

CAZES-DUVAT V. et **MAGNAN A.** Développement touristique et préservation des patrimoines dans les archipels de l'océan Indien : Maldives, Seychelles et Mascareignes. In Patrimoines et développement dans les pays tropicaux. Actes des IX^e journées de Géographie Tropicale, Pessac, 2003, DYMSET, p. 629-640.

CHAGNON H. et **HARIBOU A.** Les Comores, Que sais-je, Presse Universitaire de France, Paris, 1980, 127 p.

CHAIGNEAU P. La politique militaire de la France en Afrique, CHEAM, Paris, 1984,

CHAIGNEAU P. La politique militaire française en Afrique. CHEAM, Paris 1996

CHAKRINA E. Les relations extérieures des collectivités territoriales de l'océan Indien. Grenoble : Université de Grenoble, 2010. 567 p (Thèse. Doctorat : Science-politique : Grenoble : 2010. (DAVIGON, Jean-François. Directeur de thèse)

CHALIAND G. L'enjeu africain : géostratégie des puissances, Ed. Complexe Paris 1984, 161 p.

CHAPLEAU P. et **MISSER F.** Mercenaires. Ed. Desclée Brouwer. Paris, 1998, 222 p

CHARILLON F. La politique étrangère de la France. Études : la Documentation française n 5331, 2011, 238 p.

CHAUPRADE A. (Dir.) et **THUAL F.** (Dir.) Dictionnaire de Géopolitique. Ellipses 2^e Édition, Paris 1999, 633 p

CHAUPRADE A. Géopolitique : constance et changement. Ellipses, Paris 2003, 939 p.

CHEBEL M. La formation de l'identité politique. PUF, 1986, 223 P.

- CHOUZOUR S.** Le pouvoir de l'honneur : tradition et contestation en Grande Comore. L'Harmattan, Paris, 277 p.
- CLAVAL P.** Continuité et discontinuité épistémologique. In Tropicalité en Géographie (Colloque Tropicalité en géographie, 24-25-26 janvier 2007, Maison des Suds et MSHA. Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, Pessac)
- CLAVAL P.** Espace et pouvoir. Puf, Paris 1978, 257 p.
- CLAVAL P.** Géopolitique et géostratégie, la pensée politique, l'espace et le territoire au XX^e siècle. Nathan, Paris 1994, 183 p.
- CLAVAL P.** Les espaces de la politique. Armand Colin, 2010, 407 p.
- CODACCIONI-MEISTERSHEIM A.** Insularité, insularisme, îléité, quelques concepts pour l'étude des systèmes insulaires. Atelier M.A.B d'Oessan, Paris 1998, 411 p.
- Commission Nationale Française de Géographie Politique.** Géopolitique des insularités en Europe et dans le monde. In Acte du colloque de Minorque. L'Harmattan, Paris 2003. 246 p
- CONSTANT F.** Des statuts à la carte pour les outre mers français vers de nouveaux schémas de partage de responsabilité ? In l'Outre-mer français où en sommes-nous ? Regards sur l'actualité n 355, novembre 2009, p 25-40.
- CONSTANTIN F.** Conditions swahilies et identité politique. In Journal of international Africa, vol 57, 1987, n 2, p. 219-233.
- COPINSCHI P. DURAND M-F. et PLACIDI D.** Recomposition Africaine. Atlas de la Mondialisation, Paris, 2009, 176 p
- CORDELLIER S.** Dictionnaire historique et géopolitique du XX^e siècle. 2000, 736 p
- CORDELLIERS S. et POISSON E.** Nation et nationalisme. La Découverte. Paris, 1995, 105 p.
- COUTAU-BEGARIE H.** Géostratégie de l'océan Indien, Economica. Paris, 1993, 347 p.
- COUTAU-BEGARIE H.** Géostratégie du Pacifique, Economica. Paris 1987, 351 p.
- CROISAT M.** Le fédéralisme dans les démocraties contemporaines, Ed. Clefs Paris 1999, 160 p.
- CRUSOL J.** Les îles à sucre : de la colonisation à la mondialisation. Ed. Les Perséides. Paris 2007, 542 p.
- D'HAUTESERRE A-M.** Paradis extrême : restructuration économique ou perte de culture ? Les Tuamotu et le tourisme. In Mondes insulaires tropicaux : Géopolitique, économie et développement Ellipses, Paris, 2008, p. 127-146.
- DAMIR B A.** Tradition d'une lignée royale des Comores : l'Inya Fwambaya de Ngazidja.

- L'Harmattan. Paris, 1985, 191 p.
- DAUPHINE A.** et **PROVITOLLO D.** La résilience : un concept pour la gestion des risques. Annale de géographie n 654, mars-avril 2007. P 115-125
- DAVID G.** Acteurs, espaces-ressources, échelles : premiers éléments pour une gestion durable de la pêche artisanale en Mélanésie : îles et littoraux tropicaux. In Actes des VII^e journée des géographes tropicale du comité nationale des géographes français, Brest, septembre 1997, Presse Académique, p. 69-80.
- DAVID G.** et **MIRAULT É.** Le rôle structurant des récifs coralliens dans la mise en tourisme du littoral réunionnais. In Mondes insulaires tropicaux : géopolitique économie et développement durable. Ellipses, Paris 2008, p.80-104.
- DEFAY A.** La géopolitique. Que sais-je, Puf, Paris 2005, 127 p.
- DEFONTAINE P.** Géographie et religion. Gallimard. Paris 2004, 114 p.
- DEHOORNE O.** et **SAFFACHE P.** La gestion des ressources naturelles des îles tropicales : entre stratégie de développement et enjeux du pouvoir. In mondes insulaires tropicaux : Géopolitique, économie et développement. Ellipses. Paris, 2008,p 235-240.
- DELANNOY S.** Géopolitique des pays émergents. Puf. Paris 2012, 177 p.
- DELCORE R.** Le jeu des grandes puissances dans l'océan Indien. L'Harmattan. Paris 1993, 236 p
- DELPEREE F.** Le fédéralisme en Europe. Puf. Paris, 2000, 127 p.
- DENARD B.** et **SIDOS F-X.** La privatisation des conflits : le retour des mercenaires. Ed. ESSEC. Paris, 2003, 359 p
- DEPRAZ S.** Géographie des espaces protégés. Ed. Armand Collin, Paris 2008, 320 p.
- DESCHAMPS A.** Les Comores d'Ahmed Abdallah : Mercenaires, révolutionnaires et cœlacanthe. Karthala. Paris, 2005, 167 p.
- DESSE M.** et **SAFFACHE P.** Les littoraux Antillais : des enjeux de l'aménagement à la gestion durable. Ibis Rouge Édition. Paris, 2005, 116 p.
- DESSE M.** Les hydrocarbures et les enjeux énergétiques insulaires. In Mondes insulaires tropicaux. Ellipses. Paris, 2008, p. 62-78.
- DESSE, M.** Les littoraux du Caraïbe insulaire, des territoires en mutation : Habilitation à diriger la recherche, t. 2, Université Paris IV-Sorbonne, 2004, 285 p.
- DESSE M.** Les ZEE et le nationalisme maritime des îles. In Mondes insulaires tropicaux. Ellipses. Paris, 2008, p. 19-31.
- DETIENNE M.** L'identité nationale : une énigme. Gallimard. Paris, 2010, 177 p.

- DOSSAR M B.** Problématique de la lutte contre l'érosion hydraulique sur l'île d'Anjouan (Comores). [En ligne], mis en ligne le 01/02/ 2005, [consulté le 03/04/2006], p 67-73
- DOUMENGE F.** Fidji depuis 1987 : un État prétorien en Océanie. Conflit actuel, une géopolitique du Pacifique et des îles, n 23-24, 2009, p. 31-71.
- DOUMENGE F.** Fidji depuis, un État prétorien en Océanie. Études politiques. 2009, p. 3-5
- DOUMENGE F.** Les îles et les micro-États insulaires. In Ces îles où l'on parle français. Hérodote n 37-38, Paris, 1985, p 297-327
- DOUMENGE F.** Quelques contraintes du milieu insulaire. In Insularité, insularisme. CRET, Col : Iles et archipels n 8, Bordeaux 1995, p.9-16
- DOUMENGE J-P.** Enjeu géopolitique et intérêts scientifiques des espaces insulaires. In Nature et hommes dans les îles tropicales. Col. Îles et archipels n 3, CEGET Bordeaux Talence 1984 p. 1-6.
- DUFOURCQ J.** La France et les enjeux stratégiques de l'océan Indien. In Géopolitique de l'océan Indien. Hérodote n°145. La Découverte. Paris, 2012, p. 21-29
- DUMONT G-F.** Mayotte : une exception géopolitique mondiale. Outre-Terre, Revue Française de géopolitique n 11, Paris, mai 2005, p. 516-527.
- DUMONT G-F.** Démographie politique les lois de la géopolitique des populations. Ellipses. Paris, 2007, 498 p.
- ELA A.** La prévention des conflits en Afrique centrale. Karthala. Paris, 2001, 218 p
- EL-ASHRY M.** Le nouveau fonds pour l'environnement. Ed. Finance et développement. Paris, 1994, 48 p.
- EI-BARWANE M.** Valeurs socio-culturelles dans une société traditionnelle : le cas des Comores. In Communication au séminaire international sur la dynamique identitaire et formation tout au long de la vie, Mayotte, 2007, 1-18 p
- ELOMARI B.** La coopération militaire française en question. Étude de l'Observatoire de transfert d'armement. Lyon, 2001, 110 p.
- FASQUEL J.** Mayotte, les Comores et la France. L'Harmattan. Paris, 1991, 159 p.
- FLAMENT E.** et **DEWAILLY J-M.** Le tourisme littoral : les littoraux : espaces de vies. Ed. SEDEC. Paris, 2001, 192 p.
- FLOBERT T.** Les Comores : évolution juridique et science-politique. Mémoire faculté de droit et science-po d'Aix Marseille, 1976, 183 p.
- FOUQUET Y.** Au plus profond des océans les trésors d'un monde à venir. Diplomatie n° Hors-série 2, 2007, p. 92-93.
- FOURNET-GUERIN C.** La dimension spatiale du fait national à Madagascar : un État-

nation en Afrique. Espace politique n°7. [En ligne] mis en ligne le 07/01/2009, [Consulté le 08/09/2010], p. 1-18

GABAS J-J. et **CHAPONNIER J-R.** Le temps de la Chine en Afrique. Karthala. Paris, 2012, 201 p.

GABAS J-J. Nord-Sud : l'impossible coopération, Presse des science-po, Paris 2002, 115 p.

GAILLARD J-C. La culture comme enjeu majeur de la gestion des catastrophes liées à des phénomènes naturelles au sein des sociétés traditionnelles. In La vulnérabilité des sociétés et territoires face aux menaces naturelles. Géorisque n 1. Presse universitaire Montpellier 3. 2006, p. 43-53.

GALLOIS P.M. Géopolitique : les voies de la puissance. Plon. Paris 1990, 445 p.

GALY M. Instabilité africaine. Politique Étrangère n 3, Paris 2005, p. 793-806

GARCIN T. Les enjeux stratégiques de l'espace. Ed. Bruylant. Paris 2001.146 p

GAUCHET M. (Dir.) **MANENT P.** (Dir.) et **ROSANVALLON P.** (Dir.) La nation, Gallimard. Paris 1995, 459 p.

GAUCHON P. et **TELLENNE C.** (Dir.). Géopolitique du développement. Puf. Paris, 2005, 384 p

GAY J-C. Les discontinuités spatiales. Economica. Paris, 1995, 112 p.

GAY J-C. Mayotte à l'aube du XXI^e siècle. Mappemonde n 50, CNRS. 1998, 42-43

GAY J-C. L'île-hôtel : symbole du tourisme maldivien. Les Cahiers d'Outre-mer n 213, 2001, p. 27-52.

GAY J-C. Le tourisme dans un espace non touristique : le cas de la République Fédérale Islamique des Comores. L'Information géographique n 4. 2000, p. 300-313.

GEIC (Groupe d'expert intergouvernemental sur l'Evolution du Climat). Rapport 2000-2001 [En ligne] 2000-2001 [consulté le 12 décembre 2001]

GELLNER E. Culture, identité et politique. Puf. Paris, 1987, 189 p.

GEORGE P. et **VERGER F.** Dictionnaire de la Géographie. Puf, Paris, 2000, 500 p.

GEORGE P. Géopolitique des minorités. Puf. Paris, 1984, 128 p

GERHARD S. Les équilibres et déséquilibres du système fédéral Suisse In Manuel système politique Suisse. Bern, Stuttgart, Paris 1993, p 43-60

GERMAIN É. Idéologie et réseaux transnationaux à travers l'océan Indien. In Géopolitique de l'océan Indien. Hérodote n 145. La Découverte. Paris, 2012 p. 104-117.

GILBERT, D. L'indépendance d'un micro-Etat : le pari de Vanuatu. Revue Tiers-monde n 149, 1997, p 121-138.

GILBERT D. Le pacifique Sud et ses ZEE : des ressources à la géopolitique du thon. In

- Mondes insulaires tropicaux. Ellipses. Paris, 2008, p 33-59
- GODARD H.** et **KAUFMANT A.** La vague déferlante de l'immigration à Mayotte. Mappemonde n 64, 2001, p. 7-10.
- GODARD O.** Développement durable : exhorter ou gouverner ? Le Débat n 116. Gallimard. Paris, 2001, p 64-79
- GOGUET D.** L'Union Européenne et la prévention des conflits en Afrique. Université de Paris 1, 2002, 150 p (Mémoires, Master International : Sciences-po : Paris 1 : 2002)
- GOTTMAN J.** La politique des États et leur géographie. CTHS. Paris, 2007, 261 p.
- GOURDIN P.** Géopolitiques : manuel pratique. Case-Choiseul. Paris, 2010, 735 p.
- GRANDSERRE A.** La diplomatie navale chinoise : entre soft power et coercition. Diplomatie n 10, 2012, p. 46-47
- GRESH A.** Séisme géopolitique au proche Orient. In changer le monde. Manière de voir Monde diplomatique, n 83, 2009, p 18-18
- GUEBOURG J-L.** Espace et pouvoirs en Grande Comore. L'Harmattan. Paris, 1995, 592 p.
- GUEBOURG J-L.** La Grande Comore des sultans aux mercenaires. L'Harmattan. Paris, 1993, 272 p.
- GUEBOURG J-L.** Petites îles et archipels de l'Océan indien. Karthala. Paris, 1999, 570 p.
- GUEBOURG J-L.** Socotra : une île hors du temps. CRET, Col, îles et archipels n 25, Bordeaux, Université Michel de Montaigne, 1998, 109 p.
- GUILLARD O.** Géopolitique de l'Inde. Puf. Paris, 2012, 211 p.
- GUILLAUD D.** (Dir.), **HUETZ DE LEMPS C.** (Dir.) et **SEVIN O.** (Dir.). Îles rêvées : territoires et identités en crise dans le Pacifique insulaire. Puf. Sorbonne, 2003, 371 p.
- GUILLOT F.** Les principaux groupes religieux au Liban : une mosaïque confessionnelle. Ed. Akadem. 2006, p 1-1
- GUIOMAR J-Y.** L'idéologie nationale. Éd. Champ Libre. 1974, 285p
- GUIOMAR J-Y.** La nation entre histoire et la raison. La Découverte. Paris, 1990, 191 p.
- GUMUCHIAN H.** (Dir.) et **MAROIS C.** (Dir.). Initiation à la recherche en géographie, aménagement, développement, environnement. Economica. Paris 2000, 413 p.
- HADDAD A.** L'arabe et le Swahili dans la République du Zaïre. Paris : études islamiques, histoire et linguistique. Société d'édition d'enseignement supérieur. Paris, 1983, 262 p.
- HAERI P.** De la guerre à la paix : pacification et stabilisation post-conflit. Economica. 2008, 268 p.
- HASSNER P.** et **MARCHAL R.** Guerres et sociétés : États et violence après la guerre

- froide. Karthala. Paris, 2003, 616 p
- HORS M.** Démocratie et développement. In Développement et mondialisation. La Documentation française n 310. Paris, 2002, 487-513
- HUBERT J-P.** La discontinuité critique : essai sur les principes a priori de la géographie humaine. Publication de la Sorbonne. Paris 1993, 221 p.
- HUETZ-DE-LEMPS C.** Aux origines de la crise fidjienne. In Une géopolitique du Pacifique et des îles. Conflit actuel n 23-24, 2009, p. 6-30.
- HUFFER É.** Grands hommes et petites îles : la politique extérieure de Fidji, Tonga et Vanuatu. Orstom. Paris 1993, 305 p.
- HUFTY M.** (Dir.). Jeux de gouvernance : regards et réflexions sur un concept. Karthala. Paris, 2007, 242 p.
- HUGON P.** Géopolitique de l'Afrique. SEDES. Paris, 2009, 269 p.
- IBRAHIME M.** La naissance de l'élite politique comorienne 1945-1975. L'Harmattan. Paris, 2000, 198 p.
- JAGER J-C.** Comprendre et réussir la métropolisation : les questions en débats In Cahier de la métropolisation n° 1 [En ligne] le 01/10/ 2001, consulté le 03/02/2002.
- JAUZE L. ARNAUX S et BAGNY L.** Impact des changements climatiques sur les arbovirose dans une île tropicale en développement (Mayotte). Vertigo [En ligne], Volume 10 Numéro 3, décembre 2010, [consulté le 10 septembre 2012].
- JOLLIVET M.** Le développement durable : de l'utopie au concept. Ed. Elsevier. Paris, 2001, 288 p
- KABOU A.** Et si l'Afrique refusait le développement. L'Harmattan. Paris, 1991, 207 p
- KAMARDINE S, GILBERT D, GWENAELE P et ROLAND T.** Fragilisation et modification des formations littorales meubles sur l'île d'Anjouan (Comores) : Quand l'érosion d'origine anthropique se conjugue au changement climatique. In Les petits Etats et territoires insulaires face aux changements climatiques : vulnérabilité, adaptabilité et développement. Revue Vertigo volume 10 numéro 3 [En ligne], mis en ligne le 01 décembre 2010 [Consulté le 14/04/2014] p 1-26
- KAMARDDINE M. et KAMARDDINE R.** La départementalisation expliquée à la jeunesse mahoraise : l'ultime étape. Éd. Orphie. Paris, 2009, 144 p.
- KAROLINE P-V.** Géographie et pouvoir. Critique Internationale n 10 Paris 2001, p. 51-58.
- KASTORYANO R.** Vers un nationalisme transnational, redéfinir la nation, le nationalisme et le territoire. Revue Française de Science Politique n 4, août 2006. Presse de science po. Paris, p. 533-553.

- KEARNEY R E.** Problèmes posés par le développement et la gestion des pêches dans les petits États insulaires, Nouméa : Commission du Pacifique Sud. Document Occasionnel, n 16, 1979, 19 p.
- KELMAN I.** Sécurité insulaire et diplomatie des catastrophes dans le contexte du changement climatique. Cahier de sécurité intérieur, n 61, 2006, p. 13-18.
- KEUKO R M.** Guerre et conflit. L'Harmattan. Paris, 2008, 260 p.
- KIPRE, P.** La crise de l'État-nation en Afrique de l'Ouest. Outre-Terre Revue de Française de Géopolitique, n 11 mai 2005, p. 19-32.
- KIRBY A.** Pacific islander flee rising sea [En ligne] 2000-2001[consulté le 26 décembre 2001]
- KLEINSCHMAGER R.** Éléments de la géographie politique. Presses Universitaires de Strasbourg. Paris, 1993, 135 p.
- KLOTCHKOFF J-C.** Les Comores : l'archipel oublié, Tourisme loisir. Paris, 1988. p
- KRIESI H.** Le système politique Suisse. Economica. Paris, 1998, 420 p.
- LABRECQUE G.** Les frontières maritimes internationales. L'Harmattan. Paris 1998, 443 p.
- LABRECQUE G.** Les conflits frontaliers maritimes. Diplomatie n 2, septembre 2004, p. 41-44
- LACOSTE Y.** (Dir.). Écologie politique et géopolitique. Hérodote n 100. La Découverte. Paris, 2000, p 3-12
- LACOSTE Y.** Encyclopédie de la géopolitique. Flammarion. Paris 1993, 1679 p.
- LACOSTE Y.** Japon et géopolitique. Hérodote n 78-79. La Découverte. Paris, 1995, 3-12
- LACOSTE Y.** La géographie ça sert d'abord à faire la guerre. Ed. Maspero. Paris 1976, 249 p
- LACOSTE Y.** La mer : quatre grands changements géopolitiques. In Géopolitique de la mer : droit de la mer. Hérodote n°3. La Découverte. Paris 1984, p 3-43
- LACOSTE Y.** Vive la nation : destin d'une idée géopolitique. Fayard. Paris 1997, 339 p
- LAFOSSE M.** Énergie marine renouvelable : une aubaine pour la planète bleue ? Diplomatie, n 10, 2012, p. 22-23
- LAMBOURDIERE É.** Les Caraïbes dans la géopolitique mondiale. Ellipses Paris 2007, 464 p
- LAMBOURDIERE É.** Les îles face aux enjeux du XXI^e siècle : statut politique, modernisation, et capacité d'affronter la globalisation. In Mondes insulaires tropicaux. Ellipses. Paris 2006, 88 p.
- LANNI D.** Afrique du Sud : naissance d'une nation plurielle. Ed. L'aube, 1997, 87 p.

- LASSERRE F.** et **GONON E.** Espaces et enjeux, méthodes d'une géopolitique critique, l'Harmattan. Paris 2002, 470 P.
- LASSERRE F.** et **GONON E.** Manuel de géopolitique : enjeux de pouvoir sur les territoires. Armand Colin. Paris 2008. 374p
- LAUNAY A.** La Randonnée, un produit touristique pour Mayotte. Maîtrise d'Aménagement. Université Montpellier 3, 1995, 105 p.
- LAVENTURE M.** Le tourisme, facteur du développement de L'Outre-mer français. Direction des Journaux Officiels. Paris, 1997,280 p
- LE FUR L.** État fédéral et confédération d'États. Panthéon- Assas, Paris 2000, 815 p.
- LE GUENENEC-COPPENS F.** (Dir.) et **PARKIN D.** (Dir.). Les hommes accomplis. In Autorité et pouvoir chez les Swahili. Karthala. Paris, 1998, p. 131-152.
- LE GUENNEC COPPENS F.** (Dir) et **COPLAN P.** Les Swahilis entre Afrique et Arabie. Karthala. Paris, 1991, 215 p.
- LEFEBVRE H.** Espace et politique : le droit à la ville. Economica. Paris 2000, 105 p.
- LEGOFF N.** Les Comores et l'aléa cyclonique dans le contexte des changements climatiques : la vulnérabilité différenciée d'Anjouan et de Mayotte. [En ligne], Vertigo Numéro 3, Volume n°10 décembre 2010, [consulté le 10 septembre 2012].
- LENOIR Y.** Climat de panique : la vérité sur le réchauffement climatique et ses conséquences. Ed. Favre. Paris, 2001, 223 p
- LEONE F. MESCHINET DE RICHEMOND N.** et **VINET F.** Aléas naturels et gestion des risques. Puf. Paris 2010, 284 p.
- LESALES T.** L'inégalité des territoires insulaires de la Caraïbe face aux menaces volcaniques. Études Caribéennes, [En ligne], août 2007 p. 1-7, [consulté le 12 décembre 2007]
- LESOURD M.** (Dir) **THERY H.** Le problème du contrôle territorial des petits espaces : l'exemple de la république du Cap-Vert micro-Etat insulaire. In L'Etat et la stratégie du territoire. Mémoires et Documentations géographique. Paris, 1991, p. 101-110
- LESOURD M.** État et société aux îles du Cap-Vert. Karthala. Paris, 1995, 521 p.
- LEVY J.** L'Espace légitime : sur la dimension géographique de la fonction politique. Presse de la Fondation nationale de sciences politiques. Paris 1994, 442 p.
- LISZKOWSKI H D.** Mayotte et les Comores : escales sur la route des Indes aux XVe et XVIIIe siècles. Baobab. Collection Mémoires. Mamoudzou 2000. 411 p.
- LOUCHET A.** La planète océane. Armand Colin. Paris, 2009, 559 p.
- LOUNGOU S.** Les péchés capitaux de Mouammar Kadhafi. Diplomatie n 52, septembre-

octobre 2011, p. 22-24.

M'SA A. D. Lutttes de pouvoir aux Comores : entre notables traditionnels, notables professionnels et politique professionnelle : le cas d'Azali. Ed. la Lune Paris, 2006, 222 p

MAGNAN A. Conflits des valeurs sur le littoral : l'exemple insulaires tropicaux. Étude foncière n 130, 2007 p. 41-44.

MAINET G. (Dir.) et **BRUNEAU J-C.** (Dir.). La géographie tropicale à la croisée des chemins. In Tropicalités en géographie. (Colloque Tropicalités en géographie, 24-25-26 janvier 2007, Maison des Suds et MSHA. Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Pessac.) [Communication]

MAINET-VALLEIX H. Durban, les Indiens, leurs territoires, leur identité. Karthala Paris, 2002, 265 p.

MAISONNEUVE É. Chine l'envers et l'endroit. Ed. Rocher. Condé-sur Noireau. 2012, 217 p.

MARC F. Des armées africaines : comment et pourquoi faire ? Outre-Terre, Revue Française de Géopolitique n 11 Mais 2005, p 347-347

MARC J-V. et **SAFFACHE P.** Les îles de la Martinique : entre tourisme et dégradation, La Géographie Acta Géographica n 1513, 2004, p. 70-76

MARC J-V. Les îlets du Robert et du François (Martinique) : entre environnement et développement. Ed. Publibook. Paris, 2003, 107 p.

MARÉCHAL B. Le grand jeu Sino-Américain : essai sur le devenir du monde, Édition Golias. Villeurbanne, 2012, 169 p.

MARTIN J. Comores : quatre îles entre pirates et planteurs. L'Harmattan. Paris, 1983, 611p.

MARTIN J. Histoire de Mayotte : département français. Ed. Les Indes savantes. Paris 2010, 195 p.

MATHIEU J-L. La protection internationale de l'environnement. Puf. Paris, 1991, 126 p

MAXIMY R de. Archipel des Comores : étude géographique. Thèse de doctorat Université Bordeaux 3, 1970, 407 P.

MAZERAN H. Géopolitique de l'Océan indien. C.H.A.M. Paris, 1994, 170 p.

MBABIA O. La Chine en Afrique. Ellipses Paris, 2012, 150 p.

MEDPE (Ministère d'État du Développement de la Pêche et de l'Environnement des Comores). Le programme d'action nationale d'adaptabilité, Résumé exécutif Union des Comores, Moroni, 2001,90 p

MEISTERSHEIM A. L'île laboratoire. [Acte du colloque de la Corse : Communication 19-

- 21 juin 1997] Université de la Corse. Ed. Alain Piazzola, 1999, 459 P
- MELLAH F.** De l'unité arabe : essai d'interprétation critique. L'Harmattan. Paris, 1985. 225 p.
- MERTON N.** La population martiniquaise et son climat insulaire : perception et adaptation. TER, Université des Antilles et de la Guyane, 1998, 150 p.
- MEYER É.** Sri Lanka : entre particularisme et mondialisation. In *Asie plurielle*. Belin, Col La Documentation française, 2001, 180 p.
- MICHALON T.** Mayotte et les Comores, le dépit de la fille aînée. *Monde diplomatique* n 22, 1984, p. 1-23.
- MINASSIAN G.** Zones grises : quand les États perdent le contrôle. Ed. Autrement. Collection frontière. Paris, 2011, 201 p.
- MIOSSEC A.** Le tourisme et les aménagements touristiques littoraux. In *Géographie humaine des littoraux maritimes*. Ed. SEDEC. Paris, 1998, p. 309-412.
- MIOSSEC A.** Les littoraux entre nature et aménagement. Armand Collin. Paris, 2004, 192 p.
- MOHADJI F.** et **KUMAH O.** Le livre de l'environnement. PNUD. Moroni, 2012, 89 p
- MOHAMED M.** Vers une politique maritime et océanique comorienne au XXI^e siècle. The United Nations-Nippon Programme. 2008, 135 p.
- MOLES A.** Nissonologie ou sciences des îles. *Espace géographique* n 4, 1982, p 281-288.
- MONTAGGIONI L.** Les récifs coralliens et l'élévation du niveau de la mer : risques et réponses In *Le changement climatique et les espaces côtiers*. Actes du colloque d'Arles, Mission ministérielle de l'effet de serre 12 au 12 octobre 2000, p. 28-34
- MONTBRIAL T.** *Géographie politique*, Puf. Paris, 2006, 128 p.
- MONTBRIAL T.** Qu'est-ce que la géographie politique ? *La Géographie* n 1513, Juin 2004, p 1-11
- MOREAU S.** et **MARSZEK A.** Géopolitique mahoraise et réunionnaise : de la crise actuelle à un état des lieux régional. *Hérodote* n 145, 2012, p. 150-160
- MOREAU-DEFARGES P.** Introduction à la géopolitique. Seuil. Paris 1994, 223 p.
- MOULTSON E.** Les implications de la géographie tropicale dans le colonialisme : l'exemple des Comores dans l'étude des espaces colonisés. In *Tropicalités en géographie*. (Colloque Tropicalités en géographie, 24-25-26 janvier 2007, Maison des Suds et MSHA. Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Pessac) [Communication].
- MSA A.** Comores 1975-2000 : Un espoir déçu. Ed. L'Officine Paris. 2001, 259 p.
- MUSTAPHA T.** L'insularité. Presses Universitaires Blaise Pascal. Clermont-Ferrand 2005,

508 p.

- NAHAVANDI F.** Repenser le développement et la coopération internationale. Karthala, Paris 2003, 298 p.
- NEGRIN J-P.** Le fédéralisme à la comorienne. Annuaire des pays de l'océan Indien, Volume VII, 1980 p. 134-142.
- NGUEYEN É.** Géopolitique de l'Afrique. Studyrama. Levallois-Perret, 2010, 231 p.
- OLIVIER D. MARC J-V.** et **SAFFACHE, P.** Des ressources naturelles convoitées : des enjeux autour des îles de la Martinique. In Mondes insulaires tropicaux. Ellipses. Paris, 2008, p. 161-182.
- ORAISON A.** Le différent franco-comorien sur Mayotte. Revue juridique de l'océan Indien n°16, [En ligne le 03/05/ 2007], [consulté le 11/12/2007], p 1-9
- ORAISON A.** Nouvelles remarques critiques concernant le contentieux franco-comorien sur l'île de Mayotte. Droit privé, n 132, Université de la Réunion. 2010, p. 913-927.
- ORAISON A.** Réflexion générale sur les perspectives du règlement du conflit franco-comorien sur l'île de Mayotte à l'aube du 21^{ème} siècle. Droit privé n° 2006/1. Paris, 2004, p 237-285
- ORTOLLAND D.** (Dir.). et **PIRAT J-P.** (Dir.). Atlas géopolitique des espaces maritime. Technip. Paris, 2010, 333 p.
- PAITEL P.** L'enjeu Kanak. France-Empire. Paris, 1985, 302 P.
- PAITEL P.** La guerre de Malouines (1982). In géopolitique et géostratégie des mers et des océans Diplomatie hors-série n 2, 2007, p 20-24.
- PAPON P.** Le sixième continent : géopolitique des Océans. Ed. Odile Jacob, Paris 1996, 336 p.
- PARENT C.** Le concept d'État fédéral multinational. P.I.E Peter Lang. Bruxelles, 2011, 492 p
- PASKOFF R.** L'élévation du niveau de la mer et les espaces côtiers : le mythe et la réalité. Institut Océanographique. Paris, 2001, 191 p.
- PAULET J-P.** La mondialisation. Armand colin, Col. Synthèse géographie. Paris 2002, 95 p.
- PEBARTHE H.** Littoral mauricien et tourisme : quelques perspectives de développement et de gestion intégrée pour le Sud-Est de l'île. GrapfiGéo n 12. Paris 2000, 96 p.
- PELLETIER P.** Insularité dans la mer intérieure japonaise. CEGET, Bordeaux Talence, Col : îles et archipel n°16, 1992, 267 p
- PELLETIER P.** La géopolitique insulaire du Japon. Hérodote, n 78-79 1995, p 20-96
- PELLETIER P.** La Japonaisie : géopolitique et géographie historique de la sur-insularité au

- Japon. CNRS. Col : Espace et milieu. Paris, 1997, 389 p
- PELTRE P.** Les densités de population rurale. In population et développement durable : des cartes pour voir. IRD Montpellier [En ligne] le 29/09/2003,[consulté le 10/11/2003]
- PIPITE J.** Les îles de Torres du Vanuatu contre la montée des eaux. In géopolitique des mers et des océans. Diplomatie n 10, 2012 p 92-95
- PLANETE-INFO.** La déforestation s'est accélérée entre 2000-2005. [En ligne] 2001-2003 [consulté le 13 Janvier 2002]
- PNUD** Programme des Nations unies pour le développement : Comores développement humain durable et élimination de la pauvreté, élément pour une stratégie nationale. Moroni, Système des nations-Unis, 1997. p 60
- PNUD** Programme des nations unies pour le développement. Gouvernance, capitale sociale et réduction de la pauvreté. In rapport sur le développement durable. Moroni, Système des Nations-Unis, 2001, p 92
- POIRINE B.** Les petites économies insulaires : théories et stratégies du développement. L'Harmattan. Paris, 1993, 279 p
- POURTIER R.** Géopolitiques africaines. Bulletin de l'Association de Géographes Français n 2, 2002, p 1-263
- POURTIER R.** Imagerie et stratégie territoriale. In l'Etat et les stratégies du territoire. Mémoires et Documents géographiques. Paris, 1991, 189 p.
- PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.** États généraux des Outres mers, 2011.
- PUJO P.** Mayotte la française. Ed. France-empire. Paris, 1993, 221 p.
- RAFFESTIN C.** Pour une géographie du pouvoir. Librairie technique. Paris, 1980, 249 p.
- RAILLON F.** L'Indonésie : la réinvention d'un archipel. Documentation Française. Paris 1999, 177 p.
- REQUEJO F.** Fédéralisme multinational et pluralisme de valeurs : le cas espagnol. Diversitas. Bruxelles, 2009, 193 p.
- RETAILLE D.** L'État, le territoire et les relations internationales : nouvelle approche géographique. In : Revue du monde musulman de la Méditerranée n 68-69, 1993. P 41-64
- RETAILLE D.** Le contrôle de l'espace : entre territorialité et géographicit . Les probl mes d'int gration des Etats sah lo-sahariens. In L'Etat et les strat gies du territoire. Ed. CNRS. M moires et Documents. Paris, 1991, p 89-100
- RETAILLE D.** Le monde du g ographe. Ed. Presse Sciences-Po. Paris, 1999, 285 p.

- REVAH O.** Quelle chance de survie pour l'État post-conflit? L'Harmattan. Paris, 2010, 493 p.
- RFIC et PNUD.** Comores, développement humain durable et élimination de la pauvreté. Frison-Roche. Moroni, 1997, 56 p.
- RIST G.** Le développement : histoire d'une croyance occidentale. Presses Sciences-po. Paris, 1996, 426 p.
- ROBINEAU C.** Essai sur les phénomènes de comportement économique à Anjouan : archipel des Comores Université de Madagascar, Tananarive, 1963, 153 p. (Mémoire de DESS, Université de Madagascar, 1963)
- ROBINEAU C.** L'Islam aux Comores : une étude d'histoire culturelle de l'île d'Anjouan, CEAN, IEP-Bordeaux IV, 1980, 18 p
- ROBINET C.** Existe-t-il un vide stratégique dans l'océan Indien. Hérodote n 145, 2012, p. 48-68
- ROGER-LACAN V.** Lutte contre la piraterie, facteur structurant de sécurité en océan Indien. Hérodote n 145, 2012 p. 118-128.
- ROSIERE S.** Comprendre l'espace politique. Espace Politique n 1, [en ligne] 1/ 2007-1 mis en ligne le 01 janvier 2007, [consulté le 17 septembre 2008].
- ROSIERE S.** Dictionnaire de l'espace politique. Armand Collin. Paris, 2008, 319 p.
- ROSIERE S.** Géographie politique et géopolitique. Ellipses. Paris 2003, 320 p.
- ROSSI G.** L'ingérence écologique : environnement et développement rural du Nord au Sud. CNRS, 2001, 264 p.
- ROY O.** Islam, nationalisme et pouvoir. Études constitutionnelles et politiques n 104, 2003, p. 45-53.
- RUFIN-SOLER C.** Les politiques de gestion insulaire dans l'archipel des Maldives. Cyber géo, Espace, société et territoire [En ligne] le 17/10/2005, [consulté le 23/09/2007], p. 1-9.
- RUPNIK J.** (Dir.). Le déchirement des nations. Seuil. Paris 1995, 285 p.
- SAFFACHE P.** Caractères physiques, fonctionnements dynamiques et modalités de protection du littoral martiniquais. In Terres d'Amérique n°3. 2000, p. 293-312.
- SAFFACHE P. MOULET D. PELIS Y. et TRANSLER A-L.** Les ressources côtières de la Martinique et de la Guadeloupe : perspectives et enjeux. In Mondes insulaires tropicaux. Ellipses. Paris 2008, p. 216-233.
- SAID AHMED S A.** La nature multi-insulaire de l'État et ses implications politiques. Montpellier : Université Montpellier 3, 2005, 136 p (Mémoire. DEA : Géographie : Montpellier 3 : 2005) (GAY, Jean-Christophe. Directeur de Mémoire)

- SAID BACARI S A.** The Swahili chronicle of Ngazija, Bloomington. Ind. African Studies Program, Indiana University, 1977, 136 p.
- SAIN-MEZARD I.** Quelle architecture de sécurité pour l’océan Indien ? Hérodote n 145, 2012 p. 129-149
- SAKOYAN J.** Les frontières des relations familiales dans l’archipel des Comores. Revue Autrepart n 57-58, 2011, p. 181-198.
- SANGUIN A-L (Dir.).** L’ex-Yougoslavie dix ans après Dayton. L’Harmattan. Paris, 2005, 263 p.
- SANGUIN A-L.** Faire le tour de l’île...Quelques jalons pour une géopolitique des insularités. (Dir.). In Vivre dans une île : une géopolitique des insularités. L’Harmattan Col. Géographie et culture. Paris 1997, p. 11-17.
- SASKIA S.** Nouvelle géographie politique. L’Europe et l’Empire [En ligne] mis en ligne le 20 décembre 2000, [consulté le 12 Mars 2001 p. 1-8.
- SCETAUROUTE.** Projet : Infrastructure, Eau, Environnement en RFIC (République Fédérale Islamique des Comores, Étude d’impact sur l’environnement, décembre 1999, Moroni, 330 p.
- SCHAEFFER É.** Conception d’un circuit d’écotourisme aux Comores, Association Mwezinet [En ligne] mis en ligne le 03/04/2004 [consulté le 02/03/2005].
- SELIM A.** L’identité culturelle. Anthropos. Paris, 1981. 237 p.
- SEM G.** Introduction au statut juridique de la Polynésie française. DDOM. Papeete (Tahiti), 1996, 334 p
- SIMOULIN V. (Dir) PASQUIER R. (Dir.) et WEISBEIN J. (Dir.).** La gouvernance territoriale, pratique, discours et théorie. LGDJ. Col. Droit et société. Paris, 2007, 240 p.
- SIVIGNON M.** Les îles et les États en Méditerranée. Hérodote n° 90, 1998, pp 79-93
- SOGGE, D.** Réformer d’urgence l’aide internationale. Manière de voir n 83, 2004 p. 49-51.
- SOIBAHADDINE I.** En quel sens faut-il transformer l’éducation aux Comores ? : Essai de réflexion sur l’échec de l’enseignement ancien et moderne en milieu rural mahorais. Bordeaux : Université Bordeaux 2, 1980, 514 p (Thèse. Doctorat : Science de l’éducation : Bordeaux 2 : 1980 (WITTEWER, Jacques. Directeur de thèse)
- SOIBAHADDINE I.** Lettre aux collectivités. Sénat, [En ligne] mis en ligne le 01/02/ 2011, [consulté le 05/03/2011]
- SOULIMANT N.** Insularité et prise de conscience environnementale. La Rochelle : Université de la Rochelle, 2010, 474 p (Thèse. Doctorat : Géographie : la Rochelle :

- 2010) (MARROU, Louis. Directeur de thèse)
- TAGLIONI F.** (Dir.). Insularité et développement durable. IRD. Montpellier 2011, 551 p.
- TAGLIONI F.** Géopolitique des petites Antilles, influences européenne et nord-américaine Karthala. Paris, 1995, 324 p.
- TAGLIONI F.** L'archipel des Malte : insularité touristique en question. Espace géographique n 186, 2001, p. 48-55.
- TAGLIONI F.** L'île d'Anjouan figure de la balkanisation de l'archipel des Comores. Sur le vif, [En ligne] mis en ligne septembre, 2008, 12 p, [consulté le 20 janvier 2009] EchoGéo.
- TAGLIONI F.** Les espaces francophones du bassin indo-Océanique en quête de coopération régionale. In Quatre siècles de francophonie. Saint-Denis, Université de la Réunion, colloque Travaux et Documents n 20, 2003, p. 213-237.
- TAGLIONI F.** Les petits espaces insulaires au cœur des revendications frontalières maritimes dans le monde. Espace politique, n 1, 2007, p. 61-75. [En ligne] mis en ligne le 01 Janvier 2007 [consulté le 20 Janvier 2008]
- TAGLIONI F.** Les revendications frontalières maritimes dans le bassin de la Caraïbe : Etat des lieux et perspectives. Norois n 180, 1998, p. 617-630.
- TAGLIONI F.** Les revendications séparatistes et autonomistes au sein des États et Territoires mono et multi-insulaire : Essai de typologie. Cahier de Géographie du Québec, n 136, 2005, p. 5-18.
- TAGLIONI F.** Mayotte s'ancre dans la République française, un contresens de l'histoire ? Sur le vif, [En ligne] mis en le 01/07/ 2009, [consulté le 23/09/2010] EchoGéo
- TAGLIONI F.** Qu'en est-il du déterminisme naturel? Géopoint n 96 : Espace et nature géographie aujourd'hui, 1996, p. 239-244.
- TAGLIONI F. BENJAMIN D et GODARD H.** Mayotte et la Réunion dans l'Océan indien : entre intégration et marginalisation. Economie de la Réunion, n 105, 2000, p. 26-29.
- TAINA J.** La question des îles Malvinas. Diplomatie Hors-série, 2007, p. 45-48
- TASSIN J.** Le réchauffement climatique va-t-il conduire les petites îles à être englouties sous les invasions biologiques ? Vertigo -la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], mis en ligne le 01 décembre 2010, Volume 10 Numéro 3 [consulté le 01 janvier 2011]
- THIERRY N.** « L'hypo-insularité » : une nouvelle condition insulaire ; l'exemple des Antilles françaises. Espace géographique, n 4, 2005, p. 239-341.
- THIESSE A-M.** La création des identités nationales. Ed. Seuil. Paris, 1999, 224 p.

- THUAL F.** Contrôler et contrer : stratégies géopolitiques. Ellipses. Paris, 1999, 192 p.
- THUAL F.** Méthodes de la géopolitique. Ellipses. Paris 1996, 127 p
- THUAL F.** Les conflits identitaires. Ellipses. Paris, 1995, 191 p.
- TOHIRI M.** La république des imberbes. L'Harmattan. Paris, 1985, 228 p
- TOME P.** Afrique : Conflit et développement. Politique Étrangère, n 3-4 Paris, 2003, p. 307-336
- TORIS S.** La perception du tourisme, Observatoire du développement de la Réunion, coll., Études de synthèses n 53, 53 p.
- TORIS S.** La sensibilité des Réunionnais à la préservation des récifs coralliens, Observatoire du développement de la Réunion, coll., Documents n 38, 53 p.
- UNION DES COMORES.** Communication nationale sur le changement climatique, Résumé exécutif, Moroni, [En ligne] le 02/04/ 2002, [consulté le 25/07/2002], 90 p
- UNION DES COMORES.** Étude de vulnérabilité aux changements climatiques évaluation qualitative. Union des Comores In Rapport national, [En ligne] le 02/03/2011, [consulté le 10/11/2011], 73 p
- UNION DES COMORES.** Ministère de l'intérieur, direction de la sécurité civile. État d'évaluation des besoins de secours d'appui de l'Union des Comores suites aux pluies torrentielles du 20 au 26 avril 2012 [En ligne] le 01/12/2012, [consulté le 23/02/2013]
- VALANTIN J-M.** Écologie et gouvernance mondiale. Autrement. Paris, 2007, 150 p
- VELLAS F.** Tourisme et environnement : les cas des îles de la Martinique. In Territoire et société insulaire. Ministère de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs. Paris, 1991, p. 355-359.
- VERGES F.** L'Outre-mer de la République française : Permanence et mutation. In L'Outre-mer français où en sommes-nous ? Regards sur l'actualité n 355 novembre 2009, p 56-67
- VERIN P.** Les Comores. Karthala. Paris 1994, 263 p.
- VERSCHAVE F-X.** France-Afrique : le crime continu. Lyon Ed. Tahin Party, 2000, 75 p.
- VILATTE S.** L'insularité dans la pensée Grecque. Paris : Annales littéraires de l'Université de Besançon. CRHA. 1991, volume 106, n°72, p 7-12
- VINET F.** et **LEONE F.** La vulnérabilité des sociétés et des territoires face aux menaces naturelles. Géorisque, n 1, 2006 p. 9-25.
- VOISSET G.** L'imaginaire de l'archipel. In Les archipels en quête d'imaginaire. Colloque pluridisciplinaire, 13-15 mars. Karthala. Paris 2003, p. 322-338.
- WACKERMANN G.** Géopolitique de l'espace mondial : dynamique et enjeux. Ellipses.

Paris, 1997, 240 p.

WORM B. et **BARBIER E.** et al. Impact of Biodiversity loss on Ocean Ecosystems Service, Science vol. 314, 2006, p. 787-790.

YANN G. Etalement urbain et transformation de la structure urbaine de deux capitales insulaires : Moroni et Mutsamudu, archipel des Comores (océan Indien). Les cahiers d'Outre-Mer [En ligne], mis en ligne le 01/10/2012, [consulté le 02/01/2013]

ANNEXES

Annexes

Annexe 1 : Modèle d'investigation

Annexe 2 : Allocution de l'ex-Président de l'Union des Comores, Ahmed Abdallah Sambi auprès de l'Assemblée générale de Nations-Unis portant sur la revendication de l'île Mayotte.

Annexe 3 : Document de la résolution des Nations-Unis relative à la question de l'île Mayotte

Annexe 4 : Document du groupe de travail de haut niveau sur la résolution du contentieux Franco-Comorien au sujet de l'île de Mayotte

Annexe 5 : Photos des chefs d'Etats de deux parties respectives au litige Franco-Comorien

Annexe 6 : Allocution de l'ex-président de l'Union des Comores Ahmed Abdallah Sambi auprès de l'Union Africaine

Annexe 7 : Communiquée de l'Armée nationale du développement de l'Union des Comores

Annexe 1

Structure d'investigation : retour d'expérience La dimension nationale du fait géopolitique

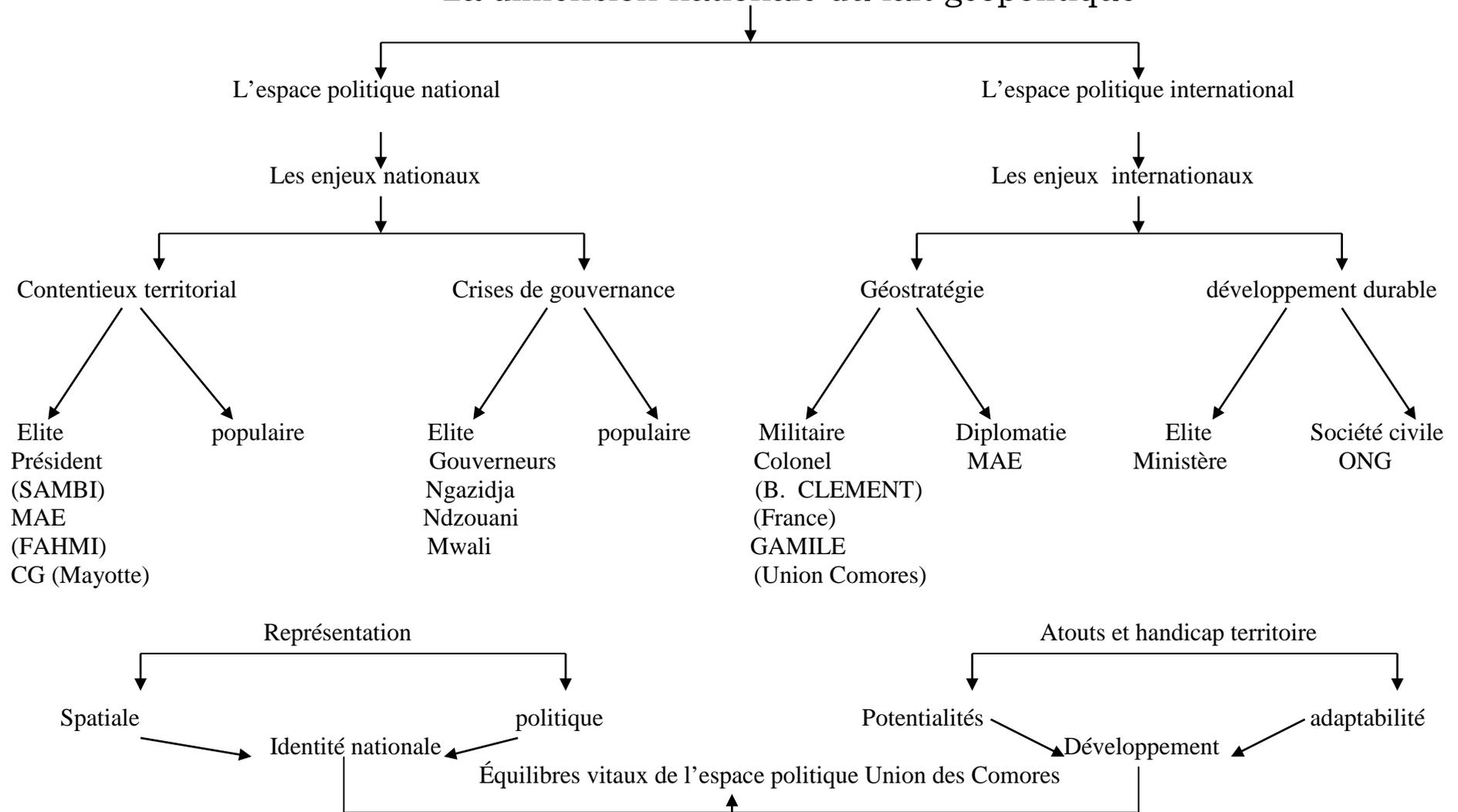


Fig.n°95. Modèle d'investigation

Annexe 2 :

Allocution du Président SAMBI à la 64eme Session Ordinaire de l'Assemblée Générale des Nations unies (New-York, Septembre 2009).



- Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée;
- Excellence Monsieur le Secrétaire Général;
- Excellences Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etats et de Gouvernement ;
- Honorables délégués;

Permettez-moi de vous rendre hommage Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire General pour le dévouement avec lequel vous assurez respectivement votre noble mission.

Monsieur le Président,

Je voudrais, pour une fois, ne pas conclure mon discours par la question de l'île comorienne de Mayotte, comme j'ai coutume de le faire. Je me permets d'aborder en priorité ce sujet sensible qui touche à l'unité et à l'intégrité des Comores, à son histoire, au droit international mais aussi à la paix dans la région de l'Océan Indien.

L'Assemblée Générale des Nations Unies a, à maintes reprises, reprouvé la présence française dans l'île comorienne de Mayotte, parce que les Comores ont été admises au sein de la Communauté internationale, dans ses frontières coloniales, comprenant les îles de Mayotte, d'Anjouan, de Mohéli et de la Grande Comore.

Malgré les multiples résolutions pertinentes sans appel des Nations Unies, des consultations passées et ultérieures organisées dans l'île, la France continue de tenir des référendums à Mayotte pour ancrer définitivement cette île comorienne à la République française. Ces consultations ont permis de changer plusieurs fois le statut de l'île comorienne de Mayotte, seulement dans le cadre du droit interne français jusqu'à transformer cette île, par la dernière consultation, en cent unième départements français. Il faut noter, par ailleurs, que les relations entre la France et les Comores sont particulières.

En effet, malgré ce différend né de la séparation d'une île de ces trois autres sœurs, handicapant ainsi l'archipel des Comores en le transformant en une vache à trois pattes, comme disait feu le Président Ahmed Abdallah Abderemane, contrairement à ce que l'on pourrait penser, les Comores entretiennent un partenariat privilégié avec la France.

La France est présente aux Comores en ce sens qu'elle est toujours associée à la communauté internationale dans les grandes décisions qui engagent l'avenir de mon pays. La France reste le premier partenaire économique des Comores. Elle fait partie des grands contributeurs de l'aide au développement dans mon pays. Plus de deux cent mille Comoriens vivent sur le sol français. Voilà quelques exemples pour vous montrer qu'aucune hostilité n'existe entre nos deux peuples ni nos deux pays. Et nous avons la ferme volonté, non seulement, de poursuivre ce partenariat privilégié mais même de le raffermir davantage.

Toutefois, cette volonté d'entente ne peut en aucun cas constituer une renonciation de notre ferme attachement à l'intégrité territoriale de notre pays. C'est dans ce sens, Excellences Mesdames et Messieurs, que j'ai pris l'initiative de venir présenter à la France, de façon solennelle, en prenant à témoin l'ensemble de la Communauté internationale, une proposition de règlement de ce différend.

En effet, je propose à la France de reconnaître la vocation des quatre îles de l'Archipel des Comores à rester une nation indivisible gérée sur la base du principe d'un pays, deux administrations. J'entends par ce principe, que la France reconnaisse la souveraineté entière de l'Union des Comores sur l'ensemble de son territoire tout en continuant à administrer l'île comorienne de Mayotte. Bien évidemment, les deux parties devront parvenir à un compromis sur la durée de cette présence française sur l'île comorienne de Mayotte. En contrepartie, nous demandons à la France, d'accompagner activement le développement économique des trois autres îles pour qu'un certain équilibre soit trouvé dans l'ensemble de l'Archipel, un équilibre qui favorisera nécessairement un rapprochement harmonieux des uns vers les autres, et qui permettra à l'île comorienne de Mayotte de rejoindre, enfin, son giron naturel.

Ce processus permettra à nos frères et sœurs mahorais de préserver leurs acquis sociaux et leur niveau de vie, et aux trois autres îles de relever les nombreux défis de développement auxquels elles sont confrontées. Je suis persuadé que ces nouvelles propositions, qui devraient rentrer dans le cadre des négociations entre la France et les Comores, trouveraient un dénouement heureux avec l'accompagnement actif de l'ensemble de la Communauté internationale. Entre la France et les Comores, il y a presque deux siècles de vie commune, deux siècles d'Histoire, de Culture et de Langue en partage. Nous n'avons pas le droit de gâcher ce patrimoine en laissant persister les malentendus, en laissant perdurer ces drames qui transforment le bras de mer entre Anjouan et Mayotte, en un des plus grands cimetières marins du monde.

C'est pour toutes ces raisons que nous venons ainsi, à la face du monde, montrer notre bonne volonté que, nous osons espérer, ne sera jamais annihilée par une attitude d'inflexibilité ou d'intransigeance.

Source : www.Malango 2009

Annexe 3 :

Les résolutions des Nations-Unis relative à la question de l'île Mayotte

La souveraineté de l'Union des Comores selon les Nations unies

14 résolutions des Nations unies sur "la question de l'île comorienne de Mayotte" entre le 21 octobre 1976 et le 28 novembre 1994 réaffirmant la souveraineté de la République Fédérale Islamique des Comores sur l'île de Mayotte

Décision n° 49/18 l'assemblée générale de l'ONU, 49ème assemblée plénière, 28 novembre 1994

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions [1514 \(XV\) du 14 décembre 1960](#), contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, et [2621 \(XXV\) du 12 octobre 1970](#), contenant le programme d'action pour l'application intégrale de la Déclaration,

Rappelant également ses résolutions antérieures, en particulier les résolutions [3161 \(XXVIII\) du 14 décembre 1973](#), [3291 \(XXIX\) du 13 décembre 1974](#), [31/4 du 21 octobre 1976](#), [32/7 du 1er novembre 1977](#), [34/69 du 6 décembre 1979](#), [35/43 du 28 novembre 1980](#), [36/105 du 10 décembre 1981](#), [37/65 du 3 décembre 1982](#), [38/13 du 21 novembre 1983](#), [39/48 du 11 décembre 1984](#), [40/62 du 9 décembre 1985](#), [41/30 du 3 novembre 1986](#), [42/17 du 11 novembre 1987](#), [43/14 du 26 octobre 1988](#), [44/9 du 18 octobre 1989](#), [45/11 du 1er novembre 1990](#), [46/9 du 16 octobre 1991](#), [47/9 du 27 octobre 1992](#) et [48/56 du 13 décembre 1993](#), dans lesquelles elle a notamment affirmé l'unité et l'intégrité territoriale des Comores,

Rappelant, en particulier, sa [résolution 3385 du 12 novembre 1975](#), relative à l'admission des Comores à l'Organisation des Nations Unies, dans laquelle elle a réaffirmé la nécessité de respecter l'unité et l'intégrité territoriale de l'archipel des Comores, composé des îles d'Anjouan, de la Grande Comore, de Mayotte et de Mohéli,

Rappelant en outre que, conformément aux accords signés le 15 juin 1973 entre les Comores et la France, relatifs à l'accession des Comores à l'indépendance, les résultats du référendum du 22 décembre 1974 devaient être considérés sur une base globale et non île par île, Convaincue qu'une solution juste et durable de la question de Mayotte réside dans le respect de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale de l'archipel des Comores,

Convaincue également qu'une solution rapide du problème est indispensable pour la préservation de la paix et de la sécurité qui prévalent dans la région,

Ayant à l'esprit la volonté exprimée par le Président de la République française de rechercher activement une solution juste à ce problème, Prenant note de la volonté réitérée du Gouvernement comorien d'engager dans les meilleurs délais un dialogue franc et sérieux avec le Gouvernement français en vue d'accélérer le retour de l'île comorienne de Mayotte au sein de la République fédérale islamique des Comores,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général, en date du 28 octobre 1994,

Ayant également à l'esprit les décisions de l'Organisation de l'unité africaine, du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la Conférence islamique sur cette question,

1. Réaffirme la souveraineté de la République fédérale islamique des Comores sur l'île de Mayotte ;
2. Invite le Gouvernement français à respecter les engagements pris à la veille du référendum d'autodétermination de l'archipel des Comores du 22 décembre 1974 pour le respect de l'unité et de l'intégrité territoriale des Comores ;
3. Lance un appel pour que soit traduite dans les faits la volonté exprimée par le Président de la République française de rechercher activement une solution juste au problème de Mayotte ;
4. Prie instamment le Gouvernement français d'accélérer le processus de négociation avec le Gouvernement comorien en vue de rendre rapidement effectif le retour de l'île de Mayotte dans l'ensemble comorien ;
5. Prie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de maintenir un contact permanent avec le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine sur ce problème et d'offrir ses bons offices dans la recherche d'une solution pacifique et négociée du problème ;
6. Prie également le Secrétaire général de lui présenter un rapport à ce sujet à sa cinquantième session ;
7. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la cinquantième session la question intitulée "Question de l'île comorienne de Mayotte ".

Voir aussi la même année la [résolution n° 49/151](#) du 23 décembre 1994 relative à l'importance, pour la garantie et l'observation effective des droits de l'homme, de la réalisation du droit des peuples à l'autodétermination et de l'octroi rapide de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

Annexe 4 :

Groupe de Travail de Haut niveau sur la résolution du contentieux Franco-Comorien au sujet de l'île de Mayotte

Comores – Reprise des travaux du GTHN

Par

Eric

Trannois

Jeudi 20 Janvier 2011 à 08:55:22

Au cours d'une entrevue avec les membres du groupe d'amitié France-Comores, le ministre français de la coopération, Henri de Raincourt, a annoncé la reprise des travaux du GTHN (groupe de travail de très haut niveau) entre la France et l'Union des Comores.

Le ministre chargé de la Coopération, M. Henri de Raincourt, s'est entretenu mardi 18 janvier avec le président du groupe d'amitié France – Union des Comores Daniel Goldberg, son secrétaire Loïc Bouvard et un de ses membres Bernard Lesterlin. Au cours de cette rencontre, le ministre s'est « *félicité de la reprise des discussions dans le cadre du Groupe de Travail à Haut Niveau* ».

Un groupe de parlementaires français, membres du groupe d'amitié France Comores, dirigé par Daniel Goldberg, s'était rendu dans l'archipel du 4 au 10 octobre dernier afin de visiter les réalisations des projets financés par la France. Il s'était rendu en Grande Comore et à Anjouan et rencontré plusieurs représentants politiques des îles.

Durant cette rencontre avec les parlementaires, le ministre a rappelé l'engagement du président de la République Nicolas Sarkozy d'ériger une stèle à la mémoire des victimes de l'accident d'avion de la compagnie aérienne Yemenia Airways le 30 juin 2009, qui avait fait 152 victimes dont 62 Français et 43 Comoriens résidant en France.

Enfin, le ministre et les députés sont convenus de l'efficacité du Programme de Co-Développement avec l'Union des Comores relatif aux transferts financiers de la diaspora franco-comorienne vers des investissements productifs aux Comores, arrivé à échéance le 31 décembre 2010. Le ministre a indiqué que la réflexion était en cours sur les modalités de sa reconduction.

Le 3 juin 2008, débutait à Paris les assises du Groupe de travail de haut niveau (GTHN) entre les Comores et la France. Imaginé lors de la première rencontre entre les présidents Sambi et Sarkozy en octobre 2007, discuté lors d'une visite à Moroni des ministres français Yves Jégo (Outremer) et Jouyandet (Coopération) à la mi-mai 2008, ce Groupe devait réfléchir aux modalités d'un rapprochement entre les deux pays. Outre l'immigration et la coopération, ce Groupe devait réfléchir à un rapprochement institutionnel entre Mayotte et l'Union des Comores.

L'Union des Comores avait mis fin à ce dispositif au début de 2009, pour protester contre la consultation organisée à Mayotte qui devait amener l'île au statut de département français. Lors de la visite de Nicolas Sarkozy à Mayotte en janvier 2010, le président français aurait également dû se rendre en Union des Comores. Ce déplacement avait été annulé. L'Ambassadeur de France, Luc Hallade, avait constaté que « *cette visite n'avait plus lieu d'être* » puisqu'elle devait permettre de signer un accord qui devait sortir du GTHN. La préfecture de Mayotte avait indiqué à l'époque que « *la partie comorienne a décidé unilatéralement de suspendre les travaux du GTHN. Les contacts ont toutefois été maintenus par la voie diplomatique, la partie française ayant confirmé sa disposition à poursuivre les travaux de ce groupe, sous réserve que la partie comorienne formule la demande de sa réactivation* ».

Il semblerait donc que ce soit chose faite. Après l'accord de défense signé en septembre dernier entre le ministre français de la Défense, Hervé Morin, et le ministre comorien des relations extérieures, on pourrait assister à une décrispation des rapports entre la France et l'Union des Comores.

Annexe n° 5 :

Un contentieux territorial dans une dynamique diplomatique

Sambi et Sarkozy 1 Aout 2007



Le président de la République Jacques Chirac accueille Assoumani Azali, le président de l'Union des Comores l'Elysée.

(Photo : C. Stéfan/MAE)

Pour la première fois depuis l'indépendance des Comores en 1975, le chef de l'Etat effectue une visite officielle en France. Une visite vécue comme une consécration par le président Azali arrivé au pouvoir par un

En marge du Sommet pour la paix et la sécurité en Afrique qui s'est déroulé les 6 et 7 décembre 2013 à Paris, le président de la République François Hollande a rencontré son homologue comorien, le Dr Ikililou Dhoinine. Coup d'Etat en 1999.



« Depuis 1994, date à laquelle les Français ont imposé un visa d'entrée au comorien désirant se rendre à Mayotte, il y a eu plus de 6 000 morts comoriens dans ce bras de mer. Cela est injuste » 2A.M.Sambi

Une amitié entre la France et l'Union des Comores... qui perdure au rythme d'un contentieux vieux de plus de 30 ans et Mayotte reste un jeu de chantage géopolitique permanent.

Annexe 6 : Accords d'Antananarivo

Antananarivo, 23 avril 1999

Nous, parties comoriennes signataires de l'Accord d'Addis Abéba du 13 décembre 1997 et du Communiqué de Mohéli du 28 janvier 1998, réunies à Antananarivo (Madagascar) du 19 au 23 avril 1999, en présence des observateurs officiels, à l'effet de définir un nouveau cadre institutionnel répondant aux aspirations légitimes des Comoriens;

1. DEFINITION DU NOUVEL ENSEMBLE COMORIEN

a. Principes fondamentaux d'organisation de l'Etat:

Partage des compétences entre le Pouvoir central et les îles permettant aux îles d'administrer et de gérer librement et sans entrave leurs affaires propres. Les compétences liées à la souveraineté de l'Etat (Défense extérieure, Relations extérieures, Monnaie, Nationalité...) et à ses symboles (drapeau, hymne national, emblème national) sont exercées exclusivement par le Pouvoir central. Toutes les autres compétences appartiennent exclusivement aux Iles, à l'exception de celles qui sont exercées conjointement ou concurremment par le Pouvoir central et les Iles, telles que la justice, la Planification, la Fiscalité, la Coopération internationale et qui seront énumérées dans la loi fondamentale de l'Ensemble comorien.

Garantie du respect du partage des compétences entre le Pouvoir central et les Iles.

Garantie des libertés publiques et civiles et des Droits de l'Homme.

Partage équitable des ressources entre les Iles et le Pouvoir central de manière à garantir au Pouvoir central les ressources nécessaires à l'exercice de ses compétences.

Ces principes seront inscrits dans la Loi fondamentale de l'Ensemble comorien ainsi que dans la Loi fondamentale de chaque Ile.

b. Les institutions

Les Iles participent effectivement à l'organisation et au fonctionnement des institutions.

i.- Les institutions nationales

Exécutif national

L'Exécutif national comprend:

Le Président de l'Union, chef de l'Etat, élu par l'Assemblée nationale à tour de rôle parmi les candidats ressortissants d'une même Ile pour un mandat de 3 ans ;

Le Gouvernement de l'Union dirigé par un chef de Gouvernement nommé par le Président de l'Union et investi par l'Assemblée nationale Il est composé de manière à assurer une représentation équitable des Iles.

Le Pouvoir législatif :

Il est constitué d'une Assemblée unique appelée Assemblée nationale et composée pour moitié de représentants désignés par les Assemblées des Iles et pour moitié de représentants élus au suffrage universel direct (1).

Pour les représentants élus au suffrage universel direct, aucune des Iles ne peut être représentée par moins d'un minimum ou plus d'un maximum de représentants (2)(3).

La Cour suprême:

elle assure le contrôle de la constitutionnalité des Lois fondamentales de Iles et des lois;
elle contrôle le respect de la répartition des compétences entre l'Ensemble comorien et les Iles;

i.i- Les institutions des Iles:

L'Assemblée de l'Ile:

Elle adopte des actes portant sur le domaine de compétence des Iles;

Le Gouvernement de l'Ile

Décentralisation effective au sein des Iles pour permettre aux collectivités territoriales d'assurer leur mission.

c. Nouvelle dénomination

Union des Iles Comores (4)

2. BONNE GOUVERNANCE

Institution de mécanismes de contrôle pour assurer une gestion saine et transparente des affaires publiques à tous les niveaux de l'Ensemble comorien.

Instauration d'un véritable Etat de droit, notamment par la publication des lois et règlements.

Promotion d'un développement équilibré entre les Iles et au sein des Iles par une répartition équilibrée des investissements publics et une localisation judicieuse des institutions publiques sur l'ensemble du territoire national.

3. TRANSITION

a. Les institutions de la transition

Au niveau national:

Constitution d'un Gouvernement de transition:

Les partis politiques proposent au Président de la République par intérim la nomination d'un Premier Ministre consensuel, compétent et intègre chargé de former un Gouvernement de

transition et de mettre en œuvre son mandat tel que prévu dans le présent Accord durant la période de transition;

Le Premier Ministre et les membres du Gouvernement ne peuvent se présenter aux élections prévues dans le cadre de la mise en place des nouvelles institutions.

Mandat

Gestion des affaires courantes;

mise en place des nouvelles institutions

mise en place d'une Commission chargée de l'inventaire du patrimoine national;

création des conditions de la tenue de la Table ronde des donateurs et de la reprise des relations avec les institutions financières internationales.

Au niveau des Iles:

Les structures en place dans les Iles continuent à fonctionner pendant la période de transition.

b. Durée de la transition

Un an maximum à compter de la signature du présent Accord.

Toutes les parties comoriennes s'engagent à coopérer en vue de la création dans les Iles d'un climat de confiance et de sécurité favorable à la libre circulation des personnes et des biens et à la mise en œuvre des décisions de la Conférence comorienne inter-île;

4. MECANISME DE SUIVI DES DECISIONS DE LA CONFERENCE

Mise en place d'un comité de suivi présidé par l'OUA et composé des Parties comoriennes signataires du présent Accord et des observateurs officiels.

Le Comité de suivi est chargé de s'assurer de la mise en œuvre des décisions de la Conférence comorienne inter-îles.

5. GARANTIE DE LA MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS DE LA CONFERENCECOMORIENNE INTER-ILES

L'OUA, l'ONU et la Ligue des Etats arabes se portent garantes et veilleront à la mise en œuvre des décisions de la Conférence.

Fait à Antananarivo le vendredi 23 avril 1999 en présence des observateurs officiels.

- (1) Réserve formulée par la délégation d'Anjouan sur l'élection au suffrage universel direct de la moitié des représentants à l'Assemblée Nationale.
- (2) Réserve formulée par la délégation de Mohéli, qui préconise la représentation en nombre égal de toutes les Iles à l'Assemblée.
- (3) Réserve formulée par la délégation de la grande Comore sur le nombre minimum et maximum de représentants par Île.
- (4) Réserve formulée par la délégation de la Grande Comore sur la nouvelle dénomination.

Source : Site Internet Comores-online

Annexe 7 : Communiquée de l'Armée National du Développement des Comores

Armée comorienne communique sa position sur la crise politique
UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

ARMEE NATIONALE
DE DEVELOPPEMENT Kandani, le 11 mai 2010

ETAT – MAJOR N° 10 -315 /EM
COMMUNIQUE

L'armée Nationale de Développement réaffirme solennellement et unanimement qu'elle est au service de la nation Comorienne et pour les intérêts supérieurs de celle –ci.

Elle a pris connaissance de l'arrêt de la Cour Constitutionnelle N° 10-05/CC DU 08 Mai 2010 et encourage toutes les parties concernées, dans le cadre d'un dialogue franc et constructif, et en vue de préserver la paix, la sécurité et la cohésion nationales, à embrasser la démarche consensuelle prônée par cet arrêt.

L'Armée Nationale de Développement, conformément à ses missions de défense du territoire et de la souveraineté nationale, de maintien et de rétablissement de l'ordre public, de protection des personnes et des biens, de préservation des institutions et loi de la république, s'engage solennellement et fermement à assurer la sécurité des personnes et des biens pour tous les comoriens sans distinction, ainsi que pour tous les étrangers résident sur notre sol ; elle ne tolérera, dans le contexte actuel en l'occurrence, aucune menace, insulte, provocation ou attaque de quelque nature que ce soit à l'endroit d'un comorien quel qu'il soit et où qu'il se trouve.

L'Armée Nationale de Développement se réjouit de l'esprit louable de sérénité dont ont fait preuve tous les comoriens suite à l'arrêt de la Cour Constitutionnelle ; elle appelle tous les Comoriens à continuer de faire preuve de responsabilité et de solidarité en ces temps sensible.

ARMEE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT

Annexe 8 :

Allocution prononcée par SEM le Président de l'Union des Comores, à Accra - Ghana - à l'occasion du Sommet de l'Union Africaine

Allocution de Son Excellence Monsieur AHMED ABDALLAH MOHAMED SAMBI à l'occasion de la 9^{ème} Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de l'Union Africaine

Accra - Ghana - du 1^{er} au 3 juillet 2007

Excellence Monsieur Le Président ; Excellences Messieurs les Chefs d'Etats et de Gouvernement ; Excellences Messieurs les Chefs de délégation, Honorable assistance ; Mesdames et Messieurs,

Ma délégation et moi-même sommes heureux de nous retrouver en République du Ghana, ce pays qui est une démocratie stable en plein essor économique et qui fut le premier pays, au Sud du Sahara, à se défaire du joug colonial.

Permettez-moi, Monsieur le Président KUFUOR de vous remercier, au nom de ma délégation et en mon nom propre et de remercier le peuple et le Gouvernement ghanéens pour la chaleur de l'hospitalité dont nous bénéficions ici, dans cette belle ville et pour les bonnes dispositions prises pour assurer la réussite de notre Sommet.

Je saisis également cette opportunité pour exprimer nos félicitations les plus chaleureuses au Président de la Commission, Son Excellence Alpha Omar Konaré, pour la sagesse et le professionnalisme avec lesquels il assume ses fonctions, à la tête de notre Commission ainsi que nos sincères remerciements pour la grande disponibilité dont il a toujours manifestée à l'égard de mon pays

Monsieur le Président, Excellences Mesdames et Messieurs

Notre continent est confronté à diverses difficultés dont la résolution conditionne la stabilité de chacun de nos pays.

Le Gouvernement de l'Union, thème central de notre Sommet est, dans ce sens, pertinent et judicieux.

La création d'un Gouvernement de l'Union devant aboutir à la concrétisation des Etats-Unis d'Afrique reste pour mon pays, non seulement le prolongement naturel du mouvement panafricaniste né de l'héritage historique et du besoin impératif pour les peuples du continent et la diaspora de retrouver leur dignité après des siècles d'esclavage et de domination, mais aussi la seule et unique opportunité de parvenir à un salut durable de l'Afrique.

En effet, si nous réussissons à promouvoir l'unité et la solidarité de nos Etats

africains, nous donnerons une formidable occasion à nos nations de s'exprimer d'une seule voix et nous ferons, ainsi, de notre Organisation, plus qu'un outil de coopération, un outil d'intégration, avec de réels pouvoirs.

Seul un Gouvernement fort et solidaire pourra s'imprégner des problèmes du continent, leur apporter des solutions rapides et durables et faire entendre la voix de l'Afrique face aux défis de la mondialisation.

Il est évident que le travail réalisé au sein des groupements régionaux est hautement appréciable et mérite notre reconnaissance.

Toutefois, seule une unité beaucoup plus renforcée nous permettra d'affronter la concurrence des grands ensembles économiques mondiaux, et de réaliser une réelle intégration économique soutenue.

C'est dans le souci de pouvoir surmonter efficacement tous les problèmes que connaissent nos pays que six Ministères pourraient constituer l'ossature de notre Gouvernement à savoir, les Ministères de la Défense, des Finances et de l'Economie, des Infrastructures, de l'Agriculture, de l'Habitat et bien entendu le Ministère des Affaires Etrangères, qui se ferait le porte-parole de nos pays à chaque fois qu'un consensus serait trouvé sur un thème commun à défendre ou à promouvoir.

Le choix des secteurs suscités traduit l'urgence de trouver des solutions appropriées notamment en ce qui concerne le règlement rapide et durable des conflits et la lutte contre le terrorisme et les trafics illicites, le renforcement de l'intégration économique régionale et le combat en faveur de l'annulation de la dette, l'éradication de la famine et la lutte contre la précarité qui crée un grand sentiment d'infériorité chez nos populations.

Ainsi, l'Afrique qui dans dix ans, aura un milliard d'habitants sera capable de se faire une place sur la scène politique et économique mondiale en parvenant dès maintenant, à former un bloc uni et à accélérer la création d'une gouvernance politique et économique intégrée.

Certes l'on peut se réjouir des avancées significatives enregistrées dans certains pays frères en matière économique et sécuritaire.

Certes de nombreux foyers de conflits sont en voie de règlement pacifique.

Toutefois, c'est à travers la mise en place d'un Gouvernement de l'Union que nous serions capables d'apporter des réponses communes, rapides mais aussi et surtout durables aux conflits persistants et à leurs effets dévastateurs sur le continent.

Excellences ; Honorable Assistance ;

Mon pays, l'Union des Comores avait su, avec l'appui et l'accompagnement de pays et d'organisations amis et principalement l'Union Africaine, prendre le chemin de l'unité et de la réconciliation. Aujourd'hui, il connaît à nouveau des moments

dramatiques.

En effet, la population anjouanaise est depuis le 02 mai dernier, aux mains d'une rébellion armée caractérisée, dirigée de main de fer par le Colonel Mohamed Bacar, ancien Exécutif de cette île qui, s'emploie par tous les moyens, à faire revenir les Comores dans les heures sombres du séparatisme.

Alors que les deux îles de Grande-Comore et de Mohéli ont dignement respecté le processus électoral et tenu des élections présidentiels sécurisées et supervisées par la Communauté internationale et plus particulièrement l'Union Africaine les 10 et 24 juin derniers, la rébellion anjouanaise a défié l'autorité de l'Union et les mises en garde de l'Union Africaine, en organisant une mascarade d'élection le 10 juin dernier.

Le Président de l'Union des Comores que je suis, reste aujourd'hui sous interdiction de fouler le sol anjouanais, une partie intégrante du territoire national où le peuple comorien m'a massivement investi de la noble mais difficile tâche de veiller à sa destinée.

Ainsi, je voudrais exprimer notre vive gratitude à l'endroit de la communauté internationale pour son précieux soutien et notamment la France, notre partenaire séculaire, qui vient de nous renouveler sa détermination à continuer à accompagner le gouvernement comorien dans la recherche d'une solution rapide à la crise anjouanaise.

Je voudrais plus particulièrement remercier notre Organisation, l'Union Africaine, pour la promptitude avec laquelle elle a réagi à ces derniers développements de la situation dans mon pays.

C'est en effet à son instigation, que s'est réunie au Cap, en République d'Afrique du Sud, le Comité Ministériel des Pays de la Région sur les Comores, pour discuter de la situation à Anjouan.

La fermeté du communiqué émis à l'issue de cette réunion du Cap, avait fait renaître l'espoir dans mon pays puisqu'il exigeait la mise en œuvre immédiate et inconditionnelle de ses mesures notamment l'annulation de la mascarade d'élections d'Anjouan, le déploiement de la Mission de sécurisation de l'Union Africaine dans l'île, la tenue d'élections libres dans l'île avec notamment le cantonnement de la force de gendarmerie d'Anjouan lors de ce scrutin.

Une délégation ministérielle, conduite par Son Excellence Dr ZUMA, Ministre des Affaires Etrangères de la République d'Afrique du Sud, a été dépêchée aux Comores pour assurer le suivi de cette réunion.

Malheureusement elle a quitté les Comores sans avoir pu s'assurer de la mise en œuvre effective des décisions du Cap, par la partie anjouanaise.

Profitant des excellentes conditions de travail qui nous sont offertes à Accra, j'ai demandé à mon Ministre des Relations Extérieures de consulter ses homologues de la Région, pour accélérer le respect des décisions arrêtées au Cap, d'autant plus que

le mandat de la Mission d'Assistance Electorale et Sécuritaire de l'Union Africaine arrive à terme, dans les prochains jours.

Monsieur le Président ; Auguste Assemblée ;

L'Union des Comores a toujours eu recours à notre Organisation chaque fois que de besoin, pour trouver des solutions aux défis lancés par les séparatistes anjouanais, depuis plus de 10 ans maintenant.

Mon Gouvernement a toujours fait preuve de patience, sachant pouvoir compter sur notre Organisation, qui s'est toujours montrée très attachée à la résolution des conflits en Afrique et de la crise comorienne.

Je saisis d'ailleurs cette opportunité qui m'est offerte ici, pour réitérer, au nom du peuple et du Gouvernement comoriens, notre profonde reconnaissance et notre gratitude, pour l'élan de solidarité africaine, qui cette fois encore, s'est exprimé en faveur de notre pays, sous la coordination de la République d'Afrique du Sud, dans le cadre de la supervision et de la sécurisation des élections présidentielles des îles.

Toutefois, la situation qui prévaut dans l'île d'Anjouan, où les libertés fondamentales et les droits de l'Homme sont bafoués tous les jours, exige du gouvernement comorien mais aussi de notre Organisation, une réponse ferme et urgente.

Ainsi, nous lançons un appel solennel à tous les pays membres de notre Organisation, vous qui avez toujours partagé avec nous, le souci de bâtir un pays prospère, dans la paix, la démocratie et l'Etat de droit, à nous aider, à parachever le processus démocratique engagé, afin de mettre un terme définitif aux souffrances créés par la rébellion anjouanaise à travers la tenue, dans les meilleurs délais possibles, des élections présidentielles des îles à Anjouan.

Excellences ;

La persistance des conflits en Afrique, l'insécurité, les maladies et le sous-développement en général sont autant d'éléments qui justifient la nécessité de trouver une nouvelle approche pour sortir nos pays de l'incertitude.

L'Afrique toute entière attend de ce Sommet d'Accra un signal fort de l'engagement de nos pays à défendre l'idéal du panafricanisme qui reste la seule alternative capable d'ouvrir la voie à un meilleur avenir, fondé sur la paix, la stabilité et le développement durable.

Il est donc de notre devoir de répondre, sans passion et avec enthousiasme, aux attentes légitimes de ces peuples que nous avons l'honneur de représenter devant cette auguste Assemblée.

Je vous remercie.

Sigles et Acronymes

ACDH : Association Comorienne de Droit de l'Homme
ACM : Association Comorienne de Montpellier
AGRESTE : Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agro-alimentaire et de la Forêt
AME : Accords Multilatéraux sur l'Environnement
ANACC : Agence Nationale de l'Aviation Civile des Comores
APC : Autorité Portuaire des Comores
APD : Aide Publique Internationale
AU : Union Africaine
BCC : Banque Centrale des Comores
BDPA : Bureau pour le Développement de la Production Agricole
BM : Banque Mondiale
BMI : Bureau Maritime International
CASM : Association d'Animation Socio-culturelle de Mtsangani
CBD : Convention de la Diversité Biologique
CCMM : Collectif Comores Masiwa Mané
CCTVC : Chaîne Centrale la Télévision Chinoise
CCUECC : Compagnie Chinoise Civile en Construction et en Coopération
CEE : Communauté Economique Européenne
CIDD : Commission Insulaire du Développement Durable
CLCD : Convention Cadre pour la lutte contre la Désertification
CNDD : Commission Nationale du Développement Durable
CNDO : Centre National des Données Océanographique
CNDRS : Centre National et de la Documentation et de la Recherche Scientifique
COI : Commission de l'Océan Indien
COMESA : Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe
DAF : Direction de l'Agriculture et de la Forêt
DOM-TOM : Départements d'Outre-Mer et Territoires d'Outre-Mer
DSCR : Document de la Stratégie pour la Croissance et de la Recherche de la Pauvreté
DYMSET : Dynamique de Milieu et Société Tropicale
EDC : Exploitation et Développement du Canada
FAZSO : Force Armée en Zone Sud Océan indien
FECOM : Fédération Comorienne de Marseille
FEM : Fond pour l'Environnement Mondial
FIDA : Fond International pour le Développement Agricole
FLNKS : Front de Libération Nationale Kanak et Socialiste
FMI : Fond Monétaire International
FRELIMO : Front de Libération Mozambicaine
GESTER : Gestion des Territoires, des Société et des Risques
GRTAC : Groupe de Réflexion pour l'Intégrité Territoriale des Comores
IAF : Indien Aire Force
INALCO : Institut National des Langues et Civilisations Orientales
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IOR-ARC : Indian Océan-Rim Association for Regional Cooperation
IPH : Indicateur de Pauvreté Humaine
JIOI : Jeux des Iles de l'Océan Indien
LAM : Les Afriques dans le Monde

LEA : Ligue des Etats Arabes
MOLINACO : Mouvement de Libération National des Comores
NTIC : Nouvelles Technologie de l'Information et de la Communication
OIF : Organisation Internationale de la Francophonie
OMI : Organisation Maritime Internationale
ONG : Organisation Non Gouvernementale
ONU : Organisation des Nations Unis
ORDINAFRICA: The Ocean Data and Information Network for Africa
PAF : Police Aux Frontière
PAM : Programme des Nations Unis pour l'Alimentation et l'Agriculture
PANA : Programme d'Action Nationale d'Adaptation au Changement Climatique
PASOCO Parti Socialiste des Comores
PDU : Plan de Développement Urbain
PEID : Petits Etats Insulaires en Développement
PIB : Produit National Brute
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PMF : Programme des Micro-Finance
PMF : Programme des Micro-Finance
PNAE : Programme National d'Action Environnementale
PNUD : Programme des Nations Unis pour l'Environnement
PNUE : Programme des Nations-Unis pour l'Environnement
POS : Plan Occupation du Sol),
RDC : Rassemblement Démocratique des Comores
RFIC : République Fédérale Islamique des Comores
RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RPCR : Rassemblement pour la Calédonie dans la République
RUP: Régions Ultrapériphériques Européenne.
SADC : Communauté de Développement d'Afrique Australe
SAGC : Société Anonyme de la Grande Comore
SCOT : Schéma de Cohérence Territorial
TAAF : Territoires Australes et Antarctiques Françaises
UA : Union Africaine
UC : Union des Comores
UE : Union Européenne
UNESCO : Organisation des Nations-Unis pour l'Education, Science et Culture
ZEE : Zone Economique Exclusive

Liste de cartes

| | |
|--|-----|
| Carte n° 1. L'archipel des Comores dans le monde | 23 |
| Carte n° 2. L'archipel des Comores dans l'océan Indien | 39 |
| Carte n° 3. Le lagon : trait physique dominant de Mayotte..... | 47 |
| Carte n° 4. Ndzouani (Anjouan) : l'île montagneuse | 49 |
| Carte n° 5. Mwali (Mohéli) : l'île écologique | 52 |
| Carte n° 6. Ngazidja : l'île au volcan actif | 55 |
| Carte n° 7. Les Comores : une unité géographique | 60 |
| Carte n° 8: Les Comores sous la confluence des grandes aires climatiques | 64 |
| Carte n° 9 : Trajectoire du cyclone tropical « Kamisya » entre le 8 et 12 avril 1984 | 66 |
| Carte n° 10. Pluviométrie de Ngazidja..... | 70 |
| Carte n° 11. Pluviométrie de Ndzouani..... | 71 |
| Carte n° 12. Pluviométrie de Mwali..... | 73 |
| Carte n°13. Pluviométrie de Mayotte..... | 75 |
| Carte n° 14. Répartition de la population par régions à Ngazidja | 87 |
| Carte n°15. Répartition de la population par Région à Ndzouani | 92 |
| Carte n°17. Répartition de la population par localités à Mwali..... | 95 |
| Carte n°18. Répartition de la population par localité à Maoré (Mayotte) | 98 |
| Carte n°19. Agglomération de Moroni..... | 105 |
| Carte. n° 20. Agglomération Mutsamudu (Anjouan) | 111 |
| Carte n°21 : Densité de population des Communes à Mayotte | 113 |
| Carte. n° 23. Agglomération Fomboni (Mwali) | 118 |
| Carte n° 24. Principaux courants commerciaux affectant les Comores (17ème -19ème siècle) | 130 |
| Carte n° 25. Répartition géographique des exportations et importations(20ème-21ème)..... | 130 |
| Carte n° 26. L'aire de la vanille à Ngazidja | 133 |
| Carte n° 27. L'aire de vanille et ylang à Mayotte | 140 |
| Carte n° 28. Les migrations originelles du peuplement comorien à partir du VIe siècle | 144 |
| Carte n°29. Razzias malgaches et peuplement aux Comores..... | 149 |
| Carte n° 30. Villes fortifiées de Ngazidja à l'époque des Razzias Malgaches | 151 |
| Carte n° 31. Le sociolinguisme à Mayotte : une dynamique identitaire..... | 169 |
| Carte n°32. L'espace swahili et ses réseaux..... | 181 |
| Carte n°33. Les Comores : espace d'« ultra-swahilitéinsulaire »..... | 182 |
| Carte n° 34. L'archipel des Comores dans son environnement géostratégique régional..... | 214 |
| Carte n° 35. Les Comores : entre rupture et unité le combat d'un archipel | 237 |
| Carte n°36. Les échelles socio-spatiales des migrations | 254 |
| Carte n 37. Subdivision administrative de l'île autonome de Ngazidja. | 297 |
| Carte n°38: Subdivision administrative de l'île autonome de Ndzouani..... | 299 |
| Carte n°39. Subdivision administrative de l'île autonome de Mwali (Mohéli)..... | 301 |
| Carte n°40. Ngazidja (Grande Comore) : un tourisme balnéaire | 308 |

| | |
|--|-----|
| Carte n° 41. Ndzouani : l'agrotourisme..... | 309 |
| Carte n° 42. Mwali (Mohéli) : l'éco-tourisme..... | 310 |
| Carte n° 43. Repartitions des envois de fonds sur le corridor Comores | 311 |
| Carte n°44. La balkanisation de l'archipel des Comores (1975-2008)..... | 324 |
| Carte n° 45. Mosaïque confessionnelle au Liban | 388 |
| Carte n°46. Les Comores dans le triangle géopolitique de l'océan Indien..... | 415 |
| Carte n° 47. Historique de trajectoires cyclones aux Comores | 466 |
| Carte n°48. Co-développement et contentieux territoriaux | 520 |
| Carte n°49. La localisation des îles Eparses dans l'océan Indien..... | 523 |
| Carte n°50. Parc marin de Mohéli..... | 527 |

Liste de figures

| | |
|---|-----|
| Fig. n° 1. Géopolitique comme concept..... | 21 |
| Fig. n° 2 : Modèle de la problématique..... | 25 |
| Fig. n° 3. Géopolitique comme méthode d’analyse | 33 |
| Fig.4 : Trois stades dans l’érosion d’un volcan bouclier basaltique..... | 44 |
| Fig. n° 5. Le récif frangeant | 47 |
| Fig. n°6. Formation d’une caldeira du volcan | 55 |
| Fig. n°7. Températures annuelles de l’archipel pour l’année 2013 | 67 |
| Fig. n°8.Précipitations annuelles de l’archipel pour l’année 2013 | 67 |
| Fig.n°9. Précipitations en mm à Moroni (Ngazidja) | 70 |
| Fig. n°10. Température annuelle (°C) de l’île de Ngazidja..... | 71 |
| Fig. n°11. Précipitations en mm, Ndzouani..... | 71 |
| Fig. n°12. Température moyenne (°C) à OUANI (Anjouan) | 73 |
| Fig. n°13. Précipitations (en mm) à Mirongonie (Mwali)..... | 73 |
| Fig. n°14. Température (°C), à Mohéli | 74 |
| Fig. n°15. Précipitation (en mm) Kwambani (Mayotte)..... | 75 |
| Fig. n°16. Températures à Mayotte..... | 76 |
| Fig. n° 17. Evolution de la population de l’archipel des Comores : 1870-2003..... | 78 |
| Fig. n° 18. Progression de l’accroissement naturel et urbanisation (pour 100 hab.) | 79 |
| Fig. n° 19. Evolution des pyramides des âges de L’Union des Comores : 2003-2028..... | 80 |
| Fig. n° 20. Répartition de la population entre milieu urbain et rural à l’échelle du pays | 81 |
| Fig. n° 21. Evolution de la population de l’archipel des Comores (sans Mayotte) 1870-2050..... | 82 |
| Fig. n°22. Evolution de l’urbanisation aux Comores : 200 3-2027 | 85 |
| Fig. n° 23. Evolution de la population de Ngazidja : 1870-2003 | 87 |
| Fig. n°24 : Evolution des pyramides des âges à Ngazidja 2003-2028 | 91 |
| Fig. 25. Evolution de la population de Ndzouani 1870-2003..... | 92 |
| Fig. n° 26. Evolution des pyramides des âges à Ndzouani 2003-2028..... | 94 |
| Fig. n°27. Evolution de la population de Mwali (Mohéli) 1870-200 | 95 |
| Fig. n°28. Evolution des pyramides des âges de Mwali : 2003-2028 | 97 |
| Fig. n°29. Evolution de la population de Maoré (Mayotte) 1925-2012 | 98 |
| Fig. n° 30. Evolution du taux de croissance de la population 1991-2012 | 102 |
| Fig. n° 31. Pyramide des âges à Mayotte | 103 |
| Fig. n°32. Plan de l’agglomération de Moroni..... | 105 |
| Fig. n° 33. Croquis Agglomération qui montre l’extension récente au sud de Moroni..... | 106 |
| Fig. n°35. Plan d’aménagement du secteur centre-sud (quartier Kourani Zawiani)..... | 108 |
| Fig. n° 36. Répartition de la population entre milieu urbain et rural à Ndzouani..... | 110 |
| Fig. n° 37 : Croquis extension urbaine..... | 111 |

| | |
|---|-----|
| Fig. n° 38 Croquis ville de Mamoudzou (Mayotte) | 115 |
| Fig. n° 39. Répartition de la population entre milieu urbain et rural à Mwali..... | 117 |
| Fig. n° 40. Agglomération de Fomboni..... | 118 |
| Fig. n° 41. Surface agricoles respectives en hectares des îles de l'archipel des Comores..... | 122 |
| Fig. n° 42. Répartition des surfaces de cultures associées à Mayotte | 123 |
| Fig. n°43. Evolution des produits de rente et vivriers : 2001-2003..... | 124 |
| Fig. n° 44. Evolution des importations en tonnes des Comores 2006-2008..... | 125 |
| Fig. n°45. Part des cultures de rente et vivrières | 126 |
| Fig. n° 46. Part par différentes vivriers | 126 |
| Fig. n°47. Evolution des cours des produits d'exportations (en FC/kg)..... | 127 |
| Fig. n° 48. Evolution des exportations des produits de rente en tonnes de 2006-2008 | 128 |
| Fig. n° 49. Vanille en tonnes : Spécialité de Ngazidja | 134 |
| Fig. n° 50. Circuits intermédiaires de la filière vanille..... | 135 |
| Fig. n° 51. Girofle et Ylang-ylang en tonnes : spécialité de Ndzuani | 136 |
| Fig. n°52. Organigramme des exportations d'huile essentielle :Ylang | 138 |
| Fig. n°53. Ylang-ylang : spécialité de Mwali..... | 139 |
| Fig. n°54. Les échelles temporelles du peuplement originel des Comores | 147 |
| Fig. n° 55. Diffusion de l'islam aux 11 ^{ème} -15 ^{ème} siècles aux Comores..... | 154 |
| Fig. n°56. Structure de la fédération des sultanats Ngazidja..... | 197 |
| Fig. n°57. Structure du sultanat de Ndzuani..... | 198 |
| Fig. n° 58. Structure de clivages sociaux à Ndzuani | 199 |
| Fig. n° 59. Evolution de l'APD aux Comores (en milliers de dollars) : 1991-1999..... | 218 |
| Fig. n°60. La trame géopolitique de l'archipel des Comores | 235 |
| Fig. n°61. Triangle géopolitique France-Mayotte-Union des Comores | 248 |
| Fig.n°63. Les arrivées des touristes internationaux aux Comores depuis 1988 | 305 |
| Fig. n° 64. Les arrivées mensuelles de touristes internationaux en 2004 | 305 |
| Fig. n°65. Les recettes touristiques aux Comores depuis 2000 (en millions de francs comoriens)..... | 306 |
| Fig. n°66. Motif des déplacements des touristes internationaux en 2001 | 306 |
| Fig. n°67. Motif de voyage pour les principales nationalités | 307 |
| Fig. n° 68: L'immigration comorienne en France : la part respective des îles | 313 |
| Fig. n°69. Répartition d'utilisation des fonds | 314 |
| Fig. n°70. Distribution géographique des fonds entre les îles | 314 |
| Fig. n°71. Comparaison de ressources du pays | 317 |
| Fig. n°72. Répartition du budget de l'Etat comorien entre l'Union et les îles..... | 318 |
| Fig. n°73. Fédéralisme centripète post-indépendance Constitution 1978 | 336 |
| Fig. n° 74. Fédéralisme centrifuge post-crise : l'institution du pouvoir tournant..... | 342 |
| Fig. n°75. La géo-gouvernance politique de l'Union des Comores. | 345 |
| Fig. n° 76. Modèle de croisement cognitif entre archipel et nationalisme | 385 |
| Fig. n°77. Modèle de perception de l'espace politique | 395 |
| Fig. n° 78. Les échelles des valeurs dans la représentation des espaces politiques comoriens | 397 |

| | |
|---|-----|
| Fig. n°79. Modèle alternatif de la géo-gouvernance politique | 407 |
| Fig. n°80. Péréquation financière et solidarité nationale..... | 410 |
| Fig. n°81. La diaspora indienne dans le Sud-Est de l’océan Indien et certains pays de l’Afrique de l’Est..... | 421 |
| Fig. n°82. Evolution des attaques de pirates dans le monde (2003-2011)..... | 439 |
| Fig. n° 83 Attaque des pirates dans l’océan Indien en 2011 | 439 |
| Fig. n°84. Répartition géographique de trafics dans l’océan Indien | 445 |
| Fig. n°85. Les cercles de relations régionales et internationales des petits espaces insulaires..... | 449 |
| Fig. n°86. Proposition d’un échelon supra-régional ou communauté indo-océanique..... | 451 |
| Fig. n°87. Le cercle vicieux de la crise de gestion de déchet..... | 461 |
| Fig. n°88. L’impact du réchauffement climatique sur les cocotiers | 480 |
| Fig. n°89. Représentation schématique de la stratégie des AME en Union des Comores..... | 498 |
| Fig. n°90. Contraintes et difficultés de la mise en œuvre des conventions internationales | 500 |
| Fig. n° 91. Répartition des ZEE (en milliers de Km2) des petits Etats-archipéls dans le monde..... | 516 |
| Fig. n°92 : Zone juridique de l’espace maritime au large des Etats | 517 |
| Fig. n°93. Les poids stratégiques des ZEE des pays de l’océan Indien..... | 521 |
| Fig. n°94. Un nouveau conflit d’usage et d’image de l’espace | 529 |
| Fig.n°95. Modèle d’investigation..... | 580 |

Liste des photographies

| | |
|---|-----|
| Photo n° 1 : Legoff. N, 2010 village d'Anjouan | 49 |
| Photo n° 2 : Legoff. N, 2010 l'entrée de la cuvette à Kaweni Anjouan..... | 49 |
| Photo n° 3 : Richesse écologique marine | 52 |
| Photo n° 4 : Paysage terrestre de Mwali | 52 |
| Photo n° 5 : Tortue Mohéli | 53 |
| Photo n° 6 : Lémurien | 53 |
| Photo n° 7 : Corail Mohéli | 53 |
| Photo n° 8 :Lac Mohéli | 53 |
| Photo n°9. Cratères du Karthala..... | 56 |
| Photo n°10 : Impact de l'Eruption volcanique récente détruisant Singani en 1977 | 57 |
| Photo n° 11 : L'éruption volcanique de 1977 à Ngazidja (Singani)..... | 57 |
| Photo n° 12 : Cendre volcanique sur la Capitale Moroni, 2005 | 58 |
| Photo n°14. Projet d'urbanisation quartier Corniche Moroni | 110 |
| Photo n°15. Centre de Mutsamudu | 111 |
| Photo n°16. Vue du ciel Mamoudzou (Mayotte) | 115 |
| Photo n° 17 : Mamoudzou (Mayotte)..... | 115 |
| Photo n 18.Mohéli, habitat aggloméré traditionnel de l'île..... | 119 |
| Photo n°19. Vanillier..... | 133 |
| Photo n°20. Giroflier d' Anjouan..... | 137 |
| Photo n°21. Girofle | 139 |
| Photo n°22. Ylang | 140 |
| Photo n°23. Ngomé (Murail de défense) Ville d'Itsandra..... | 151 |
| Photo n°24. Tombaux shirazien à Domoni (Anjouan) | 155 |
| Photo n 25. L'extérieur de la mosquée de type shirazien de Tsingoni à Mayotte | 155 |
| Photo n° 26. Mihrab avec les décors | 155 |
| Photo n°27. L'intérieur de la mosquée..... | 155 |
| Photo n°28. La tenue traditionnelle lors de la célébration du grand mariage..... | 173 |
| Photo n°29. Sultans de Ngazidja (Mwinyi Mku) et Abdallah III Anjouan | 191 |
| Photo n° 30. Mosquée du vendredi de Moroni : symbole d'Uswahilité comorienne..... | 194 |
| Photo n°31. Andriana-Souli Ancien sultan de Mayotte (1832-1843) | 197 |
| Photo n° 32. Sultan (Ntibé) Said Ali Mfaoumé de Ngazidja | 198 |
| Photo n°33. La reine Djombé Fatima de Mwali et son entourage (1836-1878)..... | 199 |
| Photo n° 34 Port de Mutsamudu (Anjouan) | 299 |
| Photo n°35.Plage de Galawa (au Nord de Ngazidja) | 308 |
| Photo n°36. Chute d'eau à Pomoni (Ndzouani) | 309 |
| Photo n°37. Village traditionnel d'Anjouan..... | 309 |

| | |
|--|-----|
| Photo n°38. Les îlots de Nioulachoua (Mwali) | 310 |
| Photo n°39. Maison de l'éco-tourisme | 310 |
| Photo n° 40. Construction sur le littoral à Ngazidja..... | 458 |
| Photo n°41. Détritus en zone côtiers à Moroni (Ngazidja) | 460 |
| Photo n°42. Inondation en Grande Comores..... | 475 |
| Photo n ° 43. Erosion de la plage à Ndroudé à Ngazidja..... | 479 |
| Photo n° 44. Une digue en construction..... | 479 |
| Photo n°45. Zone d'érosion à Ngazidja | 479 |
| Photo n°46. Lac salé du Bangoi Kouni au nord du Ngazidja..... | 531 |

Liste des tableaux

| | |
|--|-----|
| Tableau n°1 : Données physiques de l'île de Mayotte (Maoré) | 46 |
| Tableau n° 2 : Donnée physiques d'Anjouan (Ndzouani)..... | 48 |
| Tableau n° 3 : Données physiques de Mohéli (Mwali) | 51 |
| Tableau n° 4 : Données physiques de la Grande Comore (Ngazidja) | 54 |
| Tableau n°5. L'indice d'isolement océanique..... | 61 |
| Tableau n°6. Population et densités des îles..... | 82 |
| Tableau n°7 : Matrice des courants migratoires nets entre les îles..... | 83 |
| Tableau n° 8. Migration inter-îles | 83 |
| Tableau n° 9. Densités annuelles (habitants par km2) | 84 |
| Tableau n° 10 : Population et taux d'accroissement 1980, 1991 et 2003..... | 88 |
| Tableau n° 11 : Localités de plus de 5000 habitants en 1980, 1991 et 2003..... | 89 |
| Tableau n°13 : Proportion de la population par localités à Ndzouani | 94 |
| Tableau n° 14. Proportion de la population par localités à Mwali | 96 |
| Tableau. n°15 : Evolution de proportion de populations par communes à Maoré | 99 |
| Tableau n° 16. Répartition des ressources naturelles entre les îles des Comores..... | 121 |
| Tableau n° 17. Emprunts des mots étrangers admis dans le Shikomor..... | 164 |
| Tableau n°18. Répartition linguistique de Mayotte..... | 168 |
| Tableau n°19. Petits Etats insulaires suivant leur date d'admission aux Nations-Unis..... | 229 |
| Tableau n 20. Incidence, pauvreté et intensité de la pauvreté estimée en 1995 par île. | 302 |
| Tableau n°21. Indicateur de pauvreté humaine (IPH) par île en 1995. | 303 |
| Tableau n°22. Evolution des taux d'activité et de chômage (en %) par île en 1980 et 2003 | 304 |
| Tableau n°23. Coût de l'investissement dans la lutte contre la piraterie dans l'océan Indien..... | 442 |
| Tableau n°24. Le cadre opérationnel global de la lutte contre la piraterie | 443 |
| Tableau n°25. Trafic des navires dans l'Ouest et Sud-Est de l'océan Indien..... | 445 |
| Tableau n° 26. Les organismes sous-régionaux de l'océan Indien..... | 450 |
| Tableau n°27. Principaux aléas et risques aux Comores | 464 |
| Tableau n°28. Principaux évènements ayant eu un impact sur Mayotte ou Anjoua | 467 |
| Tableau n°29. Comparaison des systèmes d'alerte cyclonique | 469 |
| Tableau n°30. Impacts socio-économiques des intempéries d'Avril 2012 sur l'UC..... | 474 |
| Tableau n°31. L'impact du changement climatique sur l'ensemble des secteurs socio-économiques..... | 478 |
| Tableau n 32. Des revenus annuels par producteur fortement en baisse | 480 |
| Tableau n°33. Les secteurs les plus vulnérables au changement climatique..... | 481 |
| Tableau n° 34. Secteurs prioritaires et mesures adaptatives..... | 495 |
| Tableau n°35. Priorisation des options issue des consultations, par île et au niveau national..... | 496 |
| Tableau n°36. Insuffisances et solution préconisées | 499 |
| Tableau n 37. Les axes stratégiques et l'estimation de leurs financements respectifs. | 508 |
| Tableau n°38. Programmes, opportunités et sources de financement | 509 |
| Tableau n°39. Disproportion entre superficie et ZEE des îles Eparses | 522 |

| | |
|--|-----|
| Tableau n°40. Principales caractéristiques de la pêche aux Comores | 524 |
| Tableau n°41. Le potentiel de la pêche artisanale aux Comores | 524 |
| Tableau n°42. Constitution de la capitale d'une société de pêche industrielle aux Comores..... | 526 |

Table des matières

| | |
|---|----|
| Résumé | 3 |
| Avant-propos | 5 |
| Remerciement..... | 7 |
| Sommaire | 9 |
| INTRODUCTION GENERALE..... | 11 |
| I Approche de l'étude | 13 |
| I 1 L'insularité : objet d'étude éminemment géographique | 13 |
| I 2 Une approche géographique interdisciplinaire | 15 |
| II La délimitation du champ de l'étude | 16 |
| II 1 Le cadre conceptuel | 17 |
| II 2 Le cadre matériel ou géographique..... | 22 |
| III La problématique de notre étude..... | 23 |
| III 1 Une cohésion territoriale | 23 |
| III 2 Une division politique permanente | 26 |
| III 3 Hypothèses de travail | 27 |
| IV Démarche de recherche adoptée..... | 30 |
| IV 1 Le corpus de l'étude | 30 |
| IV 2 Méthodologie | 32 |
| V 3. Les conditions d'une stabilisation territoriale possible | 35 |
| PREMIERE PARTIE LA CONFIGURATION TERRITORIALE DES COMORES : INSULARITE ET SWAHILITE..... | 37 |
| Introduction | 39 |
| I- Chapitre 1. La formation du milieu insulaire | 41 |
| Introduction | 41 |
| I. 1. Les conditions physiques | 42 |
| I. 1.1. Un milieu insulaire d'origine volcanique | 42 |
| I. 1.1.1. La formation physique du milieu insulaire comorien | 42 |
| I. 1.1.2. Le contexte volcanique des Comores..... | 43 |
| I. 1.2. Un espace pluriel dans une cohésion géographique | 45 |
| I. 1.2.1. La diversité des personnalités physiques des îles | 45 |
| I. 1.1.2.1. Maoré (Mayotte) l'île au lagon immense et luxuriante | 45 |
| I. 1.1.2.2. L'île de Ndzuani (Anjouan) : la montagneuse | 48 |
| I. 1.1.2.3. Mwali (Mohéli) : l'île écologique..... | 51 |
| I. 1.1.2.4. Ngazidja (Grande Comore) : l'île au volcan actif..... | 54 |
| I. 1.2.2. Une cohésion géographique | 59 |
| I. 2. Les conditions climatiques..... | 63 |
| I. 2.1. Un climat tropical humide | 63 |
| I 22. Régime des saisons aux Comores | 65 |
| I 221. Une saison chaude et humide : durant été austral | 65 |
| I. 2.2.2. Une saison sèche et fraîche : durant hiver austral..... | 68 |
| 2.2.2.2.1. Les intersaisons des saisons | 69 |

| | |
|---|-----|
| 2.2.2.2.2. Micro-climats régionaux | 69 |
| I. 3. Disparités territoriales | 77 |
| I. 3.1. Une population jeune en constante évolution | 77 |
| I. 3.1.1. Une dynamique démographique dans l'impasse..... | 77 |
| I. 3.1.1.1. Les facteurs explicatifs de la croissance démographique | 77 |
| I. 3.1.1.2. L'impasse démographique : une surpopulation | 81 |
| I. 3.2.1. Une population inégalement répartie | 86 |
| I. 3.2.1.1. Disparité démographique inter-insulaire..... | 86 |
| I. 3.2.1.2. Disparité intra-insulaire | 104 |
| I. 3.2.1.2.1. Moroni une agglomération non maîtrisée | 104 |
| I. 3.2.1.2.2. Mutsamudu une agglomération à l'extension urbaine limitée. ... | 109 |
| I. 3.2.1.2.3. Mamoudzou une agglomération disparate | 113 |
| I. 3.2.1.2.4. Fomboni une agglomération à maîtriser | 117 |
| I. 3.2. Ressources naturelles disparates et échanges commerciaux..... | 120 |
| I. 3.2.1. Ressources naturelles et spécialisation régionale..... | 120 |
| I. 3.2.1.1. Des ressources..... | 120 |
| I. 3.2.2.1.1. Des cultures vivrières omniprésentes, mais insuffisantes..... | 124 |
| I. 3.2.2.1.2. Des cultures de rente emblématiques..... | 127 |
| I. 3.2.1.2. Spécialisation régionale des ressources | 133 |
| I. 3.2.1.2.1. La vanille : une spécialité agricole de Ngazidja | 133 |
| I. 3.2.1.2.2. Girofle et ylang-ylang : spécialité de Ndzouani..... | 136 |
| I. 3.2.1.2.3. Ylang-ylang : spécialité de Mwali | 139 |
| I. 3.2.1.2.4. Ylang-ylang : une spécialité mahoraise en déprise..... | 140 |
| Conclusion du premier chapitre | 142 |
| II-Chapitre 2. Peuplement originel et fondement culturel..... | 143 |
| II. 1. Aux origines du peuplement des Comores : un métissage racial multiple..... | 143 |
| II. 1.1. Un peuplement hétérogène | 143 |
| II. 1.1.1. Les migrations d'ancrages précoloniaux. | 143 |
| II. 1.1.1.1. L'origine africaine (bantoue) du peuplement des Comores | 145 |
| II. 1.1.1.2. Migration indonésienne VIIe siècle..... | 146 |
| II. 1.1.1.3. Migration shirazienne (persane) au XII e siècle | 147 |
| II. 1.1.1.4. Migration omanaise X-XVI é siècle | 148 |
| II. 1.1.1.5. Migration yéménite..... | 148 |
| II. 1.1.1.6. Razzias Malgaches et peuplement des Comores. | 149 |
| II. 1.1.2. Les migrations européennes et leur pénétration des Comores | 152 |
| II.1.2.L'identité culturelle :facteur de cohésion territoriale | 153 |
| II. 1.2.1.Une matrice culturelle commune aux héritages paradoxaux..... | 154 |
| II. 1.2.1.1. Islam et animisme : la formation de l'identité culturelle..... | 154 |
| II. 1.2.1.1.1 Les conditions de l'implantation de l'islam aux Comores. | 154 |
| II. 1.2.1.2.1. L'origine du <i>Shikomor</i> et ses déclinaisons locales | 162 |
| II. 1.2.1.2.2 L'évolution du <i>Shikomor</i> comme fait culturel..... | 165 |
| II. 1.2.2. Les particularismes insulaires et conflits de valeurs | 171 |
| II. 1.2.2.1. Les variances culturelles des îles..... | 171 |
| II. 1.2.2.2.1 Grande Comore (<i>Ngazidja</i>) : la traditionaliste..... | 171 |
| II. 1.2.2.2.2. Anjouan <i>Ndzouani</i> , <i>dénommée</i> la travailleuse..... | 174 |
| II. 1.2.2.2.3. Mohéli, <i>Mwali</i> , la discrète | 175 |
| II.1.2.2.2.4. Mayotte, <i>Maoré</i> , le cosmopolite amusant. | 176 |
| II. 1.2.2.2. La nouvelle génération entre tradition et modernité..... | 177 |
| II. 1.2.2.2.1. Conservateurs et progressistes..... | 177 |
| II. 1.2.2.2.2. Francophones et arabophones..... | 178 |

| | |
|--|------------------------------------|
| II. 2. Les Comores dans l'aire géo-culturelle swahilie..... | 180 |
| II. 2.1.1. Les échelles spatiales dans la diffusion de la « swahilité » aux Comores..... | 183 |
| II. 2.1.1.2. De l'Est-Afrique, les Comores et vers Madagascar..... | 185 |
| II. 2.1.2. La diaspora comorienne à Zanzibar : vectrice de la « swahilité »..... | 186 |
| II. 2.1.2.1. Le rôle de la diaspora dans la propagation de la « swahilité » | 186 |
| II. 2.1.2.2. La représentation comorienne d' <i>uswahili</i> | 188 |
| II. 2.2. Que reste-t-il de l'héritage swahili aux Comores ? | 190 |
| II 221. L'héritage socio-culturel de « <i>Uswahili</i> » | 190 |
| II. 2.2.2. Le « <i>Le sultanat</i> » : serait-il une idéologie swahilie ? | 195 |
| II. 2.2.2.1. Le facteur sociopolitique d' « <i>uswahili</i> » | 195 |
| II. 2.2.2.1.2. Aux sources des rivalités du pouvoir : l'« <i>uswahili</i> »..... | 200 |
| Conclusion du chapitre II | 203 |
| Conclusion de la première partie..... | 204 |
| | |
| DEUXIEME PARTIE LES COMORES ; UN ARCHIPEL ECARTELE..... | 205 |
| Introduction | 207 |
| III-Chapitre 3. Les implications géopolitiques de l'insularité comorienne..... | 208 |
| III 1. Les facteurs géopolitiques exogènes | 208 |
| III 1 1. L'océan Indien : une aire géostratégique mondiale..... | 208 |
| III 111. L'intégration géostratégique des Comores..... | 208 |
| III 112. Des rivalités géopolitiques à l'ère des empires coloniaux | 212 |
| III 1 2. L'importance stratégique des Comores..... | 213 |
| III 121. L'évolution stratégique des Comores dans l'océan Indien | 213 |
| III 1211. La portée stratégique des Comores dans la guerre froide. | 214 |
| III 1212. L'évolution de l'intérêt stratégique | 217 |
| III. 2. Les constructions géopolitiques insulaires | 222 |
| III. 2. 1. Les entités insulaires à l'ère pré-étatique | 222 |
| III. 2.1.1. L'émiettement politique originel du monde insulaire | 222 |
| III. 2.1.2. Des insularités en réseaux | 224 |
| III. 2.2. L'avènement des micro-États insulaires | 226 |
| III. 2.2.1. Les États-archipels : un enjeu international | 226 |
| III. 2.2.2. De l'indépendance à la dépendance politique informelle | 230 |
| Conclusion du chapitre III..... | 233 |
| IV-Chapitre 4. Unité identitaire et division politique : le paradoxe de la nation comorienne | 234 |
| IV. 1. Indépendance et fragmentation politique..... | 234 |
| IV.1.1. Mayotte et l'Union des Comores : une rupture géopolitique..... | 234 |
| IV. 1.1.1. Le sécessionnisme mahorais | 236 |
| IV. 1.1.1.1. Genèse et évolution du sécessionnisme mahorais..... | 236 |
| IV. 1.1.1.2. Les implications géopolitiques du sécessionnisme mahorais | 246 |
| IV. 1.1.1.2.1. Les conséquences politico-institutionnelles..... | 246 |
| IV. 1.1.1.2.2. Les implications socio-économiques | 250 |
| IV. 1.1.1.2.3. Les échelles socio-spatiales des migrations..... | 251 |
| (içi poster 2) | Erreur ! Signet non défini. |
| IV. 1.1.1.4. Les conséquences socioculturelles..... | 255 |
| IV. 11.1.4.1. Les conséquences sociales. | 255 |
| IV. 1.1.1.4.2. Les implications culturelles..... | 257 |
| IV. 1.1.2. La francisation de l'île Mayotte est-elle irréversible ?..... | 259 |
| IV. 1.1.2.1. Le processus institutionnel de la francisation | 260 |
| IV. 1.1.2.1.1. Précarités statutaires et détermination mahoraise | 260 |

| | |
|---|-----|
| IV. 1.1.2.1.2. Engagement politique et essor institutionnel | 262 |
| IV. 1.1.2.2. La départementalisation : ultime phase de la francisation ? | 263 |
| IV. 1.1.2.2.1. La départementalisation à l'épreuve | 264 |
| IV. 1.1.2.2.2. Quelles les perspectives ? | 267 |
| IV. 1. 2. Le contentieux franco-comorien non résolu | 271 |
| IV. 1.2.1. Un contentieux de nature politique | 272 |
| IV 1211) Une partition du territoire colonial | 272 |
| IV. 1.2.1.2. Enjeux de souveraineté territoriale..... | 273 |
| IV. 1.2.2. La portée internationale du contentieux franco-comorien | 274 |
| IV. 1.2.2.1. Un fondement juridique controversé du contentieux | 274 |
| IV. 1.2.2.2. Contentieux et connivence diplomatique | 276 |
| IV. 1.2.2.3. Le contentieux entre ingérence et indifférence | 281 |
| IV. 1.2.3. Des perspectives étroites du règlement du contentieux | 283 |
| IV. 1.2.3.1. Rattachement irrévocable..... | 283 |
| IV. 1.2.3.2. Une illégalité permanente | 285 |
| IV. 1.2.3.2.1. La communauté internationale entre formalisme juridique et réalisme géopolitique | 285 |
| IV. 1.2.3.2.2. L'Etat comorien entre dogmatisme et pragmatisme | 288 |
| IV. 2. L'Union des Comores entre conflit et paix : un archipel sous tension | 292 |
| IV. 2. 1. Les ressorts de la conflictualité comorienne | 292 |
| IV. 2.1.1. Les facteurs déclenchant du conflit..... | 292 |
| IV. 2.1.1.1. L'hégémonie politique de l'île capitale : Ngazidja..... | 292 |
| IV. 2.1.1.2. Une organisation administrative du territoire : source de tensions politiques | 295 |
| IV 2113. Le déséquilibre gestionnaire du territoire ou la fracture territoriale... 302 | |
| IV 21131. Une pauvreté disparate..... | 302 |
| IV 21132. Un potentiel touristique disparate | 305 |
| IV 21233. Des ressources touristiques variées mais complémentaires | 308 |
| IV. 2.1.2.3.4. Disparité territoriale liée à l'apport économique de la diaspora | 311 |
| IV. 2.1.2. La récurrence du sécessionnisme anjouanais..... | 320 |
| IV. 2.1.2.1. La sécession de 1997 : un échec cuisant de la gestion de crise..... | 320 |
| IV. 2.1.2.2. La sécession de 2008 : une crise contenue..... | 322 |
| IV. 2.2. Le processus de pacification | 326 |
| IV. 2.2.1. Les tentatives de la réconciliation nationale | 327 |
| IV. 2.2.1.1 L'improbable consensus politique national | 327 |
| IV. 2.2.1.2. Tentative de la restauration de l'unité territoriale | 331 |
| IV. 2.2.2. De fragiles équilibres institutionnels..... | 334 |
| IV. 2.2.2.1. Variabilité institutionnelle de l'État | 334 |
| IV 22211. Fédéralisme centripète post-indépendance | 334 |
| IV. 2.2.2.1.2. Fédéralisme « centrifuge » post-conflit | 340 |
| IV 2222. L'Union des Comores : des fragiles équilibres géo-politiques | 347 |
| Conclusion du chapitre IV..... | 353 |
| Conclusion de la deuxième partie | 354 |
| | |
| TROISIEME PARTIE LES PERSPECTIVES GEOPOLITIQUES:..... | 357 |
| Introduction de la troisième partie | 359 |
| V-Chapitre 5. L'Union des Comores : une nation en quête d'unité politique..... | 361 |
| V 1. Les Comores une nation imparfaite..... | 361 |
| V 1 1. Les failles du nationalisme comorien..... | 361 |

| | |
|--|-----|
| V.1.1.1. Faiblesses idéologiques du tissu national | 361 |
| V. 1.1.2. Les faiblesses géographiques du tissu national | 365 |
| V. 1. 2. L'État fédéral trait politique d'unité nationale | 368 |
| V. 1.2.1. L'improbable construction de l'identité politique nationale | 368 |
| V. 1.2.1.1. L'État : édifice incertain de l'identité politique | 368 |
| V. 1.2.1.1.1. Les mobiles de l'identité politique | 370 |
| V. 1.2.1.1.2. Les instruments de mobilisation nationale | 372 |
| V. 1.2.1.2. Une difficile emprise de l'État sur l'espace national..... | 375 |
| V. 1.2.1.2.1. Le problème de l'intégrité territoriale | 375 |
| V. 1.2.1.2.2. Les limites de la mobilisation..... | 377 |
| V. 1.2.2. Archipel et Nationalisme sont-ils dichotomiques ?..... | 379 |
| V. 1.2.2.1. L'archipel serait-elle une négation de la nation ?..... | 379 |
| V. 1.2.2.1.1. Le nationalisme et ses extensions contemporaines | 380 |
| V 12212. L'expérience des nationalismes insulaires | 383 |
| V. 1.2.2.2. Aux sources de la fragilité politique d'unité nationale, la multi- insularité « archipelité » | 386 |
| V. 2. Une refonte politique de la nation comorienne | 389 |
| V.2.1. Quel socle politique pour l'unité comorienne ? | 390 |
| V. 2.1.1. Les Comores : une nation sans fondement politique réel..... | 390 |
| V. 2.1.2. Une finalité rationnelle du socle politique national..... | 393 |
| V. 2.1.2.1. Une représentation réticulaire de l'espace politique | 393 |
| V 2122. L'inversion possible de logique de représentation | 399 |
| V. 2. 2. Fédéralisme coopératif et unité nationale..... | 402 |
| V. 2.2.1. Une approche pragmatique de la gouvernance politique | 403 |
| V. 2.2.1.1. L'impératif des autonomies fonctionnelles | 403 |
| V.2.2.12. La présidence collégiale : un verrou réel au déséquilibre du pouvoir | 405 |
| V. 2.2.2. Un polycentrisme agrégatif | 408 |
| V. 2.2.2.1. Une approche libérale du fédéralisme | 408 |
| V. 2.2.2.2. Une finalité agrégative | 409 |
| Conclusion du chapitre V..... | 412 |
| VI –Chapitre 6. Les perspectives géopolitiques de l'Union des Comores..... | 413 |
| VI- 1. L'horizon régional : des atouts géostratégiques exploitables | 413 |
| VI.1.1. L'Union des Comores dans le triangle géopolitique de l'océan Indien..... | 413 |
| VI. 1.1.1. Rivalités et alliances entre puissances dans l'océan Indien | 413 |
| VI 1.1.1.1. L'océan Indien, une zone de haute tension | 414 |
| VI 1112. L'océan Indien, un espace stratégique entre rivalités et coopération. | 417 |
| VI. 1.1.1.3. Des alliances stratégiques complexes et incertaines | 425 |
| VI 112. Quelles perspectives pour l'Union des Comores ? | 430 |
| VI 1121 : un espace aux ressources potentielles et aux défis multiples..... | 431 |
| VI 1122. Entre dispersion et cohésion géopolitique..... | 432 |
| VI. 1.1.2.3. Quels atouts stratégiques pour l'Union des Comores ? | 434 |
| VI 12. L'Union des Comores dans la nouvelle stratégie sécuritaire internationale de l'océan Indien..... | 438 |
| VI 121. La piraterie maritime : un impératif sécuritaire régional aux implications nationales..... | 438 |
| VI. 1.2.2. Piraterie maritime et nouvelle dynamique stratégique..... | 441 |
| VI. 1.2.2.1. Une menace réelle pour la sécurité internationale | 441 |
| VI. 1.2.2.2. Une nouvelle dynamique stratégique régionale | 444 |
| VI. 1.2.2.3. Quelles répercussions pour l'Union des Comores ? | 448 |

| | |
|--|---------|
| VI 2. A l’horizon international, des prospectives stratégiques liées au développement durable | 454 |
| VI 2 1. L’impact réel du changement climatique, un défi existentiel pour l’Union des Comores ? | 454 |
| VI. 2.1.1. L’insularité comorienne, un milieu de nature vulnérable | 454 |
| VI 2111. Les facteurs physiques | 454 |
| VI. 2.1.1.2. Le facteur anthropique | 458 |
| VI 2.1.2. L’aggravation de la vulnérabilité insulaire par le changement climatique | 462 |
| VI 2121. Le changement climatique, un facteur aggravant | 462 |
| VI. 2.1.2.2. Impact multiforme | 472 |
| VI. 2.1.2 2.1 L’impact socio-économique | 472 |
| VI. 2.1.2.2.2 L’impact socio-politique | 483 |
| VI. 2.1.2.2.3. Quelle résilience socio-culturelle ? | 486 |
| VI. 2.2. La stratégie d’adaptabilité au changement climatique, contraintes et opportunités | 493 |
| VI. 2.2.1. Les impératifs du développement durable | 493 |
| VI. 2.2.1.1. Quel cadre stratégique d’adaptabilité pour l’Union | 493 |
| VI. 2.2.1.2. Les difficultés de la mise en application | 499 |
| VI 2213. Des solutions possibles mais contrastées | 502 |
| VI. 2.2.2. Des opportunités en perspective | 507 |
| VI. 2.2.2.1. De nouvelles sources de revenus stratégiques | 507 |
| VI. 2.2.2.2. Les Zones économiques exclusives, un atout stratégique en perspective | 515 |
| VI. 2.2.2.3 Un potentiel écologique à protéger | 527 |
| VI 2.2.2.3.1 La politique de l’Union Internationale de la Conservation de la Nature | 527 |
| VI 2.2.2.3.2. Aires protégées : patrimoine commun de l’humanité | 530 |
| VI. 2.2.2.3.3. Les énergies marines renouvelables : des potentielles ressources en prospective | 532 |
| Conclusion du chapitre VI | 537 |
| Conclusion de la troisième partie | 538 |
| CONCLUSION GENERALE | 541 |
| BIBLIOGRAPHIE | 551 |
| ANNEXE | 577 |
| Sigles et Acronymes | 597 |
| Liste de cartes | 599 |
| Liste de figures | 601 |
| Liste des photographies | 604 |
| Liste des tableaux | 606 |
| Table des matières | 608 |

